

Réception de l'Histoire des colonies grecques dans la littérature coloniale des XVIIe-XVIIIe siècles

par Nicolas Faelli

Thèse de doctorat effectuée en cotutelle au
Département d'Histoire
Faculté des arts et sciences
Université de Montréal

et

À la Faculté d'Histoire, Faculté de philosophie et lettres
Université libre de Bruxelles

Thèse présentée en cotutelle
à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal
en vue de l'obtention du grade de Ph. D.

en Histoire

et à

L'université libre de Bruxelles
en vue de l'obtention du grade de docteur en Histoire

Avril 2016

© Nicolas Faelli, 2016

Résumé

L'objectif de ce travail était d'apporter une réflexion sur les influences du colonialisme européen aux XVII-XVIIIe siècles. Ayant déjà rédigé mon mémoire de fin de maîtrise sur la Corinthe archaïque et ses colonies, j'ai souhaité approfondir la question, en choisissant de situer la problématique dans un contexte historiographique plus large, dans le temps comme dans l'espace. Plusieurs auteurs se sont intéressés aux réceptions de l'Antiquité à des périodes spécifiques (Grell et Alexandre le Grand en France, Richard et les influences antiques de la Révolution américaine,...). Cependant, aucune analyse sur le long terme n'avait encore été fournie, pas davantage qu'une réflexion de fonds sur la place de l'Antiquité dans la manière de penser les colonies en Europe moderne. Cet état de fait, de même que la relative rareté des sources modernes traitant des colonies grecques, m'ont obligé à élargir au maximum le champ de recherche, en y incluant des auteurs qui, s'ils ne se préoccupèrent pas de colonisation, recoururent néanmoins au précédent grec pour illustrer des problématiques de leur temps.

Toutefois, il est possible de constater à quel point les répertoires historiographiques concernant la Grèce antique et ses colonisations se sont développés dans le courant de ces deux siècles qui virent l'apogée et la chute des premiers empires coloniaux européens en Amérique du nord. Si la comparaison à l'Histoire grecque ne relevait souvent que du *Topos* et de la propagande (comme dans le cas de la comparaison du Grand Condé ou de Louis XIV à Alexandre le Grand), son utilisation dans le cadre de controverses à plus large échelle outrepassait aussi le seul lieu commun pour s'inscrire dans un discours rhétorique plus approfondi.

Le choix de la colonisation grecque comme modèle de comparaison s'imposait d'autant plus logiquement que les divers auteurs, depuis les premiers colons jusqu'aux pères fondateurs américains, insistaient sur les mérites économiques des colonies européennes. D'autres régimes, comme l'empire espagnol au XVIe siècle ou l'empire britannique au XIXe siècle, ont davantage recouru à une terminologie d'inspiration romaine. En effet, leur politique se fondait plus sur l'idée d'une extension impérialiste de l'État que sur une vision commerciale du colonialisme. L'article de Krishan Kumar demeure l'un des plus importants sur la question.

La réception de l'Histoire des colonies grecques aux Temps modernes fut avant tout le fruit d'une tentative de définition du colonialisme comme phénomène global, et d'une volonté de situer les nations européennes dans un contexte remontant aux origines de l'Occident. À l'heure où l'Europe amorçait sa domination sur la totalité de la planète, et où la course à la colonisation s'accélérait, la majorité des auteurs s'abritaient derrière l'image de thalassocraties antiques qui, si elles ne dénotaient pas un pouvoir politique centralisé, n'en contribuèrent pas moins à imposer la culture fondatrice de la pensée occidentale à tout le bassin méditerranéen. Quant aux guerres qui poussèrent les puissances antiques les unes contre les autres, elles ne faisaient qu'augurer des conflits à large échelle que furent les guerres franco-britanniques du XVIIIe siècle.

Mots-clés :

Historiographie, colonies, colonisation, Grèce antique, Temps modernes, Nouvelle-France, Nouvelle-Angleterre, Nouvelle-Hollande, Révolution américaine, Alexandre le Grand.

Abstract

The purpose of this thesis was to bring a new point of view on the influences of European colonialism during the XVIIth and XVIIIth centuries. Since my work on the colonies of the Greek city of Corinth during the archaic period, my objective was to go more thoroughly on the perception of colonies, through time and space. Many historians wrote on ancient influences at specific periods (Chantal Grell and the vision of Alexander the Great during the reign of Louis the XIVth, Carl Richard on the American perception of the Classics during the Revolution,...). Nevertheless, no long-term reflection was ever made about the role of ancient history and the vision of colonialism during modern area. Beside, regarding the rarity of the sources, I had to broaden the scope of my researches and included authors who used the Greek sources as an illustration of contemporary problems.

During this period influenced by the apogee and the fall of the first European empires in North America, the ancient history and the history of colonizations got better known thanks to the works of a few historiographers. If comparisons to ancient history were mainly propaganda or simple *topos* (as were the comparisons of Louis the XIVth to Alexander the Great), they were used in large-scaled polemics and rhetoric disputes.

The choice of the ancient Greek history was logic, since many authors, from the first settlers to American founding fathers focused on the economic and commercial aspects of European colonies. Others colonizations, such as the Spanish colonies during the XVIth century, or the Victorian British empire in India, were inspired by Latin terminology, similar to the roman *Imperium* (the Spanish *Monarchia Universalis*). The Article of Krishan Kumar remains one of the best references on the subject.

The perception of Greek colonies during the XVIIth and XVIIIth centuries resulted from an attempt of defining colonialism as general phenomenon. It was seen as a way of situating European nations in a larger context, from the very origins of the West. As Europe increased its power on the whole world, many writers insisted on the Ancient thalassocracies, that spreaded Greek culture to the entire Mediterranean. That culture was perceived as the origin of occidental philosophy and way of live. Even the great ancient

wars, as the Peloponnesian war, were perceived as omens of the wars between France and England during the whole XVIIIth century.

Keywords

Ancient History, historiography, colonization, modern Times, colonies, American revolution, New France, New England, New Holland, Alexander the Great.

Table des matières

Résumé	i
Mots-clés :	ii
Abstract	iii
Keywords	iv
Table des matières	v
Remerciements	vii
Introduction.....	1
Chapitre I : Projet de thèse, sources et méthodes.....	6
a) Introduction.....	6
b) Définition : pourquoi la Grèce antique ?.....	9
c) Historiographie	15
1) Le XVIIe siècle	15
2) Le XVIIIe siècle	21
d) Conclusion	30
Chapitre II : Des concepts en contexte.....	32
a) Introduction.....	32
b) Le concept de colonisation dans l'Antiquité grecque	35
1) La définition du concept de colonie dans les sources grecques	35
2) Le rapport à la métropole	51
3) Le rapport aux indigènes.....	56
4) Les apports de l'archéologie	60
5) Le concept de colonisation en Grèce antique : conclusion.....	63
c) Le concept de colonisation aux Temps modernes	65
1) La colonisation espagnole au Mexique	66
2) La colonisation française	72
3) La colonisation britannique.....	76
d) Le concept d'Antiquité grecque aux Temps modernes.....	79
e) Conclusion	82
Chapitre III : le XVIIe siècle	84
a) Introduction.....	84
b) Les sources françaises	87

1) La cour de France	87
2) Bayle	99
3) Les oracles : Van Dale, Fontenelle, La Mothe de Vayer.	105
4) Francesco Bianchini	115
5) les témoins de la colonisation en Nouvelle-France : Lescarbot, Lahontan et les religieux	119
b) La Nouvelle-Angleterre	137
c) La Nouvelle-Hollande.....	146
d) La définition de la colonisation : le commonwealth.	149
1) Thomas More	149
2) Hugo Grotius	151
3) Thomas Hobbes.....	153
4) James Harrington	158
5) Samuel von Pufendorf.....	162
6) John Locke	164
d) Conclusion	169
Chapitre IV : le XVIIIe siècle	171
a) Rollin et Stanyan.....	171
b) la Nouvelle-France et les débuts de l'ethnographie : Lafitau	175
c) L'influence de l'Histoire grecque sur la révolution américaine.....	180
1) Avant la Guerre d'Indépendance	180
2) La controverse sur la colonisation au début de la guerre d'Indépendance : les points de vue britannique, américain et français.....	190
3) Le point de vue américain après la Guerre d'Indépendance : les Pères fondateurs	233
4) Conclusion	262
Conclusion générale	265
Bibliographie.....	270
Sources	321

Remerciements

Dans ce court chapitre, je me permets d'adresser mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont rendu possible la rédaction de cette thèse, ainsi que sa remise dans les meilleurs délais.

Je tiens ainsi à remercier du fond du cœur MM. les professeurs Pierre Bonnechère et François de Callataÿ qui, par leurs conseils éclairés, leur rigueur et leur dévouement, m'ont donné les atouts nécessaires pour mener à bien ce travail de longue haleine.

J'exprime aussi ma plus profonde gratitude aux membres du jury, MM. les professeurs Serge Jaumain, Christian Raschle et Pierre Rouillard, pour leur amabilité et leur bienveillance.

Je remercie également mon épouse, Marie-Christine, ainsi que mes enfants, Constance et Arthur, pour leur patience et leur soutien inconditionnels. Ce travail est aussi le leur.

Je remercie mes parents et ma famille pour leur dévouement et pour toute l'aide qu'ils ont pu apporter à cette thèse, notamment par l'intermédiaire de relectures scrupuleuses et de nombreux trajets vers la capitale.

Enfin, d'une manière générale, j'exprime ma plus sincère reconnaissance à toutes les bonnes volontés, qui se reconnaîtront, et sans qui cette thèse n'aurait pas pu aboutir.

Introduction

L'étude de la réception d'un pan entier de l'Histoire grecque sur deux siècles d'historiographie s'accompagne d'une réflexion sur les motivations qui ont poussé les auteurs successifs à s'y intéresser. Pour des États comme la France ou l'Angleterre (qui deviendra le Royaume-Uni au début du XVIIIe siècle en incluant l'Écosse), ces deux siècles furent synonyme d'importants changements. Au niveau intérieur, ils virent l'affirmation de l'autorité monarchique en France et du pouvoir parlementaire en Grande-Bretagne. Au niveau extérieur, ils coïncidèrent avec les premières vellétés d'expansion coloniales qui, après de timides débuts vers 1600, culminèrent au XVIIIe siècle avec la guerre de sept ans et la guerre d'Indépendance des États-Unis. Cette dernière constitua un important précédent dans l'Histoire du colonialisme en ce qu'elle marque une première forme de décolonisation massive, puisque qu'une colonie revendiqua et obtint son indépendance par rapport à sa métropole. Cet état de fait a poussé les auteurs de l'époque à adopter de nouveaux discours envers les territoires récemment découverts, ainsi qu'envers les populations qui les occupaient déjà. Le répertoire antique fut sollicité pour en fournir des descriptions, ainsi que pour justifier la présence de ces populations auxquelles on prêtait d'éventuels liens avec les nations européennes. À cet égard, les origines des Amérindiens firent l'objet de réflexions variées jusqu'au début du XVIIIe siècle, avec l'évocation par le jésuite Lafitau d'une origine méditerranéenne des Iroquois.¹ Si cette utilisation de l'Antiquité s'est longtemps limitée aux seuls récits mythologiques, l'usage de l'historiographie grecque se généralisa dans le courant du XVIIIe siècle, pour culminer dès la première moitié du XIXe siècle.² Ces récits de l'Histoire grecque servirent à l'illustration des politiques coloniales des Temps modernes, au point que les politiques d'États comme la Grande-Bretagne ou la France furent comparées à celles de cités comme Athènes ou Carthage.

¹ J.-Fr, LAFITAU, *Mœurs des sauvages américains. Comparees aux mœurs des premiers temps*, vol.2, Paris, 1724, pp. 310-336.

² T.B. MACAULAY, *A speech of T.B. Macaulay, esq. M. P. on the second reading of the East-India Bill, in the House of Commons, 10th July*, Londres, 1833.

L'époque connut également un tournant dans le domaine des études classiques. Si ces dernières bénéficièrent des découvertes et de l'engouement de la Renaissance, elles connurent au XVIIIe siècle des interprétations plus rigoureuses, car basées sur davantage de sources. Les auteurs se fondèrent sur l'historiographie ancienne pour écrire les premières histoires générales de la Grèce antique.³

Ces modifications géopolitiques et cette redécouverte du passé antique débouchèrent sur une nouvelle forme de littérature. Si ces comparaisons eurent divers objectifs, allant de l'affirmation au rejet du colonialisme, elles servirent à l'élaboration d'une rhétorique qui modifia la perception des colonies en général. Ce postulat nous amènera à nous poser la question du *topos* comme genre littéraire.

Dans la littérature, le terme *topos* (traduit en latin par *locus*) a fait l'objet de plusieurs définitions, depuis les *topiques* d'Aristote ou celles de Cicéron (qui résumait la théorie d'Aristote) où il fut théorisé pour la première fois.

Toute discussion régulière se divise en deux parties, l'invention et le raisonnement : pour l'une comme pour l'autre, Aristote est, selon moi, un excellent maître. Les stoïciens ne se sont occupés que de la dernière : ils ont enseigné avec soin tous les procédés du raisonnement, au moyen de cette science qu'ils nomment la Dialectique; mais ils ont entièrement négligé l'invention ou la Topique, laquelle a, dans l'usage, bien plus d'importance, et doit, dans l'ordre naturel, passer avant la science du raisonnement. Pour moi, qui estime ces deux parties de la plus haute utilité, je me propose de les traiter l'une et l'autre, si j'en ai le temps. Je commence par la première. Comme il est facile de trouver une chose, quand on sait exactement où cette chose est cachée, il faut aussi, pour trouver un argument, connaître d'abord les lieux communs. C'est le nom qu'Aristote a donné à ces espèces de réservoirs où l'on va puiser les preuves. On peut donc définir le lieu, le siège de l'argument, et l'argument, le moyen qui sert à prouver une chose douteuse. Or, de ces lieux, d'où l'on tire les arguments, les uns sont inhérents au sujet en question; les autres sont pris en dehors du sujet. Les lieux tirés du sujet même, ou intrinsèques, dérivent ou de l'ensemble, ou des parties, ou de l'étymologie du mot, enfin, de toutes les choses qui ont rapport au sujet. Les lieux pris en dehors, ou extrinsèques, reçoivent cette appellation de leur séparation complète et absolue du sujet. Lorsqu'on tire un argument de l'ensemble

³ Cf. par exemple Ch. ROLLIN, *Histoire ancienne*, 13 Vol. Paris, 1733-1739.

du sujet, on emploie la définition, laquelle en contient l'essence et en est le développement.⁴

Le *topos* fut conçu par les anciens comme un mécanisme servant de base à l'élaboration d'une argumentatio (*inventio*).⁵ Actuellement, on considère le *topos* comme un lieu commun argumentatif,⁶ bien que certains auteurs aient introduit la différence entre le *topos* rhétorique (le *topos* logico-discursif, qui relève du *logos*) et le lieu commun (« Idée banalisée et consacrée, figée dans un répertoire »).⁷ En outre, il y a plusieurs conditions à l'existence d'un *topos*, qui doit être narratif, (il tient en au moins une phrase et il raconte) et récurrent voire répétitif.⁸ Nous considérerons donc le *topos* comme une construction littéraire argumentative fondée sur un concept communément accepté et présentant un caractère contraignant (l'endoxe).⁹

Dans ce travail, nous verrons que le *topos* de la comparaison à l'Antiquité fut employé à des fins diverses. En effet, l'utilisation de comparaisons relevait d'une large part de propagande. Même si aucun de ceux qui élaborèrent ces comparaisons ne se risquèrent à assimiler les situations antiques à celles du monde moderne, leur répétition servit cependant à affirmer une certaine idée du pouvoir, de l'État, voire de certaines entreprises, comme la colonisation. L'exemple de la propagande de Louis XIV et ses comparaisons à des personnalités antiques comme Alexandre le Grand sera ainsi développé plus loin. Néanmoins, nous constaterons que la comparaison à l'Antiquité s'inscrivait dans un processus argumentaire où la répétition d'événements du passé s'inscrivait dans le cadre d'une démonstration. De fait, la guerre opposant la colonie corinthienne de Corcyre à son ancienne métropole à la veille de la guerre du Péloponnèse ou le régime de la Ligue de

⁴ CICÉRON, *Topiques* II. Trad. F. DIDOT, 1869.

⁵ A. KIBÉDI VARGA, Les lieux et la rhétorique classique in *La naissance du roman en France*, Paris, 1990, p. 101 et G. PRINCE, Remarques sur le *Topos* et sur le denarré in *La naissance du roman en France*, Paris, 1990, p. 116.

⁶ O. DUCROT, Les topoi dans la « théorie de l'argumentation dans la langue » in *Lieux communs topoi, stéréotypes, cliché*, Paris, 1993, p. 233.

⁷ R. AMOSSOY, Des topoi aux stéréotypes : le doxique entre logos et pathos in *Topoi, discours, arguments*, Stuttgart, 2002, pp. 19-23.

⁸ M. WEIL, Comment repérer et définir le *topos*? In *La naissance du roman en France*, Paris, 1990, pp. 123-138, pp. 123-128 et G. PRINCE, *Op. cit.*, pp. 115-116.

⁹ « Le *topos* échappe au nécessaire et ne met en jeu que le conventionnel ». Cf. *Ibidem*, p. 116.

Délos servirent au XVIII^e siècle à tenter de définir les liens entre la Grande-Bretagne et les Treize colonies, que ce soit pour les justifier ou les contester.

De fait, si les sources abordées ci-après proviennent de milieux différents, leurs relations avec les pouvoirs en place seront déterminantes dans leur utilisation du passé. Si certains auteurs dépendaient directement des autorités (comme les historiographes de la monarchie française) et n'écrivaient que pour plaire à leurs commanditaires, d'autres écrivaient avec des objectifs plus complexes. Citons l'exemple des missionnaires, dont les ambitions de conversion allaient de pair avec une nécessité de protection des nations autochtones. Cette double obligation les amena à entretenir des relations souvent tendues avec les autorités coloniales. Leur recours à l'Antiquité et à la colonisation antique s'inscrit dans un but de classement des populations à convertir au sein des ordres des nations colonisatrices, voire au sein de l'humanité entière. De même, les critiques de l'autorité, que ce soit en France ou en Grande-Bretagne, s'abritèrent derrière les grands noms de l'Antiquité pour étayer leurs réflexions. Le rapport entre l'Histoire antique et des concepts centraux, comme celui de loi naturelle, inspiré de Platon ou de Cicéron, retiendra notre attention, puisqu'il présida à une importante partie du débat sur la nature du pouvoir, y compris au sein des colonies américaines à la veille de la décolonisation. La notion de *Commonwealth*, chère à l'idéologie britannique, fut développée dans cette optique.¹⁰ Cette notion, proche de l'idée de bien public, fut conçue pour déterminer le type de régime à adopter au sein d'un État et fut appliquée pour définir les rapports de la métropole à l'ensemble de ses colonies. Des auteurs comparèrent ainsi la Grande-Bretagne des Temps modernes à certains régimes antiques, notamment la ligue de Délos, assimilée par la plupart des auteurs de l'époque à un empire colonial.

Si la comparaison avec les colonies antiques relevait du *topos*, les auteurs des Temps modernes (qui disposaient la majorité du temps d'une connaissance précise de la littérature antique) avait perçu le caractère inédit des situations qu'ils vivaient, de sorte que le recours à une histoire ancienne mais riche en précédents devînt un moyen de représentation

¹⁰ Th. HOBBS, *The moral and political works of Thomas Hobbes of Malmesbury*, Londres, 1750, p. 151. Voir aussi J. LOCKE, *Two treatises of government*, vol. II, Londres, 1689, § 4-15

efficace. Au-delà du seul lieu commun, ces représentations servirent à d'importants débats d'auteurs, notamment sur les statuts des colonies.

Le but de ce travail sera d'évaluer les diverses œuvres des XVIIe et XVIIIe siècles faisant référence à l'histoire coloniale des Grecs. La majorité de ces œuvres s'inscrivent elles-mêmes dans un contexte colonial ou présentent un rapport direct avec le colonialisme ou l'expansion coloniale des Européens, spécifiquement en Amérique du nord. À cet égard, nous nous focaliserons sur les sources françaises, britanniques, américaines ou néerlandaises, qui augurèrent du développement de la pensée classique aux États-Unis ou au Canada. À travers ces références, nous tenterons de déterminer la perception que leurs auteurs avaient de leur propre colonisation, ou comment ils tentèrent de la définir ou de l'infléchir. Par ailleurs, nous tenterons de percevoir si ces représentations du colonialisme moderne eurent une influence sur leur vision de la colonisation grecque, vision qui a pu se modifier à mesure que d'autres sources étaient utilisées par les historiens des Temps modernes. En effet, l'usage récurrent de la colonisation antique en fonction de l'évolution politique poussa à une évolution de la vision de l'Antiquité et des rapports de force entre cités, évolution qui se traduisit par une interprétation plus ou moins critique à l'égard des politiques grecques de colonisation.

Chapitre I : Projet de thèse, sources et méthodes.

a) Introduction

L'étude de la réception des colonisations grecques antiques dans les historiographies est un sujet diachronique n'ayant, à ce jour, fait l'objet d'aucune étude. Si certains historiens récents, comme Arnaldo Momigliano ou John Burrow se sont penchés sur la question des historiographies au fil des siècles,¹¹ une recherche approfondie des Histoires successives en matière de colonisation antique demeure à écrire.

En effet, si la redécouverte de nombreuses sources grecques lors de la Renaissance a permis à l'époque l'élaboration d'une abondante littérature philosophique ou politique,¹² leur emploi, destiné à justifier ou expliquer l'initiation d'une politique colonialiste fut également observable aux Temps modernes. Bien qu'il s'agisse initialement de réflexions marginales, ces dernières prirent de l'ampleur à mesure que l'on avançait dans le temps et qu'évoluait la logique en la matière.¹³

La redécouverte d'une série de sources se rapportant aux colonisations européennes en Amérique du nord sera à cet égard l'un des grands défis de cette thèse. Les épisodes les plus représentatifs seront par ailleurs à chercher au sein des sources des XVIIe-XVIIIe siècles, et au sein des colonisations nord-américaines (Canada et États-Unis actuels). Cet espace-temps, relativement restreint compte-tenu de la rareté des sources traitant précisément de la colonisation grecque antique, nous permettra d'aborder le sujet de la manière la plus approfondie possible.

¹¹ A. MOMIGLIANO, *Essays in Ancient and Modern Historiography*, Middletown, 1977 et *Idem, The classical Foundations of modern Historiography*, Berkely, Los Angeles, Oxford, 1990. Cf. également J. BURROW, *A History of Histories: epics, chronicles, romances and inquiries from Herodotus and Thucydides to twentieth century*, Londres, 2007. Les auteurs remontent ainsi aux origines de la discipline historique depuis Homère

¹² P. BURKE, *Exemplarity and anti-exemplarity in early modern Europe in Sparta. Comparative approaches*, Oxford, 2009, pp. 48-59.

¹³ La comparaison de la colonisation européenne avec l'Antiquité connut sans conteste un tournant avec la Révolution américaine et l'œuvre de Ed. Gibbon, *History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, qui contribua à une remise en question de la politique coloniale britannique. Cf. K. KUMAR, *Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in Journal of British studies*, v.51, n°1, 2012, p. 76.

L'intérêt de ce travail, qui traitera des sources produites entre 1600 et 1800, sera double :

- il traitera d'une part des différentes historiographies dès lors qu'elles s'intéressent à la colonisation grecque en la comparant à la colonisation européenne en Amérique du nord, le plus souvent dans un but d'explication ou de justification politique.
- Il permettra d'autre part de concevoir comment la conception même du monde grec a évolué au fil des siècles, à travers l'image, souvent omniprésente, de la colonisation. Nous aborderons aussi l'exemple d'Athènes. Si cette dernière n'est pas assimilable à une puissance coloniale *stricto sensu*, elle fit l'objet de rapprochements avec la Grande-Bretagne.

À l'aune de ces deux considérations, nous tenterons de comprendre quelles furent les principales influences de la pensée de l'époque.¹⁴ Nous partirons à cet égard du postulat que l'Antiquité constituait, pour les auteurs de l'époque, l'une des plus importantes sources de références concernant la colonisation et le colonialisme en général.¹⁵ Ces références permirent d'appréhender une série d'évènements jusque-là inédits. Il pouvait s'agir de rencontres avec des populations méconnues (à l'instar des Sicules ou des Scythes pour les Grecs) ou de guerres coloniales aboutissant à l'émancipation d'une colonie (à l'instar, par exemple, des guerres entre Corinthe et Corcyre ou de l'exemple, fréquemment mentionné dans les sources du XVIIIe siècle, des révoltes anti athéniennes à la fin du Ve siècle avant J.-C.).

Cette hypothèse renvoie donc à l'idée qu'il existait, dans les textes des Temps modernes, une forte corrélation entre la manière dont on percevait un évènement contemporain et la manière dont on interprétait les sources antiques.¹⁶

¹⁴ Selon le principe de comparaison analogique avec les cultures antiques, précepte récurrent jusqu'à tard dans le XVIIIe siècle. Ch. AVLAMI, Le modèle antique à l'épreuve du XVIIIe siècle : réflexions sur l'analogie, la différenciation et l'Histoire in *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010, pp. 51-58.

¹⁵ Postulat d'autant plus évident que l'Antiquité fut une source d'inspiration majeure pour tout ce qui concernait le Nouveau Monde. Cf. L. BÉNAT TACHOT, L'Antiquité : obstacle ou auxiliaire pour la description du Nouveau Monde ? in *Passeurs culturels, mécanismes de métissage*, Marne-la-Vallée, 2001, pp. 219-238.

¹⁶ "No eighteenth-century historical work, in this sense, was free of politics. Not uncommonly, the historical truth was somewhat twisted or overstated in order to fit it into one or more ongoing political debates so as to underpin the argument of one side of the debates" A. ATAC, *Imperial Lessons from Athens and Sparta*:

Ces préoccupations nous amèneront par ailleurs à nous intéresser à nombre de contextes différents.¹⁷

Ce travail se fondera ainsi une série de sources produites sur le terrain par des auteurs directement témoins des événements qui marquèrent la colonisation nord-américaine.

Nous nous intéresserons également à certaines sources produites en Europe, en marge ou en référence directe à la colonisation. Le cas des Sources produites dans le sillon de la justification du pouvoir monarchique ou d'une politique impérialiste présenteront ainsi un intérêt certain, dès lors qu'elles aussi renvoient à des références de colonisation antique.¹⁸

Cette interaction presque ininterrompue avec les modèles antiques sera donc au centre de nos préoccupations. Les cas les plus explicites seront sans conteste la France du XVII^e siècle¹⁹ et la Grande Bretagne du siècle suivant.²⁰

eighteenth Century British Histories of Ancient Greece in *History of Political thought*, n°27, Exeter, 2006, p. 644.

¹⁷ K. VLASSOPOULOS, *Colonial Encounters in Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, pp. 29 et suiv.

¹⁸ Par ex. la référence au personnage d'Alexandre à la cour de France. Cf. P.BRIANT, *Alexandre des Lumières. Fragments d'Histoire européenne*, Paris, 2012.

¹⁹ À travers les cas de la monarchie et de la Nouvelle-France, qui vit une multiplication de références antiquisantes relatant les rencontres avec les populations autochtones. Cf. les cas de Lescarbot et Lafitau (cf. infra).

²⁰ À travers les querelles sur le bienfondé du colonialisme. Cf. la querelle Barron-Symonds (cf. infra).

b) Définition : pourquoi la Grèce antique ?

Il paraît important de clarifier d'emblée un choix qui fut décisif pour la rédaction de ce travail. En me fondant davantage sur les épisodes de la colonisation grecque qu'à ceux traitant de l'expansion romaine, je souhaitais m'inscrire dans une thématique plus originale de perception des historiographies des siècles précédents.

L'historiographie récente a en effet produit une série importante d'ouvrages traitant des rapprochements qui furent élaborés entre l'impérialisme romain et d'autres courants expansionnistes des Temps modernes, dont ceux de l'Espagne ou de la Grande-Bretagne.²¹

Si l'on analyse les sources de l'époque, le seul choix de la comparaison avec le passé grec ou romain n'était pas anodin. Là où l'Empire romain se situait généralement dans le cadre d'une politique impériale (à l'instar des Espagnols au Mexique ou des Britanniques en Inde trois siècles plus tard), le cadre conceptuel de comparaison avec les colonies grecques est plus difficile à cerner.²² Le renvoi à une puissance commerciale de grande envergure demeurait toutefois la condition souvent suffisante à ce genre de comparaison.²³ Le parallèle, remontant à Machiavel, entre prospérité commerciale et décadence irrémédiable d'un empire fut appliqué aussi bien à l'encontre de l'Empire romain qu'à celui de l'Empire britannique au XVIII^e siècle.²⁴

L'autre point de comparaison face à Rome et à la Grèce, fut celui de la puissance civilisatrice, qui permit aux peuples étrangers de bénéficier des apports culturels de la

²¹ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, pp. 29 et suiv., D. A. LUPHER, *Romans in a New World. Classical Models in a Sixteenth-Century America*, Ann Arbor, 2003, pp. 43 et suiv. et Ph. VASUNIA, Greater Rome and Greater Empire in *Classics and Colonialism*, Londres, 2005, pp. 38-63. Sur les influences espagnoles dans la justification des colonialismes français et britannique, cf. J. HART, *Representing the New World: The English and French Uses of the Example of Spain*, New-York 2001.

²² K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, 2012, pp. 80-83. "“Rome” meant empire in a way that “Greece” did and could not, given their respective histories.” (p.83)

²³ *Ibidem*, p.83. K. Kumar renvoie par ailleurs à Montesquieu, qui attribuait en grande partie la prospérité de la Grèce à la colonisation et à l'établissement de comptoirs dans tout le bassin méditerranéen, et à la proximité avec un panel d'autres peuples. Cf. Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Lois*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651.

²⁴ Le rapport entre ambitions impériales et puissance commerciale demeure donc relativement étroit. J.G.A. POCOOCK, *The Machiavellian moment: Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, Princeton, 1975, pp. 423-425.

métropole ou du conquérant. À cet égard, les deux tendances relayant l'image de Rome ou de la Grèce en comparaison avec la colonisation anglaise de l'Inde au début du XIXe siècle s'opposèrent entre elles.²⁵

L'assimilation d'empires des Temps modernes à la croissance, mais aussi à la chute de Rome, connut ses premières manifestations dès le régime espagnol en Nouvelle-Espagne. Cortés lui-même s'était comparé à César lors de ses conquêtes²⁶ et les historiens espagnols des décennies suivantes se présentèrent comme les continuateurs directs de l'Empire romain, destiné à apporter paix et progrès aux régions soumises.²⁷ Ce concept qu'Anthony Pagden compare à la *Monarchia Universalis*, variante christianisée de l'*Imperium* romain, fut utilisé par les souverains espagnols pour tenter de justifier leur domination sur le Nouveau-monde.²⁸

Par un mélange de recours aux traditions romaines païennes et chrétiennes, l'idée était de maintenir une continuité directe entre les traditions romaines et celles des Rois catholiques.²⁹ L'impérialisme espagnol se revendiquait donc déjà très largement d'une tradition romaine préétablie.

Si cette doctrine paraît avoir connu un succès moindre sous le régime français au XVIIIe siècle, où la figure d'Alexandre le Grand semble avoir connu un engouement supérieur,³⁰ les comparaisons entre l'Empire romain et la Grande-Bretagne des XVIIIe-XIXe siècles furent beaucoup plus abondantes. Ainsi, les sources de l'époque faisaient-elles référence à la littérature romaine, notamment à l'*Agricola* de Tacite, témoignage de la conquête de la

²⁵ Cf. Th. Macaulay qui préconisait l'anglicisation de l'Inde à l'instar de l'expansion du latin sous le régime romain et W. Gladstone, qui se référait au modèle grec pour défendre l'idée d'un ensemble de colonies autogérées. Cf. Th. B. MACAULAY, *Minute on Indian Education in Imperialism and Orientalism: a Documentary Sourcebook*, édité par B. HARLOW et M. CARTER, Oxford, 1996, pp. 56-62 et J. MORLEY, *The Life of William Ewart Gladstone*, vol. 1, Londres, 1905, p. 358.

²⁶ B. DIAZ DEL CASTILLO, *Historia verdadera de la conquista de la Nueva España*, introduction et notes de Joaquín Ramíez Cabanas, vol. 2, Mexico, 1968, pp. 63-64.

²⁷ P. MEXIA, *Historia imperial y cesarea: en la qual en summa se contienen las vidas y hechos de todos los cesares emperadores de Roma, desde Iulio Cesar hasta el Emperador Carlos Quinto*, Anvers, 1561.

²⁸ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, pp. 29 et suiv. Pagden renvoie notamment aux Bulles d'Alexandre VI, qui concédaient aux souverains espagnols le droit d'occupation sur les terres découvertes outre-Atlantique. *Ibidem*, p. 32.

²⁹ *Ibidem*, p.32.

³⁰ Cf. Ch. GREEL et Ch. MICHEL, *L'école des Princes ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988 et P. BRIANT, *Alexandre des Lumières. Fragments d'Histoire européenne*, Paris, 2012.

Bretagne par les Romains. Mark Bradley s'intéresse ainsi à cet ouvrage abondamment employé dans divers buts, depuis la création des premières histoires nationales britannique au XVIe siècle jusqu'à l'avènement du nationalisme anglais du XIXe siècle, en passant par une récupération par B. Franklin durant la guerre d'indépendance américaine.³¹

Les renvois explicites à l'impérialisme romain commencèrent lors de la guerre d'Indépendance, et spécialement à Edward Gibbon. Ce dernier publia sa somme sur le déclin de l'Empire romain de 1776 à 1788. Celle-ci fut perçue comme l'une des influences majeures des politiques colonialistes des années à venir. Gibbon partait du postulat d'un cycle inévitable où chaque pouvoir est destiné à décliner et à s'éteindre.³² L'impact de Gibbon comme modèle du déclin des empires a par ailleurs fait l'objet de plusieurs recherches.³³ Cette perception devait notamment être à la base de la politique colonisatrice britannique en Inde durant laquelle le modèle romain connut ses récupérations les plus nombreuses. On préconisait en effet l'inspiration du modèle romain à la fois pour l'introduction, à des fins d'acculturation, de la langue anglaise parlée, (à l'instar du latin qui marqua durablement le monde méditerranéen) et comme modèle pour la soumission d'un pays. La plupart des auteurs présentaient ainsi l'Empire britannique comme le successeur de l'empire romain.³⁴

À cet égard, le recours au modèle romain fut particulièrement marqué à l'ère victorienne.³⁵

Citons enfin les influences républicaines héritées cette fois de la Rome pré-impériale qui connurent elles aussi un retentissement lors de la guerre d'Indépendance des États-Unis et lors des premières années de l'indépendance. Des personnalités telles que celle de Cicéron connurent un succès certain, là où l'avènement de l'Empire fut perçu comme le symbole

³¹ M. BRADLEY, Tacitus' Agricola and the Conquest of Britain in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, pp. 131-137.

³² A. ROGERS et R. HINGLEY, Edward Gibbon and Francis Haverfield, the Traditions of Imperial Decline in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, pp. 189 et suiv.

³³ Cf. *Ibidem*, p. 189 et H. JAMES, *The Roman Predicament: how the rules of national order create the politics of Empire*, Princeton – Oxford, 2006, pp. 6-23.

³⁴ R. S. MANTENA, Imperial Ideology in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, pp. 54-73. Cf. T.B. MACAULAY, *Op. cit.* et C. TREVELYAN, *On the education of the people of India*, Londres, 1838.

³⁵ Ph. VASUNIA, Greater Rome and Greater Empire in *Classics and Colonialism*, Londres, 2005, pp. 39 et suiv.

du retour de la tyrannie.³⁶ On traita aussi abondamment des différentes ligues qui se formèrent à l'époque hellénistique.³⁷

Il demeure dès lors délicat d'arriver à une séparation nette des diverses sources qui inspirèrent les Pères fondateurs.³⁸

Ces derniers multipliaient en effet les comparaisons aux grands hommes et aux grands événements de l'Antiquité. Les comparaisons de Washington ou Hamilton à Epaminondas, Démosthène ou Cicéron étaient devenues des *topoi* de la littérature de l'époque révolutionnaire, chacun étant perçu comme un champion de la cause républicaine.³⁹

L'abondance des ouvrages actuels se référant aux rapports à Rome me poussent à traiter d'un sujet différent, car moins présent à la fois dans les textes d'époque et dans l'historiographie en général.

Sur l'influence de l'Antiquité grecque, nombre d'ouvrages historiographiques récents existent, sans renvoi systématique au concept de colonisation. L'identification à Sparte ou à Athènes, par exemple, qui fut un sujet largement décliné à l'époque, a fait l'objet d'études récurrentes.⁴⁰ Et même si Athènes et la Ligue de Délos firent l'objet d'études, notamment par l'intermédiaire des écrits de Pères fondateurs des États-Unis, qui connaissaient au moins succinctement les étapes de la guerre du Péloponnèse, leur assimilation à un empire colonial pose d'emblée de nombreux problèmes d'ordre épistémologiques. En effet à l'époque de la Révolution américaine, plusieurs auteurs assimilaient l'impérialisme athénien à celui de la Grande-Bretagne, en soutenant que les deux puissances

³⁶ C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass. – Londres, 1994, p. 84, R. A. FERGUSON, *Reading the Early Republic*, Cambridge, Mass./ Londres, 2004, p. 177 et R.S. MANTENA, *Op. Cit.*, pp. 59 et suiv.

³⁷ *Ibidem*, p. 59.

³⁸ Cf. entre autres R. M. GUMMERE, *The Heritage of the Classics in Colonial North America. An Essay on the Greco-Roman tradition in Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 99, n°2, Philadelphie, 1955, pp. 68-78, S. F. WILTSHIRE, *Greece, Rome and the Bills of Rights*, Norman, 1992 et C. WINTERER, *The Culture of Classicism: Ancient Greece and Rome in American Intellectual Life, 1780-1910*, Baltimore, 2002.

³⁹ R. A. FERGUSON, *Reading the Early Republic*, Cambridge, Mass./ Londres, 2004, pp. 187-188.

⁴⁰ Cf. par ex. St. HODKINSON, T. D. BARNES et alii, *Sparta: comparative approaches*, Swansea, 2009. Voir aussi K. VLASSOPOULOS, *Sparta and Rome in early modern thought: a comparative approach in Sparta in modern thought*, Swansea – Oxford, 2012, pp. 43-70.

reproduisaient les mêmes comportements (mercantilisme, occupations armées, centralisation autour de la cité-mère, etc...).⁴¹

L'œuvre de Carl J. Richard qui a focalisé sa recherche sur les influences classiques de la Révolution américaine sera à cet égard centrale à notre propos.⁴²

Ces comportements politiques et économiques furent donc prêtés aux Athéniens par une série d'auteurs, de sorte à pouvoir en dénoncer les éventuelles faiblesses par rapport à d'autres théories émises plus récemment, qui prônaient, entre autres, des échanges commerciaux affranchis de toute contrainte.⁴³

Là où la notion d'empire dérivée du concept d'*Imperium* romain a permis une large étude du domaine dans les historiographies récentes, le concept de colonisation grecque ne fut, au contraire, que peu traité. Il fit pourtant l'objet, dès l'époque, d'une grande récupération et dans plusieurs contextes. Et bien que le rapport à Athènes nous intéressera, ne fût-ce que dans le cadre de notre Histoire des réceptions, d'autres cités grecques, comme Corinthe, nous occuperont également.

La réception de l'Histoire des colonies grecques fut moins abordée par les historiens, bien qu'elle influença les colonisations européennes, spécialement au XVIIIe siècle. À cet égard, l'historien K. Vlassopoulos déplore que certains auteurs ayant établi des parallèles entre la colonisation grecque et l'Amérique coloniale (tels le baron Sainte-Croix) n'aient pas fait l'objet d'études plus approfondies.⁴⁴ L'objectif de ce travail sera de tenter de remédier à cette lacune.

La difficulté, évoquée plus haut, qu'il y a à appréhender un cadre précis justifiant le recours à la colonisation grecque comme modèle permettra également un champ de recherche jusque-là peu exploré.⁴⁵ Il permettra d'étudier quelques comparaisons, notamment dans le

⁴¹ Cf. par ex. l'œuvre de G. de SAINTE-CROIX, *De l'état et du sort des colonies et des Anciens peuples*, Philadelphie, 1779.

⁴² C. J. RICHARD, *Op. Cit.*

⁴³ G. de SAINTE-CROIX, *Op. Cit.*, pp. 95-96. « les Grecs ignoraient les vrais principes d'administration économique fondés sur la liberté de commerce. ».

⁴⁴ K. VLASSOPOULOS, *Colonial Encounters in Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, p. 52.

⁴⁵ K. KUMAR, *Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in Journal of British studies*, v.51, n°1, 2012, pp. 80-83.

cadre de nations commerçantes qui s'étaient imposées au monde entier que ce soit par les armes ou des politiques économiques coercitives. Les abondantes comparaisons entre la thalassocratie athénienne (qui fit l'objet, au XVIIIe siècle, d'une assimilation totale avec une forme de colonialisme) et d'autres nations des temps modernes seront centrales à notre propos.⁴⁶

Le passé grec connut une récupération plus féconde dès lors qu'il était question d'influence politique, et notamment de la constitution d'une nouvelle citoyenneté. La Révolution américaine, à nouveau, fut le témoin privilégié de nombre de réflexions sur la citoyenneté antique, réelle ou fantasmée.

Les influences de la citoyenneté athénienne et surtout spartiate connurent à cet égard un engouement particulier dès les premières velléités d'indépendance en Amérique. Il s'agissait de fournir un modèle auquel se conformer,⁴⁷ ou au contraire à éviter, car porteur de vices nuisibles à la constitution d'un nouvel État.⁴⁸

La connaissance souvent aigüe que les auteurs de ces époques avaient des auteurs classiques (ou à tout le moins les enseignements qu'ils avaient décidé d'en conserver)⁴⁹ ne doit pas laisser oublier qu'elle faisait l'objet de récupérations éparées, partielles et dans des contextes très différents.⁵⁰ L'exemple de la réception des citoyennetés spartiate et athénienne en constitue un exemple particulièrement révélateur. En outre, le caractère plus restreint des sources traitant de colonisation grecque rendra sans conteste possible son traitement sur la longue durée au cours de cette thèse.

⁴⁶ Th. HARRISON, *Through British Eyes : The Athenians Empire and modern Historiography in Classics and Colonialism*, Londres, 2005, pp. 25-37.

⁴⁷ Comme dans le cas de Sparte, dont le modèle citoyen, discipliné et uni, était idéalisé par certains pères fondateurs, comme Adams ou Dickinson. C.J. RICHARD, *Greek and Romans bearing Gifts*, Lanham, 2008, pp. 31 et suiv.

⁴⁸ *Ibidem*, pp. 49 et suiv. Ainsi le modèle athénien, perçu comme porteur des gènes de la discorde ou de la démagogie, était-il envisagé avec beaucoup de réserve.

⁴⁹ R. A. FERGUSON, *Reading the Early Republic*, Cambridge, Mass./ Londres, 2004, pp. 187 et suiv.

⁵⁰ K. KUMAR, *Op. Cit.*, p. 82. "Because they were so well known, and because they were generally regarded as the joint parents of European civilization, Greece and Rome could be treated heuristically as antithetical examples or exemplars, regardless of their actual, « messy », reality. This could mean a radical simplification and abbreviation of the actual experience of the two societies, together with a distinct tendency to idealize the chosen model and to caricature the other".

c) Historiographie

1) Le XVIIe siècle

La première moitié du XVII^{ème} siècle vit une multiplication de publications historiques, souvent très longues, qui répondaient à une demande du public de l'époque visiblement friand de récits historiques.⁵¹

L'Historien Mézeray présente un intérêt particulier en ce que son *Histoire de France*⁵² connut un certain succès, notamment à la Cour de France, puisqu'il contribua à la formation du jeune Louis XIV.⁵³ Bien que Mézeray ait destiné son œuvre à un public beaucoup plus large, cet ouvrage était lu au Roi, lequel était supposé apprendre dès son jeune âge la différence entre un souverain vertueux et un tyran.⁵⁴

Il donnait en outre, à travers ses œuvres, une interprétation particulièrement critique de la monarchie française. Cette approche finit par déplaire à Colbert, qui le fit tomber en disgrâce.⁵⁵

Une réédition de son ouvrage parue en 1685 (soit deux ans après son décès) traite succinctement de l'Histoire de France depuis la plus haute Antiquité (là où l'édition de 1643 traite principalement des Francs et ne commence qu'avec leur arrivée). L'auteur attribue l'invasion romaine de la Gaule aux Grecs de Marseille, qui appelèrent les Romains au secours contre les Celtes qui menaçaient la ville.⁵⁶ Par ailleurs, Mézeray impute aux citoyens de Marseille une forme de décadence qui s'est finalement répandue parmi les

⁵¹ Ch. GRELL, *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris 2000, p. 107. Bien qu'à cette époque, l'Histoire antique soit demeurée l'œuvre d'érudits, la discipline n'ayant pas encore fait l'objet d'un traitement critique. Cf. Ch. GRELL, *L'Histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, 1993, pp. 19 et suiv. Cf. aussi Ch. GRELL, *Penser l'histoire grecque et romaine en France au XVIIIe siècle : ambiguïtés et potentialités de « modèles » historiques in Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010, p. 36.

⁵² Fr. De MÉZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, 3 vol. Paris, 1643-1651.

⁵³ Ch. GRELL, *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris 2000, p. 51.

⁵⁴ *Ibidem*, p.51. Il fit en effet publier son ouvrage sous forme de feuillets, plus abordable pour le grand public.

⁵⁵ *Ibidem*, pp. 181-183.

⁵⁶ F. de MÉZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le Juste*, Paris, 1685, p.

populations autochtones aux alentours. Ces dernières furent frappées par un esprit de luxure dont rien ne pouvait les prévenir, et cet affaiblissement contribua à favoriser la conquête romaine.⁵⁷

En dehors de ce court épisode, Mézeray traite à peine de l'Antiquité, ne commençant son histoire qu'avec le règne mythique de Faramond.

Dans cette optique, la colonisation grecque fut manifestement perçue comme une menace non seulement pour l'intégrité du territoire, préfiguration de ce qui allait devenir la France, mais par le risque de corruption des mœurs des Gaulois au contact de l'hellénisme.

À une époque où se multipliaient les Histoires nationales et où la France, en conflit perpétuel avec ses voisins, continuait sa politique d'agrandissement territorial (notamment aux dépens de l'Espagne), cette manifestation de défiance à l'encontre d'une incursion étrangère, fût-ce à l'époque archaïque, semble s'accorder avec l'état d'esprit de l'époque. De plus, les participations de Mézeray aux campagnes militaires de la France de cette première moitié du XVIIe siècle, ainsi que sa proximité avec la Cour (il avait été précepteur de Louis XIII encore Dauphin) ont peut-être encore renforcé cette tendance.⁵⁸

Nous évoquerons également l'exemple, étudié par Ch. Grell ou P. Briant, de la réception de l'Histoire d'Alexandre le Grand, spécialement sous le règne de Louis XIV.⁵⁹ Bien que le XVIIe siècle ait davantage retenu la personnalité conquérante d'Alexandre plutôt que sa politique d'expansion culturelle et de fondations coloniales, une analyse du sujet présentera un intérêt pratique étant donné sa proximité avec le sujet. L'identification systématique à Alexandre pour ses prouesses militaires (comme dans le cas du Grand Condé) ou comme modèle de souverain vertueux (sous Louis XIV qui s'en inspira ensuite) ne dura cependant

⁵⁷ F. de MÉZERAY, *Op. Cit.*, p. 7. « Le voisinage de cette ville grecque asiatique communiqua la langue Grecque, les arts libéraux, l'éloquence et la politesse aux peuples de la Gaule : mais avec cela se glissèrent les aussi les délices, les voluptez, les vices & les ordures abominables, auparavant inconnues à ces peuples innocens ; dispositions infaillibles à la servitude, qui suit nécessairement la corruption des mœurs ».

⁵⁸ W. H. EVANS, *L'Historien Mézeray et la Conception de l'Histoire en France au XVIIe siècle*, Paris, 1930, pp. 39 et suiv.

⁵⁹ Ch. GRELL, *L'école des Rois ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988 et *Idem, Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris, 2000. Cf. aussi P. BRIANT, *Alexandre des Lumières. Fragments d'Histoire européenne*, Paris, 2012.

que quelques années,⁶⁰ puisque le roi de Macédoine devint graduellement l'archétype du tyran, dont il fallait se détourner.⁶¹

Les modèles grecs véhiculés au sein de la Cour de France permettront en outre de concevoir l'image que se faisaient les souverains français de leur propre expansionnisme.

Le personnage d'Alexandre connu du reste une appréciation variée dans les différentes historiographies. Son image se dégradait à mesure que la philosophie issue des Lumières prenait de l'ampleur dans une rédaction jusque là principalement séduite par le succès militaire. Cependant, ses succès en tant que bâtisseur d'empire lui valurent une certaine aura dans quelques milieux intellectuels de l'époque.⁶² À cette époque encore, de nombreux historiens attribuaient le succès ou l'échec d'un empire à la providence divine.⁶³

Les influences antiques sont également visibles dans les écrits des colonisateurs, notamment dans le contexte de la Nouvelle-France. Ainsi, l'avocat Marc Lescarbot (ca. 1570-1641), dont les récits ont été édités par Chantal Grell, et qui avait participé à l'une des premières tentatives d'implantation permanente en Amérique du Nord, constitue-t-il une excellente source.⁶⁴ Juriste de formation, il avait été initié à la rhétorique et aux textes anciens durant son passage par le collège de Laon à Paris.⁶⁵ Lescarbot recourait à un répertoire antique varié, allant des textes gréco-latins (il maîtrisait le grec) aux références

⁶⁰ Ch. GRELL, *L'école des Rois ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988, p. 65.

⁶¹ P. BRIANT, *Op. Cit.*, pp. 239 et suiv. Notons que l'image d'Alexandre se dégrada progressivement dans la littérature à mesure que l'on avançait dans les XVII^e et surtout XVIII^e siècle. Cf. G. C. BRAUER Jr, *Alexander in England: the Conqueror's reputation in the late Seventeenth and Eighteenth Centuries in The Classical Journal*, n° 76/1, Chicago, 1980, pp. 34-47.

⁶² Citons ainsi le cas de Montesquieu. Cf. P. BRIANT, *Montesquieu et ses sources : Alexandre, l'empire perse, les Guèbres et l'irrigation in Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Genève, vol. 5, 2006, pp. 243-262.

⁶³ Cf. BOSSUET, *Discours*, III^e partie, chap. I. Principe auquel Rollin se plia encore au début du XVIII^e siècle. Ch. ROLLIN, *Histoire ancienne*, vol. I, Paris, 1733, p. xxxi. Cf. Ch. GRELL, *Penser l'histoire grecque et romaine en France au XVIII^e siècle : ambiguïtés et potentialités de « modèles » historiques in Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIII^e et XIX^e siècles*, Amsterdam-New York, 2010, pp. 37-38.

⁶⁴ M. LESCARBOT, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples, édition critique de M.-Ch. Pioffet*, Lévis, 2007.

⁶⁵ E. THIERRY, *Marc Lescarbot. Un homme de plume au service de la Nouvelle-France*, Paris, 2001, pp. 33-38.

bibliques, genre rhétorique propre aux milieux juridiques de l’Ancien Régime.⁶⁶ Cette approche de la rhétorique allait conditionner sa perception du voyage, ainsi que son étude des indigènes d’Acadie. L’auteur se livrait à plusieurs comparaisons entre les Amérindiens peuplant l’Acadie et les peuples antiques connus par l’intermédiaire des sources anciennes.⁶⁷ Il présente un des premiers comptes-rendus sur l’Acadie et sur ses populations amérindiennes, en émaillant son discours de références et d’allusions à divers auteurs antiques (notamment Pline l’Ancien et Plutarque), ainsi que de comparaisons à divers événements de l’Antiquité.⁶⁸ Il fut perçu comme l’un des premiers anthropologues en Amérique septentrionale. Il aurait en outre influencé Lafitau, comme fondateur d’une ethnographie comparée.⁶⁹

Certains militaires offrent aussi un témoignage de la Nouvelle-France au XVIIe siècle. C’est le cas du baron de Lahontan (1666-1716), militaire français qui servit lors du siège de Québec de 1690, puis à Terre-Neuve, et qui quitta finalement l’armée suite à des démêlés avec ses supérieurs (notamment vis-à-vis du gouverneur de Plaisance). L’auteur nourrissait en outre une inimitié vis-à-vis des jésuites, accusés de corrompre les Amérindiens avec des valeurs européennes incompatibles avec leur mode d’existence.⁷⁰ Ce dernier écrivait donc dans un but de contestation manifeste⁷¹ et se sentait vraisemblablement en rupture avec le système français de l’époque.⁷²

⁶⁶ Cf. J.-F. FOURNEL, *Histoire des avocats au parlement et du barreau de Paris depuis S. Louis jusqu’au 15 octobre 1790*, T. II, Paris, 1813, p. 264. Voir M. LESCABOT, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d’autres peuples, édition critique de M.-Ch. Pioffet*, Lévis, 2007, pp. 31-32.

⁶⁷ Fr. LESTRIGNANT, *Les Indiens antérieurs (1575-1615) : Duplessis-Mornay, Lescabot, de Laet, Claude d’Abbeville in Figures de l’Indien*, Montréal, 1995, pp. 75-82.

⁶⁸ Ainsi lorsqu’il traite de parures d’Amérindiens, jugées trop ostentatoires, l’auteur renvoie à SÉNÈQUE, *Des Bienfaits* VII, 8 et à TERTULLIEN, *De cultu feminarum* I, IX, 3, lesquels fustigeaient en leurs temps les débauches vestimentaires des élites romaines. Cf. M. LESCABOT, *Op. Cit.*, pp. 325-326.

⁶⁹ *Ibidem*, pp. 51-55.

⁷⁰ N. DOIRON, *Genèse de l’éloquence sauvage. La renaissance française de Tacite in La recherche littéraire, objets et méthodes*, Montréal, 1993, p. 179.

⁷¹ Notamment vis-à-vis des Jésuites. Cf. et N. DOIRON, *Genèse de l’éloquence sauvage. La renaissance française de Tacite in La recherche littéraire, objets et méthodes*, Montréal-Saint Denis, 1993, p. 179.

⁷² Cf. R. OUELLET, *Lahontan, Œuvres complètes, vol. I*, édition critique par R. O., Montréal, 1990, pp. i et suiv.

Le baron, auteur d'une série d'ouvrages relatant ses expériences en Amérique du nord,⁷³ est notamment connu pour avoir écrit un dialogue fictif avec un Amérindien,⁷⁴ critique de la culture et de la société française à travers les yeux d'un étranger jugé à priori primitif mais faisant montre d'une sagesse et d'une perspicacité redoutable.

En effet, il écrivit à la fin du XVII^e siècle ses *Dialogues avec un sauvage*, où le point de vue européen sur différents aspects de l'existence (spécialement en matière religieuse) est battu en brèche par les réflexions de l'indien Adario.⁷⁵ Le point de vue français, défendu dans le récit par un Lahontan personnifiant la logique colonisatrice, se trouve systématiquement en position de faiblesse, faute d'argument convaincant à opposer à son adversaire.

Ces dialogues du baron avec un autochtone, que d'aucun ont assimilé à une forme de mythe du bon sauvage,⁷⁶ présentent de nombreuses similitudes avec certains textes antiques, dont l'Anacharsis de Lucien.⁷⁷

Ce texte, où les traditions de la cité d'Athènes sont systématiquement critiquées par un Scythe, peuplade considérée comme barbare,⁷⁸ laisse à supposer une remise en question, dès l'époque grecque, de la dichotomie civilisé-sauvage, d'autant qu'Anacharsis, à l'instar du sauvage de Lahontan, se sert des canons rhétoriques tels qu'émis par les plus hautes autorités littéraires de son temps.⁷⁹ Le rapport à l'indigène fait ici l'objet d'une relecture conséquente à l'aune d'un point de vue hérité de l'Antiquité, bien que les colonisations européennes se soient le plus souvent construites en opposition aux populations autochtones jugées primitives.

⁷³ L. de LAHONTAN, *Nouveaux voyages en Amérique Septentrionale*, La Haye, 1704 et *Idem*, *Mémoires de l'Amérique Septentrionale*, La Haye, 1704.

⁷⁴ *Idem*, *Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un sauvage dans l'Amérique*, La Haye, 1703.

⁷⁵ L. de LAHONTAN, *Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un sauvage dans l'Amérique*, La Haye, 1703.

⁷⁶ Cf. P. BASILE, *Lahontan et l'évolution moderne du mythe du « bon sauvage »*, Montréal, 1997, p. 23.

⁷⁷ Cf. R. OUELLET, *Lahontan, Œuvres complètes, vol. I*, édition critique par R. O., Montréal, 1990, pp. 29-39 et N. DOIRON, Genèse de l'éloquence sauvage. La renaissance française de Tacite in *La recherche littéraire, objets et méthodes*, Montréal-Saint Denis, 1993, p. 179.

⁷⁸ LUCIEN, *Anacharsis ou des exercices du corps*.

⁷⁹ N. DOIRON, *Op. cit.*, p. 179.

Lahontan offre un cas d'une réception du rapport à l'autochtone dans l'Antiquité, en le replaçant dans le cadre de la colonisation française.

La maigreur des références pour cette époque nous autorisera à traiter d'autres sources, comme celles émises par des explorateurs et missionnaires néerlandais qui participèrent à l'élaboration de la colonie de Nouvelle-Hollande.⁸⁰ Nous nous intéresserons également aux balbutiements de la colonisation britannique,⁸¹ même si l'essentiel des sources anglophones nous renverront au XVIIIe siècle. En outre, nous analyserons les sources allemandes, éventuellement susceptibles de nous apporter quelques éclaircissements.⁸²

Cet état de fait nous amène donc à penser que la majorité des sources pour ce XVIIe siècle seront principalement des sources françaises, œuvres d'érudits plus ou moins proches du pouvoir ou ayant participé à l'implantation française en Amérique.

L'essentiel du débat relatif au XVIIe siècle vise à saisir comment, à une époque où les auteurs ne se fondaient encore que sur les sources littéraires,⁸³ chacun envisageait la colonisation de son pays. Le caractère encore neuf de l'entreprise coloniale européenne la rendait sans doute délicate à justifier, fut-ce à travers les sources de l'époque. La récupération de l'Antiquité à des fins nationalistes était cependant déjà une réalité concrète, et il est manifeste que l'initiative d'un Mézeray s'inscrivait dans une logique préexistante.⁸⁴

⁸⁰ Cf. par ex. J. MEGAPOLENSIS, A short account of the Mohawk Indians, their country, language, stature, dress, religion and Government, thus described and recently, August 26, 1644, sent out of New Netherland in *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, New York, 1909, pp. 163-180. Voir aussi J. BAART, Ho-de-no-sau-nee en de Nederlanders. De wisselwerking tussen materiële culturen van autochtonen en allochtonen in 17e-eeuws Nieuw-Nederland in *Nieuwnederlandse studiën. Een inventarisatie van recent onderzoek. New Netherland studies. An Inventory of Current Research and Approaches. Bulletin koninklijke nederlandse oudheidkundige bond*, n°84, Amsterdam, 1985, pp. 89-99.

⁸¹ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, pp. 73 et suiv.

⁸² P. LAUREMBERG, *Neue und vermehrte acerra philologica das ist sieben hundert auserlesene nützliche lustige und denckwürdige historien und discursen aus den berühmtesten griechischen und lateinischen scribenten zusammen getragen ...*, Francfort, 1694

⁸³ Soumission résultant pourtant d'une connaissance encore lacunaire. Cf. Ch. GRELL, Penser l'histoire grecque et romaine en France au XVIIIe siècle : ambiguïtés et potentialités de « modèles » historiques in *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010.

⁸⁴ Cf. Les premières Histoires nationales au XVIe siècle, elles aussi fondées sur les sources antiques. M. BRADLEY, Tacitus' Agricola and the Conquest of Britain in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, pp. 131-137.

2) Le XVIIIe siècle

Le XVIIIe siècle présente un tournant majeur dans la réception de l'Histoire antique. C'est effectivement à cette époque que G. Ceserani situe l'invention de l'Histoire grecque au sens moderne du terme. L'auteur en attribue en partie l'initiative à l'Historien français Rollin, ou au Britannique Stanyan.⁸⁵

Rollin consacre en effet la majeure partie de son œuvre à l'Antiquité grecque, moins connue selon lui que l'Histoire romaine.⁸⁶ L'auteur, qui ne renvoie qu'à des sources antiques pour étayer son ouvrage, se livre cependant à une utilisation plus critique de ces sources, selon des principes augurant de la philologie.⁸⁷

Cette époque vit par conséquent une multiplication des exemples de récupérations de l'histoire grecque, dans des objectifs souvent politiques.⁸⁸

Le début du XVIIIe siècle vit en outre la poursuite de la politique de colonisation et d'évangélisation des populations amérindiennes de la Nouvelle-France. À l'instar de ce que Lahontan avait entrepris, d'autres auteurs se référèrent au modèle antique pour appréhender plus aisément les rapports avec des populations indigènes encore peu connues.

L'Abbé Joseph-François Lafitau (1681-1746), missionnaire jésuite en Nouvelle-France, écrivit un siècle après Lescarbot sur les mœurs des Amérindiens. Il compara les différents aspects de la société iroquoise à ceux de la Grèce Antique dans ses *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, qui connurent un important succès

⁸⁵ G. CESERANI, *Modern Histories of Ancient Greece : Genealogies, Contexts and eighteenth-century narrative Historiography*, in *The Western Time of Ancient History*, Cambridge, 2011, pp. 138-155. Cf. Ch. ROLLIN, *Histoire ancienne*, 13 Vol. Paris, 1733-1739 et T. STANYAN, *The Grecian History*, 2 vol., Londres, 1707-1739.

⁸⁶ Méconnaissance que Ch. Grell attribue, notamment au caractère plus lacunaire des sources et au manque de maîtrise du grec par de nombreux Historiens. Ch. GRELL, *Penser l'histoire grecque et romaine en France au XVIIIe siècle : ambiguïtés et potentialités de « modèles » historiques* in *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010, p. 36.

⁸⁷ G. CESERANI, *Op. Cit.*, pp. 144 et suiv.

⁸⁸ G. CESERANI mentionne ainsi le cas de Gillies, fustigeant les démocraties antiques, incompatibles selon lui avec l'esprit de la Révolution américaine. Cf. J. GILLIES, *The Orations of Lysias and Isocrates*, Londres, 1778, p. lxiii.

auprès du public⁸⁹ ainsi qu'au sein de l'ordre jésuite.⁹⁰ L'approche de Lafitau est considérée comme novatrice en ce qu'elle augura de l'ethnographie contemporaine,⁹¹ son but étant de défendre les positions de l'Église catholique face à cette découverte que fut le Nouveau Monde et de définir, toujours dans l'optique de la supériorité catholique, la nature des cultes amérindiens de manière précise.⁹² Ce faisant, l'auteur s'inscrivait dans un cadre rhétorique déjà perçu antérieurement (la comparaison à l'Antiquité) tout en offrant une réflexion novatrice sur la question des Amérindiens, mais aussi des origines de l'Europe.⁹³ En effet, l'œuvre de Lafitau répondait à un double but :

Cette technique de comparaison permit à l'abbé de rendre la société iroquoise et ses composantes accessibles à ses compatriotes, à la lumière de ce qu'ils savaient de la société grecque. Et bien qu'il mit l'emphase sur les pratiques religieuses des Amérindiens, il proposa à ses lecteurs un travail qui non seulement leur révélait une civilisation inconnue, mais offrait aussi une image de ce que pouvait être la civilisation grecque antique.⁹⁴

Nous savons néanmoins que Lafitau œuvrait également dans un esprit de contre-réforme, réagissant aux réactions des rationalistes en soutenant une création divine des Amérindiens, lesquels, voués à atteindre le niveau de civilisation des Européens, sont également destinés à embrasser leur religion. Ce « consentement universel des peuples (auquel l'Église devait parvenir) comme preuve de l'importance de la religion »,⁹⁵ rendu possible précisément grâce à la religiosité des Amérindiens, devait favoriser, aux yeux de l'auteur, la doctrine catholique et ses volontés universalistes.⁹⁶

⁸⁹ Cf. L'introduction dans W. N. FENTON and El. L. MOORE, J.-F. Lafitau, *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times*, Edited and translated by W. N. F. and El. L. M., vol. 1, Toronto, 1974, p. LXXXIII.

⁹⁰ *Ibidem*, pp. LXXXVIII - XCI

⁹¹ A. MOTSCH, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Paris-Québec, 2001, pp. 263-264. On avait pour la première fois une étude approfondie sur un peuple, émise par un étranger parti vivre en son sein pendant des années. Voir aussi G. THÉRIEN, Les "Américains" de Joseph-François Lafitau in *Apprendre à porter sa vue au loin*, Lyon, 2009, pp. 193-202.

⁹² A. MOTSCH, *Op. Cit.*, pp. 19-22.

⁹³ *Ibidem*, pp. 265-266.

⁹⁴ A. MOTSCH, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Paris-Québec, 2001, pp. 265-268. Nous savons néanmoins que Lafitau œuvrait également dans un esprit de contre-réforme. Cf. W. N. FENTON and El. L. MOORE, *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times*, Edited and translated by W. N. F. and El. L. M., vol. 2, Toronto, 1977, pp. 173-186.

⁹⁵ A. MOTSCH, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Paris-Québec, 2001, p. 85.

⁹⁶ *Ibidem*, p. 85.

Ces allégations furent justifiées à l'aide de diverses comparaisons aux anciens et à leurs pratiques religieuses. Bien que Lafitau conteste les arguments de Lahontan selon lesquels les Amérindiens disposent d'une pensée abstraite complexe, le Jésuite ne nie cependant pas leur religiosité, similaire selon lui à celle des barbares antiques.⁹⁷

L'œuvre de Lafitau, au même titre que celle de Lahontan, présente l'intérêt de donner une image de la perception de la colonisation en ce tournant des XVIIe-XVIIIe siècles. En renvoyant à la littérature antique, les auteurs permettaient de figurer l'indigène soit en fonction de l'image que certains auteurs antiques donnaient des barbares (avec lesquels l'expansion coloniale des Grecs avait renforcé la proximité), soit en fonction de l'image que les Amérindiens pouvaient renvoyer du passé européen. Ces prémisses d'ethnographie comparée s'inscrivirent dans une tradition de récupération des sources antiques comme aides à la description du Nouveau monde, tradition qui débuta dès les dernières années du XVe siècle.⁹⁸

Penser l'Indien a d'abord été l'œuvre d'intellectuels, d'universitaires, de théologiens, mobilisant leurs catégories, leurs références, leurs *corpus*, mais sans avoir jamais vu un Indien de leurs propres yeux. Sans doute, Bartolomé de Las Casas, José de Acosta ou, plus tard, Joseph-François Lafitau se réclameront-ils, à juste titre, d'une expérience directe des Indiens, mais il n'empêche qu'en leurs articulations essentielles, leur langage et leurs catégories ont été forgés dans ce milieu de théologiens.⁹⁹

Le rapport au « sauvage » et sa place dans la littérature devinrent par ailleurs davantage prépondérant dans le courant du XVIIIe siècle, à une époque où, selon Fr. Hartog, la querelle entre les Anciens et les Modernes s'était atténuée, laissant la place à d'autres controverses.¹⁰⁰

Le XVIIIe siècle fut en outre le siècle qui vit la redécouverte d'une frange entière de l'Histoire grecque, par le biais de sources, certes connues depuis longtemps, mais qui

⁹⁷ W. N. FENTON and El. L. MOORE, *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times*, Edited and translated by W. N. F. and El. L. M., vol. 2, Toronto, 1977, p. 94.

⁹⁸ Fr. HARTOG, *Anciens, Modernes, Sauvages*, Paris, 2005, pp. 34 et suiv.

⁹⁹ *Ibidem*, p. 38.

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 42.

jouirent d'un regain d'intérêt dans le courant de ce siècle.¹⁰¹ Le cas des colonisations archaïques, notamment celle de Corinthe, en est un bon exemple.

Le recours direct au modèle de la colonisation grecque comme point de comparaison avec les politiques des grandes nations de l'époque fut par ailleurs observé à partir de cette époque-là. La constitution de grands empires à des fins commerciales (notamment en Nouvelle-France ou dans les Treize colonies après 1760), où la question de l'emprise économique de la métropole avait pris le pas sur la théorisation de sa domination politique sur les territoires américains, semble avoir joué un rôle majeur à cet égard.¹⁰²

Un exemple peut être trouvé chez Montesquieu, lequel s'interroge déjà sur l'impact des colonisations sur la prospérité des cités grecques. Notons que l'assimilation d'Athènes à une métropole coloniale était déjà perceptible chez l'auteur.¹⁰³ Montesquieu fut également le premier à comparer l'Athènes classique à l'Angleterre du XVIIIe siècle.¹⁰⁴

Les Britanniques eux-mêmes puisèrent une part non-négligeable de leur propre inspiration dans l'Histoire de l'empire athénien.¹⁰⁵ Cette structure expansionniste, fondée sur l'élaboration d'une politique commerciale à long terme assura (pour un temps) à la cité une stabilité et une prospérité que les Britanniques envièrent.¹⁰⁶ La redécouverte de l'Antiquité grecque s'accompagna donc immédiatement, chez ceux qui l'écrivirent, d'une logique utilitariste, notamment dans une optique d'expansion politique et surtout commerciale.¹⁰⁷

¹⁰¹ On a ainsi mentionné l'exemple de Thucydide Cf. A. MOMIGLIANO, *The classical Foundations of modern Historiography*, Berkely, Los Angeles, Oxford, 1990, pp. 48 et suiv.

¹⁰² K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, 2012, pp. 80-83.

¹⁰³ Montesquieu compare directement Athènes à Corinthe. Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Lois*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651.

¹⁰⁴ *Ibidem*, pp. 648-651. Cf. P. LIDDEL, European Colonialist Perspectives on Athenian Power : Before and After the Epigraphic Explosion in *Interpreting the Athenian Empire*, Bodmin, 2009, p. 14.

¹⁰⁵ E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge, 2004, p. 17.

¹⁰⁶ A. ATAC, Imperial Lessons from Athens and Sparta: eighteenth Century British Histories of Ancient Greece in *History of Political thought*, n°27, Exeter, 2006, pp. 642-660. Cf. aussi J. W. JOHNSON, What was Neo-Classicism? in *Journal of British Studies*, vol. 9, Londres, 1969, pp. 49-70.

¹⁰⁷ J.W. JOHNSON, *Op. cit.*, p. 52.

Cette comparaison avec Athènes récolta un succès croissant à mesure que l'Angleterre affirmait son caractère expansionniste, aux dépens des colonies françaises d'abord, et à ceux des Treize colonies ensuite.

L'historien Ataç part du principe que la comparaison de l'Angleterre à Athènes impliquait un rejet du modèle spartiate, transposable à une politique d'agression, telle celle attribuée aux Rois de France, non seulement sur le continent, mais également dans les colonies.¹⁰⁸ L'auteur oppose ainsi une politique mercantiliste anglaise tournée vers le profit à une politique expansionniste française, où chaque mécanisme reliant la métropole à sa colonie visait à terme une soumission militaire des puissances rivales sur les deux continents. Cette interprétation trop systématique des mécanismes d'expansion coloniale aux Temps modernes donne cependant un aperçu de la comparaison systématique à la Grèce dès lors que l'on se situe dans une logique commerciale, qu'il s'agisse du mercantilisme britannique ou de la physiocratie sous le régime français.¹⁰⁹

Le lien entre colonisation et prospérité était en outre de circonstance, Montesquieu n'ayant pas connu la chute de la Nouvelle-France et le démantèlement des colonies françaises d'Amérique du nord. Il est évident qu'avant 1763, les Français comme les Britanniques soutinrent une politique d'expansion coloniale, se réfugiant derrière divers modèles récupérés de l'Antiquité. À cet égard, aucune œuvre historique, qu'elle soit du XVIIe ou XVIIIe ne fut exempte d'intérêts politiques,¹¹⁰ même si l'avènement d'une Histoire grecque supplantant les Histoires nationales produites jusque-là fut effectivement une innovation du début du XVIIIe siècle.

Une autre utilisation du passé antique est visible chez l'historien Jean-Pierre de Bougainville (1722-1763), frère de l'explorateur Louis-Antoine de Bouganille, et qui

¹⁰⁸ A. ATAC, *Op. Cit.*, pp. 650 et suiv.

¹⁰⁹ En effet les physiocrates, comme Voltaire quelques décennies plus tard, vouèrent-ils une admiration au modèle athénien, qu'ils assimilèrent à une puissance bourgeoise et prospère. P. VIDAL-NAQUET et N. LORAUX, La formation de l'Athènes bourgeoise : essai d'historiographie, 1750-1850 in *Classical influences on Western Thought*, Cambridge, 1979, pp. 161-209. Les admirateurs de Sparte furent cependant plus nombreux en France au XVIIIe siècle. Cf. Ch. GRELL, Penser l'histoire grecque et romaine en France au XVIIIe siècle : ambiguïtés et potentialités de « modèles » historiques in *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010, pp. 44-45.

¹¹⁰ *Ibidem*, p. 644. Cf. J.G.A. POCOCK, A discourse of sovereignty: observations on the work in progress in *Political discourse in early-modern Britain*, Cambridge, 1993, pp. 396 et suiv.

publia en 1745 son recueil sur les droits des métropoles et des colonies antiques. Bien que son récit soit émaillé d'anecdotes concernant les conflits entre métropoles et colonies dans l'Antiquité,¹¹¹ son point de vue demeure largement empreint de la conviction que leurs relations furent mues par un respect et un soutien mutuel relativement constants.

L'auteur insiste en outre sur une série de devoirs des colonies grecques en matière religieuse,¹¹² et sur la nécessité pour les métropoles de se comporter de manière intègre et bienfaisante avec leurs colonies. L'auteur compare ces rapports à ceux qui devraient unir un père et ses enfants.¹¹³

Et bien que Bougainville traite abondamment de diverses guerres opposant cités-mères et filles, ses conclusions sur les liens les ayant unies semblent marqué par une idéalisation excessive.

On doit conclure de tout ce que je viens de dire, qu'il y avait entre les métropoles et les villes qu'elles avaient fondées une alliance naturelle qui subsistait réellement sans avoir besoin d'être marquée par un traité positif. Cette union était si forte qu'elle passait par-dessus tous les traités faits avec des étrangers.¹¹⁴

Son ouvrage, daté de 1745, fut publié à l'apogée du premier empire colonial français, à une époque où il était opportun pour la France d'entretenir les rapports les plus cordiaux envers ses colonies, spécialement à mesure que la menace d'une guerre avec les colonies britanniques s'accréditaient.

La guerre d'indépendance américaine offrit une abondance de comparaisons à la Grèce antique. Les ambitions mercantilistes de plus en plus marquées de la Grande-Bretagne sur les Treize colonies,¹¹⁵ et l'implication de plus en plus importante de la France dans le

¹¹¹ Notamment la guerre coloniale entre Corinthe et Corcyre, racontée dans le premier livre de Thucydide, et ses conséquences directes sur la guerre du Péloponnèse. Cf. J.-P. de BOUGAINVILLE, *Quels étaient les droits des Métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres*, Paris, 1745, pp. 81 et suiv..

¹¹² *Ibidem*, pp. 37 et suiv.

¹¹³ *Ibidem*, p. 84.

¹¹⁴ *Ibidem*, p. 74.

¹¹⁵ Fr. G. JAMES, Irish Colonial Trade in the eighteenth in *The William and Mary Quarterly*, vol. XX, n°4, New-York, 1963, pp. 574-584.

conflit contre la Métropole allait donner lieu à une série de comparatismes de plus en plus marqués.

À cet égard, nous distinguerons deux courants.

Le premier, qui vit le jour au début de la Guerre d'Indépendance, renvoie à une querelle entre auteurs qui traitèrent du principe de colonisation et des rapports entre métropoles et colonies, à l'aune des seules sources disponibles à l'époque qui évoquaient de manière précise des conflits de type coloniaux.¹¹⁶

Le britannique William Barron conteste les bien-fondés de la Révolution, qu'il critique en la comparant à divers épisodes de l'Antiquité grecque ou carthaginoise, où des colonies se retournèrent contre leurs métropoles, le plus souvent injustement.¹¹⁷ Il préconise en outre l'établissement d'une fiscalité forte de la Grande-Bretagne sur les colonies américaines. Son manque de précision quant à l'attitude à adopter vis-à-vis des revendications américaines, notamment en matière de représentation au parlement britannique lui valut une série de critiques, par exemple du parlementaire W. Meredith (1725-1790) ou de l'historien J. Symonds (1730-1807), lesquels attribuèrent les révoltes des colonies antiques à une politique trop stricte de la métropole.¹¹⁸ Les auteurs fustigent ainsi un exemple antique peu édifiant.

Le baron de Sainte-Croix (1746-1809), historien membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et spécialiste de l'Antiquité, publia à Philadelphie un plaidoyer contre la politique d'Athènes à l'époque classique, dont il critiquait les exactions et les vues expansionnistes, avant de se livrer à une comparaison avec les actes commis par les Britanniques en Acadie.¹¹⁹

¹¹⁶ K. VLASSOPOULOS, *Imperial Encounters in Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford – New-York, 2010 cf. pp. 43 et suiv

¹¹⁷ L'auteur évoque ainsi sur la prévoyance des Athéniens qui empêchèrent un ralliement de Lesbos à Sparte. Barron prend ici le parti d'Athènes, assimilée pour l'occasion à une puissance coloniale et comparée à nouveau à la Grande-Bretagne. Cf. W. BARRON, *History of colonization of the free states of Antiquity*, Londres, 1777, pp. 127-129.

¹¹⁸ J. SYMONDS, *Remarks upon an essay, intituled, The history of the colonization of the free states of antiquity, applied to the present contest between Great Britain and her American colonies*, Oxford, 1778 et W. MEREDITH, *Historical Remarks on the taxation of free states*, Londres, 1778.

¹¹⁹ G. de SAINTE-CROIX, *De l'état et du sort des colonies et des Anciens peuples*, Philadelphie, 1779, pp. 168 et 314.

Ce débat d'auteurs, fût-il marginal dans le contexte de l'époque, donne cependant un aperçu d'une certaine perception de la colonisation britannique en cette fin de XVIII^e siècle, y compris parmi les intellectuels anglais. L'assimilation d'Athènes et de la ligue de Délos à une puissance coloniale était, nous l'avons vu, un véritable Topos depuis Montesquieu, et l'assimilation des prétentions des deux puissances, le plus souvent en opposition avec les droits élémentaires des colonies, était devenu récurrent.¹²⁰

Le second courant qui s'inspira largement de l'Histoire antique fut celui des Pères fondateurs des États-Unis.

Bien que ces derniers s'inspirent, pour les fondements de la nouvelle république, de l'Histoire romaine, le renvoi à l'Histoire grecque fut également courant.

Ainsi, les articles publiés par certains auteurs, tels Madison ou Hamilton pour la revue *The Federalist* multiplient-ils les références à la Grèce antique, que ce soit pour fustiger l'attitude des grandes cités sur les plus petites ou pour critiquer la faiblesses des différentes ligues (comme la ligue achéenne) impuissantes à contrer les ambitions des grands empires.¹²¹

Les relations entre la pensée classique et les écrits des pères fondateurs américains firent l'objet d'une abondante littérature. L'étendue de l'influence antique sur l'idéologie de la Révolution donna par exemple lieu à une controverse, qui débuta en 1967 suite à la parution de l'ouvrage de B. Bailyn, qui minimisait l'impact des réceptions d'Histoire antique.¹²² Bailyn renvoie davantage à d'autres influences, parmi lesquelles celles de la Révolution anglaise ou celles des Lumières pour tenter de percevoir d'autres influences.

Certains auteurs ont même analysé le rapport à des ouvrages historiques, dont celui de Rollin, dans le cadre de la Révolution américaine.¹²³

¹²⁰ E. SHALEV, *Empire transformed: Britain and the American Classical Imagination 1758-1783 in Early American Studies*, Vol. 4, n°1, Philadelphie, 2006, p. 132.

¹²¹ A. HAMILTON et J. MADISON, in Ed. M. EARLE, *The Federalist: A Commentary on the Constitutions of the United States*, New-York, 1937, pp. 82-87

¹²² B. BAILYN, *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge, Mass, 1967.

¹²³ W. GRIBBIN, *Rollin's Histories and American republicanism in William and Mary Quarterly*, n°29, New-York, 1972, pp. 611-622.

À l'inverse, citons l'œuvre de C. J. Richard, lequel, visiblement convaincu de l'importance du modèle antique, écrivit plusieurs monographies sur la question.¹²⁴

Les pères fondateurs se référèrent donc à l'Antiquité dans le double but de fustiger l'état de tyrannie imposé par les cités les plus fortes, tout en valorisant l'image d'un état suffisamment fort et uni que pour s'imposer sur la scène internationale. Ce point de vue servit par ailleurs à s'opposer aux revendications des anti-fédéralistes, opposés à un pays trop centralisé et privilégiant le renvoi du pouvoir aux états.¹²⁵

L'exemple de la Grèce fut également soulevé, après la fin de la guerre d'Indépendance, par John Adams, lequel offrit un compte-rendu de la situation politique athénienne, avec ses mérites et ses torts, insistant sur ce qu'il conviendra à la nouvelle république de s'inspirer.¹²⁶

Si nous avons déjà constaté que l'influences des auteurs de la fin de la République romaine fut déterminante dans bien des cas, le rôle de la Grèce fut également central et devra donc être développé au cours de ce travail.

Enfin, nous tenterons d'isoler les sources qui influencèrent le plus les pères fondateurs dans leurs débats contre l'impérialisme britannique. Bien que leurs formations classiques furent sans conteste des plus conséquentes, ils s'abritèrent chacun derrière une référence en particulier pour étayer leurs revendications.¹²⁷

¹²⁴ C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994 et C. J. RICHARD, *Greeks and Roman Bearing Gifts. How the Ancients inspired the founding Fathers*, Lanham, 2008.

¹²⁵ C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, p. 111.

¹²⁶ J. ADAMS, *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, 3 vol., Londres, 1787-1788. Cette perception de l'Athènes classique comme modèle pour la création d'un système républicain semble avoir été une originalité de la Révolution américaine, ensuite reprise en France. Cf. J. A. DABDAB TRABUSLI, Liberté, Égalité, Antiquité : la Révolution française et le monde classique in *L'antique et le contemporain: études de tradition classique et d'historiographie moderne de l'antiquité*, Besançon, 2009, pp. 207-248.

¹²⁷ C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass. – Londres, 1994, p. 84. Voir aussi M. D. PETERSON, *Adams and Jefferson, a Revolutionary Dialogue*, Athens, 1976.

d) Conclusion

À la lumière de ce bref exposé des différentes sources et publications, il est possible de tirer plusieurs conclusions.

1) Les références à la colonisation grecque dans les historiographies, et notamment dans le cadre de réflexions politiques ou colonialistes, ne commencèrent réellement qu'à partir du début du XVIIIe siècle, époque où l'on vit l'avènement d'une Histoire scientifique de l'Antiquité, selon les conceptions actuelles. Le phénomène s'accrut encore dans le courant du XIXe siècle, où une série d'écoles nationales se formèrent.

2) Pour les siècles précédents, il est plus délicat de trouver des liens directs à la colonisation grecque. Les modèles romains ou ceux inspirés d'Alexandre le grand connurent en effet davantage de succès. Les sources grecques, si elles étaient utilisées, l'étaient dans d'autres objectifs (notamment de propagande, de légitimation impérialiste ou dans une perspective philosophique).

3) Une abondante bibliographie fut par ailleurs consacrée aux réceptions antiques à certaines époques particulières (notamment la révolution américaine). Ces travaux présentent un intérêt du point de vue bibliographique, en ce sens qu'ils permettent de constater quels furent les auteurs antiques les plus prisés en cette fin de XVIIIe siècle.

À l'aune de ces trois considérations, il est possible de saisir l'ampleur des sources utilisables pour les deux siècles qui nous intéressent. Il est également possible de constater quelles sources furent privilégiées pour aborder certains thèmes.¹²⁸

En outre, nous pouvons effectivement penser que la redécouverte de l'Histoire grecque au XVIIIe siècle s'effectua dans le cadre d'une vision davantage utilitariste de l'Histoire, dans le but de chercher une inspiration, voire une forme de justification à une politique expansionniste aux dépens d'autres puissances. L'identification de l'Angleterre à Athènes en demeure l'exemple le plus frappant.¹²⁹ En effet, si dès ses balbutiements l'Histoire

¹²⁸ Les auteurs politiques pro-démocrates pour les pères fondateurs, les Historiens pour les auteurs qui jugèrent les aspects moraux de la colonisation antique,...

¹²⁹ Cf. A. ATAC, *Op. Cit.*

moderne fut majoritairement rédigée dans des buts politiques, il est vital de chercher à comprendre dans quelles circonstances une comparaison ou un renvoi furent faits et dans quelle perspective.

L'essentiel de ce travail historiographique consistera donc en une analyse des divers courants qui offrirent à leurs contemporains une perception de l'Histoire de la colonisation grecque sous l'Antiquité. Nous chercherons de la sorte à comprendre comment ces courants légitimèrent leurs propres entreprises colonisatrices, et comment ils perçurent les colonisations rivales. Bien que le rôle de certains auteurs issus du monde ecclésiastique ou des Lumières a été souligné, le renvoi à d'autres problématiques, comme celles des influences sur la Révolution américaine, voire sur la Révolution française, devront être abordés. Les études d'auteurs français de la fin du siècle, familiers avec les situations française et américaine nous seront utiles.¹³⁰

Ce travail présentera donc comme intérêt d'aborder un champ d'étude vaste, inédit, mais sur lequel nombre d'opinions ont déjà été publiées. À ce titre, la compréhension la plus complète possible des différents concepts utilisés au fil des lieux et des époques sera des plus importantes.

En effet, nous avons perçu à quel point la dichotomie colonie marchande/expansionnisme politique était importante depuis l'époque grecque.¹³¹ Elle continua à occuper une place vitale au sein des justifications du processus colonial.

La récupération de l'Histoire coloniale grecque à des fins de justification d'une politique colonisatrice ou indépendantiste (avec la cité grecque comme modèle d'inspiration idéalisée)¹³² occupera donc une place centrale au cours de cette thèse.

¹³⁰ C.-F. VOLNEY, *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, vol. 2, Paris, 1803.

¹³¹ E. GRECO, *Op. Cit.*, pp. 11-18.

¹³² Cf. J. ADAMS, *Op. Cit.*

Chapitre II : Des concepts en contexte

a) Introduction

Afin de clarifier les positions qui seront développées au cours de ce travail, il est important de définir certains concepts fréquemment employés mais renvoyant à des réalités différentes en fonction de l'époque dont on traite.

Les préoccupations des Grecs quant aux processus de fondation de leurs colonies et aux rapports unissant ces dernières à leur métropole ont généré de nombreuses sources relatives à la conception antique de la colonisation. Ces sources permettent de comprendre le statut d'une fondation coloniale, à savoir si elle a été fondée ou non comme une *ἀποικία* ou comme un comptoir commercial sans identité politique. Il importera également d'énoncer dès le début du travail la signification précise des concepts employés à l'heure actuelle, de même qu'aux époques concernées. La dichotomie *emporion/apoikia* atteste que la plupart des établissements grecs avaient une connotation politique manifeste, notamment par l'importation du concept de cité, mais présentaient également une importance économique majeure.¹³³ Enfin, la notion d'*apoikia* avait comme conséquence première de séparer les citoyens grecs peuplant les colonies des populations autochtones, considérées, au moins en théorie, comme étrangères.¹³⁴

Cette idée de différenciation entre les buts politiques et économiques d'une colonie demeura par ailleurs dans les siècles qui suivirent la découverte du Nouveau Monde, ne fût-ce que dans l'optique d'une justification de l'entreprise coloniale. Cette question du rapport à la métropole se posa à mesure que les puissances européennes des Temps

¹³³ L'idée de séparation stricte entre *emporion* et *apokia* a par ailleurs été contestée par divers auteurs, une cité-état pouvant également disposer d'un *emporion* en son sein. M. H. HANSEN, *Op. Cit.*, p. 5. Cf. P. GAUTHIER, De Lysias à Aristote : le commerce du grain à Athènes et les fonctions des sitophylakes in *Revue Historique de Droit français et étranger*, n°59, Paris, 1981, pp. 10-13, J. HIND, The bosphorion Kingdom in *Cambridge Ancient History*, vol. VI^e, Cambridge, 1994, p. 498, A. BRESSON, Les cités grecques et leurs *emporion* in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 223-225.

¹³⁴ E. GRECO, Greek Colonisation in Southern Italy: a methodological essay in *Greek colonization. An account of Greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. 169-200

modernes affirmaient leur suprématie sur des territoires éloignés. Selon l'époque ou le pays d'origine, une colonie sera en effet perçue de diverses manières. Quant aux renvois à la colonisation grecque, ils résultèrent moins d'un réel besoin de précision étymologique que d'une nécessité utilitariste. Les différents auteurs avaient davantage à cœur de situer la colonisation de leurs pays au sein de l'Histoire humaine depuis les origines.¹³⁵ L'aspect juridique de la colonisation commença donc à intéresser les juristes dès les balbutiements de la colonisation espagnole.¹³⁶ L'argumentation juridique des Temps modernes recourut aux concepts du droit romain pour définir la place de la colonie par rapport à la métropole, de même que la question du statut des colons.

Le renvoi à certains concepts hérités du droit romain, telle la notion de *Monarchia Universalis* fut récurrent chez les juristes du pouvoir espagnol. De même, le concept de *res nullius*, fut également repris ultérieurement par les juristes français et britanniques pour permettre l'appropriation d'un territoire déjà occupé par des autochtones.¹³⁷ Les différentes jurisprudences relatives aux droits des colonies furent traitées en détails par l'historien Anthony Pagden.¹³⁸ Dans le cas des Espagnols, l'accaparement des territoires mexicains par les Rois catholiques fut tel¹³⁹ que la plupart des auteurs considéraient la Nouvelle-Espagne comme une province espagnole ordinaire.¹⁴⁰ Néanmoins, ce renvoi systématique¹⁴¹ des auteurs espagnols au droit romain témoigne de l'importance de la pensée antique dans l'interprétation d'un événement contemporain, que l'on n'expliquait

¹³⁵ J. W. JOHNSON, What was Neo-Classicism? in *Journal of British Studies*, vol. 9, Londres, 1969.

¹³⁶ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, p. 76.

¹³⁷ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, p. 76.

¹³⁸ *Ibidem*, p.76.

¹³⁹ À travers la Bulle d'Alexandre VI, ou par certains subterfuges comme la fausse donation de Moctezuma. Cf. *Ibidem*, p. 32.

¹⁴⁰ Cf. par exemple Fray de la Vera Cruz, qui emploie le terme *Provincia* pour parler du Mexique, quand il n'utilise pas les mots *ager* ou *terra*. A. de la VERA CRUZ, *De Iusto Bello contra Indios*, édition critique par C. BACIERO, L. BACIERO, F. MASEDA et L. PEREÑA, Madrid, 1997, pp. 114 et suiv. Le fait que le Mexique jouissait déjà d'une structure étatique développée y a peut-être contribué. Cf. A. PAGDEN, *Op. Cit.*, pp. 32 et 65 et suiv. Par ailleurs, certains considèrent que la conquête du Mexique puisa une partie de sa justification dans l'élan qui avait conduit à la Reconquista. L'idée d'une soumission légitime d'un territoire appartenant à la couronne était récurrente. Cf. N. MANRIQUE, *Vinieron los Sarracenos... El Universo mental de la Conquista de America*, Lima, 1993.

¹⁴¹ Bien qu'évolutif, spécialement dans le cas de la Grande-Bretagne, lorsque la couronne d'Angleterre renforcera progressivement, et en son nom propre, son emprise sur ses colonies, se justifiant toujours par des références au droit romain. Cf. par ex. W. ROBERTSON, *The History of America*, vol. 4, Londres, 1800, p. 4.

qu'à travers une série de sources antiques ou médiévales qui continuaient à faire autorité. De fait, en dehors de la question de l'esclavage qui fut largement débattue,¹⁴² voire de celle de la guerre juste qui connut également quelques développements,¹⁴³ aucun auteur de l'époque ne semble s'être livré à une réflexion novatrice sur la colonisation, hors de son aspect juridique.¹⁴⁴

Ces questions présentent un intérêt majeur dès lors que l'on envisage le cas des colonies britanniques ou françaises, dès la fin du XVIIIe siècle.¹⁴⁵ Dans la législation française, les colonies jouissaient d'un statut très proche de celui des diverses provinces métropolitaines. Depuis le début du XVIIe siècle, les Rois ont reconnu aux colonies un statut similaire à celui des colonies espagnoles,¹⁴⁶ avec une intégration relativement importante des populations locales. Cette approche nous permet néanmoins de concevoir quelle signification donner au mot « colonie », dans la mesure où ce dernier apparaît dans les sources. Enfin, des auteurs britanniques du début du XVIIe siècle, tel James Harrington, renvoyèrent aux notions de *patrocinium*, opposée à celle d'*imperium*, pour définir leur autorité sur les zones colonisées.¹⁴⁷ Cette perception, nous l'avons vu, évolua graduellement au fil des siècles.

Par la suite, nous nous intéresserons aux concepts inhérents à la Grèce antique dans les diverses sources. Ainsi, le partage de l'Antiquité grecque en différentes périodes, fruit des redécouvertes archéologiques du XIXe siècle, fut-elle inconnue dans les sources des siècles précédents, bien que certains auteurs aient recouru au terme « premiers temps » pour définir des époques particulièrement anciennes de l'Histoire européenne.¹⁴⁸

¹⁴² Fr. De VITORIA, *Political Writings*, édité par A. PAGDEN et J. LAWRENCE, Cambridge, Mass., 1991, p. xxx.

¹⁴³ A. de la VERA CRUZ, *De Dominio infidelium et iusto bello*, Mexico, 1554-1555.

¹⁴⁴ L. BÉNAT TACHOT, *L'Antiquité : obstacle ou auxiliaire pour la description du Nouveau Monde ? in Passeurs culturels, mécanismes de métissage*, Marne-la-Vallée, 2001, pp. 220.

¹⁴⁵ J. HARRINGTON, *The Political Works of James Harrington*, édité par J.G.A. POCCOCK, Cambridge, 1977, p. 446.

¹⁴⁶ A. PAGDEN, *Op. Cit.*, p. 136.

¹⁴⁷ Cf. J. HARRINGTON, *Op. cit.*, p. 446.

¹⁴⁸ J.-F. LAFITAU, *Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des Premiers Temps*, Paris, 1724.

b) Le concept de colonisation dans l'Antiquité grecque

1) La définition du concept de colonie dans les sources grecques

A l'époque grecque, la colonisation était perçue de différentes manières. Dans son ouvrage consacré à Corinthe aux Temps archaïques, Édouard Will distinguait quatre raisons majeures au lancement d'une entreprise coloniale :

- La nécessité d'envoyer ailleurs un trop plein de population (colonie de peuplement)
- La nécessité d'assurer la sécurité sur les mers
- Les profits de commerce
- L'établissement de monopoles sur certaines denrées.¹⁴⁹

Cette dichotomie entre colonies de commerce et de peuplement (laquelle pouvait également faire du commerce), déjà manifeste dès l'Antiquité, avait donné lieu à une différenciation étymologique dans la langue grecque. Les auteurs parlaient d'ἀποικία pour traiter d'une cité coloniale jouissant de droits politiques et d'ἐμπόριον pour faire allusion à de simples comptoirs commerciaux.¹⁵⁰ En outre, les sources antiques évoquent fréquemment les fondations de colonies sous une approche mythologique afin d'en expliquer les modalités ou les objectifs. Le rôle joué par des institutions religieuses, comme l'oracle de Delphes, est ainsi central dans la plupart des récits de fondations.¹⁵¹

La conscience que les Grecs avaient de leurs colonies se reflétait dans les sources, où les auteurs usaient d'une terminologie particulière pour traiter des différentes implantations fondées par des colons grecs, le plus souvent hors de Grèce.

¹⁴⁹ É. WILL, *Korinthiaka*, Paris, 1955, pp. 527-539.

¹⁵⁰ E. GRECO, Greek Colonisation in Southern Italy: a methodological Essay in *Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. 169-200, *idem*, Greek Colonisation in Southern Italy: a methodological Essay in *Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. 169-200 et M. H. HANSEN, *Emporion. A study of the use and meaning of the term in the archaic and classical periods in Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp.1-40

¹⁵¹ HÉRODOTE IV, 150-151, STRABON III, 5, 5.

Dans les sources, l'ἀποικία désignait le plus souvent une colonie jouissant de droits identiques à ceux d'une polis et menant une politique indépendante de celle de sa métropole,¹⁵² l'ἐμπόριον renvoyait davantage à un comptoir commercial qui ne disposait pas toujours de droits politiques.¹⁵³ Néanmoins les deux termes pouvaient renvoyer à des réalités plus complexes, les auteurs anciens se contredisant fréquemment.

L' ἀποικία

Les textes d'époque recouraient au terme d'ἀποικία pour définir des cités coloniales indépendantes ou non par rapport à leurs métropoles et fondées par des ressortissants de cités grecques.¹⁵⁴ Hérodote se servait du terme ἀποικοί pour définir les citoyens d'une colonie grecque, colonie éventuellement établie sur un territoire pris par la force aux autochtones.¹⁵⁵ Par la suite, Thucydide utilisait le mot ἀποικία pour traiter des colonies de Corinthe à la veille de la guerre du Péloponnèse. Parmi celles-ci il incluait la colonie de Corcyre dont l'hostilité envers les Corinthiens avait dégénéré en guerre ouverte pour la possession d'Épidamne, fondée en commun par les deux cités. Thucydide emploie également le terme ἀποικοί pour traiter des colons, habitants des colonies corinthiennes.¹⁵⁶

Thucydide utilisait ἀποικία pour traiter de cités indépendantes de l'autorité de leur métropole, mais aussi de cités présentant un lien de soumission manifeste, comme Épidamne, dont Corinthe et Corcyre se disputaient la possession. Si l'ἀποικία jouissait des privilèges d'une polis, elle pouvait être l'objet de la convoitise de son ancienne métropole.

Ἐπειδὴ δὲ ἐπύθοντο οἱ Κερκυραῖοι τὴν παρασκευὴν, ἐλθόντες ἐς Κόρινθον μετὰ Λακεδαιμονίων καὶ Σικυονίων πρέσβων, οὓς παρέλαβον, ἐκέλευον Κορινθίους τοὺς ἐν

¹⁵² M. H. HANSEN, *Emporion*. A study of the use and meaning of the term in the archaic and classical periods in *Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp.2-3 et K. VLASSOPOULOS, *Greeks and Barbarians*, Cambridge, 2013, pp. 102 et suiv.

¹⁵³ E. GRECO, Pithekoussai: emporion o apoikia in *Apoikia, scritti in onore di Giorgio Buchner*, Naples, 1994, pp. 11-18. Voir aussi M. H. HANSEN, *Emporion*. A study of the use and meaning of the term in the archaic and classical periods in *Yet more Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, 1997, pp. 98-99 et E. GRECO, greek Colonisation in Southern Italy: a methodological Essay in *Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. 178-179.

¹⁵⁴ Cf. par ex. HÉRODOTE, *Histoires* I, 146, IV, 150-151 et VII, 73-74, THUCYDIDE, *Guerre du Péloponnèse* I, 12, PLATON, Lois 702c, STRABON III, 5, 5, PAUSANIAS X, 10, 6,...

¹⁵⁵ HÉRODOTE I, 146 et I, 174.

¹⁵⁶ THUCYDIDE, *Guerre du Péloponnèse* I, 25-28. Cf. A. J. GRAHAM, *Collected Papers on Greek Colonization*, Cologne-Boston, 2001, p. 65.

Ἐπιδάμνω φρουρούς τε καὶ οἰκίτορας ἀπάγειν, ὥς οὐ μετὸν αὐτοῖς Ἐπιδάμνου. εἰ δέ τι ἀντιποιοῦνται, δίκας ἤθελον δοῦναι ἐν Πελοποννήσῳ παρὰ πόλεσιν αἷς ἂν ἀμφοτέρω ζυμβῶσιν· ὁποτέρων δ' ἂν δικασθῆ εἶναι τὴν ἀποικίαν, τούτους κρατεῖν.

A l'annonce de ces préparatifs les Corcyréens vinrent à Corinthe avec des ambassadeurs de Lacédémone et de Sicyonè, qu'ils avaient pris avec eux ; ils enjoignirent aux Corinthiens de retirer la garnison et les colons d'Épidamne, sous prétexte qu'ils n'avaient aucun droit sur cette ville ; si ceux-ci avaient des revendications à faire valoir, ils consentaient à soumettre la question aux villes du Péloponnèse, qu'on désignerait d'un commun accord ; ceux à qui il serait reconnu qu'appartenait la colonie en resteraient les maîtres.¹⁵⁷

Selon les sources antiques, Corinthe aurait exercé sur ses colonies une autorité concrète à l'inverse d'autres métropoles aux époques archaïques et classiques. La plupart des auteurs anciens faisaient ainsi référence à l'époque tyrannique. Les sources enseignent en effet que les tyrans corinthiens fondaient des colonies en y envoyant leurs enfants bâtards comme oecistes.¹⁵⁸ Les tyrans semblent donc avoir renforcé leur autorité sur d'autres colonies fondées antérieurement.¹⁵⁹ Les fragments de l'œuvre de Nicolas de Damas sont parmi les principales sources de cette politique expansionniste.

εἷς τε ἀποικίαν ἐξῆγε τοὺς μὴ φίλους, ὅπως ἂν ῥᾷιον ἄρχοι τῶν λοιπῶν· ἐπεμψε δὲ εἷς τε Λευκάδα καὶ Ἀνακτόριον, οἰκιστὰς αὐτῶν Πυλάδην καὶ Ἐχιάδην τάξας, παῖδας αὐτοῦ νόθους.

Il envoya vers les colonies ceux qui ne lui étaient pas favorables, de sorte à pouvoir diriger plus facilement ceux qui restèrent ; il les envoya vers Leucade et Anactorion, avec comme oecistes Pyladès et Échiades, ses enfants adultérins.¹⁶⁰

Ces références aux tyrans sont de loin postérieures aux époques concernées et doivent être considérées avec prudence. Elles tendraient cependant à montrer que l'indépendance de l'ἀποικία pouvait donc être menacée par sa métropole bien que le cas d'Épidamne demeure une exception. Toutefois, Xénophon enseigne que l'ἀποικία asiatique de Cotyore recevait

¹⁵⁷ THUCYDIDE I, 28.

¹⁵⁸ NICOLAS DE DAMAS, *FGrHist* 90 F 57-90, STRABON X, 2, 8 et PLUTARQUE, *Moralia*, 552E. Cf. Ed. WILL, *Korinthiaka*, Paris, 1955, p. 528 et J. B. SALMON, *Wealthy Corinth*, Oxford, 1984, p. 215.

¹⁵⁹ HÉRODOTE III, 48.

¹⁶⁰ NICOLAS DE DAMAS, *FGrHist* 90 F 57 (7). Cf. J. B. SALMON, *Op. Cit.*, p. 209.

un ἀρμοστής (gouverneur) de Sinope, sa métropole, dont elle suivait les directives et à laquelle elle versait un tribut annuel.¹⁶¹ Ce tribut était une reconnaissance de la part des Cotyorites pour leur terre conquise et concédée par les Sinopéens.¹⁶² Ce phénomène était inhabituel, au point que certains auteurs aient soutenu que Sinope avait conservé la propriété du territoire occupée par la colonie.¹⁶³ Si cette théorie fut critiquée par John Graham pour son manque de fondement,¹⁶⁴ ce tribut impliquait une reconnaissance symbolique de l'autorité de la métropole par la colonie. De même, l'ἀποικία pouvait être placée sous la domination d'une cité tierce ou d'un État étranger, à l'instar des colonies d'Asie soumises par les Perses à la fin du VI^e siècle avant J.-C.¹⁶⁵ En revanche, les ἀποικία jouissaient d'une existence politique fondant elles-mêmes des colonies et disposant de leurs propres institutions politiques.¹⁶⁶

Cependant, le rapport même de l'ἀποικία à la *polis* a fait l'objet de controverses dans l'historiographie récente.¹⁶⁷ En 1987, Irad Malkin posa pour la première fois la question de l'antériorité de la *polis* par rapport à la colonisation. Bien que l'historiographie ait toujours considéré que les ἀποικία furent fondées par des *poleis* de Grèce continentale, Malkin avance l'idée qu'au VIII^e siècle avant J.-C. le concept de *polis* était encore balbutiant, et que la *polis* se développa en grande partie dans les colonies.¹⁶⁸ En effet, si les cités-mères et les colonies connurent des développements politiques similaires au début des temps archaïques (urbanisation, division de la population en classes sociales, établissements

¹⁶¹ XÉNOPHON, *Anabase* V, 5, 10 – 19 – 24.

¹⁶² *Ibidem*, V, 5, 10.

¹⁶³ Cf. F. HAMPL, Polis ohne Territorium in *Klio*, n. 32, Leipzig, 1939, pp. 5-6.

¹⁶⁴ A. J. GRAHAM, *Colony and mother city in ancient Greece*, Manchester, 1964, pp. 201-204. Aucune source n'atteste d'une séparation juridique entre la *polis* de Cotyore et son territoire.

¹⁶⁵ HÉRODOTE, *Histoires* VII, 73-74. Cette tendance s'accrut vers la fin de l'époque classique et sous l'époque hellénistique, où la cité grecque perdit son autonomie par rapport à d'autres entités plus importantes. Cf. A. J. GRAHAM, The colonial expansion of Greece in *Cambridge Ancient History*, vol. III, 3, Cambridge, 1982, p. 83 et M. H. HANSEN, The autonomous City-State. Ancient fact or modern fiction in *Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, 1995, p. 22.

¹⁶⁶ THUCYDIDE I, 25-28.

¹⁶⁷ G.R. TSETSKHLADZE, Revisiting ancient Greek colonisation *Greek colonization. An account of Greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. xli-xlii.

¹⁶⁸ I. MALKIN, *Religion and Colonization in ancient Greece*, Leiden – New-York, 1987, p.12. Théorie reprise également par O. MURRAY, *Early Greece*, Cambridge, Mass., 1993, p. 103, par M. H. HANSEN, Poleis and City-States, 600-323 B.C. A comprehensive research programme in *From political architecture to Stephanus Byzantius*, Stuttgart, 1994, pp. 15-16, Br. D'AGOSTINO, The first Greeks in Italy in *Greek colonisation. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, p. 219 et par A. MORAKIS, Thucydides and the Character of Greek Colonization in Sicily in *Classical Quarterly*, Vol. 61, Oxford, 2011, pp. 488-489.

d'institutions politiques,...), il est impossible de définir où ces développements s'effectuèrent initialement.¹⁶⁹

Par ailleurs, Hansen et Nielsen avaient soutenu que l'ἀποικία grecque renvoyait davantage à une communauté de migrants qu'à une colonie au sens moderne du terme.¹⁷⁰ Certains auteurs anciens utilisèrent le terme ἀποικία pour traiter des colonies romaines,¹⁷¹ pourtant éloignées idéologiquement des colonies grecques. L'historiographie contemporaine se servit ensuite du terme « colonie » pour définir à la fois les colonies grecques, romaines ou modernes.¹⁷² Cette utilisation du terme « colonisation » pour traiter de la Grèce archaïque avait été critiquée par Moses Finley en 1976, puis par Robin Osborne en 1998. Les particularismes de l'Antiquité grecque rendaient inutilisable un terme générique trop empreint d'idéologie moderne.¹⁷³ Dès lors, certains historiens soutinrent que des concepts terminologiques, comme la différence entre l'ἀποικία et l'ἐμπόριον furent une invention de l'époque classique. Cette invention était destinée à mettre l'emphase sur le phénomène de création de colonies par les *poleis* grecques, au prix d'un argumentaire et d'un vocabulaire qui ne renvoyaient à aucun précédent concret.¹⁷⁴ John-Paul Wilson en conclut

¹⁶⁹ O. MURRAY et M. H. HANSEN, *Ibidem*. De fait, si l'on retourne l'exemple de Corinthe et Corcyre, il est impossible de dire laquelle des deux cites présenta d'abord les caractéristiques d'une *polis*. Cf. THUCYDIDE I, 13, qui atteste d'une bataille entre les deux cités vers 664 avant J.-C., précédent le plus ancien quant aux rapports ayant uni les deux cités qui ont dû, à cette époque, atteindre un niveau d'organisation suffisant pour permettre l'entretien de flottes.

¹⁷⁰ M. H. HANSEN et T.H. NIELSEN, *An Inventory of Archaic and Classical Poleis. An investigation conducted by the Copenhagen polis center for the Danish national research foundation*, Oxford, 2004, p. 150, note 2. Voir R. OSBORNE, *Early Greek Colonization ? The Nature of Greek Settlement in the West in Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, Londres, 1998, p.252. Réflexion logique si l'on renvoie aux origines du mot ἄπ-οικος, « qui s'est établi au loin ».

¹⁷¹ STRABON III, 2, 1.

¹⁷² R. OSBORNE, *Op. cit.*, p. 252.

¹⁷³ M. I. FINLEY, *Colonies –an attempt at a typology in Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 26, Londres, 1976, pp. 167-188 et R. OSBORNE, *Op.cit.*, pp. 268-269. 'A proper understanding of archaic Greek history can only come when chapters on 'Colonization' are eradicated from books on early Greece'. Cf. A. SNODGRASS, "Lesser breeds": the History of a false analogy in *Ancient Colonizations: Analogy, Similarity & Difference*, Londres, 2005, p. 45 et A. J. DOMÍNGUEZ, *The origins of Greek colonisation and the Greek polis: some observations in Ancient West and East*, vol. X, Louvain – Paris, 2011, pp. 195-196.

¹⁷⁴ J.-P. WILSON, *The nature of Greek overseas settlements in the Archaic Period: Emporion or Apoikia in The Development of the Polis in Archaic Greece*, Londres – New York, 1997, pp. 205-206 et A. J. DOMÍNGUEZ, *The origins of Greek colonisation and the Greek polis: some observations in Ancient West and East*, vol. X, Louvain – Paris, 2011, p. 196. Cf. Th. FIGUEIRA, *Athens and Aigina in the age of imperial colonization*, Baltimore, 1991, pp. 74-75.

que « the ‘traditional model’ is a product of the interplay between ancient and modern ideologies of colonization ». ¹⁷⁵

Cette critique de l’historiographie conventionnelle remet en question la perception même de la colonisation grecque, le rapport entre l’ἀποικία et sa métropole s’en trouvant plus difficile à saisir. ¹⁷⁶ De fait, si l’on suit Irad Malkin et ses successeurs, une ἀποικία pouvait avoir débuté sa transition vers la *polis* avant sa métropole. Toutefois, l’essentiel des sources sur la colonisation grecque date de l’époque classique et des époques postérieures. Dans l’optique des auteurs de ces époques, l’ἀποικία définissait une implantation de colons. Ils percevaient donc l’ἀποικία comme une colonie de peuplement en insistant sur l’état de leurs liens par rapport à leurs métropoles. L’utilisation du concept d’ἀποικία par les auteurs anciens issus de métropoles ou de cités importantes (comme Athènes) impliquait la prééminence des cités-mères, responsables de l’existence des colonies, et auxquelles la plupart des ἀποικίαι devaient sinon une soumission réelle, au moins une marque de respect. ¹⁷⁷

Les réflexions terminologiques présentées ci-dessus dénotent une relecture plus nuancée du concept d’ἀποικία tel qu’il pouvait être entendu aux VIII et VIIe siècles avant J.-C. Toutefois, des auteurs comme Thucydide ou Xénophon traitaient des colonies de l’époque classique. Le régime appliqué à une cité comme Épidamne ou Cotyore aux Ve et IVe siècle avant J.-C. était un régime de soumission à la métropole. Dès lors, l’assimilation de l’ἀποικία à une implantation de migrants (assimilation qui, du reste, peut convenir à toutes les colonisations de l’Histoire) est insuffisante pour certaines colonies à l’époque classique, puisqu’on se situait, dans ces cas précis, dans une conception territoriale plus vaste et plus coercitive.

¹⁷⁵ J.-P. WILSON, “Ideologies” of Greek colonization in *Greek and roman colonization. Origins, Ideologies and Interactions*, Oakville, 2006, p. 26.

¹⁷⁶ J. WHITLEY, *The archaeology of ancient Greece*, Cambridge, 2001, pp. 124-125. “Colonisation may have entailed not only a much longer, more gradual process of settlement and movement of people than scholars had previously thought, but also a more complex negotiation of identities between Greeks and “natives” than anyone had previously imagined.”

¹⁷⁷ Cette absence de déférence fut un des arguments soulevé par Corinthe contre les Corcyréens. THUCYDIDE I, 25-28. Cf. J.-P. WILSON, *Op. cit.*, p.26. Cf. IG I³ 46, 32-34 et IG I³ 47.

Des auteurs comme Robin Osborne ont différencié la colonisation grecque des temps archaïques, moins connue, à celle de l'époque classique où le rôle de la métropole aurait été mis en avant. De fait, l'auteur présente des textes épigraphiques du IV^e siècle (principalement athéniens) qui relatent l'influence des autorités de la métropole dans le processus de fondation coloniale.¹⁷⁸ Cette perception était peut-être majoritaire à l'époque classique. Les ἀποικίαι définies par les sources classiques semblaient résulter d'une initiative des cités-mères qui pouvaient y exercer une autorité directe. Néanmoins, en l'absence de sources stipulant le contraire, l'idée d'une soudaine rupture de conception dans le courant du VI^e siècle semble peu crédible.¹⁷⁹ Osborne assimile les fondations d'ἀποικίαι des V^e et IV^e siècles à celles des *coloniae* romaines, tout en tentant de redéfinir les mêmes ἀποικίαι quand il les envisage aux VII^e et VI^e siècles. Bien qu'il soit difficile d'accorder un réel crédit aux sources tardives (comme les récits de fondations de Nicolas de Damas), l'auteur fait abstraction des survivances archaïques à l'époque classique mentionnées par Thucydide. Les épidémiurges corinthiens envoyés chaque année à Potidée, que les Athéniens bannirent à la fin du V^e siècle, en sont une bonne illustration.¹⁸⁰ De même la dépendance d'Épidamne par rapport à ses métropoles impliquerait une colonisation centralisée allant au-delà de la seule migration. La différenciation entre les notions de « colonies » ou de « communautés de migrants » présente un caractère fallacieux, spécialement dès lors qu'elle implique une séparation stricte entre les époques.

Enfin, il convient de s'interroger sur le cas de la colonisation de la Chersonèse de Thrace par les Athéniens à la fin du VI^e siècle avant J.-C. Hérodote rapporte que Miltiade l'Ancien, citoyen athénien fortuné, avait accepté une proposition des Dolonces qui se cherchaient un chef Ceci l'avait poussé à quitter Athènes pour la Chersonèse d'autant plus aisément qu'il était hostile Pisistrate.¹⁸¹ Suite à cela, Miltiade et ses successeurs menèrent une politique de conquêtes et d'alliance (notamment avec les Perses),¹⁸² agissant souvent à l'encontre

¹⁷⁸ R. OSBORNE, *Op. cit.*, pp. 252-254.

¹⁷⁹ *Ibidem*, p. 255.

¹⁸⁰ THUCYDIDE I, 56.

¹⁸¹ HÉRODOTE VI, 34-38.

¹⁸² Il fut placé en charge de la surveillance d'un pont enjambant le Danube par Darius lors de sa campagne contre les Scythes. Bien que Miltiade trahit les perses par la suite (ce qui causa son retour à Athènes) on peut estimer qu'il agit aux côtés des Perses à une époque de sa tyrannie. Cf. HÉRODOTE VI, 41 et CORNELIUS NEPOS I, 3.

des intérêts athéniens.¹⁸³ Si l'on se rattache à l'interprétation d'Hérodote, il s'agit moins d'une colonisation de peuplement que d'une opération menée par un particulier et ses successeurs afin d'acquérir le pouvoir dans une région donnée.¹⁸⁴ La présence même des soldats accompagnant Miltiade est problématique. En effet, si l'implantation de militaires laisse supposer l'établissement d'une κληρουχία, l'absence de liens avec Athènes s'oppose à cette conclusion.¹⁸⁵ À nouveau, le cas de la conquête de la Chersonèse par Miltiade n'est connu que par l'intermédiaire d'Hérodote qui n'en a écrit l'Histoire que plusieurs décennies plus tard. Le récit de cette colonisation demeure donc peu fiable d'un point de vue historiographique et la mention de l'oracle de Delphes en rend la réception d'autant plus difficile. Si l'on décide néanmoins d'y accorder un certain crédit, on peut suivre le raisonnement d'A. J. Graham qui perçoit la colonisation de la Chersonèse au VI^e siècle avant J.-C. comme une exception.¹⁸⁶ Il s'agissait d'une initiative personnelle à une époque tardive de l'histoire des colonisations, sans rapport manifeste avec le pouvoir de la métropole et qui aboutit à l'établissement d'une tyrannie sur les territoires nouvellement conquis. Ce type de colonies, que Thomas Figueira nomma les « patronal colonies », pouvait constituer une forme particulière d'ἀποικία, à une époque où l'essentiel des fondations coloniales résultaient selon les sources d'une initiative métropolitaine.¹⁸⁷ De fait, s'il est admis par l'historiographie que les ἀποικίαι du VIII^e siècle avant J.-C. résultaient d'initiatives privées, il n'y a aucune preuve que ce type d'entreprises n'existait plus à la fin de l'époque archaïque. Dès lors, la colonisation de la Chersonèse, menée par un oeciste qui ne prit avec lui que des soldats à son service et qui s'imposa à une population autochtone (fut-ce avec l'aval de cette dernière) présenterait des similitudes avec les premières phases de la colonisation grecque.

¹⁸³ HÉRODOTE VI, 34-38.

¹⁸⁴ CORNELIUS NEPOS, *Op. Cit.* Cf. T. STICKLER, *Korinth und seine Kolonien*, Berlin, 2010, pp. 277 et suiv.

¹⁸⁵ Th. FIGUEIRA, *Colonisation in the Classical Period in Greek colonisation. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 2, Leiden-Boston, 2006, pp. 430-431. "When viewed from Athens, the status of the political entity established in the Chersonese and its inhabitants was inseparable from the personal standing of its tyrant".

¹⁸⁶ A. J. GRAHAM, *Op. cit.*, pp. 196-197.

¹⁸⁷ *Ibidem*, pp. 7-8. Cf. R. OSBORNE, *Op. cit.*, p.251 et A. MORAKIS, *Thucydides and the Character of Greek Colonization in Sicily in Classical Quarterly*, Vol. 61, Oxford, 2011, pp. 460-492.

Si l'ἀποικία était utilisée dans les sources pour traiter de *poleis* coloniales, éventuellement fondées suite à une décision des autorités de la métropole et sous contrôle de celle-ci, d'autres fondations coloniales, entreprises dans d'autres perspectives, furent décrites dans les sources.

L'ἐμπόριον

Contrairement à l'ἀποικία, dont la signification globale était univoque, l'ἐμπόριον pouvait renvoyer à plusieurs réalités.¹⁸⁸ Ce terme est rare dans la littérature grecque, et ne fut employé que pour une trentaine de sites.¹⁸⁹ Devant la diversité de ses significations possibles, il a néanmoins fait l'objet de nombreuses études. Le terme désigne un établissement commercial où se faisait l'échange de marchandises. Il s'agissait le plus souvent d'un port de commerce, éventuellement situé dans un complexe maritime plus large,¹⁹⁰ bien qu'un ἐμπόριον puisse également se situer à l'intérieur des terres.¹⁹¹ Il a été admis que certains comptoirs grecs situés hors de Grèce ne furent que des constructions restreintes, sans personnalité civique¹⁹² et qui ne laissèrent qu'un impact limité sur les populations locales.¹⁹³ Toutefois, le rapport entre l'ἐμπόριον et la *polis* demeure complexe à appréhender. Ainsi certains ἐμπόρια étaient intégrés à une cité, comme le Pirée qui fut inclus à la cité d'Athènes,¹⁹⁴ comme l'ἐμπόριον de Theodosia (côte nord du Pont) qui fut

¹⁸⁸ A. BRESSON, Les cités grecques et leurs *emporion* in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 163-226, cf. Éd. WILL, c.r. de Bresson et Rouillard in *RPh*, Vol. 67, Paris, 1993, pp. 345-350 et M. CASEVITZ, *Emporion*. Emplois classiques et Histoire du mot in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 9-22.

¹⁸⁹ D. DEMETRIOU, *Negotiating Identity in the Ancient Mediterranean. The archaic and classical Greek multiethnic emporia*, Cambridge, 2012, p. 20.

¹⁹⁰ HÉRODOTE I, 165 et ARISTOTE, *Politique* VII, 1327a, qui l'emploie au même titre que les termes Epineia et Limen (le bassin portuaire et les chantiers de construction. Cf. J. AUBONNET, *Aristote, Politique*, vol. 3, livre VII, Texte édité et traduit par J. A., Paris, 1986, p.169) et STRABON XVII, 9, qui situe l'ἐμπόριον d'Alexandrie près des Neoria (chantiers de construction), au sein du Limen, entité portuaire plus large.

¹⁹¹ THUCYDIDE I, 13 et DENYS D'HALICARNASSE VII, 20 et STRABON IV, 2. Cf. R. ÉTIENNE, L'emporion chez Strabon: les emporia straboniens: inventaires, hiérarchies et mécanismes commerciaux in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 23-34 et P. ROUILLARD, Les emporia dans la Méditerranée occidentale aux époques archaïque et classique in *Les Grecs et l'Occident*, Paris, 1995, p. 96.

¹⁹² Certains étaient placés sous la dépendance d'autres cités. PSEUDO-SCYLAX 67

¹⁹³ Tels les comptoirs du Pont (HÉRODOTE IV, 17 et PSEUDO-SCYLAX 67) ou d'Ibérie (PSEUDO-SCYLAX 2). Fondations qu'A. J. Domínguez qualifie de "non-hégémoniques". Cf. A. J. DOMÍNGUEZ, Greeks in Iberia : Colonialism without Colonization in *The Archaeology of Colonialism*, Los Angeles, 2002, pp. 65-95.

¹⁹⁴ Cf. P. GAUTHIER, De Lysias à Aristote : le commerce du grain à Athènes et les fonctions des sitophylakes in *Revue Historique de Droit français et étranger*, n°59, Paris, 1981, pp. 10-13. L'auteur renvoie par ailleurs à ARISTOTE, *Politique* VII, 1327 a et b, lequel définit les conditions pour qu'une cité puisse disposer d'un *emporion*. Cf. aussi M.H. HANSEN, *Op. Cit.*, p.86.

construit vers 355 avant J.-C par Leucon dans le but de développer le commerce avec les Athéniens¹⁹⁵ ou comme l'ἐμπόριον d'Alexandrie que Strabon situe dans le port (limen) de la ville.¹⁹⁶ Par ailleurs, Thucydide semble considérer que Corinthe disposait également d'un ἐμπόριον, situé sur l'isthme, et qui aurait été utilisé pour décharger les marchandises destinées à transiter par la terre jusqu'à l'autre bout de l'isthme.¹⁹⁷ Thucydide qualifie l'ἐμπόριον de Corinthe d'Amphotera (par terre et par mer), laissant supposer qu'il s'agissait d'un point de passage faisant partie du Diolkos. Il s'agissait donc de deux types différents d'ἐμπόρια, le premier revoyant à une fondation coloniale à vocation commerciale et le second à une structure au sein d'une cité plus ancienne ou plus importante.¹⁹⁸

Toutefois certains cas, comme celui de Naucratis en Égypte, firent l'objet de controverses quant à leur statut, notamment pour les époques archaïque et classique. Cette difficulté est illustrée par la controverse qui opposa M. H. Hansen et A. Bresson sur l'historique du terme d'ἐμπόριον et de son utilisation dans le cas de Naucratis.¹⁹⁹ L'ἐμπόριον de Naucratis aurait accueilli des citoyens provenant de cités diverses. À l'époque d'Hérodote, le sanctuaire local était sous l'autorité de plusieurs cités bien que le roi d'Égypte semble avoir conservé l'autorité sur les citoyens étrangers vivant sur place, leur conférant certains droits et leur permettant de s'établir sur un endroit précis.²⁰⁰ Hansen et Bresson s'accordent sur l'idée, essentielle, qu'un ἐμπόριον puisse jouir du statut de cité. À cet égard, une différenciation trop marquée entre un comptoir à fonction uniquement commerciale et une colonie jouissant d'une indépendance civique ne semble pas les convaincre. Là où Hansen considère que l'essentiel des ἐμπόρια étaient rattachés à des *poleis*, Bresson affirme le

¹⁹⁵ DEMOSTHENE, *Contre Leptine* 30-33. Cf. J. HIND, *The bosphorians Kingdom in Cambridge Ancient History*, vol. VI², Cambridge, 1994, p. 498.

¹⁹⁶ STRABON XVII, 9.

¹⁹⁷ THUCYDIDE I, 13.

¹⁹⁸ A. MÖLLER, *Naucratis: trade in archaic Greece*, Oxford, 2000, p.61 et D. DEMETRIOU, *Negotiating Identity in the Ancient Mediterranean. The archaic and classical Greek multiethnic emporia*, Cambridge, 2012, p. 19.

¹⁹⁹ M. H. HANSEN, *Emporion. A study of the use and meaning of the term in the archaic and classical periods in Yet more Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, 1997, pp. 83-106 et A. BRESSON, *La cité marchande*, Toulouse, 2008, pp. 74 et suiv.

²⁰⁰ HÉRODOTE II, 178-179. Cf. D. DEMETRIOU, *Op. cit.*, pp. 105-123.

caractère général du terme *polis*, dont la signification n'impliquait pas toujours une réalité politique.²⁰¹

La controverse s'est cristallisée sur certaines interprétations de Hansen, jugées trop systématiques par Bresson. Hansen voyait l'ἐμπόριον soit comme une institution existant au sein d'une cité, soit comme la cité elle-même.²⁰² Selon Hansen, l'ἐμπόριον de Naucratis, renseigné par Hérodote comme une *polis*,²⁰³ jouissait de fait du statut de cité (probablement concédé par les autorités égyptiennes) depuis le Ve siècle avant J.-C.²⁰⁴ Au contraire Bresson s'appuie sur une série d'arguments, notamment numismatiques (absence de monnaie purement locale jusqu'à l'époque d'Alexandre) ou ethniques (l'absence d'une ethnie propre aux citoyens de Naucratis) pour avancer qu'il n'existe aucune preuve de l'existence d'une cité à Naucratis avant la fin du IV^e siècle avant J.-C.²⁰⁵ L'opinion de Bresson sur la question de Naucratis au Ve siècle est par ailleurs sans équivoque puisqu'il se fonde sur une citation d'Hesychius²⁰⁶ pour affirmer que les ἐμπόρια n'étaient peuplés que de « membres d'une communauté n'ayant pas de statut civique ».²⁰⁷ En ce sens, Bresson conteste que le terme de *Polis*, bien davantage présent que le terme l'ἐμπόριον dans les sources, soit toujours employé pour définir une cité-état. Son opposition à Hansen est donc principalement méthodologique, en ce qu'une lecture trop littérale des sources pouvait aboutir à une systématisation nuisible.²⁰⁸ En revanche, si Hansen fait remonter le concept d'ἐμπόριον à l'époque d'Hérodote,²⁰⁹ Bresson en renvoie les origines à l'époque archaïque, où le concept renverrait, *lato sensu*, à toute forme d'infrastructure commerciale.²¹⁰

²⁰¹ A. BRESSON, Les cités grecques et leurs *emporion* in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 222-225, *Idem*, *La cité marchande*, Toulouse, 2008, pp. 79-84 et M. H. HANSEN, *Op. cit.*, pp. 102-105.

²⁰² Cf. M. H. HANSEN, *Op. Cit.*, pp. 85 et suiv.

²⁰³ Cf. HÉRODOTE II, 178

²⁰⁴ L. BRACCESI, La mention de Naucratis in Aesch. *Prom.* 813-815 in *RFIC*, vol. 96, Turin, 1968, pp. 28-32, M. M. AUSTIN, *Greece and Egypt in the Archaic Age*, Cambridge, 1970, pp. 30-31 et M. H. HANSEN, *Op. cit.*, pp. 92-93.

²⁰⁵ A. BRESSON, *La cité marchande*, Toulouse, 2008, pp. 75-77.

²⁰⁶ HESYCHIUS 223 n.67.

²⁰⁷ A. BRESSON, *Op. cit.*, p. 83.

²⁰⁸ *Ibidem*, pp. 79 et suiv.

²⁰⁹ Faute selon lui d'attestations fiables pour les époques antérieures. Cf. M.H. HANSEN, *Op. Cit.*, pp. 94-96.

²¹⁰ A. BRESSON, *Op. Cit.*, pp. 83-84. Cf. P. ROUILLARD, *Les Grecs et la Péninsule ibérique du VIII^e au IV^e siècle avant Jésus-Christ*, Paris, 1991, pp. 244-281, et *Idem*, *Greeks and the Iberian peninsula : forms*

À l'instar de certaines ἀποικίαι, des ἐμπόρια furent placés sous la domination de souverains étrangers. Dès lors se pose la question du rôle de ces comptoirs grecs au sein de royaumes barbares, où ils étaient tolérés. L'exemple de Pistiros mérite ainsi d'être cité. Cet ἐμπόριον avait vu quantité de droits et privilèges octroyés dans un traité (dit de Vetren du nom de la localité bulgare où fut trouvé le document épigraphique) l'unissant au royaume thrace. Ce traité fut octroyé par un roi thrace du IV^e siècle, successeur de Kotys I^{er}.²¹¹ La colonie voyait ainsi son autonomie consolidée (possibilité d'utiliser un droit propre, droit foncier reconnu, interdiction de cantonnement de soldats étrangers,...) tout en se voyant octroyer une série de privilèges commerciaux (notamment des exemptions douanières).²¹² L'inscription a été retrouvée en 1990, à deux kilomètres des restes d'un site urbain, lui-même découvert en 1988. La pierre et le site datant de la même époque, plusieurs auteurs ont conclu qu'il s'agissait de l'ἐμπόριον de Pistiros, mentionné dans l'inscription.²¹³ Cette approche fut toutefois controversée, notamment à cause du faible nombre d'objets d'origine grecque trouvés sur place, ce qui contraste avec la théorie d'un comptoir commercial suffisamment important pour recevoir un traité.²¹⁴ Certains historiens considèrent donc que la Pistiros renseignée dans le traité renvoyait à une autre colonie mentionnée par Hérodote et située sur la côte nord de la mer Égée, face à Thasos, à la limite du royaume Thrace.²¹⁵ L'implantation près de Vetren, que l'historiographie contemporaine

of exchange and settlements in *Colonial encounters in ancient Iberia : Phoenician, Greek, and indigenous relations*, Chicago, 2009, pp. 132-133.

²¹¹ V. VELKOV et L. DOMARADZKA, Kotys I et l'emporion de Pistiros de Thrace in *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. 118, Athènes, pp.3-5.

²¹² L. LOUKOPOULOU, Sur le statut et l'importance de l'emporion de Pistiros in *Bulletin de correspondances Helléniques*, Vol. 123, Athènes-Paris, 1999, pp. 362-363. Cf. K. VLASSOPOULOS, *Greeks and Barbarians*, Cambridge, 2013, p. 122 et G. R. TSETSKHLADZE, Pisistros in the System of Pontic emporia in *Pistiros et Thasos*, Opole, 2000, pp. 233-246.

²¹³ M. DOMARADSKI, Pistiros – Centre commercial et politique dans la vallée de Maritza (Thrace) in *Archeologia*, vol. 44, Varsovie, 1993, p. 40, V. VELKOV et L. DOMARADZKA, Op. cit., p.7, Fr. SALVIAT, Le roi Kersobleptès, Maronée, Apollonia, Thasos, Pistiros et l'Histoire d'Hérodote in *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. 123-1, Athènes, 1999, p. 270, Z. H. ARCHBALD, *A River Port and Emporion in Central Bulgaria: An Interim Report on the British Project at Vetren in Annual of the British School at Athens*, vol. 97, Londres, 2002, pp. 311-312, M. H. HANSEN, *Emporion. A study of the use and meaning of the term in the archaic and classical periods in Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. 20-24.

²¹⁴ B. BRAVO et A. S. CHANOWSKY, Cités et emporia dans le commerce avec les barbares à la lumière du document dit à tort « inscription de Pistiros » in *Bulletin de Correspondance hellénique*, vol. 123-1, Athènes, 1999, pp. 279-283, G. R. TSETSKHLADZE, Pisistros in the System of Pontic emporia in *Pistiros et Thasos*, Opole, 2000, pp. 233-239 et D. DEMETRIOU, Op. cit., pp. 158-159.

²¹⁵ *Ibidem*, pp. 158-159. Cf. HÉRODOTE VII, 109-110.

continue de nommer ἐμπόριον, atteste néanmoins d'une liaison commerciale entre la thrace et les colonies grecques de l'Égée. Par ailleurs, des stèles funéraires découvertes à proximités attestent d'une présence grecque sur place. Cela permettrait de justifier l'appellation d'ἐμπόριον.²¹⁶

Quel qu'ait été l'emplacement exact de Pistiros, cette source épigraphique témoigne des dispositions juridiques qui entouraient l'établissement d'un ἐμπόριον, notamment quand une puissance non grecque était impliquée. Selon l'inscription, Pistiros était peuplée de colons grecs originaires des cités de Maronée, de Thasos et d'Apollonie. Pistiros aurait donc servi de comptoir commercial à plusieurs cités pour les échanges avec les Thraces. Que Pistiros se soit situé sur la côte ou dans les terres, sa seule présence résultait de l'autorisation du roi thrace. À nouveau, et comme à Naukratis, il s'agit d'une communauté peuplée de citoyens grecs issus de différentes cités, placés sous une domination étrangère et vivant au sein d'une communauté principalement orientée vers le commerce. À cet égard, il s'agissait vraisemblablement d'une concession faite par les autorités thraces à des ἐμπόριται grecs, pour développer un réseau commercial avec les Grecs. La stèle ne renseigne pas Pistiros comme une *polis*. Les Grecs de Thrace, comme ceux d'Égypte, furent autorisés à s'installer sur certaines parcelles pour y exercer leurs activités.

Enfin, certains auteurs anciens plus tardifs utilisèrent le terme ἐμπόριον pour traiter de places de commerce non grecques situées hors de Grèce. Le port des Bituriges mentionné par Strabon et situé sur l'embouchure de la Garonne, en territoire des Aquitains, en est une bonne illustration.²¹⁷ À nouveau, il s'agissait d'un comptoir habité et situé en territoire étranger.

Le concept d'ἐμπόριον était donc compris de manière étendue par les auteurs antiques et cette imprécision a fait l'objet de nombreuses interprétations dans l'historiographie récente. Les cas de Naukratis et de Pistiros sont emblématiques de cette difficulté à définir clairement l'ἐμπόριον en tant que concept historique. Cela est encore renforcé par le

²¹⁶ L. DOMARADSKA, Monuments épigraphiques de Pistiros in *Bulletin de Correspondance hellénique*, vol. 123-1, Athènes, 1999, pp. 352-358.

²¹⁷ Cf. par exemple STRABON IV, 2.

rapport complexe à la *polis* grecque et au monde barbare. Toutefois, plusieurs points peuvent être déduits :

1) L'ἐμπόριον était toujours un établissement à but commercial. Qu'il s'agisse d'une colonie, d'une ville portuaire, d'une structure portuaire, d'un comptoir commercial ou même d'un simple marché, ses fonctions sont toujours économiques. Cette considération renvoie au second plan le rapport à la *polis*, du reste impossible à établir pour certains cas (cf. L'ἐμπόριον de Vetren).

2) L'ἐμπόριον n'était pas toujours une colonie, le terme renvoyant également à des ports directement rattachés à une cité. Le cas du Pirée est illustratif de cet état de fait.

3) Le terme ἐμπόριον ne désignait pas que des établissements grecs. Il pouvait renvoyer à des établissements commerciaux situés hors de Grèce, habités et fréquentés par des barbares. L'établissement de Vetren, dont l'archéologie a prouvé qu'il était fréquenté par des citoyens grecs, était probablement un établissement barbare.

4) Pour les des ἐμπόρια qui peuvent être perçus soit comme des colonies, soit comme des établissements grecs situés hors de Grèce, il s'agissait la plupart du temps d'infrastructures de petite taille, ou ne jouissant pas du statut de *polis*. Les habitants étaient originaires de diverses cités grecques, et pouvaient cohabiter avec des populations barbares.

5) Les ἐμπόρια dépendaient la majorité du temps d'une autorité extérieure, grecque ou barbare, qui conférait aux habitants une zone à habiter et une série de privilèges.

Les κληρουχίαι

La clérouquie est une forme de colonisation où une cité conférait des terres à des citoyens-soldats tirés au sort, dans le but de s'assurer la domination ou la supervision d'une région ou d'une autre cité. Les citoyens ainsi établis conservaient la citoyenneté de leur cité d'origine. Ce type de colonisation fut pratiquée principalement par Athènes depuis le début du Ve siècle et durant la guerre de Péloponnèse,²¹⁸ bien que certains auteurs l'ait fait remonter à l'époque de la colonisation de la Chersonèse de Thrace par Miltiade l'ancien.²¹⁹

²¹⁸ HÉRODOTE V, 77 et VI, 100, THUCYDIDE III, 50 et PLUTARQUE, *Vie de Périclès* 11, 5

²¹⁹ Cl. MOSSÉ, *Dictionnaire de la civilisation grecque*, Bruxelles, 1992, p. 111.

Les κληρουχίαι résultaient d'une décision officielle des autorités d'une cité. Elles sont connues par des sources épigraphiques mentionnant l'implantation par Athènes d'ἀποικιοι ou de κληρουχες dans certaines cités.²²⁰

Les κληρουχες étaient donc des militaires en garnison auxquels le pouvoir athénien octroyait des terres pour leur subsistance, voire pour symboliser l'autorité athénienne sur le territoire concerné. Les lots ainsi remis étaient prélevés sur des terres confisquées²²¹ ou octroyées par des cités alliées qui se plaçaient sous la protection des Athéniens.²²² Les historiens se sont interrogés sur le statut des κληρουχίαι, et notamment sur le rapport entre κληρουχία et ἀποικία, certains établissements ayant reçu les deux qualifications.²²³ Thomas Figueira a défendu l'existence d'une différence de terminologie entre le Ve et le IVe siècle avant J.-C. Il soutient en effet que les auteurs du Ve siècle concevaient une différence entre les deux vocables, alors qu'à partir du IVe siècle on aurait assimilé les deux conceptions. On aurait, à ce moment-là, utilisé le terme de κληρουχία pour définir toutes les colonies athéniennes, y compris celles qui auraient déjà été qualifiées d'ἀποικία.²²⁴ Ainsi, Figueira avance que Thucydide n'utilisait le terme de κληρουχία que pour traiter de Mytilène soumise par Athènes et peuplée de colons athéniens,²²⁵ alors qu'à partir du IVe siècle, certaines sources utilisèrent indifféremment les termes d'ἀποικίαι ou de κληρουχίαι pour

²²⁰ IG I³ 237. Cf. Th. FIGUEIRA, *Athens and Aigina in the age of imperial colonization*, Baltimore, 1991, pp. 46-47.

²²¹ HÉRODOTE V, 77 et THUCYDIDE III, 50.

²²² HÉRODOTE VI, 100.

²²³ Comme Histée dont les habitants furent chassés et qui fut colonisée comme une ἀποικία par des colons athéniens qui reçurent des terres au sort, (κατεκληρούχησαν). Cf. DIODORE XII, 22. Voir V. EHRENBERG, Thucydides on Athenian Colonization in *Classical Philology*, vol. 47, n°3, Chicago, 1952, p. 146.

²²⁴ Th. FIGUEIRA, *Op. cit.*, pp. 10, 62-63.

²²⁵ *Ibidem*, p. 10. "Athenian terminology divided settlements abroad into two categories, the ἀποικία and the κληρουχίαι, in accordance with the criterion of whether or not they could be said to constitute respectively dependent poleis or merely arrangements for the collective and perhaps conditional apportionment of property to individual Athenians" (*ibidem*, p. 198). Cf. THUCYDIDE III, 50. Thèse également confirmée par IG I³ 237, 8-9. Cf. aussi V. EHRENBERG, Thucydides on Athenian Colonization in *Classical Philology*, vol. 47, n°3, Chicago, 1952, pp. 144-145 et J. DE WEVER et R. VAN COMPENOLLE, La valeur des termes de 'colonisation' chez Thucydide, in *L'Antiquité Classique*, vol. 36, Bruxelles, 1967, pp 476-477.

traiter des mêmes établissements.²²⁶ Cette perception fut toutefois contestée, notamment en raison de l'imprécision des terminologies d'époque.²²⁷

Depuis l'ouvrage de Nicoletta Salomon en 1997, l'historiographie maintient que la différence entre les ἀποικίαι et les κληρουχίαι résidait dans le caractère provisoire des κληρουχία. Celles-ci étaient des implantations militaires fondées sans oecistes et sans rite de fondation dans le but d'occuper temporairement une terre confisquée (ou abandonnée) par la population locale.²²⁸ Le fait que ces implantations furent surtout établies par les Athéniens à l'époque classique permet de conclure qu'il s'agissait d'un processus destiné à assurer une suprématie militaire dans des zones particulières, lesquelles pouvaient changer.

²²⁶ Voir par ex. Histiée, qui reçoit les deux appellations dans un même extrait (DIODORE XII, 22) ou Thourioi, mentionnée par PLUTARQUE, Vie de Périclès 11, 5 comme une κληρουχία, alors que DIODORE XII, 10, 4-5 et PLUTARQUE, Œuvres morales 835D la renseignent comme une ἀποικία.

²²⁷ J. CARGILL, *Athenians settlements of the fourth century B.C.*, New York, 1995, pp. XXII-XXIII. Cf. H. BEISTER, 'Κληροῦχος' in *Untersuchungen ausgewählter altgriechischer sozialer Typenbegriffe 3: Soziale Typenbegriffe im alten Griechenland und ihr Fortleben in den Sprachen der Welt*, Berlin, 1981, p. 407 et W. SCHMITZ, *Wirtschaftliche Prosperität, soziale Integration und die Seebundpolitik Athens. Die Wirkung der Erfahrungen aus dem Ersten Attischen Seebund auf die athenische Außenpolitik in der ersten Hälfte des 4. Jahrhunderts v. Chr.*, Munich, 1988, p.79, n.1.

²²⁸ N. SALOMON, *Le cleruchie di atene. Caratteri e fusioni*, Pise, 1997, pp. 21-27 et C. PÉBARTHE, Émigrer d'Athènes. Clérouques et colons aux temps de la domination athénienne sur l'Égée au Ve s. av J.-C. in *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, Bordeaux, 2009, p. 369.

2) Le rapport à la métropole

Certains historiens se sont penchés sur le rôle des autorités métropolitaines dans les politiques de fondation de colonies. Il est difficile d'analyser dans quelle mesure les premières fondations coloniales grecques résultèrent d'une planification de la métropole,²²⁹ bien que certains auteurs se soient prononcés pour une organisation au sein de la cité-mère.²³⁰ Ce dernier point de vue est attesté dans des cas de grands mouvements de colonisation, notamment à l'époque de la tyrannie corinthienne.²³¹ Elle demeure cependant difficile à défendre pour toutes les fondations coloniales.²³²

Bien que l'organisation des fondations coloniales soit mal connue, la représentation que les Grecs donnaient de leurs propres colonies nous est parvenue à travers des mythes de fondations basés sur un schéma similaire.²³³ Ces derniers donnent un aperçu de la perception que les Grecs avaient de leurs propres entreprises coloniales. Carol Dougherty renvoie aux multiples métaphores relatives aux fondations de cités, lesquelles se contredisent souvent d'une source à l'autre,²³⁴ voire au sein d'une même source.²³⁵ Qu'il soit question d'expiation de crimes ou de la nécessité d'interpréter au mieux les présages offerts par la Pythie, les textes se rapportant aux fondations de colonies constituent d'inépuisables sources de réécritures pour les historiens et les philosophes antiques. En outre, si les liens de filiation entre métropoles et colonies sont parfois complexes à établir,

²²⁹ G. SHEPHERD, Greek « colonisation » in Sicily and the West : some problems of evidence and interpretation twenty-five years on in *Pallas*, vol. 79, Toulouse, 2009, pp. 15-25.

²³⁰ Cf. M. CONSTANZI, Les fondations grecques de deuxième degré en Italie du Sud et en Sicile : amies des « autres », ennemies des grecs ? in *Revue des Études anciennes*, vol. 111, Paris, 2009, pp. 429-451. Voir aussi A. MORAKIS, Thucydides and the Carácter of Greek Colonization in Sicily in *Classical Quarterly*, Vol. 61, Oxford, 2011, pp. 462.

²³¹ Cf. Les récits de fondations par des fils des tyrans corinthiens. Cf. STRABON X, 2, 8 et PLUTARQUE, *Moralia*, 552 E. Cf. D. DOMINGO-FORASTE, *A history of northern coastal Akarnania to 167 B.C.: Alyzeia, Leukas, Anaktorion and Argos Amphiloichikon*, Ann Arbor, 1988, pp.8-11.

²³² R. OSBORNE, Early Greek Colonization ? The Nature of Greek Settlement in the West in *Archaic Greece: New Approaches and New Evidence*, Londres, 1998, p. 251.

²³³ C. DOUGHERTY, The Poetics of Colonization. From City to Text in Archaic Greece, New-York Oxford, 1993.

²³⁴ *Ibidem*, pp. 31 et suiv. L'exemple du récit de la fondation de Syracuse offert par PLUTARQUE, *Moralia* 772e-773b en constitue un bon exemple. Ce dernier, en effet, insiste sur les motifs expiatoire de la colonisation, sans faire allusion aux déportations de Sicules, pourtant attestées chez THUCYDIDE, VI, 3, 2.

²³⁵ Comme la fondation de Cyrène racontée par HÉRODOTE IV, 145-157, qui comprend deux versions différentes, celle de la métropole et celle de la colonie. Cf. Cl. CALAME, *Mythe et histoire dans l'Antiquité grecque. La création symbolique d'une colonie*, Lausanne, 1996, pp. 128-135.

les cités grecques recouraient au principe des liens de sang (*συγγένεια*), réels ou mythiques, pour justifier leur rapprochement ou leur participation conjointe à un conflit.²³⁶

Le schéma typique de fondation de colonies répertorié par l'auteur (crise civique, consultation de l'oracle de Delphes, fondation coloniale et, finalement, solution de la crise)²³⁷ trouve en effet un large écho dans les sources antiques, indication vraisemblable d'une légitimation à posteriori de fondations de colonies.²³⁸ Cela atteste de la nécessité pour les Grecs d'inscrire leur colonisation dans un canevas littéraire et métaphorique axé sur un passé mythique. Les causes de cette assimilation sont à la fois culturelles et politiques.

Ainsi, les constructions à posteriori de mythes fondateurs, si elles permettent d'en déduire certains événements plus anciens, s'inscrivent dans une politique d'inscription des origines de la cité qui sont influencées par les circonstances politiques de l'époque plus tardive où ces récits furent couchés par écrit.²³⁹ De la sorte, le récit de fondation d'une même cité pouvait connaître des évolutions, éventuellement suggérée par les relations que la cité entretenait avec l'extérieur.²⁴⁰

Par ailleurs, certains auteurs actuels ont cherché à dégager une logique dans les courants successifs du mouvement de la colonisation grecque. Ainsi, Andreas Morakis, se fondant sur Thucydide,²⁴¹ avance en 2011 que la colonisation grecque en Sicile se fit en deux étapes. La première génération de colonies, fondées principalement au VIII^e siècle avant J.-C., aurait en effet été davantage initiée par des entreprises privées tandis que la deuxième génération, remontant au VII^e siècle, aurait été le résultat d'une politique développée au sein de la métropole.²⁴² La thèse de Morakis ne vaut cependant que pour la Sicile, l'auteur

²³⁶ A. GIOVANNINI, *Les Relations entrée États dans la Grèce antique*, Stuttgart, 2007, pp. 63 et suiv.

²³⁷ C. DOUGHERTY, *Op. Cit.*, pp. 15 et suiv.

²³⁸ *Ibidem*, pp. 31-32.

²³⁹ J. M. HALL, *Foundations Stories in in Greek colonization. An account of Greek colonies and other settlements overseas*, vol. 2, Leiden-Boston, 2006, pp. 394 et suiv.

²⁴⁰ *Ibidem*, p.394.

²⁴¹ A. MORAKIS, *Thucydides and the Character of Greek Colonization in Sicily in Classical Quarterly*, Vol. 61, Oxford, 2011, pp. 460-492.

²⁴² *Ibidem*, pp. 490-492. "In conclusion, the initial colonisation of Sicily should be regarded not as the result of a state-guided policy by the cities of mainland Greece but merely as private enterprises of people of different origins... The Oikists, along with other nobles not necessarily of the same origin, as the cases of Syracuse and Gela very clearly illustrate, possibly dissatisfied with the economic and political conditions in

ne généralisant pas à l'entièreté du monde grec archaïque. Elle présente également plusieurs inconvénients majeurs. Tout d'abord, Morakis ne se fonde que sur Thucydide. Ensuite, l'auteur propose une explication simpliste à un problème complexe, au mépris d'exceptions décrites par certaines sources.²⁴³ Si l'auteur insiste sur l'importance des oecistes pour les colonies de la première génération, elle omet de signaler leur importance, pourtant manifeste du fait de leur proximité avec le pouvoir métropolitain, pour les colonies plus tardives. En outre, Morakis ne traite pas de l'impact des tyrannies sur les colonisations au VIIe siècle, alors que les sources mentionnent l'influence des tyrans sur la mise en œuvre des expéditions coloniales.²⁴⁴ À cet égard, une interrogation plus poussée sur le rôle des oecistes des secondes générations de colonies aurait été intéressante.²⁴⁵ En effet, la description offerte par plusieurs auteurs antiques des deux générations de colonies amène à se poser la question de l'interaction entre tyrannie et colonisation. En revanche, cette dernière donne un aperçu intéressant quant à la manière dont ces auteurs du Ve siècle percevaient la colonisation qu'ils n'associaient jamais aux tyrannies archaïques auxquelles ils étaient hostiles. Enfin, certaines sources, dont Thucydide, font mention de magistrats métropolitains présents dans certaines colonies jusqu'à la fin du Ve siècle. Citons ainsi le cas des épидémiurges corinthiens présents à Potidée jusqu'à ce que les Athéniens les en chassent.²⁴⁶ Le fait que les Athéniens aient pris la décision d'expulser ces magistrats implique que ces derniers disposaient toujours d'un pouvoir réel, fut-il symbolique ou diplomatique.²⁴⁷

the homeland, decided to leave their places of origin, probably in search of the political role denied them back home. The role of the Oikist is very clear in Thucydides' narration but also in other literary sources. These sources, though they must be treated with caution, should not be dismissed wholesale. On the other hand, the second-generation colonies in Sicily should not be considered on the same character. They were mostly planned settlements, overseen by the authorities of fully formed city-states, as were the colonies of Corinth in Western Greece and Megara in northern Greece" (pp. 491-492). Voir aussi P. ATTEMA, *From Ethnic to Urban Identities? Greek Colonists and Indigenous Society in the Sibaritide, South Italy. A Landscape Archaeological Approach Identity in Constructions of Greek Past. Identity and Historical Consciousness from Antiquity to the Present*, Groningen, 2003, pp. 11 et suiv.

²⁴³ Cf. A. J. GRAHAM, *Op. cit.*, pp. 7-8. Cf. HÉRODOTE IV, 153 et V, 2 et VI, 34-38.

²⁴⁴ É. WILL, *Korinthiaka*, Paris, 1955 et J. B. SALMON, *Wealthy Corinth*, Oxford, 1984, p.211

²⁴⁵ Interrogation qui avait émaillé l'œuvre d'Édouard Will, par exemple. Cf. É. WILL, *Korinthiaka*, Paris, 1955, pp.521 et suiv.

²⁴⁶ THUCYDIDE. I, 56, 2

²⁴⁷ J. A. ALEXANDER, *Potidaea, its history and remains*, Atlanta, 1963, pp. 21-22.

Le lien entre métropole et colonie, spécialement en cas de régime tyrannique, fut une source d'intérêt pour de nombreux auteurs des Temps modernes, à une époque où la contestation de plus en plus marquée des régimes autocratiques s'accompagna d'un intérêt croissant pour les sources grecques. En effet, si certains auteurs du XVIIIe siècle s'abritèrent derrière une notion proche de la *συγγένεια* grecque pour légitimer des régimes coloniaux,²⁴⁸ d'autres se servirent des modèles colonialistes issus de la Grèce archaïque et classique pour fustiger les politiques des métropoles européennes de l'époque des Lumières.²⁴⁹ C'est donc à la lumière des liens unissant entre elles les cités grecques que les auteurs des Temps modernes cherchèrent l'essentiel de leur inspiration. Outre la *συγγένεια*, d'autres métaphores furent employées pour définir les relations unissant les cités grecques à leurs métropoles, telle celle des relations entre mère et fille, image qui perdurera dans le courant des temps modernes, et qui fut attribuée initialement à Platon.²⁵⁰

Les Grecs considéraient comme normal qu'une colonie ait des liens privilégiés avec sa métropole même si les hostilités furent fréquentes, notamment dans le cas de Corinthe. Toutefois, l'établissement d'une autorité métropolitaine de longue durée au sein de la colonie n'était pas la norme. Les colonies étaient souvent autonomes, là où la métropole ne conservait que certaines prérogatives symboliques.²⁵¹ Même le modèle corinthien, traditionnellement assimilé à un empire colonial jusqu'au Ve siècle, doit être relativisé, de nombreuses cités ayant de facto échappé à l'emprise de la métropole.²⁵² En outre, les réinventions des fondations de colonies rendent souvent irrecevables la plupart des sources littéraires antiques.²⁵³ Il n'en demeure pas moins que les rapports à la métropole, bien que diffus, conservèrent une importance manifeste, dans la mesure où les liens de *συγγένεια*,

²⁴⁸ Cf. par exemple J.-P. de BOUGAINVILLE, *Quels étaient les droits des Métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres*, Paris, 1745.

²⁴⁹ C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994.

²⁵⁰ PLATON, *Lois* 754 a-c. Cf. I. MALKIN, *Religion and Colonization in ancient Greece*, Leiden – New-York, 1987, pp. 122-123.

²⁵¹ Notamment en matière religieuse. Cf. THUCYDIDE, I, 56, 2. Cf. J. A. ALEXANDER, *Op. Cit.* et I. MALKIN, *Op. cit.*

²⁵² T. STICKLER, *Op. cit.*, pp. 296-299.

²⁵³ C. DOUGHERTY, *Op. cit.*, pp. 31 et suiv.

omniprésents notamment sous la guerre du Péloponnèse, pouvaient soit rapprocher, soit éloigner les colonies de leurs cités fondatrices.²⁵⁴

L'autonomie affichée des colonies grecques fut une large source d'inspiration dans le courant du XVIIIe siècle, époque qui vit les premières phases de décolonisation de l'Histoire moderne. Les auteurs des Temps modernes n'avaient qu'une connaissance partielle de l'histoire des colonies grecques, en l'absence de sources archéologiques ou épigraphiques. Ils recouraient toutefois aux sources dont ils disposaient pour étayer leurs points de vue sur la colonisation, en insistant sur certains événements ou au contraire en les taisant. Les sources littéraires connues à l'époque furent ainsi sollicitées dans des buts divers. La *συγγένεια* servit de références ainsi à une série d'auteurs colonialistes qui cherchèrent à justifier la prééminence des métropoles.

²⁵⁴ A. GIOVANNINI, *Op. Cit.*, pp. 63 et suiv. Cf. O. CURTY, *Les parentés légendaires entre cités grecques*, Genève, 1995, pp. 242-258.

3) Le rapport aux indigènes

Le rapport à l'indigène et sa représentation firent l'objet de descriptions approfondies dans les sources. Cette question demeure cependant délicate à traiter sans recourir à nombre de concepts, tels ceux d'identité, d'ethnicité, voire d'acculturation. Il est en effet manifeste que les Grecs, dès les balbutiements de leur colonisation, perçurent une différence fondamentale entre leur identité et celles des barbares, identité qui, exceptionnellement, supplantait l'appartenance à une cité.²⁵⁵

À nouveau, la plupart des historiens tendent à faire évoluer le rapport à l'indigène en fonction de l'époque où furent fondées les colonies et à mesure que les tendances impérialistes grecques s'affirmaient. Citons ainsi le cas de certaines colonies archaïques, comme Sybaris ou Berezan en Mer noire, dont les modalités de fondation demeurent mal connues car les rares vestiges archéologiques n'apportent que peu d'éléments probants. L'interaction entre Grecs et barbares pour cette époque est donc difficile à envisager, chaque historien s'attachant de préférence à son interprétation de sources littéraires ou archéologiques pour annoncer une cohabitation pacifique ou une guerre de conquête.²⁵⁶

Sans toutefois nier l'existence d'hostilités entre Grecs et autochtones, fréquemment relatées par les sources,²⁵⁷ l'archéologie a démontré l'existence d'une modification culturelle des Grecs au contact des populations locales. De fait, les sources littéraires ne traitent souvent des indigènes que pour mentionner leur opposition aux colons qui durent les affronter. L'accent est mis sur les conséquences de ces guerres et leurs influences sur la colonie,²⁵⁸ bien que les auteurs traitent aussi des conflits où les Barbares seraient

²⁵⁵ J. McINERNEY, *Ethnos and Ethnicity in Early Greece in Ancient Perceptions of Greek Ethnicity*, Cambridge, Mass – Londres, 2001, pp. 51-74. Voir aussi D. KONSTAN, *To Hellenikon ethnos: Ethnicity and the Construction of Ancient Greek Identity*, In *Ancient perceptions of Greek ethnicity*, Cambridge, Mass. – Londres, 2001, pp. 29-50.

²⁵⁶ P. ATTEMA, *From Ethnic to Urban Identities? Greek Colonists and Indigenous Society in the Sibaritide, South Italy. A Landscape Archaeological Approach Identity in Constructions of Greek Past. Identity and Historical Consciousness from Antiquity to the Present*, Groningen, 2003, pp. 12. Cf. S. L. SOLOVYOV, *Ancient Berezan, the architecture, History and Culture of the First Greek Colony in the Northern Black Sea in Colloquia Pontica*, vol. 4, Leiden, 1999.

²⁵⁷ De même que par certaines disparitions subites de traces archéologiques pour certaines époques. Cf. D. ADAMESTEANU, *Greeks and Natives in Basilicata in Greek colonists and Native Populations*, Canberra-Oxford, 1990, pp. 143-150.

²⁵⁸ C. DOUGHERTY, *Op. Cit.*, p. 41. Cf. par exemple la guerre entre les Ambraciotes et les Acarnaniens, relatée par THUCYDIDE II, 68.

intervenues en faveur de cités grecques rivales. Les anecdotes relatées par Thucydide sur des conflits en périphérie de colonies, en Thrace ou en Acarnanie, en donnent une illustration intéressante.²⁵⁹

Devant l'indigence des sources écrites, il est possible de tirer quelques conclusions. Si les indigènes sont peu évoqués dans les textes grecs, c'est que ces derniers, davantage intéressés par les Grecs et leur évolution (à travers des épisodes comme les Guerres Médiques ou la Guerre du Péloponnèse), ne se préoccupaient d'ethnographie que dans la mesure où leur propre histoire s'y trouvait mêlée. Par ailleurs, Carla Antonaccio a montré que les sources mentionnaient peu les indigènes de Sicile (toujours nommés *Barbaroi*), alors que le terme *Sikeliotai* (habitants de la Sicile) est employé chez certains auteurs pour définir les habitants grecs de la Sicile.²⁶⁰ Cette restriction des populations indigènes au seul vocable de *Barbaroi* oblige donc à se tourner vers d'autres sources dès lors que l'on souhaite concevoir l'ampleur de leurs interactions avec les Grecs.

L'historiographie a longtemps soutenu que les populations locales de Sicile vécurent dans la barbarie jusqu'à l'arrivée des Grecs, qui importèrent leur culture chez les Sicules qui adoptèrent les mœurs grecques.²⁶¹ Cette vision est remise en question depuis quelques décennies, à mesure qu'une série de découvertes archéologiques vinrent étayer la thèse d'influences culturelles réciproques,²⁶² au point même que certains auteurs en sont venus à douter d'une volonté intrinsèque de coloniser, au moins dans un premier temps, dans le chef des immigrants grecs.²⁶³ La multiplication des contacts commerciaux avec les indigènes avant l'établissement des colonies grecques atteste d'un processus de longue durée.²⁶⁴

Enfin, il convient de mentionner les pratiques de mariages mixtes ou d'hospitalité qui unirent, dès les temps archaïques, certaines personnalités grecques à des étrangers,

²⁵⁹ THUCYDIDE II, 29 et 68. Cf. K. VLASSOPOULOS, *Greeks and Barbarians*, Cambridge, 2013, pp. 122-123.

²⁶⁰ C. ANTONACCIO, *Ethnicity and Colonization in Ancient Perceptions of Greek Ethnicity*, Cambridge, Mass - Londres, 2001, pp. 116-121.

²⁶¹ Thèse encore perceptible chez J. BOARDMAN, *The Greeks overseas*, Aylesbury, 1964, pp. 200-204.

²⁶² C. ANTONACCIO, *Siculo-Geometric and the Sikels*, in *Greek Identity in the Western Mediterranean*, Leiden-Boston, 2004, pp. 70-71.

²⁶³ R. OSBORNE, *Early Greek Colonization ? The nature of Greek settlement in the West*, in *Archaic Greece : New approaches*, Londres, 1998, pp. 251-269.

²⁶⁴ Cf. A. J. GRAHAM, *Pre-colonial Contacts: Questions and Problems in Greek colonists and Native Populations*, Canberra-Oxford, 1990, pp. 45-61.

notamment en Étrurie.²⁶⁵ Ces relations interpersonnelles, dont les sources firent mention à de nombreuses reprises, atteste donc de liens unissant les Grecs aux Barbares à des époques parfois antérieures à la colonisation. Bien qu'aucun auteur grec n'y fasse explicitement allusion, ces liens permirent l'établissement graduel d'ἀποικίαι partout en Méditerranée.²⁶⁶ Ce point de vue est sans doute davantage conforme à la réalité que celui d'une suprématie incontestée des Grecs en périphérie des territoires colonisés. Cette vision est elle-même influencée par les sources grecques qui minimisaient la présence ou l'importance des cultures indigènes et préféraient insister sur les mythes de fondations de colonie.²⁶⁷ Il est donc raisonnable de penser qu'une culture grecque influencée par les mœurs locales se soit créée en Sicile au point qu'il soit possible de parler d'acculturation.²⁶⁸

La lecture des sources montre que seuls quelques auteurs, dont Thucydide, faisaient allusion aux interactions avec les barbares dans la mesure où ces derniers eurent une influence sur un conflit entre cités situées en périphérie de la Grèce. À ce titre, la lecture de Thucydide permet d'assimiler partiellement la guerre du Péloponnèse à une guerre coloniale eu égard au nombre d'ἀποικίαι et de populations autochtones mêlées au conflit. Ce silence sur les liens entre populations barbares et colons grecs, s'il permet de saisir comment les Grecs percevaient la cohabitation avec les non-Grecs, fit l'objet d'une lecture littérale de la part d'auteurs modernes, lecture qui amena à surévaluer le rôle culturel des Grecs dans leurs rapports aux autochtones. De fait, la supériorité culturelle des Grecs allait exercer une influence prépondérante non seulement sur la vision dont les Modernes perçurent les Grecs, mais aussi sur la façon dont ils envisagèrent leur propre autorité par rapport aux indigènes des pays colonisés depuis le XVIIe siècle.²⁶⁹ Si les Grecs dévaluaient la place des Barbares et de leur influence, les mentions qu'on trouve quant aux liens

²⁶⁵ Cf. par ex. PLINE L'ANCIEN *Histoires Naturelles* XXXV, 16 et 152.

²⁶⁶ K. VLASSOPOULOS, *Op. cit.*

²⁶⁷ C. DOUGHERTY, *Op. cit.*, pp. 31 et suiv.

²⁶⁸ L'acculturation étant ici comprise comme l'adoption de traits culturels étrangers par un groupe confronté en permanence à un autre groupe, relevant lui-même d'une culture différente. Cf. R. WHITE, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, 1991, p. X.

²⁶⁹ Spécialement à partir du début du XIXe siècle. Cf. T.B. MACAULAY, *A speech of T.B. Macaulay, esq. M. P. on the second reading of the East-India Bill, in the House of Commons, 10th July*, Londres, 1833.

d'hospitalité ou aux alliances militaires permettent une remise en cause que seuls les apports plus tardifs de l'archéologie ont permis de confirmer.

4) Les apports de l'archéologie

Les traces archéologiques de la culture grecque archaïque sont omniprésentes dans le bassin méditerranéen et sur les pourtours de la mer noire. Ces vestiges permettent des évaluations plus précises des dates de fondations des premières colonies grecques ou des arrivées de colons grecs dans des établissements existant déjà.²⁷⁰ Ils permettent également de localiser les différents points de contact entre les Grecs et les autres peuples. Le cas de Vetren, analysé ci-dessus, offre une bonne illustration des processus d'échanges dans des zones périphériques du monde grec. Il atteste de la présence de ressortissants grecs dans une zone contrôlée par un roi barbare, vraisemblablement dans un but commercial, même si les fouilles n'ont révélé qu'une activité réduite.²⁷¹ De même, le cas de l'ἐμπόριον de Saint-Blaise, dans le sud de la France, est révélateur d'une importante activité commerciale étrangère dans certains établissements grecs de Méditerranée occidentale, de nombreuses céramiques étrusques y ayant été trouvées.²⁷² La présence de poteries non-grecques au sein d'ἐμπόρια est révélatrice de la croissance des États voisins, qu'il s'agisse de l'Étrurie du VIe siècle dans le cas de Saint-Blaise ou de la Phénicie dans le cas de colonies orientales, comme Al Mina.²⁷³

Par ailleurs, les fouilles archéologiques ont apporté de nombreux éclaircissements, notamment dans le cas de la colonisation grecque en Sicile, que ce soit pour isoler les liens entre les Grecs et les Sicules ou les liens entre les colons grecs issus de différentes métropoles et cohabitant au sein d'une même cité.²⁷⁴ Carla Antonaccio étudie la question des échanges culturels entre les Grecs et les barbares de Sicile²⁷⁵ en se fondant sur les

²⁷⁰ G. R. TSETSKHLADZE, Greek penetration of the black sea in *The archaeology of greek colonization*, Oxford, 1994, pp. 111-135 et R. A. KEARSLEY, Greeks overseas in the 8th century B.C. in *Ancient West and East*, vol. X, Louvain – Paris, 2011, pp. 109-134.

²⁷¹ L. DOMARADSKA, Monuments épigraphiques de Pistiros in *Bulletin de Correspondance hellénique*, vol. 123-1, Athènes, 1999, pp. 352-358.

²⁷² B. B. SHEFTON, Massalia and colonization in in *The archaeology of greek colonization*, Oxford, 1994, pp. 61-65.

²⁷³ *Ibidem*, pp. 61-65 et R. A. KEARSLEY, *Op. cit.*, pp. 130-131. Cf. G. KESTEMONT, Les Phéniciens en Syrie du nord in *Studia Phoenicia*, vol. 3, Louvain, 1985, pp. 135-153.

²⁷⁴ I. MALKIN, A colonial Middle Ground in *The archaeology of colonialism*, Los Angeles, 2002, p.156.

²⁷⁵ C. ANTONACCIO, Ethnicity and colonization, in *Ancient perceptions of Greek ethnicity*, Washington, 2001, pp. 113-157, *Idem*, Siculo-Geometric and the Sikels, in *Greek Identity in the Western Mediterranean*, Leiden-Boston, 2004, pp. 55-82 et *Idem*, Extending Colonization, in *Ancient Colonizations: Analogy, Similarity & Difference*, Londres, 2005, pp. 97-113.

influences stylistiques réciproques au sein de la poterie en Sicile à l'époque archaïque. L'auteur traite ainsi de l'usage de céramiques grecques aux *symposia* des Sicules, de même que des influences barbares sur la statuaire ou sur les pratiques funéraires des colons grecs.²⁷⁶ Thucydide rapporte que les Sicules ont occupé les parties les plus fertiles de la Sicile des siècles avant l'arrivée des Grecs, et qu'à son époque encore ils en habitaient le centre.²⁷⁷ Carla Antonaccio, estime que cet engouement des Sicules pour les poteries grecques remonterait aux premiers liens commerciaux avant la fondation des colonies grecques. Sur certains sites les échanges se seraient ensuite déroulés de manière formelle, dans des établissements prédéfinis (notamment des sanctuaires), avec les Grecs habitants sur la côte.²⁷⁸ Ces échanges pouvaient donc s'être produits sans nécessairement passer par l'intermédiaire de Sicules vivant au sein des colonies grecques.

La colonisation grecque eut donc d'importantes répercussions sur les États barbares de Méditerranée, qui profitèrent de ces implantations pour étendre leurs propres réseaux commerciaux. De même, les populations grecques des colonies bénéficièrent des apports culturels et économiques des nations voisines. La variété de céramiques d'origines différentes découvertes dans divers établissements grecs²⁷⁹ (comme Al Mina, au point que Kearsley l'assimile à un ἐμπόριον pour le VIII^e siècle)²⁸⁰ laisse supposer un processus d'acculturation des populations grecques et l'utilisation des comptoirs commerciaux grecs comme points de vente par des commerçants étrangers pour écouler leurs propres produits.

Pour certaines régions, comme la péninsule ibérique, les traces archéologiques sont souvent les seuls indices dont nous disposons pour retracer les échanges commerciaux entre les colonies et les indigènes. Elles sont les témoins de l'expansion culturelle grecque, mais aussi des procédures d'acculturation qui poussèrent les barbares à modifier leurs

²⁷⁶ C. ANTONACCIO, *Ethnicity and colonization, in Ancient perceptions of Greek ethnicity*, Washington, 2001, pp. 131-135. Cf. G. SHEPHERD, Burial and religion in the Sicilian colonies in *Acta Hyperborea*, vol. 6, Chicago, 1995, p. 67.

²⁷⁷ THUCYDIDE VI, 2.

²⁷⁸ C. ANTONACCIO, *Op. Cit.*, pp. 131-135.

²⁷⁹ J. BOARDMAN, The excavated History of Al Mina in *Ancient West and East*, vol. X, Louvain – Paris, 2011, p. 151.

²⁸⁰ R. A. KEARSLEY, *Op. cit.*, pp. 130-131, cf. M. E. AUBET, *The Phoenicians and the West. Politics, colonies and trade*, Cambridge, 1993, p. 68.

comportements à large échelle à partir de points de contacts restreints avec les Grecs.²⁸¹ Sans attester de l'évolution des populations grecques ou de leurs réseaux commerciaux, elles illustrent le parcours d'une culture que l'on importe et qui s'imisce de façon graduelle à une région concernée par l'intermédiaire des autochtones eux-mêmes. Le mouvement est souvent initié par les franges aisées des sociétés locales, qui achètent ces biens comme des produits de luxe.²⁸² Par ailleurs, les premières poteries grecques furent diffusées en Espagne près de deux siècles avant la fondation des premiers ἐμπόρια dans le nord-est de la péninsule ibérique.²⁸³ Dans le sud du pays, elles furent la plupart du temps l'œuvre d'ateliers implantés dans les régions contrôlées par les Phéniciens, ce qui atteste d'une présence ou au moins d'une influence grecque dans la région.²⁸⁴ Selon Pierre Rouillard, cette évolution culturelle intervient en marge de la colonisation de l'époque, qui avait conduit les Grecs à fonder les premiers établissements en Méditerranée occidentale, notamment à Marseille. Certains auteurs comparèrent cette transition à celle qui avait eu lieu en Amérique du nord lors de la colonisation française, où les populations amérindiennes et françaises subirent des influences réciproques en des lieux où aucune culture ne pouvait l'emporter sur l'autre. Dans ces régions, une nouvelle culture se développa, fondée sur la nécessité de ces échanges culturels et commerciaux.²⁸⁵

²⁸¹ P. ROUILLARD, *Les Grecs et la Péninsule ibérique du VIIIe au IVe siècle avant Jésus-Christ*, Paris, 1991, pp. 320-334.

²⁸² Ch. GOSDEN, *Archaeology and colonialism. Cultural contact from 5000 BC to the present*, Cambridge, 2004, pp. 60-72.

²⁸³ P. ROUILLARD, R. PLANA-MALLART et P. MORET, Les Ibères à la rencontre des Grecs in *Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine*, Aix-en-Provence, 2015, pp. 199-218.

²⁸⁴ Peut-être suite à une tentative ratée de colonisation aux VIII-VIIe siècles. P. ROUILLARD, Les céramiques grecques dans le Sud-est de la péninsule Ibérique in *Ier Congreso Internacional de Arqueología Ibérica Bastetana, Serie Varia*, vol. 9, Madrid, 2008, p. 73-92.

²⁸⁵ Voir R. WHITE, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, 1991. Voir aussi I. MALKIN, A colonial Middle Ground in *The archaeology of colonialism*, Los Angeles, 2002, p.156.

5) Le concept de colonisation en Grèce antique : conclusion

Même dans la mesure où l'on ne se fie qu'aux sources littéraires, la colonisation grecque antique ne répond à aucune définition précise, en atteste la difficulté à définir la seule notion d'ἐμπόριον.²⁸⁶ La méconnaissance volontaire des liens avec les indigènes, la création systématique d'une mythologie pour justifier les fondations coloniales et l'ambiguïté permanente des rapports à la métropole rendent donc toute interprétation difficile à élaborer.

À la lecture des différentes sources, il est possible de déduire certaines conclusions :

- En dépit des imprécisions terminologiques, les Grecs concevaient des différences entre les colonies en fonction de leurs buts premiers (colonies de peuplement, commerciales ou militaires), même si certains concepts, comme l'ἐμπόριον, ne renvoyaient pas qu'à des colonies.
- Certains auteurs, dont Andreas Morakis, affirment qu'une double phase de colonisation est perceptible. La première étape fut en majorité initiée par les individus, et la seconde fut initiée par les pouvoirs en place en métropole.²⁸⁷ Au demeurant, cette thèse fait l'objet de nombreuses contradictions, au point que certains auteurs aient nié toute volonté colonisatrice dans le chef des Grecs au VIII^e siècle avant J.-C.²⁸⁸ De même, l'impact réel des autorités (tyrannies en tête) dans les fondations du siècle suivant, s'il est régulièrement mentionné par certaines sources,²⁸⁹ reste délicat à appliquer à toutes les fondations de cette époque précise. Enfin, certaines colonisations plus tardives résultèrent aussi d'initiatives privées.

²⁸⁶ A. BRESSON, Les cités grecques et leurs *emporia* in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 163-226.

²⁸⁷ A. MORAKIS, Thucydides and the Character of Greek Colonization in Sicily in *Classical Quarterly*, Vol. 61, Oxford, 2011, pp. 460-492.

²⁸⁸ R. OSBORNE, Early Greek Colonization ? The nature of Greek settlement in the West, in *Archaic Greece : New approaches*, Londres, 1998, pp. 251-269.

²⁸⁹ Spécialement celles relatives à Corinthe. Cf. NICOLAS DE DAMAS, *FGrHist* 90 F 57.7, STRABON X, 2, 8, PLUTARQUE, *Moralia*, 552E. Thèse qui a par ailleurs prévalu dans toutes les historiographies depuis le milieu du XX^e siècle. Cf. E. WILL, *Op. cit.*, pp. 527-539. et J.B. SALMON, *Op. Cit.*, p. 215.

- À quelques exceptions près,²⁹⁰ les colonies jouissaient d'une indépendance manifeste par rapport à leurs métropoles. Si elle devint plus marginale au fil des époques classique et hellénistique, cette indépendance connut un impact particulier dans les littératures historiques des Temps modernes.

Cette indépendance reste parmi les concepts les plus fondamentaux qui soient parvenus par l'intermédiaire des sources antiques.²⁹¹

- Des interactions culturelles eurent lieu entre Grecs et indigènes. Ces influences réciproques furent systématiquement passées sous silence par les auteurs de l'époque, qui ne les mentionnèrent qu'à travers quelques anecdotes, le plus souvent axées sur les guerres que les colons durent livrer pour s'établir.²⁹²

La conceptualisation de la colonisation du point de vue des Grecs eux-mêmes renvoie donc davantage à ce que ces derniers ont choisi d'en retenir et à la vision qu'ils ont voulue en laisser, fut-elle différente de la réalité, plus aisément perceptible aujourd'hui grâce aux sources archéologiques.

Les historiens des Temps modernes et du XIXe siècle ne disposèrent que des sources littéraires reflétant principalement la perception athénienne. L'entière perception que ces auteurs eurent de l'Antiquité grecque et de ses colonisations fut dès lors largement biaisée.

²⁹⁰ Qu'il s'agisse des exemples maintes fois observés des colonies corinthiennes sous les tyrans ou de l'expansionnisme athénien au Ve siècle. *Ibidem*. Cf. aussi Cl. MOSSÉ, *La colonisation dans l'Antiquité*, Paris, 1970, pp. 75 et suiv.

²⁹¹ Cf. par exemple J. A. ALEXANDER, *Potidaea, its history and remains*, Atlanta, 1963

²⁹² Les exemples abondent. Cf. THUCYDIDE VI, 23. Cf. aussi Miltiade en Chersonèse. HÉRODOTE VI, 41 et CORNELIUS NEPOS I, 3. Cf. aussi la guerre d'Ambracie contre la population autochtone voisine, relatée par THUCYDIDE II, 68.

c) Le concept de colonisation aux Temps modernes

Suite aux Grandes Découvertes et à établissement progressif de populations outre-Atlantique, les élites intellectuelles de l'époque se sont posé la question de la définition des territoires sur lesquels les nations européennes (principalement l'Espagne et le Portugal) avaient étendu leur domination.

La définition du concept de colonie à cette époque était donc principalement d'ordre juridique. Par ailleurs nous disposons de réflexions complètes sur la notion de colonisation, notion qui fut influencée par la redécouverte des sources antiques.²⁹³ Ces nations cherchèrent à légitimer leur présence en ces terres lointaines, récemment conquises et sur lesquelles vivait déjà une population autochtone selon un modèle social plus ou moins évolué. Le mode de légitimation du pouvoir en place connut une évolution graduelle en fonction du type de régime politique en métropole, et en fonction de l'époque. À cet égard, il convient de citer les tentatives de justification espagnoles sur les territoires d'outre-mer. La doctrine espagnole influença la qualification juridique des différentes colonies nord-américaines jusqu'au XIXe siècle, en ce compris celle des colonies françaises, britanniques et néerlandaises. Bien que ce travail ne soit pas consacré à la Nouvelle-Espagne, l'impact qu'eurent les penseurs espagnols doit être mentionné. Cette recherche repose sur la terminologie d'époque. Cette dernière est un précieux instrument d'analyse des modes de pensée aux Temps modernes.

²⁹³ K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, 2012, pp. 80-83.

1) La colonisation espagnole au Mexique

Les souverains espagnols firent jouer plusieurs concepts pour établir leur autorité sur les régions nouvellement soumises d'Amérique. Ainsi le concept d'*Imperium*, idée de pouvoir militaire et politique suprême hérité du droit romain et employé dès le XVI^e siècle, correspondait à la logique de la monarchie espagnole.²⁹⁴ En effet, les rois catholiques étaient mus par le désir d'établir leur supériorité à l'échelle mondiale, là où aucune nation européenne (pas même le Portugal engagé à leurs côtés dans l'expansion maritime) n'avait encore la possibilité de les contrer. L'une de leurs préoccupations majeures était donc de légitimer cette supériorité,²⁹⁵ à travers une série de preuves et de documents, authentiques ou apocryphes.

De même, les souverains espagnols avancèrent la nécessité de la conversion des autochtones pour affirmer la légitimité de leur occupation. Ainsi naquit la notion de *Monarchia Universalis*, impérialisme chrétien à forte tendance évangélicatrice et à prétention universel, dont le fondement s'inspire de l'*Imperium* romain. Les rois d'Espagne s'abritèrent derrière divers documents, dont la bulle de 1493 du pape Alexandre VI, laquelle organisait le partage du globe avec le Portugal. La monarchie espagnole recourut à d'autres documents, comme le soi-disant Legs de Moctezuma, lequel aurait cédé par traité son empire aux souverains espagnols. La récupération par ces mêmes souverains de certaines prérogatives issues du droit romain, notamment le concept d'*Imperium*, assimilé pour l'occasion à celui d'une *Monarchia* espagnole récemment constituée, est centrale dans toute définition du colonialisme de l'époque. Les souverains espagnols se paraient à la fois d'une légitimité religieuse et temporelle, mélange de l'autorité conférée par le Pape (autorité impliquant l'obligation d'évangélisation) et du pouvoir juridique séculier, d'origine romaine. Cela eut pour conséquence une homogénéité législative dans tous les territoires contrôlés par les rois catholiques.²⁹⁶

²⁹⁴ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, pp. 29 et suiv.

²⁹⁵ J. L. GASCO, Spanish colonialism and process of social change in Mesoamerica in *The archaeology of colonial encounters. Comparative perspectives*, Oxford-Santa Fe, 2005, pp. 69-108.

²⁹⁶ A. PAGDEN, *Op. Cit.*, pp.49 et 136-137. En fait, ils ne se concevaient pas l'un sans l'autre. Cf. *Ibidem*, pp. 136-137.

Les souverains espagnols précipitèrent l'élimination des successeurs de Cortès. De fait, les fils de ce dernier avaient envisagé l'élaboration d'une société mixte en Nouvelle-Espagne, largement affranchie des autorités espagnoles.²⁹⁷ Par ailleurs, la politique de centralisation royale, mise en œuvre par un vice-roi en place depuis 1530, s'affirma graduellement sur le territoire.²⁹⁸

La colonie était donc une possession de la couronne espagnole, qui y imposa une homogénéité religieuse, identique à celle de la métropole. Certains historiens virent par ailleurs dans les prétentions universalistes des monarques espagnols une résurgence de l'esprit de la *Reconquista*, suite à laquelle la population non-chrétienne d'Espagne fut poussée à la conversion ou chassée du territoire espagnol. Les velléités d'impérialisme des rois catholiques, de même que leur récente vocation à l'évangélisation de peuples non-catholiques hors d'Europe auraient été héritées de cette époque.²⁹⁹

Après l'assimilation des terres d'Amérique au domaine de la couronne, les Amérindiens devinrent des sujets du Roi. Les défenseurs des droits des Indigènes avancèrent que les Indiens devaient jouir des mêmes droits que les citoyens de la métropole.³⁰⁰ Sur le terrain, les autorités métropolitaines devaient imposer leur hégémonie à une population entière par l'intermédiaire de quelques colons. Initialement, la colonisation espagnole fut associée à la concession des *Encomiendas*, terres mises à la disposition d'Espagnols, à laquelle une population d'autochtone était attachée. L'*Encomendero* se trouvait responsable de l'évangélisation et de la prospérité de la terre qui lui était confiée (notamment par l'exploitation minière).³⁰¹ Néanmoins, les terres de l'*Encomienda* relevaient toujours de l'autorité du souverain.

La pratique des *Encomiendas* fit l'objet de critiques dès le XVI^e siècle, nombre de missionnaires franciscains y voyant une pratique inhumaine peu conforme avec les

²⁹⁷ Ch. DUVERGER, *Cortès et son double*, Paris, 2013, pp.175 et suiv.

²⁹⁸ P. K. LISS, *Mexico under Spain, 1521-1556. Society and the Origins of Nationality*, Chicago – Londres, 1975, p. 52.

²⁹⁹ N. MANRIQUE, *Vinieron los Sarracenos... El Universo mental de la Conquista de America*, Lima, 1993, pp. 253 et suiv. et 458 et suiv.

³⁰⁰ Fr. DE VITORIA, *Political Writings*, Cambridge, 1991, p.254

³⁰¹ J. B. WARREN, *The Conquest of Michoacán. The Spanish Domination of the Tarascan Kingdom in Western Mexico, 1521-1530*, Norman, 1985.

objectifs de christianisation et d'intégration des populations autochtones.³⁰² Cette dernière composante constitua sans doute un des principaux particularismes de la colonisation espagnole. Si les autorités métropolitaines récupérèrent une forme sociétale préexistante à l'arrivée des Conquistadors, l'assimilation graduelle des indigènes demeurait l'un des objectifs principaux des souverains espagnols.³⁰³ Ces derniers cherchaient à minimiser les différences entre la colonie et la métropole.

Au XVI^e siècle, les Espagnols durent donc inventer un modèle original de colonisation. Ce processus fut facilité par le fait que la Nouvelle-Espagne s'était créée sur le territoire densément peuplé et structuré de l'ancien Empire aztèque et qu'elle en reprit, en large partie, l'organisation. L'essentiel de l'effort fut consacré à l'effacement de la culture aztèque à laquelle devait succéder un apprentissage systématique de la pensée espagnole.³⁰⁴ L'assimilation des terres de la colonie au domaine royal et son assimilation juridique aux terres métropolitaine était indispensable, car la région connut ses premières tensions séparatistes dès l'époque. La colonisation du début des Temps modernes bénéficia d'une argumentation juridique et philosophique approfondie et les premières références classiques furent faites à cette époque. Cortès lui-même compara sa conquête à la Guerre civile qui opposa César à Pompée.³⁰⁵ Bien qu'anecdotique, cette comparaison dénote d'une connaissance des sources classiques, dont l'influence allait s'accroître au fil des siècles suivant.

Si la conquête espagnole du Mexique fut la première intervention coloniale européenne d'ampleur sur le continent américain, elle fut décriée dès le XVI^e siècle en métropole.

³⁰² En attestent les œuvres entières d'ecclésiastiques comme B. Las Casas, Fr. de Vitoria et A. de la Vera Cruz. Cf. B. de LAS CASAS, *Brevísima Relación de la Destrucción de Las Indias*. Edición, introducción y notas de C. Varela, Madrid, 1999, Fr. De VITORIA, *Political Writings*, édité par A. PAGDEN et J. LAWRENCE, Cambridge, Mass., 1991 et A. de la VERA CRUZ, *De Dominio infidelium et iusto bello*, Mexico, 1554-1555.

³⁰³ Cortès lui-même avait justifié son action du fait que Moctézuma avait refusé d'embrasser spontanément la religion catholique, alors que les Aztèques s'adonnaient à diverses pratiques, dont le sacrifice humain. Selon Cortès, l'envoi de missionnaires devait être la première priorité du souverain. Cf. H. CORTES, *Cartas de Relación*, éditées par Á. D. GOMEZ, Madrid, 1993, p. 143-144.

³⁰⁴ Sur la question, cf. F. MATAMOROS PONCE, *La Pensée coloniale. Découverte, Conquête et Guerre des Dieux au Mexique*, Paris, 2007.

³⁰⁵ Cf. B. DIAZ DEL CASTILLO, *Historia verdadera de la conquista de la Nueva España*, introduction et notes de Joaquin Ramiez Cabanas, vol. 2, Mexico, 1968, pp. 63-64 et A. MACC ARMSTRONG, *The conquistadores and the classics in Greece and Rome*, vol. XXII, Cambridge, 1953, pp. 88-89.

Nombre d'écrivains, principalement des ecclésiastiques, fustigèrent l'attitude des conquistadors et des premiers colons partis au Mexique. L'essentiel des textes écrits publiés dans les années qui suivirent la Conquête du Mexique furent par ailleurs l'œuvre de religieux envoyés en Amérique pour l'évangélisation des indigènes. Ces derniers produisirent les premières critiques de la colonisation quelques années seulement après la fin de l'invasion. Ils furent suivis par certains auteurs indigènes, formés entre-temps au latin et à l'espagnol.³⁰⁶ Ces religieux insistèrent sur les cruautés, réelles ou exagérées de Cortès et de ses hommes, voire des premiers colons, auxquels il fut reproché d'avoir massacré des peuples entiers sous prétexte qu'ils n'étaient pas chrétiens.³⁰⁷

Certains penseurs de l'époque s'interrogèrent sur le concept de guerre juste, de même que sur son emploi par rapport à des populations non encore converties au christianisme.³⁰⁸ Ces éléments, qui relèvent la plupart du temps de la dialectique pure, permirent de définir la colonisation espagnole. En effet, les souverains furent en partie influencés par ces concepts, ce qui les conduisit à adapter une législation en circonstance.³⁰⁹ Ces législations augurèrent d'un rôle plus important joué par les autochtones au sein de la société coloniale, rôle auquel ils furent préparés par l'ouverture d'institutions comme l'Université de Mexico.³¹⁰ La perpétuation des nombreux privilèges de l'ancienne élite aztèque était par ailleurs courante dans le courant du XVI^{ème} siècle. Les grandes familles nahuatl étaient souvent perçues comme un vecteur de christianisation des populations indigènes (bien que certains aristocrates défendaient les traditions religieuses précoloniales).³¹¹

La compréhension du concept de colonisation dans l'Espagne du XVI^e siècle se fait donc selon plusieurs filtres :

³⁰⁶ Cf. par ex. F. D'ALVA IXLILXOCHITL, *Cruautés horribles des Conquistadors du Mexique*, Paris, 1838.

³⁰⁷ Cf. B. de las CASAS, *Op. Cit.*

³⁰⁸ Citons ainsi Alonso de la Vera Cruz, qui refusa d'assimiler le degré de civilisation d'une société à son appartenance au christianisme. Cf. A. de la VERA CRUZ, *Sobre el Dominio de los Indios y la Guerra Justa*, Edición, introducción y notas de R. H. CORREA, Mexico, 2004, pp. 191 et suiv. Dès lors une violence perpétrée sur une population dans une optique de conversion pouvait être illégitime, voire même constituer un crime.

³⁰⁹ E. BURRUS, *The writings of Alonso de la Vera Cruz*, vol. IV, St. Louis, 1968, p. 10

³¹⁰ K. F. REINHART, Fray Alonso de la Vera Cruz and the Beginnings of philosophic Speculation in the Americas in *The Americas*, vol. 1, n°2, Berkely, 1944, pp. 207-214.

³¹¹ É. ROULET, *L'évangélisation des Indiens du Mexique. Impact et réalité de la Conquête spirituelle (XVI^e siècle)*, Rennes, 2008, pp. 215 et suiv.

- La légitimation que le pouvoir espagnol offrait de sa propre colonisation, à travers une série de concepts, comme les notions voisines de *Monarchia Universalis* et d'*Imperium*.
- La justification que les Conquistadores en offrirent, notamment par l'intermédiaire d'une christianisation massive, destinée à faire cesser la pratique des sacrifices humains.³¹²
- L'analyse des ecclésiastiques, avec l'ambition d'en arriver à une reconnaissance du statut de sujet pour les Amérindiens.³¹³

Le terme même de colonie n'apparaît pas à cette époque. Fray de la Vera Cruz employait ainsi le terme *Provincia* pour parler du Mexique, quand il n'utilise pas les mots *ager* ou *terra*.³¹⁴ Par ailleurs, N. Manrique considère que la Conquête du Mexique puisait une partie de sa justification dans l'élan qui avait conduit à la Reconquista. L'idée d'une soumission légitime d'un territoire appartenant à la couronne était récurrente.³¹⁵

La proche assimilation des colonies au territoire métropolitain pouvait être une cause de cette relative pauvreté étymologique. Cette assimilation fut concrétisée dès le début de la colonisation par l'envoi rapide de missionnaires, de fonctionnaires et d'enseignants destinés à intégrer au plus vite la région aux standards culturels espagnols.³¹⁶ La pensée espagnole, si elle n'approfondit pas l'usage d'une terminologie précise pour qualifier ses colonies, n'en fut pas moins la première à avoir porté une réflexion sur le colonialisme, sur ses causes et sur ses conséquences. Elle fut également la première à avoir théorisé de manière plus précise les rapports entre métropoles et colonies, fût-ce au prix d'emprunts à des concepts issus du droit romain, et d'une importance omniprésente accordée à la personne du souverain.

Cette dernière composante fera l'objet d'une récupération partielle dans le courant des siècles suivants, au profit cette fois des souverains français, qui, devant l'étendue de leur

³¹² H. CORTES, *Cartas de Relación*, éditées par Á. D. GOMEZ, Madrid, 1993, p. 143-144.

³¹³ Fr. DE VITORIA, *Political Writings*, Cambridge, 1991, p.254.

³¹⁴ A. de la VERA CRUZ, *De Iusto Bello contra Indios*, édition critique par C. BACIERO, L. BACIERO, F. MASEDA et L. PEREÑA, Madrid, 1997, pp. 114 et suiv.

³¹⁵ Cf. N. MANRIQUE, *Vinieron los Sarracenos... El Universo mental de la Conquista de America*, Lima, 1993.

³¹⁶ Assimilation similaire à celle que l'Empire romain exerça sur ses diverses provinces. Cf. A. PAGDEN, *Op. Cit.*, p. 32.

pouvoir et devant l'accroissement de la concurrence étrangère, durent également légitimer leur emprise sur diverses régions du monde. Cette nouvelle politique se fera également par le biais de l'importation de la culture et du modèle sociétal de la métropole.

2) La colonisation française

Dès le XVI^e siècle, la monarchie française fut également appelée à définir son pouvoir sur les immenses territoires découverts autour du fleuve Saint-Laurent. Le cas de la Nouvelle-France se différencie de la Nouvelle-Espagne en ce sens qu'elle ne fut pas implantée sur les terres d'un empire préexistant et que seul un petit nombre de colons s'y établit. Pour le reste, ces immenses territoires étaient peuplés de tribus amérindiennes, dont l'hostilité au régime français varia en fonction de temps.³¹⁷

D'abord laissée à une compagnie privée chargée d'en tirer des bénéfices,³¹⁸ principalement dans la traite de fourrures avec les autochtones, la colonie fut récupérée par le pouvoir royal sous l'impulsion de Colbert et administrée directement au nom du roi.³¹⁹ Les rois de France, dès Henri IV, avaient justifié leur autorité sur les terres du Canada d'une façon similaire à celle des rois d'Espagne. Les autorités françaises assimilèrent le territoire nouvellement colonisé au domaine royal, au même titre que s'il faisait partie de la métropole.³²⁰ Si cette logique trouva des expressions juridiques jusqu'en fin de XVIII^e siècle,³²¹ elle fut également perceptible au sein de l'administration de la Nouvelle-France, partagée entre le gouverneur et l'intendant, tous deux représentants de la personne du Roi.³²²

De même les autorités françaises, qui avaient importé leur modèle social en Nouvelle-France, divisèrent le territoire de la colonie en seigneuries qu'elles laissèrent exploiter par des seigneurs locaux. Ainsi, de par ses origines et ses buts en tant que modèle sociétal, le modèle des seigneuries canadiennes était-il très proche du modèle féodal métropolitain.³²³ Ces seigneurs occupaient également des postes au sein de l'administration de la colonie,

³¹⁷ Cf. G. HAVARD, *La Grande Paix de Montréal de 1701*, Montréal, 1992.

³¹⁸ La compagnie des Cent-Associés qui fut dissout en 1663, ayant échoué à peupler la colonie. Cf. L. CAMPEAU, *Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France (1633-1663)*, Montréal, 1974.

³¹⁹ I. MURAT, *Colbert*, Paris, 1980, pp. 283-288.

³²⁰ A. DIAMOND, An Experiment in "Feudalism": French Canada in the Seventeenth Century in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°18, Williamsburg, 1961, p. 14. Cf. A. PAGDEN, *Op. Cit.*, pp. 136 et suiv.

³²¹ Cf. par ex. P.-U. DUBUISSON, *Lettres critiques et politiques sur les colonies et le commerce des villes maritimes de France*, Genève, 1785, p. 13.

³²² A. DIAMOND, *Op. cit.*

³²³ S. JAUMAIN et M. SANFILIPPO, Le régime seigneurial en Nouvelle-France : un débat historiographique in *The Register*, vol. 5, n°2, Montréal, 1980, pp. 230-231.

mais ne résidaient la plupart du temps pas sur leurs seigneuries. On construisait sur ces dernières un moulin et un four, sur le modèle européen.³²⁴ Les autorités coloniales posèrent donc les fondements d'une exploitation de la colonie fortement axées sur l'agriculture.

Enfin, il faut rappeler l'implantation de la coutume de Paris comme texte juridique applicable dans la colonie et applicable par les instances légales.³²⁵ Cette série de récupérations de normes légales, sociales et culturelles au sein d'une colonie encore peu développée laisse donc conclure à une étroite mainmise d'une métropole qui préféra reproduire sa propre organisation politique et sociale. À l'instar du régime espagnol, le régime français visait donc l'assimilation maximale au territoire métropolitain.

Le terme « colonie », par contre fit cette fois l'objet d'une utilisation récurrente, tant pour définir la Nouvelle-France dans son ensemble que pour en définir une région (Acadie, Île Royale,...), voire une ville en particulier (Québec, Plaisance,...).³²⁶ On peut aussi mentionner le terme « province », employé par Tracy et Talon en 1667, et qui résulte de cette assimilation juridique délibérée du territoire de la colonie à celui de la métropole.³²⁷ Certains auteurs recoururent également à une terminologie plus vague, parlant de l'Amérique Septentrionale.³²⁸ Chez les Français, le terme même de colonie renvoie donc à toute présence européenne dans les territoires en dehors de la métropole, sans discernement réel de taille, bien que le terme soit davantage employé pour définir la Nouvelle-France dans son ensemble. En l'absence de publication approfondie consacrée au sujet, il demeure difficile de saisir la portée exacte du concept de colonie dans la littérature française de cette époque. Nous pouvons toutefois supposer, à la lumière des sources littéraires et archivistiques de l'époque, qu'il renvoyait principalement à toute fondation outre-mer où des colons avaient été envoyés, et qui se trouvait directement placée sous l'autorité du Roi.

Cette dernière composante était par ailleurs un des éléments centraux dans la dialectique de l'époque. Cela fut perceptible dans la manière dont les auteurs de l'époque écrivaient

³²⁴ B. GRENIER, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France*, Rennes, 2007, pp. 44 et suiv.

³²⁵ *Ibidem*, pp. 75 et suiv.

³²⁶ Cf. par ex., *Extrait d'une lettre concernant les lieux qui composent la colonie de l'Acadie*, 1702, *Recensement des familles de la colonie de Plaisance en 1706*, 1706, *Ordonnance de l'intendant Jacques Raudot entre le sieur Aubert et les marchands de la colonie au sujet des marchandises étrangères*, 1708...

³²⁷ A. DIAMOND, *Op. Cit.*, p. 14.

³²⁸ Cf. par ex. L. de LAHONTAN, *Nouveaux voyages en Amérique Septentrionale*, La Haye, 1704.

l'Histoire. Ainsi, les premiers ouvrages français portant sur les colonisations antiques, qui furent rédigés alors que la Nouvelle-France existait encore, s'interrogeaient spécialement sur l'autorité des métropoles et sur leurs prérogatives par rapport aux colonies.³²⁹ Cette omniprésence de l'idée de centralisation et de mainmise de la métropole était indissociable de la façon dont les Français se figuraient leur colonialisme.

Au XVIII^e siècle, la pensée des Lumières allait avoir un impact majeur sur la définition ultérieure de la colonisation en France. A cet égard, l'œuvre de Montesquieu revêtit un intérêt particulier, en ce qu'il fit l'apologie de la colonisation française de son époque dans la description d'autres colonisations plus anciennes. Ainsi, l'auteur vanta les mérites d'Alexandre le Grand, dont les conquêtes unirent différents peuples, que ce soit par la culture grecque ou par le commerce.³³⁰ Cette vision du commerce comme moyen d'unification des peuples découlait du libéralisme cher à Montesquieu, qui vouait également une admiration à la colonisation grecque tout en attirant l'attention sur le danger de la politique d'une cité comme Athènes, qui nuisit aux échanges commerciaux par sa politique trop protectionniste.³³¹ Montesquieu put ainsi faire le lien entre la politique expansionniste de la Grande-Bretagne à son époque et l'impérialisme exacerbé d'Athènes, insistant sur le caractère nuisible d'une telle politique pour la stabilité internationale.³³² La pensée colonialiste de Montesquieu connut cependant un impact limité au XVIII^e siècle, du fait de la perte des colonies françaises d'Amérique peu de temps après sa mort et de l'intervention française en faveur de l'indépendance américaine, qui poussa les auteurs de

³²⁹ Cf. J.-P. de BOUGAINVILLE, *Quels étaient les droits des Métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres*, Paris, 1745.

³³⁰ C. VOLPILHAC-AUGER, «Montesquieu et l'impérialisme grec: Alexandre ou l'art de la conquête», in *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, Oxford, 2002, pp. 49-60 et P. BRIANT, Montesquieu, Mably et Alexandre le grand : aux sources de l'Histoire hellénistique in *Revue Montesquieu*, vol. 8, Paris, 2006, pp. 151-185.

³³¹ Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Lois*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651. Cf. S. GOYARD-FABRE, Montesquieu et la Grèce in *Diotima*, vol. 17, Athènes, 1989, pp. 50-59 et P. LIDDEL, European Colonialist Perspectives on Athenian Power : Before and After the Epigraphic Explosion in *Interpreting the Athenian Empire*, Bodmin, 2009, p. 14.

³³² M. RICHTER, Montesquieu, théorie et méthode de la méthode comparative in *Actes du colloque international tenu à Bordeaux, du 3 au 6 décembre 1998, pour commémorer le 250^e anniversaire de la parution de l'Esprit des Lois*, Bordeaux, 1999, pp. 127-138 et V. de SENARCLENS, Des fragments du passé à l'imaginaire historique : les pensées de Montesquieu in *Les philosophes et l'Histoire au XVIII^e siècle*, Paris, 2011, pp. 43-60.

la deuxième moitié du siècle à développer une vision plus critique de la colonisation.³³³ Cette perception hostile des colonies perdura jusque dans les premières années du XIXe siècle. Talleyrand affirmait encore que l'indépendance devait permettre aux colonies de croître économiquement, ce qui leur permettrait d'augmenter leurs échanges avec leurs anciennes métropoles et d'augmenter la prospérité des deux nations.³³⁴

Ce n'est qu'après la conquête de l'Algérie dans les années 1830 que les Français recommencèrent à légitimer et à encourager l'établissement de colons sur des territoires soumis à leur autorité.³³⁵ Les hostilités avec les Britanniques avaient privé la France de plusieurs de ses colonies (comme le Canada, cédé en 1763) et avait rendu difficile les communications avec celles qui lui restaient (notamment sous le premier Empire). La fin de cet état de guerre après 1815 avait permis aux Français d'entreprendre à nouveau de vastes politiques de conquêtes coloniales qu'il fallut à nouveau légitimer.

La définition française du colonialisme dépendit donc du contexte de l'époque. La colonisation de la Nouvelle-France au début du XVIIe siècle avait entraîné le développement d'une politique mercantiliste qui connut son apogée sous Colbert. Par la suite, le développement de l'idéologie libérale fit que l'on perçut la colonie comme une partenaire commerciale. Cette vision fut défendue par Montesquieu, puis par Talleyrand même si ce dernier se posa davantage en défenseur de l'indépendance des colonies. La politique française en la matière fut notamment conditionnée par l'opposition entre la France et la Grande-Bretagne, les deux pays se vouant une guerre coloniale qui ne cessa qu'après la chute de Napoléon Ier.

³³³ Cf. par ex. G. de SAINTE-CROIX, *De l'état et du sort des colonies et des Anciens peuples*, Philadelphie, 1779.

³³⁴ Ch.-M. de TALLEYRAND-PÉRIGORD, *Essai sur les avantages à retirer des colonies nouvelles dans les circonstances présentes : lu à la séance publique de 15 messidor an V*, Paris, 1840, pp. 330-334. Cf. A. PAGDEN, *Op. cit.*, pp. 126-127.

³³⁵ Cf. par ex. A. de TOQUEVILLE, *Travail sur l'Algérie*, Paris, 1841. Cf. A. PAGDEN, *Op. cit.*, pp. 126-127.

3) La colonisation britannique.

Par opposition aux colonies espagnoles et françaises, fortement inféodées à leurs métropoles, les colonies britanniques jouirent d'une autonomie et d'une liberté économique plus importante.

Le Commonwealth fut théorisé dès le milieu du XVII^e siècle par James Harrington, qui, en insistant sur les faiblesses des régimes fondés sur l'*Imperium*, tenta de démontrer la supériorité d'un modèle moins coercitif, où la métropole serait davantage à percevoir comme le membre principal d'une confédération, un *primus inter pares*.³³⁶ Selon ce modèle, l'Angleterre devrait davantage régner par l'exemple que par le pouvoir. Harrington, s'appuyant sur l'œuvre de Hobbes, voire sur l'*Histoire romaine* de Tite-Live, posa donc les fondements du Commonwealth britannique.³³⁷ Harrington théorisa donc la supériorité du *Patrocinium* (notion empruntée à Cicéron,³³⁸ équivalente à la protection du patron sur ses clients) sur l'*Imperium*.³³⁹

Les colonies britanniques connurent un accroissement massif de population, de loin supérieur à celui des colonies françaises, imputable en partie à la fuite vers les colonies de franges entières de la population, suite notamment aux persécutions religieuses du début du XVII^e siècle.³⁴⁰ Cet exode était emblématique de la faiblesse de l'autorité royale dans les colonies à cette époque, puisque ces dernières furent utilisées comme refuge par les dissidents au pouvoir, à l'inverse de ce qui se produisit dans les colonies espagnoles ou françaises. En effet ces dernières firent l'objet d'une politique centralisatrice qui se traduisit également par l'ancrage solide de la religion d'Etat sur place.³⁴¹ Notons toutefois l'existence d'impératifs religieux dans certaines des colonies anglaises, dont celle du Massachussets, principal établissement dans l'Amérique britannique. Cette colonie,

³³⁶ J. HARRINGTON, *The Political Works of James Harrington*, édité par J.G.A. POCOCK, Cambridge, 1977, pp. 161 et suiv.

³³⁷ Th. HOBBS, *Leviathan* I, 10 et TITE-LIVE, *Ab Urbe Condidta* 1, 7, 8 (*auctoritate magis quam imperio regebat*).

³³⁸ CICERON, *De Officiis* II, 27.

³³⁹ A. PAGDEN, *Op. Cit.*, p. 127.

³⁴⁰ St. FOSTER, *The long Argument. English Puritanism and the Shaping of New England Culture, 1570-1700*, Williamsburg, 1991, pp. 108 et suiv.

³⁴¹ K. F. REINHART, Fray Alonso de la Vera Cruz and the Beginnings of philosophic Speculation in the Americas in *The Americas*, vol. 1, n°2, Berkeley, 1944, pp. 207-214.

initialement fondée comme une colonie commerciale, avait en effet prohibé le Quakerisme au profit du Puritanisme, et ce jusqu'en 1692, époque où la monarchie anglaise réaffirma son autorité sur ses colonies.³⁴²

Suite à l'imposition graduelle de chartes royales dans la totalité des colonies américaines, une plus grande liberté de culte fut établie, bien que les structures politiques déjà en place au sein des colonies ne subirent que peu de changements.³⁴³ Cette relative autonomie des colonies anglaises les tint éloignées des querelles religieuses et leur assura une prospérité importante. Ce modèle fut par ailleurs comparé aux modèles issus de l'Histoire antique, les rapports entre la Grande-Bretagne et ses colonies étant comparés à ceux qui unirent les cités grecques membres des grandes ligue, comme la Ligue achéenne.³⁴⁴ Le fait que les colonies britanniques développèrent une identité politique propre fut donc partiellement responsable de leur succès. Cependant, les fondements du colonialisme britannique furent repensés dans les années qui suivirent la guerre de Sept ans. Cette période vit en effet une tentative de recentralisation des prérogatives coloniales autour de la personne du Roi et du parlement, dans une tentative de récupération du modèle espagnol, invoquant pour la première fois l'idée d'un empire, idée voisine de l'*Imperium*.³⁴⁵ Si cette centralisation aboutit à la révolution américaine,³⁴⁶ elle entraîna une modification du colonialisme anglais qui augura de l'empire britannique du XIXe siècle avec l'émergence de l'idée d'un empire *stricto sensu*. Ce changement dans l'idéologie politique du colonialisme se traduisit également par un renforcement des mesures économiques et une augmentation des prélèvements sur la colonie.³⁴⁷

La visualisation de la colonie en tant qu'entité évolua considérablement depuis le début de la conquête espagnole. À mesure que l'on avançait dans le temps, et que se complexifiait

³⁴² E. NELLIS, *An Empire of Religions. A brief History of colonial British America*, Toronto, 2010, pp. 111 et suiv.

³⁴³ *Ibidem*, pp. 143 et suiv.

³⁴⁴ A. FLETCHER, An account of a conversation concerning a right regulation of governments for the good of Mankind in *The political Works of A. FLETCHER*, Londres, 1737, cf. A. PAGDEN, *Op. Cit.*, pp. 126 et suiv.

³⁴⁵ *Ibidem*, p. 126.

³⁴⁶ B. KNOLLENBERG, *Growth of the american Revolution : 1766-1775*, Indianapolis, 2003, pp. 41 et suiv.

³⁴⁷ Fr. G. JAMES, Irish Colonial Trade in the eighteenth in *The William and Mary Quarterly*, vol. XX, n°4, New-York, 1963, pp. 574-584.

le rapport à la colonie, les auteurs multiplièrent les références à l'Antiquité et à ses colonisations. Ils se servirent des précédents politiques de l'époque selon une logique qui avait été depuis longtemps oubliée, et que seule une redécouverte des sources anciennes, et plus particulièrement grecques, avait rendue accessible.³⁴⁸ L'exemple de la ligue achéenne, exhumée par Fletcher dans une optique comparative avec la colonisation anglaise, ainsi que les thèmes du *Patrocinium* et du Commonwealth, chers à Harrington, allaient influencer le colonialisme britannique,³⁴⁹ là où les Français et les Espagnols avaient développé une conception plus centralisée du colonialisme, à la lumière du principe romain d'*Imperium*.³⁵⁰ La pensée des Temps moderne fut la première à s'interroger sur les rapports juridiques, politiques, économiques et sociaux qui devaient unir la métropole à sa colonie. Même si la conceptualisation de la colonie pouvait varier en fonction du régime en place en métropole, le rapport entre métropoles et colonies fit dès l'époque l'objet d'études approfondies, ce qui en permet une définition plus aisée que dans le cas de la colonisation grecque.

La définition que les pouvoirs métropolitains donnèrent à leurs possessions d'outre-mer demeure donc l'élément central permettant l'appréhension du concept de colonie aux Temps modernes. Il importe de relativiser la portée étymologique des termes employés dans les sources d'époque. En effet, si les auteurs modernes se servaient du terme colonie pour définir les possessions d'outre-Atlantique où des ressortissants européens s'installèrent, ce terme pouvait impliquer différentes réalités puisqu'il pouvait s'agir d'une large région ou d'une ville seule. Au-delà de sa taille ou ses limites exactes, une colonie se définissait donc en fonction des droits que la métropole lui conférait.

³⁴⁸ A. MOMIGLIANO, *The classical Foundations of modern Historiography*, Berkely, Los Angeles, Oxford, 1990, pp. 48 et suiv.

³⁴⁹ K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, pp. 76-101.

³⁵⁰ En atteste l'œuvre de Bougainville, centrée sur les droits des métropoles. Cf. J.-P. de BOUGAINVILLE, *Op. Cit.*

d) Le concept d'Antiquité grecque aux Temps modernes

L'historienne Chantal Grell, spécialiste de la réception de l'Histoire antique aux XVIIe-XVIIIe siècles, tente de saisir quelles étaient les limites chronologiques de l'Antiquité dans les historiographies des Temps modernes. Ces limites furent généralement comprises entre la première Olympiade et la fin du règne des Antonins qui étaient alors perçus comme les derniers souverains vertueux de l'Antiquité. En outre, la plupart des auteurs assimilèrent cette époque à l'ultime rayonnement de la culture antique avant la décadence du IIIe siècle après J.-C.³⁵¹ Cette limitation de l'Antiquité à la fin du règne des Antonins fut par ailleurs fréquente chez les Historiens de Louis XV, à une époque où celui-ci aurait tenté de renforcer son pouvoir personnel.³⁵²

Il est intéressant de constater que la récupération de l'Histoire grecque commença dès le XVIIe siècle, époque à laquelle nombre de souverains cherchèrent à s'identifier aux souverains antiques. Parmi ces figures, les auteurs s'intéressaient à ces personnalités telles Jules César ou Alexandre le Grand.³⁵³ Pierre Briant situe par ailleurs la publication du premier ouvrage sur la vie d'Alexandre et ses conquêtes à 1665, date de parution de *The Life and Death of Alexander the Great* par Samuel Clarke. Ce dernier se fondait principalement sur les Vies parallèles de Plutarque, de même que sur certains récits bibliques, dont le Livre de Daniel.³⁵⁴

Dans le courant du XVIIe siècle, l'histoire d'Alexandre fit l'objet de récupération par nombre de souverains ou d'hommes d'état désireux de s'inscrire dans une prestigieuse lignée de conquérants.³⁵⁵ Par la suite, les auteurs perçurent davantage les implications moralisantes de la vie d'Alexandre. Cette dernière approche, récurrente à l'époque des

³⁵¹ Ch. GRELL, *L'Histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, 1993, pp. 125 et suiv.

³⁵² *Ibidem*, p. 126, cf. G. de SIBERT, *Vies des empereurs Tite-Antonin et Marc-Aurèle*, Paris, 1769, pp. X et suiv.

³⁵³ Cf. Ch. GRELL, et Ch. MICHEL, *L'école des Princes ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988 et P. BRIANT, *Alexandre des Lumières. Fragments d'Histoire européenne*, Paris, 2012. Voir aussi A. A. MacC., *The conquistadores and the classics in Greece and Rome*, vol. XXII, 1953, pp. 88-89.

³⁵⁴ S. CLARKE, *The Life and Death of Alexander the Great, the first founder of the Grecian Empire*, Londres, 1665. Cf. P. BRIANT, *Op. cit.*, pp. 36-37.

³⁵⁵ Ch. GRELL et Ch. MICHEL, *Op. cit.*, pp. 55 et suiv.

Lumière, amena certains auteurs à fustiger Alexandre dont le comportement fut jugé brutal et indigne d'un monarque.³⁵⁶

Le début du XVIIIe vit la redécouverte d'un passé antique antérieur à Alexandre, notamment par l'intermédiaire des œuvres de Rollin.³⁵⁷ Ce dernier fut en effet le premier en France à s'interroger, de manière davantage critique, sur des sources grecques jusque-là peu étudiées, du fait de leur rareté et de la maîtrise parfois lacunaire du grec ancien chez les Historiens de l'époque.³⁵⁸ Toutefois, en l'absence de sources autres que les sources littéraires, la définition que les historiens des Temps modernes donnèrent à l'Antiquité grecque manque souvent de nuance. Outre l'absence de périodisation précise, concept issu des découvertes archéologique du XIXe siècle et fondé sur les différences stylistiques des œuvres d'art, la lecture des ouvrages historiques d'époque dénotent une restriction systématique de l'Histoire antique à ce que les sources littéraires pouvaient leur en apprendre.

Au XVIIIe siècle, le jésuite français Lafitau avait étudié les mœurs des Iroquois et avait émis une série d'hypothèses sur ce que pouvaient être les mœurs des premiers Européens.³⁵⁹ Cette comparaison renvoie à l'idée que l'auteur se faisait d'une Histoire grecque très ancienne, principalement révélée par les textes homériques. Toutefois, elle constitue une initiative isolée, écrite dans le but de démontrer qu'un déterminisme unissait les différents peuples et que ceux-ci étaient voués à suivre une évolution parallèle. Elle constitue toutefois une rare tentative de périodisation dans les sources d'époque. Pour le reste, l'essentiel des textes produits aux Temps modernes, souvent peu réceptifs à l'analyse critique des textes, ne concevaient l'Histoire grecque antique qu'à travers ce que les

³⁵⁶ P. BRIANT, *Op. Cit.*, pp. 53 et suiv.

³⁵⁷ Ch. ROLLIN, *Histoire ancienne*, 13 Vol. Paris, 1733-1739. Cf. G. CESERANI, Modern Histories of Ancient Greece : Genealogies, Contexts and eighteenth-century narrative Historiography, in *The Western Time of Ancient History*, Cambridge, 2011, pp. 138-155.

³⁵⁸ Ch. GRELL, Penser l'histoire grecque et romaine en France au XVIIIe siècle : ambiguïtés et potentialités de « modèles » historiques in *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010, p. 36. Sur la rareté des sources grecques aux Temps modernes, cf. Ch. GRELL, *L'Histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, 1993, p. 136.

³⁵⁹ J.-F. LAFITAU, *Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des Premiers Temps*, Paris, 1724.

sources en disaient.³⁶⁰ Seule la conquête romaine et le passage des cités grecques sous le giron de Rome furent décrits de manière récurrente dans les sources comme une phase transitoire.

Il convient de rappeler le caractère réducteur des classifications de l'époque qui limitaient l'Antiquité à la fin du II^e siècle après J.-C. Les Historiens des Temps modernes cherchèrent dans l'Histoire antique une série de précédents destinés à illustrer une série d'évènements ou de politiques de leur époque.³⁶¹ Les auteurs du XVII^e siècle s'intéressèrent aux illustrations morales de l'Histoire ancienne, alors que ceux du XVIII^e siècle envisagèrent l'Antiquité grecque comme une prémisse à leur propre civilisation, une source d'inspiration à laquelle se rattacher pour justifier ou expliquer les évènements contemporains.

Ces dernières composantes feront l'objet d'une analyse approfondie au cours des chapitres qui suivent même s'il est possible de conclure dès à présent à une vision utilitariste de l'Histoire antique à ces époques, et ce indépendamment du degré de connaissance que les auteurs en avaient. Par la suite, l'avènement des Lumières introduisit davantage la philosophie dans la perception de l'Antiquité. Ainsi Alexandre le Grand, qui était présenté comme un tyran sous les Lumières, était perçu de manière plus nuancée par certains philosophes.³⁶²

Dans son ouvrage, Pierre Briant cite Voltaire. À l'inverse de ses contemporains, ce dernier considérait Alexandre comme un personnage important du fait « qu'il avait fondé plus de villes qu'il n'en a détruit ». ³⁶³ Cette récupération de personnalités antiques dans des buts d'illustration de valeurs morales demeure donc une composante intrinsèque de ce qu'était la perception de l'Antiquité aux Temps modernes.

³⁶⁰ Cf. par ex. W. ROBERTSON, *History of Ancient Greece, from the earliest times, till it became a Roman province*, Edimbourg, 1768. Cette logique perdura jusqu'au XIX^e siècle, Cf. D. RAOUL-ROCHETTE, *Histoire critique de l'établissement des Colonies grecques*, Paris, 1815.

³⁶¹ Nous avons déjà évoqué l'exemple de Bougainville, nous constaterons également l'impact de cette récupération de précédents dans le cadre de la Révolution américaine. Cf. G. de SAINTE-CROIX, *De l'état et du sort des colonies et des Anciens peuples*, Philadelphie, 1779.

³⁶² P. BRIANT, Montesquieu et ses sources : Alexandre, l'empire perse, les Guèbres et l'irrigation in *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Genève, vol. 5, 2006, pp. 243-262.

³⁶³ Fr. VOLTAIRE, *Essais sur les mœurs et l'esprit des nations et sur les principaux faits de l'histoire depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIII*, Paris, 1990, chap. CXLI.

e) Conclusion

Devant l'affirmation des pouvoirs métropolitains de l'Espagne et de la France sur leurs colonies, le plus fréquemment dans une logique impérialiste inspirée de l'*Imperium* romain, qui préconisait une étroite incorporation des colonies au domaine de la métropole, il fallut attendre le XVIIIe siècle pour que de réelles réflexions soient posées sur ce qui constituait une puissance coloniale.

La première moitié du XVIIIe siècle vit les premiers ouvrages consacrés à l'Histoire coloniale grecque, depuis Montesquieu qui insista sur les bénéfices financiers du processus jusque Bougainville qui traita davantage de la suprématie politique des métropoles.³⁶⁴ Les colonies grecques connurent un regain d'intérêt à la veille de la révolution américaine, époque à laquelle il était courant d'assimiler Athènes et la Ligue de Délos à une puissance coloniale.³⁶⁵ Cette récupération du passé grec pour définir, le plus souvent négativement, les liens unissant une colonie à sa métropole fut notée par l'auteur indien Kumar.³⁶⁶

Ce dernier se fonde sur l'impact de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith pour affirmer le succès du modèle grec au XVIIIe siècle. Smith estimait en effet que les colonies anglaises, à l'instar des colonies grecques, avaient bénéficié du faible contrôle de leur métropole durant le siècle qui avait précédé, là où les colonies espagnoles ou françaises, fondées sur le modèle romain, n'avaient jamais connu un tel essor.³⁶⁷

Qu'il s'agisse de comparaisons à la Rome antique, à l'Athènes classique ou à la Corinthe archaïque, le modèle d'une puissance coloniale centralisatrice fit l'objet de dénonciations systématiques à l'aube de la révolution américaine, là où ses partisans au XVIIIe siècle se

³⁶⁴ Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Loix*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651 et J.-P. de BOUGAINVILLE, *Op. Cit.* Ces deux ouvrages furent produits à l'apogée de la colonisation française en Amérique.

³⁶⁵ J. SYMONDS, *Remarks upon an essay, intituled, The history of the colonization of the free states of antiquity, applied to the present contest between Great Britain and her American colonies*, Oxford, 1778 et G. de SAINTE-CROIX, *De l'état et du sort des colonies et des Anciens peuples*, Philadelphie, 1779.

³⁶⁶ K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, pp. 76-101.

³⁶⁷ *Ibidem*, pp. 76-101. Cf. A. SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Londres, 1776.

limitèrent à en vanter les mérites et les influences sur la stabilité politique, une métropole attentive à ses devoirs et une colonie fidèle à ses fondateurs ne pouvant que demeurer en paix l'une avec l'autre.

La lecture de Smith, de même que des divers auteurs dont il a influencé la pensée laisse davantage songer à une méfiance globale à l'égard du concept même de puissance coloniale, fréquemment assimilée à la fin du XVIIIe siècle à une potentielle tyrannie. Même si le rapport de la Grande-Bretagne au colonialisme devait faire l'objet d'une révision au XIXe siècle, son contrôle sur ses colonies, demeuré discret pendant longtemps, joua un rôle central dans cette perception négative de ce que pouvait être une puissance coloniale. Les réflexions de Smith sur la question seront analysées *infra*.

Cette brève réflexion sur l'évolution du concept de colonisation sous l'Antiquité et aux Temps modernes permet de discerner certaines constantes dans la perception d'une colonie. Ces constantes présenteront un intérêt central dans la rédaction de cette thèse.

En effet, l'autonomie des colonies grecques, souvent constatée par les auteurs dès l'Antiquité, fit l'objet d'abondantes réflexions aux Temps modernes et particulièrement au XVIIIe siècle, époque où la redécouverte des sources issues de l'Antiquité alimentèrent une pensée novatrice sur le concept de colonie. Au-delà des récupérations juridiques héritées du droit romain (tels les concepts d'*Imperium* ou de *Patrocinium*), chères aux pouvoirs métropolitains depuis la conquête de l'Empire aztèque, on assiste, pour la fin des Temps modernes, à l'élaboration d'une réflexion de fond sur l'idée même de colonisation. Cette réflexion, rendue nécessaire par l'élaboration de sociétés coloniales de plus en plus complexes et organisées, allait culminer avec la question encore inédite de la décolonisation. Parallèlement, cette redécouverte de sources allait également amener à s'interroger sur les grandes étapes de l'Antiquité grecque. Les auteurs modernes avaient procédé à l'isolement de plusieurs époques, leur discernement s'étant affiné à mesure qu'évoluaient les redécouvertes de sources, mais aussi les contextes politiques. Ainsi, à l'engouement pour l'Empire romain succéda celui pour Alexandre, auquel succéda celui pour Athènes, Corinthe et leurs colonies.

Chapitre III : le XVIIe siècle

a) Introduction

Ce chapitre sera consacré à la perception de la colonisation grecque dans les historiographies du XVIIe siècle. Les dernières décennies du XVIe siècle virent les premières rédactions d'Histoires nationales,³⁶⁸ notamment suite à la redécouverte des sources antiques dans le courant de la Renaissance. L'Histoire antique fut récupérée très tôt par les discours de propagande au service des grands d'Europe. Ces politiques de représentation s'illustrèrent par de nouvelles historiographies où chaque roi tenta de se comparer à une figure prestigieuse de l'Antiquité. Ainsi, dès le règne de Louis XIII, la cour de France voua une admiration à Alexandre le Grand, figure même du souverain conquérant et vertueux.³⁶⁹

L'Histoire et la littérature grecques connurent un réel succès dans les cercles de pouvoir au XVIIe siècle. Elles influencèrent la manière dont les auteurs des nations européennes percevaient leur passé et leur présent. Le contexte religieux des fondations coloniales fut l'un des premiers sujets liés aux colonies grecques à faire l'objet de véritables querelles s'étendant sur plusieurs décennies. Il conviendra donc de traiter de la querelle entre les Anciens et les Modernes. L'irruption de l'Antiquité dans la littérature d'époque conduisit à un débat entre les partisans d'une supériorité artistique et culturelle des Anciens et ceux qui affirmaient au contraire que les Temps modernes avaient perfectionné les arts antiques. Le recours à l'Antiquité se traduisit également par une série de références littéraires (notamment au théâtre), dans un but mêlé d'esthétique et de rhétorique politique.³⁷⁰

³⁶⁸ P. BURKE, Exemplarity and anti-exemplarity in early modern Europe in *Sparta. Comparative Approaches*, Oxford, 2009, pp. 48-59.

³⁶⁹ Ch. GRELL et Ch. MICHEL, *L'école des Princes ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988, pp. 56-64.

³⁷⁰ R. ZUBER, France 1640-1790 in *Perceptions of the ancient Greeks*, Cambridge, Mass., 1992, pp. 147-170.

Ensuite, nous analyserons les œuvres de Grotius, de Pufendorf et d'Harrington, qui furent les premiers à émettre une réflexion de fond sur la colonisation,³⁷¹ et dont l'impact sur le discours anti-colonial du XVIIIe siècle fut central.

Enfin, les premiers récits de voyage, tels ceux du juriste français Lescarbot³⁷² ou du missionnaire néerlandais Megapolensis.³⁷³ Ces derniers illustrent l'apport de l'histoire antique dans une littérature qui augurait, selon la formule de François Hartog, des prémisses de l'Historiographie comparée.³⁷⁴ Si les historiens du XVIIe siècle se focalisèrent peu sur l'Histoire du colonialisme grec, ils utilisèrent les sources antiques dans le cadre de leurs propres colonisations. Le recours à l'imagerie antique pour tenter de comprendre des situations nouvelles était fréquent. Ainsi, la difficulté à appréhender les peuples autochtones du Canada, symboles d'altérité absolue, incita les auteurs qui les étudièrent à puiser dans un système de références destiné à faciliter la compréhension du lecteur.³⁷⁵ Néanmoins, en dépit de la redécouverte des sources antiques, le passé grec et son histoire coloniale demeura peu connu par rapport aux récits romains,³⁷⁶ et ce malgré une connaissance d'auteurs ayant traité de colonisation, comme Hérodote ou Thucydide.³⁷⁷

Ce chapitre traitera de la question de la réception de l'Histoire de la colonisation grecque au sein de la propagande royale, notamment par l'intermédiaire de l'image d'Alexandre. Il convient par ailleurs de rappeler que les historiens du XVIIIe siècle se soumettaient souvent au pouvoir royal, attendant l'aval des souverains pour aborder les sujets les plus sensibles, comme les histoires dynastiques des familles régnantes.³⁷⁸ Un sujet tel que l'histoire de la

³⁷¹ H. GROTIUS, *De jure belli*, Amsterdam, 1636, S. von PUFENDORF, *De jure natural et gentium*, Francfort, 1706, et J. HARRINGTON, *The Oceana and other works of James Harrington*, Londres, 1737.

³⁷² M. LESCARBOT, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples*, édition critique de M.-Ch. Pioffet, Lévis, 2007.

³⁷³ J. MEGAPOLENSIS, A short account of the Mohawk Indians, their country, language, stature, dress, religion and Government, thus described and recently, August 26, 1644, sent out of New Netherland in *Narratives of New Netherland*, 1609-1664, New York, 1909, pp. 163-180.

³⁷⁴ Fr. HARTOG, *Anciens, Modernes, Sauvages*, Paris, 2005, pp. 34 et suiv.

³⁷⁵ Cf. par ex. S. REGNIER, *L'image de l'Amérindien dans les relations de voyages en Nouvelle-France de Jacques Cartier à Joseph-François Lafitau*, Lille, 1997, pp. 133 et suiv.

³⁷⁶ Ch. GRELL, Penser l'histoire grecque et romaine en France au XVIIIe siècle : ambiguïtés et potentialités de « modèles » historiques in *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010, p. 36.

³⁷⁷ J. M. LEVINE, *Between the Ancients and the Moderns. Baroque Culture in Restoration England*, New Haven – Londres, 1999, p. 75.

³⁷⁸ J. BURROW, *A History of Histories*, Londres, 2007, p. 301.

monarchie ne pouvait donc connaître de réelle diffusion sans la permission royale. Les prétentions impérialistes de Louis XIV, qui fut, selon A. Pagden, le dernier roi français à avoir nourri des ambitions de *monarchia universalis*, justifiaient en partie ce recours à de fortes personnalités antiques.³⁷⁹ Elles justifiaient également l'investissement que le souverain plaça dans les colonies, dont on tenta d'accroître la rentabilité. Par la suite nous traiterons des premiers récits ethnographiques, émis sous les colonisations française, britannique et néerlandaise. Si dans ces derniers cas, il n'existe pas de relation directe avec la colonisation grecque, il sera utile pour la suite de notre propos d'évaluer dans quelles proportions le discours colonial moderne et la compréhension de la littérature antique s'influencèrent mutuellement au XVIIe siècle. Outre l'analyse de récits de voyage, publiés par des indépendants (comme Lescarbot ou Lahontan), d'autres sources viendront compléter cette recherche, parmi lesquelles les *Relations* publiées par les jésuites sous la période française.³⁸⁰

Cette réutilisation de textes anciens pour définir le rapport au colonialisme de l'époque augura de la redécouverte de l'Histoire des colonies grecques au début du XVIIIe siècle. Cette dernière eut un impact considérable sur la façon dont les auteurs du XVIIIe siècle envisageaient les liens entre métropoles et colonies, ainsi que sur les premières réflexions à propos de la décolonisation.

³⁷⁹ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, pp. 40 et suiv. Nous avons ainsi constaté que les prétentions à l'universalisme des rois d'Espagne influencèrent la politique française au XVIIe siècle. La volonté de Louis XIV de placer son petit-fils sur le trône d'Espagne est une bonne illustration de ces tentatives universalistes. À l'inverse, la guerre de Sept ans menée par Louis XV résultait davantage d'une tension avec les colonies anglaises qui perdurait depuis la fin du XVIIe siècle.

³⁸⁰ Cf. L. POUILLOT, *Etude sur les Relations de Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672)*, Montréal, 1940.

b) Les sources françaises

1) La cour de France

L'analyse de la perception de la colonisation grecque à la cour de France au XVII^e siècle se déroulera en deux étapes.

La première consistera en une réflexion sur les sources qui influencèrent les souverains français. Nombre de ces ouvrages servirent par ailleurs de base à l'éducation des princes royaux. Le cas de l'historien Mézeray,³⁸¹ historien officiel de la cour sous Louis XIV, et qui fut parmi les premiers à rédiger une histoire complète de la France, sera central à notre propos. Cette œuvre, centrée sur la vie des rois, constitue l'une des principales sommes de l'époque sur l'Histoire nationale. Elle servit à la formation historique du jeune Louis XIV, et fut partiellement destinée à influencer sa perception de l'Histoire et de la fonction du monarque.³⁸² La seconde visera à analyser la propagande de Louis XIV à travers l'étude de la personnalité d'Alexandre le Grand. Notons toutefois la faible quantité de sources grecques accessibles en France à cette époque. Les textes anciens, en langues orientales ou traduits n'y étaient que peu diffusés, et seules quelques maisons d'édition françaises en publièrent.³⁸³

a) Mézeray

François-Eudes de Mézeray, né en Normandie en 1610, publia en 1643 une première édition de son *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, ouvrage dédié à la reine-mère, en trois volumes totalisant environ 5000 pages et qui retrace l'Histoire du pays depuis l'arrivée des Francs au Ve siècle jusqu'au règne de Louis XIII. Mézeray se focalise sur les souverains et leur entourage, dont il donne une vision romancée,³⁸⁴ se servant souvent de mythes pour traiter de périodes historiques moins connues. Cet ouvrage lui permit de rentrer à l'Académie française dès 1649. Il devint ensuite historiographe royal

³⁸¹ Fr. De MÉZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, 3 vol. Paris, 1643-1651.

³⁸² Ch. GRELL, *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris 2000, p. 51.

³⁸³ *Ibidem*, p. 213.

³⁸⁴ Ch. ZONZA, L'Histoire de France de Mézeray : des plaisirs du texte aux nécessités de l'histoire in *Dix-septième siècle*, n° 246, Paris, 2010, p. 101-105

en 1661. La période de la régence (1643-1661) avait vu l'accroissement des recrutements d'historiographes officiels, financées par le pouvoir royal,³⁸⁵ au point qu'il est possible d'y voir une politique de réaffirmation de la légitimité du pouvoir et de l'identité française. À cette époque, la monarchie devait faire face à plusieurs menaces. La minorité du roi et la longueur de la régence, qui fut ébranlée par plusieurs crises, fragilisèrent le pouvoir central qui tenta de légitimer sa position. La France était à cette époque en guerre contre l'Espagne dont elle tentait de contrer les ambitions universalistes³⁸⁶ et la pression fiscale destinée à soutenir l'effort de guerre suscita des mouvements de révolte de la part des fonctionnaires royaux et de la noblesse. Mazarin dut ainsi lutter contre la Fronde, mouvement de révolte de la noblesse française contre les prétentions absolutistes de la monarchie.³⁸⁷ Les frondeurs s'opposaient à l'accaparement par le souverain des prérogatives économiques, politiques ou juridiques, à mesure que s'imposait la notion de monarchie de droit divin.³⁸⁸ En outre, le régime avait développé une tradition de propagande depuis Richelieu. Ce dernier, qui avait entrepris de contrôler l'opinion à travers une série de publications, comme *le Mercure François* ou *la Gazette de France*,³⁸⁹ avait également saisi la portée que l'historiographie pouvait avoir sur la perception d'une autorité.³⁹⁰ L'académie française avait été fondée dans une optique similaire.³⁹¹ Mézeray lui-même avait compris l'importance de l'historien pour les pouvoirs en place quand il écrivait, en préface de son *Histoire de France* :

³⁸⁵ Ch. GRELL, Les historiographes en France XVI^e-XVIII^e siècles in *Les Historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2006, p. 132.

³⁸⁶ Fr. BISBACH, Die Habsburger und die Entstehung des Dreißigjährigen Krieges in *Krieg und Politik 1618-1648. Herausgegeben von Konrad Repgen*, Munich, 1988, pp. 151-168.

³⁸⁷ Cf. *Ibidem*, p. 131 et R. MOUSNIER, Les crises intérieures françaises de 1610 à 1659 et leur influence sur la politique extérieure française, surtout de 1618 à 1648 in *Krieg und Politik 1618-1648*.

Herausgegeben von Konrad Repgen, Munich, 1988, pp. 169-184 et O. RANUM, *The Fronde. A French Revolution, 1648-1652*, New York – Londres, 1993, pp. 303-341.

³⁸⁸ E. LE ROY LADURIE, Réflexions sur l'essence et le fonctionnement de la monarchie classique in *L'État baroque*, Paris, 1995, pp. IX-XXXV et J. CORNETTE, Fiction et réalité de l'État baroque (1610-1652) in *L'État baroque*, Paris, 1985 pp. 28-43.

³⁸⁹ G. FEYEL, Richelieu et la *Gazette* in *Richelieu et le monde de l'esprit*, Paris, 1985, pp. 207-216 et G. FERRETTI, Richelieu et les historiographes in *Les Historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2006, pp. 326-327.

³⁹⁰ O. RANUM, Richelieu et les historiographes in *Richelieu et la culture*, Paris, 1987, pp. 125-137.

³⁹¹ M. FUMAROLI, Les intentions du cardinal de Richelieu, fondateur de l'académie française in *Richelieu et la culture*, Paris, 1987, pp. 69-78.

De tous les biens dont les mortels jouissent icy bas, le plus désirable, mesme selon le sentiment de ceux qui n'en ont point, c'est la gloire ; Et cet illustre éclat, qui couronne les belles actions, est la plus véritable récompense des grands hommes, qui prodiguent leur vie, & répandent leur sang pour le service de leur país. Or comme, par une juste reconnoissance, le public est obligé d'immortaliser la mémoire de ceux qui le servent si courageusement, aussi faut-il avoüer qu'il est beaucoup redevable à quiconque l'acquitte de ce devoir ; et les Sages ont raison d'estimer qu'il n'est point de personne plus dignes de renommée, que ceux qui conservent celles des autres, & la représentent aux yeux de la postérité. La peinture & la narration sont presque les seuls moyens, avec lesquels on peut faire un si bel effet. Comme l'un retrace les visages & la majesté de la personne ; l'autre en rencontre les actions et en dépeint les mœurs. De telle façon que si les traits du discours démontre les actions qu'un prince a faites, en mesme temps la physionomie de son visage donne à connoistre ce que son naturel a dû faire.³⁹²

Mézeray a publié son livre à une époque où la demande d'ouvrages historiques était importante. On sait par ailleurs que l'Histoire de France servit à la formation scolaire du jeune Louis XIV, bien qu'elle ait aussi été publiée sous forme de feuillets pour en faciliter l'achat par le public.³⁹³ Mézeray tomba en disgrâce en 1672 pour avoir critiqué les fermiers généraux et ne réintégra pas les faveurs royales. Il mourut en 1683. Une édition posthume de son Histoire de France fut publiée en 1685, peut-être sur ses indications.³⁹⁴ Il s'agissait d'une édition plus critique, apportant des réflexions supplémentaires sur certains mythes fondateurs, comme l'existence de Pharamond, dont l'auteur signale l'absence d'attestation dans certaines sources.³⁹⁵ Cette version fut augmentée d'un chapitre de l'Histoire de France avant Clovis, qui traita brièvement des colonies grecques dans le sud de la Gaule et des rapports entre les Grecs et les Gaulois. Mézeray donne une vision négative de la présence des Grecs sur le territoire de la Gaule.

Le voisinage de cette ville grecque asiatique (Marseille) communiqua la langue Grecque, les arts libéraux, l'éloquence et la politesse aux peuples de la Gaule : mais avec cela se

³⁹² Fr. De MÉZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, vol. 1, Paris, 1685, p. i.

³⁹³ Ch. GRELL, *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris 2000, p. 51.

³⁹⁴ *Ibidem*, p. 51.

³⁹⁵ Fr. De MÉZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, Vol. 1, Paris, 1685, p. 194.

glissèrent aussi les délices, les voluptez, les vices & les ordures abominables, auparavant inconnues à ces peuples innocens; dispositions infaillibles à la servitude, qui suit nécessairement la corruption des mœurs.³⁹⁶

Mézeray termine sa démonstration en accusant les Grecs de Marseille d'être à l'origine de l'invasion de la Gaule par les Romains.

Les Marseillois s'estant peu à peu rendus puissants par terre & par mer, les peuples circonvoisins en prirent jalousie, & resolurent de les chasser de là. Or après diverses et longues guerres contre les uns et les autres, où les Marseillois acquirent tousjours beaucoup de gloire, il arriva que n'estant pas assez forts, ou peut-estre croyant qu'ils en feroient mieux leurs affaires, ils implorerent l'aide de Romains, avec lesquels ils avoient fait alliance long-temps auparavant, & par ce moyen ils les introduisirent dans la Gaule.³⁹⁷

Cet extrait témoigne d'une méfiance vis-à-vis des implantations étrangères sur le territoire de la France. Même s'il ne considère pas les Gaulois comme les ancêtres directs des Français, qui descendent selon lui des Francs, il perçoit les colonies grecques comme vecteurs d'une décadence d'autant plus nuisible qu'elle affectait des populations qui ne pouvaient pas y résister. Une influence extérieure pouvait s'avérer dangereuse si elle échappe au contrôle des autorités, à l'instar de la Gaule pré-romaine qui avait été affaiblie après avoir intégré la culture grecque. La lecture de l'*Histoire de France* montre que Mézeray se méfiait des mouvements populaires dont il fustigeait l'ignorance.³⁹⁸ Cette crainte de la naïveté du peuple amène Mézeray à se défier des apports culturels extérieurs. De même, Mézeray traite des guerres que les Francs durent mener pour leur survie dès leur établissement en Gaule.

Mais cette puissante ligue (les Francs) pensa estre destruite avec la Nation par l'Empereur Constantin, l'an trois cens sept. Il leur mena si rude guerre, qu'il prit deux de leurs rois, Ascaric & Ragaise ; lesquels par une barbare inhumanité, il exposa aux pestes ; son fils Crispus, estant Lieutenant dans les Gaules, en remporta encore ne grande victoire. Et

³⁹⁶ *Ibidem*, p. 7.

³⁹⁷ *Ibidem*, p. 7.

³⁹⁸ Ch. ZONZA, *Op. cit.*, pp. 113-114. Cf. Fr. DE MÉZERAY, *Op. cit.*, Vol. 2, Paris, 1646, p. 748.

néanmoins cet Empereur les trouva si braves soldats, qu'il en emmena plusieurs compagnies à son service contre le tyran Licinius.³⁹⁹

Cette méfiance s'explique par le contexte dans lequel Mézeray écrivait. Le pouvoir français de l'époque était animé par la crainte des influences protestantes contre lesquelles Richelieu avait toujours lutté, mais aussi par le souvenir de la Ligue catholique qu'Henri IV avait dû vaincre. En outre, le règne de Louis XIII marqua le début d'affrontements entre les dernières tendances hégémoniques de la maison des Habsbourg et celles encore naissantes de la maison de France.⁴⁰⁰ Durant la régence, le pouvoir royal dut continuer à répondre à cette menace intérieure et extérieure. La multiplication des historiographies commanditées par la maison royale était l'une des réponses apportées aux mouvements de mécontentement, à une époque où le genre historique était prisé du public. Le recours à la colonisation grecque par Mézeray servait donc à illustrer à la fois l'état de siège dans lequel la France se trouvait encore, menacée par les possessions des Habsbourg et par cette décadence de mœurs qui était susceptible de l'entraîner vers sa perte. Sans réelle préoccupation historique pour la colonisation grecque, décrite de manière succincte dans l'introduction de l'édition de 1685, il s'agissait d'une récupération politique d'un événement antique dont l'auteur romança la portée.

L'œuvre de Mézeray ne témoigne cependant d'aucune hostilité vis-à-vis des protestants. L'auteur fustigeait en revanche des mouvements comme la Ligue catholique, responsable selon lui de la mort d'Henri III, et condamnait la religion comme instrument de manipulation.

Depuis que la Religion, le plus puissant lien pour contenir les sujets dans la véritable obeïssance du Prince, & le plus fort aussi pour les en débaucher, souffroie ce grand Schisme qui dividoit toute l'Europe, il s'estoit agité plusieurs questions fort dangereuses touchant le respect & l'autorité que l'on doit aux Souverains, les uns et les autres alongeant ou recourcissant selon leur interest ces deux veritez Chrestiennes ; Qu'il faut estre soumis aux Princes bons & mauvais ; &, qu'en matiere de Religion on ne doit reconnestre que Dieu.

³⁹⁹ Fr. De MÉZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, Vol. 1, Paris, 1642, p. 2.

⁴⁰⁰ Fr. BISBACH, *Op. cit.*

Ceux qui rouvoient des Princes trop contraires à leurs sentimens, non contens de ne leur pas obeir, se rebelloient tout à fait.⁴⁰¹

Mézeray craignait davantage l'instabilité et l'anarchie que les éventuelles influences des Huguenots sur le pays. Par ailleurs, l'auteur avait assisté à la politique religieuse ambiguë de Richelieu, qui luttait contre les huguenots sur le sol français mais qui soutenait les puissances protestantes contre les Habsbourg.⁴⁰² Mézeray écrivait dans une perspective favorable au pouvoir royal en expansion, en contestant tout ce qui pouvait lui nuire. Les troubles religieux et les mouvements de sédition contre la monarchie ne pouvaient que nuire au bon fonctionnement de l'État. La conquête de la Gaule par les Romains ou l'assassinat d'Henri III furent emblématiques des époques de faiblesse du pouvoir central qui ne pouvait plus contrôler l'irruption d'idéologies hostiles dans la société.

⁴⁰¹ Fr. De MÉZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, Vol. 3, Paris, 1642, p. 648.

⁴⁰² C. J. BURCKHARDT, *Richelieu*, vol. 3, Paris, 1975, pp. 73-181.

b) Le cas d'Alexandre le Grand

Chantal Grell a consacré une partie importante de son œuvre à la perception de l'histoire antique chez les historiographes de Louis XIV et sous les Lumières. L'auteure s'est notamment intéressée aux premières réceptions de l'Antiquité classique.⁴⁰³ Sa perception de l'historiographie antique au XVIIe siècle repose sur le postulat que l'Histoire grecque, spécialement celle d'Alexandre, fut instrumentalisée par les grands de l'époque qui n'en perçurent que l'approche mythique. En effet, nombre d'ouvrages du moment furent consacrés à la personne d'Alexandre, à sa force morale, et plusieurs personnalités y furent comparées.⁴⁰⁴ Ainsi, le Grand Condé, fort de ses victoires militaires en Europe, se servit de l'image de conquérant d'Alexandre pour sa propagande personnelle.⁴⁰⁵ On vit ainsi une multiplication de tableaux se référant aux grands moments des campagnes du Roi de Macédoine.⁴⁰⁶ Louis XIV, désireux d'éclipser la gloire de son rival, s'appropriait également l'image d'Alexandre. Ne pouvant se targuer d'aucun succès militaire au début de son règne, Louis se fonda sur une imagerie davantage mythique et moraliste d'Alexandre, dont les valeurs morales (clémence, vertu, conscience de sa valeur,...) éclipsaient ses éventuels travers. Pour étayer sa thèse, Grell se fonde sur une série de toiles de Lebrun, réalisées dans les premières années du règne de Louis. Ces toiles illustrent les diverses qualités morales d'Alexandre, et, à travers lui, celles de Louis.⁴⁰⁷ Cependant, certains auteurs condamnèrent la cruauté d'Alexandre. Jean Racine, tragédien employé et rémunéré par le roi, écrivait en 1666 :

Et à qui s'en rapportera-t-on, qu'à un roi dont la gloire est répandue aussi loin que celle de ce conquérant, et devant qui l'on peut dire que *tous les peuples du monde se taisent*, comme l'Écriture l'a dit d'Alexandre? Je sais bien que ce silence est un silence d'étonnement et d'admiration ; que, jusques ici, la force de vos armes ne les a pas tant imposée que celle de vos vertus. Mais, SIRE, votre réputation n'en est pas moins éclatante, pour n'être point

⁴⁰³ Ch. GRELL et Ch. MICHEL, *L'école des Princes ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988.

⁴⁰⁴ Cf. par ex. Y. DUCHAT, *Hymne d'Alexandre le Grand avec des parallèles de lui et de Philippe et des Roys très-Chrestiens Louis XIII heureusement regnant et Henry le Grand*, Paris, 1624.

⁴⁰⁵ J. P. LA SERRE, *Parallèles d'Alexandre le Grand et de Monseigneur le duc d'Anguien*, Paris, 1645 et *Idem, L'Alexandre, ou les parallèles de Mgr le duc d'Anguien avec ce fameux monarque*, Paris, 1645

⁴⁰⁶ Ch. GRELL et Ch. MICHEL, *Op. Cit.*, pp. 62 et suiv.

⁴⁰⁷ Cf. Ch. LE BRUN, *Les reines de Perse aux pieds d'Alexandre*, 1660-1661. Cf. *Ibidem*, planche II. Alexandre est par ailleurs représenté sous des traits évoquant ceux de Louis XIV.

établie sur les embrasements et sur les ruines ; et déjà VOTRE MAJESTÉ est arrivée au comble de la gloire par un chemin plus nouveau et plus difficile que celui par où Alexandre y est monté. Il n'est pas extraordinaire de voir un jeune homme gagner des batailles, de le voir mettre le feu par toute la terre. Il n'est pas impossible que la jeunesse et la fortune l'emporte victorieux jusqu'au fond des Indes. L'histoire est pleine de jeunes conquérants : et l'on sait avec quelle ardeur VOTRE MAJESTÉ elle-même a cherché les occasions de se signaler dans un âge où Alexandre ne faisait encore que pleurer les victoires de son père. Mais elle me permettra de lui dire que, devant elle, on n'a point vu de roi qui, à l'âge d'Alexandre, ait fait paraître la conduite d'Auguste ; qui sans s'éloigner presque du centre de son royaume, ait répandu sa lumière jusqu'au bout du monde ; et qui ait commencé sa carrière par où les plus grands princes ont tâché d'achever la leur.⁴⁰⁸

Dès lors la thèse de Grell semble difficilement défendable. Non seulement les abus d'Alexandre faisaient déjà l'objet de condamnations dès le début du règne de Louis, mais une grande partie des toiles produites à l'époque par Lebrun renvoyaient à des épisodes militaires de l'épopée d'Alexandre. On peut ainsi citer l'*Entrée triomphale à Babylone* (1665), le *Passage du Granique* (1665), la *Bataille d'Arbelles* (1667-1668) ou *Alexandre et Porus* (1673)⁴⁰⁹. Si Louis XIV ne pouvait encore justifier d'aucune conquête importante dans les premières années de son règne, son attachement à la gloire militaire du Macédonien est perceptible. Les premières manifestations des intentions impérialistes de Louis ne débutèrent d'ailleurs que peu de temps après, avec le début de la guerre de Dévolution (1667-1668). En outre, si un auteur comme Racine a pu soutenir les vertus morales du roi, il les opposait à la soif de conquête d'Alexandre qui n'apporta que la dévastation.

Quoi qu'il en soit, ces différentes approches d'Alexandre s'inscrivaient dans une rhétorique de propagande, ne faisant aucun cas de la réalité historique. La comparaison de Louis XIV ou de Condé aux vertus d'Alexandre relevaient d'un *topos* qui trouva écho dans toutes les formes artistiques de l'époque.⁴¹⁰ Racine lui-même rentra dans les faveurs du roi après la publication de sa pièce *Alexandre le Grand* en 1665.⁴¹¹ Au-delà de ces comparaisons

⁴⁰⁸ J. RACINE, *Alexandre le Grand*, Paris, 1666, p. i.

⁴⁰⁹ Ch. GRELL et Ch. MICHEL, *Op. cit.*, planches IV à IX.

⁴¹⁰ *Ibidem*, pp. 73 et suiv. Cf. P. BRIANT, *Alexandre des Lumières. Fragments d'Histoire européenne*, Paris, 2012, p. 55.

⁴¹¹ J. RACINE, *Alexandre le Grand. Édition commentée*, Paris, 2014, p. 85.

d'intérêt interne pour le pouvoir français, la question demeure de savoir s'il est possible de déceler un rapport entre la colonisation et cette querelle d'imagerie. En effet, la présence d'Alexandre dans le discours royaliste coïncide avec une reprise en main de la Nouvelle-France par Louis. Ce dernier entraîna ensuite la France dans une série de guerres d'expansion.⁴¹² L'intérêt du pouvoir royal pour les colonies, notamment celle de la Nouvelle-France fut d'abord imputable au Colbertisme. Dès 1663, Louis XIV fait de la Nouvelle-France une province française après avoir dissout la Compagnie des cent associés, compagnie privée fondée par Richelieu qui avait pour objectif de peupler et rentabiliser la Nouvelle-France.⁴¹³ Devant l'échec de la Compagnie,⁴¹⁴ le pouvoir royal se chargea de la gestion de la colonie en y envoyant un gouverneur et un intendant qui exercèrent l'autorité au nom du roi. Les premières mesures prises par le souverain visèrent à accroître la population de la colonie de sorte à en faire une colonie de peuplement et d'augmenter ainsi la production et le commerce avec la métropole.⁴¹⁵ Cette position, inspirée du mercantilisme de Colbert, visait à fédérer les colonies françaises au sein d'un même État,⁴¹⁶ ce qui amena l'intégration de la Nouvelle-France au territoire de la métropole.

La question du rapport entre la colonie de Nouvelle-France et le personnage d'Alexandre se pose donc. Chantal Grell affirme que l'image d'Alexandre fut abandonnée par Louis XIV dans le courant des années 1670, suite notamment à l'influence des Modernes.⁴¹⁷ Néanmoins, plusieurs œuvres artistiques et ouvrages continuèrent à paraître sur les qualités du roi macédonien.⁴¹⁸ On commença ainsi à comparer les premières campagnes militaires que Louis avaient menées à celles d'Alexandre.⁴¹⁹ On peut donc penser que l'imagerie d'Alexandre continua à servir le pouvoir jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Par la suite, la personnalité d'Alexandre fut employée pour symboliser d'autres valeurs, comme les vertus

⁴¹² A. PAGDEN, *Op. Cit.*, pp. 34-35.

⁴¹³ Th. THORNER, « *A few acres of snow* ». *Documents in Canadian History, 1577-1857*, Peterborough, 1997, p. 61.

⁴¹⁴ La population française du Canada n'excédait pas 2500 colons en 1663. Cf. M. TRUDEL, *La population du Canada en 1663*, Montréal, 1973, pp. 1-9.

⁴¹⁵ J. F. BOSHER, What was "mercantilism" in the Age of New France? in *De France en Nouvelle-France. Société fondatrice et société nouvelle*, Ottawa, 1994, pp. 247-250.

⁴¹⁶ A. PAGDEN, *Op. cit.*, pp. 150-152.

⁴¹⁷ Ch. GRELL ET Ch. MICHEL, *Op. cit.*, pp. 79.

⁴¹⁸ Cf. J.-B. de CHAMPAIGNE, *Alexandre faisant apporter des animaux étrangers à Aristode pour qu'il les étudie*, 1673 ou P. PUGET, *Alexandre et Diogène*, 1693. Cf. *Ibidem*, planches X et XI.

⁴¹⁹ *Ibidem*, pp. 157-168.

civilisatrices ou la magnanimité, Alexandre ayant associé les peuples vaincus à la gestion de son empire. Ces valeurs ne furent toutefois mises en évidence qu'à l'époque des Lumières. Si Alexandre était reconnu comme un héros conquérant ou vertueux, il fallut attendre le XVIIIe siècle pour que sa personnalité serve d'inspiration à des modèles impérialistes outrepassant le seul succès des armes, notamment à travers l'image du héros colonisateur et unificateur des peuples. À cet égard, l'on peut citer Montesquieu dont la pensée colonialiste découla du libéralisme des premières décennies du XVIIIe siècle,⁴²⁰ et qui vit en Alexandre un héros civilisateur. Ce dernier modèle ne fut pas utilisé sous Louis XIV. Stella Gargantini Rabbi explique cet état de fait en avançant qu'en Europe les armées de Louis XIV avaient soumis des populations trop similaires aux Français et déjà civilisées (notamment les populations des Pays-Bas espagnols). Cette similitude, mêlée à l'autoritarisme de Louis XIV qui ne conquerrait que pour sa gloire personnelle empêchait la comparaison à l'Alexandre civilisateur.⁴²¹

L'analyse des sources d'époque révèle donc un engouement pour les prouesses militaires du conquérant macédonien et, à travers elles, aux succès des politiques de conquête de Louis. La Nouvelle-France, bien que récemment placée sous l'autorité du roi qui entreprit de la développer, ne connut pas d'écho significatif dans la propagande royale. Elle était encore peu importante et elle ne rentra en guerre que dans le courant des années 1680, contre les Iroquois, puis contre les Anglais. Du reste, la Nouvelle-France ne connut de militarisation importante que vers la fin du XVIIe siècle, à mesure que la colonie augmentait et que l'importation des conflits européens en Amérique du nord semblait inévitable.⁴²² Il était donc devenu impératif de conserver la colonie, non seulement pour sa

⁴²⁰ Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Lois*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651. Cf. P. BRIANT, *Op. cit.*, pp. 327-357. Cf. Ph. MINARD, *La Fortune du colbertisme : état et industrie dans la France des Lumières*, Paris, 1998. Voir aussi St. GARGANTINI RABBI, D'un Alexandre à l'autre in *Transhumances culturelles*, Pise, 1985, pp. 11-27. Voir aussi C. VOLPILHAC-AUGER, «Montesquieu et l'impérialisme grec: Alexandre ou l'art de la conquête», in *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, Oxford, 2002, pp. 49-60 et P. BRIANT, Montesquieu, Mably et Alexandre le grand : aux sources de l'Histoire hellénistique in *Revue Montesquieu*, vol. 8, Paris, 2006, pp. 151-185.

⁴²¹ *Ibidem*, pp. 15-18. La politique de Louis XIV nuisit sans doute à la perception héroïque d'Alexandre, qui fut de plus en plus assimilé à un tyran, notamment dans la littérature anglaise. G. C. BRAUER, Jr., Alexander in England: the conqueror's reputation in the late seventeenth and eighteenth centuries in *The classical journal*, n. 76/1, Chicago, 1980, p. 40.

⁴²² W. J. ECCLES, *Canada under Louis XIV. 1663-1701*, Toronto, 1964, pp. 240-249.

rentabilité mais aussi pour son intérêt stratégique dans le cadre des guerres contre l'Angleterre.⁴²³

La Nouvelle-France fut cependant perçue comme une menace par les colons britanniques de la Nouvelle-Angleterre dès le début du XVII^e siècle. Les colons britanniques vouaient notamment une méfiance aux jésuites, qu'ils soupçonnaient d'exciter les Amérindiens contre les colonies anglaises.⁴²⁴ Le positionnement des colonies françaises rendait aisée toute interférence avec le commerce britannique. Par ailleurs la Nouvelle-France devint de moins en moins rentable à mesure que l'on avançait dans le temps, les Français acquérant des fourrures à des prix élevés pour se concilier les tribus amérindiennes, alors que la demande en Europe diminuait.⁴²⁵ L'intérêt de la colonie devint essentiellement militaire à partir du XVIII^e siècle. Au début du XVIII^e siècle, Louis XIV changea sa politique coloniale. Les Français se détournèrent du mercantilisme hérité de Colbert (qui mourut en 1683) pour entreprendre une politique d'expansion, notamment le long du Mississippi.⁴²⁶ Le but des Français était alors d'étendre au maximum leurs possessions face aux Britanniques et aux Espagnols. Cette politique passa par deux étapes. La conclusion d'une paix durable avec les tribus amérindiennes lors de la Grande Paix de Montréal en 1701⁴²⁷ et l'envoi d'explorateurs qui prirent possession de territoires situés au centre du continent en y établissant des forts ou des villages.⁴²⁸ L'opinion publique assimila donc les efforts français en Nouvelle-France aux politiques de conquêtes appliquées en Europe. La figure d'Alexandre devint le symbole d'une extension territoriale à outrance, nuisible pour la stabilité et la prospérité des peuples.

⁴²³ R. WHITE, *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, 1991, pp. 115-116.

⁴²⁴ L. HANNETON, Les meilleurs ennemis : Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre au XVII^e siècle in *La France en Amérique. Mémoire d'une conquête*, Chambéry, 2009, p.159.

⁴²⁵ *Ibidem*, p. 157.

⁴²⁶ W. J. ECCLES, *Op. cit.*, p. 248. Cf. *Mémoire du roi à messieurs de Callières et de Champigny au sujet des affaires générales du Canada (31 mai 1701)*, Versailles, 1701.

⁴²⁷ G. HAVARD, *La Grande Paix de Montréal de 1701*, Montréal, 1992 et M. GOHIER, *Onontio le médiateur. La gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France. 1603-1717*, Sillery, 2008, pp.11-13.

⁴²⁸ N. M. BELTING, *Kaskaskia under the French Regime*, Urbana, 1948, p. 10, C. VIDAL, Le pays des Illinois, six villages français au cœur de l'Amérique du nord, 1699-1765 in *Le Québec et l'Amérique française. Histoire et mémoire*, Laval, 2006, pp. 125-138 et S. WHITE, *Wild Frenchmen and frenchified Indians*, Philadelphie, 2012, p. 33

La politique impérialiste de Louis XIV fut contestée dans toute l'Europe. Le personnage d'Alexandre, que l'on continua à assimiler au roi de France, fit l'objet de critiques de plus en plus virulentes, notamment en Angleterre. L'expansion territoriale française en Amérique du nord, qui inquiétait les Britanniques, contribua sans doute à ce rejet pour la figure du conquérant. La littérature du début du XVIIIe siècle vit l'émergence d'une Histoire grecque plus précise et davantage axée sur l'étude des sources. La personne d'Alexandre connut différentes perceptions, notamment à travers l'étude des fondations de cités, qui permirent le rapprochement des Grecs et des barbares. Néanmoins, au cours des dernières années du règne de Louis XIV, la colonisation française était perçue comme une extension de la politique impérialiste du pouvoir français. Cette analyse connut de nombreux échos, aussi bien à l'étranger⁴²⁹ qu'en France.

⁴²⁹ G. C. BRAUER, Op. cit., p. 40. Voir aussi L. BURNAND, Les pamphlets contre Louis XIV in *Espaces de la controverse au seuil des Lumières (1680-1715)*, Paris, 2010, pp. 65-78.

2) Bayle

Les milieux protestants français se servirent d'Alexandre pour critiquer l'autoritarisme de Louis XIV.⁴³⁰ Ainsi Pierre Bayle, dans son *dictionnaire historique et critique*, donne du conquérant macédonien un portrait négatif.

La cruauté qu'il fit paroître contre les habitans de Tyr n'est point excusable. Il eut un bonheur fort particulier, c'est que l'on ne put pas dire pour diminuer l'éclat de sa gloire, que les trahisons eussent eu beaucoup de part à ses triomphes.⁴³¹

La fortune d'Alexandre, qui avoit jusques-là couru avec la rapidité d'un torent, trouva devant cette place une forte digue qui la contraignit de s'arrêter plusieurs mois. Ce Prince ne comprit que trop les mauvaises suites pouvoit avoir cette interruption ; il perdit la principale roüe de sa machine, s'il donnoit lieu de croire qu'on le pouvoit arrêter. Trouvant donc mille sujets de chagrin & à lever le siège, & à le continuer, il se résolut à faire de nouveaux efforts contre cette ville... Ses nouveaux efforts réussirent, il força la place, mails il déshonora sa victoire par la cruauté. Il commanda qu'on mît le feu aux maisons, & qu'on passât au fil de l'épée tout ce qui ne se seroit pas retiré dans les temples, & il fit attacher en croix deux milles habitans qui étoient moins échapez à la fureur du soldat, qu'à la lassitude de tuer. Il n'y a point aujourd'hui de Prince que mille volumes ne dégradassent de toute sa gloire, s'il faisoit la vingtième partie de ce que fit alors Alexandre... Tant de vices n'ont point empêché qu'après sa mort on ne l'honorât comme un Dieu, & que même sous les Empereurs Romains il n'y ait eu des familles qui le choisissent pour leur Divinité tutélaire...⁴³²

Bayle insiste sur le nombre de victimes des conquêtes d'Alexandre ainsi que sur le nombre de morts des campagnes du Macédonien. L'auteur publia la première édition de son dictionnaire en 1697, alors que Louis XIV avait déjà entraîné le pays dans plusieurs conflits importants et que l'Édit de Nantes avait été révoqué depuis longtemps. Le *dictionnaire historique et critique* fit par ailleurs en France l'objet d'une censure organisée par les

⁴³⁰ H. BOST, *Pierre Bayle. Historien, critique et moraliste*, Turnhout, 2006, pp. 103-134.

⁴³¹ P. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, tome 4, Amsterdam, 1739, pp. 6-7.

⁴³² *Ibidem*, p. 7, note L.

autorités catholiques.⁴³³ Les conceptions de Bayle étaient opposées à celle du pouvoir français et le dictionnaire se voulait une réaction à l'Histoire officielle.⁴³⁴ Son utilisation de l'Histoire, si elle résultait d'une érudition manifeste,⁴³⁵ servait surtout à étayer ses théories et à combattre les adversaires potentiels du calvinisme, et spécialement la monarchie française et son culte du souverain. À cet égard, il se servait de l'Histoire dans une optique de propagande, récupérant à son profit une doctrine déjà employée par les autorités françaises. Sa vision du paganisme antique en est une bonne illustration. Il fustigeait en effet l'idolâtrie des anciens mais il appréciait leur approche manichéenne, qui augurait selon lui du protestantisme.⁴³⁶ En outre, Bayle attribuait les grands événements du passé au hasard ou à la malignité des hommes.⁴³⁷ Il constate aussi l'impact qu'eut l'image d'Alexandre sur la haute-société depuis les empereurs et les patriciens romains. La récupération d'Alexandre par les milieux proches de la monarchie française contribua à inscrire le roi de France dans la continuité de l'Antiquité romaine, sans considération pour les actes condamnables posés par le conquérant macédonien.

Pierre Bayle fit également référence aux colonisations des temps anciens, notamment dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*. Il s'agit le plus souvent d'ouvrages d'érudition, où l'auteur apporte des précisions ou des corrections à des ouvrages historiques préexistants. L'auteur recourt à ces précédents pour expliquer les bouleversements de l'Antiquité, en Gaule ou dans le bassin méditerranéen. Cet ouvrage s'inscrivait en rupture avec les dictionnaires produits par des érudits catholiques. Ainsi, Bayle apporta plusieurs modifications au dictionnaire de Moreri. Par exemple, à l'article Ion, Moreri écrivait.

⁴³³ P.-Fr. BURGER, La prohibition du dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle par l'abbé Renaudot (1648-1720) in in *Le dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle (1647-1706)*, Amsterdam et Maarsen, 1998, pp. 82-83.

⁴³⁴ R. WHELAN, Pierre Bayle, critique et créateur des mythes des origines in *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, 1988, p. 127.

⁴³⁵ Il connaissait toutefois mieux les sources latines que grecques. Cf. Ed. JAMES, La culture classique de Bayle in *La raison corrosive. Études sur la pensée critique de Pierre Bayle*, Paris, 2003, pp. 25-30.

⁴³⁶ H.-F. BERGERON, Le manichéisme de Bayle et Plutarque in *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, n. 156, Paris, 1966, pp. 205-210 et R. WHELAN, La religion à l'envers : Bayle et l'histoire du paganisme antique in *Les religions du paganisme antique dans l'Europe chrétienne. XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, 1987, pp. 115-128. Voir aussi J.-J. BOUCHARDY, *Pierre Bayle. La nature et la « Nature des choses »*, Paris, 2001, pp. 216-220.

⁴³⁷ M. YAREDNI, Pierre Bayle et l'Histoire de France in *De l'humanisme aux Lumières, Bayle et le protestantisme*, Paris-Oxford, 1996, pp. 563-564 et O. ABEL, Les témoins de l'histoire in *Pierre Bayle, citoyen du monde. De l'enfant du Carla à l'auteur du Dictionnaire*, Paris, 1999, pp. 349-350.

Ion : fils de Xuthus, roi de la Thessalie, & de la plus grande partie de la Grece, eut l'Attique pour son partage, & lui donna le nom d'*Ionie*. Il y bâtit une ville composée de quatre autres, qui fut appelée pour ce sujet Tetrapolis. Ces quatre villes étoient Marathon, Oenoë, Probalinthos & Tricorytos. Il divisa le peuple d'Athènes en quatre classes, en soldats, prêtres, artisans & laboureurs ; & fit aussi bâtir deux villes, l'une nommée *Hélicé*, du nom de sa femme, & l'autre *Bura* ou *Buris*, du nom de sa fille ; mais elles furent toutes deux abîmées dans la mer par un tremblement de terre. Ce roi laissa cinq fils, Pitireus, Pythion, Aegicoros, Argadeus, Hoptes & la princesse Bura. Apollodore, L, 1. Ovide, *Metam.* L, 15.⁴³⁸

Dans les *Corrections et additions pour le dictionnaire de Moreri*, Bayle précise :

Mettez dans la même colonne, avant l'article Jon, poète, celui-ci :

Jon, fils de Xuthus, petit fils d'Hellen, & arriere-petit-fils de Deuralion, fut le premier qui donna le nom d'Joniens aux Habitans de l'Attique ; car il s'acquit tant de gloire par la défaite des Thraces, que les Athéniens le voulurent avoir pour Maître. Il établit parmi eux plusieurs reglemens ; & comme il fut nécessaire de décharger le Pays d'une partie des Habitans qui s'étoient trop multipliez, on en transporta plusieurs dans le Péloponnese qui donnerent le nom d'Jonie au pays qu'ils y occuperent. Après le retour des Héraclides, on les chassa, & alors il retournerent dans l'Attique dans l'Attique, & se joignant à d'austres formerent la fameuse Colonie d'Joniens qui devint si florissante dans l'Asie mineure (Starbon, Liv. 8).⁴³⁹

Les deux auteurs s'abritent derrière une référence différente pour la rédaction de leur article sur la vie du personnage mythique de Ion. Cette absence d'esprit de synthèse témoigne de la volonté d'affirmer la supériorité d'une source sur l'autre et, à travers elle, d'une opinion sur une autre. La version de Bayle insiste davantage sur la fondation de l'Ionie, justifiant ainsi son appellation par l'intermédiaire d'une colonisation entreprise aux temps mythiques par Ion, là où Moreri, se fondant sur Apollodore, ne traite que des origines mythiques des

⁴³⁸ L. MORERI, *Le Grand Dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, vol. 4, Paris, 1732, pp. 359-360.

⁴³⁹ P. BAYLE, *Œuvres diverses de Mr. Pierre Bayle : contenant tout ce que cet auteur a publié sur des matières de théologie, de philosophie, de critique, d'histoire et de littérature : excepté son dictionnaire historique et critique*, vol. 4, La Haye, 1737, p.1043.

Ioniens.⁴⁴⁰ Ruth Whelan insiste sur la récurrence des réflexions sur les exodes dans l'œuvre de Bayle, un « duel historique entre cette minorité orthodoxe et la majorité corrompue », phénomène perceptible depuis le déluge et jusqu'aux migrations des huguenots persécutés par la monarchie française.⁴⁴¹ Bayle assimile la diaspora protestante française à une forme de colonisation, précipitée par la politique religieuse du pouvoir français. Il lui faut donc insister sur la prospérité des Ioniens après avoir fui la Grèce, chassés par les Héraclides qui s'établirent à leur place.

L'œuvre historique de Bayle est empreinte de références bibliques, qu'il mentionne davantage que les sources grecques. Bayle croyait en la supériorité des Écritures comme sources historiques.⁴⁴² Ainsi, dans les *Nouvelles* de juillet 1684, Bayle contestait la perception des érudits quant à la colonisation de la Thrace aux temps archaïques.

La seconde dissertation est adressée à M. Justel, qui ayant montré la première à ses amis, fit sçavoir à M. Morin, que M. Brouillaud n'approuvoit pas que l'on fit venir d'Idumée le Peuple de Thrace appelé *Edonii*, & qu'il aimoit mieux le faire venir de la Colchide, où il est certain que la Circoncision étoit en usage. M. Morin examine ce sentiment, & après avoir montré qu'il vaudroit mieux assurer, que les Edoniens étoient passés de la Thrace dans la Colchide, que d'assurer qu'ils étoient venus de la Colchide dans la Thrace, il veut bien accorder à M. Botillaud ce qu'il demande, & il prétend que cela n'empêchera pas que les Edoniens ne soient descendus d'Abraham. Il ne se sert pas pour le prouver, de l'opinion de ceux qui estiment que Sesostris, Roy d'Égypte, établit une colonie d'Égyptiens dans la Colchide, parmi lesquels il y avoit quantité de Juifs ; au contraire il réfute ce sentiment, & soutient que les Juifs durent la Captivité d'Égypte n'étoient en état, ni de suivre un Roy conquérant par toute l'Asie, ni de faire naître aux Égyptiens la pensée

⁴⁴⁰ Cf. APPOLLODORE I, 7, 3.

⁴⁴¹ R. WHELAN, Pierre Bayle, critique et créateur des mythes des origines in *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, 1988, p. 124. Cf. P. BAYLE, *Œuvres diverses de Mr. Pierre Bayle : contenant tout ce que cet auteur a publié sur des matières de théologie, de philosophie, de critique, d'histoire et de littérature : excepté son dictionnaire historique et critique*, vol. 3, La Haye, 1737, pp. 7-160.

⁴⁴² R. WHELAN, *Op. cit.*, pp. 120-121.

d'Adopter la circoncision. Il croit donc que les Juifs, qui étoient dans la Colchide, y avoient été transportez lors que les dix Tribus furent dispersées.⁴⁴³

De même, dans les *Nouvelles* de novembre 1684, Bayle fit référence à la colonisation grecque en voulant démontrer que l'emploi des accents en Grec est une innovation inconnue des Anciens. L'auteur agissait en soutien à l'ouvrage d'un grammairien allemand, Heinrich Christian von Hennin.⁴⁴⁴ Bayle se réfère à la colonisation grecque du sud de la Gaule, de ses influences sur les peuples de Méditerranée occidentale et sur l'expansion de la langue grecque dans le bassin méditerranéen.

Il pose d'abord pour principe, que les Phéniciens, sous la conduite de Cadmus, ont communiqué aux Grecs les lettres de l'alphabet, & que les Grecs les ont communiquées aux Latins. & aux Gaulois ; aux premiers par le moyen d'Evander, chef d'une colonie d'Arcadiens. & aux derniers par le moyen des habitans de Marseille. Il prouve ensuite que les premiers inventeurs des lettres ne se sont point servis d'accens, il le prouve, dis-je, par les monnoyes des Carthaginois, & des Tyriens, & par l'écriture des Samaritains d'aujourd'hui.⁴⁴⁵

Son analyse de l'importation de la langue grecque dans l'ouest de la Méditerranée se fonde sur la mythologie antique, notamment sur les mythes de Cadmos et d'Évandre. Bayle se sert également de sources matérielles, notamment des monnaies, pour étayer ses réflexions. À l'instar de Mézeray, il explique la situation contemporaine en Europe par des mouvements de populations connus depuis les origines du monde à travers les récits de la mythologie antique. Cependant, au contraire de Mézeray, Bayle ne montre aucune défiance à l'encontre de l'héritage des Anciens, qu'il semble davantage valoriser. Sa critique de l'usage des accents dénote au contraire un rejet des grammairiens de son temps, qui dénaturèrent la langue grecque sous prétexte d'étude.

Si l'œuvre historique de Bayle est une œuvre d'érudition, son approche moralisante et critique de l'Histoire ancienne et, à travers elle, des mythes fondateurs, est omniprésente.

⁴⁴³ P. BAYLE, *Œuvres diverses de Mr. Pierre Bayle : contenant tout ce que cet auteur a publié sur des matières de théologie, de philosophie, de critique, d'histoire et de littérature : excepté son dictionnaire historique et critique*, vol. 1, La Haye, 1737, p. 95.

⁴⁴⁴ H. Ch. Von HENNIN, *Graecam linguam non esse pronunciamdam secundum accentus*, Zyll, 1684

⁴⁴⁵ P. BAYLE, *Op. cit.*, p.162.

À juste titre, Ruth Whelan a attiré l'attention sur l'impact des textes chrétiens originels et sur la manière dont Bayle se figurait l'Histoire.⁴⁴⁶ Par ailleurs, sa critique des politiques officielles et celle d'ouvrages catholiques, tel le dictionnaire de Moreri permet de comprendre l'ambition politique et religieuse de l'auteur.⁴⁴⁷ Bayle fustigeait la politique expansionniste d'Alexandre, ainsi que les crimes commis au nom du conquérant macédonien, au même titre qu'il critiquait l'expansionnisme de Louis XIV. De même, les précédents fournis par les fondations coloniales grecques lui permirent de contester ce qu'il percevait comme des illogismes des érudits, majoritairement catholiques, de son temps. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une étude *stricto sensu* des colonisations grecques, Bayle renvoie aux colonies antiques pour illustrer sa vision d'une diaspora destinée à véhiculer une série de valeurs à travers le monde. Son renvoi aux Ioniens, aux Juifs ou aux colons grecs de Marseille s'inscrit dans cette idéologie d'une colonisation comme refuge des valeurs.

⁴⁴⁶ R. WHELAN, Pierre Bayle, critique et créateur des mythes des origines in *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, 1988, pp. 119-128.

⁴⁴⁷ L. MORERI, *Le Grand Dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Amsterdam, 1698, ouvrage qui connut une large diffusion jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

3) Les oracles : Van Dale, Fontenelle, La Mothe de Vayer.

La fin du XVII^e siècle vit l'arrivée des premières publications spécialisées sur certains sujets de l'Histoire antique.⁴⁴⁸ Si l'historiographie de l'époque de Louis XIV est encore attachée à la personne des souverains, les premières analyses de problématiques précises furent néanmoins produites à cette époque. Ainsi, les consultations d'oracles et la nature de la divination antique (comme phénomène insufflé ou non par une entité surnaturelle) firent l'objet d'importantes réflexions au XVII^e siècle. Ces événements particuliers de l'Antiquité furent utilisés dans un premier temps pour étayer de nouvelles réflexions sur des problématiques religieuses contemporaines. Le *De Oraculis veterum ethnicorum* de Van Dale en est un bon exemple. Van Dale s'opposait aux théories des pères de l'église qui attribuaient les oracles à l'intervention de démons, thèse qui avait perduré jusqu'à son époque.⁴⁴⁹ L'auteur fustige notamment les premiers auteurs chrétiens, comme Origène, qui critiquaient des textes plus anciens sans en comprendre la portée. Van Dale renvoie au *Contre Celse*, dans lequel Origène reproche à Celse sa préférence des oracles païens responsables de la colonisation du monde par les Grecs. Origène ne conçoit pas que Celse, pourtant attaché à des rituels païens peu crédibles, ait critiqué dans ses *discours véritables* l'in vraisemblance des prophéties chrétiennes.⁴⁵⁰

Φησιν οὖν· Τὰ μὲν ὑπὸ τῆς Πυθίας ἢ Δωδωνίδων ἢ Κλαρίου ἢ ἐν Βραγχίδαϊς ἢ ἐν Ἄμμωνος ὑπὸ μυρίων τε ἄλλων θεοπρόπων προειρημένα, ὑφ' ὧν ἐπιεικῶς πᾶσα γῆ κατακίσθη, ταῦτα μὲν ἐν οὐδενί λόγῳ τίθενται· τὰ δὲ ὑπὸ τῶν ἐν Ἰουδαίᾳ τῷ ἐκείνων τρόπῳ λεχθέντα ἢ μὴ λεχθέντα, καὶ ὥσπερ εἰώθασιν ἔτι νῦν οἱ περὶ Φοινίκην τε καὶ Παλαιστίνην, ταῦτά γε θαυμαστὰ καὶ ἀπαράλλακτα ἡγοῦνται.⁴⁵¹

⁴⁴⁸ Ph. HOURCADE, Les choix historiographiques de Fontenelle in *Fontenelle. Acte du colloque tenu à Rouen du 6 au 10 octobre 1987*, Paris, 1989, pp. 647.

⁴⁴⁹ Cf. Cl. POULOUIN, L'*Histoire des Oracles* de Fontenelle comme dénaturation du traité de Van Dale in *Revue Fontenelle*, vol. 2, Mont-Saint-Aignan, 2004, pp. 137-138. Ce faisant, l'auteur s'inscrivait dans la lignée philosophique des érudits qui contestaient l'intervention du surnaturel dans le monde. Cf. G. G. IGGERS et Q. Ed. WANG, *A global History of modern historiography*, Harlow, 2008, pp. 22-28.

⁴⁵⁰ ORIGÈNE, *Contre Celse* VII, 3.

⁴⁵¹ Il (Celse) dit donc : « Des oracles prononcés par la Pythie, les prêtresses de Dodone, le dieu de Claros, chez les Branchides, au temple d'Ammon, et par mille autres devins, sous l'impulsion desquels sans doute toute la terre a été colonisée, ils ne tiennent aucun compte. Au contraire, les prédictions des habitants de la Judée, faites à leur manière, dites réellement ou non, et suivant un usage encore en vigueur aujourd'hui chez les gens de Judée et de Palestine, voilà ce qui leur paraît merveilleux et irréfragable »! (Trad. M. BORRET, 1969).

Itane Celsus asserit Oracula ista à se enumerata jam suo tempore fuisse muta ? Non sane ita intellexit ejus verba ipse Origenes ; qui dum Celso respondet, manifeste indicat Oracula adhuc suo tempore, ac nominatim Delphicum responsa dedisse.⁴⁵²

Van Dale accuse donc Origène de ne pas avoir compris l'œuvre de Celse. Celse avance que les prophètes chrétiens avaient manipulé leurs visions et que les premiers chrétiens se fiaient à des oracles douteux qu'ils n'avaient pas davantage de raison de croire que les oracles des païens. Il n'affirme pas pour autant la fiabilité des oracles païens. C'est donc en vain qu'Origène tente d'appliquer son raisonnement aux oracles des siècles précédents, puisque Celse avait déjà affirmé l'égalité entre toutes les prophéties. L'exemple des colonies grecques n'intervient chez Celse que pour attester de la foi que les Grecs avaient en leurs oracles, puisqu'ils les consultèrent avant chaque entreprise de fondation de cité. Van Dale traite également de l'oracle d'Apollonia, colonie corinthienne fondée sur la côte balkanique, qu'il connaît par l'intermédiaire de Dion Cassius.

Ἡ δὲ Ἀπολλωνία αὕτη ἢ Κορινθία, ἐν καλῷ μὲν τῆς γῆς, ἐν καλῷ δὲ καὶ τῆς θαλάσσης, ποταμῶν τε ἄριστα κεῖται. Ὁ τε μάλιστα διὰ πάντων ἐθαύμασα, πῦρ πολὺ πρὸς τῷ Ἄωφ ποταμῷ ἀναδίδοται· καὶ οὔτε ἐπὶ πλεῖον τῆς πέριξ γῆς ἐπεξέρχεται, οὔτ' αὐτὴν ἐκείνην ἐν ἧ ἔνδιαιτᾶται ἐκπυροῖ, ἢ καὶ κραυροτέραν πη ποιεῖ· ἀλλὰ καὶ πόας καὶ δένδρα καὶ πάνυ πλησία θάλλοντα ἔχει· πρὸς τε τὰς ἐπιχύσεις τῶν ὄμβρων ἐπαύξει, καὶ ἐς ὕψος ἐξαίρεται. Καὶ διὰ τοῦτο αὐτό τε Νυμφαῖον ὀνομάζεται· καὶ δὴ καὶ μαντεῖον τοιόνδε τι παρέχεται· λιβανωτὸν δὴ λαβών, καὶ προσευξάμενος ὃ τι ποτὲ καὶ βούλει, ρίπτεις αὐτὸν τὴν εὐχὴν φέροντα. Κἂν τούτῳ τὸ πῦρ, ἂν μὲν τι ἐπιτελὲς ἢ ἐσόμενον, δέχεται αὐτὸν ἐτοιμότητα· κἂν ἄρα καὶ ἔξω που προπέσῃ, προσδραμὸν ἤρπασε καὶ κατανάλωσεν· ἂν δὲ ἀτέλεστον ἦ, οὔτ' ἄλλως αὐτῷ προσέρχεται, κἂν ἐς αὐτὴν τὴν φλόγα φέρηται, ἐξαναχωρεῖ τε καὶ ἐκφεύγει. Καὶ ταῦθ' οὕτως ἐκάτερα περὶ πάντων ὁμοίως, πλὴν θανάτου τε καὶ γάμου, ποιεῖ. Περὶ γὰρ τούτων οὐδὲ ἕξεστί τι ἀρχὴν αὐτοῦ πυθέσθαι τι. Τοῦτο μὲν τοιοῦτόν ἐστιν.⁴⁵³

⁴⁵² A. VAN DALE, *De Oraculis veterum ethnicorum*, Amsterdam, 1700, pp. 475-476. Ainsi Celse prétend que ces oracles qu'il énumère furent déjà altérés de son temps ? Origène lui-même ne comprit pas les paroles de celui-ci ; plus encore il répond à Celse, il dénonce ouvertement les oracles jusqu'à son époque, et les réponses qui furent données nommément par l'oracle de Delphes.

⁴⁵³ DION CASSIUS, Histoire romaine 41, 45. Apollonie, fondée par les Corinthiens, est dans une position admirable, soit par rapport à la terre, soit par rapport à la mer et aux fleuves. Ce qui m'a le plus étonné, c'est le feu abondant qui jaillit auprès du fleuve Aous. Il ne se répand pas sur les terres voisines et ne brûle pas le sol qui le nourrit. Il ne le rend pas même plus sec : bien au contraire, tout auprès croissent du gazon et des arbres. Ce feu s'accroît par les grandes pluies et s'élève à une certaine hauteur ; ce qui lui a fait donner le nom

A tali certe igne minus mirum thus, imprimis medicamine infectum, non incendi ; ac contra alio infectum (vel naphtha, vel sinili oleo) tam cito inflammari ; imo & flammam ad sese allicere. De Aethnae montis igne tam benigna forte illud thus sibi promittere non posset. Quapropter longe alia in istum projiciebantur : circa quae & suas imposturas belli isti Antistites exercebant, quibus inde & victus & amictus & auctoritas & honos ab imperita atque inde credula plebe redundabant.⁴⁵⁴

Van Dale connaissait donc l'évolution de la colonisation grecque, Dion Cassius ayant stipulé qu'Apollonia fut fondée en un emplacement stratégique. L'auteur se sert de ce précédent pour attester des manipulations des augures par les prêtres. Bien que l'objectif de Van Dale et des auteurs qui lui succédèrent était d'évaluer dans quelle proportion les anciens eux-mêmes croyaient en leurs propres augures, les colonies grecques faisaient l'objet de premières études dans les ouvrages des érudits, le plus souvent en rapport avec l'histoire des oracles. Par ailleurs, le recours aux historiens antiques pour attester d'un particularisme de l'époque allait permettre la mise en parallèle entre ce particularisme et les pratiques contemporaines.

Par la suite, François la Mothe le Vayer, dans ses *petits traités en forme de lettres*, écrit une dissertation sur les oracles antiques.⁴⁵⁵ Après un long exposé où il traite des tromperies des oracles et des critiques que ces derniers s'étaient attirées depuis l'Antiquité,⁴⁵⁶ l'auteur s'intéresse aux influences des oracles païens sur les pères de l'église.

de Nymphaeum. Il sert d'oracle et voici de quelle manière : on prend de l'encens en prononçant n'importe quels vœux, et on jette dans le feu l'encens qui les a reçus. Lorsqu'ils doivent être exaucés, le feu absorbe aussitôt l'encens : si l'encens tombe hors du feu, le feu s'élance vers lui, le saisit et le consume ; mais lorsqu'ils ne doivent pas l'être, l'encens ne s'approche pas du feu. On a beau le jeter dans la flamme, il s'en écarte et s'enfuit. Ces phénomènes se passent de cette manière, dans l'un et l'autre cas, quels que soient les événements qu'on désire connaître, excepté la mort et le mariage, sur lesquels il n'est permis absolument à personne de le consulter. Tel est l'oracle de Nymphaeum. (Trad. E. GROS, 1850).

⁴⁵⁴ A. VAN DALE, *Op. cit.*, pp. 286-287. Il n'est pas surprenant que l'encens ne brûle pas au contact d'un tel feu, spécialement s'il est imprégné d'un remède ; et qu'il s'enflamme s'il est imprégné de naphtha ou d'huile ; au contraire, il attire les flammes. Cet encens-là ne peut se permettre aucun espoir devant les flammes abondantes du mont Etna. C'est pour cette raison qu'il était jeté de ce côté : autour de cet endroit, ces aimables prêtres exerçaient leurs impostures, et leur subsistance et leurs vêtements et leur autorité et leur honneur découle de l'ignorance et de la crédulité du peuple.

⁴⁵⁵ Fr. LA MOTHE LE VAYER, *Nouveaux petits traités en forme de lettres écrites à diverses personnes studieuses* in *Œuvres*, vol.2, Paris, 1662, pp. 875-892.

⁴⁵⁶ *Ibidem*, p. 880. « Tous ceux qui font le métier de deviner, ou de prophétiser, aiment l'argent ».

Il ne faut pas douter que les Peres de L'Eglise n'aient esté portez d'un grand zele pour la religion, lorsqu'ils se sont servis du témoignage des sibylles contre les Gentils, en un temps ou ils sçavoient le grand credit que leurs predictions avoient dans tout le paganisme. L'usage de l'Eglise les a imitez, parce qu'elle ne fait pas profession, ni le Saint Esprit qui l'anime, de nous instruire toujours de toutes les veritez physiques, comme elle fait sans faillir de toutes celles qui sont necessaires à salut... Il n'est pas moins constant que tous ces enthousiasmes de Sibylles, & toutes ces divinations d'Augures & d'Haruspices n'y peuvent passer que pour de pures fourberies, ou pour des manies ou des renversements d'esprit, qui n'ont eu de succès dans leurs prophéties, qu'autant que le hazard l'a permis, ou que la crédulité des hommes se l'est aisément persuadé, Car notre humanité, pour le repeter encore ici, à esperer toujours ce qu'on se promet de l'avenir.⁴⁵⁷

Si la digression sur les oracles de La Mothe le Vayer n'apprend rien sur la colonisation grecque, elle s'inscrit dans une réflexion à long terme sur l'histoire de la pensée antique et des premiers chrétiens. Proche de Richelieu, l'auteur s'inspira de l'Histoire grecque dans le cadre de ses réflexions destinées au Prince. Dans la partie consacrée à la politique, ou La Mothe le Vayer fait part de la nécessité pour un prince d'être prudent dans toutes ses entreprises,⁴⁵⁸ l'auteur traite des fondations de colonies par les anciens.

Pour le moins est-il de la prudence politique de ne faire point de nouvelles conquestes que de proche en proche, si ce n'est par forme de colonies, comme en usoient les Anciens ; ou par d'utiles découvertes de païs inconnus, telles qu'ont esté celles du nouveau Monde aux Espagnols. Car c'est une chose constante, qu'un puissant Estat a besoin souvent de certaines décharges, telles qu'estoient celles des colonies grecques et romaines, pour estre soulagé de ce qui l'incommode au-dedans, soit en quantité, soit en qualité. Il est en cela semblable à ces grands palais qui se remplissent bien-tost d'ordures par tout s'il n'y a un lieu destiné pour les recevoir.⁴⁵⁹

Si la Mothe le Vayer perçoit une similitude entre la politique religieuse des Anciens et les influences du christianisme contemporain, il fait également une comparaison explicite

⁴⁵⁷ *Ibidem*, p. 890. Cf. I. MOREAU, La Mothe Le Vayer : l'« Histoire des oracles » d'un philosophe sceptique in *Revue Fontenelle*, vol. 2, Mont-Saint-Aignan, 2004, pp. 115-134 et Fr. M. PIROCCHI, Anthropologie de la crédulité et critique des oracles : éléments de continuité entre La Mothe Le Vayer et Fontenelle in *Revue Fontenelle*, vol. 8, Mont-Saint-Aignan, 2010, pp. 65-79.

⁴⁵⁸ Fr. LA MOTHE LE VAYER, La politique du Prince in *Œuvres*, vol.1, Paris, 1662, pp. 891-916.

⁴⁵⁹ *Ibidem*, p. 897.

entre la politique coloniale des Grecs anciens et celles des Espagnols. La colonisation constitue selon lui un moyen efficace d'étendre le territoire d'un État à large échelle, sans entreprendre de conquêtes militaires ruineuses, et une opportunité pour le pouvoir d'évincer les éventuels indésirables. La Mothe le Vayer écrivait en 1662, à une époque où les colonies françaises tardaient à se développer. Si la colonie de Nouvelle-France ne servit pas, sous le règne de Louis XIV, à la déportation d'opposants politiques ou religieux, sa création comme province et son extension résultaient d'une volonté du roi d'étendre les limites de l'État français face aux britanniques. Le recours à l'histoire des oracles et à celle de la colonisation s'inscrivent donc dans une utilisation des précédents de l'Histoire antique, à une époque où l'église catholique subissait ses premières critiques et où les colonies grandissaient. Les préoccupations de La Mothe le Vayer en matière de colonisation faisaient écho à une littérature pro-coloniale, véhiculée notamment par les ordres religieux présents en Nouvelle-France.⁴⁶⁰ Du reste, le succès de la colonisation espagnole du Mexique comme colonisation économique ou de peuplement poussèrent certaines élites françaises à prôner la colonisation à grande échelle des territoires conquis en Amérique du nord.

Il est impossible d'aborder l'historiographie des oracles au XVIIe siècle sans évoquer l'œuvre de Bernard de Fontenelle. Ce dernier, comme la plupart des auteurs de l'époque, attribuait la fondation des grandes cités grecques aux Égyptiens, qui fondèrent des colonies en Grèce.⁴⁶¹ Pour rédiger son *Histoire des Oracles*, Fontenelle reprit le *De Oraculis* de Van Dale en lui donnant une dimension philosophique proche du cynisme et de l'épicurisme.⁴⁶² Fontenelle était catholique, membre de l'académie française et de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il a dès lors connu un rapport au pouvoir différent de celui de Bayle.⁴⁶³ Cependant, à l'instar de Van Dale ou de Bayle, il fustigeait plusieurs composantes de la foi catholique, notamment la soumission irréfléchie à l'argument d'autorité qui

⁴⁶⁰ *Relation de la Nouvelle-France, el l'année 1635*, p. 11.

⁴⁶¹ B. de FONTENELLE, De l'origine des fables in *Œuvres de Monsieur de Fontenelle*, Amsterdam, 1754, p. 191.

⁴⁶² Cl. POULOUIN, *Op. cit.*, pp. 142-148 et J. ISRAEL, Fontenelle et l'histoire de l'esprit humain in *Revue Fontenelle*, vol. 6-7, Mont-Saint-Aignan, 2010, pp. 113-114.

⁴⁶³ Fontenelle a ainsi travaillé comme censeur royal de 1699 à 1754. Cf. J.-D. MELLOTT, Fontenelle censeur royal ou approbateur éclairé ? in *Revue Fontenelle*, vol. 6-7, Mont-Saint-Aignan, 2010, pp. 109-117, bien qu'il n'ait pas témoigné d'une grande sévérité vis-à-vis des ouvrages qui lui avaient été soumis. Cf. *Ibidem*, pp. 70-71.

imposait aux fidèles des vérités douteuses (que Fontenelle qualifiait de « fables », qui s'imposaient à force de répétition).⁴⁶⁴ Cette réflexion s'inscrivait dans le cadre d'une pensée religieuse nuancée au point que certains auteurs la rapprochèrent du déisme.⁴⁶⁵ L'*Histoire des oracles* valut par ailleurs à Fontenelle une accusation d'athéisme de la part de Michel le Tellier, confesseur personnel de Louis XIV.⁴⁶⁶ De fait, l'*Histoire des oracles* relativise les certitudes jusque-là admises par les autorités de l'Église sur les oracles antiques. Fontenelle soutient que les oracles étaient le fruit d'une supercherie des prêtres antiques, là où la doctrine de l'époque soutenait qu'ils étaient émis par des démons. L'ouvrage traite également des rapports entre les oracles et les premiers chrétiens, ce qui limite les renvois à l'Antiquité plus ancienne. Dès lors, Fontenelle ne fait pas mention des consultations d'oracles en vue des fondations de colonies grecques. Toutefois, Fontenelle traite de divers précédents remontant aux guerres médiques⁴⁶⁷ ou à l'époque classique.⁴⁶⁸ Dans ces chapitres, l'auteur fait allusion à des consultations d'oracles prises dans les colonies grecques d'Asie mineure, placées sous l'autorité ou sous l'influence des rois perses.

Chapitre VIII

Que d'autres que les philosophes ont aussi assez souvent fait peu de cas des Oracles

Les Histoires sont pleines d'oracles, ou méprisez par ceux qui les recevoient, ou modifiez à leur fantaisie. Pactias Lidien, & sujet des Perses, s'étant réfugié à Cumes, ville grecque, les Perses ne manquèrent pas d'envoyer demander qu'on leur livrast. Les Cuméens firent aussi-tost consulter l'Oracle des Branchides, pour sçavoir comment ils en devoient user. L'Oracle répondit qu'ils livrassent Pactias. Aristodicus, un des premiers de Cumes, qui n'estoit pas de cet avis, obtint par son credit qu'on envoyast une seconde fois vers l'Oracle,

⁴⁶⁴ P. HAZARD, *La crise de la conscience européenne, 1680-1715*, Paris, 1961, p. 153 et M. RIOUX-BEAULNE, Fontenelle : Histoire et invention in *Revue Fontenelle*, vol. 5, Mont-Saint-Aignan, 2007, p.64. Cf. B. de FONTENELLE, De l'origine des fables in *Œuvres de Monsieur de Fontenelle*, Amsterdam, 1754, pp. 182-185. Voir aussi J. ISRAEL, *Op. cit.*, p. 111.

⁴⁶⁵ Il avait néanmoins affiché un respect du culte catholique. Il reçut notamment les derniers sacrements sur son lit de mort. Cf. R. MARCHAL, *Fontenelle à l'aube des Lumières*, Paris, 1997, pp. 138-145.

⁴⁶⁶ Ch. MERVAUD, Voltaire et Fontenelle in *Fontenelle. Acte du colloque tenu à Rouen du 6 au 10 octobre 1987*, Paris, 1989, p. 323 et H. BOST, Fontenelle et la Hollande in *Ibidem*, Paris, 1989, pp. 551-552.

⁴⁶⁷ B. de FONTENELLE, *Histoire des Oracles*, Paris, 1698, p. 84-86

⁴⁶⁸ *Ibidem*, pp. 97-100.

& mesme il se fit mettre du nombre des députez. L'oracle ne luy fit que la réponse qu'il avoit déjà faite. Aristodicus peu satisfait, s'avisa en se promenant autour du temple, d'en faire sortir de petit oiseaux, qui y faisoient leurs nids. Aussitost il sortit du sanctuaire une voix qui luy criait : *detestable mortel, qui te donne la hardiesse de chasser d'icy ceux qui sont sous ma protection? Et quoi Grand Dieu,* répondit bien viste Aristodicus, *vous nous ordonnez bien de chasser Pactias qui est sous la nostre?*⁴⁶⁹

Fontenelle tient ce récit d'Hérodote I, 158-159, qui relate des évènements datant du règne de Cyrus. Par la suite, la cité de Cumes en Asie mineure fut soumise aux Perses jusqu'au début du IV^e siècle,⁴⁷⁰ époque à laquelle elle semble avoir recouvré une forme d'autonomie, profitant de la révolte de la flotte perse de l'Égée.⁴⁷¹

Fontenelle tente de démontrer que la plupart des citoyens grecs avaient compris que les oracles étaient manipulés par les prêtres eux-mêmes. La dispute à propos des oiseaux ne pouvait avoir opposé Aristodicus qu'à un prêtre en colère.⁴⁷² Fontenelle ne porte pas d'attention spécifique au fait que Cumes ait été une colonie. En revanche son lien avec l'empire perse, puissance émergente à l'époque de Cyrus, est central au propos de l'auteur de même que les rivalités internes entre le pouvoir religieux et les élites locales. Cette tension s'inscrit dans un processus de dénonciation des fables fontenelliennes perceptible dès l'Antiquité. En l'espèce, les prêtres de Cumes ont manipulé les oracles pour ordonner le renvoi de Pactias aux Perses dans le but de ménager une puissance barbare de plus en plus menaçante. La présence du personnage d'Aristodicus, notable de Cumes, symbolise le rationalisme naissant d'une historiographie bourgeoise augurant de celle des Lumières et hostile à toute forme de croyance crédule.

L'approche de Fontenelle fut contestée par Jean-François Balthus. Ce dernier se servit du précédent des colonies grecques dans sa critique des oracles de Bayle, en tentant de démontrer la foi que les Anciens portaient aux oracles, en ce compris les dirigeants ou les grands noms de la littérature antique.

⁴⁶⁹ *Ibidem*, pp. 97-99.

⁴⁷⁰ DIDODRE XV, 2-4. Artaxerxès y stationna des troupes en prévision d'une guerre contre Chypre.

⁴⁷¹ DIODORE XV, 18.

⁴⁷² B. de FONTENELLE, *Op. cit.*, p. 100.

Faut-il que je fasse ressouvenir de ce qui est si connu dans toute l'histoire, & de ce que Ciceron & Celse assûrent si positivement ; que les Grecs n'ont jamais envoyé de colonies, ni entrepris de guerres, ou traité d'affaires importantes, sans avoir auparavant consulté l'Oracle de Delphes, de Dodone, ou d'Ammon. Toutes ces colonies, dont presque toute la terre, pour parler avec Celse, a été peuplée, toutes ces guerres & toutes ces affaires importantes des Estats & des Republicques, n'ont-elles esté traitées, résolûes & conduites que par des gens de la lie du peuple? Toutes ces richesses immenses dont les temples des Oracles estoient remplis, ne venoient-elles que de la populace? Les inscriptions que l'on voyoit sur tous ces riches présens, ne marquoient-elles pas que c'estoit les Rois et les Republicques en corps qui les avoient envoyez en reconnoissance de quelque succez? Et qu'y a-t-il de plus connu que tous ces faits, à ceux qui ont lû quelque chose d'Hérodote, de Pausanias ou de Plutarque? Que nostre Auteur fasse donc valoir ses Epicuriens & ses Cyniques tant qu'il voudra, quand même ils auroient esté de l'opinion de Mr. Van Dale : on les connoit trop, pour craindre qu'il puisse jamais les faire passer pour la plus saine partie des Grecs.⁴⁷³

Balthus conteste les thèses de Fontenelle sous un angle que l'*Histoire des oracles* n'avait pas abordé. La consultation des oracles avant le départ d'entreprises coloniales étant attestée par de nombreuses sources connues au XVIIe siècle, Fontenelle ne pouvait l'avoir ignorée. L'auteur semble avoir centré sa recherche sur des cas avérés où les oracles avaient été mis en cause dès l'époque, même si son but est de montrer que seules quelques personnalités (notamment les philosophes) en doutaient. Cette ambivalence de la perception des oracles durant l'Antiquité est assimilable aux premières critiques religieuses de la fin du XVIIe siècle et renvoyait à la manière dont Fontenelle percevait le rapport entre les anciens et les modernes.

Toute la question de la prééminence entre les Anciens & les Modernes estant une fois bien entenduë, se réduit à sçavoir si les arbres qui estoient autrefois dans nos campagnes estoient plus grands que ceux d'aujourd'huy. En cas qu'ils l'ayent esté, Homere, Platon, Demosthene, ne peuvent estre égaletz dans ces derniers siecles : mais si nos arbres sont aussi grands que ceux d'autrefois, nous pouvons éгалer Homere, Platon, & Demosthene.⁴⁷⁴

⁴⁷³ J.-Fr. BALTHUS, *Suite de la réponse à l'Histoire des oracles*, Strasbourg, 1708, pp. 294-295.

⁴⁷⁴ B. de FONTENELLE, *Poesies pastorales. Avec un traité sur la nature de l'eglogue, & une digression sur les anciens & les modernes*, Londres, 1707, p. 108.

Le but de Fontenelle est de démontrer l'égalité des penseurs de son temps et des philosophes antiques. Les anciens, comme les modernes, pouvaient faire preuve de crédulité ou de jugement critique.⁴⁷⁵ Dès lors, il était inévitable que certains anciens ne croient pas dans les oracles, de même que certains modernes fustigeaient les abus de l'église. Cependant, si son analyse s'inscrivait plutôt dans une critique de la foi aveugle, il lui fallait insister sur les manipulations des prêtres antiques que sur l'importance que revêtaient les oracles pour des événements majeurs, comme les fondations de colonies. Par ailleurs, Fontenelle insiste sur les procédures d'inventions de récits mythiques qui avec le temps deviennent des religions, selon un processus invariable depuis l'Antiquité. A cet égard, ses travaux s'inscrivaient dans la continuation des *Oracles* de La Mothe Le Vayer.⁴⁷⁶

Les oracles antiques servirent donc à la contestation de la doctrine catholique. Initiée par Van Dale, qui était protestant, la controverse fut récupérée et développée en France par des auteurs catholiques. Si la colonisation n'est perçue chez Van Dale que comme un moyen d'attester de pratiques religieuses douteuses, elle devient chez ses successeurs un moyen de comparaison, notamment chez La Mothe le Vayer qui l'assimile à la colonisation espagnole. Quant à Fontenelle, il rappelle le contexte particulier des colonies asiatiques qui influençait les prises d'oracles qui y avaient lieu, là où Balthus renvoyait à l'importance des oracles dans les fondations coloniales pour tenter de démontrer les erreurs de Fontenelle. Cette réécriture de l'Antiquité résultait d'une redécouverte du passé antique comme fondement de la réflexion philosophique, mais aussi comme sujet d'étude à part entière. Cette querelle augurait d'un traitement historiographique plus approfondi des colonisations antiques.⁴⁷⁷

⁴⁷⁵ M. RIOUX-BEAULNE, Fontenelle : Histoire et invention in *Revue Fontenelle*, vol. 5, Mont-Saint-Aignan, 2007, pp. 57-60. Cf. Cl. POULOUIN, Op. cit., p. 148 : « Le récit fontenellien ne se contente pas en effet de rendre lisibles les rouages cachés de l'économie politico-religieuse de la tromperie sur un mode ludique, bien plus redoutable psychologiquement que le ton scandalisé et irrité de Van Dale. En intégrant à la narration la critique du platonisme – présenté comme fausse philosophie (presque frauduleuse) – qui apporte son concours à cette économie du mensonge, c'est tout le système de la culture officielle qu'il dénonce, lui opposant par ailleurs la pratique authentiquement libre de la philosophie qu'est à ses yeux celle des cyniques, des péripatéticiens et des épicuriens ».

⁴⁷⁶ Fr. M. PIROCCHI, Anthropologie de la crédulité et critique des oracles : éléments de continuité entre La Mothe Le Vayer et Fontenelle in *Revue Fontenelle*, vol. 8, Mont-Saint-Aignan, 2010, pp. 65-79.

⁴⁷⁷ Cf. A. MOMIGLIANO, *The classical foundations of modern historiography*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, 1990, pp. 73-75.

Les auteurs du XVIIIe siècle percevaient donc le lien entre oracles et colonisations. Non seulement ce lien fut utilisé pour soutenir les prétentions des diverses parties en matière religieuse, mais sa redécouverte augurait d'une réflexion de fond sur la problématique de la colonisation, réflexion rendue indispensable par l'avènement du colonialisme français, qui allait connaître une première apogée sous le règne de Louis XIV. La tentation de Fontenelle de dépasser le clivage entre Anciens et Modernes s'inscrit dans cette logique d'affirmation d'une continuité entre les doctrines issues de l'Antiquité et celles de son temps. En effet, si les anciens cherchaient dans leurs oracles une justification à leur expansion coloniale, les modernes (principalement les Français et les Espagnols) allaient également s'abriter derrière la tradition, qu'elle soit religieuse ou politique, pour asseoir leurs établissements coloniaux.

4) Francesco Bianchini

Enfin, mentionnons l'admiration de Fontenelle pour l'historien et astronome italien Francesco Bianchini qui fut membre de la *Royal Society* de Londres au début du XVIII^e siècle. Si Bianchini fut davantage connu pour ses travaux d'astronomie, il était l'auteur d'une *Istoria Universale*, œuvre de réflexion sur les premières nations antiques. L'auteur, en se fondant sur une série de sources, notamment archéologiques,⁴⁷⁸ avait étudié les mouvements de populations antiques et Fontenelle lui a attribué le concept de *thalassocratie*.

Il est aisé de voir quels sujets suivent le déluge. Partout c'est un grand spectacle raisonné, appuyé non-seulement sur les témoignages que le savoir peut fournir, mais encore sur des réflexions tirées de la nature des choses, & fournies par l'esprit seul, qui donne la vie à ce grand amas de faits inanimés. Rien n'est mieux manié que les Etablissemens des premiers peuples en différens pays, leurs transmigrations, leurs colonies, l'origine des monarchies ou des républiques, les navigations ou de marchands ou de conquérans ; & sur ce dernier article M. Bianchini fait toujours grand cas de ce qu'il appelle la Thalassocratie, l'empire ou du moins l'usage libre de la mer. En effet l'importance de cette thalassocratie connue & sentie dès les premiers temps, l'est aujourd'hui plus que jamais ; & les nations d'Europe s'accordent assés à penser qu'elles acquièrent plus de véritable puissance en s'enrichissant par un commerce tranquille, qu'en agrandissant leurs Etats par des conquêtes violentes.

Et Fontenelle de conclure :

Selon M. Bianchini, ce n'étoit point du ravissement d'Hélène qu'il s'agissoit entre les Grecs & les Troyens ; c'étoit de la navigation de la mer Égée & du Pont Euxin, sujet beaucoup plus raisonnable & plus intéressant ; & la guerre ne se termina point sur la prise de Troye, mais par un traité de commerce.⁴⁷⁹

⁴⁷⁸ A. MOMIGLIANO, *Essays in Ancient and Modern Historiography*, Middletown, 1977, pp. 282-285.

⁴⁷⁹ B. de FONTENELLE, Éloges de M. Bianchini in *Œuvres de M. de Fontenelle*, t. 6, Paris, 1752, pp. 406-407. Cf. Fr. BIANCHINI, *La istoria universale, provata con' monumenti, e figurata con' simboli degli antichi*, Vérone, 1697, pp. 525-558. Voir aussi B. MARTIN, *Biographia philosophica, being an account of the Lives, writings, and Inventions of the most eminent philosophers and mathematicians*, Londres, 1764, p. 523.

Le recours au mythe de la guerre de Troie (que Bianchini interprète comme un conflit commercial) de même qu'à l'Histoire de l'Athènes classique, fournirent à l'auteur un bon sujet de comparaison. L'oeuvre de Bianchini témoigne d'une maîtrise de l'Histoire grecque qui augurait des premiers ouvrages généralistes sur le sujet. S'il intègre des extraits d'œuvres mythiques dans ses réflexions sur la thalassocratie, Bianchini se sert également d'exemples comme ceux de la Crète ou de la Phénicie.

E dasse occasione a Rodiani di spacciarsi per autori delle fondazione di Eliopoli, la quale apparteneva à gli Arabo suoi nazionali. Comunque sia la ferie del fatto ; la somma risponde alle pruove della lega de Egitto. Perciocchè le superstizioni introdotte, e le posate del viaggio di Danao, e di Camo dall'Egitto, e dalla Fenicia, con gli Arabi di suo seguito, sanno conoscere, che in que principi dell'arte marinesca si tevevano affai prossimi a lidi del Mediterraneo, e passavano di Egitto in Fenicia, e quindi à Rodi, e nella Caria, per tragittare l'Egeo, e dar fondo nell'Attica, e in Egialea : onde vediamo instituite ne'suddetti luoghi le prime Talassocrazie, dapoi, che l'esempio di Creta dimostro la utilità del dominio marittimo. Rodi, que dopo Candia à il passo piu celebre, per imbroccare dal Mediterraneo nell'Arcipelago, pretese diritto di sovranità in quella costa. Diodoro scrive, che Altemene, figliuolo di Crateo rè di Creta, ivi regnasse poco prima della guerra di Troja : si come vuole, che gran parte di Caria da uno de gli Eliadi e Rodiani, per nome Triopa, fosse ridotta in sua potestà : le quali cose dimostrano, che la Talassocrazia de Rodiani, propria di questo secolo (giusta i racconti di Eusebio) seguisse l'esempio de Cretesi ; si come qualche secolo inanzi gli acquisti di Caria, e del Chersoneso avevano communion d'interesse, e di esempio con gli stessi dominatori di Candia. Intorno alla guerra Trojana introducono gli Scrittori amistà, e ospizio de Pelasgi, e de Tessali, cosi nell'una, come nell'altra di queste due isole, e impegnano i principi delle edisime ora à ricettarli, ora à portarsi à difenderli.⁴⁸⁰

Bianchini avait donc développé le concept de thalassocratie en l'appliquant aux temps archaïques. L'auteur se sert de références historiques ou mythiques, bien que la réflexion sur les causes de la guerre de Troie dénote une forme d'analyse critique. L'auteur s'intéressait à toutes les formes de thalassocraties antiques, qu'elles soient grecques ou non. Son admiration pour ce type de système, seul à même de permettre les échanges à longue distance sous l'Antiquité, est manifeste. En outre, Bianchini présente les divinités

⁴⁸⁰ Fr. BIANCHINI, *Op. cit.*, p. 527.

de l'épopée homérique comme des allégories des États de l'époque, leurs interactions renvoyant aux rapports géopolitiques des temps archaïques.⁴⁸¹ Si la notion de thalassocratie ne connut de réelles récupérations que dans le courant du XIXe siècle,⁴⁸² elle bénéficia d'un certain écho dès le XVIIIe siècle. Ce concept avait convaincu Fontenelle qui défendait le principe d'une similitude entre le monde des anciens et celui de son temps. La fin du XVIIe siècle vit la naissance de plusieurs concepts centraux pour l'historiographie des colonies grecques. Outre la thalassocratie, d'autres notions comme celle de Commonwealth, furent développées à cette époque. Ces précisions terminologiques en rapport avec les colonies antiques ou modernes témoignaient d'une attention accrue des penseurs et historiens européens vis-à-vis de la colonisation et du commerce international. La création de liens de proximité entre des ports autrefois éloignés impliqua une redéfinition de ces différents concepts. Ainsi, la domination croissante de la Grande-Bretagne sur le commerce international commença dans la première moitié du XVIIe siècle, avec la fondation en Inde de villes portuaires comme Calcutta.⁴⁸³ Les grands empires coloniaux étaient également des empires marchands. En effet, des nations comme le Portugal et l'Espagne et, plus tardivement, la Grande-Bretagne, la France ou les Pays-Bas développèrent des réseaux de transport à l'échelle mondiale. De fait, la maîtrise des mers impliquait non seulement la supériorité militaire sur mer, mais aussi celle des produits et celle de la marine marchande.⁴⁸⁴ À cet égard, la Méditerranée constitue un précédent intéressant, puisqu'il est possible d'y retracer l'évolution des rapports de forces depuis l'Antiquité archaïque jusqu'à l'époque contemporaine. Ce phénomène de suprématie maritime est perceptible depuis les balbutiements de la colonisation corinthienne en Méditerranée orientale avec, selon les sources, une première bataille navale entre Corinthe et Corcyre en 664 avant J.-C. De même, les guerres incessantes entre la France et l'Angleterre depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'en 1815 et leur impact sur la politique en Méditerranée donnent un aperçu de ce qu'étaient les thalassocraties aux Temps

⁴⁸¹ *Ibidem*, pp. 453-460.

⁴⁸² Notamment sous l'impulsion du théoricien américain Alfred Mahan. Cf. W. F. LIVEZEY, *Mahan on seapower*, Norman, 1981 ou J. B. HATTENDORF, *The influence of History on Mahan*, Newport, 1991.

⁴⁸³ R. K. HOME, *Of planting and planning: the making of british colonial cities*, New York, 2013, p. 65.

⁴⁸⁴ Cf. H. COUTAU-BÉGRIE, *Seapower in the Mediterranean from the Seventeenth to the Nineteenth Century in Naval policy in the Mediterranean: past, present, and future*, Abingdon – New York, 2000, pp. 30-31.

modernes.⁴⁸⁵ Les thèses de Bianchini et de Fontenelle résultaient des modifications géopolitiques de leur époque et des importantes redécouvertes des sources antiques. En effet, la fin du XVIIe siècle correspondait à la récupération des colonies américaines par le pouvoir britannique.⁴⁸⁶ Du reste, la proximité de Bianchini avec les milieux britanniques, de même que ses échos auprès d’auteurs comme Benjamin Martin permettent un rapprochement de ses théories avec la politique appliquée par la Grande-Bretagne au XVIIIe siècle.

⁴⁸⁵ *Ibidem*, pp. 30-47. Cf. aussi C. R. PHILIPS, *Navies and the Mediterranean in the Early Modern Period in Naval policy in the Mediterranean: past, present, and future*, Abingdon – New York, 2000, pp. 3-29.

⁴⁸⁶ E. NELLIS, *An Empire of Religions. A brief History of colonial British America*, Toronto, 2010, pp. 111 et suiv.

5) les témoins de la colonisation en Nouvelle-France : Lescarbot, Lahontan et les religieux

Le XVI^e siècle marqua en France une redécouverte de la mythologie gréco-latine, qui influença la plupart des œuvres littéraires produites à cette époque, notamment dans le cadre de la propagande royale.⁴⁸⁷ Si au début du XVII^e siècle peu de gens en France connaissaient le grec, la poésie grecque avait connu un regain d'intérêt dans les dernières décennies du XVI^e siècle, notamment par le biais de l'épopée homérique qui fit l'objet d'une première traduction en français en 1577.⁴⁸⁸ L'attrait des auteurs des XVI^e et XVII^e siècles pour les odes grecques résultait d'un intérêt esthétique, mais aussi religieux⁴⁸⁹ et politique. D'un point de vue esthétique, le style d'Homère connut plusieurs imitations dans le courant du XVI^e siècle.

Le début du XVII^e siècle vit l'établissement des premières colonies françaises au Canada et en Acadie. Parmi les premiers colons se trouvaient quelques lettrés, religieux ou hommes de loi. Ces auteurs compilèrent et publièrent les premiers rapports sur les territoires colonisés, ainsi que sur les indigènes peuplant les alentours des colonies. Le rapport aux indigènes et les efforts déployés par les auteurs européens pour tenter de les appréhender initièrent un discours encore inédit, qu'Andreas Motsch assimila à une première forme d'études ethnographiques.⁴⁹⁰ La plupart de ces premières études véhiculèrent une image positive des indigènes, selon une logique relevant du concept du « bon sauvage ».⁴⁹¹ Cette notion, présente dans les récits de voyage depuis l'Antiquité, connut une diffusion importante dans les milieux humanistes du XVI^e siècle, notamment suite à la conquête espagnole du Mexique et aux ouvrages critiquant la politique coloniale des Européens de

⁴⁸⁷ Notamment sous les règnes d'Henri II et Charles XI, sous la plume d'auteurs comme Pierre Ronsard ou Étienne Jodelle. Cf. Fr. JOUKOVSKY-MICHA, *Poésie et mythologie au XVI^e siècle*, Paris, 1969, pp. 141-160.

⁴⁸⁸ N. HEPP, *Homère en France au XVII^e siècle*, Paris, 1968, p. 34.

⁴⁸⁹ N. HEPP, Les interprétations religieuses d'Homère au XVII^e siècle in *Revue des sciences religieuses*, vol. XXXI, Strasbourg, 1957, pp. 34-50. La théologie d'Homère et ses inspirations potentielles firent l'objet de diverses théories, allant de l'illumination divine à un plagiat des textes hébraïques.

⁴⁹⁰ A. MOTSCH, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Paris-Québec, 2001, pp. 263-264

⁴⁹¹ Cf. St. CRO, *The Noble Savage*, Waterloo, 1989, pp. 13-38. L'imagerie du bon sauvage influença également les missionnaires jésuites et récollets dès le début des entreprises d'évangélisation. Cf. J. WARWICK, Humanisme chrétien et bons sauvages in *XVII^e siècle*, n. 97, Paris, 1972, p. 33.

même que les traitements infligés par les colons aux indigènes, modèles de vertu et de liberté.⁴⁹²

De ces premières entreprises colonisatrices naquit aux XVI-XVIIe siècles un nouveau genre dans la littérature française, les relations de voyages, descriptions dramatisées des découvertes et des voyages par les premiers explorateurs.⁴⁹³ Le nom sera par la suite utilisé comme intitulé pour les rapports annuels des jésuites. Parmi les premières relations, citons celles publiées par Samuel de Champlain. L'auteur, fondateur des premières habitations à Québec et à Port-Royal, baptisa d'abord Arcadie la terre nouvellement découverte, mais modifia ensuite le nom pour Acadie.⁴⁹⁴

Du costé de l'Est est une isle qui s'appelle Saint Laurens, où est le Cap-Breton, & où une nation de sauvages appelez les Souricois hyuernent. Passant le destroit de l'isle Saint Laurens, costoyant la coste de l'Arcadie, on vient dedans une baye qui vient ioindre ladite mine de cuire. Allant plus outre, on trouve, on trouue une rivière qui va quelques soixante et quatre vingts lieuës dedans les terres, laquelle va proche du lac des Irocois, par où lesdicts sauuages de la coste d'Arcadie leur vont faire la guerre.⁴⁹⁵

Cette référence pose la question d'une connaissance au moins superficielle de l'Histoire de l'Antiquité par Champlain, d'autant que l'on ignore l'ampleur de son éducation classique.⁴⁹⁶ Cette référence à l'Arcadie peut impliquer que Champlain ait voulu intégrer sa découverte dans un registre antiquisant, bien qu'elle ait pu également résulter d'une déformation d'un nom amérindien, voire d'une erreur d'orthographe de la part de Champlain qui ne recourut plus au terme « Arcadie » par la suite.⁴⁹⁷ Ainsi, l'avocat Lescarbot est connu pour sa pièce *Le théâtre de Neptune en la Nouvelle-France*, pièce

⁴⁹² À cet égard, l'exemple de Pierre Martyr mérite d'être cité. P. MARTYR, *De orbo novo* VII, 4. Cf. St. CRO, *Op. cit.*, p. 33

⁴⁹³ R. OUELLET, Qu'est-ce qu'une relation de voyage ? in *La recherche littéraire, objets et méthodes*, Montréal, 1993, pp. 235-252.

⁴⁹⁴ S. de CHAMPLAIN, *Des Sauvages*, Texte établi, présenté et annoté par A. BEAULIEU et R. OUELLET, Montréal, 1993, p. 81.

⁴⁹⁵ S. de CHAMPLAIN, *Œuvres*, texte édité par C.-H. LAVERDIÈRE, vol.1, Québec, 1870, p. 51.

⁴⁹⁶ Sur l'éducation de Champlain, l'historiographie en est réduite à des supputations. Il fut peut-être baptisé comme un protestant, reçut une éducation protestante et se convertit ensuite au catholicisme. Sa formation classique fut toutefois peu élaborée, en atteste son peu de connaissances en latin et en grec. Cf. D. H. FISHER, *Champlain's dream*, New York – Londres, 2008, pp. 24-25.

⁴⁹⁷ Cf. S. de CHAMPLAIN, *Œuvres*, texte édité par C.-H. LAVERDIÈRE, vol.1, Québec, 1870, p. 51, note 3.

écrite et jouée à Port-Royal durant l'automne 1606,⁴⁹⁸ mettant en scène le dieu Neptune et ses tritons et relatant leurs interactions avec des Amérindiens. La pièce témoigne d'une pensée colonialiste, la France ayant intérêt à s'établir dans les territoires récemment explorés. L'auteur fait ainsi parler le troisième Triton en ces termes :

France, tu as occasion
De louer la devotion
De tes enfans dont le courage
Se montre plus grand en cet âge
Qu'il ne fit onc és siecles vieux,
Estants ardemment curieux
De faire eclater tes loüanges
Jusques aux peuples plus estranges,
Et graver tou les immortel
Meme souz ce monde mortel.
Aide doncques & favorise
Une si loüable entreprise.
Neptune s'offre à ton secours
Qui les tiens maintiendra toujours
Contre toute l'humaine force,
Si quelqu'un contre toy s'efforce.
« il ne faut jamais rejeter

⁴⁹⁸ P. CARILE, *Le regard entravé. Littérature et anthropologie dans les premiers textes sur la Nouvelle-France*, Sillery, 2000, pp. 83-85.

« Le bien qu'un Dieu nous veut preter.⁴⁹⁹

Lescarbot agissait dans une logique de contre-réforme. L'auteur revint en France avec une perception positive des terres nouvellement conquises et de leurs habitants. Les Amérindiens eux-mêmes étaient destinés à la conversion au catholicisme et à devenir sujets de la couronne de France.⁵⁰⁰ Lescarbot fait parler un sauvage en ces termes :

De la part des peuples sauvages
Qui environnent ces païs
Nous venons rendre les hommages
Deuz aux sacrées fleur-de-lis
Es mains de toy, qui de son Prince
Représente la Majesté
Attendans que cette province
Faces florir en piété,
En mœurs civils, & toue chose
Qui sert à l'establissement
De ce qui est beau et repose
En un royal gouvernement.⁵⁰¹

L'œuvre de Lescarbot présente l'idéologie du bon sauvage dans un discours impérialiste.⁵⁰²
L'auteur défend l'autorité du pouvoir français ainsi que sa vocation à s'implanter en

⁴⁹⁹ M. LESCARBOT, *Les muses de la Nouvelle-France*, Paris, 1609, pp. 14-15

⁵⁰⁰ É. THIERRY, *Op. cit.*, pp. 92-112 et B. EMONT, *Marc Lescarbot : Mythes et rêves fondateurs de la Nouvelle-France*, Paris, 2002, pp. 246-256.

⁵⁰¹ M. LESCARBOT, *Op. cit.*, p. 17.

⁵⁰² Lescarbot admirait les coutumes des Amérindiens, notamment la chasse à laquelle tous les hommes s'adonnaient, alors qu'il s'agissait en France d'un privilège réservé à l'Aristocratie. Cf. M.-Ch. PIOFFET, M. Lescarbot, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de la description des meours souriquoises comparées à celles d'autres peuples*, édition critique de M. -Ch. Pioffet, Lévis, 2007, pp.398-409. Cf. T. ELLINGSON, *The Myth of the Noble Savage*, Berkeley – Los Angeles – Londres, 2001, pp. 21 et suiv.

Amérique. Au contraire des auteurs espagnols du siècle précédent, Lescarbot écrivait à une époque où la colonisation entreprise par son pays n'en était qu'à ses débuts. Dès lors, l'avocat soutenait l'intérêt d'un établissement français en Acadie, au nom de ce que les indigènes pourraient apporter aux Européens.

Le théâtre de Neptune fut la première pièce écrite et jouée au Canada. S'il s'agissait d'une œuvre destinée à divertir les explorateurs à la veille de l'hiver, elle présentait néanmoins une dimension de propagande destinée à réaffirmer la loyauté des membres de l'expédition à la monarchie.⁵⁰³ Paolo Carile a vu dans la pièce de Lescarbot un emprunt baroque destiné à rappeler le faste des joyeuses entrées des souverains dans les villes de France.⁵⁰⁴ Ce faisant, Lescarbot aurait conçu son spectacle comme une simulation de prise de pouvoir sur les terres de Nouvelle-France. En effet, le personnage de Neptune fit déjà partie de la symbolique déployée par Charles IX lors de ses entrées.⁵⁰⁵ La terminologie employée par Lescarbot témoigne d'une influence des odes de la poésie grecque. L'auteur présentait par ailleurs une autre de ses compositions, *les Muses de la Nouvelle-France* comme une ode pindarique dédiée au roi.

Neptune, donne moy des vers
Propres à resonner la gloire
Du plus grand Roy que l'univers
Ait produit de longue mémoire.
Et puis que sur tes moites eaux
Tendent leurs ailes noz vaisseaux,

⁵⁰³ J. WASSERMAN, *Spectacle of Empire : Marc Lescarbot's Theatre of Neptune in New France*, Vancouver, 2006.

⁵⁰⁴ Cf. P. CARILE, *Op. cit.*, pp. 89-93 et J. WASSERMAN, *Op. cit.*, pp. 25-28. Cf. N. HEPP, Homère en France au XVIe siècle in *Atti della Accademia delle scienze di Torino*, vol. 96, Turin, 1961-1962, p. 85. Voir aussi N.-Fr. WAGNER, Écrire le roi au seuil de l'âge classique : pouvoir et fiction des entrées royales. De quelques fausses entrées in *L'in vraisemblance du pouvoir. Mise en scène de la souveraineté au XVIIe siècle*, Paris, 2005, pp. 137-160.

⁵⁰⁵ J. WASSERMAN, *Op. cit.*, pp. 25-28.

Fay qu'avec eux ore ie vole.⁵⁰⁶

Lescarbot recourt à une poésie inspirée des odes antiques pour vanter la colonisation dans une série d'ouvrages de propagande. La récupération de thématiques mythologiques par les rois de France et la popularité de la poésie grecque dans les dernières décennies du XVI^e siècle poussèrent l'auteur à illustrer son colonialisme par une série de références issues de la mythologie antique. La thématique de l'identification aux grands voyages d'exploration de l'Antiquité est manifeste chez Lescarbot. Ce faisant, l'auteur fait remonter la colonisation française à un processus plus large, remontant aux origines de l'Histoire antique, bien que dans certaines circonstances, il ait montré des scrupules à comparer sa propre entreprise à la mythologie antique. Faisant le récit d'une traversée périlleuse, dont il attribue le succès à l'intervention divine, l'auteur conclut en disant :

Après beaucoup de périls (que je ne veux comparer à ceux d'Ulysse, ni d'Énée pour ne souiller nos voyages saints parmi l'impureté) le sieur de Poutrincourt arriva au Port-Royal le quatorzième de Novembre.⁵⁰⁷

S'il recourait à l'ode antique et à la mythologie pour illustrer les ambitions coloniales de la France, Lescarbot refusait de les mêler à l'esprit de croisade que l'expédition revêtait à ses yeux.⁵⁰⁸ Dès lors, l'auteur semblait faire une différence fondamentale entre les implications territoriales du projet et sa connotation religieuse.

Outre les implications colonialistes de l'œuvre de Lescarbot, il convient d'attirer l'attention sur la manière dont elle tenta d'appréhender les peuples indigènes et de les dépeindre au public occidental. Dans une série d'articles dédiés à la littérature sous les premiers explorateurs, François Hartog et Réal Ouellet concluaient que le recours aux figures mythiques, monstrueuses ou bibliques pour décrire les Amérindiens ou la faune du Canada s'inscrivait dans un cycle de références communes aux Européens, destinés à permettre au

⁵⁰⁶ M. LESCABOT, *Op. cit.*, p. 1.

⁵⁰⁷ M. LESCABOT, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples, édition critique de M.-Ch. Pioffet*, Lévis, 2007, p. 203.

⁵⁰⁸ M.-Ch. PIOFFET, L'épreuve de la traversée dans les relations de voyage en Nouvelle-France : entre réalité et fiction in *Essays in French literature*, n. 38, Nedlands, 2001, pp. 134-135.

lecteur de saisir l'extrême différence du pays exploré.⁵⁰⁹ Ouellet rappelle que cette pratique était déjà employée par les historiens anciens, notamment Hérodote.⁵¹⁰ Le recours à l'Histoire antique était également destiné à effacer les différences et à permettre d'appréhender la nouveauté. Dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, Lescarbot dédie un chapitre aux populations souriquoises, décrivant les différentes facettes de leur civilisation (Religion, vêtements, mariage, chasse et pêche, guerre,...). Le début du chapitre XIV de cette *Description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples*, extrait destiné à la danse et à la musique des Souriquois, donne un bon aperçu de la méthode de travail de son auteur.

La danse est une chose fort ancienne entre tous les peuples. Mais fut premièrement faite & instituée ès choses divines, comme nous en venons de remarquer un exemple : & les Canaéens qui adoraient le feu faisaient des danses alentour & lui sacrifiaient leurs enfants, Or la façon de danser n'était de l'invention des idolâtres, ains du peuple de Dieu. Car nous lisons au livre des Juges qu'il y avait une solennité à Dieu en Silo, où les filles venaient danser au son de la flûte. Et David faisant ramener l'Arche de l'alliance en Jérusalem allait devant en chemise, dansant de toute sa force.

Quant aux Païens ils ont suivi cette façon. Car Plutarque en la vie de Nicias dit que les villes Grecques avaient tous les ans coutume d'aller en Délos célébrer les danses & chansons à l'honneur d'apollon. Et en la vie de l'Orateur Lycurge le même dit qu'il en institua une fort solennelle au Pirée à l'honneur de Neptune, avec un jeu de prix de la valeur au mieux dansant, de cent écus, à l'autre d'après de quatre-vingts, & au troisième de soixante.⁵¹¹

Marc Lescarbot appréhende la colonisation à l'aune des précédents antiques. S'il ne traite pas de colonisation grecque, sa pensée est empreinte d'une culture antique mêlant le mythe et l'Histoire dont il se sert pour élaborer une nouvelle pensée, où une forme primitive

⁵⁰⁹ R. OUELLET, Sauvage d'Amérique et discours hétérologique in *Études littéraires*, vol. XXII, n. 2, Paris, 1989, p. 121. Cf. *Idem*, Le statut du réel dans la relation de voyage in *Littératures classiques*, n.11, Paris, 1989, pp. 259-272.

⁵¹⁰ R. OUELLET, Les Histoires d'Hérodote et la relation de voyage en Amérique in *Cahiers des Études Anciennes*, n. 23, Montréal, 1990, p. 159-168. Cf. Fr. HARTOG, *Le miroir d'Hérodote*, Paris, 1980, p. 19 et *Idem*, *Anciens, Modernes, Sauvages*, Paris, 2005, pp. 37-44.

⁵¹¹ M. LESCABOT, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples*, édition critique de M.-Ch. Pioffet, Lévis, 2007, pp. 355-356.

d'anthropologie aurait préparé une expansion coloniale à plus large échelle. La vie au sein des cités grecques constitue un mode pratique de comparaison, les Grecs et les Amérindiens recourant à des pratiques similaires dont l'aspect archaïque simplifie l'assimilation. Quant au mythe, s'il sert depuis l'Antiquité à expliquer des faits contemporains à la lumière d'événements passés, son emploi était devenu récurrent dans le courant du XVI^e siècle, que ce soit pour la construction des identités nationales ou pour l'élaboration de nouveaux courants de pensées.⁵¹² Enfin, la difficulté de l'entreprise n'avait pas échappé à Lescarbot, en témoigne l'idée qu'il se fait d'un chef d'expédition coloniale.

Il n'appartient pas à tout le monde de conduire des peuplades et des colonies. Qui veut faire cela il faut qu'il soit populaire et de tous métiers, et qu'il ne se dédaigne de rien : et sur tout qu'il soit doux et affable, et éloigné de cruauté.⁵¹³

Ces qualités d'un chef trouvent un écho dans la préface du chapitre consacré aux mœurs souriquoises, où l'auteur fait référence aux qualités d'un personnage mythique comme Ulysse.

Or d'autant que c'est peu de chose de savoir que des peuples sont différents de nous en mœurs & coutumes, si nous ne savons les particularités d'icelles : peu de chose aussi de ne savoir que ce qui nous est proche : ains est une belle science de connaître la manière de vivre de toutes les nations du monde, pour raison de quoi Ulysse a été estimé d'avoir beaucoup vu et connu.⁵¹⁴

Le but de Lescarbot était de glorifier l'initiative individuelle des armateurs et des chefs d'expédition.⁵¹⁵ La figure d'un fondateur de colonie est comparée à celle d'Ulysse,

⁵¹² Notamment par les critiques réformistes de la papauté qui comparèrent la pureté grecque à la décadence des Romains. Cf. J. MORGAN, *Myth, expectations and the divide between disciplines in the study of classical Greece in Archaeology and Ancient History*, Londres – New York, 2004, pp. 86-87.

⁵¹³ M. LESCABOT, *Histoire de la Nouvelle France*, Paris, 1611, p. 228. Cf. Fr. LESTRIGNANT, Champlain, Lescarbot et la « conférence » des histoires in *Scritti sulla Nouvelle-France nel seicento*, Bari – Paris, 1984, p. 80.

⁵¹⁴ M. LESCABOT, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples, édition critique de M.-Ch. Pioffet*, Lévis, 2007, p. 341.

⁵¹⁵ G-A. VACHON, Primitifs canadiens in *Études françaises*, vol. IV, n. 1, Paris, 1968, p. 59. Cette valorisation des particuliers était en partie due à une méfiance vis-à-vis des jésuites, que l'auteur accusait d'intolérance vis-à-vis des pratiques autochtones. *Ibidem*, p. 59. Cf. M. LESCABOT, *Histoire de la Nouvelle-France*, Livre V, Paris, 1618, p. 670. Cf. M.-Ch. PIOFFET, Introduction in *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples, édition critique de M.-Ch. Pioffet*, Lévis, 2007, p. 17.

voyageur aux connaissances approfondies. Si l'avocat ne recourt pas à une notion grecque précise, comme celle d'oeciste, la comparaison aux voyages de l'Antiquité, voire aux colonies antiques, n'en est pas moins explicite.

D'autres témoignages firent échos à ceux de Lescarbot à mesure que les missionnaires arrivèrent en Nouvelle-France pour évangéliser les Amérindiens. Dans un premier temps, les missions sont réparties entre les membres de la Compagnie de Jésus et les Récollets, ordre issu du mouvement franciscain, qui prônait une observance stricte de la règle de Saint-François.⁵¹⁶ Le récollet Gabriel Sagard se sert de l'Histoire des cités antiques pour traiter des mœurs politiques des Hurons, notamment l'autorité des assemblées et leur influence dans les déclarations de guerre.⁵¹⁷ Partant d'une épître de Pline le jeune à Fabatus, l'auteur se penche sur le rôle des anciens dans les décisions politiques de la cité de Maserde en Achaïe,⁵¹⁸ comparant la situation de cette cité avec celle des villages hurons.

Pline, en une Epitre qu'il escrit à Fabate, dict que Pyrrhe, Roy des Epirotes, demanda à un philosophe qu'il menoit avec lui, quelle estoit la meilleure Cité du monde. Le philosophe respondit, la meilleure Cité du monde, c'est Maserde, un lieu de deux cens feux en Achaye, pour, pour ce que tous les murs sont de pierres noires, & tous ceux qui la gouvernemnt ont des testes blanches. Ce philosophe n'a rien dit (en cela) de luy-msme : car tous les anciens, apres le Sage Salomon, ont dit qu'aux vieillard se trouvoit la sagesse : & en effect, on voit souvent la ieunesse d'ans, estre accompagnee de celle de l'esprit. Les capitaines entre nos Sauvages, sont ordinairement plutost vieux que ieunesm & viennent par succession, ainsi que la Royauté par deçà, ce qui s'entend, si le fils d'un capitaine enfuit la vertu du père ; car autrement ils font comme aux vieux siècles, lors que premierement ces peuples eflurent des Roys : mais ce Capitaine n'a point entr'eux autorité absoluë, bien qu'on luy ait quelque respect, & conduisent le peuple plustost par prieres, exhortation, & par exemple, que par commandement. Le gouvernement qui est entr'eux est tel que les anciens et les principaux de la ville ou du bourg s'assemblent en un conseil avec le Capitaine, où ils decident & proposent tout ce qui est des affaires de leur Republique, non par un

⁵¹⁶ C. GALLAND, *Pour la gloire de Dieu et du Roi. Les récollets en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 2012, p. 47.

⁵¹⁷ G. SAGARD, *Le grand voyage du pays des Hurons*, Paris, 1632, pp. 196-224.

⁵¹⁸ L. Calpurnius Fabatus, chevalier romain, grand-père de la troisième épouse de Pline le Jeune qui a entretenu avec lui une correspondance qui nous est en partie parvenue. Cf. PLINE LE JEUNE IV, 1, V, 11, VI, 12 et 30, VII, 11, 16, 23 et 32 et VIII, 10.

commandement absolu, comme i'ay dict ; ains par supplications & remontrances, & par pluralité des voix qu'ils colligent, avec de petits fetus de joncs.⁵¹⁹

Si Sagard attire l'attention sur l'influence des citoyens les plus âgés au sein de la tribu, il insiste sur l'importance d'un contre-pouvoir, symbolisé chez les Hurons par une assemblée de citoyens plus fortunés. Cette assemblée avait la possibilité de contrer les éventuelles mauvaises décisions d'un chef, ce qui permit à Jack Warwick d'affirmer que Sagard estimait davantage les démocraties antiques qu'un régime dirigé par un ancien.⁵²⁰ L'extrait mentionné par Sagard n'apparaît cependant pas chez Plin, de même que la cité de Maserde, et il est vraisemblable qu'il s'agissait d'une invention destinée à soutenir sa théorie. Warwick attire ainsi l'attention sur l'usage bancal que fait Sagard des sources anciennes, là où les jésuites, pourtant formés aux lettres antiques, ne les utilisaient pas pour leurs comparaisons avec les Amérindiens. Warwick attribue cet état de fait à une volonté de Sagard de rapprocher les différents peuples, là où les jésuites insistaient davantage sur la supériorité de l'homme civilisé.⁵²¹ De fait, le jésuite Pierre Biard, à la même époque, comparait les péripéties des navigateurs français à celles d'Ulysse.

La peine estoit de trouver quelque bon Aeole, Roy des Autans Bursins, qui les voulust donner non comme ils le furent à Ulysses, liés dans le cuir pour ne souffler pas, aons deliés et de bon cours pour bouffer dans les voiles, car sans cela point de navire ne sçauroit avancer.⁵²²

Un autre jésuite, Paul Lejeune, premier supérieur de l'ordre au Canada, fut en charge des *Relations des jésuites* de 1632 à 1642. L'auteur se sert d'une série de *topoi* pour décrire les autochtones ou les colons. Son œuvre laisse une place importante à l'image et au vocabulaire militaire, que ce soit pour décrire la colonisation ou la conversion des Amérindiens. L'auteur vante les mérites des soldats français, qui refusent de fuir et

⁵¹⁹ G. SAGARD, *Op. cit.*, pp. 196-197.

⁵²⁰ Cf. J. WARWICK, *Op. cit.*, pp. 30-32.

⁵²¹ J. WARWICK, L'Antiquité dans le cadre référentiel du « sauvage » : 1615-1642 in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, p. 126.

⁵²² *Relations des Jésuites : contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, année 1611*, Tome 1, Québec, 1858, p. 38.

affrontent un ennemi supérieur en nombre, au contraire des indigènes dont il fustige la lâcheté.

Nos François ne vouloient point aller avec eux, pour ce, disent-ils, que les sauvages ne sçauroient obeïr, ny tenir pied ferme en guerre ; à la premiere fantaisie ils s'envolent comme des oyseaux, si bien qu'il faudroit aussi que nos François, estans un petit nombre, prissent la fuitte, ce qui les rendroit fort honteux, car on se moque parmy nous des fuyards. Les braves soldats, tels que nous icy, veulent vaincre ou mourir.⁵²³

Nous ne suivrons pas Marie-Christine Pioffet qui a vu chez Lejeune un recours à une terminologie d'inspiration homérique,⁵²⁴ bien que le jésuite se soit inspiré d'une littérature héroïque pour traiter des premières guerres coloniales qui permirent à la fois la survivance de la colonie et l'établissement des missions en Nouvelle-France.⁵²⁵ L'héroïsme chez Lejeune est le plus souvent l'apanage des Français, bien que les *Relations* des années ultérieures aient transmis une image positive des Amérindiens convertis. Les *Relations* de 1644 décrivent un noble amérindien converti et devenu missionnaire sur ses terres en des termes favorables, inspirés de la représentation antique.

En un mot, il est de ces personnes qui portent sur le front ie ne sçay quoy de digne d'empire, et à le voir un arc ou une espée en main, on diroit que c'est un portait de ces anciens Césars dont nous ne voyons en Europe que des images toutes enfumées : la foy en a fait un excellent chrestien.⁵²⁶

Pour les Amérindiens hostiles aux Français, les auteurs des *Relations* se serviront à nouveau de références antiques pour insister sur leur différence ou illustrer leur cruauté.

On le trouve estendu sur la terre, transpercé de coups d'espée, trempé dans son sang, et desia un petit endommagé du bec des oiseaux. La guerre des Sauvages n'est non plus la guerre des François, que la guerre des Parthes n'estoit point la guerre des Romains.⁵²⁷

⁵²³ *Idem, Année 1636*, Tome 1, pp. 61-62.

⁵²⁴ M.-Ch. PIOFFET, L'arc et l'épée : les images de la guerre chez le jésuite Paul Lejeune in *Rhétorique et conquête missionnaire : le jésuite Paul Lejeune*, Québec, 1993, pp.41-45.

⁵²⁵ M. PARENT, Restriction de validité et héroïsation du protagoniste dans *Le Grand voyage du pays des Hurons* de Sagard et la *Relation* de 1634 de Lejeune in *Ibidem*, pp. 67-87.

⁵²⁶ *Relations des Jésuites : contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, Année 1644*, Tome 2, p. 96.

⁵²⁷ *Idem, année 1645*, Tome 2, Québec, 1858, p. 19.

Enfin, le récollet Chrestien Le Clercq, à la fin du XVIIe siècle, comparait la tenue des Hurons à celle d'Hercule après avoir tué le lion de Némée.

Quoique quelques-uns de nos sauvages se servent aujourd'huy de couvertures, capots, just'au-corps, & des étofes qu'on apporte de France pour leur faire des habits ; il est toutefois constant qu'avant l'établissement des François dans ce nouveau Monde, ils ne se couvroient que de peaux d'orignac, de castors, de martes & de loups marins, dont sont encore à presens vêtus plusieurs de ces peuples. La figure & la representation d'Hercules, qui a sur ses épaules en forme de manteau, la peau du lion qu'il avoit genereusement vaincu & terrassé, comme l'Histoire rapporte, est à peu près celle d'un Sauvage dans sa cabanne, vêtu à la mode de ses ancêtres...⁵²⁸

La rhétorique missionnaire des religieux, reposait donc sur la comparaison. Ce système s'inscrivait dans une logique rhétorique, « la surimpression du comparant donne au comparé des traits qu'il n'avait pas et suggère, en conséquence, une tout autre interprétation que celle proposée par les circonstances ».⁵²⁹ L'objectif des religieux était d'intégrer cet ensemble de peuples nouvellement soumis à l'universalisme catholique, processus d'autant plus indispensable que certains jésuites, comme Lejeune, étaient convaincus du déisme des Amérindiens.⁵³⁰ Par ailleurs, si un jésuite comme Lejeune établit une forte différence entre les indigènes et les Européens, ce mode de pensée ne fut pas propre à tous les membres de l'ordre, au contraire de ce que pensait Warwick.⁵³¹

Les rapports des premiers explorateurs de la Nouvelle-France accordaient une part importante aux récits de voyage. Dès lors, le recours à une personnalité comme Ulysse, symbole du héros voyageur et inventif, était-il fréquent dans la littérature du début du XVIIe siècle. Les odes antiques servaient de comparaison destinée à permettre au public européen d'appréhender la colonisation du nouveau-monde. En cette époque d'initiation du processus colonial, les auteurs se focalisaient sur le voyage en tant que processus mais

⁵²⁸ Ch. LE CLERCQ, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, Paris, 1691, pp. 52-53.

⁵²⁹ R. FERLAND, *Les Relations des jésuites: un art de la persuasion*, Québec, 1992, pp. 166-167.

⁵³⁰ D. DESLANDRES, Le jésuite, l'« intoléré » et le « sauvage ». La fabrication par omission d'un mythe in *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, 1988, pp. 98-99.

⁵³¹ La réticence de Lejeune à l'égard des Amérindiens étaient en partie dûes à l'chec de ses propres tentatives pour les évangéliser. Y. LE BRAS, L'Autre dans les *Relations* de Paul Le Jeune in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, pp. 166-167.

également sur les régimes politiques appliqués par les indigènes, régime pouvant présenter certaines qualités aux yeux des observateurs (comme le contre-pouvoir des assemblées chez Sagard).

Cette relation entre récit de voyage et colonialisme fut perçue dès le début du XVII^e siècle et explique l'importance de ce recours à la mythologie. Pour Lescarbot comme pour les religieux, la fondation de Port-Royal et les premiers efforts des missionnaires font partie d'un processus proto-colonial similaire à celui de la Grèce archaïque.⁵³² Ce processus implique une intégration des territoires mais aussi des populations autochtones, sujets susceptibles d'être soumis à la fois catholique, voire, pour certains auteurs, aux mœurs françaises.⁵³³ La francisation des Amérindiens comme mécanisme destiné à faciliter leur conversion était cependant plus fréquente chez les Récollets que chez les Jésuites.⁵³⁴ Une personnalité comme Lejeune avançait au contraire que la civilisation condamnerait les Amérindiens à la décadence.⁵³⁵ Cette position, proche de celle de Lescarbot, contribue à expliquer le recours à la mythologie, pour attester du déisme des Amérindiens, selon un mode de pensée qui sera celui d'un Lafitau un siècle plus tard. En effet, celui-ci avançait que les Amérindiens pouvaient être assimilés aux anciens Grecs et connaîtraient par conséquent un parcours religieux similaire.⁵³⁶ En recourant aux odes antiques, Lescarbot et les missionnaires s'inscrivaient dans le processus d'emploi politique de l'Antiquité initié

⁵³² Cf. par ex. W. G. THALMANN, *The Odyssey. An epic of return*, New York, Don Mills, 1992, pp. 7-8 et 81, I. MORRIS, *Homer and the Iron Age in The new companion to Homer*, Leiden – New York – Cologne, 1997, pp. 535-559, I. MALKIN, *The returns of Odysseus : colonisation and ethnicity*, Berkeley, 1998, pp. 62-93, S. SAÏD, *Homer and the Odyssey*, Oxford, 2011, pp. 81, 85 et 141-142 et J. FREELY, *A travel guide to Homer : on the trail of Odysseus through Turkey and the Mediterranean*, Londres – New York, 2014, pp. 5-7. Ces auteurs ont établi un parallélisme entre l'*Odyssée* et la proto-colonisation en Méditerranée en se fondant notamment sur les découvertes archéologiques qui attestent du développement de cultures grecques en Adriatique et en Italie, en partant de l'île d'Ithaque. Selon eux, la mythologie homérique serait un témoignage des premières entreprises colonisatrices des Grecs. Que l'on suive leur raisonnement ou non, la tentation d'avoir assimilé la mythologie grecque et la colonisation semble remonter aux origines de l'historiographie, voire de la colonisation.

⁵³³ Notamment par le métissage, envisagé très tôt. Cf. G. HAVARD, « Nous ne ferons plus qu'un peuple ». Le métissage en Nouvelle-France à l'époque de Champlain in *Le Nouveau-Monde et Champlain*, Paris, 2008, pp. 89-110.

⁵³⁴ Cf. D. DESLANDRES, *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII^e siècle (1600-1650)*, Paris, 2003, pp. 241-261.

⁵³⁵ D. DESLANDRES, *Le jésuite, l'« intoléré » et le « sauvage »*. La fabrication par omission d'un mythe in *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, 1988, pp. 98-99.

⁵³⁶ Cf. A. MOTSCH, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Paris-Québec, 2001, p. 85.

depuis le XVI^e siècle,⁵³⁷ phénomène observé chez Sagard et sa description des mœurs politiques des Hurons. Toutefois, l'essentiel des œuvres citées renvoient au colonialisme comme phénomène nouveau davantage qu'à des notions politiques comme la *polis* dont la récupération aux Temps modernes fut décrite par Hartog.⁵³⁸ La redécouverte de l'*Odyssee* et son utilisation rhétorique aux prémisses de la colonisation française marqua le début d'une littérature de propagande qui outrepassa le seul cadre religieux ou politique pour défendre une vision pragmatique du colonialisme tel qu'il sera pratiqué par la France dans les années qui suivirent.

Le baron de Lahontan, qui avait publié ses récits de voyage aux Pays-Bas au début du XVIII^e siècle,⁵³⁹ était l'un des chantres du mythe du bon sauvage à la fin du XVII^e siècle. Au contraire de ses prédécesseurs, il s'inspirait d'une perception héritée des auteurs antiques, comme Lucien et son *Anacharsis* ou le *De Germania* de Tacite.⁵⁴⁰ Son *dialogue avec un sauvage*, publié en 1703,⁵⁴¹ s'inscrit dans la lignée rhétorique de l'*Anacharsis*, où un sage scythe oppose sa seule logique à la rhétorique complexe de Solon, qui tente de lui démontrer l'intérêt des gymnases dans la formation physique et civique des jeunes Athéniens.

Solon : Tels sont, Anacharsis. les exercices auxquels nous soumettons nos jeunes gens, convaincus qu'ils deviennent ainsi de bons gardiens de la république et que, grâce à eux, nous vivrons libres, vainqueurs de nos ennemis, s'ils nous attaquent et redoutables à nos voisins, à tel point que la plupart d'entre eux trembleront devant nous et nous payeront tribut. En temps de paix aussi, nous les trouverons beaucoup meilleurs; car ils n'ont pas de basse ambition et ne se livrent point par oisiveté à la licence, mais ils passent leur temps dans les exercices que j'ai dits et y consacrent tous leurs loisirs. C'est là ce bonheur public dont j'ai parlé, cette suprême félicité de l'État. On peut dire qu'elle existe, quand on voit la

⁵³⁷ Notamment par Machiavel. Cf. N. MACHIAVELLI, *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, Florence, 1531, Livre I, chap. 4. Fr. HARTOG, *Anciens, Modernes, Sauvages*, Paris, 2005, pp. 170-176.

⁵³⁸ *Ibidem*. Cf. aussi Br. SEITZ et Th. THORP, *The Iroquois and the Athenians. A political ontology*, Plymouth, 2013, pp. 1-15.

⁵³⁹ L. de LAHONTAN, *Nouveaux voyages en Amérique Septentrionale*, La Haye, 1704 et *Idem, Mémoires de l'Amérique Septentrionale*, La Haye, 1704.

⁵⁴⁰ N. NOIRON, *Op.cit.*. Cf. A. MOMILGIANO, *Sagesses barbares. Les limites de l'hellénisation*, Paris, 1979, p. 154.

⁵⁴¹ L. de LAHONTAN, *Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un sauvage dans l'Amérique*, Amsterdam, 1704.

jeunesse, bien dressée pour la paix comme pour la guerre, tourner son application vers le bien.

Anacharsis : Alors, Solon, si jamais les ennemis vous attaquent, vous irez à leur rencontre frottés d'huile et couverts de poussière, vous aussi, et vous leur tendrez les poings, et eux, naturellement, trembleront devant vous et prendront la fuite, dans la crainte que vous ne jetiez du sable dans leur bouche ouverte par la stupéfaction, ou que, sautant derrière eux, pour les prendre à revers, vous ne leur serriez le ventre entre vos jambes et ne les étouffiez en leur mettant le coude sous le casque. Il est vrai, par Zeus, qu'ils tireront de l'arc et vous lanceront des traits, mais les traits ne pénétreront pas plus vos corps que si vous étiez des statues, car ils sont tannés par le soleil et ils ont fait une abondante provision de sang. Vous n'êtes pas faits de paille et de barbes d'épi, pour céder vite aux coups, et ce n'est qu'à la longue et à grand' peine que, percés de profondes blessures, vous laisserez voir quelques gouttes de sang. Voilà ce que tu as dit, si j'ai bien entendu ta comparaison.⁵⁴²

Dans ses *Dialogues avec un sauvage*, le baron de Lahontan se met lui-même en scène face à l'indien Adario, sans doute inspiré de Kondiaronk, le chef des Pétuns mort à Montréal en 1701.⁵⁴³ Chez Lahontan, Adario a toutefois conservé son mode de vie initial au contraire de Kondiaronk qui fut converti par les jésuites et qui fut inhumé à l'église de Montréal. La figure d'Adario relevait donc davantage d'un phantasme inventé par le baron.⁵⁴⁴ Dans cette œuvre, Lahontan tient le rôle l'Européen convaincu de sa supériorité qui tente de convaincre un sage parmi les Amérindiens du bien-fondé de la colonisation et de l'importation du christianisme en Nouvelle-France. Les dialogues commencent ainsi :

Lahontan : C'est avec beaucoup de plaisir, mon cher Adario que je veux raisonner avec toi de la plus importante affaire qui soit au Monde ; puis qu'il s'agit de te découvrir les grandes vérités du Christianisme.

Adario : Je suis prêt à t'écouter, mon cher frère, afin de m'éclaircir de tant de choses que les jésuites nous prêchent depuis long temps, & je veux que nous parlions ensemble avec autant de liberté que faire se pourra. Si ta Créance est semblable à celle que les Jésuites

⁵⁴² LUCIEN, *Anacharsis ou des exercices du corps*, 30-31. Traduction E. CHAMBRY, Paris, 1934.

⁵⁴³ R. WHITE, *The middle ground. Indians, empire and republics in the great Lakes region, 1650-1815*, Cambridge, 1991, p. 144.

⁵⁴⁴ Le « mythe de l'Indien à la fois hyperlucide et non contaminé ». J.-M. APOSTOLIDÈS, L'altération du récit. Les Dialogues de Lahontan in *Études Française*, vol. 22.2, Montréal, 1986, pp. 81-82.

nous prêchent, il est inutile que nous entrions en Conversation, car ils m'ont débité tant de fables, que tout ce que j'en puis croire, c'est qu'ils ont trop d'esprit pour les croire eux-mêmes.⁵⁴⁵

Au fil du dialogue, Lahontan multiplie les tentatives de convaincre Adario, qui réfute les arguments du Français.

Adario : Ces saintes Ecriture que tu cites à tout moment, comme le Jésuites font, demandent cette grande foy, dont ces bons pères nous rompent les oreilles ; or cette foy ne peut être qu'une persuasion, croire c'est être qu'une persuasion, croire c'est être persuadé, être persuadé c'est voir de ses propres yeux une chose, ou la reconnoître par des preuves claires & solides. Comment donc aurois-je cette foy puisque tu ne sçauois ni me prouver, ni me faire voir la moindre chose de ce que tu dis? Croi-moy, ne jette pas ton esprit dans des obscurités, cesse de soutenir les visions des Ecritures saintes, ou bien finissons nos entretiens.⁵⁴⁶

La logique de Lahontan relevait donc d'un naturalisme en rupture avec la doctrine catholique de son temps.⁵⁴⁷ Le recours aux œuvres satiriques païennes, de même que l'apparente valorisation de l'image du « sauvage » renvoient à cette logique de rejet de l'héritage rhétorique catholique.⁵⁴⁸ De fait, Lahontan bénéficiait de la redécouverte du lucianisme au siècle précédent.⁵⁴⁹ Si Lucien critiquait les cultes et les superstitions de son temps, notamment par le dialogue satirique, il servit d'inspiration à plusieurs auteurs contestataires de la Renaissance, notamment Érasme ou Rabelais.⁵⁵⁰ Le lucianisme servait à la critique des courants religieux établis.⁵⁵¹ Toutefois, Réal Ouellet a estimé que les *Dialogues* de Lahontan constituaient davantage une reprise des discours occidental et

⁵⁴⁵ L. A. de LAHONTAN, *Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un sauvage dans l'Amérique*, Amsterdam, 1704, p. 1.

⁵⁴⁶ *Ibidem*, p. 4.

⁵⁴⁷ P. HAZARD, *Op. cit.*, p. 153

⁵⁴⁸ N. DOIRON, *Op. cit.* Cf. *Ibidem*, Rhétorique jésuite de l'éloquence sauvage au XVII^e siècle, Les Relations de Paul Lejeune (1632-1642) in *XVII^e siècle*, n. 116, Paris, 1991, pp. 375-402. Formé chez les Jésuites, Lahontan n'avait pas accès à certaines sources antiques, comme Homère ou Lucien. Cf. P. BASILE, *Lahontan et l'évolution moderne du mythe du « bon sauvage »*, Montréal, 1997, pp. 9-18.

⁵⁴⁹ Ch. LAUVERGNAT-GAGNIERE, *Lucien de Samosate et le Lucianisme en France au XVI^e siècle. Athéisme et polémique*, Genève, 1988, pp. 133-196.

⁵⁵⁰ C.-A. MAYER, *Lucien de Samosate et la Renaissance française*, Genève, 1984, pp. 35-38.

⁵⁵¹ Même si l'auteur connut un succès auprès des premiers auteurs chrétiens pour sa critique des cultes païens, comme chez Photios, par exemple. Cf. C. P. JONES, *Culture and Society in Lucian*, Cambridge, Mass. – Londres, 1984, p. 33.

amérindien qu'une ode à la supériorité amérindienne.⁵⁵² Il est exact que le personnage d'Adario était une invention satirique de Lahontan, une « synthèse entre la culture indienne et le déisme radical européen »,⁵⁵³ qui intégrait une part importante d'europanisme dans sa logique. Lahontan avait cependant développé une pensée déiste et vouait une admiration aux mœurs amérindiennes, admiration qui augmenta à mesure que l'auteur se retrouvait marginalisé au sein de sa propre société, en témoigne d'autres de ses œuvres, dont les *Nouveaux voyages*.⁵⁵⁴ Si l'image du sauvage chez Lahontan était une construction biaisée et artificielle, il en était de même pour la majorité des auteurs de l'époque (comme chez Sagard ou Lejeune), comme il en était de même chez Lucien ou Tacite. Son hostilité aux mœurs françaises résultait d'un rejet du politique et du religieux. A cet égard, l'approche de Lahontan s'apparentait à celle de Fontenelle, qui fustigeait l'autoritarisme des institutions catholiques pour se rapprocher d'une vision davantage déiste du christianisme.⁵⁵⁵ Que le personnage d'Adario soit ou non l'incarnation de la supériorité amérindienne sur la culture française importe peu. En le créant, Lafitau a donné corps à sa vision personnelle du bon sauvage comme modèle rhétorique opposé aux modèles dominant à l'époque. À cet égard, on peut suivre la thèse de Réal Ouellet qui considérait que la pensée du baron augurait de celle des Lumières, même si elle conservait une large part d'influence de la Renaissance, en témoigne l'influence du lucianisme.⁵⁵⁶

L'Antiquité fut omniprésente dans les divers rapports de voyages en Nouvelle France depuis le début de la colonisation française. Nous avons constaté l'importance de l'ode antique, et spécialement de l'épopée homérique, dans le processus visant à rendre compte des progrès de la colonisation. Ces références eurent pour but de stimuler l'intérêt variable que les autorités françaises vouèrent au projet d'établissement de masse en Nouvelle-France.⁵⁵⁷ Si l'assimilation des premières habitations en Amérique du nord aux épisodes

⁵⁵² Ce que l'auteur qualifie de « Parodie ». Cf. R. OUELLET, La fin du voyage. Hasard et parodie chez Lahontan in *Études Française*, vol. 22.2, Montréal, 1986, p. 90 et R. FERLAND et R. OUELLET, Les sauvages de Lahontan : enfants de la nature ou porte-parole des Lumières? in *Ibidem*, pp. 204-210.

⁵⁵³ G. M. SAYRE, *Les sauvages américains. Représentations of native Americans in french and english colonial literature*, Chapel Hill – Londres, 1997, p. 38.

⁵⁵⁴ R. FERLAND et R. OUELLET, Les sauvages de Lahontan : enfants de la nature ou porte-parole des Lumières? in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, p. 196.

⁵⁵⁵ *Ibidem*, p. 153.

⁵⁵⁶ R. FERLAND et R. OUELLET, *Op. cit.*, p.209-210.

⁵⁵⁷ Fr. LESTRIGNANT, Les Indiens antérieurs (1575-1615) : Duplessis-Mornay, Lescabot, de Laet, Claude d'Abbeville in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, pp. 75-82.

de la mythologie grecque semble manifeste, elle constituait à la fois un effort de propagande et d'identification aux terres et aux peuples récemment conquis. L'œuvre de Lahontan, bien plus tardive et plus axée sur la contestation, rejoint pour partie ces efforts de vulgarisation déjà procurés par le passé. Cette logique propagandiste explique l'absence de recours à l'Histoire coloniale grecque, pourtant connue par les sources antiques. Les témoins de la colonisation de la Nouvelle-France recouraient à un répertoire poétique davantage susceptible de toucher leur public qu'à une Histoire archaïque dont les premiers efforts d'interprétation ne se feront qu'à l'aube du XVIIIe siècle.

b) La Nouvelle-Angleterre

Les colonies britanniques furent fondées dans des circonstances politiques différentes de celles de la Nouvelle-France, les territoires américains servant de refuges aux minorités religieuses, spécialement les puritains, chassés de la métropole par le pouvoir de l'époque. Dans l'Angleterre du début du XVIII^e siècle, le puritanisme s'était attiré l'hostilité du pouvoir royal par ses prises de position radicales (suppression des anciens cadres de la religion catholique, intervention plus active dans la guerre de Trente ans,...). Suite à cela, de nombreux puritains décidèrent de fonder une nouvelle nation dans le Massachusetts, en Nouvelle-Angleterre.⁵⁵⁸ Les autorités de la colonie nouvellement créée prohibèrent toute forme de culte autre que le puritanisme sur leur territoire.⁵⁵⁹ La Nouvelle-Angleterre s'érigea donc depuis le début en colonie religieuse, au contraire de colonies étrangères, comme la Nouvelle-France de tradition catholique, où le rapport à la spiritualité dépendait des ordres religieux présents sur place. Cet état de fait trouve un écho dans la littérature de l'époque, qui considérait les Amériques comme le jardin d'Eden perdu ou comme un monde sauvage à civiliser par le travail.⁵⁶⁰ L'univers rude dans lequel les colons s'établissaient s'accordait avec l'imagerie protestante qui valorisait le labeur et la résistance à l'opposition jugée diabolique que présentait ce pays encore sauvage.⁵⁶¹

La Nouvelle-Angleterre fut aussi l'une des premières régions en Amérique du nord où furent établis des établissements supérieurs spécialisés dans les études classiques, comme la Boston Latin School et l'Université Harvard. S'il était considéré, dans l'esprit hérité de la Renaissance, que tout individu aisé devait bénéficier d'une culture classique, certains

⁵⁵⁸ Fr. BREMER, *The Puritan experiment. New England society from Bradford to Edwards*, New York, 1976, pp. 33-39.

⁵⁵⁹ Notamment le Quakerisme. Cf. K. W. F. STAVELY, *Puritan Legacies. Paradise Lost and the New England tradition, 1630-1890*, Itaca – Londres, 1987, pp. 108-109, St. FOSTER, *The long Argument. English Puritanism and the Shaping of New England Culture, 1570-1700*, Williamsburg, 1991, pp. 108 et suiv, E. NELLIS, *An Empire of Religions. A brief History of colonial British America*, Toronto, 2010, pp. 111 et suiv.

⁵⁶⁰ A. HEIMERT, Puritanism, the wilderness, and the frontier in *The New England Quarterly*, vol. 26, Baltimore, 1953, pp. 361-382. Cette idée de paradis sur terre fut présente chez certains parmi les premiers explorateurs français. Cf. M. LESCARBOT, *Op. cit.*, p. 670.

⁵⁶¹ P. N. CARROL, *Puritanism and the Wilderness. The intellectual significance of the New England Frontier 1629-1700*, New York – Londres, 1969, pp. 72-75.

puritains radicaux s'insurgèrent contre l'apprentissage d'une culture païenne. La controverse ne prit cependant jamais d'ampleur.⁵⁶² L'éducation classique fut aussi critiquée pour son manque d'utilité pratique, critique qui perdura au siècle suivant puisqu'au XVIIIe siècle encore, Benjamin Franklin la considérait comme une perte de temps.⁵⁶³ Toutefois, l'enseignement classique était perçu de manière positive dès lors qu'il était utilisé comme référence morale ou historique, le but étant d'en faire une base pour l'étude religieuse.⁵⁶⁴ La maîtrise du grec était par ailleurs requise pour rentrer à Harvard et de nombreuses villes disposaient de cours de grec.⁵⁶⁵ Certains auteurs, comme Plutarque ou Homère, jouirent d'une certaine popularité dans l'Amérique du XVIIe siècle, la plupart du temps pour dénoncer les abus des souverains.⁵⁶⁶ Le puritanisme et l'étude des textes anciens n'étaient donc pas incompatibles, même si dans un premier temps les auteurs puritains se référaient davantage aux textes bibliques. L'autre colonie anglaise de l'époque, la Virginie, ne fut pas fondée par des puritains et entretenit des rapports plus proches avec la métropole, notamment en matière culturelle.⁵⁶⁷

Richard Gummere analysa les différentes œuvres publiées dans le Massachusetts et en Virginie qui comparaient les débuts de la colonisation britannique à différents récits de la mythologie grecque. La comparaison au mythe de la toison d'or et aux Argonautes venus explorer de riches territoires fut récurrente dans la littérature de cette époque.⁵⁶⁸ Les colons assimilaient ainsi le profit commercial à une noble cause puisqu'il était question de christianiser les territoires soumis. Citons ainsi l'armateur et homme d'affaire William Vaughan, qui écrivit son *Golden Fleece... transported from Cabrioll Colchis by Orpheus junior*.⁵⁶⁹ Dans cet ouvrage, Vaughan met en scène Apollon recherchant le meilleur moyen d'enrichir la Grande-Bretagne. Pour se faire, le dieu s'entoure des conseils de diverses

⁵⁶² M. REINHOLD, *Classica Americana*, Detroit, 1984, p. 117.

⁵⁶³ B. FRANKLIN, *Works of the late Doctor Benjamin Franklin: consisting of his life written by himself, together with essays, humorous, moral & literary*, vol. 2, Londres, 1793, pp. 230-231.

⁵⁶⁴ P. MILLER, *The New England mind : the seventeenth century*, Londres, 1982, p. 98-99.

⁵⁶⁵ S. E. MORISON, *The puritan pronaos. Studies in the intellectual life of New England in the seventeenth century*, Londres – Oxford, 1936, pp. 103-104.

⁵⁶⁶ M. REINHOLD, *Op. cit.*, p. 251.

⁵⁶⁷ R. M. GUMMERE, *American Colonial Mind*, Cambridge, Mass., 1963, p. 37-39.

⁵⁶⁸ *Ibidem*, p. 24.

⁵⁶⁹ W. VAUGHAN, *Golden Fleece... transported from Cabrioll Colchis, out of the Southermost Part of the Iland, commonly called the Newfoundland by Orpheus junior*, 3 vol., Londres, 1626.

personnalités, comme les sept sages de la Grèce, mais aussi de personnages contemporains, comme Cromwell. Chacun d'entre eux propose une solution pour enrichir le pays.

Apollo not throughly contented with the proiects of the seuen wise men of Greece, commands others, viz. Cornelius Tacitus, Cōminaeus, the Lord Cromwell, Sir Thomas Chaloner, Secretary Walsingham, Sir Thomas Smith, and William Lord Burleigh, who were knowne to be farre more Politicke Statesmen, to deliuer their opinions, how Great Britaine might be inriched. (...)

Lastly, *William Lord Burleigh*⁵⁷⁰ brought forth his opinion, and said, that all the meanes, restoratives, and good orders, which hee had heard delivered would prove of no validity, nor ever come to perfection, except his *Maiesty of Great Britaine* might find some zealous ministers to execute the *Lawes* and statutes concerning the hindrance of *Trade*. And further he signified, that *one* maine point for reformation and repaire of Trading consisted in *rewarding* those vigilant spirits, which like *Sentinells*, awaked when others slept, or proiected for the comon benefit, while others spent their time like *belly-gods* in bibbing of sugred sack, & in pampring their guts with gluttonous fare. In these two positively he laid the foundation of *Great Britaines* well fare: *In the execution of these new Decrees, and in rewarding of the industrious.*⁵⁷¹

Citant les Sept Sages de la Grèce antique, l'auteur fait également parler Périandre, tyran de Corinthe, en ces termes :

Periander after this speech, produced his opinion: Seeing we have, like *Moles*, begunne to treat of earthly Commodities to inrich this decayed Countrie, let me exhort them to plant *Orchards*, the benefits I dare well say, will countervaile the *French Vineyards* if they be rightly followed, and need but small pruning and looking to after the first planting. By this way they shall have *Cider*, which with a little helpe of some Spice, will goe beyond most of their *Wines*, and consequently, save above sixe hundred thousand pound a yeare, which now most lavishly are consumed by them, even to the cutting and ending of their *fatall threed*. Already some discreet and circumspect Landlords have covenanted & conditioned

⁵⁷⁰ William Cecil, 1er Lord Burleigh. Parlementaire britannique et conseiller d'Élizabeth I. Il avait contribué à assainir et à moderniser l'économie du pays. Il prit ainsi une série de mesures pour renforcer la flotte anglaise et assurer son ravitaillement, et accroître les exportations du pays en diminuant les imports, notamment de vins français. Cf. M. A. R. GRAVES, *Burghley. William Cecil, Lord Burghley*, Londres – New York, 1998, pp. 162-163.

⁵⁷¹ W. VAUGHAN, *Op. cit.*, vol. 3, p.79.

with their Tenants, that they shall every yeare during their Leases, plant fruit Trees: which if others will imitate, not onely *wines* will grow in lesse use, but *malt* will be spared out of the superfluity of their store, to furnish the needy, and supply *Navigations* and *Plantations* abroad.⁵⁷²

S'il est connu comme l'un des sept sages de la Grèce antique, Périandre, tyran de Corinthe au tournant des VII^e et VI^e siècle avant J.-C. est perçu par nombre d'auteurs actuels comme l'un des fondateurs de la colonisation corinthienne, considérée comme l'une des plus centralisée de l'époque. En effet, Plutarque ou Strabon nous apprennent que les tyrans fondaient des colonies par l'intermédiaire de leurs enfants qu'ils nommaient comme oecistes (chefs d'expéditions coloniales).⁵⁷³ De même, Hérodote insiste sur la mainmise des tyrans, surtout Périandre, sur des colonies fondées antérieurement et ramenées dans le giron corinthien.⁵⁷⁴ Ces auteurs étaient connus au XVII^e siècle et avaient une influence sur nombre d'auteurs. Vaughan avance dans son ouvrage qu'une culture de la pomme économiserait le vin et le malt qui servirait à ravitailler les navires et les colonies. Périandre envisage l'enrichissement du pays à travers le bon fonctionnement de la flotte et des plantations, qui devaient être fournies en biens par la métropole. Vaughan était un commerçant qui fut parmi les premiers à monter des expéditions vers Terre-Neuve pour tenter de la coloniser. La perspective d'un Lord Burleigh ou d'un Périandre se rapprochait de sa perception de la prospérité via la colonisation, puisque l'homme d'affaire gallois percevait les colonies comme des débouchés potentiels pour ses produits. Si l'intérêt commercial des colonies corinthiennes fut récemment mis en doute par certains auteurs,⁵⁷⁵ son utilisation au XVII^e siècle s'accordait au contexte d'une colonisation marchande. Cette référence est également l'une des plus anciennes concernant la colonisation corinthienne et son influence dans la manière de percevoir le colonialisme moderne.

De même, citons Thomas Morton dans son *New Canaan* (ouvrage satirique où il met en scène ses combats contre des séparatistes puritains) où il compare les prouesses de ses

⁵⁷² *Ibidem*, p. 63.

⁵⁷³ STRABON X, 2, 8 et PLUTARQUE, *Moralia*, 552E. Voir aussi NICOLAS DE DAMAS, *FGrHist* 90 F 57-90. Cf. Ed. WILL, *Korinthiaka*, Paris, 1955, p. 528 et J. B. SALMON, *Wealthy Corinth*, Oxford, 1984, p. 215.

⁵⁷⁴ HÉRODOTE III, 48.

⁵⁷⁵ J. B. SALMON, *Op. cit.*, pp. 216-217. L'auteur avance que la multiplication des colonies corinthiennes du côté d'Ambracie n'avait eu que peu d'influence sur un trafic maritime qui existait depuis des siècles.

adversaires qui étaient parvenus à le capturer à celles Jason et ses hommes.⁵⁷⁶ Le but de l'œuvre était de ridiculiser les puritains et leur rejet systématique de toute influence païenne. Morton avait créé une colonie qu'il avait ouverte aux autochtones⁵⁷⁷ mais s'était opposé aux autorités puritaines de Salem qui réclamaient des droits sur la traite des fourrures. Cela aboutit à son arrestation, à la confiscation de sa plantation et à son exil.⁵⁷⁸ L'auteur idéalisait les Amérindiens et leurs habitudes austères, notamment en matière de possessions.

They love not to bee cumbered with many utensilles, an although every proprietor knowes his owne, yet all things (so long as they will last) are used in common amongst them : A bisket cake given to one ; that one breakes it equally into so many parts, as there be persons in his company, and distributes it. Platoes Commonwealth is so much practised by these people. According to human reason guided onely by the light of nature, these people leades the more happy and freer life being voyde of care, which torments the minds of so many Christians: they are not delighted in baubles, but in usefull things.⁵⁷⁹

Pour Morton, les indigènes étaient les artisans d'un commonwealth similaire à celui prodigué par Platon dans la *République*, idée reposant davantage sur la justice entre individus au sein d'un État. Cette idéalisation de l'esprit d'équité et du dénuement des Amérindiens trahissait un rejet du matérialisme des autorités de la Nouvelle-Angleterre par lesquelles l'auteur fut dépouillé et exilé. À cet égard, la logique de Morton augurait de celle de Lahontan. L'auteur recourait également au mythe de la Toison d'or pour décrire la beauté des paysages nord-américains, comme le Lac Champlain.⁵⁸⁰

On peut mentionner d'autres auteurs d'époque qui justifèrent la colonisation anglaise en Amérique en se fondant sur les textes anciens. Le capitaine Edward Johnson, l'un des soldats partis coloniser le Massachusetts, compare ainsi les conquêtes des colons chrétiens

⁵⁷⁶ Th. MORTON, *New English Canaan*, Amsterdam, 1637, pp. 145-147.

⁵⁷⁷ D. F. CONNORS, *Thomas Morton*, New York, 1969, pp. 84-85.

⁵⁷⁸ *Ibidem*, pp. 108-109.

⁵⁷⁹ Th. MORTON, *Op. cit.*, p. 57.

⁵⁸⁰ *Ibidem*, p. 100.

(*soldiers of Christ*) à l’Odyssée homérique.⁵⁸¹ De même, il affirme les influences grecques du commonwealth du Massachusetts, sorte de mélange entre la démocratie et l’aristocratie.

The chiefe court ot supream power of this little commonwealth, consists of a mixt company, part Aristocracy, and part democracy of magistrates, that are yearly chosen by the major vote of the whole body of the free-men throughout the country ; and deputies chosen by the severall townes, they have hitherto hand about 12. or 13. Magistrates in the colony of the Mattacusets, the other colonies have not above five or six, they have hitherto been volunteers, governing without pay from the people, onely the governor of the Mattacusets hath some yeares 100 l. allowed him, and some years lesse, many of the magistrates are already remembred...⁵⁸²

La nouveauté de la conquête coloniale, de même que la nécessité de former de nouveaux régimes politiques, même religieux, impliquèrent le besoin de nouvelles références à des régimes préexistants. Si la comparaison à la mythologie antique fut récurrente pour décrire les découvertes géographique ou ethnologique, le recours à des penseurs comme Platon fut central dans le fondement politique des colonies. Les auteurs se servaient des épisodes de la mythologie homérique ou de la *République* comme autant d’inspirations pour décrire la nouveauté de manière appréhendable par le lecteur ou le citoyen. Le recours à l’Antiquité fut par ailleurs tenté dans d’autres domaines, notamment religieux. Du point de vue des puritains, l’utilisation de la littérature classique dans le cadre religieux fit l’objet d’une controverse qui opposa les théologiens John Cotton et Roger Williams. Selon Gummere, le premier prônait un recours minimal aux sources anciennes, l’Ancien Testament étant la seule source digne d’attention. Le second importait une série de concepts hérités de la littérature antique dans ses théories, notamment la notion de lois naturelles héritées de Cicéron, celle de démocratie ou la vision aristotélicienne de la famille comme centre de la société.⁵⁸³ De tradition plus progressiste, Williams avançait que les lois naturelles étaient en vigueur chez d’autres peuples que les nations chrétiennes, et que plusieurs grandes nations du monde avaient connu leur apogée à une époque où le christianisme n’existait

⁵⁸¹ Ed. JOHNSON, *Wonder-working providence of Sions Saviour in New England*, Londres, 1654, p. 25.

⁵⁸² *Ibidem*, pp. 107-108. Cf. R. M. GUMMERE, *Op. cit.*, p. 39.

⁵⁸³ R. M. GUMMERE, Church, state, and classics: the Cotton-Williams debate in *Classical Journal*, Vol. 54, Chicago, 1959, pp. 175-183.

pas.⁵⁸⁴ De fait, Williams recourait à la notion de « lights of nature » pour définir l'influence divine sur les hommes.

First, if there be not a wonderful mistake, a fallacie and snare in the term or expression, *Light of Nature?*

'Tis true, the Nature of Gods Children is Light, *Ephes. 5*. Ye are light in the Lord; and *Phil. 2*. They shin as Lights: God is a Sun and shield unto them; Christ Jesus is a Sun of Righteousness shining on them; The holy Scripture is a Light and Lanterne to them; the words of the prophets, as a Light shining in a dark place, until the Daystar Christ Jesus arise spiritually in their hearts.⁵⁸⁵

L'auteur fut par ailleurs connu pour ses prises de position en faveur de la démocratie, de la liberté de culte ou de la séparation entre l'Église et l'État,⁵⁸⁶ cette dernière résultant pour Williams d'un impératif religieux.

Where did the Lord Jesus or his messengers charge the civill magistrate, or direct christians to petition him, to publish, declare or establish by his arme of flesh and earthly weapons the religion and worship of Jesus Christ?

I finde the Beast and false prophet (whose rise and doctrine is not from Heaven, but from the Sea and Earth) dreadfull and terrible by a civill sword and dignitie, *Rev. 13. 2*.⁵⁸⁷

L'auteur se servait de préceptes bibliques pour s'opposer aux conversions forcées des Amérindiens, dont les terres avaient été conquises illégalement par les Européens.⁵⁸⁸ Il renvoie au Livre d'Esdras et à la politique de tolérance vis-à-vis des Juifs mise en place par Artaxerxés, en l'opposant au climat anti puritain qui régnait alors en Grande

⁵⁸⁴ *Ibidem*, p. 179. Cf. R. WILLIAMS, Christenings makes no Christians in *Complete Writings*, vol. 7, New York, 1963, pp. 31-38 et 240-242.

⁵⁸⁵ *Ibidem*, p. 240.

⁵⁸⁶ R. WILLIAMS, Bloudy tenent in *Complete Writings*, vol. 3, New York, 1963, pp. 259-264. Cf. R. CHUPACK, *Roger Williams*, New York, 1969, pp. 43-50 et Ed. GAUSTAD, *Roger Williams*, Oxford, 2005, pp. 86-109.

⁵⁸⁷ R. WILLIAMS, *Op.cit.*, p. 262. Le caractère progressiste de Williams fut contesté par certains auteurs, arguant que sa doctrine résultait davantage d'un puritanisme excessif et d'une volonté de séparation totale de son église de Salem par rapport aux autres églises puritaines, jugées corrompues. L. CRÉTÉ, *John Cotton. Au Coeur de l'émotion puritaine*, Genève, 2007, p. 154.

⁵⁸⁸ R. WILLIAMS, *Op. cit.*, p. 276. Cf. J. P. BYRD, *The challenge of Roger Williams : religious liberty violent persecution, and the Bible*, Macon, 2002, pp. 3-7.

Bretagne.⁵⁸⁹ Si, à l'instar de Richard Gummere, on peut parler d'influence des lois naturelles cicéroniennes dans l'œuvre de Williams, il s'agissait d'une perception religieuse de ces lois naturelles, sous forme d'enseignements fournis par Dieu et dont les écritures ne seraient que le témoignage. Cette notion de lumières naturelles (*natural lights*) renvoie chez le théologien à l'idée de raison, inhérente à tous les hommes, qu'ils aient été convertis ou non.

First, that which is common to all mankinde in general; to the people, the lowest, the vulgar.
(...)

I ask, whether these highest Lights, and greatest candles can attaine, by their utmost activity, to a true, and saving, and Gospel-knowledge, even the place of Rom. I. They knew God, can amount unto more, even in the Princes of natural knowledge, Plato, Seneca, Aristotle, &c. but unto a confession of a Deity, a Goodhead above us, in us, about us...⁵⁹⁰

Les puritains et leurs opposants recouraient donc aux précédents antiques au même titre qu'aux extraits bibliques pour étayer leur pensée. Chez les Britanniques, le recours à l'Antiquité s'inscrivait dans deux optiques :

- La légitimation du commerce et de l'enrichissement de la classe marchande, par l'intermédiaire des premières mentions des colonies commerciales de l'Antiquité (Cf, Vaughan).
- L'élaboration de la notion de lois naturelles et, à travers elle, de l'idée de commonwealth, sous-jacente à leur vision de la colonisation. Qu'elle intervienne dans la construction des nouveaux états coloniaux ou dans la description des nations amérindiennes, cette notion était centrale.

Bien que les puritains analysaient les sources antiques à la lumière de leur sensibilité religieuse, ils émirent les premières réflexions sur le commonwealth notamment à travers

⁵⁸⁹ *Idem*, p. 68. Cf. *Esd.* 7, 23.

⁵⁹⁰ R. WILLIAMS, Christenings makes no Christians in *Complete Writings*, vol. 7, New York, 1963, pp. 241-242. Cf. J. C. DAVIS, *The moral theology of Roger Williams : Christian conviction and public ethics*, Louisville, 2004, pp. 60-62. Cette idée découle de la notion de conscience telle qu'enseignée par Thomas d'Aquin. Cf. *Ibidem*, p. 72. Voir aussi T. BURNS, Aquinas's two doctrines of Natural Law in *Political Studies*, vol. 48, Oxford, 2000, pp. 929-946.

sa vision platonicienne. Le cas de Morton et des Amérindiens est emblématique de ce mode de pensée. Ces nouvelles réflexions auguraient d'une pensée plus approfondie sur la notion d'État qui se développa dans le courant du XVIIe siècle en Grande-Bretagne.

c) La Nouvelle-Hollande

Parmi les missionnaires néerlandais qui partirent convertir les Amérindiens dans la région de la Nouvelle-Amsterdam, citons le pasteur Johannes Megapolensis (1603-1670) qui était en poste à la Nouvelle-Amsterdam ou le juriste Adriaen van der Donck (1618-1655) qui se livrèrent aux premières observations sur les populations Mohawks présentes sur place. Dans leurs comptes rendus sur les Iroquois, les deux auteurs s'intéressent à la langue des indigènes. Megapolensis, qui essayait de l'apprendre pour faciliter les échanges avec les Iroquois, la décrivait en ces termes :

Soo stae ick menigmael em kijcken weet niet hoe ick't stelle, ende dooz dien sy oock declineren ende conjugeren, oock haer augmenta hebben gelijk de Griecken, so stae ick of ick mai ben, ende weet menichmael niet hoe ick't daer mede hebbe, ende daer is niemant di my daer de rechte kan helpen, ick moet alleen daer in speculeren om metter tijt eenen Indiaenschen grammaticus te worden.⁵⁹¹

Alors je reste parfois à les regarder, sans savoir comment m'exprimer, et ils déclinent et conjuguent et ont aussi des augmentations comme les Grecs, et je ne sais parfois pas que faire, car il n'y a personne pour me corriger. Je dois parfois spéculer pour un jour devenir un grammairien indien.

Van den Donck traitait du sujet en des termes identiques.

Dare Spraecken en Talen zijn seer verschijden, en so veel van malkanderen verschillende, als Nederlandts, Fransch, Griecks, hare Declinatien en Conjugatien reguleren haer meest naer het Griecks, want sy hebben in vominibuse en dualem en javerbis Augmenteren, mede als de Griecks, hare Spraecke tot de eene oste andere, hier landtsche Tale te reduceeren is onmogelyk.⁵⁹²

Leurs parlens et leurs langues sont très différentes, autant que le sont le Néerlandais, le Français ou le Grec. Leurs déclinaison et leur conjugaison ressemble à celles du Grec, parce

⁵⁹¹ J. MEGAPOLENSIS, *Een kort ontwerp van de Mahakvase Indiaenen, haer Landt, Tale, Statuere, Dracht, Godes-Dienst ende Magistrature*, Alkmaar, 1644, p. 7.

⁵⁹² A. van der DONCK, *Bescryvingen van Nieuw-Nederlant*, Amsterdam, 1656, p. 67.

qu'ils ont des déclinaisons dans les noms et des augments dans les verbes, comme en Grec. Réduire leur parler à une langue européenne est impossible.

Il est vraisemblable que Megapolensis et van der Donck, tous deux notables de la Nouvelle-Amsterdam, aient partagé leurs vues sur la langue des Amérindiens. Néanmoins, cette comparaison des langues amérindiennes au Grec fut perçue chez l'auteur britannique Roger Williams.

They have often asked me if it bee so with women of other nations, and whether they are they are so separated : and for their practice they plead Nature and Tradition. Yet againe I have found a greater affinity of their language with the Greek tongue.⁵⁹³

Chez Megapolensis, (qui voulait comprendre les Amérindiens pour faciliter les échanges matériels)⁵⁹⁴ et chez Williams (qui rejetait en partie la société puritaine) la comparaison des langues amérindiennes avec d'anciennes langues européennes résultait d'un besoin d'apprentissage et de compréhension d'une langue inconnue.⁵⁹⁵ Joshua Bellin insiste sur la volonté des protestants de faire remonter de la façon la plus directe toutes les langues à la langue commune initialement parlée par tous les hommes avant la tour de Babel.⁵⁹⁶ Toutefois, cette logique n'était pas propre à l'idéologie protestante, puisqu'elle connut ses premières applications lors des débuts de la conquête espagnole en Amérique centrale. Si certains penseurs espagnols affirmèrent la différence absolue des Amérindiens par rapport aux colons, d'autres, dans un souci de convertir les populations autochtones et de les intégrer au domaine royal, cherchèrent au contraire à affirmer l'étroite similitude entre les différents peuples, notamment par la langue.⁵⁹⁷ Cette logique perdura dans le courant du siècle suivant, notamment dans les milieux missionnaires ou chez les Européens qui vivaient parmi les indigènes. Elle intervenait lors de tentatives pour appréhender les

⁵⁹³ R. WILLIAMS, Key into the language of America in *Complete Writings*, vol. 1, New York, 1963, p. 20 note 4 et p. 24. L'auteur percevait également des similitudes avec l'Hébreu. Cf. *Ibidem*.

⁵⁹⁴ J. MEGAPOLENSIS, *Ibidem*. Cf. D. MERWICK, *The shame and the sorrow. Dutch-Amerindian encounters in New Netherlands*, Philadelphie, 2006, p. 121.

⁵⁹⁵ D. MURRAY, *Forked Tongues: speech, writing and representation in North American Indian texts*, Bloomington – Indianapolis, 1991, p. 2.

⁵⁹⁶ J. D. BELLIN, "A little I shall say": Translation and interculturalism in the John Eliot Tracts in *Publications of the Colonial Society of Massachusetts*, vol. 71, Boston, 2003, pp. 56-58.

⁵⁹⁷ Le *Requerimiento* de 1513 fut conçu dans ce but. Cf. St. J. GREENBLATT, Learning to curse: aspects of linguistic colonialism in the sixteenth century in *First images of America*, vol. 2, Berkeley – Los Angeles – Londres, 1976, pp. 571-576.

langues des peuplades nouvellement découvertes, et dont l'approche était une question de survie pour les colons. Elle n'intervenait donc pas toujours dans un but d'intégration. Toutefois, la fréquence des comparaisons entre la langue mohawk et le grec ancien à travers des détails grammaticaux comme les augments ou les déclinaisons témoigne de cette recherche de similitudes, identiques à toutes les nations colonisatrices. Elle pouvait résulter d'un rejet pour les valeurs occidentales, comme en témoigne l'œuvre de Roger Williams, laquelle prônait une lecture libérale de la bible ou d'un effort pour tenter d'évangéliser les autochtones.

d) La définition de la colonisation : le commonwealth.

Le caractère centralisé des impérialismes espagnols et français avait empêché une réflexion approfondie sur le colonialisme comme concept. Les colonies des deux nations étaient davantage perçues comme des provinces que comme des entités à part. Même leur éloignement par rapport à la métropole n'avait pas incité les penseurs à leur donner une définition politique spécifique.

Le concept de commonwealth est dérivé d'un concept platonicien qui fut ensuite développé par Cicéron. Il est lié chez Platon à l'idée de justice et à la place de l'individu au sein d'une société en constante évolution politique.⁵⁹⁸ Au contraire, Cicéron l'avait associé à l'élaboration de lois inaliénables transcendant tous les individus.⁵⁹⁹ Il fut relié par certains auteurs modernes à la notion de bien commun davantage qu'à la notion politique de Πολιτεια /civitas.⁶⁰⁰

1) Thomas More

Aux temps modernes, cette notion de bien commun fut récupérée pour traiter de la place des États entre eux. La définition politique de l'impérialisme européen connut cependant ses premiers développements dès le début du XVI^e siècle, avec l'*Utopia* de Thomas More et le *discours sur la première décade de Tite-Live* de Machiavel.⁶⁰¹ Les auteurs qui le définirent s'accordèrent sur la faiblesse de toute forme d'impérialisme trop centralisé. Machiavel situait l'âge d'or de la Rome antique à l'époque républicaine jusqu'à la chute de Carthage qui avait attisé le désir de luxure des Romains et amorcé le début de la

⁵⁹⁸ PLATON, *République*. Cf. L. STRAUSS, *Études de philosophie politique platonicienne*, Paris, 1992, pp. 197-198 et J.-Y. LACROIX, *L'Utopia de Thomas More et la tradition platonicienne*, Paris, 2007, pp. 153-184. Voir aussi A. PIGLIER, La justice comme harmonie de l'âme in *Études sur la République de Platon*, vol. 1, Paris, 2005, pp. 285-306.

⁵⁹⁹ CICÉRON, *De Republica* III, 33. Le texte original a été perdu mais cité dans LACTANCE, *Des Institutions divines* VI, 8, 6-9 Cf. R. M. GUMMERE, *American Colonial Mind*, Cambridge, Mass., 1963, p. 97 et J. L. TRELOAR, Cicero and Augustine. The ideal society in *Augustinianum*, vol. XXVIII, Rome, 1988, pp. 571-573.

⁶⁰⁰ I. LUDLAM, *Plato's Republic as a philosophical drama on doing well*, Londres, 2015, pp. 1-3.

⁶⁰¹ Voir Th. MORE, *Utopia*, Londres, 1516 et N. MACHIAVELLI, *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, Florence, 1531.

décadence politique et sociale.⁶⁰² Quant à More, il percevait l'occupation de terres étrangères comme une priorité lorsque la population d'*Utopia* devenait trop importante pour être nourrie, tout en prônant la soumission par les armes des indigènes qui refusaient d'accueillir les colons.

And if there is any increase over the whole island, then they draw out a number of their citizens out of the several towns, and send them over to the neighbouring continent; where, if they find that the inhabitants have more soil than they can well cultivate, they fix a colony, taking in the inhabitants to their society, if they will live with them; and where they do that of their own accord, they quickly go into their method of life, and to their rules, and this proves a happiness to both the Nations: for according to their constitution, such care is taken of the soil, that it becomes fruitful enough for both, tho' it might be otherwise too narrow and barren for any one of them. But if the Natives refuse to conform themselves to their laws, they drive them out of those bounds which they mark out for themselves, and use force if they resist. For they account a very just cause of war, if any nation will hinder others to come and possess a part of their soil, of which they make no use, but let it lie idle and cultivated; since every man has by the law of nature a right to such waste portion of the earth, as is necessary for his subsistence..⁶⁰³

Dans l'*Utopia* de More, la colonisation est inévitable. Si sa conception du colonialisme est héritée de l'Histoire des colonies grecques qui étaient établies lorsque la population métropolitaine devenait trop importante,⁶⁰⁴ la justification que More propose est empreinte du concept de lois de la Nature, hérité de la pensée platonicienne et de celle de Cicéron.

⁶⁰² MACHIAVELLI, *The Discourses*, vol. II, 2, Translated by L. J. WALKER, edited by B. CRICK, Harmondsworth, 1970, p. 279. Cf. J. G. A. POCOCK, *The Machiavellian moment: Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, Princeton, 1975, pp. 423-461 et K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, p. 79.

⁶⁰³ Th. MORE, *Utopia*, Translated into English by Gilbert Burnet, Dublin, 1737, pp. 60-61.

⁶⁰⁴ Cf. A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, p. 76. Cf. E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004, p. 103.

La véritable loi c'est la raison droite et conforme à la nature, qui est répandue dans le coeur de tous les hommes, qui est uniforme, stable et éternelle, qui commande le bien et qui défend le mal. On ne peut ni s'y opposer, ni y déroger, ni l'abolir.⁶⁰⁵

Le droit pour les citoyens d'Utopia de coloniser de nouvelles terres au cas où la métropole ne suffirait plus à les nourrir est pour More un droit naturel, auquel les indigènes eux-mêmes ne peuvent s'opposer. Le concept de lois de la Nature fut associé à celui de Commonwealth depuis ses origines⁶⁰⁶ et il connut au XVIIe siècle des interprétations divergentes.

2) Hugo Grotius

Bien que la plupart des œuvres traitant du commonwealth aient été écrites à des époques de tentations autocratiques (le règne d'Henri VIII pour More, celui des princes italiens pour Machiavel),⁶⁰⁷ la récupération colonialiste du concept ne connut pas de répercussions auprès des monarchies absolues des Temps modernes. À l'inverse, son emploi fut important chez des auteurs néerlandais et britanniques, dont les colonies jouissaient au XVIIe siècle d'une autonomie accrue par rapport à la métropole.⁶⁰⁸ De fait, les auteurs français favorables à la colonisation (comme La Mothe le Vayer) bénéficiaient le plus souvent des faveurs royales. Ils soutenaient donc la politique royale en la matière, ne se servant des précédents antiques que pour fustiger certaines dérives, comme celles du dogme catholique.⁶⁰⁹ Quant aux auteurs hostiles aux projets coloniaux des rois de France, ils contestaient l'entreprise coloniale en démontrant sa cruauté. Aucun d'entre eux n'apporte donc de réflexion théorique approfondie sur le colonialisme. Les auteurs qui développèrent le concept du commonwealth cherchaient à justifier les entreprises colonisatrices de leur pays, de même que la place de la colonie par rapport à la métropole.⁶¹⁰

⁶⁰⁵ CICÉRON, *De Republica* III, 33. Voir LACTANCE, *Des Institutions divines* VI, 8, 6-9 Cf. R. M. GUMMERE, *American Colonial Mind*, Cambridge, Mass., 1963, p. 97.

⁶⁰⁶ G. M. LOGAN, *The meaning of More's Utopia*, Princeton, 1983, p. 137.

⁶⁰⁷ Cf. F. M. CORNFORD, *Plato's Commonwealth in Greece and Rome*, vol. 4, n. 11, Cambridge, 1935, pp. 92-94.

⁶⁰⁸ E. NELLIS, *An Empire of Religions. A brief History of colonial British America*, Toronto, 2010, pp. 111 et suiv.

⁶⁰⁹ Fr. LA MOTHE LE VAYER, *La politique du Prince* in *Œuvres*, vol.1, Paris, 1662, pp. 891-916.

⁶¹⁰ A. PAGDEN, *Op. cit.*, p. 96.

Cet état de fait ne se justifiait pas dans le cadre d'une monarchie absolue, où tout se faisait au nom du souverain dont les ordres étaient peu susceptibles d'être contestés.

L'invention du commonwealth comme modèle colonial est attribuée à Hugo De Groot (Grotius) dans son ouvrage *de Iure belli et pacis*, dont la première publication eut lieu en 1625.⁶¹¹ Ce dernier fut témoin du début de la colonisation néerlandaise au début du XVIIe siècle et fut marqué par les récits des cruautés commises par les conquistadors. Son œuvre est marquée par une perception humaniste de la colonisation, en atteste son ouvrage *Mare liberum*, qui développait le concept de la libre circulation sur mer qui deviendrait zone internationale.⁶¹² *Le de Iure belli* est le fruit d'une réflexion théorique sur ce qui faisait d'un conflit une guerre juste ou non, sur le sort à réserver aux prisonniers ou aux civils ou sur le droit théorique d'un souverain à faire la guerre. Cet ouvrage résulte d'un premier livre sur le sujet, le *de Iure praedae*, écrit par Grotius alors qu'il travaillait pour la VOC, et dans lequel il légitimait les prises de butins par des capitaines néerlandais, sous certaines conditions.⁶¹³ L'auteur intègre la notion de droits naturels à sa réflexion sur la guerre, en les définissant en ces mots :

La meilleure division du droit, ainsi entendu, c'est celle que fait Aristote, en droit naturel, & droit volontaire... Pour commencer par le droit naturel, il consiste dans certains principes de la droite raison, qui nous font connaître qu'une action est moralement honnête, selon la convenance ou la disconvenance nécessaire qu'elle a avec nature raisonnable & sociable; & par conséquent que Dieu, qui est l'Auteur de la Nature, ordonne ou défend une telle action.⁶¹⁴

Les lois naturelles devaient dicter aux souverains leur conduite durant les guerres, mais aussi lors d'entreprise colonisatrice. Chez Grotius, le rapport entre les colonies et les métropoles fut inspiré par Thucydide.

On doit rapporter encore ici l'établissement des anciennes colonies. Car il se formoit par là, d'une multitude de gens, qui sortoient volontairement d'un État, & avec son

⁶¹¹ H. GROTIUS, *De jure belli ac pacis*, Amsterdam, 1625.

⁶¹² H. GROTIUS, *Mare liberum*, Amsterdam, 1609.

⁶¹³ H. GROTIUS, *De Iure praedae*, Amsterdam, 1604. Cf. M. J. VAN ITTERSUM, *Profit and principle : Hugo Grotius, natural rights theories and the rise of dutch power in the East Indies, 1595-1615*, Leiden – Boston, 2006, pp. 25-43.

⁶¹⁴ H. GROTIUS, *Le droit de la guerre et de la paix*, tome 1, Amsterdam, 1724, pp. 48-49.

consentement, un nouveau Peuple, libre & indépendant, comme le dit Thucydide, & comme le soutenoit Tullus Hostilius, Roi des anciens Romains, au rapport de Denys d'Halicarnasse. Ce qui doit s'entendre néanmoins sans préjudice du respect que les colonies doivent à leur ancienne patrie, comme à leur Mère.⁶¹⁵

Le même historien (Thucydide), en parlant de la seconde colonie que les Corinthiens envoyèrent à Épidamne, dit, qu'ils firent publier, que ceux qui voudroient y aller, auroient les mêmes droits & les même privilèges, que ceux qui y reseroient.⁶¹⁶

Grotius plaidait pour une conception libérale des colonies, sur le modèle connu des colonies grecques. Il plaidait aussi pour une reconnaissance de l'égalité, voire de l'autonomie des colons par rapport aux citoyens métropolitains. Sa conception du commerce international et de la colonisation s'opposait aux vues impérialistes des cours d'Espagne ou de France.⁶¹⁷ La primauté du modèle grec en matière coloniale sera cependant remise en cause par des auteurs successeurs de Grotius.

3) Thomas Hobbes

Là où More percevait les lois naturelles comme garantes de la subsistance de chaque individu, Thomas Hobbes, qui appréhendait la nature humaine de manière plus pessimiste, les limitait au seul besoin d'autoprotection présent chez chaque personne et à la nécessité de se tenir éloigné des risques.

A Law of nature (*lex naturalis*) is a precept or general rule, found out by reason, by which a man is forbidden to do that which is destructive of his life, or taketh away the means of preserving the same; and to omit that, by which he thinketh it may be best preserved.⁶¹⁸

Chez Hobbes, les lois de la Nature impliquaient la préservation de l'individu et le maintien de la paix dans la mesure où personne ne peut nuire à autrui sans avoir à craindre d'éventuelles conséquences. Ainsi, en Grande-Bretagne, la place d'une colonie au sein d'un commonwealth a été décrite par Thomas Hobbes dans le *Léviathan*.

⁶¹⁵ *Ibidem*, pp. 381-382.

⁶¹⁶ *Ibidem*, note 2.

⁶¹⁷ A. PAGDEN, *Op. cit.*, p. 52.

⁶¹⁸ Th. HOBBS, *The moral and political works of Thomas Hobbes of Malmesbury*, Londres, 1750, p. 151. Voir aussi J. LOCKE, *Two treatises of government*, vol. II, Londres, 1689, § 4-15

The procreation, or Children of a Commonwealth, are those we call Plantations, or Colonies, which are numbers of men sent out from the commonwealth, under a conductor or gouvernor, to inhabit a foreign country, either formely void of inhabitants, or made void then, by war. And when a colony is settled, they are either a commonwealth of themselves, discharged of their subjection to their sovereign thajt sent them (as hath been done by many commonwealths of antient time) in which case the commonwealth from which they went was called metropolis, or mother, and requires no more of them, than fathers require of the children whom they emancipate, and make free from their domestic government, which is, honour and friendship; or else they remain united to their metropolis, as were the colonies of the people of Rome; and then they are no commonwealths themselves, but provinces, and parts of the commonwealth that sent them.⁶¹⁹

Si Hobbes percevait les lois de la nature comme une série de préceptes imposés par la raison, sa perception de l'état de nature demeurerait négative, puisqu'il le définissait comme l'état de la guerre du « tous contre tous », où le fort domine le faible.⁶²⁰ Hobbes, qui au début de sa carrière avait travaillé pour la *Virginia Company*, une compagnie privée responsable de la colonisation et du peuplement de la Virginie, fut témoin des premières entreprises britanniques de colonisation. Noel Malcolm attribua l'intérêt de Hobbes pour Thucydide (dont il publia une traduction en 1628) à ces premières années de formation.⁶²¹ De fait, Hobbes développa une vision du colonialisme comme vecteur d'expansion culturelle, théorie influencée par les sources anciennes,⁶²² et comme une façon d'étendre la culture et la langue anglaise dans un contexte jusque-là dominé par les Espagnols. Il percevait aussi le Nouveau monde comme un état d'anarchie permanente, car proche de l'état de nature, ce qui légitimait pour Hobbes la colonisation des Amériques. Par cette prise de position, Hobbes déniait aux autochtones le statut d'hommes civilisés, car

⁶¹⁹ Th. HOBBS, *The moral and political works of Thomas Hobbes of Malmesbury*, Londres, 1750, p. 208.

⁶²⁰ *Ibidem*, pp. 149-150. Cf. St. J. FINN, *Thomas Hobbes and the politics of natural philosophy*, Londres – New York, 2006, pp. 51-52.

⁶²¹ N. MALCOM, Hobbes, Sandy, and the Virginia Company in *Aspects of Hobbes*, Oxford, 2002, p. 72. Cf. P. ZAGORIN, *Hobbes and the law of nature*, Princeton, 2009, p. 88.

⁶²² Th. HOBBS, *Op. cit.*, p. 385. D. JOHNSTON, *The Rhetoric of Leviathan. Thomas Hobbes and the politics of cultural transformation*, Princeton, 1986, p. 197. Cf. Ch. WARREN, Hobbes's Thucydides and the colonial Law of Nations in *The seventeenth century*, vol 24.2, Durham, 2009, p. 261.

incapables d'élaborer un État viable et structuré.⁶²³ En outre, la comparaison des relations entre métropoles et colonies aux relations familiales selon une approche inspirée des lois de la nature fut récurrente dans le courant du XVIII^e siècle. Elle fut notamment perceptible lors de la Révolution américaine, durant laquelle les auteurs cherchèrent à définir les droits naturels des colons.⁶²⁴ Au contraire de la plupart de ses successeurs, Hobbes était royaliste et voyait dans l'État, qu'il soit monarchique ou non, la seule garantie possible des libertés individuelles.⁶²⁵ En matière de liberté, Hobbes affirmait l'égalité de la monarchie par rapport aux régimes républicains, partant du principe qu'un citoyen était libre de faire ce qui n'est pas interdit par le souverain, et que la peur inspirée par ce dernier maintenait la cohésion au sein du corps social. L'auteur opposait cette théorie à celle de la liberté par la participation citoyenne chère aux républicains.⁶²⁶ Pour Hobbes, une monarchie peut permettre davantage de libertés qu'un régime républicain, où la loi est davantage susceptible de modification du fait de la participation citoyenne, ce qui peut aboutir à une anarchie.

Liberty, or freedom, signifieth (properly) the absence of opposition; (by opposition, I mean external impediments of motion;) and may be applied no less to irrational and inanimate creatures, than to rational. For whatsoever so tied or environed, as it cannot move, but within a certain space. Which space is determined by the opposition of some external body, we say it hath no liberty to go further...⁶²⁷

Fear and Liberty are consistent; as when a man throweth his goods into the sea for fear the ship should sink, he doth it nevertheless very willingly, and may refuse to do it if he will: it is therefore the action of one that was free. So a man sometimes pays his debt, only for fear, only for fear of imprisonment, which becaue nobody hindered him from detaining,

⁶²³ R. L. NICHOLS, Realizing the social contract in *Contemporary political theory*, n. 4, Avenell, 2005, p. 46 et P. MOLONEY, Hobbes, savagery, and international anarchy in *American political science review*, vol. 105, n.1, Cambridge – New York, 2011, pp. 202-203.

⁶²⁴ Cf. par ex. J. OTIS, *The Right of the British colonies asserted and proved*, Londres 1764, pp. 38-40.

⁶²⁵ *Idem*, p. 213. Cf. Q. SKINNER, *Hobbes et la conception républicaine de la liberté*, Paris, 2009, pp. 203-207.

⁶²⁶ Ph. PETTIT, *Républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, 2004, pp. 59-60. Cf. A. P. MARTINICH, Hobbes's reply to republicanism in *Rivista di Storia della filosofia*, vol. 59/1, Milan, 2004, pp. 227-239, Ch. MIQUEU, En-deçà de la sujétion : Hobbes et le problème de la citoyenneté in *Hobbes : nouvelles lectures*, Bordeaux, 2008, pp. 115 et *Idem*, Les complexités de l'héritage républicain in *Qu'est-ce qu'un héritage*, Bucarest, 2009, pp. 78-79.

⁶²⁷ Th. HOBBS, *Op. cit.*, p. 188.

was the action of a man at liberty. And generally all actions which men do in commonwealths, for fear of the law, are actions which the doers had liberty to omit.⁶²⁸

Et de conclure :

Again, if we take liberty for an exemption from laws, it is no less absurd for men to demand as they do, that liberty, by which all other men may be masters of their lives. And yet as absurd as it is, this is it they demand; not knowing that the laws are of no power to protect them, without a sword in the hands of man, or men, to cause those laws to be put in execution. The liberty to buy and sell, and otherwise contract with one another; to chuse their own abode, their own diet, their own trade of life, and institute their children as they themselves think fit; and the like.⁶²⁹

Le rejet du républicanisme par Hobbes renvoie à sa méfiance de la nature humaine. Hobbes se méfiait aussi des régimes préconisés par des auteurs comme Aristote ou Cicéron, qu'il percevait davantage comme une récupération des systèmes politiques en vigueur à leur époque que comme une théorie novatrice où les lois de la nature auraient une influence prépondérante. L'inimitié de Hobbes vis-à-vis des deux auteurs s'explique par les convictions républicaines de ces derniers, pour qui la monarchie relevait d'une forme de tyrannie.

And because the Athenians were taught (to keep them from the desire of changing their government) that they were freemen, and all that lived under monarchy were slaves; therefore Aristotle puts it down in his Politics (lib. 2. Cap. 2) In Democracy Liberty is to be supposed: for it is to be supposed: for it is commonly held, that no Man is free in any government. And as Aristotle, so Cicero, and other writers, have grounded their civil doctrine on the opinion of the Romans, who were taught to hate monarchy...⁶³⁰

S'il est admis que Hobbes percevait l'État comme un remède à l'état de nature et à la guerre du tous contre tous, sa perception des relations entre États a fait l'objet de débats. Certains auteurs, dont Hedley Bull, ont soutenu l'idée que Hobbes n'avait appliqué son commonwealth et les lois de la Nature qu'au seul niveau des États, limitant les relations

⁶²⁸ *Ibidem*, p. 189.

⁶²⁹ *Ibidem*, pp. 189-190

⁶³⁰ *Ibidem*, p. 191.

internationales à une hostilité permanente. Bull pointe ainsi l'influence de la *Guerre du Péloponnèse* de Thucydide et de l'importance de la guerre comme facteur d'intimidation entre cités grecques dans l'œuvre hobbesienne.⁶³¹ À l'inverse, d'autres travaux plus récents ont attiré l'attention sur plusieurs formes de régulations des rapports entre États, présentes dans l'œuvre de Hobbes. Celui-ci assimilait les lois des nations, régissant les rapports des souverains entre eux, aux lois de la Nature.⁶³² Outre le fait qu'il créait un parallèle entre individus et États, il mettait leurs préoccupations (en l'espèce la sécurité) sur un pied d'égalité. Partant de ce principe, certains historiens affirmèrent que la plupart des préoccupations individuelles présentes chez Hobbes se retrouvaient également à l'échelle des États. Ainsi, les intérêts matérialistes et la coopération nécessaire entre individus souhaitant accroître leurs possessions pouvait servir à élaborer une série de valeurs et d'intérêts communs entre États.⁶³³ De fait, les relations internationales hobbesiennes devaient faire l'objet de régulations, puisque l'auteur insistait sur l'obligation des souverains de ne pas entreprendre de guerres en vain, sous peine de ruiner leur commonwealth et nuire au bien-être de leurs sujets.

The last thing contained in that supreme Law *salus populi*, is their defense, and consisted partly in the obedience and unity of the subjects, of which hath been already spoken, and in which consisted the means of levying soldiers, and of having money, arms, ships, an fortified places in readiness for defence: and partly, in the avoiding of unnecessary wars. For such commonwealths, or such monarchs as affect war for itself, that is to say, out of ambition or of vain-glory, or that make account to revenge every little injury, or disgrace done by their neighbours, if they ruin not themselves, their fortune must be better than they have reason to expect.⁶³⁴

Si Hobbes traite du rôle de la dissuasion dans la protection des peuples, il insiste sur le devoir de tout souverain d'éviter de recourir aux armes. Hobbes puisait dans les précédents antiques des arguments soutenant ses pensées royalistes. Il fustigeait notamment l'attitude

⁶³¹ H. BULL, Hobbes and the international anarchy in *Social research*, vol. 48, New York, 1981, pp. 718-721.

⁶³² Th. HOBBS, *Op. cit.*, p. 254.

⁶³³ N. MALCOLM, *Op. cit.*, pp. 452-453. Cf. aussi M. C. WILLIAMS, The Hobbesian theory of international relations in *Classical Theory in International Relations*, Cambridge – New York, 2006, pp. 268-269.

⁶³⁴ Th. HOBBS, *De corpore politico* in *Op. cit.*, p. 91

d'Athènes, dont il critiquait les institutions démocratiques où l'électeur était sans cesse manipulé, ce qui aboutissait à des prises de décisions désastreuses pour le commonwealth.⁶³⁵ Même s'il était conscient du peu d'ascendant que la plupart des métropoles grecques avaient sur leurs colonies, il avait perçu chez Thucydide les conséquences des interactions entre deux politiques expansionnistes et celles de la lutte pour la possession d'une colonie.⁶³⁶ Conscient du danger d'une guerre coloniale à large échelle, le philosophe avait défini ses lois naturelles comme un moyen d'empêcher la propagation d'un conflit nuisible à toutes les parties.

Enfin, Hobbes affirmait la supériorité du commonwealth romain du fait de sa capacité à unifier les peuples soumis à une loi unique et à les intégrer à la cité de Rome, voire à ses institutions.⁶³⁷ La cité de Rome étendait son commonwealth avec une efficacité que n'était pas arrivée à atteindre l'Angleterre, notamment dans ses rapports avec l'Écosse.

4) James Harrington

La glorieuse révolution et le régime républicain de Cromwell stimulèrent l'émergence d'une pensée républicaine en Grande-Bretagne. James Harrington est célèbre pour son *Oceana*, une utopie inspirée notamment des régimes grecs et romains. À la suite de Machiavel, Harrington s'intéresse aux lois agraires romaines et aux déséquilibres sociaux qu'elles avaient créés au sein de la république romaine, malgré l'intervention des Gracques. Ces bouleversements, le « moment machiavélien » de Pocock, aboutissent selon Harrington, à une rupture de l'équilibre au sein du commonwealth.⁶³⁸ Cette rupture et l'anarchie qui en résulte mènent à l'avènement de la tyrannie, selon le principe de la rotation des systèmes politiques imaginée par Platon. Le moment machiavélien et ses conséquences doivent donc être évités par tout système politique sensé maintenir un

⁶³⁵ J. T. ROBERTS, *Athens on Trial. The antidemocratic Tradition in Western Thought*, Princeton, 1994, p. 143.

⁶³⁶ Spécialement Potidée et Corcyre, revendiquées par Athènes, ce qui conduisit à une guerre contre Corinthe qui aboutit à la guerre du Péloponnèse. Th. HOBBS, *Of the life and History of Thucydides* in *Op. cit.*, p. 659.

⁶³⁷ Th. HOBBS, *Béhémot* in *Op. cit.*, p. 504.

⁶³⁸ La «balance» du commonwealth. Cf. J. HARRINGTON, *The Oceana and other works of James Harrington*, Londres, 1737, p. 61. Cf. C. B. MACPHERSON, *The political theory of possessive individualism: Hobbes to Locke*, New York, 1967, pp. 162-174.

équilibre entre les citoyens. À cet égard, l'auteur perçoit la colonisation comme un moyen d'étendre le commonwealth romain.

It has been said, that national or independant Empire, of what kind oever, is to be exercis'd by them that have the proper balance of Dominion in the Nation; wherefore provincial or dependant Empire is not to be exercis'd by them that have the balance of Dominion in the province, because that would bring the Government from provincial and dependant; to national and independent. Absolute monarchy, as that of the Turks, neither plants its people at home nor abroad, otherwise than as Tenants for life or at will; wherefore its national and provincial government is all one. But in governments that admits the citizen or subject to Dominion in Lands, the richest are they that share most of the power at home; whereas the richest among the provincials, tho' native Subjects, or citizens that have been transplanted, are least admitted to the government abroad: for men, like flowers or roots being transplanted, take after the soil wherein they grow. Wherefore the commonwealth of Rome, by planting colonies of its citizens within the bounds of Italy, took the best way of propagating it self, and naturalizing the country; whereas if it had planting such colonies without the bounds of Italy, it would have alienated the citizens, and given a root to liberty abroad that might have sprung up foreign, or savage, and hostile to her: wherefore it never made any such dispersion of it self and its strength, till it was under the yoke of the Emperors, who disburdening themselves of the people, as having less apprehension of what they could do abroad than at home, took a contrary course.⁶³⁹

De conviction républicaine, Harrington critiquait le dédain de Hobbes pour les auteurs anciens. Pour Harrington, le maintien d'une colonisation efficace passe par l'établissement de colonies au sein d'un territoire déjà contrôlé. Harrington préconise l'établissement d'un régime où les colonies bénéficieraient d'une autonomie conséquente par rapport à la métropole. Ce système, davantage fondé sur la prééminence morale d'une métropole (*patrocinium*) que sur un pouvoir absolu accaparé par cette dernière (*imperium*), est inspiré du *de Officiis* de Cicéron.

This is a Common-wealth of the fabric, that has an open ear and a public concern; she is not made for the vindication of common Right, and the Law of nature. Where says Cicero

⁶³⁹ J. HARRINGTON, *Op. cit.*, p.43.

of the like, that of the romans, *We have rather undertaken the patronage, than the Empire of the world.*⁶⁴⁰

Cette valorisation du *patrocinium* par Cicéron témoigne de la perception que ce dernier avait de la République romaine au sens large car englobant tous les territoires conquis dans le courant des derniers siècles. Cicéron fustigeait la politique menée par des personnalités comme Marius et Sylla, qui, au nom de leur *imperium* personnel, avaient contribué à l'asservissement des provinces conquises et à leur soumission à leurs pouvoirs personnels. Cette influence cicéronienne avait conditionné l'utilisation du Commonwealth comme régime outrepassant le seul État républicain pour inclure une série de territoires annexés.⁶⁴¹ La perception de la colonisation dans l'*Oceana* s'inspirait à la fois des circonstances qui poussaient les Grecs à fonder des colonies, tout en incluant le régime cicéronien de *patrocinium*. Par opposition à l'impérialisme romain qu'il idéalisait, l'auteur traite de la Grèce antique comme d'une série de commonwealths de cités en état de guerre permanent.

I com in this chapter to resume the discourse, where I broke off in the former, making good my assestion, that a Commonwealth is the government, which from the beginning of the World to this day was never conquere'd by any monarch; for if the Commonwealths of Greece came under the yoke of the Kings of Macedon, they were first broken by themselves.⁶⁴²

Harrington perçoit les commonwealths grecs antiques comme des ensembles hétéroclites, unis par une conscience collective ou une série d'intérêts communs davantage que par une suprématie politique,⁶⁴³ qui n'arriva qu'avec les dominations macédonienne et romaine. L'équilibre des commonwealths chez Harrington est destinée à être rompue, que ce soit sur initiative interne des pouvoirs qui faussent la balance et la répartition des bien (comme les

⁶⁴⁰ *Ibidem*, p. 194. Cf. A. PAGDEN, *Op. cit.*, p. 127. Cf. CICÉRON, *De officiis* II, 27. *J'aime mieux en pareille matière emprunter des exemples à l'histoire des nations étrangères qu'à la nôtre. Observons-le cependant : aussi longtemps que le peuple romain a maintenu sa domination non par l'injustice, mais par une conduite généreuse, on faisait la guerre pour la protection des alliés ou pour reculer les limites de l'empire, les hostilités finies, on n'exerçait pas de rigueurs à moins de nécessité, le sénat de Rome était pour les rois, pour les peuples, pour les nations un refuge, un abri, le titre de gloire le plus estimé, celui que recherchaient nos magistrats était d'avoir usé de justice et de loyauté dans la défense des provinces et des alliés. Rome exerçait moins un empire qu'elle n'étendait sa protection sur le monde.* Trad. Ch. APPUHN, 1933.

⁶⁴¹ J.G.A POCOCK, *The political Works of James Harrington*, Cambridge, 1977, p. 72.

⁶⁴² J. HARRINGTON, *Op. cit.*, p. 284.

⁶⁴³ L. M. JOHNSON, *Thucydides, Hobbes, and the interpretation of Realism*, DeKalb, 1993, pp. 67-68.

lois agraires à Rome)⁶⁴⁴ ou sur initiative extérieure pour forcer les différents commonwealths à s'affronter (comme la guerre du Péloponnèse en Grèce, au cours de laquelle les Perses financèrent la rivalité entre Athènes et Sparte). Chez Harrington, le commonwealth renvoie au concept de république, sa conception de l'empire colonial se rapprochant davantage de ce que James Pocock qualifiait de «provincial empire», à l'image du régime cicéronien de *patrocinium*.⁶⁴⁵ Sa notion d'union de cités a connu un écho chez d'autres théoriciens comme Andrew Fletcher qui vantait les mérites de la ligue achéenne.⁶⁴⁶ De fait, les théories d'Harrington renvoyaient à des ensembles territoriaux vastes et en continuelle extension,⁶⁴⁷ qui appliquèrent le régime du commonwealth aux territoires soumis.

Pour les auteurs du XVIIe siècle, le commonwealth peut donc se limiter au cadre d'une cité, ou l'outrepasser dans le cas des ligues ou coalitions de cités. Ces auteurs appliquaient donc la terminologie de commonwealth au gouvernement des cités ou des ligues grecques, et celui d'un régime comme celui de la Rome républicaine qui intégra progressivement ses provinces à l'exercice du pouvoir. En dépit de leurs différences de vue, Harrington et Hobbes favorisaient cette forme de régime d'inclusion, qui s'approchait davantage de leurs conceptions humanistes.⁶⁴⁸ Les auteurs britanniques vouaient toutefois davantage de crédit au modèle romain, plus proche de l'idée d'équilibre social fondamental dans l'œuvre d'Harrington et plus proche de l'idée d'un commonwealth efficace pour Hobbes. Les relations entre métropole et colonies seraient régies par un régime inspiré de son contrat social, où les citoyens délèguent leur pouvoir au souverain.⁶⁴⁹ Hobbes a cependant vanté les mérites des colonies grecques comme moyen de diffusion de la culture grecque. D'un

⁶⁴⁴ *Ibidem*, p. 248. Cf. C. B. MACPHERSON, *Op. cit.*, pp. 161-162. Voir aussi Fr. TRICAUD, Les lois de la nature, pivot du système in *Thomas Hobbes. Philosophie première. Théorie de la science et politique*, Paris, 1990, pp. 265-274.

⁶⁴⁵ J. G. A. POCOCK, *The Machiavellian moment: Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, Princeton, 1975, p. 139.

⁶⁴⁶ A. FLETCHER, Letter to the Marquis of Montrose in A. FLETCHER, An account of a conversation concerning a right regulation of governments for the good of Mankind in *The political Works of A. FLETCHER*, Londres, 1737, p.436.

⁶⁴⁷ J. HARRINGTON, *Op. cit.*, p. 195.

⁶⁴⁸ L. BOROT, La raison d'État chez James Harrington in *Raison et déraison d'Etat. Théoriciens et théories de la raison d'Etat aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1994, pp. 313 et 324. Les auteurs britanniques s'opposaient notamment au régime autocratique appliqué par les Espagnols en Amérique.

⁶⁴⁹ Ch. MIQUEU, Les complexités de l'héritage républicain in *Qu'est-ce qu'un héritage*, Bucarest, 2009, pp. 79-80.

point de vue royaliste, la colonisation elle-même ne pouvait connaître de succès que par la délégation des pouvoirs des colons et des indigènes à l'autorité royale, seule à même d'éliminer l'état d'anarchie permanent en Amérique du nord.⁶⁵⁰

La notion de loi de la Nature, si elle demeure un concept variable selon les auteurs, sert à l'élaboration d'une pensée colonialiste en justifiant l'assimilation de la colonie, voire de l'indigène, au commonwealth.⁶⁵¹ Hobbes et Harrington, bien que de convictions opposées, prônaient l'établissement d'une colonisation libérale sur laquelle la métropole conserverait cependant une supériorité morale. Les deux auteurs partageaient une vision expansionniste du commonwealth, tant qu'elle n'impliquait pas le déclenchement d'une guerre d'agression envers un autre commonwealth. Cette conception s'apparente à l'idée que ces auteurs se faisaient de la Rome antique, là où un régime inspiré des cités grecques aboutirait à une trop forte décentralisation, voire à une anarchie qui nuirait à la métropole et aux colonies, à l'instar de ce qui s'était passé lors de la guerre du Péloponnèse.⁶⁵²

5) Samuel von Pufendorf

En réaction à l'œuvre de Hobbes parut en 1672 le *de Iure naturae et gentium* du philosophe allemand Pufendorf (1632-1694). Ce dernier contestait la vision négative que Hobbes avait de l'état de nature en arguant que chaque personne ne peut que s'opposer à une trop grande licence si la raison la leur déconseille.⁶⁵³ Pufendorf tente d'ériger la raison comme une faculté individuelle que chaque homme peut développer et exercer en marge de tout système coercitif.⁶⁵⁴ Chez Pufendorf, la liberté notamment se traduit par la capacité d'un commonwealth à évoluer en se scindant ou en s'unissant à d'autres commonwealths. À l'instar de Grotius, l'auteur se sert du précédent des colonies grecques pour illustrer sa théorie sur les scissions de commonwealths. Pufendorf rappelle que les colonies grecques

⁶⁵⁰ S. ARAVUMUDAN, Hobbes and America in *The postcolonial enlightenment : eighteenth-century colonialism and postcolonial theory*, Oxford, 2009, p. 55 et P. MOLONEY, *Op. cit.*, p. 189.

⁶⁵¹ L'intégration des autochtones par la force pouvait se justifier dans l'intérêt du commonwealth. Cf. J. HARRINGTON, *Op. cit.*, p.43. Voir J. Y. HENDERSON, The context of the State of nature in *Reclaiming indigenous voice and vision*, Vancouver, 2000, pp. 11-38.

⁶⁵² Th. HOBBS, *Op. cit.*, p. 208 et J. HARRINGTON, *Op. cit.*, p. 284.

⁶⁵³ S. von PUFENDORF, *De iure naturae et gentium* II, 2, 3. Cf. S. GOYARD-FABRE, *Puffendorf et le droit naturel*, Paris, 1994, p. 67.

⁶⁵⁴ P. LAURENT, *Puffendorf et la loi naturelle*, Paris, 1982, pp. 87-93.

étaient d'abord fondées par les éléments indésirables du commonwealth, les pauvres ou les marginaux.⁶⁵⁵

But colonies may be, and often are settled in different methods. For either the colony continue the colony continues a part of the commonwealth, and to be in a readiness to defend and vindicate its honour, and so is united to it by a sort of *unequal confederacy*; or lately, is erected into a *separate commonwealth*, and assumes the same rights with the state it is descended from.⁶⁵⁶

Different commonwealths may be formed out of one by common consent, by sending out colonies in the manner usual in old Greece. For the Romans afterward (who are follow'd now by the nation f Europe) when they sent a colony abroad, continued it under the jurisdiction of the mother commonwealth, or greater country. But the colonies planted by the Greeks, and, after their method, constituted particular commonwealths, were oblig'd only to pay a kind of deference and dutiful submission to their mother commonwealth.⁶⁵⁷

Pufendorf insistait davantage sur l'autonomie, voire l'indépendance des colons grecs par rapport à leur métropole. Ce processus de création de commonwealths n'existait ni dans la Rome antique ni à l'époque de l'auteur, où la création de colonies était fondée sur le modèle romain. Le but de Pufendorf était de contrer l'idéologie hobbesienne qui voulait que les individus ne s'unissent en sociétés que par intérêt ou par crainte, théorie qui, selon l'auteur allemand, ne se vérifiait pas au cours de l'Histoire humaine. Pour Pufendorf, la multiplication des commonwealths s'est faite sur base volontaire et non en réponse à une obligation externe. Cet état de fait témoigne pour l'auteur d'un besoin sociable chez l'homme, lequel fait partie intégrante de sa vision du droit naturel.⁶⁵⁸ Chez Pufendorf, c'est la dimension morale qui prévaut dans la constitution d'un État.⁶⁵⁹ Les colonies grecques furent établies à des distances considérables de leurs métropoles et les colons n'entretenaient

⁶⁵⁵ S. von PUFENDORF, *De iure naturae et gentium* VIII 11, 6 et VIII, 12, 5

⁶⁵⁶ S. von PUFENDORF, *The law of nature and nations: or, a general system of the most important principles of morality, jurisprudence, and politics*, Londres, 1749, pp. 877.

⁶⁵⁷ *Ibidem*, p. 880.

⁶⁵⁸ S. GOYARD-FABRE, Pufendorf, adversaire de Hobbes in *Hobbes studies*, n.2, Assen, 1989, p 74 et *Idem*, *Puffendorf et le droit naturel*, Paris, 1994, pp. 160-163.

⁶⁵⁹ H. DENZER, *Moralphilosophie und Naturrecht bei Samuel Pufendorf. Eine geisteswissenschaftliche Untersuchung zur Geburt des Naturrechts aus der Praktischen Philosophie*, Munich, 1972 et M. NUTKIEWICZ, Samuel Pufendorf : obligation as the basis of the state in *Journal of the History of philosophy*, vol. 21, Berkeley, 1983, p. 17.

plus de rapports de soumission avec leur anciens dirigeants. Toutefois, les colons s'associèrent spontanément et formèrent de nouveaux commonwealths qui, s'ils répondaient à leurs besoins individuels de sécurité, ne résultaient pas de la peur inspirée par un quelconque souverain.

6) John Locke

À la fin du XVII^e siècle, John Locke soutenait l'idée que les lois naturelles avaient été dictées par Dieu pour garantir l'égalité des hommes entre eux.⁶⁶⁰ Locke présentait la particularité d'inclure la propriété privée au sein sa conception des lois naturelles.⁶⁶¹ Pour le philosophe, le droit à la possession est un droit naturel, au même titre que le droit à la vie ou à la liberté. Au contraire de Hobbes, il ne percevait pas l'État de nature comme un état de guerre permanente. Il le percevait comme une sorte d'âge d'or dont les hommes ne sortent qu'à partir du moment où ils commencent à amasser des propriétés et qu'ils doivent se prémunir contre la convoitise et la cupidité des autres.⁶⁶² Dans l'idéologie lockéenne, le but de l'État est de garantir ce droit à la propriété et d'en empêcher les abus.⁶⁶³ L'égalitarisme de Locke était donc un égalitarisme économique plus que démocratique. Il s'agissait avant tout d'une égalité devant l'État et dans la liberté d'entreprendre.⁶⁶⁴

Barbara Arneil s'est spécialisée dans les influences lockéennes de la colonisation des Amériques, et notamment l'impact de la notion de propriété privée sur l'économie coloniale. Elle arrive à la conclusion que Locke était un penseur colonialiste.⁶⁶⁵ Si Locke

⁶⁶⁰ Ces lois étaient destinées à Adam et Ève et se transmettaient à leur descendance. J. LOCKE, *Two treatises of government*, vol. II, Londres, 1689, § 56-57. Contrairement à Spinoza, Locke recourait à la théologie dans la définition de ses lois naturelles et sa conception de la liberté humaine était teintée de libéralisme. Cf. Ch. MIQUEU, *Spinoza, Locke et l'idée de citoyenneté*, Paris, 2012, pp. 46 et 74.

⁶⁶¹ J. LOCKE, *Op. cit.*, vol. II, § 4-15. Cf. B. ARNEIL, *John Locke and America. The defence of english colonialism*, Oxford, 1996, pp. 132-167 et C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, pp. 174-175.

⁶⁶² W. BATZ, The historical anthropology of John Lock in *Journal of the History of ideas*, Baltimore, vol. 35.4, 1974, pp. 663-670.

⁶⁶³ N. WOOD, *The politics of Locke's philosophy*, Londres, 1983, pp. 37-39 et M. H. KRAMER, *John Locke and the origins of private property. Philosophical explorations of individualism, community, and equality*, Cambridge, 1997, pp. 46-48.

⁶⁶⁴ Neal Wood parlait d'« égalitarisme bourgeois ». Cf. N. WOOD, *John Locke and agrarian capitalism*, Berkeley – Los Angeles- Londres, 1984, p. 101.

⁶⁶⁵ B. ARNEIL, Trade, plantations, and property : John Locke and the economic defense of colonialism in *Journal of the History of ideas*, vol. 55.4, Baltimore, 1994, p. 609.

n'avait jamais traité directement de colonisation, son œuvre fait plusieurs références aux Amériques, qu'il est de la responsabilité des hommes civilisés de conquérir et de rentabiliser, dans la mesure où cela ne nuit pas aux indigènes. Locke, qui travaillait pour des compagnies commerciales, considérait le continent nord-américain comme un territoire encore vierge présentant de nombreuses perspectives d'extension, notamment commerciales et agricoles.⁶⁶⁶ Cet extension ne rentre cependant pas en concurrence avec celle des Amérindiens, les besoins de ceux-ci (qui étaient des chasseurs-cueilleurs) étant différents de ceux des colons. Le droit naturel s'applique donc à tout le monde, selon des modalités différentes.⁶⁶⁷

For supposing a man, or family, in the state they were, at first peopling of the world by the children of Adam, or Noah; let him plant in some in-land, vacant places of America, we shall find that the possessions he could make himself upon the measures we have given, would not be very large, nor, even to this day, prejudice the rest of mankind, or give them reason to complain, or think themselves injured by this man's encroachment, though the race of men have now spread themselves to all the corners of the world, and do infinitely exceed the small number which was at the beginning.⁶⁶⁸

D'un point de vue politique, Locke opposait le commonwealth à d'autres formes de régimes, dont la monarchie absolue, forme primitive de gouvernement héritée du patriarcat.⁶⁶⁹ L'auteur compare la situation dans les Amériques à celle de la Grèce homérique

And one may as well prove, that the patriarchs were all absolute monarchs; that the power both of patriarchs and kings was only paternal; and that this power descended to them from Adam : I say all these propositions may be as well proved by a confused account of a multitude of little kings in the West-Indies, out of *Ferdinando Soto*, or any of our late histories of the Northern America, or by our author's 70 kings of Greece, out of Homer, as by any thing he brings out of Scripture, in that multitude of kings he has reckoned up.⁶⁷⁰

⁶⁶⁶ N. WOOD, *John Locke and agrarian capitalism*, Berkeley – Los Angeles- Londres, 1984, p. 22.

⁶⁶⁷ B. ARNEIL, *John Locke and America. The defence of english colonialism*, Oxford, 1996, pp. 16-138

⁶⁶⁸ J. LOCKE, *Two treatises of government*, vol. II, Londres, 1689, § 36.

⁶⁶⁹ R. W. GRANT, *John Locke's liberalism*, Chicago, 1987, p. 57.

⁶⁷⁰ J. LOCKE, *Op. cit.*, vol. 1, § 153.

Locke percevait la liberté comme découlant de l'égalité, l'égalité étant une conséquence de la loi naturelle poussant les hommes à s'organiser en État. Cette théorie et son application au régime colonial connut un succès important lors de la Révolution américaine, notamment sous l'égide de James Otis.⁶⁷¹ Les colonies grecques étaient perçues comme des commonwealths indépendants par les auteurs du XVII^e siècle et par leurs successeurs du XVIII^e. La notion lockéenne d'égalité par la propriété privée fut appliquée au contexte antique à travers l'exemple des rapports des cités grecques à leurs métropoles. Si le modèle romain convenait mieux aux perceptions hobbesienne ou harringtonienne du commonwealth, la notion d'égalité et de libéralisme économique trouva davantage d'écho dans l'historiographie de la Grèce antique.⁶⁷² Le développement théorique du libéralisme et la redécouverte des sources antiques et de l'Histoire des colonies grecques permettront à une nouvelle forme d'historiographie de voir le jour, davantage axée sur la notion d'empire colonial héritée du commonwealth et de ses applications au monde grec antique.

Locke agit en opposition au régime patriarcal soutenu par Aristote. Selon ce dernier, le modèle de la famille comme entité économique où tout serait géré par le père de famille (domination d'un mari sur son épouse, du père sur ses enfants, du maître sur son esclave) servirait de modèle au régime politique d'une cité, puisque la cité est composée de familles.⁶⁷³

Maintenant que nous connaissons positivement les parties diverses dont l'État s'est formé, il faut nous occuper tout d'abord de l'économie qui régit les familles, puisque l'État est toujours composé de familles. Les éléments de l'économie domestique sont précisément ceux de la famille elle-même, qui, pour être complète, doit comprendre des esclaves et des individus libres. Mais comme, pour se rendre compte des choses, il faut soumettre d'abord

⁶⁷¹ J. OTIS, *The Right of the British colonies asserted and proved*, Londres 1764, pp. 38-40. Cf. N. WOOD et M. H. KRAMER, *Ibidem*.

⁶⁷² K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, p. 85.

⁶⁷³ Bien que Locke ait entretenu un rapport ambigu avec l'esclavage. S'il le condamnait dans son second *Treatise of Gouvernement* (§ 22-23) il le légitimait dans certains cas de figure, notamment en temps de guerre, seul cas de figure où un homme pouvait être réduit en esclavage (*Idem*, § 24). W. Glausser y a vu la difficulté pour le philosophe de faire coïncider sa vision de l'état de nature et la nécessité de rentabilité de son modèle libéral. Cf. W. GLAUSSER, Three approaches to Locke and the slave trade in *Journal of the history of ideas*, vol. 51.2, Baltimore, 1990, pp. 199-216.

à l'examen les parties les plus simples, et que les parties primitives et simples de la famille sont le maître et l'esclave, l'époux et la femme, le père et les enfants, il faudrait étudier séparément ces trois ordres d'individus, et voir ce qu'est chacun d'eux et ce qu'il doit être.⁶⁷⁴

Pour le philosophe anglais, le commonwealth doit outrepasser ce type de régime, chaque individu étant libre de poursuivre son enrichissement personnel et, à travers lui, son droit à la liberté individuelle.⁶⁷⁵ Locke fut l'un des fondateurs du républicanisme moderne, sa théorie sur l'égalité ayant influencé les révolutions libérales, notamment la révolution américaine. En effet, la constitution des États-Unis garantit l'égalité en droit de ses citoyens, sans remettre en cause les différences de fortunes. Le républicanisme renvoie ici à la participation de tout citoyen au corps politique, la différence de fortune ne suffisant pas à justifier la domination d'un homme sur l'autre.⁶⁷⁶

Pour Locke, la colonisation résultait de cette nécessité pour chaque individu de posséder une terre d'où pourra partir sa prospérité.⁶⁷⁷ La comparaison avec la colonisation grecque où chaque colon recevait une terre à titre individuel est d'autant plus manifeste que d'un point de vue lockéen, l'individu politisé est également à même d'assurer sa subsistance et de faire fructifier ses possessions. À cet égard, la philosophie de Locke augurait de la physiocratie du siècle suivant.⁶⁷⁸

Le libéralisme de Locke a influencé la manière dont les penseurs des siècles à venir envisagèrent le colonialisme et la manière de le rentabiliser. Il a aussi influencé les premières théories de la décolonisation, comme nous le verrons dans le chapitre suivant dédié aux théoriciens de la révolution américaine. À travers cette relecture du processus colonial, on assiste au tournant du siècle, à une relecture de l'Histoire des colonies. Les auteurs mentionnés ici recoururent principalement à Thucydide et à sa *Guerre du*

⁶⁷⁴ ARISTOTE, *Politique* 1254a. Trad. J. Brthélemy-Saint-Hilaire, Paris, 1874

⁶⁷⁵ J. LOCKE, *A letter concerning toleration: latin and English texts revised*, Texte édité par M. MONTUORI, La Haye, 1963, cf. Th. L. PANGLE, *The spirit of republicanism. The moral vision of the American founders and the philosophy of Locke*, Chicago – Londres, 1988, p. 253.

⁶⁷⁶ M. P. ZUCKERT, *Founder of the Natural Rights Republic in Thomas Jefferson and the politics of Nature*, Notre Dame, 2000, pp. 18-19.

⁶⁷⁷ B. ARNEIL, *Op. cit.*, pp. 63-64.

⁶⁷⁸ H. PEUKERT, *Cameralism and physiocracy as the two sides of a coin : Example of the economic policy of Johann Friedrich von Pfeiffer in Physiocracy, antiphiocracy and Pfeiffer*, Thüringen, 2011, p. 76.

Péloponnèse pour étayer leur thèse.⁶⁷⁹ Thucydide offrait le témoignage de l'extension de la mainmise des Grecs sur le monde méditerranéen, mais aussi les raisons de sa déliquescence au profit d'autres régimes. Ce passé fut une source d'identification pour les auteurs d'un siècle qui sortait des guerres de religions et qui voyait s'affirmer des exigences coloniales antagonistes. La colonisation grecque apparaît derrière la question du commonwealth. Si les auteurs néerlandais et britanniques argumentaient initialement en faveur d'un état centralisé, le débat évolua avec Locke et Pufendorf vers la constitution d'une confédération égalitaire de colonies axée autour de la métropole, qui ne conservaient qu'une supériorité morale. La question de la propriété privée des colons amena à une reconsidération des rapports à la métropole.

Par ailleurs, la colonisation grecque inspira la perception que les théoriciens du commonwealth se faisaient des lois de la nature. La majorité d'entre eux considérait la colonisation comme un droit naturel inhérent aux hommes civilisés au cas où leur subsistance serait menacée. Au contraire des colonies romaines qui résultaient davantage d'un impérialisme politique et militaire, les colonies grecques étaient perçues par l'idéologie lockéenne comme des espaces de liberté par des auteurs.

⁶⁷⁹ H. GROTIUS, *Le droit de la guerre et de la paix*, tome 1, Amsterdam, 1724, pp.281-282

d) Conclusion

Les influences classiques de la Renaissance eurent un impact sur l'élaboration des premières pensées colonialistes en Europe. En plein absolutisme, les auteurs français s'abritaient davantage derrière l'image d'hommes importants de l'Antiquité, spécialement Alexandre, pour illustrer les positions impérialistes de la France. La personnalité d'Alexandre, perçue différemment selon que l'on soutienne ou conteste la politique des rois de France, permit la création d'un parallèle avec l'expansion française en Amérique.⁶⁸⁰ Cette théorie connut un certain succès dans les milieux lettrés en Angleterre et dans les Treize colonies.⁶⁸¹

Par la suite, les penseurs modernes s'inspirèrent des prises d'oracles avant les fondations coloniales des grecs pour définir une tradition critique vis-à-vis du discours religieux. Les Grecs eux-mêmes n'étaient pas crédules. Les mécanismes de la colonisation grecque transparaissaient derrière un discours hostile à l'obscurantisme du discours religieux du XVIIe siècle.

Mais c'est à travers les notions britanniques et néerlandaises de commonwealth que la récupération politique du passé antique eut le plus d'influence. Le modèle colonial propre à la Grèce antique connut des récupérations de plus en plus récurrentes à mesure que le modèle impérialiste fondé sur la conquête se voyait remplacé par un modèle économique de type libéral et libre-échangiste. Il fallut toutefois attendre le XVIIIe siècle et les théories d'Adam Smith pour qu'une utilisation du passé grec détrône le recours au modèle romain.⁶⁸² Les notions d'état de nature et de loi naturelle eurent un rôle fondamental à jouer dans cette logique. En effet, la majorité des auteurs s'abritaient derrière les lois de la nature pour légitimer leur vision de la colonisation. À cet égard, le modèle grec leur fut plus utile, notamment à travers l'image de la colonisation de survie par les franges les plus déshéritées

⁶⁸⁰ R. ZUBER, France 1640-1790 in *Perceptions of the ancient Greeks*, Cambridge, Mass., 1992, p. 167.

⁶⁸¹ G. C. BRAUER, Jr., Alexander in England: the conqueror's reputation in the late seventeenth and eighteenth centuries in *The classical journal*, n. 76/1, Chicago, 1980, p. 40 et L. HANNETON, Les meilleurs ennemis : Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre au XVIIe siècle in *La France en Amérique. Mémoire d'une conquête*, Chambéry, 2009, pp. 157-159.

⁶⁸² K. KUMAR, *Op. cit.*

(dont le droit élémentaire était de survivre) de la société métropolitaine, qui pourtant surent s'ériger en commonwealths cohérents.

La colonisation grecque était connue principalement par l'intermédiaire de Thucydide dont le récit de la guerre du Péloponnèse eut un impact sur l'interprétation des conflits européens tout au long du XVIIIe siècle. Si les utilisations du modèle grec relevaient encore pour beaucoup du discours artistique ou de la figure de style (la comparaison de Louis XIV à Alexandre), elles outrepassèrent bientôt le simple *topos* littéraire pour s'inscrire dans une réflexion politique plus poussée. Celle-ci fut à la base de nombreux changements non seulement au XVIIIe siècle (avec la Glorieuse Révolution) mais aussi au siècle suivant avec la Révolution américaine qui devint le premier modèle de guerre de décolonisation. L'utilisation de la notion de commonwealth, inspirée des penseurs antiques, justifia le recours à une abondante littérature antique dans des buts sinon de comparaison, au moins d'inspiration rhétorique.

Que l'on se place dans le domaine de la contestation religieuse ou dans la lecture politique, la colonisation grecque bénéficia d'une lecture moderne de l'Histoire antique, les modernes étant les continuateurs de l'œuvre des anciens, dont ils partageaient les qualités mais aussi les travers.⁶⁸³ Cette assertion prévaut en matière coloniale comme en matière de contestation des préceptes dogmatiques ou politiques.

Enfin, le XVIIIe siècle bénéficia d'une redécouverte importante des textes grecs et d'une relecture plus scientifique de l'Histoire grecque antique, jusque-là délaissée au profit du modèle romain ou d'une lecture plus littéraire, voire propagandiste, des œuvres du passé. Cette redécouverte eut un impact fondamental sur l'emploi politique de l'Histoire grecque.

⁶⁸³ Notamment la crédulité ou le sens critique. Cf. Cl. POULOUIN, *L'Histoire des Oracles* de Fontenelle comme dénaturation du traité de Van Dale in *Revue Fontenelle*, vol. 2, Mont-Saint-Aignan, 2004, pp. 135-152 et M. RIOUX-BEAULNE, Fontenelle : Histoire et invention in *Revue Fontenelle*, vol. 5, Mont-Saint-Aignan, 2007, pp. 57-60

Chapitre IV : le XVIIIe siècle

a) Rollin et Stanyan

Les premières décennies du XVIIIe siècle virent les premières publications d'ouvrages historiques portant sur la Grèce antique, fondés sur des sources d'époque, et racontant les événements historiques qui marquèrent l'Antiquité grecque. De fait, l'Histoire grecque avait jusque-là servi à des fins de propagande politique ou de descriptions ethnographiques, dans lesquelles le mythe et l'histoire étaient souvent utilisés sans discernement.⁶⁸⁴ L'Antiquité grecque, moins connue et moins étudiée que l'Antiquité romaine, était selon l'abbé Charles Rollin en péril.⁶⁸⁵

L'étude de l'histoire profane ne mériterait point qu'on y donnât une attention sérieuse et un temps considérable, si elle se bornait à la stérile connaissance des faits de l'antiquité, et à la sombre recherche des dates et des années où chaque événement s'est passé... Mais il est d'une grande importance de connaître comment ces empires se sont établis, par quels degrés et par quels moyens ils sont arrivés à ce point de grandeur que nous admirons, ce qui a fait leur solide gloire et leur véritable bonheur, et quelles ont été les causes de leur décadence et leur chute.⁶⁸⁶

L'ouvrage, encore axé sur une lecture théologique de l'histoire,⁶⁸⁷ se présentait comme un manuel destiné à l'enseignement de l'Histoire antique, que Rollin souhaitait rendre plus accessible à la jeunesse, ce qui lui valut d'être accusé par Voltaire de simplifier à outrance de la matière traitée.⁶⁸⁸ Si l'auteur rejetait l'idolâtrie et mettait en garde contre ses dangers, son but était de permettre la compréhension des grands changements de l'Antiquité. Son ouvrage connut un important succès jusqu'au XIXe siècle. Rollin recourait aux sources pour expliquer les fondations des colonies, depuis les fondations des premiers

⁶⁸⁴ J. T. ROBERTS, *Athens on Trial. The antidemocratic Tradition in Western Thought*, Princeton, 1994, pp. 154-155.

⁶⁸⁵ Ch. ROLLIN, *Histoire ancienne*, vol. 1, Paris, 1733, p.9.

⁶⁸⁶ Ch. ROLLIN, *Histoire ancienne*, vol.1, Paris, 1846, p. 23.

⁶⁸⁷ Ch. GRELL, *Le dix-huitième siècle et l'Antiquité en France, 1680-1789*, vol. 2, Oxford, 1995, p. 882.

⁶⁸⁸ G. CESERANI, Modern Histories of Ancient Greece : Genealogies, Contexts and eighteenth-century narrative Historiography, in *The Western Time of Ancient History*, Cambridge, 2011, pp. 145-146. Cf. Fr. HARTOG, *Anciens, Modernes, Sauvages*, Paris, 2005, p.102.

établissements d'Asie par les Éoliens jusqu'aux débuts de la Guerre du Péloponnèse. L'auteur se sert néanmoins d'explications mythiques pour justifier les événements réels.

Ceux des Achéens qui descendaient d'Éolus, et qui jusque-là avaient habité dans la Laconie, en ayant été chassés par les Doriens, qui étaient rentrés dans le Péloponnèse avec les Héraclides, s'établirent, après quelques courses, dans le canton de l'Asie Mineure qui depuis fut appelé Éolide, où se fondèrent Smyrne et onze autres villes. Mais la ville de Smyrne passa dans la suite aux Ioniens. Les Éoliens occupèrent aussi plusieurs villes de Lesbos.

Quant aux Achéens de Mycènes et d'Argos, comme ils se virent contraints d'abandonner leur pays aux Héraclides, ils s'emparèrent de celui des Ioniens, qui habitaient comme eux dans le Péloponnèse. Ceux-ci se réfugièrent d'abord à Athènes, qui était leur patrie originale, d'où ils partirent quelques temps après, sous la conduite de Nilée et d'Androcle, tous deux fils de Codrus, et s'emparèrent de cette côte de l'Asie Mineure qui est entre la Carie et la Lydie, et qui de leur nom fut appelée Ionie ; et ils y bâtirent douze villes, Éphèse, Clazomène, Samos, etc.⁶⁸⁹

L'auteur reprend aussi les querelles coloniales qui causèrent le déclenchement de la guerre du Péloponnèse.⁶⁹⁰ Enfin, Rollin utilise les sources en indiquant les références aux textes antiques en apparat critique (ce que ne faisait pas Stanyan).

En Grande-Bretagne, Temple Stanyan écrivit également une histoire de Grèce en deux volumes (par rapport aux treize de l'Histoire ancienne de Rollin), publiés en 1707 et 1739. L'auteur dédie plusieurs chapitres de son premier volume aux principales cités grecques. Il définit Athènes et Corinthe comme des commonwealth (*Kingdom and commonwealth of Sparta* et *kingdom and commonwealth of Athens*), mais traite d'autres cités en des termes différents (*Kingdom and Aristocracy of Corinth* ou *kingdom of Thebes*).⁶⁹¹

This severe treatment of'em occasion'd a saying, that, he who was free in Sparta, was most so ; and a slave there, was the greatest slave in the world. Such was theform of the

⁶⁸⁹ Ch. ROLLIN, *Histoire ancienne*, vol.2, Paris, 1846, p. 203.

⁶⁹⁰ *Ibidem*, vol.3, pp. 54-56.

⁶⁹¹ T. STANYAN, *The Grecian History*, vol. 1, Londres, 1751, pp. 111 et 120.

commonwealth instituted by Lycurgus; wherein his success answer'd, or rather exceeded his very wishes.⁶⁹²

The foundation of the Areopagus is plac'd under the reign of Cecrops, or his immediate successors; tho's some bring it as low as Solon But this opinion cannot hold, because Solon in one of his own laws mentions judgments pass'd in this court, before he had reform'd the commonwealth. The reason of the mistake might be, that Solon new-modell'd it, extending its power and privileges in opposition to the Ephetae, another more rigorous court, improv'd, if not instituted by Draco.⁶⁹³

Chez Stanyan, le concept de commoweath renvoie à l'idée de cité dotée d'une constitution, qu'elle ait été rédigée par Lycurge ou Solon. Il ne s'agit donc ni d'une république ni d'une démocratie au sens antique du mot, mais d'un régime de type constitutionnaliste, similaire à l'Angleterre d'après le *Bill of Rights*.

Par ailleurs, Stanyan fait également le parallèle entre les fondations de colonies et la maîtrise des mers. Selon lui, c'est la supériorité navale des Corinthiens qui a rendu possible l'établissement de leurs colonies, supériorité qui fut contestée au Ve siècle par les Athéniens dans leur guerre en soutien à Corcyre.

During which time Corinth began to exert its power by sea; and plante its two famous colonies of Syracuse and Corcyra; the first under the conduct of Archias, and the latter of Chersicrates, both of the posterity of Hercules.⁶⁹⁴

Traitant de la victoire des Corcyréens sur Corinthe, Stanyan avance que :

The Corcyreans had an hundred and twenty sail; forty of which being left, to carry on the siege, they made up to them with the rest near the promontory of Actium, and defeated them: and to make it a complete victory, Epidamnus was surrender'd up to 'em to same day. Being now masters of those seas, they infested the other colonies and confederates of Corinth.⁶⁹⁵

⁶⁹² *Ibidem*, p. 85

⁶⁹³ *Ibidem*, p. 134.

⁶⁹⁴ *Ibidem*, p. 115.

⁶⁹⁵ *Ibidem*, p. 318.

L'Histoire grecque de Stanyan ne présentait pas d'intérêt théologique, mais insistait davantage sur la colonisation et l'expansion territoriale des cités grecques que l'œuvre de Rollin. Le recours à la notion de *commonwealth*, déjà observée à la fin du XVIIIe siècle permet d'établir la sensibilité colonialiste de l'auteur. Le premier volume de son œuvre fut publié en 1707, alors que faisait rage la guerre de succession d'Espagne qui eut de nombreux échos dans les colonies d'Amérique du nord, à une époque où la Grande-Bretagne cherchait à affirmer sa suprématie sur les mers. Les deux histoires répondaient donc à un objectif similaire, en insistant sur le développement et sur l'avènement de puissances antiques. Là où Stanyan insistait sur l'expansion maritime, l'abbé Rollin soulignait leurs succès accomplis en dépit de leur ignorance de la vraie religion.⁶⁹⁶

Les œuvres de Rollin et Stanyan furent les premières à traiter de l'Histoire générale de la Grèce antique, en tentant d'isoler les forces et les faiblesses des différents régimes de l'époque. La publication de ces ouvrages marqua un important tournant dans la manière de visualiser l'Histoire grecque, ainsi que celle des colonies grecques, pour le siècle à venir, puisque pour la première fois, une histoire globale et concise de la Grèce antique était accessible en français ou en anglais. Ces histoires permirent une compréhension du passé, qui outrepassa le seul recours rhétorique ou artistique. Cette compréhension, combinée à une connaissance approfondie des langues et littératures antiques, allait permettre aux auteurs du XVIIIe siècle d'apporter une réflexion novatrice sur divers sujets, notamment le colonialisme, en tirant des sources grecques une source d'inspiration nouvelle, qui aboutira à la création d'une nouvelle rhétorique, spécialement dans les pays anglo-saxons.

⁶⁹⁶ G. CESERANI, *Op. cit.*, p. 154.

b) la Nouvelle-France et les débuts de l'ethnographie : Lafitau

Le premier intérêt de l'œuvre du jésuite était de tenter de montrer, à travers une série de comparaisons (vie en communauté, religion, alimentation, guerre,...) que les mœurs des amérindiens se rapprochaient de celles, connues par les sources, des Grecs et spécialement des Grecs des temps archaïques. De la sorte, il devenait à la fois possible de comprendre les origines des nations européennes (laborieusement émergées de la barbarie pour en arriver à l'état de civilisation contemporain) et de percevoir les Premières Nations comme une nation civilisée en devenir. On donnait ainsi de l'Antiquité une image que l'on jugeait ressemblante, à défaut d'une représentation fidèle que les sources de l'époque ne permettaient pas d'offrir.⁶⁹⁷

Le second intérêt, sans doute le plus important aux yeux de Lafitau, était d'attester de la religiosité des Amérindiens. Le jésuite affirme ainsi qu'il existe bien une pensée religieuse chez les Indiens, de même qu'une manière de concevoir la divinité similaire à celles des anciens Grecs.⁶⁹⁸ De la sorte, si les autochtones étaient imprégnés d'un sentiment religieux quelconque et qu'ils étaient voués, à terme, à atteindre le niveau de civilisation des Européens, leur passage par le monothéisme et par la religion chrétienne, étape ultime de la pensée religieuse, devenait une évidence.⁶⁹⁹

Tout le fonds de la Religion ancienne des Sauvages de l'Amérique est le même que celui des Barbares, qui occuperent en premier lieu la Grece, & qui se répandirent dans l'Asie, le même que celui des peuples qui suivirent Bacchus dans ses expéditions militaires, le même enfin qui servit ensuite de fondement à toute mythologie payenne, & aux fables des Grecs.⁷⁰⁰

L'auteur s'inscrit dans une logique de contre-réforme, destinée à s'opposer aux critiques rationalistes de l'Église, en démontrant que les Iroquois sont un peuple religieux et que

⁶⁹⁷ *Ibidem*, pp. 265-268.

⁶⁹⁸ J.-Fr. LAFITAU, *Mœurs des sauvages américains. Comparees aux mœurs des premiers temps*, vol.1, Paris, 1724, pp. 111-115. Cf. R. LAUNAY, Lafitau revisited : American savages and universal history in *Anthropologica*, vol. 52 n. 2, Ottawa, 2010, p. 340.

⁶⁹⁹ W. N. FENTON and El. L. MOORE, *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times*, Edited and translated by W. N. F. and El. L. M., vol. 2, Toronto, 1977, pp. LXXVI – LXXVII.

⁷⁰⁰ J.-Fr. LAFITAU, *Op. cit.*, p. 113.

toutes les religions suivent une évolution identique. Il défend « l'idée qu'ils (les Iroquois) puisent leur origine dans une création divine [...] et tout avantage que l'Église aurait pu tirer du consentement universel des peuples comme preuve de l'importance de la religion ». ⁷⁰¹

L'étude de Lafitau, centrée sur les populations autochtones en un lieu où peu d'Européens ont pénétré, fait abstraction de tout contact direct avec les Amérindiens. L'intérêt du jésuite fut de présenter les Amérindiens sous leur aspect le plus authentique, le plus éloigné de toute influence européenne. De la sorte, la ressemblance avec les peuplades de la Grèce archaïque n'en paraissait que plus vraisemblable. Si l'œuvre de Lafitau renvoie en effet à une liste importante de comparaisons des mœurs amérindiennes à celles des anciens grecs (en ce compris les pratiques religieuses), c'était principalement dans le but de minimiser les différences entre ces deux peuples dans le but de les ramener à une origine commune. L'auteur compare ainsi les mœurs diplomatiques et commerciales des Iroquois à celles des Anciens. ⁷⁰²

Le calumet ressemble en quelque chose au Caducée pour la figure : c'est un bâton à peu près de la même longueur ; il est toujours orné de grandes plumes, ou quelques fois d'aîles entières comme le caducée, ainsi qu'il est représenté dans une des planches de la nouvelle Histoire de la Virginie. Il ne manque, ce semble, au calumet pour la ressemblance parfaite du hiéroglyphe, que des serpens entortillés, qui ont toujours été conservés au caducée, par les Grecs & par les Romains, dans les statues & dans les emblèmes de Mercure. ⁷⁰³

Ainsi Andras Motsch, dans son ouvrage destiné à l'analyse de l'œuvre de Lafitau, affirme que « dans ce monde investi par la religion à travers la Révélation divine, il ne reste en effet que très peu de place pour une véritable différence. Celle-ci se limite davantage à des cas individuels et ne s'incarne donc que rarement ou jamais dans des peuples entiers. La véritable altérité radicale n'existe finalement que dans le refus des athées qui « s'aveuglent au milieu de la lumière » au lieu de reconnaître la preuve logique et rationnelle de la nature

⁷⁰¹ A. MOTSCH, *Op. Cit.*, p. 85.

⁷⁰² J.-Fr, LAFITAU, *Mœurs des sauvages américains. Comparees aux mœurs des premiers temps*, vol.2, Paris, 1724, pp. 310-336.

⁷⁰³ *Ibidem*, pp. 326-327.

religieuse de l'homme et de l'existence de Dieu ». ⁷⁰⁴ De fait, Lafitau tentait de faire remonter les origines des Iroquois aux Lyciens, dont les péripéties les auraient amenés à s'éloigner de la civilisation. ⁷⁰⁵ Se fondant sur Hérodote ou Nicolas de Damas, l'auteur faisait ainsi référence au matriarcat en vigueur chez les Lyciens.

Nicolas de Damas confirme la même chose très expressément au Livre des Mœurs des Nations. « Les Lyciens, dit-il, font plus d'honneur aux femmes qu'aux hommes. Ce sont les meres qui donnent le nom aux enfans ; & les filles y sont héritières des biens, non pas les garçons ». ⁷⁰⁶

Enfin, l'auteur percevait le peuplement des Amériques comme une cause des mouvements de populations ayant agité le monde hellénique. La colonisation du pays des Iroquois par des ressortissants du monde grec lui semblait possible.

Mon sentiment est donc que la plus grande partie des peuples de l'Amérique viennent originellement de ces Barbares qui occupent le continent de la Grece & ses isles, d'où ayant envoyé plusieurs colonies de tous côtez pendant plusieurs siecles, ils furent obligez d'en sortir enfin tous, ou presque tous, pour se répandre de divers païs, ayant été chassés en dernier lieu par les Cadmonéens ou Ageronides, qu'on croit être les peuples d'Og roy de Bazan, dont il est parlé dans l'Écriture...

Il est constant par les Auteurs, que les Barbares ont occupé la Grèce avant ces peuples qu'on a connu depuis sous le nom des Grecs ; & quoique dans la suite les Auteurs & surtout les poètes ayent appliqué à ceux-ci les noms de ces premiers peuples barbares, les Grecs étoient néanmoins très-différents... ⁷⁰⁷

L'auteur fait, à plusieurs reprises, référence aux colonisations antiques qu'il met en parallèle à la colonisation de l'Amérique par les Français, les deux entreprises relevant selon lui d'un processus identique. ⁷⁰⁸ Il convient de préciser que, dans ses *Mœurs*, Lafitau ne faisait que spéculer sur les origines des Amérindiens. L'auteur a également tenté de

⁷⁰⁴ A. MOTSCH, *Op. Cit.*, p. 86.

⁷⁰⁵ J.-Fr. LAFITAU, *Op. cit.*, vol. 2, pp. 69-81. Cf. R. LAUNAY, *Op. Cit.*, p. 338.

⁷⁰⁶ J.-Fr. LAFITAU, *Op. cit.*, vol. 1, p. 70. Cf. A. MOMIGLIANO, *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, Paris, 1983, p. 185.

⁷⁰⁷ J.-Fr. LAFITAU, *Op. cit.*, vol. 1, pp. 89-90. Cf.

⁷⁰⁸ J.-Fr. LAFITAU, *Op. cit.*, vol.1, pp. 82-101.

comparer la langue iroquoise avec le Grec ancien.⁷⁰⁹ Le jésuite cherchait à créer une parenté entre les peuples iroquois et les peuples voisins de la Grèce archaïque. En diminuant à l'extrême les différences entre les peuples au nom de leur appartenance à une sorte de « cosmogonie » unique, l'auteur offre des indigènes un portrait ethnographique conforme à l'universalisme catholique, l'objectif de Lafitau étant de renvoyer les hommes à une essence commune, qu'il est possible d'isoler à travers une série de comportements (sociaux, politiques,...).⁷¹⁰ Son analyse s'en trouve donc transformée en œuvre politique, destinée selon Motsch à s'opposer aux ambitions des rationalistes, lesquels auraient pu s'en servir pour « annuler tout avantage que l'Église (aurait) pu tirer du consentement universel des peuples comme preuve de l'importance de la religion ». ⁷¹¹ En intégrant les Amérindiens dans la Création, on permettait leur récupération non seulement comme fidèles, mais aussi comme une pièce importante pour la construction d'une hégémonie catholique. La comparaison aux anciens peuples d'Europe relève donc chez Lafitau de la pure construction rhétorique, lui-même se limitant à multiplier les théories sur le peuplement des Amériques, colonisées des siècles auparavant par une population méditerranéenne indéfinie.

En revanche, la comparaison des Amérindiens aux Anciens grecs eut un écho chez plusieurs auteurs ultérieurs. Ainsi, Turgot, dans ses *Discours sur l'Histoire universelle*, recourt à une thématique similaire pour décrire l'évolution intellectuelle des peuples.

L'éducation mit entre les parties d'une même nation une différence plus grande encore que les richesses, et il en fut de même entre les nations.

Le peuple qui eut le premier un peu plus de lumières devint promptement supérieur à ses voisins : chaque progrès donnait plus de facilité pour un autre. Ainsi la marche d'une nation s'accélérait de jour en jour ; tandis que d'autres restaient dans leur médiocrité, fixées par des circonstances particulières, et que d'autres demeuraient dans la barbarie. Un coup d'œil jeté sur la terre nous met, même aujourd'hui, sous les yeux l'histoire entière du genre

⁷⁰⁹ *Ibidem*, p. 207. Cf. Br. SEITZ et Th. THORP, *The Iroquois and the Athenians*, Lanham, 2013, pp. 80-81.

⁷¹⁰ *Ibidem*, pp. 242-243.

⁷¹¹ A. MOTSCH, *Op. cit.*, p. 85. Cf. Fr. HARTOG, *Anciens, Modernes, Sauvages*, Paris, 2005, pp. 208-212.

humain, en nous montrant les vestiges de tous ces pas et les monuments de tous les degrés par lesquels il a passé, depuis la barbarie encore subsistante des peuples américains, jusqu'à la politesse des nations les plus éclairées de l'Europe. Hélas! Nos pères, et les Pélasges qui précédèrent les Grecs, ont ressemblé aux sauvages de l'Amérique!⁷¹²

L'étude des Amérindiens et leur mise en parallèle avec les populations primitives d'Europe permit aux auteurs de l'époque de donner un aperçu du mode de vie des premiers peuples européens. L'idée d'une évolution identique des différents peuples du monde s'était implantée dans la littérature d'époque, au point d'en surpasser la seule approche théologique pour en aborder d'autres aspects, dont la culture ou la technologie. La notion même de colonisation n'échappa pas à cette logique, la progression ou la régression d'un peuple pouvant être imputée à des mouvements de populations.⁷¹³

⁷¹² A.R.J. TURGOT, *Œuvres diverses*, vol. 2, Paris, 1844, p. 646.

⁷¹³ Fr. HARTOG, *Op. cit.*, p.38.

c) L'influence de l'Histoire grecque sur la révolution américaine

1) Avant la Guerre d'Indépendance

La révolution américaine débuta par un débat d'auteurs sur la nature des rapports qui devaient unir une métropole à sa colonie. Devant les pressions fiscales de plus en plus pesantes exercées par l'Angleterre sur les Treize Colonies au lendemain de la Guerre de sept ans, un mouvement de contestation de plus en plus virulent anima les milieux intellectuels américains, auquel répondirent les auteurs britanniques.

Le caractère poussé de la formation classique des élites de l'époque, adjointe à une redécouverte massive de l'Histoire grecque antique, devaient fournir aux divers auteurs un large terrain de discussion. Le modèle ancien de colonisation allait servir de fondement à une série de discours, légitimant ou contestant la mainmise britannique.

Si l'inspiration antique servit à appréhender des réalités bien antérieures à celle des années 1770,⁷¹⁴ le recours aux régimes politiques de la Rome antique ou de l'Athènes classique comme modèle pour créer un système politique original davantage tourné vers une participation citoyenne fut une innovation des Révolutions américaines et françaises.⁷¹⁵ La révolution anglaise, menée par Olivier Cromwell, s'inspirait davantage en effet d'une interprétation rigoriste de la Bible que d'une réelle volonté d'émancipation populaire, inspirée d'une quelconque manière par le modèle athénien.⁷¹⁶ Du reste, si l'Histoire antique fut récurrente dans la pensée des auteurs du XVIIIe siècle,⁷¹⁷ son rôle dans l'élaboration d'une culture propre aux futurs États-Unis demeure un sujet de controverse auprès des Historiens.⁷¹⁸

⁷¹⁴ Nous citerons ainsi l'exemple, déjà abordé *supra*, de Lafitau.

⁷¹⁵ J. A. DABDAB TRABUSLI, Liberté, Égalité, Antiquité : la Révolution française et le monde classique in *L'antique et le contemporain: études de tradition classique et d'historiographie moderne de l'antiquité*, Besançon, 2009, p. 244, Cf. H. ARENDT, *On Revolution*, New York, 1963, p. 197 : « Without the classical example shining through the centuries, none of the men of the revolutions on either side of the Atlantic would have possessed the courage for what then turned out to be unprecedented action ».

⁷¹⁶ J. A. DABDAB TRABUSLI, *Ibidem*.

⁷¹⁷ Cf. Ch. F. MULLETT, Classical influences on the American Revolution in *The Classical Journal*, vol. 35, n°2, Chicago, 1939, p. 94.

⁷¹⁸ «Were references to the classics during the national founding –particularly to the History, institutions, and personalities of the Roman republic- determinative of thought or merely illustrative of opinions already

Le XVIII^e siècle vit une multiplication des références aux régimes issus de la Grèce antique. Des prémisses augurant de la création d'États de type républicain et parlementaire furent observés depuis le début du siècle, avec l'œuvre d'Andrew Fletcher. Dans une lettre dédiée au marquis de Montrose, datée du 1^{er} décembre 1703, l'auteur vante les mérites de la ligue achéenne :

“And one would think that politicians, who ought to be the best of all moral philosophers, should have consider what a citizen of the world is. Tis true, something like a consideration of the common good of Mankind, appeared in the constitution of the achaian league.”⁷¹⁹

La référence à une confédération de cités grecques, ultérieurement soumise par le pouvoir romain, le pousse à un rejet pour ce qu'il nomme le Commonwealth romain, voué à se muer, à terme, en une monarchie de type absolue.⁷²⁰ L'œuvre d'Andrew Fletcher, publiée quelque temps après la Glorieuse Révolution et la réhabilitation de la monarchie en Angleterre, atteste de l'intérêt, chez les penseurs de l'époque, d'un système stable présentant des garanties de respect du droit humain, point de vue hérité de la Révolution elle-même.

À cet égard, il est intéressant de constater que la ligue achéenne, entre autres exemples de ligues de cités, fut retenue au lendemain de la Révolution de 1776 comme modèle potentiel pour le nouvel État américain par certains membres du parti anti-fédéraliste, lesquels préconisaient la décentralisation du pouvoir au niveau des États. Cette approche fut décriée par nombre de fédéralistes, dont J. Hamilton, J. Madison et J. Dickinson. Ce dernier insista sur l'impuissance qu'eurent ces confédérations grecques à lutter contre les envahisseurs successifs, qu'ils soient macédoniens ou romains.⁷²¹

formed and, therefore, indicative of a superficial influence at best?” Cf. R. A. FERGUSON, *Reading the Early Republic*, Cambridge, Mass./ Londres, 2004, p. 72. Cf. aussi Ch. F. MULLETT, Classical influences on the American Revolution in *The Classical Journal*, vol. 35, n°2, Chicago, 1939, p.93, qui vantait surtout les mérites de J. Locke et A. Sidney dans la constitution de la pensée républicaine en Amérique.

⁷¹⁹ A. FLETCHER, Letter to the Marquis of Montrose in A. FLETCHER, An account of a conversation concerning a right regulation of governments for the good of Mankind in *The political Works of A. FLETCHER*, Londres, 1737, p.436.

⁷²⁰ *Ibidem*, p. 437.

⁷²¹ J. DICKINSON, *An essay on the constitutional power of Great-Britain over the colonies in America*, Philadelphie, 1774, pp. 45-46 et A. HAMILTON et J. MADISON, in Ed. M. EARLE, *The Federalist: A Commentary on the Constitutions of the United States*, New-York, 1937, pp. 82-87. Cf. C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-

L'appropriation de l'Histoire coloniale grecque ancienne en cette première moitié de XVIIIème siècle fut marquée par une interprétation centralisatrice des rapports aux colonies. La métropole, dans certains argumentaires, devenait le centre d'un empire colonial hiérarchisé. Cette perception fut souvent l'apanage d'auteurs croyant aux vertus d'une domination coloniale puissante de leur pays. Citons à ce titre J.-P. de Bougainville, qui écrivit en 1745, -soit à l'époque où la France possédait toujours ses colonies nord-américaines,- un traité sur les liens unissant les colonies grecques à leur métropole. Cette approche se fonde sur l'idée d'un rapport toujours privilégié entre une cité-mère et ses fondations en situation de dépendance, rapport qui primerait sur d'autres engagements pouvant être conclus auprès de peuples étrangers, en ce compris les traités d'alliance qui disparaissaient en cas de guerre de ces peuples avec la métropole.⁷²²

Après une longue énumération des diverses obligations qu'une cité était sensée rendre à sa métropole, l'auteur, reprenant la comparaison mère-fille pour étayer sa dissertation, admet que les rapports entre les deux parties aient pu être difficiles,⁷²³ même si, en définitive, il semble idéaliser les liens les unissant.⁷²⁴

L'auteur évoque ainsi l'exemple du feu sacré, symbole de cette filiation entre cités.⁷²⁵ Cette flamme, importée de la métropole au moment du départ des colons, et entretenue après la fondation de la nouvelle cité, symbolisait les origines de la colonie, et, théoriquement, le caractère privilégié des liens avec la métropole. L'idée d'une relation de type mère-fille jusque dans les rituels de transfert du feu sacré reste une hypothèse plausible.⁷²⁶ Cette relation a été résumée par Platon qui, dans une constitution idéale/utopique, estimait que si une dissension pouvait se produire entre une métropole et une colonie, la force de leur lien

Londres, 1994, pp. 111-112. Cf. A. HAMILTON et J. MADISON, in Ed. M. EARLE, *The Federalist: A Commentary on the Constitutions of the United States*, New-York, 1937, pp. 82-87.

⁷²²J.-P. de BOUGAINVILLE, *Quels étaient les droits des métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres*, Paris, 1745, p. 73.

⁷²³ *Ibidem*, pp. 39-40, qui traite des tensions opposant Corinthe à Corcyre. Cf. THUC. I, 25.

⁷²⁴ J.-P. de BOUGAINVILLE, *Op. cit.*, p. 74.

⁷²⁵ *Ibidem*, pp. 30-31.

⁷²⁶ I. MALKIN, *Religion and Colonization in ancient Greece*, Leiden – New-York, 1987, pp. 122-123.

finissait toujours par les rapprocher, au même titre qu'un enfant peut se brouiller un temps avec ses parents.⁷²⁷

Ce point de vue, initié par Platon, fut récupéré par nombre d'auteurs au XVIIIe siècle qui n'ignoraient pas les tensions pouvant exister entre une colonie grecque et sa métropole. Le point de vue de Bougainville sur la colonisation grecque est, nous le verrons, aux antipodes de celui défendu lors de la révolution américaine par certains auteurs français, opposés à l'impérialisme britannique. Bougainville se fait ici le défenseur d'un lien harmonieux entre métropole et colonie. À une époque de fortes prétentions françaises sur l'Amérique du Nord, où il convenait en outre d'assurer les rapports les meilleurs possibles, non seulement avec la colonie, mais aussi avec les populations autochtones, la défense d'un lien fort avec la métropole était une option qu'il était intéressant de défendre, fut-ce au prix d'omissions volontaires.

Ainsi, Bougainville consacre une large partie de sa thèse aux tensions entre la cité de Corinthe et sa colonie Corcyre, située sur l'actuelle île de Corfou. Les mésententes entre les deux cités, déjà cristallisées par les récits relatant l'épisode de la tyrannie des Cypsélides,⁷²⁸ connurent en effet leur paroxysme avec le ralliement d'Athènes aux prétentions de la colonie contre Corinthe, épisode qui aboutit à la guerre du Péloponnèse.⁷²⁹ Alors même qu'il défend la thèse d'un lien si étroit entre métropoles et colonies grecques

⁷²⁷ I. MALKIN, *Ibidem*. Cf. PLATON, *Les Lois* 754 a-c. φημι ταύτη τῇ πόλει, ἣν οἰκίζειν μέλλομεν, οἷον πατέρα καὶ μητέρα οὐκ εἶναι πλὴν τὴν κατοικίζουσαν αὐτὴν πόλιν, οὐκ ἀγνοῶν ὅτι πολλὰ τῶν κατοικισθειῶν διάφοροι ταῖς κατοικισάσαις πολλάκις ἔνιαι γεγόνασιν τε καὶ ἔσσονται. νῦν μὲν ἐν τῷ παρόντι, καθάπερ παῖς, εἰ καὶ ποτε μέλλει διάφορος εἶναι τοῖς γεννήσασιν, ἔν γε τῇ παρουσίᾳ παιδίας ἀπορία στέργει τε καὶ στέργεται ὑπὸ τῶν γεννησάντων, καὶ φεύγων ἀεὶ πρὸς τοὺς οἰκειοὺς, ἀναγκαίους μόνους εὐρίσκει συμμάχους· ἂ δὴ νῦν φημι Κνωσίους διὰ τὴν ἐπιμέλειαν πρὸς τὴν νέαν πόλιν καὶ τῇ νέᾳ πρὸς Κνωσὸν ὑπάρχειν ἐτοίμως γεγονότα. (Je dis que l'État que nous allons fonder n'a pour ainsi dire pas d'autre père et mère que l'État qui se propose de le fonder. Ce n'est pas que j'ignore qu'entre les colonies et leur métropole il s'est élevé souvent et il s'élèvera encore bien des différends ; mais dans le cas présent, notre nouvelle ville est comme un enfant, qui, même s'il doit un jour être en désaccord avec ses père et mère, pour le moment du moins, où il n'a pas encore reçu une éducation suffisante, chérit ceux qui lui ont donné le jour et en est chéri, et cherche toujours un refuge dans ses proches, auprès de qui seuls il trouve les secours nécessaires. Tels sont les sentiments qui, selon moi, doivent animer les Cnossiens et les disposer à prendre soin de la nouvelle ville, et animer la nouvelle ville à l'égard des Cnossiens).

⁷²⁸ HÉRODOTE III, 48-53. Cf. L. ANTONELLI, *Kerkyraiká : ricerche su Corcira alto-arcaica tra Ionio e Adriatico*, Rome, 2000.

⁷²⁹ THUC. I, 13 et suiv. chap. exacts

qu'il l'assimile à un lien de filiation, Bougainville se trouve confronté à une guerre coloniale pluriséculaire, qui entraîna, à terme, un conflit majeur qui embrasa la Grèce entière.

Bougainville, bien qu'informé des hostilités entre Corinthe et Corcyre, ne fait toutefois que peu de cas des motifs ayant poussé les deux cités à se faire la guerre, pour n'insister que sur les renforts envoyés à Corinthe par d'autres colonies, dont Leucade ou Ambracie.⁷³⁰ Son ambition demeure donc de faire la démonstration de la loyauté existant entre colonies et cités-mères, en passant sous silence les précédents qui le desservent.

Les visions de la colonisation grecque de Fletcher et Bougainville n'en demeurent pas moins centrales à notre propos, en ce qu'elles sont le témoignage précis d'une récupération pratique de la « politique coloniale » en Grèce archaïque.

Si une confédération de cités comme la ligue achéenne pouvait être idéalisée par certains, d'aucuns croyaient en un lien stable entre métropole et colonies. Cette vision d'un lien colonial relativement fort connut une rupture importante dans le courant des années 1770, date à laquelle les tentations indépendantistes se firent de plus en plus fortes aux Amériques, et où il appartenait à la métropole de réaffirmer sa suprématie sur une population de colons, dans un climat insurrectionnel.⁷³¹

Attirons enfin l'attention sur un précédent intéressant. Le révérend Mayhew,⁷³² qui en octobre 1760 tenait un discours sur les succès remportés par les armées britanniques sur les troupes françaises de Nouvelle-France, compara la chute de Québec à celle de Carthage, cité rivale dont les ambitions menaçaient la prospérité de l'Empire romain, et dont il fallait se réjouir de la disparition.⁷³³

Bien qu'il renvoie à un épisode de l'Histoire romaine, ce discours présente l'intérêt d'avoir été parmi les premiers connus, depuis le début de la colonisation franco-britannique au XVIIe siècle, à comparer explicitement un événement tiré de l'expérience coloniale

⁷³⁰ J. P. DE BOUGAINVILLE, *op. cit.*, pp. 69-70.

⁷³¹ B. KNOLLENBERG, *Growth of the american Revolution : 1766-1775*, Indianapolis, 2003, pp. 81-90.

⁷³² Johnathan Mayhew (1720-1766), pasteur de Boston connu pour ses prises de position libérales, notamment contre les taxations britanniques.

⁷³³ J. MAYHEW, *Two Discourses Delivered October 9th*, Boston, 1760, p. 64.

moderne à une référence précise issue des guerres de l'Antiquité, dans un objectif de glorification ou simplement de justification d'une politique impérialiste.⁷³⁴ L'auteur agissait dans l'objectif d'inclure une nouveauté géopolitique (la soumission de la Nouvelle-France) dans une politique de conquête. Les Britanniques se perçurent donc comme les héritiers politiques des Romains. Si dans les décennies qui précédèrent d'autres recoururent à la référence antique,⁷³⁵ l'idée de comparaison à un événement précis n'avait pas de précédent connu dans le théâtre nord-américain.⁷³⁶

Enfin, citons Montesquieu qui compara Athènes à la Grande-Bretagne.⁷³⁷ Bien qu'admiratif du régime libéral appliqué en Angleterre,⁷³⁸ Montesquieu dresse un comparatif des situations d'Athènes et de la Grande-Bretagne. Se fondant sur Xénophon, il écrit :

Il faut que je parle de cet empire de la mer qu'eut Athènes. « Athènes, dit Xénophon, a l'empire de la mer ; mais comme l'Attique tient à la terre, les ennemis la ravagent pendant qu'elle fait ses expéditions au loin. Les principaux laissent détruire leurs terres, et mettent leurs biens en sûreté dans quelque île : la populace, qui n'a point de terre, vit sans aucune inquiétude. Mais, si les Athéniens habitaient une île et avaient outre cela l'empire des mers, ils auraient le pouvoir de nuire aux autres sans qu'on put leur nuire, tandis qu'ils seraient les maîtres de la mer ». Vous diriez que Xénophon a voulu parler de l'Angleterre.⁷³⁹

⁷³⁴ E. SHALEV, *Empire transformed: Britain and the American Classical Imagination 1758-1783 in Early American Studies*, Vol. 4, n°1, Philadelphie, 2006, pp 119-120 et *Idem, Rome reborn on Western Shores*, Charlottesville et Londres, 2009, pp. 45-47. Nous ne parlerons pas de l'ode du poète Maylem, qui en 1758 assimilait la prise de Louisbourg à un acte héroïque digne des Dieux de l'Olympe. Cf. J. MAYLEM, *The conquest of Louisbourg. A poem*, Newport, R.I., 1758. Bien qu'antérieure, cette anecdote ne renvoie à aucun événement antique précis.

⁷³⁵ Cf. LESCARBOT et LAFITAU, qui recoururent à l'Antiquité dans un but davantage ethnographique.

⁷³⁶ Même si, dans le cadre d'autres colonisations, et à d'autres époques, quelques précédents purent être notés. Ainsi Cortès à la veille de la Conquête du Mexique comparé à Jules César. Cf. B. DIAZ DEL CASTILLO, *Historia verdadera de la conquista de la Nueva España*, introduction et notes de Joaquin Ramiez Cabanas, vol. 2, Mexico, 1968, pp. 63-64.

⁷³⁷ Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Lois*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651. Cf. P. LIDDEL, *European Colonialist Perspectives on Athenian Power : Before and After the Epigraphic Explosion in Interpreting the Athenian Empire*, Bodmin, 2009, p. 14.

⁷³⁸ Ch. De MONTESQUIEU, *Op. cit.*, pp.327-342. Cf. C. P. COURTNEY, *Morals and manners in Montesquieu's analysis of the British system of liberty in Montesquieu and his legacy*, Albany, 2009, pp. 31-48.

⁷³⁹ *Ibidem*, p. 648. Tiré de XÉNOPHON, *La République des Athéniens* II, 13-14.

Le danger que représente la Grande-Bretagne pour les nations rivales est donc supérieur à celui d'une nation comme Athènes, puisque la cité grecque était accessible par la terre. Par ailleurs, l'auteur traita d'Athènes au même titre que d'une puissance coloniale de l'époque, notamment Corinthe. Il fustigea le régime athénien de la fin du Ve siècle avant J.-C., qu'il percevait comme un régime cupide, livré à une démagogie oppressante.

Athènes, remplie de projets de gloire, Athènes, qui augmentait la jalousie, au lieu d'augmenter l'influence ; plus attentive à étendre son empire maritime qu'à en jouir, avec un tel gouvernement politique, que le bas peuple se distribuait les revenus publics, ne fit point ce grand commerce que lui promettait le travail de ses mines, la multitude de ses esclaves, le nombre de ses gens de mer, son autorité sur les villes grecques, et plus que cela, les belles institutions de Solon. Son négoce fut presque borné à la Grèce et au Pont-Euxin, d'où elle tira sa subsistance.⁷⁴⁰

Montesquieu contestait les fondements de la démocratie athénienne, à laquelle il reprochait de nuire au commerce. De même, Montesquieu condamnait une colonisation menée par un régime illégitime, où les intérêts de la nation n'auraient pas été représentés efficacement. L'auteur avance ici le péril des ochlocraties, ou des démocraties sans contre-pouvoirs, illustrant ainsi sa théorie de la répartition des pouvoirs, dont il traite au début de *l'Esprit des Lois*.⁷⁴¹ En revanche, il attribua la prospérité et le rayonnement culturel de la Grèce au succès de ses entreprises coloniales.

Les Grecs, avant Homère, n'avaient guère négocié qu'entre eux, et chez quelque peuple barbare ; mais ils étendirent leur domination à mesure qu'ils formèrent de nouveaux peuples. La Grèce était une grande péninsule dont les caps semblaient avoir fait reculer les mers, et les golfes s'ouvrir de tous côtés, comme pour les recevoir encore. Si l'on jette les yeux sur la Grèce, on verra dans un pays assez resserré, une vaste étendue de côtes. Ses colonies innombrables faisaient une immense circonférence autour d'elle ; et elle y voyait, pour ainsi dire, tout le monde qui n'était pas barbare. Pénétra-t-elle en Sicile et en Italie ? elle y forma des nations. Navigua-t-elle vers les mers du Pont, vers les côtes de l'Asie mineure, vers celles d'Afrique ? elle en fit de même. Ses villes acquirent de la prospérité,

⁷⁴⁰ Ch. De MONTESQUIEU, *Op. cit.*, p. 649.

⁷⁴¹ *Ibidem*, pp. 114 et suiv. Cf. C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, pp. 131-133.

à mesure qu'elles se trouvèrent près de nouveaux peuples. Et, ce qu'il y avait d'admirable, des îles sans nombre, situées comme en première ligne, l'entouraient encore.

Quelles causes de prospérité pour la Grèce, que des jeux qu'elle donnait, pour ainsi dire, à l'univers ; des temples, où tous les rois envoyaient des offrandes ; des fêtes où l'on s'assemblait de toutes parts ; enfin le goût et les arts portés à un point, que de croire les surpasser sera toujours ne pas les connaître.⁷⁴²

L'expansion coloniale permit aux cités grecques de s'enrichir, tout en exportant leur culture de manière inédite. Montesquieu cite également l'exemple d'Alexandre, qui a permis l'unification de l'Orient en y fondant des colonies, et qui s'est assuré la soumission de l'Égypte en y fondant Alexandrie.

Pour lors, il forma le dessein d'unir les Indes avec l'Occident par un commerce maritime, comme il les avait unis par des colonies qu'il avait établies dans les terres... Ce conquérant avait fondé Alexandrie, dans la vue de s'assurer de l'Égypte : c'était une clef pour l'ouvrir, dans le lieu où les rois ses prédécesseurs avaient une clef pour la fermer ; et il ne songeait point à un commerce dont la découverte de la mer des Indes pouvait seule lui faire naître la pensée.⁷⁴³

Montesquieu perçoit donc la colonisation grecque comme un bienfait, tant pour la Grèce elle-même que pour les nations voisines. Bien qu'il critique l'impérialisme exacerbé, il estime qu'une colonisation menée de manière réfléchie a permis aux Grecs de s'imposer sur tout le bassin méditerranéen. Par ailleurs, Montesquieu accordait un grand intérêt à la personnalité d'Alexandre le Grand, qu'il considérait comme un modèle de prudence et d'efficacité. Dans *l'Esprit des Lois*, Montesquieu opposait l'empire d'Alexandre à toute forme de conquête précipitée, affirmant qu'une conquête ne peut perdurer que si elle est menée de manière organisée.⁷⁴⁴ En outre, Montesquieu attribuait la stabilisation de

⁷⁴² Ch. De MONTESQUIEU, *Op. cit.*, pp. 650-651.

⁷⁴³ *Ibidem*, pp. 653 et 655.

⁷⁴⁴ C. VOLPILHAC-AUGER, «Montesquieu et l'impérialisme grec: Alexandre ou l'art de la conquête», in *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, Oxford, 2002, pp. 49-60 et P. BRIANT, Montesquieu, Mably et Alexandre le grand : aux sources de l'Histoire hellénistique in *Revue Montesquieu*, vol. 8, Paris, 2006, pp. 151-185.

l'empire d'Alexandre à l'établissement de liens de commerce qui unirent les peuples grecs et barbares, liant entre elles des civilisations qui jusque-là s'ignoraient.⁷⁴⁵

Les historiographes se sont penchés sur la perception que Montesquieu avait de l'empire d'Alexandre qu'il jugeait supérieur aux empires athéniens et romains, dont il fustigeait la décadence, perception influencée par Machiavel.⁷⁴⁶ Cette théorie, qui prédisait la rupture interne de chaque régime politique à mesure que sa puissance et sa richesse s'accroissaient, Montesquieu l'avait appliquée à la monarchie française dont il craignait la chute.⁷⁴⁷ On a cependant insisté sur l'admiration que Montesquieu avait vouée à la Grèce antique, à ses philosophes ou à ses législateurs.⁷⁴⁸ Bien que l'auteur recourait fréquemment aux textes mythologiques pour traiter de la Grèce (il admirait Homère),⁷⁴⁹ le précédent que constituait l'Histoire des colonies grecques lui semblait une référence plus appropriée pour un État moderne que l'Histoire romaine, qu'il utilisait davantage comme un contre-exemple à l'image qu'il se faisait d'un régime libéral.⁷⁵⁰ À l'inverse, l'empire d'Alexandre tel que décrit dans l'*Esprit des Lois* présente les qualités d'un tel régime, puisqu'il unit les peuples par la culture et le commerce.⁷⁵¹ Il est l'aboutissement le plus réussi du processus de colonisation grecque observé en Méditerranée dans les siècles qui précédèrent.

Enfin, ceci témoigne de l'intérêt pour une nation comme la France d'étendre son emprise, davantage par la conciliation que par la force, ce qui nuirait à l'efficacité de son extension. Montesquieu, décédé en 1755, n'avait pas vu la chute du régime français au Canada et en

⁷⁴⁵ P. BRIANT, *Alexandre des Lumières. Fragments d'Histoire européenne*, Paris, 2012, pp. 348-350.

⁷⁴⁶ Ch. De MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Paris, 1734. Cf. N. MACHIAVELLI, *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, Florence, 1531.

⁷⁴⁷ V. De SENARCLENS, *Montesquieu historien de Rome. Un tournant pour la réflexion sur le statut de l'Histoire au XVIIIe siècle*, Genève, 2003, pp. 11-60 et *Idem*, Des fragments du passé à l'imaginaire historique : les pensées de Montesquieu in *Les philosophes et l'Histoire au XVIIIe siècle*, Paris, 2011, pp. 43-60.

⁷⁴⁸ S. GOYARD-FABRE, Montesquieu et la Grèce in *Diotima*, vol. 17, Athènes, 1989, pp. 50-59.

⁷⁴⁹ R. TROUSSON, Montesquieu et les Grecs in *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, Vol. 1, Paris, 1968, pp. 273-282.

⁷⁵⁰ R. MYERS, Montesquieu and the cause of roman greatness in *History of political thought*, vol. 16, Exeter, 1995, pp. 45-47. Cf. D. HAMMER, *Roman political thought and the modern theoretical imagination*, Norman, 2008, pp.132-179

⁷⁵¹ C. VOLPILHAC-AUGER, «Montesquieu et l'impérialisme grec: Alexandre ou l'art de la conquête», in *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, Oxford, 2002, pp. 49-60 et P. BRIANT, Montesquieu, Mably et Alexandre le grand : aux sources de l'Histoire hellénistique in *Revue Montesquieu*, vol. 8, Paris, 2006, pp. 151-185.

Louisiane. Sa théorie du colonialisme par l'influence culturelle faisait écho aux réseaux d'influences que les Français avaient construits sur leurs territoires d'Amérique du nord, en étendant leur autorité sur la plupart des tribus amérindiennes vivant en périphérie des colonies françaises.⁷⁵² Néanmoins, la comparaison de la Grande-Bretagne à l'Athènes de l'époque de la ligue de Délos laisse transparaître la crainte de Montesquieu pour une puissance coloniale insulaire qu'il serait difficile de contrer en cas de guerre. En réaffirmant la cupidité des Athéniens, livrés à l'anarchie politique, il avance la possibilité d'une dégénérescence du régime britannique qui sombrerait dans un impérialisme aussi destructeur que celui des Athéniens.

Cette interprétation des régimes antiques et ce renvoi à des puissances modernes (principalement l'Angleterre) à titre de comparaison eut une influence majeure sur l'historiographie du XVIIIe siècle.⁷⁵³

⁷⁵² Cf. par ex. G. HAVARD, *La Grande Paix de Montréal de 1701*, Montréal, 1992 et M. GOHIER, *Onotio le médiateur. La gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France. 1603-1717*, Sillery, 2008.

⁷⁵³ V. De SENARCLENS, *Op. cit.* et M. RICHTER, Montesquieu, théorie et méthode de la méthode comparative in *Actes du colloque international tenu à Bordeaux, du 3 au 6 décembre 1998, pour commémorer le 250^e anniversaire de la parution de l'Esprit des Lois*, Bordeaux, 1999, pp. 127-138.

2) La controverse sur la colonisation au début de la guerre d'Indépendance : les points de vue britannique, américain et français

La majeure partie du débat concernant l'émancipation américaine se focalisa sur le niveau de taxation imposé par la métropole sur les Treize colonies et dont les premières manifestations pesèrent dès le lendemain de la guerre de sept Ans.⁷⁵⁴ À cette taxation perçue comme injuste s'ajouta une politique mercantiliste qui imposa aux colonies l'importation systématique de produits fabriqués en métropole. Les colonies furent notamment forcées d'importer des denrées alimentaires de base (viande de bœuf et de porc, beurre, fromage, etc.) dont la quantité s'accrût de manière exponentielle dans les années 1760-1770.⁷⁵⁵

Cette politique de taxation des Britanniques fut à la base des réflexions émises sur le caractère encore licite ou non de la colonisation britannique en Amérique et laissait la porte ouverte à un rapprochement avec les colonisations antiques. Les Anglais imposaient en effet l'importation de biens fabriqués en métropole aux Américains, lesquels étaient en retour lourdement taxés sur les transactions portuaires.

Bien que cette taxation ne fut pas comparable à celles imposées sous l'Antiquité grecque, certains auteurs au XVIIIe siècle mirent en avant une série de prélèvements imposés par les Grecs, les Carthaginois, les Romains à leurs colonies, voire, comme dans le cas très particulier de la ligue de Délos, aux cités placées sous leur domination. Ces exigences des métropoles antiques eurent des conséquences variées sur les cités taxées et entraînèrent éventuellement leurs soulèvements contre un ordre de plus en plus perçu comme illégitime. Notons qu'au XVIIIe siècle la ligue de Délos, appliquant une politique dictée par la seule cité d'Athènes, fut assimilée à une puissance colonisatrice. En outre, le tribut destiné au

⁷⁵⁴ En commençant par le *Stamp Act*, qui imposait dès 1765 une taxation sur les journaux, publicités, cartes à jouer et autres documents publiés dans les colonies, ou les Acts de 1764 et 1766 qui levaient des taxes sur les importations dans les ports de la colonie. B. KNOLLENBERG, *Growth of the American Revolution : 1766-1775*, Indianapolis, 2003, pp. 1 et suiv. et 41.

⁷⁵⁵ Une grande partie des importations destinées aux villes de Philadelphie et New-York virent par ailleurs d'Irlande. Cf. Fr. G. JAMES, Irish Colonial Trade in the eighteenth in *The William and Mary Quarterly*, vol. XX, n°4, New-York, 1963, pp. 574-584.

trésor de Délos fut perçu comme une forme d'imposition, spécialement dès lors qu'il fut transféré à Athènes.⁷⁵⁶

Néanmoins, la pertinence d'une intervention militaire dans les Treize Colonies, territoire peuplé d'une population proche de la population britannique fut débattue dans les cercles intellectuels de la métropole elle-même.⁷⁵⁷ Les interventions souvent brutales des métropoles grecques contre leurs colonies allaient servir de contre-exemple aux opposants de l'envoi de soldats dans les colonies.

L'emploi de l'Antiquité dans les sources d'époque a fait l'objet de travaux depuis les années 1960, notamment chez Bailyn. Ce dernier soutenait ainsi, dans les années 1960, que si le modèle de la littérature antique affleurerait partout dans les sources remontant à la Révolution, il était davantage le reflet d'une certaine mentalité propre aux auteurs de la fin du XVIIIe siècle que constitutif d'une réelle influence sur la politique de l'époque.⁷⁵⁸ Bailyn part de ce postulat pour avancer, de manière quelque peu péremptoire, une influence supérieure de la part des Lumières européennes (elles aussi abondamment citées par Franklin, Adams, etc), de la théologie protestante similaire à celle de la Nouvelle-Angleterre et des acquis de la Révolution anglaise.⁷⁵⁹ L'auteur insiste aussi sur l'importance de la pensée des Whigs du début du XVIIIe siècle, ainsi que de leurs dénonciations de la corruption latente au parlement britannique à cette époque.⁷⁶⁰

Les insuffisances dans l'argumentation de Bailyn rendirent toutefois possible une série de critiques, dont celles que C. J. Richard, lequel insista en 1994 sur le fait que même les Whigs bénéficièrent des influences antiques du seul fait de leur éducation. En se focalisant sur les Whigs, Bailyn perçoit la réception de la littérature antique à travers les points de vue de ces derniers.⁷⁶¹ L'influence républicaine découlant d'auteurs romains comme Tacite ou Cicéron, et transmise sous la Renaissance par l'intermédiaire des républiques italiennes,

⁷⁵⁶ Cf. par ex. W. BARRON, *History of colonization of the free states of Antiquity*, Londres, 1777, pp. 52-53.

⁷⁵⁷ Dr. WAHRMAN, The English Problem of Identity in the American Revolution in *American Historical Review*, 106, n°4, 2001, pp. 1236-1262

⁷⁵⁸ B. BAILYN, *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge, Mass, 1967, pp. 22-26.

⁷⁵⁹ *Ibidem*, pp. 27-34.

⁷⁶⁰ *Ibidem*, pp. 39 et suiv.

⁷⁶¹ C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, pp. 2-5.

aida les Whigs dans une critique de la Monarchie et des mœurs de Cour. À l'inverse d'une monarchie corrompue, l'idée d'un citoyen engagé en politique constituait un véritable modèle pour eux.⁷⁶²

Au contraire de Bailyn, Richard soutient une influence directe des auteurs classiques tout au long du processus d'émancipation de la nation américaine. À travers une série de modèles (issus des abondantes citations d'hommes politiques de l'époque)⁷⁶³ et de contre-modèles (tel celui de la ligue achéenne qui enthousiasmait les anti-fédéralistes),⁷⁶⁴ l'auteur tente de démontrer que ces influences furent bien réelles,⁷⁶⁵ convaincu qu'un grand nombre de chapitres de l'Histoire antique eurent un impact important sur la pensée des pères fondateurs.⁷⁶⁶ Les mentions d'évènements antiques étaient présentes dans les œuvres des auteurs de l'époque.

Des comparaisons aux personnalités ou aux régimes politiques de l'Antiquité furent émises par nombre d'auteurs à la fin du XVIIIe siècle, désireux d'inscrire leurs réflexions dans un schème de référence commune, dans un objectif argumentatif, voire de propagande. Richard traite ainsi de l'intérêt de Georges Washington pour Caton d'Utique. Washington admirait la pièce *Cato*, écrite en 1713 par Joseph Addison, et s'en inspirait pour ses discours.⁷⁶⁷ De même, l'auteur cite des textes postérieurs à la Révolution, où Hamilton et Adams comparaient Washington à Fabius ou à Epaminondas.⁷⁶⁸ Enfin, il cite les préférences littéraires de chaque auteur de l'époque, Adams renvoyant à Cicéron ou Jefferson à Tacite.⁷⁶⁹ Ces références, bien que révélatrices d'une culture antique élargie, constituent davantage un *topos* de la littérature américaine, où chaque personnalité s'inspirait d'un auteur ou d'une personnalité antique, selon un principe de référence littéraire en vigueur à l'époque. Sa mention de l'admiration de Washington pour une pièce du début du XVIIIe siècle, sans faire référence aux sources littéraires directes en constitue

⁷⁶² P. ALLITT, *The conservatives*, New Haven – Londres, 2009, pp. 10-11.

⁷⁶³ C.J. RICHARD, *Op. Cit.*, pp. 53-84.

⁷⁶⁴ *Ibidem*, p. 111.

⁷⁶⁵ *Ibidem*, pp. 232-243.

⁷⁶⁶ Depuis l'admiration que vouait Jefferson à Tacite, jusqu'à l'attrance pour le modèle social Spartiate. C. J. RICHARD, *Greeks and Romans bearing gifts. How the Ancients inspired the founding fathers*, Lanham, 2008, pp. 19, 23 et suiv.

⁷⁶⁷ C.J RICHARD, *The Founders and the Classics*, Cambridge, Mass – Londrs, 1994, pp. 57-59.

⁷⁶⁸ *Ibidem*, pp. 69-70.

⁷⁶⁹ *Ibidem*, pp. 63 et 81.

une bonne illustration. Dès lors, l'influence des sources antiques sur la pensée des hommes politiques de l'époque se résumait souvent à une récupération esthétique. Néanmoins, certains auteurs s'inspirèrent de précédents issus de la politique antique pour argumenter et étayer leurs théories sur le rapport à la métropole.

Certaines comparaisons à des événements de l'Histoire grecque ne furent pas de simples *topoi*, en ce qu'ils renvoyèrent à des précédents qui n'avaient pas été observés dans l'Histoire des Temps modernes. Ces précédents inspirèrent une partie de la littérature de l'époque, et firent l'objet de véritables querelles, devenant des arguments rhétoriques plus que de simples lieux communs. À cet égard, le récit du début de la guerre du Péloponnèse par Thucydide,⁷⁷⁰ conflit qui résulta d'une dissension entre la cité de Corinthe et sa colonie Corcyre, fit l'objet d'une récupération et d'un débat de grande ampleur. Il outrepassa le cadre de la récupération stylistique pour devenir le symbole de la tension entre métropole et colonie dans les années qui précédèrent la guerre d'Indépendance des États-Unis.

Ce chapitre sur la crise entre Corinthe et de Corcyre demeure un des épisodes les mieux connus sur les relations entre les colonies grecques et leurs métropoles. Il transmet sur les liens coloniaux de l'époque classique des informations inédites, et constitue un précédent unique de guerre ouverte entre métropole et colonie, guerre à laquelle fut mêlée une puissance extérieure, Athènes. La pertinence de cette comparaison fut critiquée selon que les auteurs soutenaient ou contestaient la révolte américaine. Dès lors, la comparaison de la guerre entre les deux cités grecques aux tensions entre la Grande-Bretagne et les Treize colonies⁷⁷¹ servit de fondement à une controverse qui dura plus de dix ans. Krishan Kumar avait compris cet état de fait lorsqu'il écrivait:

If "Greece" and "Rome" were essentially tropes, figurative or metaphorical symbols, they could be employed without drawing attention to, and perhaps in obliviousness of, the wider significance of the choice. Thus in the case of Greece as a model, the idealisation of the practice of creating autonomous colonies could hide the implication that this would leave colonists free to treat their territories and its indigenous peoples as they liked, without the

⁷⁷⁰ THUC. I, 13-55.

⁷⁷¹ Débat initié par le gouverneur de Rhode Island, Stephen Hopkins. Cf. St. HOPKINS, *The rights of colonies examined in Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., 1965, p. 500-509.

interference of the metropolitan power. “Greece”, in other words, could stand as a model of non-intervention in the internal affairs of the colonies.⁷⁷²

Selon Kumar, l’Histoire des colonies grecques était devenue une référence, que certains auteurs de cette fin de XVIIIe siècle présentèrent comme le meilleur modèle de colonisation de l’Histoire. Certains efforts furent par ailleurs déployés pour contester la pertinence de ces comparaisons, qui, dès lors, cessèrent d’être de simples figures de style pour transcender les différents courants de pensée.⁷⁷³

Ce précédent démontre le caractère adaptable de ces comparaisons. En effet, Athènes se verra comparée successivement à la France et à la Grande-Bretagne jusqu’à ce que les Pères fondateurs s’en inspirent pour établir leur modèle républicain. Cet emploi rhétorique de précédents antiques dans une littérature de propagande impliquait que les auteurs se livrent à des choix en fonction des modèles les plus utiles à leurs causes.⁷⁷⁴

Ainsi, Kumar rappelle que les Britanniques eux-mêmes puisèrent une partie de leur doctrine dans les sources traitant de l’Empire athénien. La fin du XVIIIe siècle vit la publication de sommes historiques traitant du déclin de l’Empire romain, parmi lesquelles l’ouvrage d’Edward Gibbon, *History of the Decline and Fall of the Roman Empire* (1776-1788).⁷⁷⁵ Bien que la comparaison d’empires modernes à l’empire romain ait été observée dans les siècles qui précédèrent (spécialement dans le cas de l’Espagne et du concept de *monarchia universalis*),⁷⁷⁶ les auteurs du XVIIIe siècle percevaient davantage les limites d’une assimilation à un empire qui avait contribué à sa propre perte. Cette époque vit la résurgence de l’influence de Machiavel, qui en 1531 avait attribué la chute de Rome à l’esprit de luxure qui avait gangrené la société romaine dès la prise de Carthage.⁷⁷⁷ Les

⁷⁷² K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, pp. 82-83.

⁷⁷³ J. ABERCROMBY, De Jure et Gubernatione Coloniarum in *Magna Charta for America*, Philadelphie, 1986, pp. 189-190.

⁷⁷⁴ K. KUMAR, *Op. cit.*, p. 81.

⁷⁷⁵ *Ibidem*, pp. 76-77. L’oeuvre de Gibbon faisait par ailleurs écho à des ouvrages des Lumières Françaises, comme les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu (1734).

⁷⁷⁶ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, pp. 29 et suiv

⁷⁷⁷ MACHIAVELLI, *The Discourses*, vol. II, 2, Translated by L. J. WALKER, edited by B. CRICK, Harmondsworth, 1970, p. 279. Cf. K. KUMAR, *Op. cit.*, p 79. Cf. J. G. A. POCOCK, *The Machiavellian moment: Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, Princeton, 1975, pp. 423-461.

auteurs britanniques du XVIIIe siècle recoururent à d'autres modèles pour décrire leur colonisation à une époque de tension croissante en Amérique du nord. Le cas d'Adam Smith, qui compara la colonisation grecque aux empires commerciaux des Temps modernes sera analysé ci-dessous, en ce qu'il constitua une des principales réflexions sur le colonialisme dans les années qui précédèrent la guerre d'Indépendance

Il est exact que les Pères fondateurs, formés aux classiques, firent de nombreuses allusions aux Anciens dans leurs écrits.⁷⁷⁸ La formation à l'Antiquité classique et aux langues anciennes fut par ailleurs fréquente dans l'Amérique coloniale, depuis l'établissement des premières écoles⁷⁷⁹ et en dépit de l'opposition puritaine.⁷⁸⁰

Quoi qu'il en soit, l'Histoire antique, en ce compris le passé colonial entrevu par l'intermédiaire d'Hérodote ou de Thucydide, furent cités par une série d'auteurs qui pensèrent y trouver une forme de référence destinée à expliquer un phénomène jusque-là encore inobservé de décolonisation. Il importait donc aux auteurs qui tentèrent de justifier cette dernière de faire preuve de créativité, à une époque où aucun précédent récent n'existait et où les guerres antiques offraient une possibilité de rapprochement qui soit accessible dans un contexte où la formation classique était répandue.⁷⁸¹

Notons, enfin, que toute la querelle explicitée ci-dessous n'a fait l'objet, à ce jour, que d'un court résumé de la part de K. Vlassopoulos.⁷⁸² Aucun ouvrage ne s'est en effet penché sur la question de la récupération de l'Histoire coloniale des Grecs à l'aube de la guerre d'indépendance des États-Unis.

⁷⁷⁸ Cf. les articles publiés par ces derniers dans *The Federalist*. A. HAMILTON, J. MADISON et J. JAY, *The Federalist or the New Constitution*, édité par M. BELOFF, Oxford, 1948. Cf. aussi R. M. GUMMERE, *The Heritage of the Classics in Colonial North America. An Essay on the Greco-Roman tradition in Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 99, n°2, Philadelphie, 1955, pp. 68-78.

⁷⁷⁹ Dont Harvard. Cf. R. M. GUMMERE, *The Heritage of the Classics in Colonial North America. An Essay on the Greco-Roman tradition in Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 99, n°2, Philadelphie, 1955, pp. 68-78.

⁷⁸⁰ Lesquels voyaient dans la formation latine une initiation à la langue du paganisme. Cf. C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Harvard, 1994.

⁷⁸¹ B. BAILY, *Op. Cit.*, pp. 22 et suiv.

⁷⁸² K. VLASSOPOULOS, *Imperial Encounters in Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford – New-York, 2010 cf. pp. 29-53.

a) James Otis et le débat de 1765

Moins connu que ne le furent Adams ou Jefferson, l'avocat James Otis (1725-1783) influença le débat en ce qu'il fut le premier à poser, dès 1761, une réflexion sur la liberté des colons de la Nouvelle-Angleterre et sur leur statut par rapport à la métropole. La perception qu'Otis avait des colonies grecques était inspirée des théories d'égalité entre membres d'un Commonwealth, elles-mêmes inspirées de Locke et de Pufendorf. L'idée d'introduire le concept de Commonwealth pour expliquer la colonisation grecque s'inscrit dans cette logique de large autonomie. À cette notion s'ajouta celle d'égalité entre les citoyens d'une colonie, concept interprété de manière stricte par Otis.

Ce dernier s'opposait aux *Writs of Assistance* imposées par la cour suprême britannique aux sujets vivant dans la colonie. Cette mesure, tirant prétexte d'une lutte contre la fraude, permettait aux agents de douane de perquisitionner sans préalablement comparaître devant un magistrat.⁷⁸³ Y percevant les prémises d'une logique autocratique, Otis se fonda sur les théories de Locke.⁷⁸⁴ Il les développa jusqu'à concevoir une doctrine préconisant une forte autonomie des résidents de la colonie, allant jusqu'à prôner l'égalité en droit entre les colons blancs et les sujets noirs, jusque-là réduits en esclavage.⁷⁸⁵ Favorable à une large émancipation des colonies d'Amérique, il entama en 1764 une réflexion sur les droits des colonies anglaises. Il reprit, pour étayer son point de vue, le précédent des colonies grecques. Il fit valoir le caractère diffus des liens entre les colonies grecques par rapport à leurs métropoles.⁷⁸⁶ Cette comparaison lui valut des critiques de partisans du colonialisme, tel Abercromby.

⁷⁸³ J. M. FARRELL, *The Writs of Assistance and Public Memory : John Adams and the legacy of James Otis* in *The New England Quarterly*, vol. LXXIX, Boston, 2006, pp. 535 et suiv. Pour le texte de loi, voir J. R. FRESE, *James Otis and writs of Assistance* in *The New England Quarterly*, vol. XXX, Boston, 1957, pp. 496-508.

⁷⁸⁴ J. LOCKE, *Two treatises of government*, Londres, 1689.

⁷⁸⁵ T. H. BREEN, *Subjecthood and Citizenship : The Context of James Otis's Radical Critique of John Locke* in *The New England Quarterly*, Vol. LXXI, Boston, 1998, pp. 378-403.

⁷⁸⁶ J. OTIS, *The Right of the British colonies asserted and proved*, Londres 1764, pp. 38-40.

Otis se fondait également sur les Lois de la Nature, terminologie qu'il interprétait selon la vision Locke, la percevant comme garante de l'égalité entre les hommes, égalité passant notamment par la protection de la propriété individuelle.⁷⁸⁷

To understand political power right, and derive it from its original, we must consider, what state all men are naturally in, and that is, a *state of perfect freedom* to order their actions, and dispose of their possessions and persons, as they think fit, within the bounds of the law of nature, without asking leave, or depending upon the will of any other man. A *state* also of equality, wherein all the power and jurisdiction is reciprocal, no one having more than another; there being nothing more evident, than that the creatures of the same species and rank, promiscuously born to all the same advantages of nature, and the use of the same faculties, should also be equal one amongst another without subordination or subjection, unless the lord and master of them all should, by any manifest declaration of his will, set one above another, and confer on him, by an evident and clear appointment, an undoubted right to dominion and sovereignty.⁷⁸⁸

Richard Gummere fait remonter ce concept au *de Republica* de Cicéron.

La véritable loi c'est la raison droite et conforme à la nature, qui est répandue dans le coeur de tous les hommes, qui est uniforme, stable et éternelle, qui commande le bien et qui défend le mal. On ne peut ni s'y opposer, ni y déroger, ni l'abolir. Ni le sénat ni le peuple n'en peuvent accorder aucune dispense. Il n'en faut point chercher d'explication ni de commentaire. Il n'y en a point une pour Rome et une autre pour Athènes, une pour le temps présent et une autre pour le temps avenir. Elle sera toujours la même, et dans tous les temps elle gouvernera tous les peuples. Celui qui l'a inventée et publiée est un législateur, un seigneur et un Dieu éternel, duquel on ne peut s'éloigner sans se perdre et auquel on ne saurait désobéir sans renoncer à sa propre nature, ce qui serait un châtement fort terrible quand même on pourrait éviter les autres.⁷⁸⁹

⁷⁸⁷ J. LOCKE, *Two treatises of government*, vol. II, Londres, 1689, § 4-15. Cf. B. ARNEIL, *John Locke and America. The defence of english colonialism*, Oxford, 1996, pp. 132-167 et C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, pp. 174-175.

⁷⁸⁸ J. LOCKE, *Ibidem*.

⁷⁸⁹ CICÉRON, *De Republica* III, 33. Voir LACTANCE, *Des Institutions divines* VI, 8, 6-9 Cf. R. M. GUMMERE, *American Colonial Mind*, Cambridge, Mass., 1963, p. 97.

Otis soutenait l'existence d'un droit naturel propre aux colons, fondé sur cette conception du bien commun qui affranchissait les Américains de toute autorité de la métropole, du fait qu'ils avaient fondé une nouvelle nation en s'établissant outre-Atlantique. Ce droit garantissait en outre l'égalité des colons entre eux.⁷⁹⁰ L'égalitarisme d'Otis reposait également sur une vision particulière de la Création.

God Himself appears to us at some times to cause the intervention or combination of a number of simple principles, though never when one will answer the end; gravitation and attraction have place in the revolution of the planets, because the one would fix them to a center and the other would carry them off indefinitely; so in the moral world the first simple principle is equality and the power of the whole.⁷⁹¹

S'inspirant également des positions des juristes Hugo De Groot (Grotius) et Samuel von Pufendorf, au XVIIIe siècle, l'auteur insiste sur l'égalité en droits des cités.⁷⁹² Dans un chapitre consacré aux droits naturels des colons, l'auteur déplore en outre qu'aucune recherche exhaustive plus récente n'ait été produite sur le sujet :

The sentiments on this subject have therefore been chiefly drawn from the purer fountains of one or two English writers, particularly from Mr. Locke, to whom might be added a few of other nations; for I have seen but a few of any country, and of all I have seen there are not ten worth reading. Grotius, bk. I, Chap. 3, sec. 21, discoursing of confederates on unequal terms according to his manner says, "to the inequality in question may be referred some of those rights which are now called *mundiburgium*, as also that which mother cities had over their colonies among the Grecians. For as Thucydides says, those colonies enjoyed the same rights of Liberty with the other cities, but they owed a reference to the city whence they derived their origin, and were obliged to render her respect and certain expressions of honor so long as the colony was well treated."⁷⁹³

L'autorité de Grotius était importante. S'inspirant d'anciennes sources, comme Thucydide ou Denis d'Halicarnasse, la perception que Grotius donna de la colonisation grecque lui valut un succès considérable dans l'Amérique d'avant la guerre civile. James Otis lui

⁷⁹⁰ J. OTIS, *Op. Cit.*, pp. 38-41. Cf. T. H. BREEN, *Op. Cit.*, p. 386.

⁷⁹¹ J. OTIS, *Op. Cit.*, p. 20, cf. T.H. BREEN, *Ibidem*.

⁷⁹² *Ibidem*. Cf. N. P. COLE, America and Ancient and Modern Europe in *Thomas Jefferson, the Classical World and Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, pp.180-181.

⁷⁹³ J. OTIS, *ibidem*, Cf. H. GROTIUS, *De jure belli*, Amsterdam, 1636, livre 1, chap. 3, sec. 21.

octroya une visibilité qui devait influencer la pensée d’auteurs postérieurs parmi les Pères fondateurs. Notons également une idéalisation marquée de la cité grecque antique chez Otis qu’il opposait à d’autres colonies antiques, dont les colonies romaines.

L’égalité en droit entre métropoles et colonies grecques garantissaient en effet une indépendance de la colonie par rapport à la cité-mère. Selon Otis, cette indépendance était inconnue des colonies romaines qui étaient contrôlées par Rome, laquelle leur imposait ses administrateurs qui s’y comportaient en oppresseurs.⁷⁹⁴

Par ailleurs, Otis, se fondant cette fois sur Pufendorf,⁷⁹⁵ insiste sur la notion de Commonwealth. Pufendorf renvoyait en effet à l’Antiquité grecque pour rappeler qu’il existait plusieurs sortes de Commonwealths. En effet l’auteur, se fondant notamment sur les idées d’égalité et de consensus, affirme que les cités grecques coexistaient au sein de Commonwealths où les colonies ne devaient que respect à leurs métropoles.

But the colonies planted by the Greeks, and after their method, constituted particular commonweatlths, which were obliged only to pay a kind of deference and dutiful submission to the mother commonwealth.⁷⁹⁶

Selon Pufendorf, cité par Otis, les Commonwealths de la Grèce antique s’établissaient par consentement mutuel lors de la fondation de la colonie. De la sorte, cette dernière ne souffrait pas, à l’époque grecque, des immiscions de sa métropole. Cette perception de la colonisation grecque comme résultant d’un consensus entre cités égales en droit au sein d’un même Commonwealth fut déjà perçue chez Grotius.⁷⁹⁷ Son apparition dans l’œuvre d’un auteur américain réputé allait influencer la littérature politique des décennies suivantes. On sait ainsi l’admiration que John Adams vouait à Otis du fait de sa prise de position contre les premiers abus du régime anglais alors même que la guerre de sept ans n’était pas terminée.⁷⁹⁸

⁷⁹⁴ J. OTIS, *Op. cit.*.

⁷⁹⁵ *Ibidem*. Cf. S. von PUFENDORF, *De jure natural et gentium*, Francfort, 1706, livre VIII, Chap. 11, sec. 6.

⁷⁹⁶ S. von PUFENDORF, Livre VIII, Chap. 12, sec. 5.

⁷⁹⁷ H. GROTIUS, *Op. Cit.*

⁷⁹⁸ J. M. FARRELL, *The Writs of Assistance and Public Memory : John Adams and the legacy of James Otis in The New England Quarterly*, vol. LXXIX, Boston, 2006, pp. 535 et suiv. Voir aussi J. R. FERGUSON,

L'interprétation que l'auteur donne de la colonisation grecque antique ne conteste pas la nature des liens ayant uni jusque-là les Treize Colonies à la Grande-Bretagne. En revanche, Otis fustige l'autoritarisme de la métropole. Ce comportement était d'autant plus intrusif que les colonies anglaises jouirent longtemps d'une large indépendance par rapport au pouvoir britannique qui, s'il avait récupéré la relative mainmise sur la colonie à la fin du XVIIe siècle, ne manifestait d'autorité réellement contraignante que depuis le début de la guerre de sept ans.⁷⁹⁹

Otis fut donc l'un des premiers à faire référence à la colonisation grecque dans le cadre de la lutte contre le pouvoir britannique. Même si cette lutte n'en était encore qu'à ses balbutiements, les plaidoyers d'Otis allaient marquer le début d'une querelle quant à la définition du pouvoir colonial. Cette querelle était partiellement fondée sur l'Histoire grecque, dont plusieurs auteurs allaient donner leur interprétation.⁸⁰⁰

En effet, dès 1765, l'année suivant son pamphlet sur les droits des colonies, Stephen Hopkins, Gouverneur de Rhode Island et futur signataire de la déclaration d'indépendance pour la même colonie, soutenait que les avantages perçus par les colons, lors de leur départ, devaient non seulement leur permettre la survie matérielle sur les terres conquises mais également leur garantir une égalité en droit et en liberté par rapport aux sujets restés en Angleterre.

“New England was first planted by adventures who left England, their native country, by permission ok King Charles I, and their own expense transported themselves to America [...] Before their departure the terms of their freedom and the relation they should stand in to the mother country in their emigrant state were fully settled: they were to remain subject to the King and dependant on the Kingdom of Great Britain. In return they were to receive protection and enjoy all the rights and privileges of freeborn Englishmen”.⁸⁰¹

reason in Madness: the political Thought of James Otis in *William and Mary Quarterly*, Serie 3, vol. XXXVI, Williamsburg, 1979, pp. 194-214.

⁷⁹⁹ E. NELLIS, *An Empire of Religions. A brief History of colonial British America*, Toronto, 2010, pp. 111 et suiv.

⁸⁰⁰ J.M. FARRELL, *Op. Cit.*, pp. 194-214.

⁸⁰¹ St. HOPKINS, *The rights of colonies examined in Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., 1965, p. 508

L'égalité en droit était centrale dans le pamphlet d'Hopkins. Reprenant à son tour l'exemple des Commonwealths de la Grèce antique, il outrepassa les positions d'Otis, en affirmant le caractère fallacieux de toute autorité des métropoles antiques sur leurs colonies. Se servant de l'exemple de la guerre entre Corinthe et Corcyre, cité par Thucydide, il nia la reconnaissance d'une quelconque supériorité de la métropole par les colonies en Grèce antique, fut-ce une autorité symbolique.

“Thucydides again tells us that the Corinthians complained of the Corcyreans, “from whom, though a colony of their own, they had received some contemptuous treatment, for they neither payed them the usual honor on their public solemnities, nor began with a Corinthian in the distribution of the sacrifices, which is always done by other colonies.” From hence it is plain what kind of dependence the Greek colonies were under, and what sort of acknowledgment they owed to the mother state”.⁸⁰²

Les colonies, selon Hopkins, devenaient de plein droit des nouveaux États, ne répondant plus aux exigences de la métropole.

Les théories d'Otis et de Hopkins reposaient sur des constructions rhétoriques, partant du postulat d'une égalité entre cités, relation découlant automatiquement du processus de fondation et proche du concept de Commonwealth tel que développé au XVIIe siècle.

Cette récupération fera de la guerre pour Épidamne un des événements les plus commentés de l'Histoire antique, pendant toute la querelle qui s'en suivit. Il devint emblématique du degré d'indépendance qu'une colonie pouvait atteindre à l'époque antique, mais également, pour les courants contestant la révolution, du péril auquel une révolution pouvait conduire la métropole et la colonie. Notons que la guerre entre Corinthe et Corcyre ne résultait pas, selon les sources, d'une volonté de cette dernière de s'affranchir de l'autorité corinthienne qui n'avait plus de réelle influence sur l'île de Corfou. Elle découlait en revanche d'une contestation autour d'Épidamne, fondée communément par les deux cités, et sur laquelle Corcyre cherchait à accroître son autorité. Sans donc s'agir d'une

⁸⁰² *Ibidem*, p. 509.

guerre de décolonisation, elle témoignait néanmoins d'une guerre ouverte avec la métropole.⁸⁰³

Cet état de fait servit d'argument aux auteurs soutenant la supériorité de la métropole et qui fustigèrent la pertinence de toute comparaison à l'Histoire antique. Le pamphlet de Hopkins reçut l'année même une critique de la part d'un certain Martin Howard, Jr., personnalité mal connue, critique politique attaché aux prérogatives de la couronne et opposant à la politique séparatiste de Hopkins.⁸⁰⁴ Argumentant peu sur la colonisation grecque, qu'il dit mal connaître, il critique néanmoins Hopkins sur la pertinence de sa comparaison des colonies anglaises aux cités grecques. Partant de la supposition que ces dernières étaient réellement libérées de la tutelle de leurs métropoles et pouvaient choisir à leur guise leur régime, Howard conteste toute similitude avec les Treize colonies soumises au régime britannique qui leur imposait son gouvernement.⁸⁰⁵

Le cas de Martin Howard présente l'intérêt d'être l'une des rares critiques de la mode rhétorique de l'époque qui recourait au passé antique pour appuyer ses arguments.

There is something extremely weak and inconclusive in recurring to the Grecian and Roman history for examples to illustrate any particular favorite opinion: if a deference to the ancients should direct the practice of the moderns, we might sell our children to pay our debts and justify it by the practice of the Athenians. We might lend our wives to our friends and justify it from the example of Cato, among the Romans. In a word, my dear sir, the belly of a sow, pickled, was a high dish in Ancient Rome; and I imagine as you advance in the refinements of luxury this will become a capital part of a Rhode Island feast, so fond you seem of ancient customs and laws.⁸⁰⁶

Howard renvoie en outre aux *coloniae* romaines, dont les habitants ne jouissaient pas des mêmes droits que ceux de la métropole, notamment celui de suffrage. Cette comparaison,

⁸⁰³ THUCYDIDE I, 13-55.

⁸⁰⁴ M. HOWARD, Jr., A Letter from a Gentleman at Halifax in *Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., 1965, p. 524.

⁸⁰⁵ *Ibidem*, p.539.

⁸⁰⁶ *Ibidem*, pp. 539-540.

pour absurde qu'elle lui paraisse, présente davantage de parallélismes avec les relations unissant les Grande-Bretagne à Athènes.⁸⁰⁷

À l'inverse, les auteurs qui, par la suite, contesteront les thèses d'Otis et de Hopkins, en ce compris sur la pertinence de leur recours au modèle antique, se serviront de sources anciennes et de leur connaissance du passé pour étayer leurs thèses. Otis répondit à Howard l'année même, ce dernier ayant été le seul, jusque-là, à contester les thèses autonomistes d'Otis et Hopkins.⁸⁰⁸ Arguant des intentions néfastes de l'Angleterre, il écrit :

I have ever pleased myself in thinking that Great Britain since the Revolution might be justly compared to Greece in its care and protection of its colonies.⁸⁰⁹

Otis fait le lien entre les valeurs de la révolution anglaise de 1688 et la celles des métropoles grecques. Cette comparaison, qui reflétait ses tendances égalitaristes,⁸¹⁰ lui servit à fustiger le dédain de Howard pour les colons, sujets britanniques dépossédés d'une partie de leurs droits. La colonisation grecque est donc interprétée par Otis comme un espace de liberté et d'émancipation similaire à celles qui ont découlé de la Glorieuse Révolution. Cette approche, qui sur sa forme s'attira les critiques d'un Howard, devait marquer le début d'une construction rhétorique, qui assimilait le régime colonial en vigueur sous les Grecs à celui qui aurait dû être apporté par une révolution, dont les colonies n'ont pas bénéficié de tous les apports.

Sans faire de parallèle avec la situation en Amérique, où les tensions n'étaient pas encore assez fortes pour déclencher une guerre, Otis apporte dès 1765 une légitimation du concept de révolution en cas de violation de ses obligations par la métropole.

Otis se servait donc du précédent des colonies grecques dont il soutenait l'indépendance et la gestion efficace. Il les opposait à d'autres colonies, notamment les colonies romaines, qui devaient soutenir la pression de leur métropole par l'intermédiaire de fonctionnaires malhonnêtes,⁸¹¹ arguant de ce que la reproduction d'un modèle similaire par la Grande-

⁸⁰⁷ *Ibidem*, pp. 539-540.

⁸⁰⁸ J. OTIS, *Considerations on the behalf of the Colonists. In a letter to a noble Lord*, Londres, 1765, p. 22.

⁸⁰⁹ *Ibidem*, p. 570

⁸¹⁰ T. H. BREEN, *Subjecthood and Citizenship : The Context of James Otis's Radical Critique of John Locke in The New England Quarterly*, Vol. LXXI, Boston, 1998, pp. 378-403

⁸¹¹ J. OTIS, *The Right of the British colonies asserted and proved*, Londres 1764, p. 40.

Bretagne nuirait à la gestion efficace des colonies américaines. Otis n'était pas antimonarchiste. Ses emplois du précédent grec témoignaient d'une volonté de voir la Grande-Bretagne continuer à exercer la primauté sur le monde et les Treize colonies à rester sous la souveraineté du Roi. Il croyait aussi dans les bienfaits de la Glorieuse Révolution. Il fustigeait cependant les taxations imposées par la métropole et l'absence de représentation des colonies au parlement, qu'il jugeait contradictoire avec les principes défendus par la constitution britannique elle-même.⁸¹²

Cette vision de l'indépendance des colonies grecques, conditionnée par les notions de Commonwealth et de droit naturels, ne reposait sur aucune source d'époque, l'auteur ne citant que Grotius et Pufendorf comme référence. Otis ne véhiculait sa vision idéalisée de la colonisation grecque que comme argumentaire pour un système qui lui paraissait le plus efficace pour assurer des relations harmonieuses entre la Grande-Bretagne et ses colonies américaines.

La réponse d'Otis à Howard clôt le débat pour les années 1760. Le recours à la colonisation comme méthode de comparaison entre deux régimes coloniaux, déjà héritée de Grotius et de Pufendorf au XVIIe siècle, allait faire l'objet de réflexions approfondies dans le courant des années 1774-1776. La première d'entre elles, produite par James Abercromby, constituait une réponse aux textes d'Hopkins, neuf ans plus tard. Cette absence de consensus autour des comparaisons à l'Antiquité augurait d'un débat sur la symbolique même de la colonisation et de sa perception.

⁸¹² *Ibidem*, pp. 98-99.

b) James Abercromby

Quand il publia en 1774 son *De Jure et Gubernatione Coloniarum*, James Abercromby faisait écho à une actualité mouvementée peu après la Boston Tea Party.

L'auteur réagit au mouvement séditieux qui commençait à agiter les colonies anglaises à cette époque, arguant que toutes les colonies européennes d'Amérique relevaient du même modèle : la soumission, en même temps que leur métropole, à une seule nation de laquelle il serait illégitime de vouloir sortir.

And so with regard to the New England system of government, when applied, to colonys of English subjects, who went to America, under the licence, permission and authority of the State, not like Grecian colonys, that they should cease, any longer being member thereof, but remain subject to, and under the power and dominion of the Kingdom of England therefore, in such their situation, their system of subjection, in New England is [by what they call a necessary and voluntary subjection, as altogether] likewise speculative, and foreign to their condition as English subjects in colonys, who as such are bound, by a threefold jurisdiction and Obedience, primary, secondary, and thirdly, by a temporaneous, or what is otherwise called territorial or local obedience.⁸¹³ [...] I may take upon me to maintain, in Opposition to American Lawyers and their Adherents that whilst this Kingdom exists as a State, Her Colonys, by the Law of Nature, are bound, to the Supreme Magistracy of the Nation, from whence they derive their Birth, and that they are bound, in the highest Degree, by what Lord Cook calls, *Alta Ligentia*, a Degree higher, than that of *Ligentia Acuisitia*, or Local and Temporaneous Obedience, which last, comes under and rests upon another Principle, and on this Principle only. The Doctrine then, of being at Liberty to renounce their Allegiance, as heretofore, and still held in the Colonys, by Lawyers and others, and as well here, as in America, is not warranted, upon Principles of the Law of Nature.⁸¹⁴

Faisant allusion aux colonies grecques, il dénonce le caractère fallacieux d'une comparaison trop stricte, avançant en outre le risque d'une trop grande indépendance des colonies. Ce faisant, Abercromby s'oppose aux thèses de Pufendorf et d'Otis et à leur idée

⁸¹³ J. ABERCROMBY, *De Jure et Gubernatione Coloniarum* in *Magna Charta for America*, Philadelphie, 1986, p.180.

⁸¹⁴ *Ibidem*, p. 181.

d'un Commonwealth hérité des colonies grecques.⁸¹⁵ Abercromby renvoie au précédent de Corcyre, phénomène le plus connu de guerre coloniale de l'Antiquité grecque. L'exemple de la cité de Corfou fut en effet soulevé dès 1765 par Stephen Hopkins pour alléguer du peu d'autorité qu'une métropole grecque pouvait avoir sur ses colonies.⁸¹⁶

The example therefore of the Corcyrian colony makes rather against, than for the Colony Cause, for, if Corcyra had a right, to threat Epidamus as rebels, certainly Corinth had the same right, to treat Corcyra, and upon what grounds? could Corcyra claim superiority, and government over Epidamus, as being their colony, and at the same time, deny that to Corinth over Corcyra a colony from Corinth? The colony advocates could not have hit, upon a more unfavourable example, of colony defection...⁸¹⁷

Dans ce cas-ci, l'auteur cite l'exemple des abus commis par certaines colonies à l'encontre de leurs métropoles respectives. Se servant ainsi de l'exemple de la guerre entre Corinthe et Corcyre, il attire l'attention sur les dangers d'une guerre coloniale, spécialement quand elle impliquait l'intervention d'une puissance étrangère. Il fait ainsi référence à l'arbitrage puis à l'intervention d'Athènes dans le conflit.

Thucydides remarks, that the Athenians foreseeing, that all Peloponese might become parties of the Quarrel, did not therefore incline, totally to abandon Corcyra, a people powerful at sea, but rather let them weaken each other, by a long and expensive war, on purpose, that in the end, they of Athens might be able, to crush the weakest, if not the whole; and moreover, that having a view and regard, to the situation of Corcyra, as particularly well adapted, to their affairs of Italy, and of Sicily, that from such Political Considerations and motives; the Athenians, in the end, did receive Corcyra, into their alliance; and hereon may be observed, that France, or any other ambitious power, upon the same principles, would encourage our colonys, was England weak enough, to make them arbiters, between the Mother country and the colonys, in the present, or any future contest.⁸¹⁸

⁸¹⁵ J. OTIS, *Op. Cit.*, p. 437 et S. von PUFENDORF, *Op. Cit.*, Livre VIII, chap. 12, sec. 6.

⁸¹⁶ St. HOPKINS, *Rights of colonies in Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., 1965, p.509.

⁸¹⁷ J. ABERCROMBY, *Op. Cit.*, p. 190.

⁸¹⁸ *Ibidem*, pp. 189-190.

L'auteur justifie ainsi d'éventuelles guerres coloniales en les attribuant, le plus souvent, à une faute de la colonie. Ainsi, Abercromby compare-t-il la guerre que Corcyre a menée contre Corinthe, avec les nombreuses implications qu'elle eut en Grèce à la fin du Ve siècle avant J.-C., avec la révolte organisée à Boston contre le pouvoir britannique.⁸¹⁹ Son ouvrage se fonde sur un schéma de comparaison à la Grèce fréquent à l'époque, spécialement chez les défenseurs des intérêts américains. Reprenant cette rhétorique, Abercromby traite en détails d'un épisode de l'Histoire coloniale d'une cité grecque (en l'espèce Corcyre) pour la comparer ensuite à la situation contemporaine, dans le but de démontrer l'ineptie d'une assimilation aveugle d'un exemple antique à un événement contemporain.⁸²⁰

S'il ne conteste pas le peu de pouvoir que pouvait avoir une métropole grecque, l'exemple de Corcyre illustrant trop l'impuissance de Corinthe, il affirme qu'un tel manque d'autorité ne peut avoir que des conséquences néfastes, dont seule une puissance étrangère (Athènes ou la France) pourrait profiter.

Notons que l'assimilation des Britanniques et des colons américains comme relevant d'une seule nation, supérieure à tout particularisme, ne constituait pas, initialement, un sujet de controverse au sein des colonies d'Amérique. Ainsi, lors du Stamp Act Congress de 1765, congrès tenus par des représentants des Treize colonies à New York au lendemain de l'adoption du Stamp Act, les colons réaffirmaient leur loyauté à la Couronne Britannique, en échange de quoi ils souhaitaient un traitement égal à celui des métropolitains et le droit à consentir aux taxes que le gouvernement leur réclamait.⁸²¹

L'argumentation d'Abercromby repose donc davantage sur un lien politique fort entre métropoles et colonies, lien seul capable de prévenir des dérives de l'Antiquité.

⁸¹⁹ *Ibidem*, pp. 190-191.

⁸²⁰ *Ibidem*, pp. 190-191.

⁸²¹ P.D.G. THOMAS, *The Stamp Act Crisis and its Repercussions, including the Quartering Act Controversy* in *The Blackwell Encyclopedia of the American Revolution*, 1991, pp. 113-125 et D.S. LOVEJOY, *Rights Imply Equality: The Case Against Admiralty Jurisdiction in America* in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, vol. 16, New-York, 1959, pp. 459-484. Fr.D. COGLIANO, *Revolutionary America, 1763-1815*, New-York, 2009, pp. 56 et suiv.

c) La vision de William Barron

Dans les années qui précédèrent la guerre d'Indépendance des États-Unis se tint un débat qui opposa les partisans d'un maintien des colonies nord-américaines sous le joug britannique à ceux qui critiquaient une trop grande mainmise de la Grande-Bretagne sur les colons.

À cet égard, je souhaiterais clarifier un concept. Je ne rejoindrai en effet pas K. Vlassopoulos dans l'idée que la récupération de l'Histoire antique comme aide à appréhender la colonisation nord-américaine fut un particularisme de cette fin de XVIIIe siècle.⁸²² Cela irait à l'encontre des démonstrations déjà présentées ci-dessus, selon lesquelles les auteurs ont toujours recouru à des comparaisons similaires pour éclairer leurs discours quant au colonialisme ou aux nations indigènes.⁸²³ En revanche, il est exact que la plupart des démonstrations du XVIIIe siècle, qui se fondèrent sur l'Histoire antique (que toute personne éduquée de l'époque maîtrisait) pour prouver la soumission ou l'indépendance d'une colonie, se firent en rupture avec les réalités que les sources énoncent.⁸²⁴ Ainsi, Barron assimilait presque totalement les colonies athéniennes et la ligue de Délos,⁸²⁵ organisation composée de cités d'origines diverses et s'étant ralliées à Athènes sur une base volontaire en vue de la lutte contre la Perse.

Barron admet cependant, au début de son ouvrage, le peu de devoirs réels qu'avaient les colonies antiques vis-à-vis de leurs métropoles, dans les premiers temps de la colonisation.⁸²⁶

Au regard de nos connaissances actuelles, les cités qui composaient la ligue de Délos ne furent pas des colonies. Il ne s'agissait pas non plus d'un réseau d'alliance. En effet, la

⁸²² K. VLASSOPOULOS, *Op. Cit.*, pp. 31-33.

⁸²³ Ainsi, l'exemple de l'avocat Lescarbot, qui, dès le début du XVIIe siècle, présenta une comparaison des Amérindiens aux peuples d'Europe, dont les Grecs. Cf. M.-Ch. PIOFFET, M. Lescarbot, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de la description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples*, édition critique de M. -Ch. Pioffet, Lévis, 2007. Cf. aussi A. FLETCHER, Letter to the Marquis of Montrose in A. FLETCHER, *An account of a conversation concerning a right regulation of governments for the good of Mankind in The political Works of A. FLETCHER*, Londres, 1737, pp.436 et suiv., où l'auteur, dans une lettre datée de 1703, vante les mérites de la ligue achéenne comme modèle pour le progrès du genre humain. Ce type de comparaison ne fut pas une invention de la fin du XVIIIème siècle.

⁸²⁴ K. VLASSOPOULOS, *Op. Cit.*, pp. 31-33

⁸²⁵ W. BARRON, *Op. Cit.*, pp. 74-76

⁸²⁶ *Ibidem*, pp. 31-33. Cf. K. VLASSOPOULOS, *Op. Cit.*, p. 16.

participation à la ligue impliquait une contribution au trésor de Délos (qui fut finalement rapatrié à Athènes), un apport logistique et un lien de subordination à l'égard d'Athènes qui se fit de plus en plus pesant à mesure que l'on avançait dans le Ve siècle avant J.-C. Il est impossible d'attribuer cette erreur d'interprétation à la simple incompetence ou à une manipulation des sources de la part des auteurs, la plupart des théories de l'époque préconisant depuis le début du XVIIIe siècle, une suprématie théorique de la métropole sur sa colonie.⁸²⁷ Et par ailleurs Barron n'a pas cédé à cette tentation, lui qui affirmait, en exergue de l'anecdote de la guerre entre Corinthe et Corcyre relatée par Thucydide,⁸²⁸ que l'exemple d'un lien mère-fille n'était pas satisfaisant pour justifier une colonisation grecque.⁸²⁹

En outre, si des erreurs manifestes ont été commises, un auteur comme Barron, même s'il agissait en amateur, ne pouvait se fonder que sur les sources littéraires, seules disponibles en cette fin de XVIIIe siècle. Dès lors, il pouvait interpréter les sources comme il l'entendait. Le fait que Barron fasse un amalgame entre colonies athéniennes et cités membres de la ligue de Délos est certes révélateur d'une sensibilité impérialiste. Toutefois, cette assimilation repose sur le postulat que les cités de la ligue se seraient retrouvées dans un lien de sujétion tel qu'elles auraient été plus étroitement liées que si elles avaient été des colonies *stricto sensu*. Barron, même s'il contestait le systématisme dans la lecture de la colonisation, prônait toutefois une supériorité de la métropole. Il convient toujours de partir de ce postulat pour analyser son œuvre. Dès lors, en dépit des éventuelles justifications aux distorsions qu'il commet dans son analyse, l'ampleur de ces dernières ne doit pas être mésestimée.

Il entame son œuvre en traitant des diverses crises qui impliquèrent les colonies grecques en les séparant de leurs métropoles, depuis l'invasion perse des colonies d'Asie jusqu'aux origines de la guerre du Péloponnèse. Il s'attarde ensuite sur les premières contestations au

⁸²⁷ D. RAOUL-ROCHETTE, *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, v. 1, Paris, 1815, p.

⁸²⁸ THUCYDIDE I, 13-55.

⁸²⁹ Cf. W. BARRON, *Op. Cit.*, p. 65. "No less vague and unsatisfactory are the maxims employed on the other side; that the colony owed all marks of honour and respect to the mother-country, and ought not, instead of these, to offer her injury and insult; that the relation between the former and the latter resembled that between a parent and a child; and that all the duties and attention, honour, submission, and assistance, were included in this relation".

sein de la ligue de Délos. Pour ce faire, il ne se centre que sur quelques sources littéraires parmi les plus représentatives, voire les plus évidentes disponibles à son époque.⁸³⁰

Barron dénonce ensuite la situation de crise en Amérique à son époque comme découlant de la pusillanimité des autorités britanniques auxquelles il reproche d'avoir concédé trop de privilèges aux colonisés.⁸³¹ S'il insiste sur la nécessité pour une métropole d'agir équitablement auprès de sa colonie, il fustige l'attitude des Américains, assimilant leur comportement à une désertion. Il compare de mouvement de sédition en Amérique à ceux qui ont permis à certaines colonies des Carthaginois ou à des cités de la ligue de Délos de s'affranchir de leur autorité respective.⁸³² Affirmant les similitudes de la politique de la Grande-Bretagne et justifiant le point de vue du gouvernement britannique par rapport aux actions de Sparte et d'Athènes, il justifie les prérogatives de la métropole, se fondant sur le précédent des cités grecques.

Pour remédier à la crise, Barron suggère deux solutions, soit le maintien de l'occupation militaire en Amérique ou l'admission des colonies au parlement,⁸³³ en admettant lui-même qu'aucune de ces deux solutions n'est exempte d'inconvénients. Cette absence de solution politique efficace permit une série de critiques de la part des opposants au colonialisme, en Angleterre et dans les colonies.

Cette impossibilité à formuler une alternative viable permettra à la contestation de s'affirmer en reprenant à son compte une argumentation fondée sur l'historique colonial de l'Antiquité. De même, ses renvois à la colonisation grecque, dans une optique presque toujours favorable la métropole, furent à la base de critiques ultérieures. L'auteur insiste, pour cette époque, sur le caractère impératif des taxations et sur la nécessité de les exercer. Dès lors, ses allusions à Athènes (ou éventuellement à Sparte) se comprennent puisqu'il ne

⁸³⁰ Hérodote pour l'invasion perse de l'Asie mineure, Thucydide pour la lutte entre Corinthe et Corcyre pour Épidamne, ... *Ibidem*, pp. 40 et suiv.

⁸³¹ *Ibidem*, p. 127.

⁸³² *Ibidem*, pp. 128-129.

⁸³³ W. BARRON, *Op. Cit.*, pp. 154 et suiv. L'auteur envisage le chaos qui pourrait envahir le parlement si les Amériques obtenaient une représentation, et l'agitation qui pourrait secouer les colonies non encore représentées. Il illustre son propos par des renvois aux moments tumultueux des assemblées romaines ou athéniennes, les sécessions potentielles, les démagogues, etc... Tout en doutant des avantages que cela apportera aux colons. *Ibidem*, pp. 158 et suiv.

conçoit la colonisation qu'en matière de prérogatives fiscales.⁸³⁴ L'assimilation totale d'Athènes à une métropole est logique dans son argumentation.

Ainsi Barron justifie-t-il la politique de soutien d'Athènes à Corcyre par le fait qu'en appuyant les Corcyréens dans leur lutte pour priver Corinthe de leurs avantages sur Épidamne, les Athéniens privaient les Corinthiens de tout revenu émanant de cette cité.⁸³⁵

L'assimilation d'Athènes à une puissance coloniale se justifie en partie du fait de plusieurs précédents renseignés par les sources de l'époque. La conquête de cités rebelles par Athènes et le remplacement des populations locales par des citoyens athéniens laissent en effet songer à une politique de type colonialiste.⁸³⁶ De plus, la comparaison d'Athènes à des puissances coloniales mercantiles comme la Grande-Bretagne fut récurrente au XVIIIe siècle.⁸³⁷

Indépendamment d'une réflexion novatrice sur la question (le rejet de l'image mère/fille pour les rapports entre colonies et métropoles), Barron présente une recherche destinée à apporter des solutions à un problème politique concret. À ce titre, il prend de nombreuses libertés avec les sources.

L'auteur, cherchant à faire valoir son point de vue, s'inspire d'un système qui ne constituait pas une colonisation *stricto sensu*, de sorte à l'assimiler au modèle qu'il cherche à défendre. Car même si la comparaison d'Athènes à une métropole et, partant, à une puissance des Temps modernes fut une construction rhétorique fréquente au XVIIIe siècle, le renvoi trop restrictif à la taxation comme unique enjeu d'une relation avec les colonies, spécialement

⁸³⁴ *Ibidem*, p. 76.

⁸³⁵ *Ibidem*, p. 66. L'éventuelle contribution de Corcyre et d'Épidamne au trésor corinthien n'est attestée par aucune source. Du reste, il est notoire que les liens entre Corinthe et Corcyre étaient des plus tendus depuis des siècles. L'auteur commet ici une entorse majeure, qui lui sera reprochée. Cf. J. SYMONDS, *Remarks upon an essay, intituled, The history of the colonization of the free states of antiquity, applied to the present contest between Great Britain and her American colonies*, Oxford, 1778, p. 60.

⁸³⁶ Cf. l'exemple de la conquête d'Histiée relatée par DIODORE, I, 12, 7, ou le siège de Potidée dans THUCYDIDE II, 31 et DIODORE XII, 46.

⁸³⁷ Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Loix*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651. Cf. E. SHALEV, *Empire transformed: Britain and the American Classical Imagination 1758-1783 in Early American Studies*, Vol. 4, n°1, Philadelphie, 2006, p. 132. Nous reviendrons sur la question de l'assimilation de puissances commerciales à l'imagerie athénienne infra. Cf. K. KUMAR, *Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, pp. 80-86.

dans un contexte antique, s'assimile à une déformation des sources dans un objectif politique. Ces égarements lui furent reprochés dès l'année qui suivit.

L'opinion de Barron est révélatrice d'une volonté de justification d'un régime colonial au risque non seulement d'inexactitudes mais aussi d'un danger d'anachronisme, comparant entre eux des systèmes ne présentant en définitive que peu de liens. Cette attitude poussa certains auteurs à critiquer cette assimilation systématique de régimes différents. L'idée d'une comparaison peu pertinente aux événements antiques était donc vive à cette époque.

d) Les critiques de Symonds et Meredith

Les mesures taxatoires récemment prises par les Britanniques furent contestées en Angleterre par plusieurs personnalités. Ainsi, des membres éminents du Parlement britannique, dont William Pitt l'ancien, furent parmi les premiers à s'insurger contre le *Stamp Act*.⁸³⁸

Les insuffisances de l'analyse de Barron, laquelle reposait presque exclusivement sur une vision idéalisée des politiques des grandes cités antiques et trop éloignées des préoccupations réelles du temps, permit une contestation rapide de ses thèses, y compris en Angleterre.

Citons pour commencer l'ouvrage de John Symonds, publié en réaction au livre de Barron, dès l'année suivant la parution de ce dernier.

Symonds insiste d'abord sur la difficulté qu'il y a à assimiler plusieurs formes de colonisations différentes tout en insistant sur l'idéalisation que fait Barron de l'Antiquité. Les différentes exactions menées par Athènes ou Sparte sur leurs cités alliées constituent, selon lui, un piètre exemple pour une métropole telle que l'Angleterre.⁸³⁹

It hath been often observed, that nothing is more dangerous, than to guide ourselves by particular examples, unless we are precisely in the same circumstances, as the models proposed for imitation.... Will our author say, that there is such a resemblance between Great Britain, and the States of Antiquity, that she runs no risk in conforming herself to their conduct?⁸⁴⁰

Symonds critique ensuite les positions de Barron, lequel résume exclusivement les rapports entre colonies et métropoles du seul point de vue de la taxation et des interactions économiques. Ces dernières ne suffisent cependant pas à résumer l'ensemble de leurs

⁸³⁸ Cf. B. KNOLLENBERG, *Growth of the American Revolution : 1766-1775*, Indianapolis, 2003, p. 7.

⁸³⁹ J. SYMONDS, *Remarks upon an essay, intituled, The history of the colonization of the free states of antiquity, applied to the present contest between Great Britain and her American colonies*, Oxford, 1778, pp. 4 et 37.

⁸⁴⁰ *Ibidem*, p.4

relations dès lors que l'on traite de colonisation grecque, Barron s'étant principalement inspiré du modèle carthaginois.⁸⁴¹

He (Barron) has indeed attempted to shew, that Carthage superintended the commerce of her colonies; and established such regulations concerning it, as might secure most effectually the benefit of it to the parent state (p. 131): but he scarce says a syllable of any commercial intercourse between the Greeks and the Romans, with their colonies, though he has drawn out his account of them to the formidable length of a hundred pages.⁸⁴²

Symonds conteste en outre la validité de ce modèle pour la colonisation britannique qui ne résultait pas uniquement d'une volonté d'étendre les réseaux de commerce de l'Angleterre.

He has likewise been very sparing in his remarks upon the plans of the british colonization. (...) That the british colonies were chiefly planted for the sake of trade, no one who is conservant in our history will affirm. Many of them owed their existence to the folly of hunting after gold: some to the eagerness of private adventures: and some to religion persecution, which of all poison is the most baneful, that can taint society.⁸⁴³

La contre-argumentation de Symonds ne prend pas le modèle antique comme exemple ou comme contre-exemple (bien qu'il puisse en fustiger certaines caractéristiques, condamnables en regard de ce qui est perçu comme une gestion éclairée).⁸⁴⁴ Elle explique en revanche pourquoi le modèle grec, sur le fondement duquel il est difficile de se prononcer (entreprise commerciale ou autre), n'est pas assimilable au régime colonial britannique en Amérique du nord. Pour étayer sa conclusion, Symonds recourt à trois arguments.

En premier lieu, Symonds attire l'attention sur les origines souvent hétéroclites des fondateurs, issus souvent de plusieurs cités différentes. Dès lors, la détermination exacte de la métropole s'avérait impossible, ce qui rend toute taxation d'autant plus hasardeuse.⁸⁴⁵

⁸⁴¹ *Ibidem*, pp. 6 et suiv. Barron s'est en effet inspiré du seul modèle carthaginois pour affirmer sa thèse de la colonie à but commercial. W. BARRON, *Op. Cit.*, p. 131. Cf. K. VLASSOPOULOS, *Op. Cit.*, p. 48.

⁸⁴² J. SYMONDS, *Op. Cit.*, p. 6

⁸⁴³ *Ibidem*.

⁸⁴⁴ J. SYMONDS, *Op. Cit.*, pp. 47-48

⁸⁴⁵ J. SYMONDS, *Op. Cit.*, pp. 26-30.

Whoever examines the History of the colonization of Greece, as described by the best writers, will find it, for the most part, too ill vouched, to command any considerable degree of belief, there was hardly any colony planted. Which was not made up of inhabitants, collected from many different states; by which means it was almost impossible to assign to each colony the name of its proper founder.⁸⁴⁶

Ensuite, Symonds conteste, cas par cas, la pertinence du modèle grec. Il revient notamment sur l'exemple de la guerre entre Corinthe et Corcyre, piètre exemple de soulèvement colonial, aucune obligation manifeste n'opposant les deux cités à la veille de la guerre du Péloponnèse.⁸⁴⁷ Une colonie sans lien de sujétion effectif par rapport à sa métropole ne pouvait pas, selon Symonds, être comparée aux Treize colonies qui se voyaient de plus en plus taxées.

The Corinthians did not require of their colonies a monopoly of their trades: they did not compel them to levy taxes for the maintenance of their civil establishment: much less did they endeavour to extort from them a revenue for the support of the government of the parent state: they left them in possession of their own liberty; and only asked of them the common marks of respect, and their alliance in time of war. If Great Britain had fail to America, “ We ask nothing of you but the common and decent marks of respect, and your alliance in time of war,” does our Author think, that a single drop of blood would have been shed in this unhappy dispute? Far am I from insinuating that it would have become Great Britain to have been satisfied with such terms; but I will take upon me to assert, that, had she followed the example of Corinth (and, I believe, the custom generally established in Greece), she would have made no other demands.⁸⁴⁸

Enfin, l'auteur critique l'assimilation que fait Barron entre les cités membres de la ligue de Délos et des colonies. Il insiste sur le fait que le tribut versé au trésor de la ligue était destiné tout entier à servir à la lutte contre les Perses et ne constituait pas (en principe) une taxe concédée à la métropole.

I mean Isocrates who positively asserts that the Greeks were not assessed by order of the Athenians, but by a decree of their town, when they gave them the command by sea. And

⁸⁴⁶ *Ibidem*, p. 26.

⁸⁴⁷ *Ibidem*, pp. 35-36. Voir THUCYDIDE I, 38

⁸⁴⁸ J. SYMONDS, *Op. cit.*, pp. 35-36.

now what has become of our author boasted refinements? For if the confederates taxed themselves, with what shadow of reason can he compare them to our colonists, who have been taxed by the mother country?⁸⁴⁹

Symonds conteste donc la pertinence de la comparaison aux colonies grecques, fondées dans d'autres circonstances, dans d'autres buts et dans une autre optique que les colonies anglaises d'Amérique. Les colonies grecques, plus cosmopolites et plus indépendantes ne devaient aucune redevance à leurs métropoles. Pour Symonds, la comparaison à la ligue de Délos elle-même s'avère fallacieuse, Athènes ne prélevant aucune taxe directe sur les cités membres. De même, reprenant la comparaison par Barron de la Grande-Bretagne à une cité comme Sparte,⁸⁵⁰ Symonds écrit :

“When the Spartans contended for their sovereignty of Greece, in the Peloponnesian war, and when extended their conquests in Asia under Agesilaus, they found it necessary to grasp at every pretence for raising money, while they seemed to maintain the spirit of their constitution, by imposing no taxes” (p. 47) What? Did they seem to maintain it, when they were sapping its foundations? Was it not a system of oppression, in whatever words it was coloured over, or whatever evasive expedients were used?

“But how did the Spartans raise this money? Not by regular taxes, indeed, but by means equivalent as to be effect, though more disagreeable and destructive as to the manner; by heavy contributions demanded of their allies and colonies, by depredation, and ignominious contracts” (p.76). An excellent model of imitation for the British parliament!

851

Le modèle antique n'est donc pas seulement dépourvu de pertinence, il présente également des risques pour un État libéral et moderne. Selon Symonds, les cités antiques exercèrent toutes des pressions fiscales, politiques, voire militaires sur les cités qui leur étaient soumises. Ces tentations tyranniques des métropoles antiques ne peuvent être comparées à la politique coloniale de la Grande-Bretagne.

⁸⁴⁹ *Ibidem*, pp. 40-41.

⁸⁵⁰ W. BARRON, *Op. Cit.*, pp. 47 et 76.

⁸⁵¹ J. SYMONDS, *Remarks upon an essay, intituled, The history of the colonization of the free states of antiquity, applied to the present contest between Great Britain and her American colonies*, Oxford, 1778, pp. 4 et 37.

Les thèses de Barron reçurent des critiques similaires de la part d'autres auteurs, dont William Meredith, qui, dans une lettre à un ami datée du 30 avril 1778, tient pour fallacieuse l'idée du recours systématique à un précédent issu d'une autre époque ou d'une autre région du monde pour justifier une politique.⁸⁵² Selon Meredith, Barron recourt à tort au concept de colonie pour traiter de cités qui étaient dans un lien de soumission quelconque avec Athènes ou Sparte. Meredith avance l'exemple des cités de la ligue de Délos qui n'étaient ni des cités alliés, ni des colonies.⁸⁵³ Ce faisant, il agit à l'instar d'un Symonds, en critiquant les amalgames de Barron :

The temper or habits of *one* age and *one* nation may be ill suited to the fashions of another time, and to the genius of another people; and to derive equal success from a similarity of measures, not only the same wisdom and fortitude are necessary, but, what cannot be ensured, the same fortune.⁸⁵⁴

Ses arguments concernent autant la forme que le fond de l'argumentation de Barron : les erreurs commises par celui-ci, les généralités et les imprécisions quant à certains termes (dont celui de « colonie ») sont systématiquement critiquées. Les méconnaissances de Barron (réelles ou feintes) concernant les politiques d'imposition des grandes cités antiques et les éventuels refus de payer l'égarèrent dans sa justification d'une répression armée dans la colonie.⁸⁵⁵

Cherchant à contester le systématisme des thèses de Barron, Meredith évoque ensuite une longue succession de taxations de la part de métropoles, voire simplement de cités dominantes n'ayant abouti, en définitive, qu'à des révoltes ouvertes de la part des cités taxées. Il arrive à la conclusion que les tentatives de répressions n'eurent d'autre résultat que de voir ces cités s'unir aux adversaires de la cité dominante.⁸⁵⁶

⁸⁵² W. MEREDITH, *Historical Remarks on the taxation of free states*, Londres, 1778, p. 3.

⁸⁵³ Il cite ainsi le cas des rapports entre Potidée, colonie corinthienne, et Athènes. W. MEREDITH, *Op. cit.*, pp. 35-36. Cf. K. VLASSOPOULOS, *Op. Cit.*, p. 50.

⁸⁵⁴ *Ibidem*, p. 3.

⁸⁵⁵ *Ibidem*, p. 3. Cf. K. VLASSOPOULOS, *Op. cit.*, p. 50.

⁸⁵⁶ W. MEREDITH, *Op. cit.*, pp. 9-17 où il est question de la gestion désastreuse de l'empire carthaginois par Hannon dans le cadre de la guerre contre Rome, et pp.43 et suiv., où l'on rappelle certains événements marquants de l'Histoire des prétentions impérialistes athéniennes. L'exemple de Miltiade le Jeune, condamné pour avoir échoué à imposer la tutelle athénienne sur Paros en est un exemple marquant. *Idem*, p. 44. L'auteur relate au contraire l'exemple de Rome, qui attendit la fin de la guerre contre Carthage pour sanctionner les

Les deux auteurs critiquent donc Barron sous un angle différent, Symonds lui contestant toute pertinence là où Meredith le critique aussi sur le fond de sa réflexion.

L'argumentation de Symonds va à l'encontre même de la philosophie de Barron, qui n'analysait la colonisation qu'en matière financière. En démontrant l'absurdité d'une comparaison aux taxations des cités antiques, Symonds conteste les thèses de Barron, fondées sur une vision anachronique de la fiscalité grecque, les prélèvements fiscaux imposés par les cités grecques ne trouvant pas d'équivalent dans le régime britannique du XVIIIe siècle.

Quant à Meredith, il reprend le raisonnement de Barron fondé sur la trop forte taxation des colonies et des mouvements de mécontentements s'en suivant. Toutefois, au contraire de Barron qui s'en servait pour démontrer la différence de politique entre l'Angleterre et les métropoles antiques, Meredith l'utilise pour démontrer les effets pervers d'une mauvaise gestion et d'un poids fiscal trop lourd imposé aux colonies. Bien que conscient des limites d'une telle approche, du fait des différences de régime et d'époque, il jugeait utile de rappeler les erreurs qui causèrent la perte de nombreuses colonies doutant que leur répétition soit d'une quelconque utilité à l'Angleterre. Terminant ainsi une lettre consacrée à une série de rébellions des colonies de Carthage lors de la première guerre punique, suite à une taxation trop lourde, l'auteur conclut par ces mots :

Whether the example of Carthage goes to the support either of the principle or practice of taxing colonies, I leave to your consideration, and remain always your's, etc.⁸⁵⁷

La Révolution américaine, dans leur esprit, fut manifestement due à un abus de la métropole, abus que l'Histoire grecque ne permet ni de justifier ni de solutionner d'une quelconque façon.

e) Le baron de Sainte-Croix

cités récalcitrantes, en leur imposant une double taxation. *Ibidem*, pp. 18-20. Cf. K. VLASSOPOULOS, *Op. Cit.*, p. 50.

⁸⁵⁷ W. MEREDITH, *Op. Cit.*, p. 17

Rollin avait marqué l'historiographie du début du XVIIIe siècle en écrivant une première Histoire de la Grèce antique dont les influences furent rapidement perçues en Angleterre.⁸⁵⁸ L'Histoire antique fut ensuite débattue par les Lumières.⁸⁵⁹ À nouveau, les auteurs s'intéressèrent aux personnalités, tel Alexandre le grand, mais également à des phénomènes plus globaux comme la colonisation grecque.⁸⁶⁰

Cette influence des sources antiques devait conditionner, en France, un discours faisant écho aux débats sur la colonisation anglaise, en soutien de la cause indépendantiste. Suite à la défaite de la France au Canada et à la cession d'une grande majorité de ses possessions d'Outre-Atlantique au profit de la Grande-Bretagne, la vision de certains auteurs français quant à la colonisation en général se modifia, spécialement à mesure que l'on s'impliqua au côté des révolutionnaires américains.

Depuis les écrits de Bougainville, qui vantaient l'harmonie de façade des relations métropole-colonie dans la Grèce antique, l'historiographie a évolué pour en arriver à une critique de plus en plus virulente de l'autorité des métropoles antiques, tendance qui s'accentua encore avec l'entrée en guerre de la France aux côtés des insurgés.

Le cas du Baron de Sainte-Croix qui publia à Philadelphie en 1779 un traité fustigeant la politique d'Athènes au Ve siècle avant J.-C., avant d'entreprendre une condamnation en règle de l'autorité anglaise en Amérique en constitue le meilleur exemple.⁸⁶¹

Après une critique de l'œuvre de Bougainville et de Barron, qu'il accuse tous deux de partialité tout en prétendant agir lui-même au nom de la Liberté, Sainte-Croix entreprend de révéler en quoi les comportements des anciens et des modernes sont identiques.⁸⁶² L'auteur rappelle une série de méfaits et d'abus commis par les Athéniens. Il critique

⁸⁵⁸ Ch. ROLLIN, *Histoire ancienne*, 13 Vol. Paris, 1733-1739 et T. STANYAN, *The Grecian History*, 2 vol., Londres, 1707-1739.

⁸⁵⁹ Ch. GRELL et Ch. MICHEL, *L'école des Princes ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988, pp. 62 et suiv.

⁸⁶⁰ J.-P. de BOUGAINVILLE, *Quels étaient les droits des métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres*, Paris, 1745 et Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Loix*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651. Cf. P. BRIANT, Montesquieu et ses sources : Alexandre, l'empire perse, les Guèbres et l'irrigation in *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Genève, vol. 5, 2006, pp. 243-262 et *Idem, Alexandre des Lumières. Fragments d'Histoire européenne*, Paris, 2012.

⁸⁶¹ G. de SAINTE-CROIX, *De l'état et du sort des colonies et des Anciens peuples*, Philadelphie, 1779.

⁸⁶² G. de SAINTE-CROIX, pp. ix-xii

systématiquement leurs systèmes social, politique (en ce compris la démocratie, à laquelle il reproche son caractère inachevé, restrictif et en permanence susceptible d'être détournée pour servir les ambitions personnelles des démagogues),⁸⁶³ de même que leur politique d'implantation sur des terres relevant déjà d'autres cités grecques.⁸⁶⁴

Sainte-Croix s'attaque en outre à la politique commerciale des Athéniens. Il reproche à ces derniers de pratiquer des tarifications exorbitantes pour les marchands et de condamner avec une sévérité excessive toute livraison de blé en dehors des ports de l'Attique.

Cette démonstration l'amène à condamner le peu de sens commun des Grecs qui ruinaient de la sorte leur propre économie,⁸⁶⁵ à l'instar sans doute des Britanniques lorsqu'ils imposent aux Américains l'importation de produits originaires de la métropole.⁸⁶⁶

L'auteur se lance également dans une description acharnée des divers méfaits commis par d'autres métropoles sur leurs colonies. Il cite ainsi l'anecdote, puisée chez Xénophon, des taxations imposées par Sinope sur Cotyore, seule possibilité pour les Cotyorites, soumis par les armes, de conserver leur droit à habiter leurs terres.⁸⁶⁷

Suite à son exposé sur la colonisation antique, l'auteur en vient à l'évocation des différents actes posés par les Britanniques après la soumission du Canada, en commençant par la

⁸⁶³ *Ibidem*, p. 143.

⁸⁶⁴ *Ibidem*, p. 168. Comme la conquête et la déportation de la population d'Histiée en Eubée par les Athéniens, relatées par DIODORE, I, 12, 7. Cette politique d'implantation de citoyens athéniens dans des cités déjà existantes s'assimile par ailleurs plus aisément à une pratique colonialiste que ce qui put être observé au sein de la ligue de Délos.

⁸⁶⁵ G. de SAINTE-CROIX, *Op. Cit.*, pp. 95-96. « les Grecs ignoraient les vrais principes d'administration économique fondés sur la liberté de commerce. » Il est à noter que Sainte-Croix renvoie, pour cette assertion, à un plaidoyer de Démosthène, *Contre Phormion*. Dans ce plaidoyer, daté de 328/27 av. J.-C., Démosthène fait effectivement mention d'une somme de 5000 drachmes à rembourser par le marchand Phormion au cas où il ne chargerait pas son navire en grain dans une ville du Bosphore Cf. DEMOSTHÈNES, *Contre Phormion*, 33. MacDowell suggère qu'il puisse s'agir d'une mesure visant à dissuader les marchands à se servir d'emprunts pour acheter autre chose que du grain. D. M. MacDOWELL, *Demosthenes, Speeches 27-28*, Traduit par D. M. MacD, Austin, 2004, p. 124, n°49. Il est exact que, même un siècle après la fin de la guerre du Péloponnèse, Athènes devait encore se fournir en quantités substantielles de blé.

⁸⁶⁶ L'exemple du mercantilisme britannique des années 1760-1770 a rendu cette comparaison possible. Cf. Fr. G. JAMES, *Irish Colonial Trade in the eighteenth in The William and Mary Quarterly*, vol. XX, n°4, New-York, 1963, pp. 574-584.

⁸⁶⁷ G. de SAINTE-CROIX, *Op. Cit.*, pp. 240-241. Par ailleurs, Sainte-Croix commet manifestement une erreur en renvoyant à la Cyropédie une référence qu'il a empruntée à XENOPHON, *Anabase V*, 5, 3-7.

déportation des Acadiens, dont il dépeint les épisodes avec une intensité dramatique, permettant ainsi une transition plus aisée avec l'Antiquité.⁸⁶⁸

Sainte-Croix rejette l'idée qu'une population puisse être cédée par un gouvernement à un autre et soumise à la souveraineté d'un État à l'autorité duquel elle ne consent pas. Il s'insurge également de ce que des propriétés légitimement possédées par les colons puissent leur être ôtées par le nouveau gouvernement.⁸⁶⁹ Ce faisant, il se navre de ce que les concepts de penseurs britanniques comme Locke soient bafoués par leurs propres compatriotes.⁸⁷⁰

Il critique en outre la politique britannique vis-à-vis des Acadiens qui furent, selon lui, automatiquement assimilés à des sujets britanniques au lendemain du traité d'Utrecht, et dont le refus de soumission fut perçu comme une trahison. L'auteur condamne l'attitude des Anglais, de même que toutes leurs tentatives de justification qu'il juge ineptes.⁸⁷¹

Sainte-Croix traite également de la soumission du Canada qu'il attribue à William Pitt dont il compare l'ambition à celle de Périclès. Il conteste l'intérêt que l'invasion anglaise de 1759-1760 pouvait représenter pour les colonies américaines qui non seulement n'y trouvèrent aucun intérêt, mais qui risquaient aussi de se retrouver encerclées, leur métropole ayant stationné d'importantes garnisons dans le bassin du Saint-Laurent.⁸⁷²

Cette approche vise donc à démontrer l'illégitimité, voire le danger de toute politique colonisatrice, dont les colonies ne pouvaient que souffrir, à l'instar de ce que des habitants d'Eubée ou de l'Acadie avaient subi. Les alliés mêmes de la Grande-Bretagne et ses propres colons se retrouvaient en position de faiblesse, la puissance de leur métropole pouvant compromettre leur prospérité et leur sécurité à l'instar de la politique qu'Athènes mena auprès des cités membres de la ligue. Une reproduction des mêmes schèmes par la Grande-Bretagne ne pouvait arriver qu'aux mêmes conséquences.

⁸⁶⁸ G. de SAINTE-CROIX, *Op. Cit.*, pp. 314 et suiv.

⁸⁶⁹ *Ibidem*, p. 317.

⁸⁷⁰ Cf. la lecture des chapitres relatifs au pouvoir politique d'un despote et à la politique suivie en cas de conquête dans J. LOCKE, *Deux traités du Gouvernement*, Traduit par B. GILSON, Paris, 1997, pp. 236 et 247.

⁸⁷¹ G. de SAINTE-CROIX, *Op. Cit.*, pp. 316-317.

⁸⁷² *Ibidem*, pp.327-332.

Par ailleurs, Sainte-Croix fait également allusion à la guerre entre Corinthe et Corcyre. Son analyse de l'évènement détonne avec celle d'Abercromby et de Barron. En effet, il définit l'intervention de Corcyre comme une opération destinée à chasser une garnison de soldats corinthiens de la cité d'Epidaure. La défaite finale des Corinthiens les força à abandonner la colonie, bien qu'ils s'emparèrent peu après d'Anactorion, fondée en commun avec les Corcyréens.⁸⁷³ Sainte-Croix conclut son chapitre par la réflexion suivante :

Tel fut le commencement de la première guerre remarquable qu'une colonie grecque eut avec sa métropole, et dont les suites furent funestes à toute la Grèce. Elle se fit sans déclaration entre les Corinthiens qui étaient les agresseurs, et les Athéniens qui venaient de s'allier avec les Corcyréens. Ce manque de formalité dont les particuliers sont toujours les innocentes victimes, a été renouvelé de nos jours par une politique insidieuse et vindicative. Le droit des gens ne serait-il donc plus un lien sacré et inviolable entre les peuples de la terre ? La guerre commencera-t-elle désormais par un brigandage inhumain, et les premiers exploits d'une nation voisine continueront-ils à être des forfaits ? Puissent les injustes dépouilles dont elle s'enorgueillit, être à l'avenir les seuls trophées qu'on érigea sur son tombeau.⁸⁷⁴

Corcyre n'est plus ici dépeinte comme une colonie rebelle mais comme une concurrente de Corinthe, désireuse d'étendre son emprise à tout prix. On assiste donc ici à une relecture de l'évènement, qui n'est plus présenté comme une mutinerie, mais comme une lutte de pouvoir qui aboutit à une situation catastrophique.

Cet ouvrage s'inscrit parfaitement dans une logique de propagande anticolonialiste, en accord avec le contexte de l'époque, et destinée à faire comprendre aux Américains pourquoi le système qui les dominait jusqu'ici est voué à l'échec.

Notons également que cette image d'Athènes comme cité tyrannique exploitant ses cités alliées perdura dans l'historiographie des siècles qui suivirent, au point qu'aucune des tentatives visant à nuancer ce point de vue ne parvint à percer.⁸⁷⁵ Certains auteurs pointèrent à cet égard le rôle de Thucydide, qui donna, dans son compte-rendu de la guerre

⁸⁷³ *Ibidem*, pp. 169 et suiv.

⁸⁷⁴ *Ibidem*, pp. 174-175.

⁸⁷⁵ Cf. G. E. M. de SAINTE-CROIX, *The Character of the Athenian Empire in Zeitschrift für alte Geschichte*, Vol. 3, Wiesbaden, 1954, p.1, qui fait remonter ce genre de tentative à Grote.

du Péloponnèse, une vision de la politique athénienne peu amène et sans doute biaisée par ses propres rancœurs.⁸⁷⁶

Il n'est par ailleurs pas surprenant de constater que Sainte-Croix s'abrite derrière des concepts hérités de la tradition philosophique et économique anglo-saxonne pour justifier son rejet de la politique anglaise. Son recours à Locke et à la théorie du libre-échange (partiellement inspirée de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith, publiée trois ans plus tôt)⁸⁷⁷ était en effet susceptible de séduire un public américain las de voir ses propriétés et son commerce menacés par les ingérences de plus en plus intrusives de la métropole.

Ce point de vue est d'autant plus révélateur dès lors que l'on sait qu'il ne correspondait pas à la politique appliquée par le régime français en Amérique du nord, à l'époque de sa domination.

Le public américain de l'époque fut largement enthousiasmé par la sortie de l'ouvrage *Common Sense* (1776) de Thomas Paine, lequel théorisait l'indépendance de la colonie.⁸⁷⁸ En effet Paine, qui commence son ouvrage en fustigeant la monarchie anglaise, illégitime à ses yeux, critique la présence même de l'Angleterre qui nuit au bon déroulement du commerce dans sa colonie, notamment de par les guerres qu'elle entreprend et qui interdisent à ses ennemis l'accès aux ports américains.⁸⁷⁹

Il est par ailleurs manifeste que la révolte contre l'Angleterre fut un mouvement initié par les marchands américains, lesquels s'étaient mués, au fil du XVIIIe siècle, en une classe sociale annonçant la bourgeoisie capitaliste du siècle suivant.⁸⁸⁰

⁸⁷⁶ *Ibidem*, pp. 2 et suiv.

⁸⁷⁷ Cf. A. SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Londres, 1776, que Sainte-Croix ne cite cependant pas explicitement, bien que l'on sache que les écrits de Smith connurent un retentissement auprès de certains Pères fondateurs, dont Washington et surtout Jefferson. J. R. OTTESON, *Adam Smith*, New-York, 2011, p. 10, cf. E. ROTHSCHILD, *Economic Sentiments: Adam Smith, Condorcet and the Enlightenment*, Cambridge, Mass., 2001, p. 4.

⁸⁷⁸ Th. PAINE, *Common Sense*, 1776

⁸⁷⁹ Th. PAINE, *Rights of Man, Common Sense, and Other Political Writings*, édité par M. PHILIP, Oxford – New York, 1995, pp. 23-24. Notons en outre que Paine reçut une influence directe de la part de Locke et Smith. Cf. J. FRUCHTMAN, Jr., *The Political Philosophy of Thomas Paine*, Baltimore, 2009, p. 23 et J. R. OTTESON, *Adam Smith*, New-York, 2011, p. 10.

⁸⁸⁰ A. KULIKOFF, Was the American Revolution a Bourgeois Revolution in *The transforming Hand of Revolution. Reconsidering the American Revolution as a social Movement*, Charlottesville – Londres, 1995, pp. 68-69. "A slow, imperceptible transformation of merchant capitalists –who had blended into the

À la lumière des influences de Locke, Smith et Paine, on peut concevoir l'aversion éprouvée par cette classe proto-capitaliste à l'encontre d'un système qui entravait son évolution logique. Le baron de Sainte-Croix, critique acerbe d'un impérialisme territorial, qu'il soit antique ou moderne, profita de cette répulsion pour réitérer ses points de vue.

La sur-taxation britannique, nuisible au libre fonctionnement de l'économie de la colonie, pouvait en effet être rapprochée par les auteurs de la politique athénienne décrite par Thucydide. Bien que la ligue de Délos à la veille de la guerre du Péloponnèse ne puisse réellement pas être assimilée à un empire colonial, les comparaisons entre Athènes et la Grande-Bretagne se transformèrent en une sorte de *topos*. Les atteintes de la cité athénienne aux droits de propriété, à la liberté et au commerce des citoyens d'autres cités firent l'objet d'une récupération qui ne laissa pas insensible une bourgeoisie américaine adepte des nouvelles doctrines économiques, dont le libre-échange, et qui voyait dans le mercantilisme britannique une résurgence de principes presque liberticides.⁸⁸¹

Ces différentes considérations furent parmi les principales influences qui poussèrent la colonie à la révolte, plutôt que n'importe quelle référence antique, bien trop éloignée des réalités de l'époque et ressassée principalement par une élite éclairée, laquelle y vit une comparaison intéressante destinée à placer la Révolution américaine en relation avec l'époque présentant les précédents les plus éloquents. À ce titre, des œuvres comme celle du Baron de Sainte-Croix étaient destinées à trouver dans les colonies américaines un public attentif.

Sainte-Croix traite brièvement des colonies françaises à la fin de son ouvrage, en les représentant comme les dernières victimes de l'ambition britannique, désireuse d'asseoir sa domination sur le plus de territoires possibles au mépris de la simple survie économique des autres nations.⁸⁸² En conclusion de son ouvrage, le baron déclare :

surrounding society, serving farmers and artisans- into a class of capitalists probably began during the late colonial area... Political and economic events of the Revolutionary era accelerated the thrust of this incipient capitalist development”.

⁸⁸¹ Cf. B. BAYLIN, *Op. Cit.*, pp. 22 et suiv.

⁸⁸² G. de SAINTE-CROIX, *Op. Cit.*, pp. 334-335.

Toutes ces entreprises si souvent réitérées étoient de légères secousses, qui présageoient une explosion d'autant plus vive et moins incertaine qu'elles avoient été plus fréquentes.⁸⁸³

Les Français et les colons américains ont donc un intérêt commun à faire face à l'hégémonie britannique qui nuit à la prospérité de tous. L'auteur augure ainsi d'une intervention française prochaine aux côtés des Américains, intervention ne pouvant qu'encourager ceux-ci dans leur rébellion.

L'œuvre de Sainte-Croix présente l'intérêt majeur, pour notre propos, de présenter une vision de l'impérialisme antique dans les milieux intellectuels français à la fin des Temps modernes.⁸⁸⁴

L'avènement du libre-échange, cumulé à un rejet du colonialisme (spécialement britannique, la conquête du Canada étant encore récente) avait eu raison de la logique de la richesse par la colonisation, qui avait séduit des auteurs comme Montesquieu.

Le recours aux références antiques s'inscrivait dans le cadre d'une rhétorique également présente en France. Par ailleurs, cette exacerbation de l'Antiquité trouva une place importante dans l'esprit de nombreux penseurs français, place qui augura des influences antiques de la Révolution de 1789.⁸⁸⁵

⁸⁸³ *Ibidem*, p. 335

⁸⁸⁴ K. VLASSOPOULOS, *Op. Cit.*, p. 52.

⁸⁸⁵ Sur le sujet, voir Cl. MOSSÉ, *L'Antiquité dans la Révolution Française*, Paris, 1989. Voir aussi P. VIDAL-NAQUET, *La formation de l'Athènes bourgeoise : Essai d'Historiographie 1750-1850* in *Classical Influences in Western Thought A. D. 1650-1870*, Cambridge, 1979, pp. 169-222.

f) Adam Smith et le rapport au commerce.

Kumar renvoie ainsi à la *Richesse des nations* d'Adam Smith publié à Londres en 1776. Ce dernier comparait les colonies européennes d'Amérique avec les régimes mis en place par les Anciens. Smith assimilait ainsi le rendement des cultures des colonies grecques, qui avait assuré leur prospérité, au rendement des colonies anglaises supérieur à celui des autres colonies des Temps modernes.⁸⁸⁶ Smith attribuait les retards économiques observés en Nouvelle-Espagne ou en Nouvelle-France à une coercition politique trop forte de la part de la métropole, coercition déjà observée auprès des colonies romaines.⁸⁸⁷ Au contraire, le système britannique, même s'il présentait ses propres inconvénients (notamment à travers la politique mercantiliste imposée après 1760), avait permis aux colonies américaines d'acquérir une relative indépendance qui lui fut bénéfique au point de vue du développement financier. Ainsi, Smith préconisait-il la reconnaissance de l'autonomie des Treize colonies, de même que leur représentation au sein du parlement britannique, politique qui devait aboutir à un apaisement de leur relation avec la métropole. L'auteur vante ainsi le modèle des colonies grecques basé sur le respect mutuel et la dichotomie cité-mère/cité-fille déjà observée.⁸⁸⁸ Le colonialisme britannique fut plusieurs fois comparé à celui des cités grecques. Toutefois, la perception de Smith, très idéaliste, présente la comparaison d'un point de vue positif et constructif.

Kumar attire l'attention sur l'intérêt majeur de l'interprétation de Smith, laquelle permet de clarifier l'image de la colonisation grecque en cette fin de XVIII^e siècle.⁸⁸⁹

Si l'identification à l'Empire romain s'effectuait généralement dans des cas d'impérialismes territoriaux identifiables (comme celui des Espagnols au Mexique), la tentation de renvoi à la Grèce antique et à ses colonies, même si elle était réelle, demeurerait plus problématique. En outre, les auteurs de la fin du XVIII^e siècle percevaient souvent de

⁸⁸⁶ A. SMITH, *Ibidem*.

⁸⁸⁷ A. SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, édité par R. H. CAMPBELL, A.S. SKINNER et W.B. TODD, vol. II, Oxford, 1976, pp. 566-574

⁸⁸⁸ *Ibidem*, pp. 113-120. Cf. KUMAR, *Op. Cit.*, p. 86.

⁸⁸⁹ K. KUMAR, *Op. cit.*, pp. 86 et suiv.

manière négative toute comparaison à l'empire romain dont la décadence avait entraîné la chute.⁸⁹⁰

Le parallélisme entre les importants bénéfices commerciaux des colonies grecques et des colonies anglaises avait déjà été énoncé par Montesquieu. Cette comparaison connut une récupération importante quelques décennies plus tard.⁸⁹¹ Elle justifie, par ailleurs, la récupération, maintes fois observée, de l'exemple athénien dès lors qu'il était question des liens entre l'Angleterre et les Treize colonies.

Ces récupérations de la colonisation grecque pour définir la politique coloniale des Temps modernes coïncident donc avec une réinterprétation du phénomène colonial en cette fin du XVIIIe siècle. En outre, cet aspect des colonisations grecques, fondées sur l'enrichissement mutuel des cités, correspondait mieux, selon Kumar, à l'image que les britanniques du XVIIIe siècle se faisaient de leur propre empire colonial « protestant, commercial, maritime and free » là où le modèle de l'impérialisme romain était laissé aux puissances catholiques.⁸⁹²

L'analyse de l'article de Kumar permet donc de concevoir à quel point l'Histoire des colonies grecques (en ce compris celle de la ligue de Délos fréquemment assimilée à une colonisation au XVIIIe siècle) avait pu influencer la pensée colonialiste des Britanniques eux-mêmes qui se voyaient, dans une large mesure, comme les successeurs des Grecs.⁸⁹³

Cette influence fut par ailleurs à ce point manifeste qu'elle se répercuta également dans la pensée de nombreux auteurs américains, ou favorables à l'indépendance. Ainsi, les assimilations déjà maintes fois observées du colonialisme anglais à la politique expansionniste athénienne à la fin du Ve siècle en sont-elles une bonne illustration. Les opposants au régime britannique s'en prenaient à la politique de taxation imposée par la

⁸⁹⁰ Voir par ex. Ed. GIBBON, *History of the decline and fall of the roman empire*, Londres, 1776-1788.

⁸⁹¹ Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Loix*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651.

⁸⁹² D. ARMITAGE, *The Ideological Origins of the British Empire*, Cambridge, 2000, p. 173. Cf. KUMAR, *Op. Cit.*, p. 87. Les Anglais ne revinrent à l'imagerie romaine qu'au XIXe siècle, avec des auteurs comme T.B. Macaulay. Cf. T.B. MACAULAY, *A speech of T.B. Macaulay, esq. M. P. on the second reading of the East-India Bill, in the House of Commons, 10th July*, Londres, 1833. Notons que les ambitions françaises furent également comparées à celle de Sparte. Cf. A. ATAC, Imperial Lessons from Athens and Sparta: eighteenth Century British Histories of Ancient Greece in *History of Political thought*, n°27, Exeter, 2006, pp. 642-660.

⁸⁹³ K. KUMAR, *Op. cit.*, pp. 84 et suiv.

métropole, nuisible à des relations commerciales harmonieuses.⁸⁹⁴ Le recours à la colonisation grecque s'inscrit donc à nouveau dans un contexte commercial, mais pour en dénoter les travers, notamment l'étouffement par une politique trop intrusive.

La thèse de Kumar se vérifie même si ce dernier n'avait pas envisagé la question du point de vue des colonisés. À l'exception notoire de Montesquieu, la lecture de sources françaises se rapportant à la colonisation grecque, tel l'ouvrage de Bougainville (1745), n'envisageait les liens entre métropoles et colonies grecques que d'un point de vue politique, institutionnel, voire diplomatique, sans insister sur l'économie.⁸⁹⁵ Cette perception était davantage en accord avec le type de politique exercée par la France dans ses colonies nord-américaines, fondée sur une logique davantage impérialiste. Elle prônait en effet l'assimilation étroite du territoire de la colonie au domaine royal.⁸⁹⁶

Pour le reste, l'importante popularité d'Adam Smith en Amérique⁸⁹⁷ devait achever, à terme, d'y provoquer un comparatisme avec les colonies grecques qui jouissaient d'un système plus libéral. La récupération du passé colonial antique ne fut donc pas l'apanage des Britanniques.

Ces derniers firent les frais des théories de Smith et ce dès les quelques années qui suivirent leur publication, le républicanisme américain ayant été influencé par les théories du libre-échange de Smith.⁸⁹⁸ Le renvoi à la prospérité du commerce antique cristallisa donc les ambitions de la classe marchande américaine lassée d'une imposition arbitraire de la part d'une métropole lointaine.

⁸⁹⁴ Cf. par ex. J. SYMONDS, *Remarks upon an essay, intituled, The history of the colonization of the free states of antiquity, applied to the present contest between Great Britain and her American colonies*, Oxford, 1778.

⁸⁹⁵ L'auteur insiste sur la place des métropoles au sein des institutions des colonies. Cf. J.-P. de BOUGAINVILLE, *Quels étaient les droits des Métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres ?*, Paris, 1745, pp. 58 et suiv.

⁸⁹⁶ A. PAGDEN, *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995, pp. 136 et suiv. Cf. Y. ZOLTVANY, Esquisse de la Coutume de Paris in *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, n°25, Montréal, 1971, pp. 365-384. Voir aussi A. ATAC, Imperial Lessons from Athens and Sparta: eighteenth Century British Histories of Ancient Greece in *History of Political thought*, n°27, Exeter, 2006, pp. 650 et suiv.

⁸⁹⁷ R. OTTESON, *Adam Smith*, New-York, 2011, p. 10.

⁸⁹⁸ E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004, pp. 206 et suiv.

Les conséquences qui s'en suivirent devaient pousser les penseurs britanniques du siècle suivant à modifier leurs opinions sur ce qui faisait la prospérité d'une colonie ainsi que de sa métropole.⁸⁹⁹

Le point de vue de Smith connut par ailleurs une série de récupérations dans le courant du XIXe siècle. Citons ainsi l'exemple de George C. Lewis, défenseur, dans la première moitié du XIXe siècle, d'une indépendance accrue des colonies, dans l'idée de les voir prospérer plus efficacement.⁹⁰⁰

⁸⁹⁹ Cf. G. C. LEWIS, *An Essay on the Government of Dependencies*, Oxford, 1841, p. 228.

⁹⁰⁰ G. C. LEWIS, *An Essay on the Government of Dependencies*, Oxford, 1841, pp. 227-228. Cf. K. KUMAR, *Op. cit.*, p. 89. Cf. E. A. BENIANS, Adam Smith's Projet of an Empire in *Cambridge Historical Journal* 1, n°3, Cambridge, 1925, pp. 249-283.

g) Conclusion quant à la querelle sur le colonialisme Britannique

Si la colonisation grecque, à l'instar de celles de Carthage ou des Romains, était désormais présente dans nombre d'esprits de l'époque, son intérêt comme illustration pour une colonisation en cette fin de XVIIIe siècle connaissait des réceptions variables. En effet, cette multiplication d'ouvrages relatifs à l'Histoire grecque semble révélatrice d'un malaise lié au concept même de colonisation à une époque où le modèle antique était également décrié comme vecteur d'injustice et d'oppression.⁹⁰¹

Le point de vue des auteurs européens sur la question était donc le plus souvent critique, non seulement à l'égard des sources, mais également à l'égard de leur réutilisation dans un contexte différent de celui qui vit leur production. L'emploi de ces précédents s'inscrivait dans une logique rhétorique et la récupération de ces références issues de l'Antiquité grecque (particulièrement la guerre entre Corinthe et Corcyre) avait fait l'objet de controverses s'étendant sur plusieurs années.

À la lumière des exemples énumérés ci-dessus, il est possible de tirer deux conclusions majeures à l'instar de celles que R. Gummere avait tirées dans les années 1960 :

- Les auteurs cités ci-dessus se préoccupaient peu de véracité historique, n'employant les précédents antiques que s'ils permettaient de soutenir leurs positions politiques.
- Parmi les auteurs qui traitèrent des colonies américaines en référence au colonialisme antique, il était majoritairement admis que les colonies grecques étaient émancipées de la tutelle de leurs métropoles. À cet égard, il est exact que l'exemple de l'indépendance de Corcyre par rapport à Corinthe, citée dans Thucydide I, 38, de même que la guerre que les deux cités se menèrent pour

⁹⁰¹ Cf. le cas, déjà analysé, d'Alexandre le Grand. P. BRIANT, Montesquieu et ses sources : Alexandre, l'empire perse, les Guèbres et l'irrigation in *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Genève, vol. 5, 2006, pp. 243-262 et P. BRIANT, Le thème de la décadence perse dans l'historiographie européenne du XVIIIe siècle : remarques préliminaires sur la genèse d'un mythe in *Chemin faisant. Mélanges en l'honneur de Pierre Brulé*, Rennes, 2009, pp. 19-38. Quant à l'avènement de l'Histoire grecque comme science au XVIIIe siècle, voir G. CESERANI, Modern Histories of Ancient Greece : Genealogies, Contexts and eighteenth-century narrative Historiography, in *The Western Time of Ancient History*, Cambridge, 2011, pp. 138-155.

Épidamne influença cette idée d'autonomie des colonies grecques.⁹⁰² Notons qu'Abercromby, Symonds et Sainte-Croix virent, dans le soulèvement de Corcyre contre sa métropole, la preuve de l'indépendance des colonies grecques.⁹⁰³ Au reste, les exemples cités des conquêtes de Sparte ou des cités membres de la ligue de Délos, s'ils étaient assimilés à des colonisations, étaient davantage perçus comme des soumissions illégitimes et contre-nature de cités par des puissances tierces. Et de fait, si le cas de la guerre entre Corinthe et Corcyre fut cité par certains comme un cas ouvert de trahison, il dénotait, dans la plupart des sources, un exemple de la vanité, voire des dangers, des prétentions hégémoniques d'une métropole.⁹⁰⁴ Une entorse au principe de l'indépendance des colonies pouvait donc avoir de graves conséquences puisqu'il s'agissait quasiment d'agressions entre États.

- Il était également reconnu que les liens unissant les deux parties étaient régis par les Lois naturelles.⁹⁰⁵ Cette terminologie renvoyait à des concepts opposés qu'il s'agisse du devoir d'obéissance des colonies⁹⁰⁶ ou du concept, plus novateur, de droits naturels des colons, droits inspirés par Locke et défendus par James Otis.⁹⁰⁷ Otis et ses successeurs utilisaient la notion de Lois de la Nature pour justifier le fait que les colons naissaient libres et égaux en droits. A l'inverse Abercromby recourait à cette même notion pour justifier la suprématie de la cité-mère sur ses cités-filles en vertu de ce que la métropole avait donné naissance aux colonies, qui lui devaient leur existence.

Il s'agit donc d'un réel débat, sans doute le premier de l'Historiographie, quant à la réception de la colonisation antique dans un contexte lui-même empreint de tensions anticolonialistes.

⁹⁰² Cf. R. M. GUMMERE, *American Colonial Mind*, Cambridge, Mass., 1963, p. 97.

⁹⁰³ Cf. R. M. GUMMERE, *Op. cit.*, p. 97, et C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics*, Cambridge, Mass – Londres, 1994, p. 76.

⁹⁰⁴ Cf. SAINTE-CROIX, *Op. Cit.*, pp. 174-175. Vous dites, dans le texte : « dans la plupart des sources », et vous n'en citez qu'une

⁹⁰⁵ R. M. GUMMERE, *Ibidem*.

⁹⁰⁶ Cf. J. ABERCROMBY, *Op. Cit.*, p. 181

⁹⁰⁷ Cf. J. OTIS, *The Right of the British colonies asserted and proved in Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., 1965, p. 437.

À cet égard, l'optimisme relatif d'un Barron quant aux liens entre métropoles et colonies (la colonie n'ayant qu'à accepter son statut inféodé à la métropole), point de vue proche de celui d'un Bougainville, semble relever d'une doctrine obsolète.

À l'exception d'Abercromby,⁹⁰⁸ tous les auteurs affirmèrent la relative autonomie des colonies grecques par rapport à leurs métropoles.⁹⁰⁹ Barron lui-même la tenait pour responsable d'une série de crises antiques, crises menaçant la Grande-Bretagne en cas de revendications trop extrêmes des Treize colonies.⁹¹⁰ Quant à Meredith et Symonds, ils fustigèrent l'attitude d'une Athènes classique trop ambitieuse qui avait bouleversé l'équilibre des cités en asseyant sa puissance sur d'autres cités au point de se comporter elle-même comme une puissance colonisatrice.

La principale faiblesse des arguments en faveur de la colonisation chez des auteurs comme Abercromby et Barron était l'emploi à mauvais escient d'une comparaison avec les colonies grecques. En effet, les colonies et métropoles grecques n'étaient pas unies par un lien politique fort et ce lien n'impliquait pas de transferts financiers majeurs. La faiblesse de ces positions n'avait échappé à personne dès cette époque.

En outre, la comparaison systématique de la Grande-Bretagne aux puissances coloniales de l'Antiquité avait renforcé l'assimilation que les Américains faisaient de leur nouvel État avec les anciennes cités coloniales de l'époque antique, valorisant leur modèle aux dépens de celui de grands empires marchands.⁹¹¹

Pour le reste, nous verrons qu'Athènes, si elle fut largement assimilée à une puissance coloniale à cette époque, inspira certains Pères fondateurs après la guerre. Son rôle en tant qu'institution démocratique fut à la base de ce succès.

⁹⁰⁸ J. ABERCROMBY, *Magna Charta for America*, édité par J.P. GREENE, Ch. F. MULLET et Ed. C. PAPPENFUSE, Philadelphie, 1986, p. 185.

⁹⁰⁹ A. ROBERTS, *Op. Cit.*, pp. 176 et suiv.

⁹¹⁰ W. BARRON, *Op. Cit.*, p. 65.

⁹¹¹ A. ROBERTS, *Op. cit.*, p. 193.

3) Le point de vue américain après la Guerre d'Indépendance : les Pères fondateurs

Introduction

Si la question de R. A. Ferguson quant à l'influence réelle de la pensée antique dans la Révolution américaine ne trouve pas de réponse claire, il est manifeste que la philosophie et l'Histoire gréco-romaine jouissent d'une place importante dans le débat sur le régime à adopter par le nouvel État américain. Ainsi, la place de l'exemple athénien dans l'avènement d'États démocratiques au XVIIIe siècle fut-elle abondamment débattue dans l'historiographie récente.⁹¹² On recourait à l'exemple antique pour soutenir ou s'opposer à une politique. Sans qu'il ne s'agisse d'une particularité de la fin du XVIIIe siècle, cette logique de comparaison atteignit à cette époque une ampleur encore inédite. Citons ainsi le cas de la thalassocratie athénienne, assimilée par la majorité des auteurs de l'époque à un modèle de luxure et d'oppression et dont certains auteurs se saisirent dans une optique de critique de l'impérialisme anglais.⁹¹³

D'aucuns, tels Hamilton ou Madison, critiquèrent les aberrations ou les crimes commis par des Spartiates, les Athéniens ou les Romains, malgré le fait que le prestige de ces derniers ait traversé les siècles jusqu'en cette fin de XVIIIème siècle.⁹¹⁴

Du reste, Hamilton et Madison s'inspiraient de précédents issus l'Antiquité grecque dès lors qu'il était question de prouver le péril d'une constitution laissant trop d'autonomie aux différentes composantes d'un État. Ils traitèrent ainsi de l'exemple, déjà abordé, de la ligue Achéenne.⁹¹⁵ Madison fustige toutefois le recours au concept de démocratie par certains

⁹¹² J. T. ROBERTS, *Athens on Trial. The antidemocratic Tradition in Western Thought*, Princeton, 1994, pp. 175 et suiv. et A. ATAC, Imperial Lessons from Athens and Sparta: eighteenth Century British Histories of Ancient Greece in *History of Political thought*, n°27, Exeter, 2006, pp. 642-660.

⁹¹³ E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2000, pp. 210 et 230.

⁹¹⁴ A. HAMILTON et J. MADISON, in Ed. M. EARLE, *The Federalist: A Commentary on the Constitutions of the United States*, New-York, 1937, pp. 47, 80, 81 et 85. Cf. R. A. FERGUSON, *Op. Cit.*, p. 177. Cf. aussi S. SYMONDS, *Op. Cit.*, pp. 47-48.

⁹¹⁵ Cf. Hamilton et MADISON in Ed. M. EARLE, *Op.Cit.*, pp.82-87.

auteurs opposés à la république.⁹¹⁶ L'emploi de l'exemple antique, bien que toujours fréquent, faisait désormais l'objet d'un emploi différent.

L'essentiel des sources de ce chapitre date d'après la guerre d'Indépendance. Les considérations politiques sur la voie que devait emprunter la nouvelle nation l'emportaient désormais sur une réflexion de la notion de colonisation, la question de la pertinence du colonialisme n'étant plus d'actualité. Dès lors, on recouru à l'Antiquité selon une perspective différente, puisqu'il n'était plus question de rejeter un modèle perçu comme illégitime, mais de créer un système politique fonctionnel. Le renvoi aux concepts de démocratie ou de fédération, empruntés aux régimes politiques de l'Antiquité grecque,⁹¹⁷ faisaient l'objet de débats animés. L'utilisation rhétorique de l'Antiquité avait changé, suivant l'évolution des circonstances politiques.

La place de la colonisation grecque apparaît toutefois derrière les préoccupations davantage institutionnelles des auteurs américains. En effet, les faiblesses inhérentes aux régimes de la Grèce antique, et spécialement d'Athènes ou des confédérations de cités, étaient au centre de nombreuses réflexions.⁹¹⁸

La compréhension de la notion de ligue évolua également, ne présentant plus la connotation coloniale prêtée jusque-là à la Ligue de Délos. En effet, suite à l'indépendance des États-Unis, les ligues de l'Antiquité ne furent plus perçues comme le moyen de pression de puissances commerciales sur des États plus faibles (bien qu'elles n'empêchent pas systématiquement l'avènement de régimes s'apparentant à des tyrannies),⁹¹⁹ mais comme des conglomérats de cités impuissants à contrer toute menace externe, point de vue cher aux fédéralistes.

⁹¹⁶ MADISON, *Op. cit.*, pp. 61-62.

⁹¹⁷ La nature exacte de la démocratie athénienne, et ce qui en faisait le particularisme (droit de vote des citoyens mâles, esclavage, pouvoir de fait aux classes riches...) était ignoré. J. T. ROBERTS, *Op. Cit.*, p. 189.

⁹¹⁸ E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004, pp. 195 et suiv. Cf. H. BREWER, Entailing Aristocracy in Colonial Virginia: "Ancient Feudal Restraints" and Revolutionary Reform in *The William and Mary Quarterly* 54, New-York, 1997, pp. 307-346 et P. BURKE, Exemplarity and anti-exemplarity in early modern Europe in *The Western Times in Ancient History*, Oxford, 2009, pp. 48-59.

⁹¹⁹ A. HAMILTON, J. MADISON et J. JAY, *The Federalist or the New Constitution*, édité par M. BELOFF, Oxford, 1948, p. 87.

Athènes fut critiquée lors de la décennie qui précéda l'Indépendance. On lui reprochait d'être une puissance intrusive et agissant en opposition avec les intérêts des cités qui lui étaient inféodées. Bien que cette perception fut encore présente dans tous les esprits, les auteurs de cette fin de XVIIIe siècle cherchèrent désormais dans l'Histoire athénienne une référence, positive ou négative, pour un régime politique où la participation citoyenne serait incluse. Si la colonisation grecque n'était plus, en principe, le centre du sujet, elle apparaissait comme une sorte de repoussoir, un contre-modèle à éviter, car emblématique de l'oppression,⁹²⁰ bien que certains, tel John Adams, y aient perçu les prémisses nécessaires à toute forme de démocratie antique.⁹²¹

Les références précises à la colonisation grecque, bien que peu nombreuses, permettront d'envisager la manière dont les auteurs perçurent le processus de colonisation et son évolution éventuelle vers des régimes moins autoritaires. À ce titre, il conviendra d'analyser les sources dont s'inspirèrent les Pères Fondateurs suite à une courte analyse des formations classiques qui étaient dispensées à cette époque. Les opinions politiques de ces auteurs influencèrent la perception qu'ils eurent des colonies antiques. À une époque où se dessinait le paysage politique américain et où deux partis se formaient progressivement, la signification que chaque parti donna au passé grec répondait à un besoin d'affirmation d'une idéologie sur l'autre.

Ensuite, les influences du parlementarisme anglais lui-même furent centrales dans la pensée des Pères fondateurs. Selon Eric Nelson, les Britanniques importèrent leurs idéologies républicaines au sein de leurs colonies d'Amérique dans le courant du XVIIIe siècle. Le républicanisme anglais des Temps modernes aurait résulté d'une inspiration philosophique platonicienne.⁹²² Cette inspiration était centrale dans la pensée politique anglaise, selon une tradition héritée de l'*Utopia* de Thomas More et des *Discours sur la première Décade de Tite-Live* de Machiavel qui influencèrent l'*Oceana* de James

⁹²⁰ C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, pp.85 et suiv.

⁹²¹ J. ADAMS, *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, vol.1, Londres, 1787, pp. 260 et suiv.

⁹²² E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004, p. 17.

Harrington au XVIIIe siècle.⁹²³ Harrington, suivant les préceptes de Machiavel, avait expliqué la rupture du commonwealth de la république romaine suite aux lois agraires qui avaient inégalement réparti les terres conquises entre les citoyens.⁹²⁴ Cet enrichissement excessif des élites avait conduit à la rupture de ce qu'Harrington appelait « the balance of the commonwealth », indispensable au fonctionnement harmonieux d'une république.

Their Agrarian Laws were such, whereby their lands ought to have bin divided among the people, either without mention of a Colony, in which case they were not oblig'd to change their abode; and leaving the city, to plant themselves upon the lands so assign'd. The lands assign'd, or that ought to have bin assign'd in either of these ways, were of three kinds: such as were taken from the enemy, and distributed to the people; or such as were taken from the enemy, and under color of being reserv'd to the public use, wre thro stealth possess'd by the nobility; or such as were bought with the public money to be distributed.⁹²⁵

Cette rupture avait entraîné de violentes tentatives du peuple romain pour retrouver l'équilibre économique et social, auxquelles Harrington attribue la monnaie de la tyrannie, favorisée par une noblesse craignant pour sa survie.

This is the Gracchi coming too late to perceive, found the balance of the commonwealth to be lost; but putting the people by forcible means upon the recovery of it, did ill, seeing it neither could nor did tend to anymore than to shew them by worse effects, that what the wisdom of their leaders had discover'd was true. For (quite contrary to what happen'd in Oceana, where, the Balance falling to the people, they have overthrown the nobility) that nobility of Rome, under the conduct of Sylla, overthrew the people and the commonwealth: seeing Sylla first introduc'd that new balance, which is the foundation of the succeeding monarchy, in the plantation of military colonys, instituted by the distribution of the conquer'd lands not now of enemys, but of citizens, to forty-seven legions of soldiers; so that how he came to be PERPETUAL DICTATOR, or other magistrats to succeed him in like power, is a miracle.⁹²⁶

⁹²³ *Ibidem*, pp. 16-17. Cf. J.G.A POCOCK, *The political Works of James Harrington*, Cambridge, 1977. Voir Th. MORE, *Utopia*, Londres, 1516 et N. MACHIAVELLI, *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, Florence, 1531.

⁹²⁴ J. HARRINGTON, *The Oceana and other works of James Harrington*, Londres, 1737, p. 61. Cf. E. NELSON, *Op. cit.*

⁹²⁵ J. HARRINGTON, *Op. Cit.*, p. 61.

⁹²⁶ *Ibidem*, pp. 61-62.

Harrington démontrait donc le danger d'un régime où le pouvoir serait confisqué par un seul corps politique. Harrington reprend également le parallèle introduit par Platon entre l'anarchie, due à une trop grande liberté du peuple, et la tyrannie. Même s'il n'est pas question de colonisation grecque chez Harrington, sa pensée influença les œuvres d'auteurs du XVIIIe siècle, au point de modifier leur vision de la colonisation antique ou moderne. La philosophie d'Harrington connut un retentissement important dans la pensée des Pères fondateurs et fut récupérée par John Adams dans son plaidoyer pour le bicaméralisme du gouvernement fédéral. Enfin, il convient de rappeler l'importance pour la pensée des Pères fondateurs de la notion de libre commerce développée par Adam Smith ainsi que des droits naturels lockéens stipulant la libre propriété comme vecteur de liberté et d'égalité entre citoyens. Si la vision américaine du républicanisme fut en effet influencée par l'idéologie libérale naissante à cette époque,⁹²⁷ la perception de la colonisation antique s'en trouva également modifiée.

a) La formation classique dans les Treize colonies

En marge de cette réflexion sur les influences antiques des Pères fondateurs, il faut cerner quelles furent les formations, ainsi que les sources de prédilection des grands acteurs de la Révolution américaine (notamment les Fédéralistes) pour en comprendre le mode de pensée. Carl J. Richard insiste sur l'omniprésence des formations classiques dans le Massachussetts de l'époque coloniale où la *School law* de 1647 stipulait que chaque ville de plus de cent familles devait avoir son école de grammaire, afin de préparer les étudiants à leur entrée à Harvard.⁹²⁸

L'instruction était fondée sur le modèle de la *Repetitio* et de la *Disputatio*. On y récitait les modèles antiques en débattant sur des points de doctrine du parlement britannique.⁹²⁹ À

⁹²⁷ J. LOCKE, *Two treatises of government*, vol. II, Londres, 1689, § 4-15. Voir P. A. RAHE, *Republics, Ancients and Modern: Classical Republicanism and the American Revolution*, Chapel Hill, 1992, p. 569-570, M. P. ZUCKERT, *The natural Rights Republic. Studies in the Foundation of the American Political Tradition*, Notre Dame, 1996 et *Idem*, *Founder of the Natural Rights Republic in Thomas Jefferson and the politics of Nature*, Notre Dame, 2000, pp. 11-19. Cf. A. GIBSON, *Ancients, Moderns and Americans: The Republican-Liberalism Debate Revisited in History of Political Thought*, vol. 21, Thorverton, 2000, pp. 283-288.

⁹²⁸ C. J. RICHARD, *Op. cit.*, p. 13. Cf. Sh. D. COHEN, *A History of Colonial Education, 1607-1776*, New-York, 1974, p. 83.

⁹²⁹ Cf. R. MIDDLEKAUFF, *Ancients and Axioms: Secondary Education in Eighteenth-Century New England*, New Haven, 1963, pp. 76-77.

l'image des programmes appliqués en Angleterre,⁹³⁰ les étudiants des colonies étaient tenus à la connaissance de mémoire de plusieurs auteurs dont Cicéron et Démosthène. Pour le reste, d'aucuns, comme Adams ou Jefferson, s'adonnaient à la lecture de textes grecs, le plus souvent en version originale.⁹³¹ À cet égard, notons que la traduction de textes anciens en anglais, bien que globalement mal perçue dans les milieux académiques, tendait à se généraliser dans le courant du XVIIIe siècle. De la sorte, si toutes les personnes formées aux classiques connaissaient le latin, le grec, voire l'hébreu, l'apparition de textes traduits dans les bibliothèques privées devenait la norme.⁹³² Si les textes anciens étaient omniprésents dans les formations secondaires de l'Amérique du XVIIIe siècle, leur place dans la pensée de certains Pères fondateurs l'était tout autant. Adams et Jefferson vouaient aux sources grecques une admiration particulière voyant dans le grec une langue d'une qualité exceptionnelle,⁹³³ bien que d'autres personnalités de l'époque (comme Benjamin Franklin et Thomas Paine) aient vu la formation classique comme une perte de temps nuisible au développement d'un esprit scientifique.⁹³⁴

To elucidate this fact, is a matter of considerable importance in respect to the memory and character of Dr. Franklin, as a philosopher, and as the friend and patron of learning and science; for, notwithstanding what is expressly declared by him in the preamble to the constitutions, viz. that the academy was begun for "teaching the latin and greek languages, with all useful branches of the arts and sciences, suitable to the state of an instant country, and laying a foundation for posterity to erect a seminary of learning more extensive, and suitable to their future circumstances;" yet it has been suggested of late, as upon Dr. Franklin's authority, that the latin and greek, or the dead languages, are an incumbrance upon a scheme of liberal education, and that the engrasting or founding a college, or more

⁹³⁰ J. L. MAHONEY, The classical tradition in eighteenth century rhetorical education in *History of education journal*, vol. 9, Ann Harbor, 1958, pp. 93-97.

⁹³¹ C. J. RICHARD, *Op. cit.*, p. 27. Voir aussi D. M. ROBATHAN, John Adams and the Classics in *The New England Quarterly*, vol. 19, New York, 1946, p. 91. Voir aussi B. PRINDLE, thought, care, and money in *The libraries, leadership, and legacy of John Adams and Thomas Jefferson*, Golden-Boston, 2010, p.5.

⁹³² M. REINHOLD, *Classica Americana*, Detroit, 1984, p. 31. Notons par ailleurs que le recours obligatoire aux versions originales fut graduellement contesté, comme entrave à la généralisation de l'apprentissage des sources. Cf. *Ibidem*. Voir aussi B. PRINDLE, thought, care, and money in *The libraries, leadership, and legacy of John Adams and Thomas Jefferson*, Golden-Boston, 2010, p.

⁹³³ A. BERGH and A. A. LIPSCOMB, *The Writings of Thomas Jefferson*, vol. 11, Washington D. C., 1903, p. 44. Notons une appréciation particulière d'Homère.

⁹³⁴ W. J. ZIOBRO, Classical education in colonial America in *Classical Antiquity and the politics of America*, Waco, 2006, p. 15

extensive seminary, upon his academy, was without his approbation or agency, and gave him discontent.⁹³⁵

Néanmoins, l'influence des sources antiques sur certains des Pères fondateurs était fondamentale, non seulement sur leur carrière politique, mais également sur leurs propres conceptions de la vie ou de la morale.⁹³⁶ L'essentiel des références attribuables aux Pères fondateurs sont donc principalement dues à une lecture que ces derniers firent des sources primaires qu'ils lisaient dans le texte.⁹³⁷ Ces derniers firent en outre grand cas des références antiques qu'ils adaptaient selon la nécessité aux situations qui leur étaient contemporaines.

Par ailleurs, certains ouvrages historiques plus récents jouirent d'un prestige manifeste au sein des élites américaines. D'aucuns ont également insisté, dans les années 1970, sur l'importance de certains ouvrages français sur la pensée intellectuelle du XVIIIe siècle.⁹³⁸ Ainsi, l'historien William Gribbin a traité de l'impact qu'eut Charles Rollin sur la pensée de John Adams. Ce faisant, Gribbin attire l'attention sur une série de points de vue, chers aux Pères fondateurs, que Rollin valorisait déjà dans son *Histoire Ancienne*. Citons ainsi les périls de la luxure, qui auraient assuré la chute de Carthage et celle de Rome, la place de la Providence dans les affaires humaines, ou la valorisation d'un État géré avec compétence et sobriété.⁹³⁹ Ces divers concepts permirent à plusieurs auteurs Américains de la fin du XVIIIe siècle de fustiger la politique britannique tout en affirmant les inepties du colonialisme. À cet égard, les Pères fondateurs jouirent des influences de philosophes politiques, spécialement Machiavel, Harrington et Montesquieu. En effet, si la perception de la colonisation fut centrale dans les années qui précédèrent l'Indépendance (avec le cas de Corinthe et Corcyre), les auteurs recoururent désormais à d'autres figures pour justifier leur vision du gouvernement. À cet égard, ils puisèrent une partie de leur inspiration des

⁹³⁵ B. FRANKLIN, *Works of the late Doctor Benjamin Franklin: consisting of his life written by himself, together with essays, humorous, moral & literary*, vol. 2, Londres, 1793, pp. 230-231.

⁹³⁶ Cf. M. REINHOLD, *Op. Cit.*, p. 95 et C.J. RICHARD, *Op. Cit.*, p. 38.

⁹³⁷ P. A RAHE, *Op. cit.*, p. 570.

⁹³⁸ W. GRIBBIN, Rollin's Histories and American republicanism in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°29, Williamsburg, 1972, pp. 611-622.

⁹³⁹ *Ibidem*, pp. 616-619. Cf. Ch. ROLLIN, *Histoire Ancienne*, édité par M. Letronne, vol. V, Paris, 1822, pp. 70 et 220. Voir aussi C. M. KENYON, Republicanism and Radicalism in the American Revolution: An Old-Fashioned Interpretation, in *The William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, vol. 19, Williamsburg, 1962, pp. 177-178.

textes appris lors de leur parcours scolaire ou académique. Ainsi Platon, dont on analysera l'influence sur John Adams, fit partie du cursus scolaire du révérend Jonathan Mayhew en même temps que d'autres philosophes politiques antiques ou modernes.

Having been initiated, in youth, in the doctrines of civil liberty, as they were taught by such men as Plato, Demosthenes, and Cicero, and other renowned persons among the ancients, and such as Sidney and Milton, Locke and Hoadley among the moderns ; I liked them ; they seemed rational.⁹⁴⁰

Mayhew et Adams vécurent à la même époque dans le Massachussetts et suivirent une formation classique similaire. Mayhew affirme, peut-être de manière davantage rhétorique, l'importance que sa formation eut sur sa pensée ultérieure. De même, si l'influence des auteurs antiques sur la Révolution américaine ne doit pas être surestimée,⁹⁴¹ la plupart des signataires de la Déclaration d'Indépendance puisèrent une large part de leur rhétorique dans le discours antique. Ils y trouvèrent un enseignement substantiel qui, cumulé à celui de philosophes des Temps modernes, devait témoigner de leurs opinions politiques. Quant à Jefferson, il fonda l'université de Monticello afin d'y encourager l'étude des classiques. Ses propres filles bénéficièrent de ces enseignements alors qu'il doutait de l'intérêt de former les femmes aux études antiques.⁹⁴²

Par ailleurs, Jefferson reçut, lors de sa formation académique au William and Mary College en Virginie, une formation en rhétorique en plus de sa formation en lettres anciennes.⁹⁴³

⁹⁴⁰ J. MAYHEW, *The snare broken*, Boston, 1766, p. 43. Cf. M. REINHOLD, *Op. cit.*, p. 24.

⁹⁴¹ Cf. A. GIBSON, *Ancients, Moderns and Americans: The Republican-Liberalism Debate Revisited in History of Political Thought*, vol. 21, Thorverton, 2000, pp. 283-288. Les auteurs du XVIIIe siècle percevaient les limites du républicanisme classique, notamment à travers l'exemple de la *Polis*, entité où la citoyenneté était réservée à une caste d'individus.

⁹⁴² C. WINTERER, *Classical taste at Monticello in Thomas Jefferson, the Classical World and Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, pp. 78-98.

⁹⁴³ J. L. GOLDEN et A. L. GOLDEN, *Thomas Jefferson and the Rhetoric of Virtue*, Lanham, 2002, p. 4.

b) Les Fédéralistes

Le mouvement fédéraliste, principalement animé par James Madison et James Hamilton, devait grandement influencer la politique américaine en s'affirmant comme la principale mouvance politique des années précédant l'adoption de la constitution en 1788.⁹⁴⁴

L'argumentation apportée par cette mouvance était toute entière destinée à affirmer la supériorité d'un régime fédéral disposant d'un pouvoir central fort sur un régime confédéral où les États auraient au contraire disposé de l'essentiel du pouvoir.

Les Fédéralistes contestaient la vision confédérale en se servant d'exemples antiques, comme la ligue amphiçtyonique ou la ligue achéenne, lesquelles, trop faibles pour assurer leur propre sécurité, durent se soumettre aux Macédoniens et aux Romains.⁹⁴⁵ En outre, selon Madison et Hamilton, au sein même de ces ligues, s'affirmait toujours un membre interne ou externe qui exerçait un pouvoir supérieur à celui des autres. Les auteurs citent la tyrannie exercée par Philippe V au sein de la ligue achéenne dont les cités, lassées, s'adressèrent aux Romains, précipitant ainsi la chute de la Grèce.⁹⁴⁶

La méfiance des Fédéralistes quant aux ligues et confédérations s'alimentait d'une inquiétude similaire à celle qui animait, avant la guerre, les opposants au régime britannique. En effet, dans la perception d'Hamilton ou Madison, un État trop divisé ne peut aboutir qu'à une tyrannie exercée de l'intérieur voire, en dernier recours, à un risque de soumission par une puissance externe. Seule variait la signification attachée à la notion de ligue, assimilée soit à une colonisation directe, soit à une association d'États que des querelles intestines rendaient vulnérables à une invasion.

⁹⁴⁴ M. BELOFF, Introduction in *The Federalist or the New Constitution*, Oxford, 1948, p. vii. Cf. I. HAMPSHER-MONK, *A history of modern political thought. Major political thinkers from Hobbes to Marx*, Cambridge, Mass., 1992, pp. 197-260.

⁹⁴⁵ A. HAMILTON, J. MADISON et J. JAY, *The Federalist or the New Constitution*, édité par M. BELOFF, Oxford, 1948, pp. 82-85. Voir aussi J. DICKINSON, *An essay on the constitutional power of Great-Britain over the colonies in America*, Philadelphie, 1774, pp. 45-46.

⁹⁴⁶ *Ibidem*, p. 87. Cf. C. J. RICHARD, *Op. Cit.*, pp. 104-116.

De plus, les fédéralistes se revendiquaient de la pensée de Smith quant aux fondements économiques des colonies.⁹⁴⁷ Dans son *Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Smith avance l'importance d'une agriculture efficace dans le rapide développement des colonies grecques, en Sicile ou en Asie mineure.⁹⁴⁸ Ce faisant, il insiste sur l'importance d'une gestion efficace de la terre pour une colonie. Ainsi, il reconnaît l'intérêt du partage successoral équitable (comme en Pennsylvanie) dans les cas où la taille des propriétés ne permet pas la culture par un seul propriétaire. Pour d'autres colonies où le droit anglais, stipulant la primogéniture, était appliqué, il vante les mérites de l'aliénation en cas d'acquisition de larges propriétés.

Secondly, in Pennsylvania there is no right of primogeniture, and lands, like moveables, are divided equally among all the children of the family. In three of the provinces of New England the oldest has only a double share, as in the Mosaical law. Though in those provinces, therefore, too great a quantity of land should sometimes be engrossed by a particular individual, it is likely, in the course of a generation or two, to be sufficiently divided again. In the other English colonies, indeed, the right of primogeniture takes place, as in the law of England. But in all the English colonies the tenure of the lands, which are all held by free socage, facilitates alienation, and the grantee of any extensive tract of land, generally finds it for his interest to alienate, as fast as he can, the greater part of it, reserving only a small quit-rent.⁹⁴⁹

Hamilton et Madison se servirent de ce point de vue pour prôner une réforme institutionnelle aux États-Unis. Madison, pourtant opposé dans le *Federalist* à une répartition égalitaire des propriétés,⁹⁵⁰ écrivait, dans une lettre à Jefferson datée du 19 juin 1786, qu'une répartition plus équitable des terres dans les régions densément peuplées permettrait d'absorber le surplus de main d'œuvre ne pouvant s'insérer dans d'autres professions, et limiteraient les risques de misère.

⁹⁴⁷ A. SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, édité par R. H. CAMPBELL, A.S. SKINNER et W.B. TODD, vol. II, Oxford, 1976, p. 572. Cf. E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004, pp. 206 et suiv.

⁹⁴⁸ A. SMITH, *Op. cit.*, p. 566.

⁹⁴⁹ *Ibidem*, p.572

⁹⁵⁰ Cf. A. HAMILTON, J. MADISON et J. JAY, *The Federalist Papers*, édité par CI. ROSSITER, New York, 1961, p. 84. Cf. E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004, pp. 206 et suiv.

No problem in political Oeconomy has appeared to me more puzzling than that which relates to the most proper distribution of the inhabitants of a Country fully peopled. Let the lands be shared among them ever so wisely, & let them be supplied with labourers ever so plentifully; as there must be a great surplus of subsistence, there will also remain a great surplus of inhabitants, a greater by far than will be employed in cloathing both themselves & those who feed them, and in administering to both, every other necessary & even comfort of life. What is to be done with this surplus? Hitherto we have seen them distributed into Manufacturers of superfluities, idle proprietors of productive funds, domestics, soldiers, merchants, mariners, and a few other less numerous classes. All these classes notwithstanding have been found insufficient to absorb the redundant members of a populous society; and yet a reduction of most of those classes enters into the very reform which appears so necessary & desireable. From a more equal partition of property, must result a greater simplicity of manners, consequently a less consumption of manufactured superfluities, and a less proportion of idle proprietors & domestics.⁹⁵¹

L'idéal d'une centralisation la plus marquée possible se distingue donc dans les écrits des auteurs fédéralistes. Une intervention de l'État dans plusieurs domaines assurerait l'homogénéité et la prospérité de la nation.

Le point de vue des fédéralistes sur la question de la centralisation institutionnelle est donc clair. Si les États-Unis furent initialement fondés comme une colonie suite à des inégalités perpétrées en métropole depuis des siècles, il importait de faire en sorte que ces inégalités ne soient pas reproduites et que l'esprit d'entreprise, qui risquerait d'en souffrir, soit stimulé.

Que l'on se situe d'un point de vue politique ou institutionnel, l'exemple des cités grecques, sans être expressément mentionné, semble avoir exercé une certaine influence dans la pensée des Fédéralistes.⁹⁵² En effet, l'établissement d'institutions équilibrées à la tête de l'État fut parmi les priorités des rédacteurs de la Constitution. Néanmoins, dès ses premières années d'existence, le nouvel État américain fut soumis à une nouvelle querelle

⁹⁵¹ J. P. BOYD, *The papers of Thomas Jefferson*, vol. IX., édité par J. P. B, Princeton, 1954, p. 660 Réforme davantage mue par des intérêts politiques que par de réelles préoccupations économiques. Cf. E. NELSON, *Op. Cit.*, pp. 208-209.

⁹⁵² *Ibidem*, p. 209. Voir P. A RAHE, *Republics, Ancients and Modern: Classical Republicanism and the American Revolution*, Chapel Hill, 1992, pp. 602-605. Cf. C.J. RICHARD, *Op. Cit.*, pp. 149-150.

notamment sur la place que devaient occuper les diverses assemblées législatives en son sein. L'essentiel de la controverse opposa Adams et son bicaméralisme à Jefferson et son idéal égalitariste. Tous deux tirèrent de la colonisation antique une partie de leurs justifications.

c) John Adams

John Adams, qui occupa la présidence de 1797 à 1801, recourrait aux précédents antiques dans des objectifs de démonstration politique. Bien que la notion même de colonisation soit peu présente dans l'œuvre de John Adams, l'image que ce dernier en renvoie est ambiguë.

John Adams, formé tardivement à la littérature grecque (formation tardive due selon lui à un manque d'intérêt durant l'adolescence autant qu'à une incompetence du corps professoral) conçut un profond intérêt pour certaines sources plus mythiques notamment les épopées homériques.⁹⁵³ Juriste de formation, on sait que sa bibliothèque de plusieurs milliers de volumes contenait principalement des ouvrages de droit, mais aussi un grand nombre d'éditions de textes antiques, le plus souvent non-traduits.⁹⁵⁴ Il défendait en outre l'importance de l'Histoire dans l'enseignement et était convaincu de l'impact qu'aurait le récit de la révolution américaine sur les générations futures, tôt initiées aux vertus du républicanisme.⁹⁵⁵

L'un de ses principaux ouvrages fut ses *Thoughts on government*, où il résume sous forme d'une lettre de vingt-huit pages sa conception d'un gouvernement comme fondement de la prospérité et de l'indépendance d'une nouvel État.⁹⁵⁶ L'auteur insiste sur la nécessité d'un système bicaméral (jugé plus équilibré), sur une limitation des pouvoirs dans le temps, sur l'entretien d'une milice performante ou sur l'éducation, notamment au sein des classes moins favorisée. Pour Adams, une constitution garantissant ces quelques éléments permettrait l'élaboration d'un État équitable et bien géré. L'auteur voue ainsi un intérêt pour la vertu, corollaire directe du bonheur commun⁹⁵⁷ mais qui ne peut se développer que dans un contexte où les prérogatives de tous seraient définies précisément.

⁹⁵³ C.J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, p. 21.

⁹⁵⁴ D. M. ROBATHAN, John Adams and the Classics in *The New England Quarterly*, vol. 19, New York, 1946, pp. 91 et suiv. Voir aussi B. PRINDLE, thought, care, and money in *The libraries, leadership, and legacy of John Adams and Thomas Jefferson*, Golden-Boston, 2010, pp. 3-19.

⁹⁵⁵ M. J. KING, The province of History. Adams, Jefferson, and Histories of the Revolution in *The libraries, leadership, and legacy of John Adams and Thomas Jefferson*, Golden-Boston, 2010, pp. 160-161.

⁹⁵⁶ J. ADAMS, *Thoughts on government*, Philadelphie, 1776.

⁹⁵⁷ L'auteur en fait remonter la notion aux philosophes païens. *Ibidem*, p. 5.

A constitution, founded on these principles, introduces knowledge among the People, and inspires them with a conscious dignity, becoming freemen. A general emulation takes place, which causes good humour, sociability, good manners, and good morals to be general.⁹⁵⁸

Pour Adams, la stabilité conférée par une telle constitution devait permettre à la colonie de résister à toute forme d'intrusion étrangère. L'ouvrage, peu étoffé, témoigne cependant de l'état d'urgence dans lequel il fut produit, et de la nécessité pour les autorités américaines de se pourvoir d'un régime fort. La vision constitutionnelle d'Adams se précisa au lendemain de la guerre, dans les années qui précédèrent son ascension à la vice-présidence, puis à la présidence.

En 1787, alors qu'il était ambassadeur des États-Unis à Londres, il entama sa *Defence of the constitutions of government of the United States of America*, en réaction aux thèses de Turgot qui prônait l'établissement d'un système monocaméral aux États-Unis.⁹⁵⁹ Voulant démontrer le caractère indispensable d'un système fondé sur plusieurs pouvoirs, Adams puisa une large influence dans la philosophie grecque, spécialement dans la *République* de Platon et la conception cyclique des régimes politiques.⁹⁶⁰ Dans la lettre XXXIII de sa *Defence*, Adams cite les chapitres VIII et IX de la *République* de Platon, lesquels constituaient, selon lui, le meilleur exposé quant aux périls pouvant guetter chaque régime politique.

Plato has given us the most accurate detail of the natural vicissitudes of manners and principles, the usual progress of the passions in society, and revolutions of governments into one another.⁹⁶¹

L'inspiration platonicienne d'Adams explique sa crainte des anarchies politiques, de l'ochlocratie⁹⁶² et des régimes reposant sur une seule force politique, destinés à choir et à

⁹⁵⁸ *Ibidem*, p. 25.

⁹⁵⁹ J. ADAMS, *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, vol. I, Londres, 1787, pp. 3-8. Cf. A. R. J. TURGOT, *Lettre au Dr. Price*, Paris, 1778. Voir P. SHAWN, *The character of John Adams*, Chapel Hill, 1976, pp. 207-224.

⁹⁶⁰ J. ADAMS, *Op. cit.*, pp. 188-207. Voir. Z. HARASZTI, *John Adams and the prophets of progress*, Cambridge, Mass., 1952, p. 157.

⁹⁶¹ *Ibidem*, p. 188.

⁹⁶² Ce en quoi il rejoignait Montesquieu. Cf. Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Lois*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, p. 649. Voir aussi R. M. GUMMERE, *The Classical Politics of John Adams in*

être remplacés. Par ailleurs, Adams avait une piètre opinion des démocraties antiques que Platon présentait comme l'antichambre de l'anarchie. Adams cite Platon en ces mots :

A robust fellow, poor and sunburnt, beside a rich man, breed up in the shade, swoln with flesh, and panting for breath, and in agony in battle, thinks it is through his own and his fellows fault that such men grow rich, an says, Our rich men are good for nothing. The city soon grows into sedition between the oligarchic and democratic parties; and the poor prevailing over the rich, kill some and banish others, and share the places in the republic, and the magistracies, equally among the remainder, and for the most part the magistracies are disposed in by lot. In what manner do these live, and what sort of republic is this? A democracy. The city is full of freedom of action and speech, and liberty to do in it what any one inclines: everyone will regulate his own method of life in whatever way he pleases. In such a republic will arise men of all kinds.⁹⁶³

Un tel régime, trop laxiste, ne pouvait que nuire au fonctionnement efficace d'une république. Cet excès de liberté mène à l'avènement de tyrans, personnalités parmi les plus riches d'une cité, qui prennent le pouvoir en s'appuyant sur la masse de leurs concitoyens en quête d'une autorité plus forte.⁹⁶⁴

On this account, all those who mount up to tyranny invent the celebrated tyrannical demand of the people, certain guards for their persons, that the assistance of the people may be secured to them. The people, afraid of his safety, but secure as their own, grant them. Then those who have substance, and the crime of hating the people, fly; and if any one of them is caught, he is put to death. This president of a city, thus not behaving like a truly great man, tumbles down many others, and fits in his chair a consummate tyrant, instead of a president of the city.⁹⁶⁵

Tirant les conclusions de la *République*, Adams pose la question du régime à adopter par une république nouvellement créée. Aucun régime (pas même un régime démocratique) ne

Boston Public Library Quarterly, n°9, Boston, 1957, p. 179 et C. J. RICHARD, Classical Antiquity and Early Conceptions of the United States Senate in *Classical Antiquity and the politics of America*, Waco, 2006, p. 38.

⁹⁶³ J. ADAMS, *Op. cit.*, p. 195. Cf. PLATON, *République* VIII, 556 d-e. Cf. C. J. RICHARD, *Greeks and Roman Bearing Gifts. How the Ancients inspired the founding Fathers*, Lanham, 2008, pp. 79-80.

⁹⁶⁴ J. ADAMS, *Op. cit.*, pp. 199-203.

⁹⁶⁵ *Ibidem*, pp. 201-202. Cf. PLATON, *République* 566 b-c. Si Adams fustigeait la tyrannie comme régime, il vantait les qualités personnelles de certains tyrans, comme Cypsélos et Périandre de Corinthe. J. ADAMS, *Op. cit.*, pp. 308-311. Cf. PLATON, *République* 566 b-c.

semble voué à perdurer plus de quelques décennies s'il est appliqué strictement, chaque système portant en lui les fondements de sa propre décadence.⁹⁶⁶ Par ailleurs, le fait qu'Adams ait choisi le terme pourtant réducteur de « president » pour traduire le mot « προστάτης » (limité dans son optique à la notion de chef placé à la tête de la cité), est emblématique de l'image qu'il se faisait d'une fonction présidentielle livrée à elle-même et ne souffrant aucun contre-pouvoir.

A cet égard, Adams tirait son inspiration de la théorie de l'équilibre des pouvoirs, héritée d'Harrington et de son commonwealth ou de la répartition des pouvoirs de Montesquieu.⁹⁶⁷

If the few, as the nobility and clergy, be landlords, or overbalance the people to the like proportion, it makes the Gothic balance, and the empire is mixed monarchy, as that of Spain, Poland, and once of England : and if the whole people be landlords, or hold the lands so divided among them, that no one, or number of men, within the compass of the few, or aristocracy, over-balance them, the empire is a commonwealth.⁹⁶⁸

Adams poursuit quelques pages plus loin.

If the few, or a nobility, or a nobility with a clergy, is landlords to such a proportion as over balances the people in the like manner, they may make whom they please king; or, if they be not pleased with their king, down with him and set up whom they like better... For as not the balance of the king, but that of the nobility, in this case, is the cause of the government, so not the estate of the prince or captain, but his virtue or ability, or fitness for the ends of the nobility, acquires that command or office. This for aristocracy, or mixed monarchy. But if the whole people be landlords, or hold the lands so divided among them, that no one, or number of men, within the compass of the few, or aristocracy, over-balance them, the empire is a commonwealth.⁹⁶⁹

Adams s'était également interrogé sur le statut d'une colonie et sur les conditions requises à la prospérité d'une cité récemment fondée. Si les auteurs américains de cette fin de

⁹⁶⁶ Ce en quoi il suivait l'influence de Machiavel et de sa décadence inévitable des sociétés. J. ADAMS, *Op. cit.*, pp. 141-148. Voir Z. HARASZTI, *Op. cit.*, pp. 158-161.

⁹⁶⁷ E. NELSON, *Op. cit.*, p. 17, C. J. RICHARD, *Classical Antiquity and Early Conceptions of the United States Senate in Classical Antiquity and the politics of America*, Waco, 2006, pp. 30 et suiv. Cf. J. HARRINGTON, *Op. cit.*, pp. 61-62. J. ADAMS, *Op. cit.*, pp. 134 et 153-158.

⁹⁶⁸ J. ADAMS, *Op. cit.*, p. 161.

⁹⁶⁹ *Ibidem*, p. 166.

XVIIIe siècle s'opposaient aux principes fondamentaux de la colonisation anglaise à laquelle ils venaient se soustraire, Adams, sans faire l'apologie du colonialisme duquel il traite peu, insiste sur le fait qu'une ancienne colonie peut atteindre, à travers une représentation citoyenne équilibrée, une importance politique et une influence certaine à l'échelle internationale.⁹⁷⁰

L'auteur était un fervent défenseur de l'établissement d'un gouvernement mixte aux États-Unis, sur le modèle du système en vigueur dans l'État du Massachusetts, à la constitution duquel il avait lui-même contribué.⁹⁷¹ Son ouvrage *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, à travers ses références à de nombreux précédents historiques de l'Antiquité à la Renaissance, en donne une illustration parfaite.⁹⁷² Son œuvre est largement empreinte d'exemples issus de la politique grecque. À cet égard, son renvoi à la colonisation grecque et aux systèmes adoptés au sein des colonies, bien que succinct, est également explicite. L'histoire des institutions antiques est centrale à la démonstration d'Adams, qui en récupère une série d'exemples et de contre-exemples utiles à son propos.

Some writers are of opinion, that Switzerland was originally peopled by a colony of Greeks. The same greatness of soul, the same spirit of independence, the same love of their country, has animated both the ancients and the moderns, to that determined heroism which prefers death to slavery.⁹⁷³

A populous colony was sent there (à Sybaris), under Lampon and Xenocrates, who built a beautiful city for a capital, and twenty-five subordinate cities: but the inhabitants could not long live in good intelligence among themselves; they fell into dissensions, grew extravagant, luxurious, and effeminate to a proverb.⁹⁷⁴

⁹⁷⁰ *Ibidem*, pp. 357 et suiv.

⁹⁷¹ C.J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, pp. 132-134. La constitution du Massachusetts prévoyait en effet un système bicaméral, dont les représentants seraient élus au suffrage censitaire avec un gouverneur aux pouvoirs limités. L'idée d'Adams était de renforcer un système qui, s'il n'avait eu qu'une seule assemblée, aurait été plus vulnérable à diverses pressions. *Ibidem*, p.133.

⁹⁷² *Ibidem*. Cf. J. ADAMS, *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, vol.1, Londres, 1787-1788, pp. 98 et 260 et suiv.

⁹⁷³ *Ibidem* p. 29.

⁹⁷⁴ *Ibidem*, p.328.

Selon Adams, une colonie, telles celles fondées par les Grecs, est susceptible de connaître un destin prestigieux si ses institutions le lui permettent en évitant de la laisser sombrer dans la décadence et l'anarchie. L'analyse des « Letters of Novanglus », datées de 1775, en donne également un exemple édifiant. L'auteur y vante le modèle de la colonisation grecque, lequel aboutissait *ipso facto* à la création d'une entité étatique neuve sans lien de sujétion avec l'ancienne métropole. Il tient ensuite un discours similaire vis-à-vis des colonies romaines, selon lui égales en droit avec la métropole.

There is nothing in the law of nations, which is only the law of right reason applied to the conduct of nations, that requires that emigrants from a state should continue, or be made a part of the state. The practice of nations has been different. The Greeks planted colonies, and neither demanded nor pretended any authority over them, but they became distinct, independent commonwealths.⁹⁷⁵

Reconnue par nombre d'auteurs de l'époque, cette indépendance de la colonie grecque vis-à-vis de la métropole n'était plus contestée que par certains soutiens indéfectibles du régime anglais. Cette valorisation de l'indépendance des colonies grecques sur lesquelles les métropoles ne revendiquaient aucune autorité (bien que cette assertion ait pu être contredite par les cas déjà mentionnés de Corinthe et d'Athènes)⁹⁷⁶ ne constituait cependant pas la seule réflexion qu'Adams apportait sur la colonisation antique.

Pour justifier sa vision du régime américain, il se fonda sur les sources les plus anciennes de la littérature grecque, et en relisant certains mythes fondateurs, il tenta de retracer, à travers une abondante correspondance portant sur la défense de la Constitution américaine, l'évolution progressive du processus démocratique. Adams se fonde ainsi sur le récit mythique de la fondation d'Athènes par Cécrops et rappelle que, selon la légende, la cité fut initialement une colonie fondée par des émigrés venus d'Égypte. L'auteur restitue par ailleurs le contexte politique de la Grèce de ces temps mythiques en ces mots :

⁹⁷⁵ J. ADAMS, Letters of Novanglus, 6 mars 1775 in *The Papers of John Adams*, vol.2, Cambridge, Mass., 1977, pp. 311-312. Cf. C. J. RICHARD, *Op. Cit.*, pp. 75-76.

⁹⁷⁶ Cas dont Adams ne fait pas mention, pas même dans une lettre pourtant consacrée à Corinthe et sa politique. J. ADAMS, *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, vol.1, Londres, 1787, pp. 308-311.

Democracy signified a Government by all the freemen of the State, or the people at large, forming in assembly the legal, absolute sovereign: but as this, above all others, was subject to irregularity, confusion, and absurdity when unchecked by some balancing power lodged in fewer hands. It was called ochlocracy. Most of the Grecian states had some mixture of oligarchy and democracy, in which the former was superior, yet the latter sufficed to secure liberty and equal right to the people, might, according to Aristotle, be called Aristocracy. That mixture where the democratic power prevailed, yet was in some degree balanced by authority lodged in steadier hands, is distinguished by that great author by the name of polity.⁹⁷⁷

La fondation d'Athènes, au milieu de ce contexte, ne pouvait aboutir, ultimement, qu'à l'adoption qu'un système hybride où le pouvoir serait exercé par les membres d'une élite.⁹⁷⁸

L'auteur revient également sur l'Histoire d'une autre colonie, la cité de Sybaris, fondée par des Achéens. Lisant cette fois Diodore de Sicile, Adams prétend que la prospérité de la colonie fut gâchée par des dissensions intestines lorsque certaines franchises de la population tentèrent de s'emparer du pouvoir au nom d'une ascendance plus ancienne dans la cité.⁹⁷⁹

Il était tentant, pour Adams, d'avancer de tels précédents pour valoriser l'image d'une nation forte et aussi centralisée que possible.⁹⁸⁰ Les cas d'Athènes et de Sybaris, bien que démontrant à terme le péril des dissensions internes à un État, attestent aussi de la possibilité de succès si cet État est géré efficacement. Cet exemple diffère toutefois de celui, plus fréquemment observé, de la ligue achéenne. Dans ce cas-ci, l'auteur insiste davantage sur le passé colonial de la nation concernée. Adams renvoie ici au contexte politique original de certaines colonies antiques, dont Athènes, assimilée pour l'occasion à une colonie égyptienne fondée en des temps immémoriaux.

⁹⁷⁷ J. ADAMS, *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, vol.1, Londres, 1787, p. 262.

⁹⁷⁸ *Ibidem*, p. 261.

⁹⁷⁹ J. ADAMS, *Op. cit.*, pp. 357-358. Cf. DIODORE XII, 10.

⁹⁸⁰ C. J. RICHARD, *Greeks and Roman Bearing Gifts. How the Ancients inspired the founding Fathers*, Lanham, 2008, pp. 93-95.

Il est possible d'établir un parallèle entre l'idée qu'il se faisait de la Grèce ancienne et sa perception du contexte politique des colonies aux Temps modernes.⁹⁸¹ Les pères fondateurs craignaient en effet que les nouveaux États-Unis ne sombrerent dans l'anarchie en cas de gestion unique par la masse des citoyens.⁹⁸² L'idée d'un contre-pouvoir destiné à apaiser les excès de la démocratie fut donc centrale au propos d'Adams, conscient que la conception américaine de la république aurait été impossible à concrétiser sans l'influence directe du parlementarisme britannique.⁹⁸³ L'auteur intègre ainsi la Révolution américaine et la fondation des États-Unis dans une continuité par rapport à l'État fondateur, continuité qu'il perçoit depuis les origines d'une cité comme Athènes.⁹⁸⁴

Le seul fait qu'Adams situe cette forme de gouvernement à l'époque de la fondation d'Athènes dénote sa conviction de ce qu'une cité comme Athènes présentait, dès sa fondation (pourtant comme colonie) les conditions qui lui permettraient ultérieurement d'intégrer la démocratie à son système politique. L'héritage d'une certaine tradition de représentation populaire, fut-ce à travers une minorité de nantis, influença à terme l'avènement d'une représentation citoyenne que seul le péril de l'ochlocratie avait retardé.⁹⁸⁵ Pour remédier à cette anarchie inhérente aux démocraties pures, un pouvoir central fort devait s'affirmer. A terme, cette mixité de régime allait permettre à Athènes de s'affirmer comme une des grandes puissances du monde antique. L'intérêt d'Adams pour la littérature grecque s'inspira des modèles, positifs ou négatifs, que cette dernière pouvait

⁹⁸¹ Comparaison d'autant plus aisée que les Britanniques eux-mêmes s'y risquèrent. Cf. Th. HARRISON, *Though British Eyes: The Athenians Empire and modern Historiography in Classics and Colonialism*, Londres, 2005, pp. 25-37 et A. ATAC, *Imperial Lessons from Athens and Sparta: eighteenth Century British Histories of Ancient Greece in History of Political thought*, n°27, Exeter, 2006, pp. 642-660. Cf. aussi E. SHALEV, *Empire transformed: Britain and the American Classical Imagination 1758-1783 in Early American Studies*, Vol. 4, n°1, Philadelphie, 2006, p. 132.

⁹⁸² C. J. RICHARD, *Greeks and Roman Bearing Gifts. How the Ancients inspired the founding Fathers*, Lanham, 2008, pp. 49-84.

⁹⁸³ Cf. B. BAILYN, *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge, Mass, 1967, pp. 22 et suiv. Voir aussi L. BANNING, *Jeffersonian Ideology Revisited: Liberal and classical Ideas in the New American Republic in The William and Mary Quarterly*, vol 43, n°1, New York, 1986, p. 11. Il est par ailleurs intéressant de constater qu'Adams attribue les Lois de Solon à une hypothétique influence égyptienne. Cf. ADAMS, *Op. Cit.*, p. 267. Ce faisant, il renvoie à une influence juridique systématique du pays d'origine.

⁹⁸⁴ *Ibidem*, pp. 383 et suiv. Cf. J. APPLEBY, *What is Still American in the Political Philosophy of Thomas Jefferson in The William and Mary Quarterly* 39, New-York, 1982, p. 288 sur les inspirations grecques du gouvernement britannique.

⁹⁸⁵ D. M. ROBATHAN, *Op. cit.* Les faiblesses du système de représentation démocratique des Athéniens, furent par ailleurs contestées par Adams, car susceptibles de conduire à l'anarchie. J. ADAMS, *Op. cit.*, pp. 267 et suiv.

offrir en termes d'État démocratique préexistant aux Révolutions britanniques et Américaines. Adams ne traitait de la colonisation antique que dans la mesure où elle confirmait ses thèses sur la mixité de gouvernement.

Bailyn avait contesté la prééminence de l'Antiquité dans la Révolution américaine. Il préférerait y percevoir une conséquence d'une accumulation de références, parmi lesquelles les Lumières française, la Glorieuse révolution ou certains mouvements politiques anglais.⁹⁸⁶ Néanmoins, la lecture d'Adams permet de comprendre la place que les régimes de l'Antiquité tenaient dans son discours, spécialement dès lors qu'ils soutenaient sa doctrine du régime républicain.⁹⁸⁷ Le recours à l'évolution de la politique athénienne s'inscrivait donc dans un cadre rhétorique, Adams déniait toute chance de succès à des régimes fondés sur une seule autorité. L'élaboration d'une constitution mixte permettrait donc d'enrayer le cycle des régimes de Platon. Juriste de formation à une époque où le droit britannique lui-même était encore empreint de références antiques,⁹⁸⁸ Adams puisa dans l'Antiquité une part de sa vision de la création progressive des États-Unis comme entité démocratique. Si le recours à des régimes politiques mixtes était une constante depuis l'Antiquité archaïque, et que ce système avait pu s'appliquer, non sans succès, aux colonies de l'époque, les États-Unis gagneraient sans conteste à s'en inspirer.

⁹⁸⁶ B. BAILY, *Op. Cit.*, 27-34.

⁹⁸⁷ Cf. J. ADAMS, *Op. Cit.*, pp. 97 et suiv. Voir N. P. COLE, *America and Ancient and Modern Europe in Thomas Jefferson, the Classical World and Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, pp.180-188.

⁹⁸⁸ T. F. T. PLUCKNETT, *The Relations between Roman Law and English Common Law down to the Sixteenth Century: A General Survey* in *The University of Toronto Law Journal*, Vol. 3, n°1, Toronto, 1939, pp. 24-50.

d) Thomas Jefferson

Thomas Jefferson, l'un des rédacteurs de la déclaration d'indépendance et président des États-Unis de 1801 à 1809, était un opposant à la politique fédéraliste de Washington et d'Adams. L'idéologie jeffersonnienne privilégiait en effet l'individu face à un État fédéral perçu comme la résurgence d'une autorité autocratique.⁹⁸⁹ Il rappelle ses principes dans sa lettre à Madison du 20 décembre 1787.

I own I am not a friend to a very energetic government. It is always oppressive. The late rebellion in Massachusetts has given more alarm than I think it should have done. Calculate that one rebellion in 13 states in the course of 11 years, is but one for each state in a century and a half. No country should be so long without one. Nor will any degree of power in the hands of government prevent insurrections.⁹⁹⁰

L'auteur précise ensuite son idéal de citoyen, seul à même de gérer au mieux une nation nouvellement créée.

I think our government will remain virtuous for many centuries; as long as they are chiefly agricultural; and this will be as there shall be vacant lands in any part of America. When they get piled upon one another in large cities, as in Europe, they will become corrupt as in Europe. Above all things I hope the education of the common people will be attended to; convinced that on their good sense we may rely with the most security for the preservation of a due degree of liberty.⁹⁹¹

L'idéal agricole et rural de Jefferson fut cependant mis à mal alors que les États-Unis se transformaient en une puissance territoriale dépendante du commerce international. Lors de son mandat présidentiel, il n'intervint pas d'avantage que Washington dans les guerres entre la France et l'Angleterre, puisqu'il lui fallait préserver les échanges avec la Grande-

⁹⁸⁹ Th. JEFFERSON, Lettre du 24 avril 1796 à P. Mazzei in *The papers of Thomas Jefferson*, vol. 29, texte édité par B. B. OBERG, Princeton, 2002, p. 82. "In place of that noble love of liberty and republican government which carried us triumphantly thro' the war, an Anglican, monarchical and aristocratical party has sprung up, whose avowed object is to draw over us the substance as they have already done the forms of the British government." Jefferson critiquait les positions du gouvernement de G. Washington, qui refusa son soutien à la France. Perçue comme un outrage au président et comme un appel à la sédition en des temps instables, la lettre fit l'objet d'un scandale, dont les fédéralistes tirèrent avantage. *Ibidem*, pp. 73-81.

⁹⁹⁰ Th. JEFFERSON, Lettre du 20 décembre 1787 à J. Madison in *The papers of Thomas Jefferson*, vol. 12, texte édité par J. P. BOYD, Princeton, 1955, p. 442.

⁹⁹¹ *Ibidem*, p. 442.

Bretagne. Il lui fallut en outre consolider ses acquisitions récentes en Louisiane. Jefferson, pourtant partisan d'un État central faible au début de sa carrière, fut amené à adopter une importante politique centralisatrice seule à même d'imposer les volontés américaines dans les territoires récents, notamment face aux ambitions séparatistes d'Aaron Burr.⁹⁹²

Jefferson percevait l'éducation comme le meilleur moyen de permettre à chacun de se lancer à la recherche du bonheur individuel. Chaque citoyen devait, lors de son parcours scolaire, apprendre quels étaient ses droits et ses devoirs, développer sa capacité à coucher ses idées par écrit, acquérir les connaissances nécessaires au succès de sa vie professionnelle « and, in general, to observe with intelligence and faithfulness all the social relations under which he shall be placed. »⁹⁹³ L'auteur prévoyait toutefois différents types d'éducatrices selon les individus. À l'instar d'Adams, Thomas Jefferson jouissait d'une formation approfondie en latin et en grec. Il disposait également d'une imposante quantité d'ouvrages antiques.⁹⁹⁴ Ces connaissances eurent un impact sur sa manière de percevoir les littératures antique et contemporaine. Si l'on a pu percevoir l'intérêt pour Homère chez Adams, cet intérêt était peut-être encore supérieur chez Jefferson, qui vouait à la langue d'Homère une véritable admiration, voyant en elle une sobriété et une pureté disparue chez les auteurs de l'Antiquité plus tardive.⁹⁹⁵ En outre, il connaissait l'Histoire ancienne (il avait, vers la fin de sa vie, acquis une pleine bibliothèque de livres d'Histoire) et avait

⁹⁹² W. LAFEBER, *Jefferson and an American Foreign Policy in Jefferson legacies*, Charlottesville, 1993, pp. 382-389.

⁹⁹³ Th. JEFFERSON, Report of the commissioners for the University of Virginia in *Writings*, édité par M. D. PETERSON, New York, 1984, p. 459.

⁹⁹⁴ D. L. WILSON, What Jefferson and Lincoln read in *Atlantic*, vol. 267, Boston – New York, 1991, p. 60. Voir aussi Th. JEFFERSON, *The Writings of Thomas Jefferson*, vol. 11, édité par A. BERGH and A. A. LIPSCOMB, Washington D. C., 1903, p. 44 et D. M. ROBATHAN, John Adams and the Classics in *The New England Quarterly*, vol. 19, New York, 1946, p. 91. Jefferson nourrissait manifestement une préférence pour les penseurs latins. Cf. L. B. WRIGHT, Thomas Jefferson and the Classics in *Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 87, Philadelphie, 1943-1944, p. 228 et S. FORD WILTSHIRE, Thomas Jefferson and John Adams on the Classics in *Arion*, Vol. 6, Boston, 1967, pp. 116-132.

⁹⁹⁵ E. T. VERMEULE, Jefferson and Homer in *Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 137, n°4, Philadelphie, 1993, pp. 689-703. Voir aussi J. FLIEGELMAN, *Declaring Independence. Jefferson, natural language and the culture of performance*, Stanford, 1993, pp. 63-78 et E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004, pp. 200 et suiv. Leurs débats tardifs sur le républicanisme platonicien en constituent une bonne illustration. Cf. L. J. CAPPON, *The Adams-Jefferson Letters*, vol. 2, Chapel Hill, 1959, pp. 432-437. Voir aussi L. BANNING, *Op. Cit.*, p. 11.

contribué à la création de l'Université de Monticello où devait être dispensée une Histoire empreinte de références classiques, selon la tradition héritée des Whigs.⁹⁹⁶

I think the Greeks and Romans have left us the present models which exist of the fine composition, whether we examine them as works of reason, or of style & fancy; and to them we probably owe these characteristics of modern composition.⁹⁹⁷

Outre les sources antiques, Jefferson connaissait également les publications de son temps. Il faisait effectivement allusion, dans ses écrits, à l'Histoire de Grèce de Stanyan, faisant de longues citations de l'ouvrage et de ses chapitres dédiés à la colonisation grecque.⁹⁹⁸

Le *commonplace book* de Thomas Jefferson, sorte de recueil de notes, ne fut publié qu'en 1926 par Gilbert Chinard. Le livre, ne contenant aucune référence à des ouvrages publiés après 1776, est présenté comme une œuvre de jeunesse par Jefferson.⁹⁹⁹ Il aurait donc été rédigé dans la période précédant la révolution. Bien que très descriptives, les recherches de Jefferson dénotent certains préjugés vis-à-vis de la colonisation grecque. Il ne nie pas l'indépendance générale des colonies (pas davantage que Stanyan lui-même),¹⁰⁰⁰ mais il rappelle certains événements parmi les plus marquants de la colonisation grecque.

L'habituel exemple de Corinthe est à nouveau soulevé, bien que Jefferson signale la soumission initiale des colonies corinthiennes à leur métropole, à laquelle les cités échappèrent graduellement à force d'enrichissement et d'accroissement de leurs pouvoirs.¹⁰⁰¹

Dans le cas des colonies de Corinthe, l'enrichissement d'une colonie laissait place à deux conséquences possibles :

⁹⁹⁶ H. Tr. COLBOURN, Thomas Jefferson's Use of the Past in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°15, Williamsburg, 1958, pp. 56-70. Voir aussi C. WINTERER, Classical taste at Monticello in *Thomas Jefferson, the Classical World and Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, pp.78-98.

⁹⁹⁷ Th. JEFFERSON, Lettre du 27 janvier 1800 à J. Priestly in *Writing*, New York, 1984, p. 1072.

⁹⁹⁸ Th. JEFFERSON, *The Commonplace Book of Thomas Jefferson: A Repertory of His Ideas on Government*, édité par G. CHINARD, Baltimore, 1926, pp. 181-185.

⁹⁹⁹ *Ibidem*, pp. 4-14.

¹⁰⁰⁰ C. J. RICHARD, *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994, p. 76. Cf. T. STANYAN, *The Grecian History*, 2 vol., Londres, 1707-1739.

¹⁰⁰¹ Th. JEFFERSON, *Op.Cit.*, p. 182.

- La colonie prend son indépendance par rapport à sa métropole, cette dernière pouvant ultérieurement tenter de la reconquérir, comme ce fut le cas de Corcyre à Épidamne. On pouvait aussi assister à une prise de pouvoir oligarchique de la part de l'aristocratie locale.
- La métropole puise des ressources de plus en plus importantes auprès de sa colonie. Cette exploitation inévitable avait pour conséquence un renforcement des prétentions indépendantistes d'une colonie comme ce fut le cas en Amérique.¹⁰⁰²

La prospérité d'une colonie la condamne donc à une sorte de cercle vicieux, la cité se trouvant sans cesse victime de la convoitise d'autres puissances parmi lesquelles sa propre métropole. Du reste, Jefferson passe en revue l'avènement d'une série de régimes dans d'anciennes colonies qui ne jouirent pas longtemps de leur indépendance. Jefferson cite ainsi les cas d'Épidamne, affranchie progressivement de l'autorité corinthienne mais qui fut ultérieurement convoitée par Corcyre et celui de Potidée, assimilée à la ligue de Délos puis assiégée par Athènes.¹⁰⁰³

A l'instar de Stanyan, Jefferson présente le soutien à Corcyre pour la prise d'Épidamne comme une stratégie d'Athènes pour étendre son pouvoir à d'anciennes colonies corinthiennes. Jefferson se sert également du cas de Potidée.¹⁰⁰⁴ Bien que l'on sache que les liens unissant Athènes à Potidée étaient plus complexes qu'une simple relation entre cité conquérante et cité conquise, et que ces liens dataient d'avant le déclenchement de la guerre, la déduction de Jefferson présente une certaine logique. En affaiblissant Corinthe sur l'échiquier des cités grecques, Jefferson part du principe qu'Athènes se permettait d'étendre son influence à d'autres cités relevant encore, au moins théoriquement, de l'autorité corinthienne.¹⁰⁰⁵ Jefferson envisage donc la récupération systématique d'anciennes colonies grecques par des cités plus importantes.

¹⁰⁰² Th. JEFFERSON, *A summary view of the Rights of british America*, Londres, 1774.

¹⁰⁰³ Th. JEFFERSON, *The Commonplace Book of Thomas Jefferson: A Repertory of His Ideas on Government*, édité par G. CHINARD, Baltimore, 1926, pp. 182-184

¹⁰⁰⁴ *Ibidem*, pp. 182-184.

¹⁰⁰⁵ On sait par ailleurs que Potidée, en dépit de son appartenance à la ligue de Délos, recevait encore des magistrats corinthiens au Ve siècle avant J.-C., qu'Athènes fit bannir. Cf. THUCYDIDE I, 56, 2

Par ailleurs, Jefferson traite de cités coloniales, comme celle de Samos, ayant échappé à l'influence de sa métropole (Athènes), mais ayant développé un régime tyrannique par la suite.¹⁰⁰⁶

Jefferson avait une perception pessimiste de l'évolution du statut des colonies antiques. À travers cette constatation on peut percevoir l'intérêt, chez l'auteur, d'un système institutionnel suffisamment efficace pour permettre à une colonie de conserver son indépendance devant les menaces intérieures ou extérieures.

Jefferson, même s'il admet l'indépendance des colonies grecques, se méfie d'un régime pouvant amener soit à une tyrannie autoproclamée, soit à une revendication ultérieure d'une métropole ou d'un allié trop puissant. De son opinion, si les Grecs avaient effectivement conçu les principes fondamentaux des Libertés individuelles, ils n'avaient jamais su engendrer d'institutions suffisamment cohérentes pour leur permettre de perdurer et pour les étendre à tous les individus.¹⁰⁰⁷ Ainsi, Jefferson, qui était partisan d'un certain égalitarisme au sein de la démocratie américaine, privilégiait-il un système où tout avènement d'une classe aristocratique traditionnelle devait être évité, de sorte à éviter la mainmise d'une seule classe sur les terres.¹⁰⁰⁸ À cet égard, Jefferson se servit également de l'exemple des Saxons qui possédaient leurs terres et vivaient en égalité jusqu'à l'arrivée des Normands. Ceux-ci corrompirent le système en imposant un régime féodal. Ce régime permit la création, en Grande-Bretagne, d'une classe aristocratique qui s'imposa au reste de la population.¹⁰⁰⁹

¹⁰⁰⁶ Th. JEFFERSON, *The Commonplace Book of Thomas Jefferson: A Repertory of His Ideas on Government*, édité par G. CHINARD, Baltimore, 1926, p.182.

¹⁰⁰⁷ Th. JEFFERSON, *The Writings of Thomas Jefferson*, vol. 15, édité par A. BERGH and A. A. LIPSCOMB, Washington D. C., 1903, pp. 483-484. Cf. M. CUNLIFFE, Thomas Jefferson and the Dangers of the Past in *Wilson Quarterly*, vol. 6, Washington, 1986, p. 104 et P. S. ONUF, Ancients, Moderns, and the Progress of Mankind in in *Thomas Jefferson, the Classical World and Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, p. 45.

¹⁰⁰⁸ E. NELSON, *Op. Cit.*, p. 204. Cf. G. CHINARD, *Op. cit.*, pp. 59-60, M. D. PETERSON, *Thomas Jefferson and the New Nation. A biography*, New York – Oxford, 1970 et P. S. ONUF, Ancients, Moderns, and the Progress of Mankind in in *Thomas Jefferson, the Classical World an Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, p. 41.

¹⁰⁰⁹ Th. JEFFERSON, *The Commonplace Book of Thomas Jefferson: A Repertory of His Ideas on Government*, édité par G. CHINARD, Baltimore, 1926, pp. 186-193. Cf. G. W. SHELDON, *The political philosophy of Thomas Jefferson*, Baltimore – Londres, 1991, pp.25-40.

This shews that English liberties are not infringements merely of the king's prerogative, extorted from our princes by taking advantage of their weakness; but a restoration of that antient constitution, of which our ancestors had been defrauded by the art and finesse of the Norman Lawyers, rather than deprived by the force of the Norman arms.¹⁰¹⁰

Jefferson croyait en l'égalité intrinsèque des hommes, voulue par Dieu et prônait le développement de l'éducation à large échelle.¹⁰¹¹ S'il fustigeait une aristocratie sociale et économique,¹⁰¹² il faisait toutefois l'apologie d'une « aristocratie naturelle », douée d'une propension innée pour l'entrepreneuriat, voire le savoir académique.¹⁰¹³ Cette aristocratie méritait selon lui sa place au sein du gouvernement américain.¹⁰¹⁴ Cette perception de la colonisation grecque s'inscrit donc dans une logique davantage institutionnelle opposée à la pensée de John Adams. En effet Jefferson, qui fut un temps favorable à l'établissement d'un gouvernement mixte, évolua graduellement vers un républicanisme pur.¹⁰¹⁵ À cet égard, l'auteur se détournait de la pensée grecque antique qui ne concevait pas l'idée d'égalité citoyenne, ni même de nation, chose qui rend toute inspiration politique difficile en dépit des avances réalisées par les cités grecques.¹⁰¹⁶

La perception de Jefferson quant au colonialisme est donc teintée de cette idéologie égalitariste, seule à même de contrer un éventuel retour à un régime tyrannique. Plus critique qu'Adams sur le modèle colonial grec, il préconisait toutefois l'existence d'un

¹⁰¹⁰ Th. JEFFERSON, *The Commonplace Book of Thomas Jefferson: A Repertory of His Ideas on Government*, édité par G. CHINARD, Baltimore, 1926, pp. 192-193.

¹⁰¹¹ J. N. NEEM, "To diffuse knowledge more generally through the mass of people" in *Light and Liberty. Thomas Jefferson and the Power of Knowledge*, Charlottesville-Londres, 2012, p. 47.

¹⁰¹² Il alla même jusqu'à critiquer l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, y voyant une interprétation trop élitiste d'une société encore divisée en castes. Cf. J. APPLEBY, What is Still American in the Political Philosophy of Thomas Jefferson in *The William and Mary Quarterly* 39, New-York, 1982, pp. 290-291.

¹⁰¹³ R. A. SAMUELSON, Consistent in Creation. Thomas Jefferson, Natural Aristocracy, and the Problem of Knowledge, in *Light and Liberty. Thomas Jefferson and the Power of Knowledge*, Charlottesville-Londres, 2012, pp. 75-95. Jefferson insistait par ailleurs sur l'intérêt de la propriété privée comme stimulant pour l'entrepreneuriat et la croissance d'un État. J. M. YARBROUGH, *American virtues. Thomas Jefferson on the character of a free people*, Lawrence, 1998, pp. 91-94.

¹⁰¹⁴ R. A. SAMUELSON, *Op. cit.*, p. 75, Cf. L. J. CAPPON, *Op. Cit.*, p. 388.

¹⁰¹⁵ Jefferson percevait en effet le républicanisme comme l'issue logique d'une évolution humaine, génération après génération, aboutissant ultimement à l'avènement d'une nation immortelle. À cet égard, l'auteur attire l'attention sur l'importance de chaque génération, évoluant indépendamment l'une de l'autre mais devant une partie de leur progrès à la génération précédente. Jefferson, à l'aune de sa propre interprétation des Lois de la nature, s'inscrivait ainsi dans une vision de l'évolution fondée sur l'harmonie familiale pouvant exister entre un père et un fils. Cf. P. S. ONUF, *Op. Cit.*, pp. 36-37.

¹⁰¹⁶ *Ibidem*, pp. 38-47.

exécutif suffisamment fort pour imposer une relative égalité des terres et des richesses.¹⁰¹⁷ Plus radicale que la majorité de ses contemporains quant au républicanisme, son approche de la politique américaine et, à travers elle, de la colonisation antique était davantage celle « d'un juriste préoccupé des précédents que d'un idéaliste enthousiaste ».¹⁰¹⁸

Bien qu'influencé par la pensée antique (il était un admirateur d'Homère) et vouant un respect certain à la civilisation grecque,¹⁰¹⁹ Jefferson y recourait principalement comme contre-modèle à un système républicain viable et efficace. Aussi, le modèle politique issu de l'Antiquité grec demeurait, selon lui, un modèle certes précurseur des sociétés modernes mais duquel il fallait s'affranchir sous peine de cesser toute évolution¹⁰²⁰. S'il ne faisait aucun doute pour lui qu'une colonie pouvait s'affranchir de toute autorité extérieure, à l'instar des colonies grecques, il leur fallait concevoir un modèle nouveau pour s'accomplir en tant que société.

Si le *commonplace book* fut écrit dans les années qui précédèrent la déclaration d'Indépendance, la manière dont Jefferson y dépeint les colonies grecques témoigne d'une inquiétude croissante à l'encontre de la colonisation et des rapports avec la métropole. L'accroissement de la pression fiscale et des ambitions politiques de la Grande-Bretagne, perceptible dès le début des années 1760, amenèrent l'auteur à se pencher sur les liens unissant les Treize colonies à leur métropole. *A summary view of the Rights of british America*, publié en 1774 et adressé au Roi George III atteste de l'ambition égalitariste de Jefferson.

Jefferson y fustige l'attitude du gouvernement britannique, lequel est convaincu de son autorité sur les colonies américaines, pourtant fondées par des particuliers. L'auteur conteste le rôle des pouvoirs publics anglais lors de la fondation des colonies et critique un intérêt tardif de l'Angleterre, motivé par la seule nécessité financière.

It is believed that his majesty's subjects in Great Britain have too firm a feeling of the rights derived to them from their ancestors, to bow down the sovereignty of their state before such

¹⁰¹⁷ E. NELSON, *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004, pp. 204-205.

¹⁰¹⁸ Th. JEFFERSON, *Op. Cit.*, p. 23.

¹⁰¹⁹ Il était par ailleurs partisan de la reconstitution d'un État grec sur le modèle républicain. Cf. P. S. ONUF, *Op. Cit.*, pp. 36-43.

¹⁰²⁰ *Ibidem*, p. 47.

visionary pretensions. And it is thought that no circumstance has occurred to distinguish materially the British from the Saxon emigration. America was conquered, and her settlements made, and firmly established, at the expence of individuals, and not of the British public. Their own blood was spilt in acquiring lands for their settlement, their own fortunes expended in making that settlement effectual; for themselves they fought, for themselves they conquered, and for themselves alone they have right to hold. Not a shilling was ever issued from the public treasures of his majesty, or his ancestors, for their assistance, till of very late times, after the colonies had become established on a firm and permanent footing. That then, indeed, having become valuable to Great Britain for her commercial purposes, his parliament was pleased to lend them assistance against an enemy, who would fain have drawn to herself the benefits of their commerce, to the great aggrandizement of herself, and danger of Great Britain.¹⁰²¹

Le républicanisme de Jefferson s'appuyait donc sur le rejet d'un pouvoir extérieur, héritier d'une tradition aristocratique illégitime, ainsi que sur une méfiance du colonialisme, nuisible pour la colonie. À l'instar d'Adams, il se fondait sur l'exemple antique pour justifier une position politique, qu'elle soit tournée contre la Grande-Bretagne ou qu'elle vise à la sauvegarde de l'indépendance américaine. Si les États de l'Antiquité grecque s'étaient écroulés, il convenait de trouver aux États-Unis un régime durable.¹⁰²² Conscient des dangers pouvant menacer une colonie au lendemain de son émancipation, il prônait donc l'existence d'un gouvernement limité mais suffisamment fort que pour garantir la propriété privée, seule à même de garantir à la fois la prospérité de la colonie et la liberté des individus.¹⁰²³

¹⁰²¹ Th. JEFFERSON, *A summary view of the Rights of british America*, Londres, 1774, p.8. Cf. K. J. HAYES, *The road to Monticello. The life and mind of Thomas Jefferson*, Oxford, 2008, pp. 154-155.

¹⁰²² N. P. COLE, *America and Ancient and Modern Europe in Thomas Jefferson, the Classical World an Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, pp.171-192.

¹⁰²³ J. M. YARBROUGH, *Op. cit.*, pp. 91-94. Voir J. D. GREENSTONE, *The Lincoln Persuasion: Remaking american Liberalism*, Princeton, 1993, p. 51 et M. P. ZUCKERT, *The natural Rights Republic. Studies in the Foundation of the American Political Tradition*, Notre Dame, 1996, pp. 49-50.

4) Conclusion

À la lumière de l'exposé précédent, il est possible de tirer quelques conclusions sur l'impact de l'Histoire coloniale grecque dans le contexte des troubles qui agitèrent les Treize colonies.

Au-delà de la connaissance que ces auteurs avaient de l'Histoire grecque antique, il convient d'insister sur la récupération qu'ils en firent, fut-ce au prix de déformations ou de lacunes, et les buts qu'ils poursuivirent. La plupart des auteurs tenaient sur l'Antiquité des discours opposés, variant selon leurs origines, l'époque à laquelle ils écrivaient, leurs opinions générales sur le colonialisme, sans préoccupation pour l'étude historique.¹⁰²⁴

Les études historiques sur l'Antiquité grecque, telle celles de Rollin ou de Stanyan, servirent de base à une série de débats, qui utilisaient les exemples marquants de l'Histoire antique dans une optique rhétorique. Si certaines comparaisons relevèrent du *topos*, la plupart renvoyèrent à des précédents d'un grand intérêt symbolique. S'il est peu approprié de parler de colonialisme dès lors qu'il s'agit de colonies antiques, certains auteurs de la fin des Temps modernes n'hésitèrent pas à comparer la situation de leur temps à des précédents tirés de sources antiques. Ainsi, l'assimilation plusieurs fois évoquée d'Athènes et de la ligue de Délos à un empire colonial était-il largement admis au XVIIIe siècle, puisqu'il s'agissait d'un précédent manifeste d'impérialisme commercial. Certains auteurs de cette époque comparèrent donc la Grande-Bretagne à la ligue de Délos.¹⁰²⁵

L'emploi du concept de « Loi naturelle » connut également une série d'emplois variés, tous étroitement liés aux rapports pouvant exister entre une métropole et ses colonies.¹⁰²⁶ La récupération de la colonisation grecque à cette époque passa principalement par quelques

¹⁰²⁴ P. BRIANT, Montesquieu, Mably et Alexandre le grand : aux sources de l'Histoire hellénistique in *Revue Montesquieu*, vol. 8, Paris, 2006, p. 151.

¹⁰²⁵ K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, pp. 84 et suiv. Cf. la thèse de Ch. de MONTESQUIEU, *L'esprit des Lois*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651.

¹⁰²⁶ J. OTIS, The Right of the British colonies asserted and proved in *Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., 1965, p. 437.

exemples parmi les plus célèbres ou les plus susceptibles de récupération. Les ambitions d'Athènes, et celles de Corinthe avant elle, furent prises comme exemples des périls de l'obstination d'une métropole à vouloir maintenir ses prérogatives sur ses colonies.¹⁰²⁷ Ces deux exemples demeurent en effet les plus visibles en matière de colonisation antique, même si d'autres furent employés, tel celui de Sparte.¹⁰²⁸ L'essentiel pour ces auteurs était d'insister sur une quelconque ressemblance avec un événement antique jugé le plus représentatif possible. Il n'est dès lors pas surprenant d'assister à de véritables querelles comme celle qui opposa Barron à ses détracteurs.

Quant aux Pères fondateurs, bien que leurs perceptions de l'Antiquité et de ses types de colonisation soient similaires, leurs convictions politiques, trop complexes pour être abordées dans le détail ici, laissent percevoir plusieurs nuances dans leurs perceptions du phénomène colonial grec, et spécialement sur son aboutissement. Ainsi, les mises en garde répétées contre un éventuel retour à la tyrannie et les solutions institutionnelles proposées pour éviter que le pouvoir ne soit monopolisé par une seule instance s'inscrivent dans cette relecture des colonies grecques.¹⁰²⁹

L'intérêt éprouvé à la fin du XVIIIe siècle vis-à-vis de colonies grecques vint principalement de ce que ces dernières symbolisaient, chez les auteurs favorables à une indépendance des colonies américaines, le compromis entre le succès économique et l'indépendance politique. Ces deux composantes présentaient un intérêt majeur pour les Pères fondateurs, en ce qu'elles auguraient du succès de l'indépendance nouvellement acquise d'un État.

À la lumière de certaines lectures parmi les plus influentes de l'époque, tel le *Wealth of Nations* d'Adam Smith, on peut également percevoir la pertinence du renvoi aux colonies

¹⁰²⁷ Même un auteur pourtant favorable à la mainmise de la métropole, comme (de ?) Bougainville, ne put le nier. Cf. J.-P. de BOUGAINVILLE, *Quels étaient les droits des Métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres*, Paris, 1745, pp. 39-40.

¹⁰²⁸ Bien que le modèle spartiate fut davantage connu comme une référence à une forme d'impérialisme territorial. Cf. A. ATAC, *Imperial Lessons from Athens and Sparta: eighteenth Century British Histories of Ancient Greece in History of Political thought*, n°27, Exeter, 2006, pp. 642-660.

¹⁰²⁹ J. ADAMS, *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, vol.1, Londres, 1787, p. 262.

antiques, toujours comme modèle d'indépendance.¹⁰³⁰ Ces divers points de vue exprimés sur la question depuis les premières querelles au lendemain de la déclaration d'indépendance offrent plusieurs conclusions :

- À quelques exceptions près (citons celle de Jefferson) les auteurs de cette fin de XVIIIe idéalisaient considérablement un passé grec qui fut, somme toute, l'âge d'or des colonies libres et prospères. Ils étaient toutefois conscients d'éventuelles lacunes dont il convenait de se garder, en évoquant le cas échéant les différences imputables à l'écart chronologique.¹⁰³¹
- Bien que ces auteurs aient joui d'une connaissance approfondie des sources antiques, leurs interprétations comme modèles de vertu ou de risques à éviter résulte systématiquement d'une ambition politique qui les poussa éventuellement à les déformer.
- La fin du XVIIIe siècle vit une multiplication des références à l'Antiquité grecque souvent aux dépens des renvois à l'Histoire romaine. L'intérêt pour les colonies grecques résulta de la nécessité d'une réflexion nouvelle sur le concept de colonie, là où les sources grecques ne furent étudiées dans une perspective historique que depuis le début du XVIIIe siècle. L'Histoire des colonies antiques servit également de modèle dans certains cas de figures concrets comme l'indépendance des colonies ou la séparation des pouvoirs.¹⁰³²
- Enfin, et c'est un paradoxe, les Américains et les Britanniques partageaient une vision semblable de la colonisation grecque et des influences, positives et négatives qu'elle pourrait avoir sur le colonialisme des Temps modernes. Certaines sources britanniques parmi les plus progressistes furent par ailleurs d'une utilité fondamentales pour les indépendantistes américains.

¹⁰³⁰ A. SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, édité par R. H. CAMPBELL, A.S. SKINNER et W.B. TODD, vol. II, Oxford, 1976, pp. 566-574.

¹⁰³¹ Cf. J. SYMONDS, *Op. Cit.*, pp. 4 et 37. Cf. Aussi C.J. RICARD, *Op. Cit.*, pp. 80 et suiv. et J. A. DABDAB TRABUSLI, Liberté, Égalité, Antiquité : la Révolution française et le monde classique in *L'antique et le contemporain: études de tradition classique et d'historiographie moderne de l'antiquité*, Besançon, 2009, pp. 207-248.

¹⁰³² Cf. K. KUMAR, *Op. cit.*, pp. 82-83.

Conclusion générale

Jusqu'au début du XVIIIe siècle, l'Histoire antique était avant tout romaine. Les connaissances de l'Antiquité grecque se limitaient à une série de récits mythiques ou d'épopées littéraires, comme celle d'Alexandre le Grand, qui fut longtemps ramené à une figure héroïque susceptible de servir la propagande des monarques absolus.¹⁰³³ En outre, la découverte des Amériques avait également poussé les auteurs à recourir à un registre antique mythique pour décrire leurs découvertes. L'exemple de Gabriel Sagard et de sa fausse référence à Pline et à la cité de Maserde témoigne de la propension de certains auteurs à inventer des précédents.¹⁰³⁴ Cependant, les auteurs du XVIIe siècle avaient hérité des courants de pensée antique par l'intermédiaire de Platon, Aristote ou Cicéron. Cet état de fait les avait amenés à poser les premières questions sur ce qui était constitutif d'un commonwealth, notion héritée de la pensée platonicienne et du concept de lois naturelles, et qui allait recouvrir une importance majeure dans le courant du XVIIIe siècle et les premières définitions du colonialisme.

La comparaison de situations contemporaines à des événements antiques constituait un *topos* récurrent dans la littérature de l'époque. L'emploi de ce type de lieu commun avait été initié par les modernes. En effet, la question de la colonisation servit dans la querelle des anciens et des modernes. Les auteurs modernes s'attachèrent à démontrer que l'Antiquité n'était pas supérieure aux Temps modernes et que les esprits modernes agissaient en continuité des accomplissements des anciens en les perfectionnant. La critique de l'expansionnisme d'Alexandre, perceptible chez Bayle, intervenait en rupture avec la politique de Louis XIV. Selon Bayle, l'admiration de la monarchie française pour un conquérant païen et connu pour ses actions sanguinaires était indigne d'un État moderne. Lui-même percevait les protestants comme une élite religieuse destinée à s'implanter partout dans le monde, sur le modèle des colons grecs établis sur le territoire

¹⁰³³ Ch. GRELL et Ch. MICHEL, *L'école des Princes ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988., pp. 62 et suiv.

¹⁰³⁴ G. SAGARD, *Le grand voyage du pays des Hurons*, Paris, 1632, pp. 196-197. Cf. J. WARWICK, L'Antiquité dans le cadre référentiel du « sauvage » : 1615-1642 in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, p. 126

de la Gaule ou des diasporas juives de l'Antiquité.¹⁰³⁵ La critique des oracles antiques fut soulevée à la même époque par des auteurs comme Fontenelle ou Van Dale. Ces derniers s'inspiraient du peu de crédibilité que les anciens Grecs plaçaient dans leurs propres mythes pour contester la soumission aveugle de leurs contemporains aux doctrines de l'Église.¹⁰³⁶ Si elle ne servit pas au XVIIIe siècle dans une optique colonialiste ou économique, la question de la colonisation antique servit de façon indirecte pour critiquer un pouvoir jugé anachronique dans un État comme la France supposé plus évolué que les nations antiques.

L'utilisation de l'Histoire antique à des fins argumentatives s'approfondit à mesure que les problématiques du moment se complexifièrent. Si l'argumentaire du XVIIIe siècle profita d'une redécouverte des sources grecques par l'intermédiaire d'auteurs comme Rollin, il servit à définir d'autres situations inédites, comme la lutte entre une métropole et sa colonie. L'exemple de la controverse qui opposa William Barron et James Abercromby aux auteurs Américains et Français permet d'attirer l'attention sur la récupération que l'on faisait de l'Antiquité à l'époque, ainsi que sur les doutes qui furent émis quant à la pertinence de cette utilisation d'un passé aussi lointain.¹⁰³⁷ Le contexte de la Guerre d'Indépendance marqua toutefois un tournant dans la rhétorique de l'époque, puisque pour la première fois, les nations modernes étaient comparées aux régimes antiques. Cette doctrine qui allait perdurer au XIXe siècle ne fut pas appliquée auparavant. Dans le cadre de la controverse opposant les partisans et les opposants du régime britannique dans les Treize colonies, la colonisation antique était perçue de manière négative par les deux camps : soit elle était trop stricte (à l'image de ce qu'était la Ligue de Délos) soit elle était trop lâche. La méfiance des penseurs britanniques pour le régime confédéral s'inscrivait dans cette optique, selon laquelle il fallait promouvoir l'unité et la centralisation d'un empire colonial. Si cette vision centralisatrice avait pu être observée chez certains auteurs

¹⁰³⁵ P. BAYLE, *Œuvres diverses de Mr. Pierre Bayle : contenant tout ce que cet auteur a publié sur des matières de théologie, de philosophie, de critique, d'histoire et de littérature : excepté son dictionnaire historique et critique*, vol. 1, La Haye, 1737, p. 95.

¹⁰³⁶ B. de FONTENELLE, *Histoire des Oracles*, Paris, 1698, pp. 97-100.

¹⁰³⁷ J. ABERCROMBY, *De Jure et Gubernatione Colonialium in Magna Charta for America*, Philadelphie, 1786, pp. 180-181. Selon l'auteur, c'est l'abus d'indépendance des colonies grecques qui a précipité la guerre du Péloponnèse. Une telle situation ne peut pas servir d'inspiration aux Treize colonies, sous peine de mener à un résultat similaire.

français dans la première moitié du siècle,¹⁰³⁸ la perte de leurs colonies américaines et leur implication aux côtés des Américains dans la Guerre d'Indépendance permirent à des penseurs comme Sainte-Croix de défendre des théories hostiles au colonialisme. À l'inverse, des penseurs économiques comme Adam Smith voyaient dans le colonialisme grec un modèle de performance économique parce qu'il n'apportait que peu de restrictions à la production et aux échanges.¹⁰³⁹ L'article de Krishan Kumar sur la récupération du passé grec en contexte d'expansion commerciale attire l'attention sur les inspirations grecques du régime commercial de la Grande-Bretagne.¹⁰⁴⁰

Cette ambivalence pousse à insister sur le caractère rhétorique des comparaisons aux régimes antiques, où un même précédent était utilisé dans des objectifs opposés selon les circonstances. Le cas d'Athènes, considérée par les pères fondateurs à la fois comme une puissance expansionniste agressive et comme le fondement de l'idéal démocratique en est une bonne illustration. La comparaison à Athènes, Sparte ou Corinthe devint dès lors un lieu commun, Athènes relevant de la puissance commerciale et maritime,¹⁰⁴¹ Corinthe de la puissance colonisatrice et Sparte de la puissance militaire.

Le lieu commun s'attachait à des problématiques délicates. En effet, on assistait alors à l'émergence d'un discours démocratique avec des comparaisons aux commonwealths de la Grèce antique, ainsi que d'une pensée argumentative approfondie en faveur ou en opposition à la colonisation. Lescarbot, Lafitau et les autres missionnaires européens agissaient dans une perspective similaire lorsqu'ils comparaient les Amérindiens aux Grecs dans leurs récits ethnographiques. La plupart du temps, ces comparaisons avaient pour objectif de diminuer les distances séparant leurs auteurs d'une Antiquité dont on s'inspire le temps d'une démonstration. Les auteurs tentaient ainsi de faire valoir une position novatrice sur certains sujets d'actualité. L'assimilation des États-Unis à une nation

¹⁰³⁸ J.-P. de BOUGAINVILLE, *Quels étaient les droits des métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres*, Paris, 1745, p. 73. Cf. aussi Ch. De MONTESQUIEU, *L'esprit des Loix*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995, pp. 648-651. Cf. S. GOYARD-FABRE, Montesquieu et la Grèce in *Diotima*, vol. 17, Athènes, 1989, pp. 50-59.

¹⁰³⁹ A. SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, édité par R. H. CAMPBELL, A.S. SKINNER et W.B. TODD, vol. II, Oxford, 1976, pp. 566-574.

¹⁰⁴⁰ K. KUMAR, Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, pp. 84 et suiv.

¹⁰⁴¹ *Ibidem*, p. 84.

démocratique ou celle des Iroquois à une peuplade susceptible d'être aisément christianisée relevait d'une logique identique. À travers les événements modernes, c'était donc la vision de l'Antiquité qui était modifiée, avec d'importantes conséquences pour les historiens des générations suivantes. De même, la thématique relative à Alexandre le Grand, étudiée par Chantal Grell, constitue une bonne illustration de ce processus, l'image d'Alexandre évoluant au point que Louis XIV l'abandonna quand elle cessa de lui être profitable.

S'il eut un impact sur la vision du pouvoir central, l'intérêt pour les colonies grecques fut surtout une conséquence de l'avènement de la colonisation européenne. Les auteurs multiplièrent les parallèles à mesure que celle-ci se renforça et que les problématiques qui en résultèrent s'approfondirent. Si l'Antiquité constitua une source de références depuis les débuts de la colonisation espagnole au début du XVI^e siècle, l'utilisation rhétorique du passé grec et son application à des situations contemporaines allaient conditionner une nouvelle vision du colonialisme antique. Les analyses économiques de John Locke et d'Adam Smith sur les bienfaits financiers d'une colonisation à large échelle furent à cet égard parmi les plus déterminantes dans l'Histoire de l'Époque contemporaine.

Les auteurs français n'avaient pas produit d'importantes réflexions sur ce qui était constitutif d'une colonie en Grèce antique et appliquaient le terme de colonie à tous les établissements coloniaux, qu'il s'agisse de villes ou de régions entières. Avec la centralisation en vigueur sous le régime monarchique, la colonie était perçue comme une province ordinaire, la présence d'un gouverneur représentant le roi garantissant sa fidélité au régime. Les penseurs comme, Grotius, Harrington, Locke ou Pufendorf apportèrent les premiers éclaircissements sur la notion de commonwealth qui allait servir à définir le colonialisme grec et contribuer à sa popularité dans certains milieux éclairés au XVIII^e siècle.¹⁰⁴² Ce type de régime, peu coercitif, était supposé apporter la prospérité à la métropole et à la colonie puisqu'il garantissait une liberté des échanges et des capitaux. Ce régime avait toutefois pour corollaire le contrôle étroit des mers par les métropoles qui l'appliquaient. À nouveau, les allusions aux grandes thalassocraties de l'Antiquité se firent plus présentes dans les ouvrages historiques ou politiques.¹⁰⁴³ Le terme même de

¹⁰⁴² Cf. Ch. De MONTESQUIEU, et A. SMITH, *Op. cit.*

¹⁰⁴³ T. STANYAN, *The Grecian History*, vol. 1, Londres, 1751, pp. 111 et 120.

thalassocratie apparut à la fin du XVIIIe siècle sous la plume de Francesco Bianchini, auteur italien proche des élites britanniques.¹⁰⁴⁴

Le recours à la colonisation grecque servit lors de débats rhétoriques qui perdurèrent pendant plusieurs années, en atteste la participation d'auteurs comme Hopkins.¹⁰⁴⁵ Il outrepassa donc le simple lieu commun littéraire pour devenir le centre de débats parfois acharnés.¹⁰⁴⁶ Ce recours à l'Antiquité et à ses valeurs réelles ou supposées (le colonialisme, le commonwealth, la démocratie,...) allait conditionner le débat politique et historique des siècles suivants, avec une comparaison de plus en plus récurrente au monde grec.

¹⁰⁴⁴ Cf. Fr. BIANCHINI, *La istoria universale, provata con' monumenti, e figurata con' simboli degli antichi*, Vérone, 1697, pp. 525-558.

¹⁰⁴⁵ St. HOPKINS, *The rights of colonies examined in Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., 1965, p. 508.

¹⁰⁴⁶ À cet égard, nous nous rapprocherons des thèses de R. AMOSSOY. Cf. R. AMOSSOY, *Des topoï aux stéréotypes : le doxique entre logos et pathos* in *Topoï, discours, arguments*, Stuttgart, 2002, pp. 19-23.

Bibliographie

ABEL, O., Les témoins de l'histoire in *Pierre Bayle, citoyen du monde. De l'enfant du Carla à l'auteur du Dictionnaire*, Paris, 1999, pp. 343-362.

ABLER, Th., European Technology and the Art of War in Iroquoia in *Cultures in Conflict: Current Archaeology Perspectives*, Calgary, 1989, pp. 232-273.

ADAMESTEANU, D., Greeks and Natives in Basilicata in *Greek colonists and Native Populations*, Canberra-Oxford, 1990, pp. 143-150.

ALEXANDER, J. A., *Potidaea, its history and remains*, Atlanta, 1963

ALLITT, P., *The conservatives*, New Haven – Londres, 2009.

AMIEL, A., Expérience et conceptualisation (Hannah Arendt). Comment se pensent les révolutions ? Comment les penser ? in *Penser pour résister. Colère, courage et création politique*, Paris, 2011, pp. 47-63.

AMOSSOY, R., Des topoï aux stéréotypes : le doxique entre logos et pathos in *Topoi, discours, arguments*, Stuttgart, 2002, pp. 11-26.

ANSCOMBRE, J.-C. et DUCROT, O., *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, 1983.

ANTONACCIO, C., Ethnicity and colonization, in *Ancient perceptions of Greek ethnicity*, Washington, 2001, pp. 113-157.

ANTONACCIO, C., Siculo-Geometric and the Sikels, in *Greek Identity in the Western Mediterranean*, Leiden-Boston, 2004, pp. 55-82

ANTONACCIO, C., Extending Colonization, in *Ancient Colonizations: Analogy, Similarity & Difference*, Londres, 2005, pp. 97-113

ANTONELLI, L., *Kerkyraiká : ricerche su Corcira alto-arcaica tra Ionio e Adriatico*, Rome, 2000.

APPLEBY, J., Liberalism in the American Revolution in *The New England Quarterly*, n. 49, Baltimore, 1976, pp. 3-26.

APPLEBY, J., Modernization theory and the formation of modern social theories in England and America in *Comparative studies in society and History*, n. 20, Cambridge, 1978, pp. 259-285.

APPLEBY, J., What is Still American in the Political Philosophy of Thomas Jefferson in *The William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°39, Williamsburg, 1982, pp. 287-309.

APPLEBY, J., *Liberalism and Republicanism in the historical imagination*, Cambridge – Londres, 1992.

APOSTOLIDÈS, J.-M., L'altération du récit. Les Dialogues de Lahontan in *Études Française*, vol. 22.2, Montréal, 1986, pp. 73-86.

ARAVUMUDAN, S., Hobbes and America in *The postcolonial enlightenment : eighteenth-century colonialism and postcolonial theory*, Oxford, 2009, pp. 37-70.

ARENDRT, H., *Essai sur la Révolution*, Paris, 1985

ARCHBALD, Z. H., *A River Port and Emporion* in Central Bulgaria: An Interim Report on the British Project at Vetren in *Annual of the British School at Athens*, vol. 97, Londres, 2002, pp. 309-351.

ARISI, E., *Imaginaires de l'Antiquité à l'époque des réformes (1770-1800) : résurgences et effacements*, Paris, 2013.

ARMITAGE, D., *The Ideological Origins of the British Empire*, Cambridge, 2000.

ARMTRONG, J. C. W., *Samuel de Champlain*, Montréal, 1988.

ARNEIL, B., Trade, plantations, and property : John Locke and the economic defense of colonialism in *Journal of the History of ideas*, vol. 55.4, Baltimore, 1994, pp. 591-609.

ARNEIL, B., *John Locke and America. The defence of english colonialism*, Oxford, 1996.

ATAC, A., Imperial Lessons from Athens and Sparta: eighteenth Century British Histories of Ancient Greece in *History of Political thought*, n°27, Exeter, 2006, pp. 642-660.

ATTEMA, P., From Ethnic to Urban Identities? Greek Colonists and Indigenous Society in the Sibaritide, South Italy. A Landscape Archaeological Approach Identity in *Constructions of Greek Past. Identity and Historical Consciousness from Antiquity to the Present*, Groningen, 2003, pp. 11-24.

AUBET, M. E., *The Phoenicians and the West. Politics, colonies and trade*, Cambridge, 1993.

AUBERT, G., "The Blood of France" Race and purity of Blood in the French Atlantic World in *The William and Mary Quarterly, Third Series*, Vol. 61, N°3, Williamsburg, 2004, pp. 439-478.

AUSTIN, M. M., *Greece and Egypt in the Archaic Age*, Cambridge, 1970.

AVLAMI, Ch., Le modèle antique à l'épreuve du XVIIIe siècle : réflexions sur l'analogie, la différenciation et l'Histoire in *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les Histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010, pp. 51-65.

AVLAMI, Ch., ALVAR, J., ROMERO RECIO, M., *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les histoires anciennes dans l'Europe des XVIIIe et XIXe siècles*, Amsterdam-New York, 2010.

AVRAM, A., *Poleis und nicht-Poleis in Studies in the ancient greek Polis*, Stuttgart, 1995, pp. 191-200.

BAART, J., Ho-de-no-sau-nee en de Nederlanders. De wisselwerking tussen materiële culturen van autochtonen en allochtonen in 17e-eeuws Nieuw-Nederland in *Nieuwnederlandse studiën. Een inventarisatie van recent onderzoek. New Netherland studies. An Inventory of Current Research and Approaches. Bulletin koninklijke nederlandse oudheidkundige bond*, n°84, Amsterdam, 1985, pp. 89-99.

BAILYN, B., *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge, Mass, 1967.

- BANNING, L., Jeffersonian Ideology Revisited: Liberal and classical Ideas in the New American Republic in *The William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°43, n°1, Williamsburg, 1986, pp. 3-19.
- BASILE, P., *Lahontan et l'évolution moderne du mythe du « bon sauvage »*, Montréal, 1997.
- BATZ, W., The historical anthropology of John Lock in *Journal of the History of ideas*, Baltimore, vol. 35.4, 1974, pp. 663-670.
- BEER, G. L., *British Colonial Policy, 1754-1765*, New-York, 1907.
- BEER, G. L., *The Origins of the British colonial System 1578-1660*, New-York, 1908.
- BEISTER, H., 'Κληροῦχος' in *Untersuchungen ausgewählter altgriechischer sozialer Typenbegriffe 3: Soziale Typenbegriffe im alten Griechenland und ihr Fortleben in den Sprachen der Welt*, Berlin, 1981, pp. 404-419.
- BELLIN, J. D., “A little I shall say”: Translation and interculturalism in the John Eliot Tracts in *Publications of the Colonial Society of Massachusetts*, vol. 71, Boston, 2003, pp. 52-83.
- BELOFF, M., Introduction in *The Federalist or the New Constitution*, Oxford, 1948, pp. vii-lxvi.
- BELTING, N. M., *Kaskaskia under the French Regime*, Urbana, 1948.
- BELVEDERE, O., Contatto cultural e interrelazioni tra gecci e indigeni nel territorio de Himero in *Greco et Indigènes de la Catalogne à la Mer Noire. Actes des rencontres du programme européen Ramses (2006-2008)*, Paris, 2010, pp. 55-62.
- BÉNAT TACHOT, L., L'Antiquité : obstacle ou auxiliaire pour la description du Nouveau Monde ? in *Passeurs culturels, mécanismes de métissage*, Marne-la-Vallée, 2001, pp. 219-238.
- BENIANS, E. A., Adam Smith's Projet of an Empire in *Cambridge Historical Journal* 1, n°3, Cambridge, 1925, pp. 249-283.

- BEN-TOV, A., *Lutheran Humanists and Greek Antiquity : Melanchtonian Scholarship between Universal History and Pedagogy*, Boston, 2009.
- BÉRARD, J., *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité. L'Histoire et la Légende*, Paris, 1957.
- BERGERON, H.-F., Le manichéisme de Bayle et Plutarque in *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, n. 156, Paris, 1966, pp. 205-210
- BERGIN, J., *Cardinal Richelieu. Power and the pursuit of wealth*, New Heaven – Londres, 1985.
- BERGIN, J., *The rise of Richelieu*, New haven – Londres, 1991.
- BERKEVENS-STEVENLICK, Ch., Les éditions du *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle jusqu'en 1740, avec ses éditions pirates in *Le dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle (1647-1706)*, Amsterdam et Maarsen, 1998, pp. 17-26.
- BERTI, S., La religion des Anciens au début du XVIIIe siècle. Deux exemples : Fontenelle et Ramsay in *Fontenelle. Acte du colloque tenu à Rouen du 6 au 10 octobre 1987*, Paris, 1989, pp. 667-674.
- BIDEAUX, M., Des Sauvages : une singularité narrative in *Études Française*, vol. 22.2, Montréal, 1986, pp. 35-46.
- BIDEAUX, M., L'Indien de Champlain : objet ethnologique ou sujet de colonisation ? in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, pp. 98-109.
- BISBACH, Fr., Die Habsburger und die Entstehung des Dreißigjährigen Krieges in *Krieg und Politik 1618-1648. Herausgegeben von Konrad Repgen*, Munich, 1988, pp. 151-168.
- BOARDMAN, J., *The Greeks overseas*, Aylesbury, 1964.
- BOARDMAN, J., Settlement for trade and land in North Africa: problems of identity in *The archaeology of greek colonization*, Oxford, 1994, pp. 137-149.
- BOARDMAN, J., Al Mina and History in *Oxford Journal of Archaeology*, Oxford, 1999, pp. 169-190.

- BOARDMAN, J., The excavated History of Al Mina in *Ancient West and East*, vol. X, Louvain– Paris, 2011, pp. 109-134.
- BONNEY, R., The French civil war, 1649-53 in *European studies review*, n. 8, Londres, 1978, pp. 71-100.
- BONNEY, R., Cardinal Mazarin and the Great nobility during the fronde in *English historical review*, Londres, 1981, pp. 818-833.
- BORGHERO, C., Comparatisme et pyrrhonisme. Fontenelle précurseur de l'anthropologie? in *Revue Fontenelle*, vol. 6-7, Mont-Saint-Aignan, 2010, pp. 119-140.
- BOROT, L., Science et Histoire chez Hobbes : le problème de la méthode in *Thomas Hobbes. Philosophie première. Théorie de la science et politique*, Paris, 1990, pp. 119-126.
- BOROT, L., La raison d'État chez James Harrington in *Raison et déraison d'Etat. Théoriciens et théories de la raison d'Etat aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, 1994, pp. 295-324
- BOSHER, J. F., What was “mercantilism” in the Age of New France? in *De France en Nouvelle-France. Société fondatrice et société nouvelle*, Ottawa, 1994, pp. 247-264.
- BOSNAKOV, K., Identification archéologique et historique de l'emporion de Pistiros en Thrace in *Bulletin de Correspondance hellénique*, vol. 123-1, Athènes, 1999, pp. 319-329.
- BOST, H., Fontenelle et la Hollande in *Fontenelle. Acte du colloque tenu à Rouen du 6 au 10 octobre 1987*, Paris, 1989, pp. 546-556.
- BOST, H., *Pierre Bayle. Historien, critique et moraliste*, Turnhout, 2006.
- BOUCHARDY, J.-J., *Pierre Bayle. La nature et la « Nature des choses »*, Paris, 2001. H.
- BOWDEN, The Greek settlement and sanctuaries at Naukratis : Herodotus and archaeology in *More studies in the ancient Greek polis*, Stuttgart, 1996, pp. 17-38.
- BOWEN, H. V, *Elites, Enterprise and the making of the british overseas empire. 1688-1775*, Londres – New York, 1996.
- BRACCESI, L., La mentione di Naucrati in Aesch. *Prom.* 813-815 in *Rivista di filologia e di istruzione classica*, vol. 96, Turin, 1968, pp. 28-32.

BRADLEY, M., Tacitus' Agricola and the Conquest of Britain in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, pp. 131-137.

BRAUER, G. C., Alexander in England: the Conqueror's reputation in the late Seventeenth and Eighteenth Centuries in *The Classical Journal*, n° 76/1, Chicago, 1980, pp. 34-47.

BRAVO, B. et CHANKOWSKI, A.S., Cités et emporia dans le commerce avec les barbares à la lumière du document dit à tort inscription de Pistiros, in BCH, vol. 123, Athènes-Paris 1999, pp. 275-317.

BREEN, T. H., Subjecthood and Citizenship : The Context of James Otis's Radical Critique of John Locke in *The New England Quarterly*, Boston, 1998, pp. 378-403.

BREISACH, E., *Historiography, ancient, medieval and modern*, Londres – Chicago, 2007.

BREMER, Fr., *The Puritan experiment. New England society from Bradford to Edwards*, New York, 1976.

BREMER, Fr., To live exemplary lives : puritans and puritan communities as lofty lights in *The seventeenth century*, n. 7, Durham, 1992, pp. 27-39.

BRENNAN, E. E., James Otis : Recreant and Patriot in *The New England Quarterly*, Boston, 1939, pp. 691-725.

BRESSON, A., Rhodes, l'Hellénion et le statut de Naucratis in *Dialogues d'Histoire ancienne*, vol. 6, Paris, 1980, pp. 291-349.

BRESSON, A., Les cités grecques et leurs *emporion* in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 163-226

BRESSON, A., *La Cité marchande*, Bordeaux, 2000.

BREUILLY, J., Nationalism and the making of national pasts in *Nations and their Histories. Constructions and representations*, New York, 2009, pp. 7-29.

BREWER, H., Entailing Aristocracy in Colonial Virginia: "Ancient Feudal Restraints" and Revolutionary Reform in *The William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°54, Williamsburg, 1997, pp. 307-346.

BRIANT, P., Impérialismes antiques et idéologie coloniale dans la France contemporaine : Alexandre « modèle colonial » in *Dialogues d'Histoire ancienne*, n°5, Paris, 1979, pp. 283-292.

BRIANT, P., *Rois, Tributs et paysans. Études sur les formations tributaires du Moyen-Orient ancien*, Paris, 1992

BRIANT, P., Alexander the Great and the Enlightenment: William Robertson (1721-1793), the Empire and the Road to India in *Cromohs*, n°10, 2005, pp. 1-9.

BRIANT, P., Alexandre “grand économiste”: mythe, histoire, historiographie in *Annuaire du Collège de France*, Paris, 2004-2005, pp. 585-599.

BRIANT, P., Montesquieu et ses sources : Alexandre, l'empire perse, les Guèbres et l'irrigation in *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Genève, vol. 5, 2006, pp. 243-262.

BRIANT, P., Montesquieu, Mably et Alexandre le Grand : aux sources de l'Histoire hellénistique in *Revue Montesquieu*, vol. 8, Paris, 2006, pp. 151-185.

BRIANT, P., Le thème de la décadence perse dans l'historiographie européenne du XVIIIe siècle : remarques préliminaires sur la genèse d'un mythe in *Chemin faisant. Mélanges en l'honneur de Pierre Brulé*, Rennes, 2009, pp. 19-38.

BRIANT, P., *Alexandre des Lumières. Fragments d'Histoire européenne*, Paris, 2012

BROCKUNIER, S. H., *The irrepressible democrat, Roger Williams*, New York, 1940.

BULL, H., Hobbes and the international anarchy in *Social research*, vol. 48, New York, 1981, pp. 717-738.

BURCKHARDT, C. J., *Richelieu*, 3 vol., Paris, 1970-1975.

BURGER, P.-Fr., La prohibition du dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle par l'abbé Renaudot (1648-1720) in *Le dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle (1647-1706)*, Amsterdam et Maarsen, 1998, pp. 81-108.

BURKE, P., The Renaissance in *Perceptions of the ancient Greeks*, Cambridge, Mass., 1992, pp. 128-147.

BURKE, P., Exemplarity and anti-exemplarity in early modern Europe in *The Western Times in Ancient History*, Oxford, 2009, pp. 48-59.

BURNAND, L., Les pamphlets contre Louis XIV in *Espaces de la controverse au seuil des Lumières (1680-1715)*, Paris, 2010, pp. 65-78.

BURNS, T., Aquinas's two doctrines of Natural Law in *Political Studies*, vol. 48, Oxford, 2000, pp. 929-946.

BURROW, J., *A History of Histories: epics, chronicles, romances and inquiries from Herodotus and Thucydides to twentieth century*, Londres, 2007.

BURRUS, E. J., *The writings of Alonso de la Vera Cruz*, vol. IV, St. Louis, 1968.

BURRUS, E. J., Alonso de la Vera Cruz, pioneer defender of the american Indians in *The Catholic Historical Review*, vol. 70, n°4, Washington, 1984, pp. 225-253.

BURY, E., La tradition gallicane : les historiographes et l'érudition en France (fin XVIe-milieu XVIIe siècle) in *Les Historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2006, pp. 313-324.

BYRD, J. P., *The challenge of Roger Williams : religious liberty violent persecution, and the Bible*, Macon, 2002.

CABANES, P., *Greek colonisation in the Adriatique, Greek colonisation, an account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. II, Leiden, Boston, 2008.

CAIN, P.J., HOPKINS, A.G., *British imperialism: innovation and expansion, 1688-1914*, Londres – New-York, 1993.

CALAME, Cl., *Mythe et histoire dans l'Antiquité grecque. La création symbolique d'une colonie*, Lausanne, 1996.

CAMPEAU, L., *Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France (1633-1663)*, Montréal, 1974.

CAMPENON, Ch., La place de la péninsule ibérique dans le commerce des vases attiques à figures rouges autour de 400 av. J.-C. in *Grecs et Ibères au IVe siècle avant J.-C. Commerce et iconographie*, Paris, 1989, pp. 179-193

- CARGILL, J., *Athenians settlements of the fourth century B.C.*, New York, 1995
- CAMBIANO, G., *Polis. Histoire d'un modèle politique*, Paris, 2003.
- CAMPEAU, L., Les jésuites ont-ils retouché les Écrits de Champlain in *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 5, n. 3, Montréal, 1951, pp. 340-361.
- CAMPEAU, L., Autour de la Relation du P. Pierre Biard in *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 6, n. 4, Montréal, 1953, pp. 517-535.
- CANZIANI, G., « Politiques » pour le Prince in *L'État classique*, Paris, 1996, pp. 93-111.
- CARILE, P., Lescarbot e Biard : la prima « Querelle » sull'evangelizzazione in Nouvelle-France, ovvero lo sguardo impedito in *Scritti sulla Nouvelle-France nel seicento*, Bari – Paris, 1984, pp. 89-112.
- CARILE, P., *Le regard entravé. Littérature et anthropologie dans les premiers textes sur la Nouvelle-France*, Sillery, 2000.
- CARRIER, H., Mécénat et politique : l'action de Mazarin jugée par les pamphlétaires de la fronde in *L'âge d'or du mécénat*, Paris, 1985, pp. 247-261.
- CARROL, P. N., *Puritanism and the Wilderness. The intellectual significance of the New England Frontier 1629-1700*, New York – Londres, 1969.
- CARTLEDGE, P., Ancient Greeks and Modern Britons in *History Today*, Londres, n°44, 1994, pp. 286-317.
- CARTY, A., *Polycrates, tyrant of Samos. New light on Archaic Greece*, Stuttgart, 2015.
- CASEVITZ, M., Le Vocabulaire de la colonisation en Grèce ancienne, Paris 1985.
- CASEVITZ, M., *Emporion*. Emplois classiques et Histoire du mot in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 9-22.
- CESERANI, G., Narrative, interpretation and plagiarism in Mr. Robertson's *History of Ancient Greece* in *Journal of History of Ideas*, n°66/3, 2005, pp. 138-155.

CESERANI, G., Modern Histories of Ancient Greece : Genealogies, Contexts and eighteenth-century narrative Historiography, in *The Western Time of Ancient History*, Cambridge, 2011, pp. 138-155.

CHANKOWSKI, A. et CHANKOWSKI, V., La présence grecque en Thrace intérieure : l'exemple de « Pistiros » in *Pallas* vol. 89, Toulouse, 2012, pp. 275-290.

CHARBONNEL, N., Lieux communs et métaphores : pour une théorie de leurs rapports in *Lieux communs topoï, stéréotypes, cliché*, Paris, 1993, pp. 144-151.

CHARTIER, R., Histoire intellectuelle et histoire des mentalités. Trajectoire et questions in *Revue de synthèse*, n°111-112, Paris, 1983, pp. 277-308.

CHINARD, G., Thomas Jefferson as a Classical Scholar in *John Hopkins Alumni Magazine*, Vol. 18, Baltimore, 1929-1930, pp. 291-303.

CHUPACK, R., *Roger Williams*, New York, 1969.

CLARK, J.C.D., A general Theory of Party, Opposition and Government, 1688-1832 in *The Historical Journal*, n°23, Cambridge- New York, 1980, pp. 295-325.

COGLIANO, Fr. D., *Revolutionary America, 1763-1815*, New-York, 2009.

COHEN, Sh. D., *A History of Colonial Education, 1607-1776*, New-York, 1974.

COHEN, Ch. L., Conversion among Puritans and Amerindians : a theological and cultural perspective in *Puritanism: transatlantic perspectives on a seventeenth-century anglo-american faith*, Boston, , 1993, pp. 233-256.

COHN-HAFT, L., The Founding Fathers and Antiquity in *Smith College Studies in History*, pp. 291-303.vol. 66, Northampton, Mass., 1980, pp. 137-153.

COLBOURN, H. Tr., Thomas Jefferson's Use of the Past in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°15, Williamsburg, 1958, pp. 56-70.

COLE, N. P., America and Ancient and Modern Europe in *Thomas Jefferson, the Classical World an Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, pp.171-192.

COMMAGER, H. S., The American Enlightenment and the Ancient World: a study in Paradox in *Proceedings of the Massachusetts Historical Society, Third series*, Vol. 83, Boston, 1971, pp. 3-15.

CONNORS, D. F., *Thomas Morton*, New York, 1969.

CONSTANZI, M., Les fondations grecques de deuxième degré en Italie du Sud et en Sicile : amies des « autres », ennemies des grecs ? in *Revue des Études anciennes*, vol. 111, Paris, 2009, pp. 429-451.

CORNETTE, J., Fiction et réalité de l'État baroque (1610-1652) in *L'État baroque*, Paris, 1985 pp. 7-118.

CORNFORD, F. M., Plato's Commonwealth in *Greece and Rome*, vol. 4, n. 11, Cambridge, 1935, pp. 92-108.

COTLAR, S., Languages of democracy in America from the Revolution to the election of 1800 in Re-imagining democracy in *The Age of Revolutions. America, France, Britain, Ireland 1750-1850*, Oxford, 2013, pp. 13-27.

COURTNEY, C. P., Morals and manners in Montesquieu's analysis of the British system of liberty in *Montesquieu and his legacy*, Albany, 2009, pp. 31-48.

COUTAU-BÉGRIE, H., Seapower in the Mediterranean from the Seventeenth to the Nineteenth Century in *Naval policy in the Mediterranean: past, present, and future*, Abingdon – New York, 2000, pp. 30-47.

COVEY, C., *The Gentle Radical. A biography of Roger Williams*, New York – Londres, 1966.

CRÉTÉ, L., *John Cotton. Au Coeur de l'émotion puritaine*, Genève, 2007.

CRO, St., *The Noble Savage*, Waterloo, 1989.

CUNLIFFE, M., Thomas Jefferson and the Dangers of the Past in *Wilson Quarterly*, vol. 6, Washington, 1986, pp. 96-107.

CURTY, O., *Les parentés légendaires entre cités grecques*, Genève, 1995.

DABDAB TRABUSLI, J. A., Liberté, Égalité, Antiquité : la Révolution française et le monde classique in *L'antique et le contemporain: études de tradition classique et d'historiographie moderne de l'Antiquité*, Besançon, 2009, pp. 207-248.

D'AGOSTINO, Br., The first Greeks in Italy in *Greek colonisation. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. 201-238.

DANOV, C. M., Greek Colonization in Thrace in *Greek colonists and Native Populations*, Canberra-Oxford, 1990, pp. 151-155.

DAVIS, J. L., Roger Williams among the Narrangansett Indians in in *The New England Quarterly*, vol. 43, Baltimore, 1970, pp. 593-604.

DAVIS, J. C., *The moral theology of Roger Williams : Christian conviction and public ethics*, Louisville, 2004.

DECONDE, A., *The Quasi-War. The politics and diplomacy of the undeclared war with France 1797-1801*, New-York, 1966.

DEJEAN, J., *Ancients against Moderns. Culture Wars and the making of a fin de siècle*, Chicago – Londres, 1997.

DE LÉON, A., Archeology, Monuments, and Writing the Mexican Nation: Antonio Peñafiel and the “Aztec” Palimpsest in *The Colorado Review of Hispanic Studies*, Boulder, 2008, pp. 39-54.

DE LIBERO, L., *Die archaische Tyrannis*, Stuttgart, 1996.

DEMETRIOU, D., Pistiros and the north Aegean trade route in *L'Antiquité classique*, vol. 79, Bruxelles, 2010, pp. 77-93.

DEMETRIOU, D., What is an Emporion? A Reassessment in *Historia* vol. 60.3, Wiesbaden, 2011, pp. 255-272.

DEMETRIOU, D., *Negotiating Identity in the Ancient Mediterranean. The archaic and classical Greek multiethnic emporia*, Cambridge, 2012.

DENZER, H., *Moralphilosophie und Naturrecht bei Samuel Pufendorf. Eine geisteswissenschaftliche Untersuchung zur Geburt des Naturrechts aus der Praktischen Philosophie*, Munich, 1972.

DESCAT, R., La cité grecque et les échanges. Un retour à Hasebroek in *Les échanges dans l'Antiquité: le rôle de l'Etat*, Saint-Bertrand-de Comminges, 1994 p.11-29.

DESLANDRES, D., Le jésuite, l' « intoléré » et le « sauvage ». La fabrication par omission d'un mythe in *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, 1988, pp. 87-100.

DESLANDRES, D., *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVIIe siècle (1600-1650)*, Paris, 2003.

DE WEVER, J. et VAN COMPERNOLLE, R., La valeur des termes de 'colonisation' chez Thucydide, in *L'Antiquité Classique*, vol. 36, Bruxelles, 1967, pp. 461-523.

DIAMOND, A., An Experiment in "Feudalism": French Canada in the Seventeenth Century in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°18, Williamsburg, 1961, pp. 3-34.

DIAMOND, S., Le Canada français au XVIIe siècle : une société préfabriquée in *Annales E.S.C.*, n. 16/2, Paris, 1961, pp. 317-354.

DIETLER, M., The Archaeology of Colization and the Colonization of Archaeology : Theoretical Challenges from an Ancient Mediterranean Colonial Encounter in *The Archaeology of Colonial Encounters. Comparative Perspectives*, Oxford-Santa Fe, 2005, pp. 33-68.

DIRLIK, A., The Postcolonial Aura in *Critical Inquiry*, vol. 20, Chicago, 1994, pp. 328-356.

DIRLIK, A., *Third World Criticism in the Age of global Capitalism*, Oxford, 1997.

DOUGHERTY, C., The Poetics of Colonization. From City to Text in Archaic Greece, New-York Oxford, 1993.

DOUGHERTY, C., It's Murder to Found a Colony in Cultural Poetics in *Archaic Greece: Cult, Performance, Politics*, Cambridge, 1993, pp. 179-198.

DOIRON, N., Rhétorique jésuite de l'éloquence sauvage au XVIIIe siècle, Les Relations de Paul Lejeune (1632-1642) in *XVIIIe siècle*, n. 116, Paris, 1991, pp. 375-402.

DOIRON, N., Genèse de l'éloquence sauvage. La renaissance française de Tacite in *La recherche littéraire, objets et méthodes*, Montréal, 1993, pp. 173-182.

DOMINGO-FORASTE, D., *A history of northern coastal Akarnania to 167 B.C.: Alyzeia, Leukas, Anaktorion and Argos Amphilochikon*, Ann Arbor, 1988.

DOMÍNGUEZ, A. J., Greeks in Iberia: Colonialism without Colonization in *The Archaeology of Colonialism*, Los Angeles, 2002, pp. 65-95.

DOMÍNGUEZ, A. J., The origins of Greek colonisation and the Greek polis: some observations in *Ancient West and East*, vol. X, Louvain – Paris, 2011, pp. 195-207.

DOWNES, P., *Hobbes, sovereignty and early American literature*, Cambridge – New York, 2015.

DUCHET, M., *Anthropologie et Histoire au siècle des Lumières*, Paris, 1971.

DUCROCQ, M.-I., *Aux sources de la démocratie anglaise. De Thomas Hobbes à John Locke*, Paris, 2012.

DUCROT, O., Les topoi dans la « théorie de l'argumentation dans la langue » in *Lieux communs topoi, stéréotypes, cliché*, Paris, 1993, pp. 233-248.

DUNBABIN, T. J., The early history of Corinth, in *JHS*, LXVIII, Londres, 1948, pp.59-69.

DUNBABIN, T. J., *The western Greeks*, Oxford, 1948.

DUVERGER, Ch., *Cortés et son double. Enquête sur une mystification*, Paris, 2013.

EARLE, Ed. M., *The Federalist: A Commentary on the Constitutions of the United States*, New-York, 1937.

ECCLES, W. J., *Canada under Louis XIV. 1663-1701*, Toronto, 1964.

EHRENBERG, V., Thucydides on Athenian Colonization in *Classical Philology*, vol. 47, n°3, Chicago, 1952, pp. 143-149.

- ELIADE, M., *The Myth of the Noble Savage in Myths, Dreams and Mysteries*, New York, 1967, pp. 39-56.
- ÉMONT, B., Témoins de l'Acadie aux XVII^e siècle et XVIII^e siècles in *Études canadiennes. Canadian Studies*, n. 17, Bordeaux, 1984, p. 7-17.
- EMONT, B., *Marc Lescarbot : Mythes et rêves fondateurs de la Nouvelle-France*, Paris, 2002.
- ÉTIENNE, R., L'emporion chez Strabon: les emporia straboniens: inventaires, hiérarchies et mécanismes commerciaux in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 23-34.
- EVANS, W. H., *L'historien Mézeray et la conception de l'histoire de France au XVII^e siècle*, Paris, 1930.
- FARINETTI, E., Beotian Orchomenos. A Progressive Creation of a *Polis* Identity in *Constructions of Greek Past. Identity and Historical Consciousness from Antiquity to the Present*, Groningen, 2003, pp. 1-10.
- FARRELL, J. M., The Writs of Assistance and Public Memory : John Adams and the legacy of James Otis in *The New England Quarterly*, Boston, 2006, pp. 533-556
- FERGUSON, R. A., *Reading the Early Republic*, Cambridge, Mass.- Londres, 2004.
- FERLAND, R., *Les Relations des jésuites: un art de la persuasion*, Québec, 1992.
- FERLAND, R. et OUELLET, R., Les sauvages de Lahontan : enfants de la nature ou porte-parole des Lumières? in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, pp. 192-214.
- FERGUSON, R. A., *Reading the Early Republic*, Cambridge, Mass./ Londres, 2004
- FERNÁNDEZ-SANTAMARIA, J. A., *The State, War and Peace. Spanish Political Thought in the Renaissance 1516-1559*, Cambridge, Mass., 1977.
- FERRETTI, G., Richelieu et les historiographes in *Les Historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2006, pp. 325-344.
- FEYEL, G., Richelieu et la *Gazette* in *Richelieu et le monde de l'esprit*, Paris, 1985, pp. 207-216.

FIGUEIRA, D. M. et FIGUEIRA, Th. J., The colonial « Subject » and the ideology of subjection in Lakōnikè: testing laconian wine behind lacanian labels in *Sparta. Comparative Approaches*, Oxford, 2009, pp. 305-330.

FIGUEIRA, Th., *Athens and Aigina in the age of imperial colonization*, Baltimore, 1991.

FIGUEIR, A Th., Colonisation in the Classical Period in *Greek colonisation. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 2, Leiden-Boston, 2006, pp. 427-523.

FINLEY, M. I., Colonies –an attempt at a typology in *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 26, Londres, 1976, pp. 167-188.

FINLEY, M. I., The Athenian Empire: A balanced Sheet in *Imperialism in the Ancient World*, Cambridge, 1978, pp. 103-126.

FINN, St. J., *Thomas Hobbes and the politics of natural philosophy*, Londres – New York, 2006.

FISHER, D. H., *Champlain's dream*, New York – Londres, 2008.

FLENSTED-JENSEN, P. et HANSEN, M. H., Pseudo-Skylax' use of the term Polis in *More studies in the ancient greek Polis*, Stuttgart, 1996, pp. 137-167

FLIEGELMAN, J., *Declaring Independence. Jefferson, natural language and the culture of performance*, Stanford, 1993.

FORD WILTSHIRE, S., Thomas Jefferson and John Adams on the Classics in *Arion*, Vol. 6, Boston, 1967, pp. 116-132.

FORD WILTSHIRE, S., Aristotle in America in *Humanities*, vol. 8, 1987, pp. 8-11.

FORD WILTSHIRE, S., *Greece, Rome and the Bills of Rights*, Norman, 1992.

FOSTER, St., *The long Argument. English Puritanism and the Shaping of New England Culture, 1570-1700*, Williamsburg, 1991.

FREELY, J., *A travel guide to Homer : on the trail of Odysseus through Turkey and the Mediterranean*, Londres – New York, 2014.

FREITAG, K., *Der Golf von Korinth : historisch-topographische Untersuchungen von der Archaik bis in das 1. Jh. v. Chr.*, Munich, 2000.

FRELING, J. E., Before fame: young John Adams and Thomas Jefferson in *John Adams and the founding of the republic*, Boston, 2001, pp. 72-102.

FRESE, J. R., James Otis and writs of Assistance in *The New England Quarterly*, vol. XXX, Boston, 1957, pp. 496-508.

FRIJHOFF, W., New views on the Dutch period of New York in *De Halve Man*, n° 71, 2, New York, 1998, pp. 23-34.

FRUCHTMAN, J., Jr., *The Political Philosophy of Thomas Paine*, Baltimore, 2009.

FUMAROLI, M., Notes et documents sur Homère en France au XVIIIe siècle in *Revue d'Histoire littéraire de la France*, vol. 73, n. 4, Paris, 1973, pp. 643-656.

FUMAROLI, M., Les intentions du cardinal de Richelieu, fondateur de l'académie française in *Richelieu et la culture*, Paris, 1987, pp. 69-78.

FUNK, E. P., De literatuur van Nieuw-Nederland in *Nieuwe Taalgids*, vol. 85, Groningen, 1992, pp. 383-395.

GALLAND, C., *Pour la gloire de Dieu et du Roi. Les récollets en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 2012.

GALLOUËT, C., La topique de l'Orient, selon les Lettres persanes et les Lettres d'une Péruvienne in *Étrange topos étranger*, Québec, 2006, pp. 223-245.

GASCO, J. L., Spanish colonialisme and process of social change in Mesoamerica in *The archaeology of colonial encounters. Comparative perspectives*, Oxford-Santa Fe, 2005, pp. 69-108.

GAUSTAD, Ed., *Roger Williams*, Oxford, 2005.

GAUTHIER, P., De Lysias à Aristote : le commerce du grain à Athènes et les fonctions des sitophylaxes in *Revue Historique de Droit français et étranger*, n°59, Paris, 1981, pp. 5-28.

GARGANTINI RABBI, St., D'un Alexandre à l'autre in *Transhumances culturelles*, Pise, 1985, pp. 11-27.

GARIN, E., *L'umanesimo italiano*, Bari, 1975.

GLAUSSER, W., Three approaches to Locke and the slave trade in *Journal of the history of ideas*, vol. 51.2, Baltimore, 1990, pp. 199-216.

GIBSON, A., Ancients, Moderns and Americans: The Republican-Liberalism Debate Revisited in *History of Political Thought*, vol. 21, Thorverton, 2000, pp. 261-307.

GIOVANNINI, A., Greek cities and Greek commonwealth in *Images and Ideologies. Self-definition in the Hellenistic world*, Berkeley – Los Angeles – Londres, 1993, pp. 265-286.

GIOVANNINI, A., *Les Relations entre États dans la Grèce antique*, Stuttgart, 2007.

GOEGEBEUR, W., Hérodote et la fondation de Crotona in *L'Antiquité Classique*, Vol. 54, Paris, 1985, pp. 116-151.

GOHIER, M., *Onontio le médiateur. La gestion des conflits amérindiens en Nouvelle-France. 1603-1717*, Sillery, 2008.

GOLDEN, J. L et GOLDEN, A. L., *Thomas Jefferson and the Rhetoric of Virtue*, Lanham, 2002.

A. GOLDMAN, Tr., *Imperializing Hegemony: The Polis and the Achaemenid Persia*, Washington, 2011

GOSDEN, Ch., *Archaeology and colonialism. Cultural contact from 5000 BC to the present*, Cambridge, 2004.

GOVAN, Th. P., Alexander Hamilton and Julius Caesar: A Note on the Use of Historical Evidence in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°32, Williamsburg, 1975, pp. 475-480.

GOYARD-FABRE, S., Montesquieu et la Grèce in *Diotima*, vol. 17, Athènes, 1989, pp. 50-59.

GOYARD-FABRE, S., Pufendorf, adversaire de Hobbes in *Hobbes studies*, n.2, Assen, 1989, pp. 65-87.

GOYARD-FABRE, S., *Pufendorf et le droit naturel*, Paris, 1994.

GOYET, Fr., Les diverses acceptations de lieu et lieu commun à la Renaissance in *Lieux communs topoï, stéréotypes, cliché*, Paris, 1993, pp. 410-422.

GRAFTON, A., *Defenders of the past : the tradition of scholarship in an age of science, 1450-1800*, Cambridge, Ma, 1981.

GRAHAM, A. J., *Colony and mother city in ancient Greece*, Manchester, 1964.

GRAHAM, A. J., The colonial expansion of Greece in *Cambridge Ancient History*, vol. III, 3, Cambridge, 1982, pp. 83-162.

GRAHAM, A. J., Pre-colonial Contacts: Questions and Problems in *Greek colonists and Native Populations*, Canberra-Oxford, 1990, pp. 45-61.

GRAHAM, A. J., *Collected Papers on Greek Colonization*, Cologne-Boston, 2001.

GRANT, R. W., *John Locke's liberalism*, Chicago, 1987.

GRAS, M., Pour une Méditerranée des *emporion* in *L'emporion*, Paris, 1993, pp. 103-112.

GRAVES, M. A. R., *Burghley. William Cecil, Lord Burghley*, Londres – New York, 1998.

GRECO, E., Pithekoussai: emporion o apoikia in *Apoikia, scritti in onore di Giorgio Buchner*, Naples, 1994, pp. 11-18.

GRECO, E., Greek Colonisation in Southern Italy: a methodological Essay in *Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. 169-200.

GREENBLATT, St. J., Learning to curse: aspects of linguistic colonialism in the sixteenth century in *First images of America*, vol. 2, Berkeley – Los Angeles – Londres, 1976, pp. 561-580.

GREENSTONE, J. D., *The Lincoln Persuasion: Remaking american Liberalism*, Princeton, 1993.

- GREER,, A., *La Nouvelle-France et le Monde*, Montréal, 2009.
- GRELL, Ch. et MICHEL, Ch., *L'école des Princes ou Alexandre disgracié*, Paris, 1988.
- GRELL, Ch., *L'Histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique à l'âge des Lumières*, Paris, 1993.
- GRELL, Ch., *Le dix-huitième siècle et l'Antiquité en France, 1680-1789*, 2 vol., Oxford, 1995.
- GRELL, Ch., *Histoire intellectuelle et culturelle de la France du Grand Siècle (1654-1715)*, Paris, 2000.
- GRELL, Ch., Les historiographes en France XVI^e-XVIII^e siècles in *Les Historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2006, pp, 127-156.
- GRELL, Ch., Penser l'Histoire grecque et romaine en France au XVIII^e siècle : ambiguïtés et potentialités de « modèles » historiques in *Historiographie de l'Antiquité et transferts culturels: les Histoires anciennes dans l'Europe des XVIII^e et XIX^e siècles*, Amsterdam-New York, 2010, pp. 33-49.
- GRENIER, B., Seigneurs résidants et notabilité dans la vallée du Saint-Laurent (XVII^e-XIX^e) in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 110, n^o2, Rennes, 2003, pp. 59-75.
- GRENIER, B., « Nulle terre sans seigneur ? » : une étude comparative de la présence seigneuriale (France-Canada), XVII^e-XIX^e siècles in *French Colonial History*, vol. 5, East Land, Mi., 2004, pp. 7-24.
- GRENIER, B., *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France*, Rennes, 2007.
- GRIBBIN, W., Rollin's Histories and American republicanism in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n^o29, Williamsburg, 1972, pp. 611-622.
- GRUZINSKI, S. et ROUVERET, A., « Ellos son como Ninos », Histoire et acculturation dans le Mexique colonial et l'Italie méridionale avant la romanisation in *Mélanges de l'École française de Rome*, vol. 88-2, Paris-Rome, 1976, pp. 160-219.

GUMMERE, R. M., The Heritage of the Classics in Colonial North America. An Essay on the Greco-Roman tradition in *Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 99, n°2, Philadelphie, 1955, pp. 68-78.

GUMMERE, R. M., The Classical Politics of John Adams in *Boston Public Library Quarterly*, n°9, Boston, 1957, pp. 167-182.

GUMMERE, R. M., The classics in a Brave New World in *Harvard studies in classical philology*, vol. 62, Cambridge, Mass., 1957, pp. 119-139.

GUMMERE, R. M., Church, state, and classics: the Cotton-Williams debate in *Classical Journal*, Vol. 54, Chicago, 1959, pp. 175-183.

GUMMERE, R. M., Some classical side lights on colonial education in *Classical journal*, vol. 55, Chicago, 1960, pp. 223-232.

GUMMERE, R. M., *American Colonial Mind*, Cambridge, Mass., 1963.

GUMMERE, R. M., *Seven wise men of colonial America*, Cambridge, Mass., 1967.

HALL, D. D., *A reforming people*, New York, 2011.

HALL, J. M., *Ethnic identity in Greek Antiquity*, Chicago, 1997.

HALL, J. M., Foundations Stories in in *Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 2, Leiden-Boston, 2006, pp. 383-426.

HAMMER, D., *Roman political thought and the modern theoretical imagination*, Norman, 2008.

HAMPSHER-MONK, I., *A history of modern political thought. Major political thinkers from Hobbes to Marx*, Cambridge, Mass., 1992.

HANNETON, L., Les meilleurs ennemis : Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre au XVIIe siècle in *La France en Amérique. Mémoire d'une conquête*, Chambéry, 2009, pp. 157-174.

HANSEN, M. H., Demographic reflections on the number of Athenian citizens 451-309 BC in *American journal of ancient History*, vol. 7, Piscataway, 1982, pp. 172-189.

HANSEN, M. H., Poleis and City-States, 600-323 B.C. A comprehensive research programme in *From political architecture to Stephanus Byzantius*, Stuttgart, 1994, pp. 9-18.

HANSEN, M. H., The autonomous City-State. Ancient fact or modern fiction in *Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, 1995, pp. 21-43.

HANSEN, M. H., *Polis* as a Generic Term for State in *Yet more Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, 1997, pp. 9-16.

HANSEN, M. H., *Emporion*. A study of the use and meaning of the term in the archaic and classical periods in *Yet more Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, 1997, pp. 83-106.

HANSEN, M. H., A survey of the use of the word Polis in archaic and classical Greece in *Further Studies in the ancient greek Polis*, Stuttgart, 2000, pp.173-215.

HANSEN, M. H., *Polis. An introduction to the ancient Greek city-state*, Oxford, 2006.

HANSEN, M. H., *Emporion*. A study of the use and meaning of the term in the archaic and classical periods in *Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp.1-40.

HANSEN, M. H. and NIELSEN, T.H., *An Inventory of Archaic and Classical Poleis. An investigation conducted by the Copenhagen Polis center for the Danish national research foundation*, Oxford, 2004.

HARASZTI, Z., *John Adams and the prophets of progress*, Cambridge, Mass., 1952.

HARRINGTON, J., *The Political Works of James Harrington*, édité par J.G.A. Pocock, Cambridge, 1977.

HARRISON, Th., Though British Eyes : The Athenians Empire and modern Historiography in *Classics and Colonialism*, Londres, 2005, pp. 25-37. Th. HARRISON, Though British Eyes : The Athenians Empire and modern Historiography in *Classics and Colonialism*, Londres, 2005, pp. 25-37.

HART, J., *Representing the New World : The English and French Uses of the Example of Spain*, New-York 2001.

HARTOG, Fr., *Le miroir d'Hérodote*, Paris, 1980.

HARTOG, Fr., *Anciens, modernes, sauvages*, Paris, 2005.

HATTENDORF, J. B., *The influence of History on Mahan*, Newport, 1991.

HAVARD, G., *La Grande Paix de Montréal de 1701*, Montréal, 1992.

HAVARD, G., *Empire et métissages. Indiens et Français dans le pays d'en haut*, Sillery-Québec, 2003.

HAVARD, G., « Nous ne ferons plus qu'un peuple ». Le métissage en Nouvelle-France à l'époque de Champlain in *Le Nouveau-Monde et Champlain*, Paris, 2008, pp. 89-110.

HAVARD, G., « Les forcer à devenir citoyens ». État, sauvages et citoyenneté en nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècles) in *Annales HSS*, Paris, 2009, pp. 985-1018.

HAYES, K. J., *The road to Monticello. The life and mind of Thomas Jefferson*, Oxford, 2008.

HAZARD, P., *La crise de la conscience européenne, 1680-1715*, Paris, 1961.

HEIMERT, A., Puritanism, the wilderness, and the frontier in *The New England Quarterly*, vol. 26, Baltimore, 1953, pp. 361-382.

HELLY, B., Décret de Démétrias pour les juges étrangers in *Bulletin de Correspondance hellénique*, vol. 95, Athènes, 1971, pp. 543-559.

HENDERSON, J. Y., The context of the State of nature in *Reclaiming indigenous voice and vision*, Vancouver, 2000, pp. 11-38.

HEPP, N., Les interprétations religieuses d'Homère au XVIIe siècle in *Revue des sciences religieuses*, vol. XXXI, Strasbourg, 1957, pp. 34-50.

HEPP, N., Homère en France au XVIe siècle in *Atti della Accademia delle scienze di Torino*, vol. 96, Turin, 1961-1962, pp. 1-120.

HEPP, N., *Homère en France au XVIIe siècle*, Paris, 1968.

HEOVELER, J. D., The colonial colleges: forging an American political culture in *Recent themes in early American History. Historians and conversation*, Columbia, 2008, pp. 83-90

HERTEL, D., Das Porträt des Miltiades : zum Wandel des Feldherrnbildnisses im klassischen Athen in *Mitteilungen des deutschen archeologisch Instituts*, vol. 36, Athènes, 1995, pp. 259-268.

HIND, J., The borsphorian Kingdom in *Cambridge Ancient History*, vol. VI², Cambridge, 1994, pp. 476-511.

HIND, J., Traders and Ports-of-Trade (*Emporioi* and *Emporia*) in the Black Sea in Antiquity in *Il Mar Nero*, n°2, Paris, 1995-1996, pp. 113-126.

HIRST, Fr. W., *Life and Letters of Thomas Jefferson*, New York, 1926.

HODKINSON, St., BARNES, T. D et alii, *Sparta: comparative approaches*, Swansea, 2009

HODKINSON, St., MACGREGOR MORRIS, I., CHRISTESEN, P. et alii, *Sparta in modern Thought: Politics, History and Culture*, Oakville, 2012.

HOME, R. K., *Of planting and planning: the making of british colonial cities*, New York, 2013.

HOURCADE, Ph., Les choix historiographiques de Fontenelle in *Fontenelle. Acte du colloque tenu à Rouen du 6 au 10 octobre 1987*, Paris, 1989, pp. 645-656.

HOWE, J., Republican Thought and the Political Violence of the 1790s in *American Quarterly*, n°19, Minneapolis, 1967, pp. 147-165

HUPFELD, T., *Zur Wahrnehmung und Darstellung des Fremden in ausgewählten französischen Reiseberichten des 16. bis 18. Jahrhunderts: Il les faut voir et visiter en leur pays*, Göttingen, 2007.

IGGERS, G. G. et WANG, Q. Ed., *A global History of modern historiography*, Harlow, 2008.

- ISAAC, B., *The Invention of Racism in classical Antiquity*, Princeton-Oxford, 2004.
- ISRAEL, J., Fontenelle et l'histoire de l'esprit humain in *Revue Fontenelle*, vol. 6-7, Mont-Saint-Aignan, 2010, pp. 109-117.
- JACOBS, J., *A Dutch colony in Seventeenth-Century America*, Leiden – Boston, 2005.
- JACOBS, J., *The colony of New Netherland : a Dutch settlement in seventeenth-century America*, Ithaca, NY, 2009.
- JACQUART, J., Colbert in *L'État classique*, Paris, 1996, pp. 181-200.
- JAMES, Fr. G., Irish Colonial Trade in the eighteenth in *The William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, vol. XX, n°4, Williamsburg, 1963, pp. 574-584.
- JAMES, Ed., La culture classique de Bayle in *La raison corrosive. Études sur la pensée critique de Pierre Bayle*, Paris, 2003, pp. 25-30. H. JAMES, *The Roman Predicament: how the rules of national order create the politics of Empire*, Princeton – Oxford, 2006.
- JAUMAIN, S. et SANFILIPPO, M., Le régime seigneurial en Nouvelle-France : un débat historiographique in *The Register*, vol. 5, n°2, Montréal, 1980, pp. 226-247.
- JEAY, M., Le topos : une familière étrangeté in *Étrange topos étranger*, Québec, 2006, pp. 59-76.
- JOHNSTON, D., *The Rhetoric of Leviathan. Thomas Hobbes and the politics of cultural transformation*, Princeton, 1986.
- JOHNSTON, D., Plato, Hobbes, and Practical reasoning in *Thomas Hobbes and political theory*, Kansas city, 1990, pp. 37-54.
- JOHNSON, J. W., What was Neo-Classicism? in *Journal of British Studies*, vol. 9, Londres, 1969, pp. 49-70.
- JOHNSON, L. M., *Thucydides, Hobbes, and the interpretation of Realism*, DeKalb, 1993.
- JONES, C. P., *Culture and Society in Lucian*, Cambridge, Mass. – Londres, 1984
- JOUKOVSKY-MICHA, Fr., *Poésie et mythologie au XVIe siècle*, Paris, 1969.

KARDASIS, V., *Diaspora, Merchants in the Black Sea. The Greeks in Southern Russia, 1775-1861*, Lanham – Oxford, 2001.

KEARSLEY, R. A., Greeks overseas in the 8th century B.C. in *Ancient West and East*, vol. X, Louvain – Paris, 2011, pp. 109-134.

KELLEY, D. R., *Foundations of Modern Historical Scholarship*, New York – Londres, 1970.

KELLY, D., *The propriety of liberty. Persons, passions and judgement in modern political thought*, Princeton-Oxford, 2011.

KENYON, C. M., Republicanism and Radicalism in the American Revolution: An Old-Fashioned Interpretation, in *The William and Mary Quarterly, 3rd Serie*, vol. 19, Williamsburg, 1962, pp. 153-182.

KESTEMONT, G., Les Phéniciens en Syrie du nord in *Studia Phoenicia*, vol. 3, Louvain, 1985, pp. 135-153.

KIBÉDI VARGA, A., Les lieux et la rhétorique classique in *La naissance du roman en France*, Paris, 1990, pp. 101-112.

KING, M. J., The province of History. Adams, Jefferson, and Histories of the Revolution in *The libraries, leadership, and legacy of John Adams and Thomas Jefferson*, Golden-Boston, 2010, pp. 159-178.

KLEIBRINK, M., Kolonisatie in de Sibaritide in *Tijdschrift voor Mediterrane Archeologie*, Vol. 21, Groningen, 1969, pp. 38-49.

KLOOSTER, W., Winds of change: colonization, commerce, and consolidation in the seventeenth century Atlantic world in *De Halve Maen: quarterly magazine of the dutch colonial period in America*, vol. 70, New York, 1997, pp. 53-58.

KNOLLENBERG, B., *Growth of the american Revolution : 1766-1775*, Indianapolis, 2003.

KONSTAN, D., *To Hellenikon ethnos: Ethnicity and the Construction of Ancient Greek Identity*, In *Ancient perceptions of Greek ethnicity*, Cambridge, Mass. – Londres, 2001, pp. 29-50.

KRAMER, M. H., *John Locke and the origins of private property. Philosophical explorations of individualism, community, and equality*, Cambridge, 1997.

KULIKOFF, A., Was the American Revolution a Bourgeois Revolution in *The transforming Hand of Revolution. Reconsidering the American Revolution as a social Movement*, Charlottesville – Londres, 1995, pp. 58-89.

KUMAR, K., Greece and Rome and the British Empire: contrasting role models in *Journal of British studies*, v.51, n°1, Londres, 2012, pp. 76-101.

LACROIX, J.-Y., *L'Utopia de Thomas More et la tradition platonicienne*, Paris, 2007.

LAFEBER, W., Jefferson and an American Foreign Policy in *Jefferson legacies*, Charlottesville, 1993, pp. 370-391.

LAUNAY, R., Lafitau revisited : American savages and universal history in *Anthropologica*, vol. 52 n. 2, Ottawa, 2010, pp. 337-343.

LAURENT, P., *Pufendorf et la loi naturelle*, Paris, 1982.

LAUVERGNAT-GAGNIERE, Ch., Rabelais, lecteur de Lucien de Samosate in *Cahiers de l'Association Internationale des Études françaises*, n. 30, Paris, 1978, pp. 71-86.

LAUVERGNAT-GAGNIERE, Ch., *Lucien de Samosate et le Lucianisme en France au XVIe siècle. Athéisme et polémique*, Genève, 1988.

LE BRAS, Y., Les *Relations* de Paul Lejeune : aux frontières de l'historiographie in *Rhétorique et conquête missionnaire : le jésuite Paul Lejeune*, Québec, 1993, pp. 53-65.

LE BRAS, Y., *L'Amérindien dans les Relations du père Lejeune (1632-1641)*, Sainte-Foy, 1994.

LE BRAS, Y., L'Autre dans les *Relations* de Paul Le Jeune in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, pp. 159-172.

- LEHMANN, K., *Thomas Jefferson American humanist*, Charlottesville, 1985.
- Th. M. LENNON, *Reading Bayle*, Toronto, 1999.
- LE ROY LADURIE, E., Réflexions sur l'essence et le fonctionnement de la monarchie classique in *L'État baroque*, Paris, 1995, pp. IX-XXXV.
- LESTRIGNANT, Fr., Champlain, Lescarbot et la « conférence » des histoires in *Scritti sulla Nouvelle-France nel seicento*, Bari – Paris, 1984, pp. 69-88.
- LESTRIGNANT, Fr., La littérature géographique sous le règne de Henri IV in *Écrire le monde à la Renaissance. Quinze études sur Rabelais, Postel, Bodin et la littérature géographique*, Caen, 1993, pp. 341-368.
- LESTRIGNANT, Fr., Les Indiens antérieurs (1575-1615) : Duplessis-Mornay, Lescarbot, de Laet, Claude d'Abbeville in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, pp. 61-97.
- LEVINE, J. M., *Between the Ancients and the Moderns. Baroque Culture in Restoration England*, New Haven – Londres, 1999.
- LIANERI, A., *The Western Time of Ancient History: historiographical encounters with the Greek and Roman pasts*, Cambridge - New-York, 2011.
- LIDDEL, P., European Colonialist Perspectives on Athenian Power : Before and After the Epigraphic Explosion in *Interpreting the Athenian Empire*, Bodmin, 2009, pp. 13-42.
- LISS, P. K., *Mexico under Spain, 1521-1556. Society and the Origins of Nationality*, Chicago – Londres, 1975.
- LITTO, Fr. M., Addison's Cato in the Colonies in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°23, n°3, Williamsburg, 1966, pp. 431-449.
- LIVEZEY, W. F., *Mahan on seapower*, Norman, 1981.
- LOGAN, G. M., *The meaning of More's Utopia*, Princeton, 1983 .
- LOMAS, K. et alii, *Greek Identity in the Western Mediterranean*, Leiden-Boston, 2004.
- LORTIE, J.d'A., Les origines de la poésie au Canada français in *Archives et lettres canadiennes*, vol. IV, Montréal, 1969, pp. 11-49.

LOUKOPOULOU, L., Sur le statut et l'importance de l'Emporion de Pistiros in *Bulletin de correspondances Helléniques*, Vol. 123, Athènes-Paris, 1999, pp. 359-371.

LOVEJOY, D.S., Rights Imply Equality: The Case Against Admiralty Jurisdiction in America in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°16, Williamsburg, 1959, pp. 459-484.

LUDLAM, I., *Plato's Republic as a philosophical drama on doing well*, Londres, 2015.

LUNDQUIST, L., Topos et thème dans l'interprétation textuelle in in *Lieux communs topoï, stéréotypes, cliché*, Paris, 1993, pp. 249-259.

LUPHER, D. A., *Romans in a New World. Classical Models in a Sixteenth-Century America*, Ann Arbor, 2003.

MACC ARMSTRONG, A., The conquistadores and the classics in *Greece and Rome*, vol. XXII, Cambridge, 1953, pp. 88-89.

MACCORMACK, S., *Religion in the Andes: vision and imagination in early colonial Peru*, Princeton, 1991.

MACCORMACK, S., *On the Wings of Time. Rome, the Incas, Spain, and Peru*, Princeton, Oxford, 2007.

MacKENDRICK, P., This rich Source of Delight: The Classics and the Founding Fathers in *Classical Journal* n°72, 1976, pp. 97-106.

MACPHERSON, C. B., *The political theory of possessive individualism: Hobbes to Locke*, New York, 1967.

MCEVOY, S., Argumentation et justification : le cas des topoï in *Lieux communs topoï, stéréotypes, cliché*, Paris, 1993, pp. 260-270.

MAHONEY, J. L., The classical tradition in eighteenth century rhetorical education in *History of education journal*, vol. 9, Ann Harbor, 1958, pp. 93-97.

MAFFEY, A., Il pensiero politico della fisiocrazia in *Storia delle idee politiche, economiche e sociali*, Turin, 1975, pp. 491-530.

- MAJOR, J. R., The Revolt of 1620. A study of the ties of fidelity in *French Historical Studies*, n. 14, Worcester, Mass., 1986, pp. 391-408.
- MALCOM, N., Hobbes, Sandy, and the Virginia Company in *Aspects of Hobbes*, Oxford, 2002, pp. 53-79.
- MALI, J., *Mythistory. The Making of a Modern Historiography*, Chicago – Londres, 2003.
- MALKIN, I., *Religion and Colonization in Ancient Greece*, Leiden – New-York, 1987.
- MALKIN, I., *The returns of Odysseus : colonisation and ethnicity*, Berkeley, 1998.
- MALKIN, I., A colonial Middle Ground in *The archaeology of colonialism*, Los Angeles, 2002, pp. 151-181.
- MALOY, J. S., *The Colonial American Origins of Modern Democratic Thought*, Cambridge – New York, 2008.
- MANNING URQUHART, L., *Colonial religion and Indigenous Society in the archaic West Mediterranean*, Stanford, 2010.
- MANRIQUE, N., *Vinieron los Sarracenos... El Universo mental de la Conquista de America*, Lima, 1993
- MANTENA, R. S., Imperial Ideology in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, pp. 54-73.
- MATAMOROS PONCE, F., *La Pensée coloniale. Découverte, Conquête et Guerre des Dieux au Mexique*, Paris, 2007.
- MARCHAL, R., *Fontenelle à l'aube des Lumières*, Paris, 1997.
- MARTIN, H.-J., La vie intellectuelle au temps de Richelieu in *Richelieu et le monde de l'esprit*, Paris, 1985, pp. 183-192.
- MARTINICH, A. P., Hobbes's reply to republicanism in *Rivista di Storia della filosofia*, vol. 59/1, Milan, 2004, pp. 227-239.
- MASON, H., Sparta and the French Enlightenment in *Sparta in modern thought*, Swansea – Oxford, 2012 pp. 71-104.

MATTHEWS, R. K., *The radical politics of Thomas Jefferson. A revisionist view*, Lawrence, 1984.

MAYER, C.-A., *Lucien de Samosate et la Renaissance française*, Genève, 1984.

MAZAURIC, S., Fontenelle : sciences, libertinage et politique in *Revue Fontenelle*, vol. 6-7, Mont-Saint-Aignan, 2010, pp. 269-282.

McCULLOUGH, D., *John Adams*, New York, 2001

MCEVOY, S., Argumentation et justification : le cas des topoï in *Lieux communs topoï, stéréotypes, cliché*, Paris, 1993, pp. 260-270.

McINERNEY, J., Ethnos and Ethnicity in Early Greece in *Ancient Perceptions of Greek Ethnicity*, Cambridge, Mass –Londres, 2001, pp. 51-74.

McKENNA, A., Théologie et politique : le contexte politique de la bataille théologique entre Bayle et Jurieu in *Espaces de la controverse au seuil des Lumières (1680-1715)*, Paris, 2010, pp. 79-96.

MEDICK, H., *Naturzustand und Naturgeschichte der bürgerlichen Gesellschaft*, Göttingen, 1973.

MELLOT, J.-D., Fontenelle censeur royal ou approbateur éclairé ? in *Revue Fontenelle*, vol. 6-7, Mont-Saint-Aignan, 2010, pp. 109-117.

MERVAUD, Ch., Voltaire et Fontenelle in *Fontenelle. Acte du colloque tenu à Rouen du 6 au 10 octobre 1987*, Paris, 1989, pp. 317-330.

MERWICK, D., *The shame and the sorrow. Dutch-Amerindian encounters in New Nederlands, Philadelphie*, 2006.

MICHEL, Chr., L'argument des origines dans les théories des arts en France à l'époque des Lumières in *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, 1988, pp. 35-45.

MIDDLEKAUFF, R., *Ancients and Axioms: Secondary Education in Eighteenth-Century New England*, New Haven, 1963.

- MIDDLETON, R., *Colonial America. A History, 1607-1760*, Oxford, 1992.
- MILLER, P., *The New England mind : the seventeenth century*, Londres, 1982.
- MINARD, Ph., *La Fortune du colbertisme : état et industrie dans la France des Lumières*, Paris, 1998.
- MIQUELON, D., *New France. 1701-1744. A supplement to Europe*, Toronto, 1987.
- MIQUEU, Ch., En-deçà de la sujétion : Hobbes et le problème de la citoyenneté in *Hobbes : nouvelles lectures*, Bordeaux, 2008, pp. 107-128.
- MIQUEU, Ch., Les complexités de l'héritage républicain in *Qu'est-ce qu'un héritage*, Bucarest, 2009, pp. 63-84.
- MIQUEU, Ch., *Spinoza, Locke et l'idée de citoyenneté*, Paris, 2012.
- MOGGI, M., Emigrazioni forzate et divieti di ritorno nella colonizzazione greca dei secoli VIII-VII a. C. in *Coercizione e mobilità umana nel mondo antico*, Milan, 1995, pp. 27-49.
- MÖLLER, A., *Naukratis: trade in archaic Greece*, Oxford, 2000.
- MÖLLER, A., Naukratis – griechisches emporion und ägyptischer “port of trade” in *Naukratis. Die Beziehungen zu Ostgriechenland, Agypten und Zypern in archaischer Zeit. Akten der Table Ronde in Mainz, 25.-27. November 1999*, Möhnese, 1999, pp. 13-21.
- MÖLLER, A., Naukratis, or how to identify a port-of-trade in *Prehistory and History. Ethnicity, class and political economy*, Montréal, 2001, pp. 145-158.
- MOLONEY, P., Hobbes, savagery, and international anarchy in *American political science review*, vol. 105, n.1, Cambridge – New York, 2011, pp.189-204.
- MOMIGLIANO, A., *Essays in Ancient and Modern Historiography*, Middletown, 1977
- MOMIGLIANO, A., *Sagesses barbares. Les limites de l'hellénisation*, Paris, 1979.
- MOMIGLIANO, A., *Problèmes d'historiographie ancienne et moderne*, Paris, 1983.
- MOMIGLIANO, A., *The classical Foundations of modern Historiography*, Berkely, Los Angeles, Oxford, 1990.

- MOMMSEN, Th., *Histoire romaine*, 2 vol., Paris, 1985.
- MONTGOMERY, H.C., Thomas Jefferson, admirer and user of Roman law in *Syntelesia Vincenzo Arangio-Ruiz*, Vol. 1, Naples, 1964, pp. 170-175.
- MORAKIS, A., Thucydides and the Character of Greek Colonization in Sicily in *Classical Quarterly*, Vol. 61, Oxford, 2011, pp. 460-492.
- MOREAU, I., La Mothe Le Vayer : l' « Histoire des oracles » d'un philosophe sceptique in *Revue Fontenelle*, vol. 2, Mont-Saint-Aignan, 2004, pp. 115-134.
- MORGAN, J., Myth, expectations and the divide between disciplines in the study of classical Greece in *Archaeology and Ancient History*, Londres – New York, 2004, pp. 85-96.
- MORGAN, C., Ethne, Ethnicity, and Early Greek States, ca. 1200-480 B.C.: An Archaeological Perspective in *Ancient Perceptions of Greek Ethnicity*, Cambridge, Mass – Londres, 2001, pp. 75-112.
- MORISON, S. E., *The puritan pronaos. Studies in the intellectual life of New England in the seventeenth century*, Londres – Oxford, 1936.
- MORRIS, I. The Absolute Chronology of the Greek Colonies in Sicily in *Acta Archaeologica*, Vol. 67, Oxford, 1996, pp. 51-59.
- MORRIS, I., Homer and the Iron Age in *The new companion to Homer*, Leiden – New York – Cologne, 1997, pp. 535-559.
- MORRIS, S., Homer and the Near-East in *The new companion to Homer*, Leiden – New York – Cologne, 1997, pp. 599-623.
- MOSSÉ, Cl., *La tyrannie dans la Grèce antique*, Paris, 1969
- MOSSÉ, Cl., *La colonisation dans l'Antiquité*, Paris, 1970
- MOSSÉ, Cl., *L'Antiquité dans la Révolution Française*, Paris, 1989
- MOTSCH, A., *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Paris-Québec, 2001.
- MOTSCH, A., *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Paris-Québec, 2001.

MOUSNIER, R., Les crises intérieures françaises de 1610 à 1659 et leur influence sur la politique extérieure française, surtout de 1618 à 1648 in in *Krieg und Politik 1618-1648. Herausgegeben von Konrad Repgen*, Munich, 1988, pp. 169-184.

MUHLACK, U., Herodotus and Thucydides in the view of nineteenth-century German historians in *The Western Time of Ancient History*, Cambridge, 2011, pp. 179-209.

MULLETT, Ch. F., Classical influences on the American Revolution in *The Classical Journal*, vol. 35, n°2, Chicago, 1939, pp. 92-104.

MURAT, I., *Colbert*, Paris, 1980.

MURRAY, D., *Forked Tongues: speech, writing and representation in North American Indian texts*, Bloomington – Indianapolis, 1991.

MURRAY, O., *Early Greece*, Cambridge, Mass., 1993.

MURRAY, O., Ireland invents Greek History: the lost historian John Gast in *Hermathena*, n° 185, Dublin, 2008, pp. 22-106.

MURRAY, O., Ancient History in the eighteenth Century in *The Western Times of Ancient History*, Cambridge, 2011, pp. 301-306.

MYERS, R., Montesquieu and the cause of roman greatness in *History of political thought*, vol. 16, Exeter, 1995, pp. 37-47.

NEEM, J. N., “To diffuse knowledge more generally through the mass of people” in *Light and Liberty. Thomas Jefferson and the Power of Knowledge*, Charlottesville-Londres, 2012, pp. 47-74.

NELLIS, E., *An Empire of Religions. A brief History of colonial British America*, Toronto, 2010.

NELSON, E., *The Greek Tradition in Republican Thought*, Cambridge-New York, 2004

NICHOLS, R. L., Realizing the social contract in *Contemporary political theory*, n. 4, Avenell, 2005, pp. 42-62.

- NUTKIEWICZ, M., Samuel Pufendorf : obligation as the basis of the state in *Journal of the History of philosophy*, vol. 21, Berkeley, 1983, pp. 15-29.
- ONUF, P. S., Ancients, Moderns, and the Progress of Mankind in *Thomas Jefferson, the Classical World and Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, pp. 35-55.
- OTTESON, J. R., *Adam Smith*, New-York, 2011.
- OUELLET, R., La fin du voyage. Hasard et parodie chez Lahontan in *Études Française*, vol. 22.2, Montréal, 1986, pp. 87-96.
- OUELLET, R., Sauvage d'Amérique et discours hétérologique in *Études littéraires*, vol. XXII, n. 2, Paris, 1989, pp. 109-122.
- OUELLET, R., Le statut du réel dans la relation de voyage in *Littératures classiques*, n.11, Paris, 1989, pp. 259-272.
- OUELLET, R., Les Histoires d'Hérodote et la relation de voyage en Amérique in *Cahiers des Études Anciennes*, n. 23, Montréal, 1990, p. 159-168.
- R. OUELLET, Qu'est-ce qu'une relation de voyage ? in *La recherche littéraire, objets et méthodes*, Montréal, 1993, pp. 235-252.
- OUELLET, R., La contestation religieuse dans les voyages de Challe et de Lahontan in *Challe et/ou en son temps*, Paris, 2002, pp. 473-490.
- OUELLET, R., Lahontan et Exquemelin : deux exemples de dérive textuelle (XVIIe-XVIIIe siècles) in *Tangence*, n. 74, 2004, Rimouski, 2004, pp. 45-57.
- ORFANOS, Ch., Épidamne et la manipulation de l'histoire vue par Thucydide in *Pallas*, n° 73, Toulouse, 2007, pp. 87-95.
- OSBORNE, R., Early Greek Colonization ? The nature of Greek settlement in the West, in *Archaic Greece : New approaches*, Londres, 1998, pp. 251-269.
- PAGDEN, A., *Lords of all the World. Ideologies of Empire in Spain, Britain and France c. 1500 – C. 1800*, New Haven – Londres, 1995.

PANGLE, Th. L., *The spirit of republicanism. The moral vision of the American founders and the philosophy of Locke*, Chicago – Londres, 1988.

PAQUET, G. & WALLOT, J.P., Nouvelle France / Québec / Canada: A world of limited Identities in *Colonial Identity in the Atlantic World 1500-1800*, Princeton, 1987, pp. 95-114.

PARADIS, L. I., La mort et l'archéologie: l'exemple des Aztèques in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 8, no 1, Québec, 1984, pp. 85-105.

PARENT, M., Restriction de validité et héroïsation du protagoniste dans *Le Grand voyage du pays des Hurons* de Sagard et la *Relation* de 1634 de Lejeune in *Rhétorique et conquête missionnaire : le jésuite Paul Lejeune*, Québec, 1993, pp. 67-87.

PÉBARTHE, C., Quand Athènes dominait le monde grec : l'empire oublié (477-404) in *Les empires. Antiquité et Moyen Âge. Analyse comparée*, Rennes, 2008, pp. 33-55.

PÉBARTHE, C., Émigrer d'Athènes. Clérouques et colons aux temps de la domination athénienne sur l'Égée au Ve s. a J.-C. in *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, Bordeaux, 2009, pp. 367-390.

PELLETIER, Y., *La dialectique aristotélicienne*, Montréal, 1991.

W. PENCAK, John Adams and the Massachusetts provincial elite in *John Adams and the founding of the republic*, Boston, 2001, pp. 43-71.

PERENA, L., *La Idea de Justicia en la Conquista de América*, Madrid, 1992.

PETERSON, M. D., *Thomas Jefferson and the New Nation. A biography*, New York – Oxford, 1970.

PETERSON, M. D., *Adams and Jefferson, a Revolutionary Dialogue*, Athens, 1976.

PETROPOULOS, E. K., Ancient Greek colonization and modern scholarship: colonial endeavours in the Black Sea Region *Greek colonization: New data, current approaches*, Thessalonique, 2015, pp. 93-112.

PETTIT, Ph., *Républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, 2004.

PÉPIN, Fr., Fontenelle, les Lumières et le clair-obscur: quelle éclairage pour le progrès de la connaissance? in *Revue Fontenelle*, vol. 5, Mont-Saint-Aignan, 2007, pp. 37-56.

PEUKERT, H., Cameralism and physiocracy as the two sides of a coin : Example of the economic policy of Johann Friedrich von Pfeiffer in *Physiocracy, antiphiocracy and Pfeiffer*, Thüringen, 2011, pp. 71-96

PFEIFFER, Th., *Marc Lescarbot : pionnier de la Nouvelle-France*, Paris, 2012.

PHILIPS, C. R., Navies and the Mediterranean in the Early Modern Period in *Naval policy in the Mediterranean: past, present, and future*, Abingdon – New York, 2000, pp. 3-29.

PIGLIER, A., La justice comme harmonie de l'âme in *Études sur la République de Platon*, vol. 1, Paris, 2005, pp. 285-306.

PIOFFET, M.-Ch., L'arc et l'épée : les images de la guerre chez le jésuite Paul Lejeune in *Rhétorique et conquête missionnaire : le jésuite Paul Lejeune*, Québec, 1993, pp.41-52.

PIOFFET, M.-Ch., *La tentation de l'épopée dans les relations des jésuites*, Sillery, 1997.

PIOFFET, M.-Ch., L'épreuve de la traversée dans les relations de voyage en Nouvelle-France : entre réalité et fiction in *Essays in French literature*, n. 38, Nedlands, 2001, pp. 129-157.

PIOFFET, M.-Ch., Introduction in *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples, édition critique de M.-Ch. Pioffet*, Lévis, 2007, pp. 1-57.

PIROCCHI, Fr. M., Anthropologie de la crédulité et critique des oracles : éléments de continuité entre La Mothe Le Vayer et Fontenelle in *Revue Fontenelle*, vol. 8, Mont-Saint-Aignan, pp. 65-79.

PLANTIN, Ch., Lieux communs dans l'interaction argumentative in *Lieux communs topoi, stéréotypes, cliché*, Paris, 1993, pp. 480-496.

POCOCK, J. G. A., Virtue and Commerce in the Eighteenth Century in *Journal of Interdisciplinary History*, n°3, Cambridge, Mass., 1972, pp. 119-134

POCOCK, J. G. A., *The Machiavellian moment: Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, Princeton, 1975.

POCOCK, J. G. A., *Political thought and History. Essays on theory and method*, Cambridge, New York, 2009.

POCOCK, J.G.A., A discourse of sovereignty: observations on the work in progress in *Political discourse in early-modern Britain*, Cambridge, 1993, pp. 377-428.

POLANYI, K., *The great transformation*, Boston, 1944.

POUILLOT, L., *Etude sur les Relations de Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672)*, Montréal, 1940.

POULOUIN, Cl., L'*Histoire des Oracles* de Fontenelle comme dénaturation du traité de Van Dale in *Revue Fontenelle*, vol. 2, Mont-Saint-Aignan, 2004, pp. 135-152.

POUSA, R. F., La Enseñanza del latin en la nueva España in *Per lo Studio e l'Uso del Latino*, Rome, 1941, pp. 1-8.

G. PRINCE, Remarques sur le *Topos* et sur le denarré in *La naissance du roman en France*, Paris, 1990, pp. 113-122.

PRINDLE, B., thought, care, and money in *The libraries, leadership, and legacy of John Adams and Thomas Jefferson*, Golden-Boston, 2010, pp. 3-19.

PRITCHARD, D., Thucydides, class-struggle and empire in *Ancient History: Resources for Teachers*, Vol. 21, Sydney, 1991, pp. 77-85.

RAHE, P. A., *Republics Ancient and Modern*. 3 vols, Chapel Hill, 1994.

RANUM, O., Richelieu et les historiographes in *Richelieu et la culture*, Paris, 1987, pp. 125-137.

RANUM, O., *The fronde. A french Revolution, 1648-1652*, New York – Londres, 1993.

RANUM, O., Les historiographes et le parlement en France au XVIIIe siècle in *Les Historiographes en Europe de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 2006, pp. 379-388.

- REED, C. M., *Maritime traders in the ancient Greek world*, Cambridge – New-York, 2003
- REINHART, K. F., Fray Alonso de la Vera Cruz and the Beginnings of philosophic Speculation in the Americas in *The Americas*, vol. 1, n°2, Berkeley, 1944, pp. 207-214.
- REINHOLD, M., *Classica Americana*, Detroit, 1984.
- RESCH, J., The Revolution as a Peoples war in *War and Society in the American revolution*, DeKalb, 2007, pp. 70-102.
- RÉTAT, P., *Le dictionnaire de Bayle et la lutte philosophique au XVIIIe siècle*, Paris, 1971.
- RICHARD, C. J., *The Founders and the Classics. Greece, Rome and the American Enlightenment*, Cambridge, Mass-Londres, 1994.
- RICHARD C. J., Classical Antiquity and Early Conceptions of the United States Senate in *Classical Antiquity and the politics of America*, Waco, 2006, pp. 29-39.
- RICHARD, C. J., *Greeks and Roman Bearing Gifts. How the Ancients inspired the founding Fathers*, Lanham, 2008.
- RICHARD, C. J., *The golden age of the classics in America: Greece, Rome, and the antebellum United States*, Cambridge, Mass., 2009.
- RICHTER, M., Montesquieu, théorie et méthode de la méthode comparative in *Actes du colloque international tenu à Bordeaux, du 3 au 6 décembre 1998, pour commémorer le 250^e anniversaire de la parution de l'Esprit des Lois*, Bordeaux, 1999, pp. 127-138.
- RIOUX-BEAULNE, M., Fontenelle : Histoire et invention in *Revue Fontenelle*, vol. 5, Mont-Saint-Aignan, 2007, pp. 57-67.
- RIOUX-BEAULNE, M., L'histoire de l'Histoire in *Revue Fontenelle*, vol. 8, Mont-Saint-Aignan, 2011, pp. 49-63.
- ROBATHAN, D. M., John Adams and the Classics in *New England Quarterly*, Vol. 19, Boston, 1946, pp. 91-98.
- ROBERTS, J. T., *Athens on Trial. The antidemocratic Tradition in Western Thought*, Princeton, 1994.

ROGERS, A. et HINGLEY, R., Edward Gibbon and Francis Haverfield, the Traditions of Imperial Decline in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford-New York, 2010, pp. 189 et suiv.

ROISMAN, J., The image of the Political Exile in Archaic Greece in *Ancient Society*, vol. 15-17, Louvain, 1986, pp. 23-32.

ROMERO CORA, M. A., Alonso de la Veracruz y la reforma de la lógica escolástica in *Libro Anual del ISEE*, 2007, pp. 11-26.

ROMNEY, S. S., *New Netherland connections : intimate networks and Atlantic ties in seventeenth-century America*, Chapel Hill, 2014.

ROSS, D., Historical Consciousness in Nineteenth-Century America in *The American Historical Review*, Vol. 89, no.3, Washington, 1984, pp. 909-928.

ROSS, D., Grand Narrative in American Historical Writing: From Romance to Uncertainty in *American Historical Review*, Vol. 100, no.3, Washington, 1995, pp. 651-677.

ROSSITER, Cl., The life and mind of Jonathan Mayhew in *The William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, vol. VII, Williamsburg, 1950, pp. 51-558.

ROTHSCHILD, E., *Economic Sentiments: Adam Smith, Condorcet and the Enlightenment*, Cambridge, Mass., 2001.

ROUILLARD, P., Les Grecs et la Péninsule ibérique: les acquis de la recherche récente in *Revue archéologique*, 1986, pp. 206-211.

ROUILLARD, P., *Les Grecs et la Péninsule ibérique du VIIIe au IVe siècle avant Jésus-Christ*, Paris, 1991.

ROUILLARD, P., Les emporia dans la Méditerranée occidentale aux époques archaïque et classique in *Les Grecs et l'Occident*, Paris, 1995, pp.95-108.

ROUILLARD, P., Greeks and the Iberian peninsula: forms of exchange and settlements in *Colonial encounters in ancient Iberia : Phoenician, Greek, and indigenous relations*, Chicago, 2009, pp. 131-153.

ROUILLARD, P., Les céramiques grecques dans le Sud-est de la péninsule Ibérique in *Ier Congreso Internacional de Arqueología Ibérica Bastetana, Serie Varia*, vol. 9, Madrid, 2008, p. 73-92.

ROUILLARD, P., PLANA-MALLART, R. et MORET, P., Les Ibères à la rencontre des Grecs in *Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine*, Aix-en-Provence, 2015, pp. 199-218.

ROULET, É., *L'évangélisation des Indiens du Mexique. Impact et réalité de la Conquête spirituelle (XVIe siècle)*, Rennes, 2008.

RUSHFORTH, B., "A little flesh we offer you": The origins of Indian Slavery in New France in *William and Mary Quarterly, Third Series*, Vol. 60, n°4, Williamsburg, 2003, pp. 777-808.

RUTH MEGAW, J.V.S. et M., Italians and Greeks bearing gifts: The Basse-Yutz Find Reconsidered in *Greek colonists and Native Populations*, Canberra-Oxford, 1990, pp. 579-606.

SAÏD, S., *Homer and the Odyssey*, Oxford, 2011.

SAINTE-CROIX, G. E. M. de, The Character of the Athenian Empire in *Zeitschrift für alte Geschichte*, Vol. 3, Wiesbaden, 1954, pp. 1-41.

SALAVASTRU, C., *Cinq études sur la rhétorique cicéronienne*, Paris, 2013.

SALMON, J. B., *Wealthy Corinth*, Oxford, 1984.

SALOMON, N., *Le cleruchie di atene. Caratteri e fusioni*, Pise, 1997.

SALONE, E., *La colonisation de la Nouvelle-France*, Trois-Rivières, 1970.

SALVIAT, Fr., Le roi Kersobleptès, Maronée, Apollonia, Thasos, Pistiros et l'Histoire d'Hérodote in *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. 123-1, Athènes, 1999, pp. 259-273.

SAMUELSON, R. A., Consistent in Creation. Thomas Jefferson, Natural Aristocracy, and the Problem of Knowledge, in *Light and Liberty. Thomas Jefferson and the Power of Knowledge*, Charlottesville-Londres, 2012, pp. 75-95.

SAYRE, G. M., *Les sauvages américains. Représentations of native Americans in french and english colonial literature*, Chapel Hill – Londres, 1997.

SCHMITZ, W., *Wirtschaftliche Prosperität, soziale Integration und die Seebundpolitik Athens. Die Wirkung der Erfahrungen aus dem Ersten Attischen Seebund auf die athenische Außenpolitik in der ersten Hälfte des 4. Jahrhunderts v. Chr.*, Munich, 1988.

SCHRAMM, M., *Die Prinzipien des aristotelischen Topik*, Leipzig, 2004.

SCHWARTZ, B., The Character of Washington: A study in Republican Culture in *American Quarterly*, 38, n°3, Minneapolis, 1986, pp. 202-222.

SCRAMUZZA, V. M., Greek and English colonization in *American Historical Review*, vol. 44, 1939, pp. 303 - 315.

SEELEY, J.R., *The Expansion of England*, Chicago, 1971.

SÉGUIN, M., La nation canadienne et l'agriculture (1760-1854) in *Revue Historique de l'Amérique française*, vol. 1, n°3, Montréal, 1947, pp. 382-402.

SEITZ, Br. et THORP, Th., *The Iroquois and the Athenians*, Lanham, 2013.

SENARCLENS, V. de, Montesquieu historien de Rome. Un tournant pour la réflexion sur le statut de l'Histoire au XVIIIe siècle, Genève, 2003.

SENARCLENS, V. de, Des fragments du passé à l'imaginaire historique : les pensées de Montesquieu in *Les philosophes et l'Histoire au XVIIIe siècle*, Paris, 2011, pp. 43-60.

SHALEV, E., Empire transformed: Britain and the American Classical Imagination 1758-1783 in *Early American Studies*, Vol. 4, n°1, Philadelphie, 2006, pp. 112-146.

SHALEV, E., *Rome reborn on Western Shores*, Charlottesville et Londres, 2009

SHALHOPE, R., Toward a Republican Synthesis: The Emergence of an Understanding of Republicanism in American Historiography in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°29, Williamsburg, 1972, pp. 49-80.

SHALHOPE, R., Republicanism and Early American Historiography in *William and Mary Quarterly*, 3rd Serie, n°39, Williamsburg, 1982, pp. 334-356.

- SHAWN, P., *The character of John Adams*, Chapell Hill, 1976.
- SHEFTON, B. B., Massalia and colonization in in *The archaeology of greek colonization*, Oxford, 1994, pp. 61-86.
- SHELDON, G. W., *The political philosophy of Thomas Jefferson*, Baltimore – Londres, 1991.
- SHEPHERD, G., Burial and religion in the Sicilain colonies in *Acta Hyperborea*, vol. 6, Chicago, 1995, pp. 51-82.
- SHEPHERD, G., The Advance of the Greek: Greece, Great Britain and Archaeological Empires in *Ancient Colonizations: Analogy, Similarity & Difference*, Londres, 2005, pp. 23-44.
- SHEPHERD, G., Greek « colonisation » in Sicily and the West : some problems of evidence and interpretation twenty-five years on in *Pallas*, vol. 79, Toulouse, 2009, pp. 15-25.
- SIMMONS, W., Conversion from Indian to puritan in *New England Encounters. Indians and Euroamericans, ca. 1600-1850*, Boston, 1999, pp.181-204.
- SKINNER, Q., *Hobbes et la conception républicaine de la liberté*, Paris, 2009.
- SNODGRASS, A., “Lesser breeds”: the History of a false analogy in *Ancient Colonizations: Analogy, Similarity & Difference*, Londres, 2005, pp. 45-58.
- SOLOVYOV, S. L., Ancient Berezan, the architecture, History and Culture of the First Greek Colony in the *Northern Black Sea in Colloquia Pontica*, vol. 4, Leiden, 1999.
- SOMMERVILLE, J. P., John Selden, the law of Nature, and the origins of government in *Historical journal*, vol. 27, Cambridge, 1984, pp. pp. 437-447.
- STAHL, M., Tyrannis und das Problem der Macht. Die Geschichten Herodots über Kupselos und Periander von Korinth in *Hermes*, 111, Wiesbaden,1983, pp. 202-220.
- STAHL, M., *Aristokraten und Tyrannen im archaischen Athen : Untersuchungen zur Überlieferung, zur Sozialstruktur und zur Entstehung des Staates*, Stuttgart, 1987.

- STARR, Ch. G., *The influence of sea power on ancient History*, New York, 1989.
- STICKLER, T., *Korinth und seine Kolonien*, Berlin, 2010.
- STRAUSS, L., *La philosophie politique de Hobbes*, Paris, 1991.
- STRAUSS, L., *Études de philosophie politique platonicienne*, Paris, 1992.
- SUNDARI MANTENA, R., Imperial Ideology and the Uses of Rome in Discourses on Britain's Indian Empire in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford – New-York, 2010, pp. 54-74.
- TARRANT, H., The Distribution of Early Greek Thinkers and the Question of “alien Influences“ in *Greek colonists and Native Populations*, Canberra-Oxford, 1990, pp. 621-628.
- TERZOPOULOU, D., Anacharsis: the Travels of a wise Scythian man through Greek History in *Greek colonization: New data, current approaches*, Thessalonique, 2015, pp. 169-182.
- THALMANN, W. G., *The Odyssey. An epic of return*, New York, Don Mills, 1992.
- THÉRIEN, G., Les “Américains” de Joseph-Fraçois Lafitau in *Apprendre à porter sa vue au loin*, Lyon, 2009, pp. 193-202.
- THIERRY, É., *Marc Lescarbot. Un homme de plume au service de la Nouvelle-France*, Paris, 2001
- THOMAS, P.D.G., The Stamp Act Crisis and its Repercussions, including the Quartering Act Controversy in *The Blackwell Encyclopedia of the American Revolution*, 1991, pp. 113-125.
- TRELOAR, J. L., Cicero and Augustine. The ideal society in *Augustinianum*, vol. XXVIII, Rome, 1988, pp. 565-590.
- TRICAUD, Fr., Les lois de la nature, pivot du système in *Thomas Hobbes. Philosophie première. Théorie de la science et politique*, Paris, 1990, pp. 265-274.

TROUSSON, R., Montesquieu et les Grecs in *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, Vol. 1, Paris, 1968, pp. 273-282.

TRUDEL, M., *La population du Canada en 1663*, Montréal, 1973.

TSETSKHLADZE, G. R., Greek penetration of the black sea in *The archaeology of greek colonization*, Oxford, 1994, pp. 111-135.

TSETSKHLADZE, G. R. et alii, *The greek colonisation of the black sea area, historical interpretation of archaeology*, Stuttgart, 1998.

TSETSKHLADZE, G. R., Pisistros in the System of Pontic emporia in *Pistiros et Thasos*, Opole, 2000, pp. 233-246.

TSETSKHLADZE, G. R., *Greek settlements in the eastern Mediterranean and the Black Sea*, Oxford, 2002.

TSETSKHLADZE, G.R., Revisiting ancient Greek colonisation in *Greek colonization. An account of greek colonies and other settlements overseas*, vol. 1, Leiden-Boston, 2006, pp. xxiii-lxxxiii.

VACHON, G-A., Primitifs canadiens in *Études françaises*, vol. IV, n. 1, Paris, 1968, pp. 57-65.

VAN DOMMELEN, P., Colonial constructs: colonialism and archaeology in the Mediterranean in *World Archaeology*, vol. 28, 1997, pp. 305-323.

VAN ITTERSUM, M. J., *Profit and principle : Hugo Grotius, natural rights theories and the rise of dutch power in the East Indies, 1595-1615*, Leiden – Boston, 2006.

VAN ZANDT, C., The dutch connection : Isaac Allerton and the dynamics of English cultural anxiety in the Goeden eeuw in *Connecting cultures : The Netherlands in five centuries of transatlantic exchange*, Amsterdam, 1994, pp. 51-76.

VASUNIA, Ph., Greater Rome and Greater Empire in *Classics and Colonialism*, Londres, 2005, pp. 38-63.

VELKOV, V. et DOMARADZKA, L., Kotys I et l'emporion de Pistiros de Thrace in *Bulletin de correspondance hellénique*, vol. 118, Athènes, pp. 1-15.

VERBEECK, L., Van partner tot horige : de relatie tussen Indianen en Nederlanders in Nieuwe Nederland, 1609-1673 in *Indianen en Nederlanders, 1492-1992*, Leiden, 1992, pp. 103-128.

VERMEULE, E. T., Jefferson and Homer in *Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 137, n°4, Philadelphie, 1993, pp. 689-703.

VIDAL, C., Le pays des Illinois, six villages français au cœur de l'Amérique du nord, 1699-1765 in *Le Québec et l'Amérique française. Histoire et mémoire*, Laval, 2006, pp. 125-138.

VIDAL-NAQUET, P. et LORAUX, N., La formation de l'Athènes bourgeoise : essai d'historiographie, 1750-1850 in *Classical influences on Western Thought A. D. 1650-1870*, Cambridge, 1979, pp. 161-209.

VIVIER, D., La chronologie du règne de Miltiade le Jeune en Chersonèse de Thrace : à propos d'Hérodote VI 40 in *Rheinisches Museum für Philologie*, vol. 136, Bad Orb, 1993, pp. 222-238.

VLASSOPOULOS, K., Constructing antiquity and modernity in the eighteenth century : distantiation, alterity, proximity, immanency in *Intentional History: Spinning Time in Ancient Greece*, Stuttgart, 2010, pp. 343-360.

VLASSOPOULOS, K., *Unthinking the Greek Polis*, Cambridge, 2007.

VLASSOPOULOS, K., *Politics: Antiquity and its legacy*, New-York – Oxford, 2009.

VLASSOPOULOS, K., Imperial Encounters in *Classics and Imperialism in the British Empire*, Oxford – New-York, 2010 cf. pp. 29-53

VLASSOPOULOS, K., Sparta and Rome in early modern thought: a comparative approach in *Sparta in modern thought*, Swansea – Oxford, 2012, pp. 43-70.

VLASSOPOULOS, K., *Greeks and Barbarians*, Cambridge, 2013.

VOLPILHAC-AUGER, C., «Montesquieu et l'impérialisme grec: Alexandre ou l'art de la conquête», in *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, Oxford, 2002, pp. 49-60.

VOLPILHAC-AUGER, C., «Montesquieu et l'impérialisme grec: Alexandre ou l'art de la conquête», in *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, Oxford, 2002, pp. 49-60.

WAGNER, N.-Fr., Écrire le roi au seuil de l'âge classique : pouvoir et fiction des entrées royales. De quelques fausses entrées in *L'in vraisemblance du pouvoir. Mise en scène de la souveraineté au XVIIe siècle*, Paris, 2005, pp. 137-160.

WAHRMAN, Dr., The English Problem of Identity in the American Revolution in *American Historical Review*, 106, n°4, 2001, pp. 1236-1262

WARREN, Ch., Hobbes's Thucydides and the colonial Law of Nations in *The seventeenth century*, vol 24.2, Durham, 2009, pp. 260-286.

WARREN, J. B., *The Conquest of Michoacán. The Spanish Domination of the Tarascan Kingdom in Western Mexico, 1521-1530*, Norman, 1985.

WARWICK, J., Humanisme chrétien et bons sauvages in *XVIIe siècle*, n. 97, Paris, 1972, pp. 25-49.

WARWICK, J., L'Antiquité dans le cadre référentiel du « sauvage » : 1615-1642 in *Figures de l'Indien*, Montréal, 1995, pp. 110-128.

WASSERMAN, J., *Spectacle of Empire : Marc Lescarbot's Theatre of Neptune in New France*, Vancouver, 2006.

WEIL, M., Comment repérer et définir le *topos*? In *La naissance du roman en France*, Paris, 1990, pp. 123-138.

WESTGATE, R. I. W., The Text of Valla's Translation of Thucydides in *Transactions and Proceedings of the American Philological association*, vol. LXVII, Oxford, 1936, pp. 240-249.

WESTRA, H., Références classiques implicites et explicites dans les écrits des jésuites sur la Nouvelle-France in *Tangence*, vol. 92, Québec, 2010.

WHEDBEE, K., The tyranny of Athens ; Representations of rhetorical democracy in eighteenth-century Britain in *Rhetoric Society Quarterly*, vol. 33.4, St. Cloud, Miss., 2003, pp. 65-85.

- WHELAN, R., La religion à l'envers : Bayle et l'histoire du paganisme antique in *Les religions du paganisme antique dans l'Europe chrétienne. XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, 1987, pp. 115-128.
- WHELAN, R., Pierre Bayle, critique et créateur des mythes des origines in *Primitivisme et mythes des origines dans la France des Lumières, 1680-1820*, Paris, 1988, pp. 119-128.
- WHITE, R., *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, 1991.
- WHITE, S., *Wild Frenchmen and frenchified Indians*, Philadelphie, 2012.
- WHITLEY, J., *The archaeology of ancient Greece*, Cambridge, 2001.
- WIERSING, E., *Geschichte des Historischen Denkens*, Munich, 2007.
- WILL, Éd., Sur l'évolution des rapports entre colonies et métropoles en Grèce à partir du VI^{ème} siècle, *Nouvelle Clio*, Bruxelles, 1954, pp. 413 et suiv.
- WILL, Éd., *Korinthiaka*, Paris, 1955.
- WILL Éd., c.r. de Bresson et Rouillard in *RPh*, Vol. 67, Paris, 1993, pp. 345-350
- WILLIAMS, M. C., The Hobbesian theory of international relations in *Classical Theory in International Relations*, Cambridge – New York, 2006, pp. 253-276.
- WILSON, D. L., The American Agricola: Jefferson's Agrarianism and the Classics in *South Atlantic Quarterly*, Vol. 80, Durham, 1981, pp. 339-354.
- WILSON, D. L., What Jefferson and Lincoln read in *Atlantic*, vol. 267, Boston – New York, 1991, pp. 51-62.
- WILSON, D. L., Jefferson and the Republic of letters in *Jefferson legacies*, Charlottesville, 1993, pp. 50-76.
- WILSON, J.-P., The nature of Greek overseas settlements in the Archaic Period: *Emporion* or *Apoikia* in *The Developpement of the Polis in Archaic Greece*, Londres – New York, 1997, pp. 199-207.

WILSON, J.-P., “Ideologies” of Greek colonization in *Greek and roman colonization. Origins, Ideologies and Interactions*, Oakville, 2006, pp. 25-58.

WILTSHIRE, S. F., *Greece, Rome and the Bills of Rights*, Norman, 1992.

WINTERER, C., *The Culture of Classicism: Ancient Greece and Rome in American Intellectual Life, 1780-1910*, Baltimore, 2002.

WINTERER, C., Classical taste at Monticello in *Thomas Jefferson, the Classical World and Early America*, Charlottesville-Londres, 2011, pp.78-98.

WOOD, N., *The politics of Locke’s philosophy*, Londres, 1983.

WOOD, N., *John Locke and agrarian capitalism*, Berkeley – Los Angeles- Londres, 1984.

WRIGHT, L. B., Thomas Jefferson and the Classics in *Proceedings of the American Philosophical Society*, Vol. 87, Philadelphie, 1943-1944, pp. 223-233.

YARBROUGH, J. M., *American virtues. Thomas Jefferson on the character of a free people*, Lawrence, 1998.

YAREDNI, M., Pierre Bayle et l’Histoire de France in *De l’humanisme aux Lumières, Bayle et le protestantisme*, Paris-Oxford, 1996, pp. 563-579.

ZAGORIN, P., *Hobbes and the law of nature*, Princeton, 2009.

ZELLER, G., Les Rois de France candidats à l’Empire : essai sur l’idéologie impériale en France in *Revue Historique*, n°173, Paris, 1934, pp. 273-331.

ZETZEL, J. E. G., Citizen and commonwealth in De re publica book 4 in *Cicero’s republic*, edité par G. F. POWELL et J. A. NORTH, Londres, 2001, pp. 83-97.

ZIOBRO, W. J., Classical education in colonial America in *Classical Antiquity and the politics of America*, Waco, 2006, pp. 13-28.

ZOLTVANY, Y., Esquisse de la Coutume de Paris in *Revue d’Histoire de l’Amérique française*, n°25, Montréal, 1971, pp. 365-384.

ZONZA, Ch., L’Histoire de France de Mézeray : des plaisirs du texte aux nécessités de l’histoire in *Dix-septième siècle*, n° 246, Paris, 2010, pp. 97-118.

ZUBER, R., France 1640-1790 in *Perceptions of the ancient Greeks*, Cambridge, Mass., 1992, pp. 147-170.

ZUCKERT, M. P., *The natural Rights Republic. Studies in the Foundation of the American Political Tradition*, Notre Dame, 1996.

ZUCKERT, M. P., Founder of the Natural Rights Republic in *Thomas Jefferson and the politics of Nature*, Notre Dame, 2000, pp. 11-58.

ZUCKERT, M. P., COVINGTON, J. et THOMPSON, J., John Locke, toward a politics of liberty in *Freedom and the human person*, Washington D. C., 2007, pp. 143-180.

Sources

ABERCROMBY, J., *Magna Charta for America*, édité par J.P. GREENE, Ch. F. MULLET et Ed. C. PAPPENFUSE, Philadelphie, 1986.

ADAMS, J., *Thoughts on government*, Philadelphie, 1776.

ADAMS, J., *A defence of the constitutions of government of the United States of America*, 3 vol., Londres, 1787-1788.

ADAMS J., *The flowers of ancient history, on a new plan, the most remarkable and interesting events, as well as characters, of antiquity*, Londres, 1796.

D'ALVA IXLILXOCHITL, F., *Cruautés horribles des Conquérants du Mexique*, Paris, 1838.

BAILY, B., *Pamphlets of the American Revolution, 1750-1776*, Cambridge, Mass., 1965.

BALTHUS, J.-Fr., *Suite de la réponse à l'Histoire des oracles*, Strasbourg, 1708.

BALTHUS, J.-Fr., *Défense des S.S. pères accusez de Platonisme*, Paris, 1711.

BARRON, W., *History of colonization of the free states of Antiquity*, Londres, 1777

BAYLE, P., *Dictionnaire historique et critique*, 2 vol., Rotterdam, 1697.

BAYLE, P., *Œuvres diverses de Mr. Pierre Bayle : contenant tout ce que cet auteur a publié sur des matières de théologie, de philosophie, de critique, d'histoire et de littérature : excepté son dictionnaire historique et critique*, 4 vol., La Haye, 1737.

BAYLE, P., *Dictionnaire historique et critique*, 4 vol., Amsterdam, 1740.

BIANCHINI, Fr., *La istoria universale, provata con' monumenti, e figurata con' simboli degli antichi*, Vérone, 1697.

BIARD, P., *Relations de la Nouvelle France*, Lyon, 1616.

BORRET, M., *Origène. Contre Celse*, Tome IV. *Livres VII et VIII*. Introduction, traduction et notes par M. B., Paris, 1969.

BOSSUET, J. B., *Discours sur l'histoire universelle*, La Haye, 1702.

BOUGAINVILLE, J.-P. de, *Quels étaient les droits des Métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les arrangements réciproques des unes et des autres*, Paris, 1745.

BRADSTREET, A., *The works of Anne Bradstreet*, édité par J. H. Ellis, New York, 1932.

BRÉGUET, E., *Cicéron, La République*. Tome II. *Livres II-VI*, Texte établi et traduit par E. B., Paris, 2002.

BROWNSON, C. L., *Xénophon, Anabasis*, Texte traduit par C. L. B., Cambridge, Mass.-Londres, 1992.

BRUNET de PRESLE, W., *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile, jusqu'à la réduction de cette île en Province*, Paris, 1845. É. CHAMBRY, *Lucien de Samosate. Œuvres complètes. Tome III*. Traduction par É. Ch., Paris, 1934.

CHAMPLAIN, S. de, *Œuvres*, texte édité par C.-H. LAVERDIÈRE, 3 vol., Québec, 1870.

CHAMPLAIN, S. de, *Des Sauvages*, Texte établi, présenté et annoté par A. BEAULIEU et R. OUELLET, Montréal, 1993.

CLARKE, S., *The Life and Death of Alexander the Great, the first founder of the Grecian Empire*, Londres, 1665.

CORTES, H., *Cartas de Relacion*, éditées par Á. D. GOMEZ, Madrid, 1993.

COSTE, P., *Histoire de Louis de Bourbon, second du nom, Prince de Condé, premier prince de sang*, Cologne, 1693.

CURTIUS, E. et WARD, A. W., *History of Greece*, Londres, 1868-1873.

DEMACHY, J.-Fr., *Nouveaux dialogues des morts, recueillis de divers journaux, & choisis avec soin*, Bouillon, 1775.

DIAZ DEL CASTILLO, B., *Historia verdadera de la conquista de la Nueva España*, introduction et notes de Joaquin Ramiez Cabanas, vol. 2, Mexico, 1968.

DICKINSON, J., *Letters from a farmer in Pennsylvania, to the inhabitants of the British colonies*, Philadelphie, 1768.

DICKINSON, J., *An essay on the constitutional power of Great-Britain over the colonies in America*, Philadelphie, 1774.

DIAZ DEL CASTILLO, B., *Historia verdadera de la conquista de la Nueva España*, introduction et notes de Joaquin Ramiez Cabanas, vol. 2, Mexico, 1968.

DUBUISSON, P.-U., *Lettres critiques et politiques sur les colonies et le commerce des villes maritimes de France*, Genève, 1785.

DUCHAT, Y., *Hymne d'Alexandre le Grand avec des parallèles de luy et de Philippe et des Roys très-Chrestiens Louis XIII heureusement regnant et Henry le Grand*, Paris, 1624.

EDMONDS, C.D., *Greek History for Schools*, Cambridge, 1916.

ELIOT, J., *The Eliot tracts. With Letters from John Eliot to Thomas Thorowgood and Richard Baxter*, édié par M. P. Clark, Westport – Londres, 2003.

FENTON, W. N. et MOORE El. L., J.-F. Lafitau, *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times*, Edited and translated by W. N. F. and El. L. M., 2 vol., Toronto, 1974.

FLETCHER, A., An account of a conversation concerning a right regulation of governments for the good of Mankind in *The political Works of A. FLETCHER*, Londres, 1737.

FONTENELLE, B. de, *Histoire des Oracles*, Paris, 1698.

FONTENELLE, B. de, *Poesies pastorales. Avec un traité sur la nature de l'eloge, & une digression sur les anciens & les modernes*, Londres, 1707.

FONTENELLE, B. de, Éloges de M. Bianchini in *Œuvres de M. de Fontenelle*, t. 6, Paris, 1752, pp. 401-427.

FONTENELLE, B. de, De l'origine des fables in *Œuvres de Monsieur de Fontenelle*, T. 2, Amsterdam, 1754, pp. 176-192.

FOURNEL, J.-F., *Histoire des avocats au parlement et du barreau de Paris depuis S. Louis jusqu'au 15 octobre 1790*, T. II, Paris, 1813.

FRANKLIN, B., *Works of the late Doctor Benjamin Franklin: consisting of his life written by himself, together with essays, humorous, moral & literary*, vol. 2, Londres, 1793.

FREEMAN, Ed. A., *The History of Sicily from the earliest Times*, 4 Vol., Oxford, 1891-1894.

FUSTEL DE COULANGES, N. D., *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, 6. Vol., Paris, 1891.

GIBBON, Ed., *History of the decline and fall of the Roman Empire*, 2 vol., Londres, 1776-1788.

GILLIES, J., *The Orations of Lysias and Isocrates*, Londres, 1778

GIUCCIARDINI, Fr., *Opere inedite: Considerazioni intorno ai discorsi del Machiavelli sopra la prima deca di Tito Livio. Ricordi politici e civili. Discorsi politici*, Barbèra, 1857.

GROTE, G., *History of Greece*, vol. 3, New-York, 1854.

GROTIUS, H., *De jure belli*, Amsterdam, 1625.

GROTIUS, H., *Le droit de la guerre et de la paix*, 2 vol., Amsterdam, 1724

GUYONNET VERTRON, Cl. Ch. de, *Parallèle de Louis le Grand avec tous les princes qui ont été surnommez Grands*, dédié à Mgr le Dauphin, Paris, 1685.

HAMILTON, A., MADISON, J. et JAY, J., *The Federalist or the New Constitution*, édité par M. BELOFF, Oxford, 1948.

HAMILTON, A., MADISON, J. et JAY, J., *The Fédéralist Papers*, édité par Cl. ROSSITER, New York, 1961.

HARRINGTON, J., *The Oceana and other works of James Harrington*, Londres, 1737.

- HEEREN, H.L., *A manual of Ancient History*, Londres, Bohn, 1854.
- HENNIN, H. Ch. von, *Graecam linguam non esse pronuntiandam secundum accentus*, Zyll, 1684.
- HOBBS, Th., *Leviathan*, Londres, 1651.
- HOBBS, Th., *The moral and political works of Thomas Hobbes of Malmesbury*, Londres, 1750.
- HOPKINS, St., *The rights of colonies examined in Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., 1965, pp. 499-522.
- HOWARD, M., *A letter from a Gentleman at Halifax, to his friend in Rhode-Island, Containing remarks upon a pamphlet, entitled, The rights of colonies examined in Pamphlets of the American Revolution*, Cambridge, Mass., pp. 523-544.
- JACOBY, F., *Die Fragmente der griechischen Historiker*, Leiden, 1994.
- JEFFERSON, Th., *A summary view of the Rights of british America*, Londres, 1774.
- JEFFERSON, Th., *The Writings of Thomas Jefferson*, 20 vol., édité par A. BERGH and A. A. LIPSCOMB, Washington D. C., 1901-1904.
- JEFFERSON, Th., *The Commonplace Book of Thomas Jefferson: A Repertory of His Ideas on Government*, édité par G. CHINARD, Baltimore, 1926.
- JEFFERSON, Th., *The papers of Thomas Jefferson*, 41 vol., Princeton, 1950-2014.
- JEFFERSON, Th., *A crusade against ignorance: Thomas Jefferson on Education*, New York, 1961.
- JEFFERSON, Th., *Writings*, édité par M. D. PETERSON, New York, 1984.
- JOHNSON, Ed., *Wonder-working providence of Sions Saviour in New England*, Londres, 1654.
- JONES, H. L., *The geography of Strabo*. With an English translation by H. L. J., vol. I-VI, Londres – Cambridge, Mass., 1950.

KANT, I., *The Metaphysics of Morals*, traduit et édité par M. GREGOR, Cambridge, 1991.

KLEINAS, W., *Kleinasiatische Studien*, Marbourg, 1892.

LAFITAU, J.-Fr., *Mœurs des sauvages américains. Comparées aux mœurs des premiers temps*, 2 vol., Paris, 1724.

LAHONTAN, L. A. de, *Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un sauvage dans l'Amérique*, Amsterdam, 1704.

LAHONTAN, L. A. de, *Voyages du baron de la Hontan dans l'Amérique Septentrionale*, La Haye, 1704.

LAHONTAN, L. A. de, *Mémoires de l'Amérique Septentrionale*, La Haye, 1704.

LAHONTAN, L. A. de, *Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un sauvage dans l'Amérique*, Édition présentée, établie et annotée par H. COULET, Paris, 1993.

LAHONTAN, L. A. de, *Mémoire de l'Amérique septentrionale*, édition préparée par R. OUELLET, Montréal, 2013.

LA MOTHE LE VAYER, Fr., *Œuvres*, 2 vol., Paris, 1662.

LAS CASAS, B. de, *Historia de las Indias*. Edición de A. Millares Carlo y estudio preliminar de L. Hanke, México – Buenos Aires, 1951.

LAS CASAS, B. de, *La destruction des Indes suivie de Les trentes propositions très juridiques*, traduction de J. Garavito, Mouton – Paris – La Haye, 1974.

LAS CASAS, B. de, *In defense of the Indians*, édition et traduction par St. POOLE, DeKalb, 1992.

LAS CASAS, B. de, *Brevísima Relación de la Destrucción de Las Indias*. Edición, introducción y notas de C. Varela, Madrid, 1999.

LASSERRE, Fr., *Strabon, Géographie*, Tome VII, *Livre X*. Texte établi et traduit par Fr. L., Paris, 1971.

LA SERRE, J. P., *Parallèles d'Alexandre le Grand et de Monseigneur le duc d'Anguien*, Paris, 1645

LA SERRE, J. P., *L'Alexandre, ou les parallèles de Mgr le duc d'Anguien avec ce fameux monarque*, Paris, 1645

LAUREMBERG, P., *Neue und vermehrte acerra philologica das ist sieben hundert auserlesene nützliche lustige und denckwürdige historien und discursen aus den berühmtesten griechischen und lateinischen scribenten zusammen getragen ...*, Francfort, 1694

LE CLERCQ, Ch., *Nouvelle relation de la Gaspésie*, Paris, 1691.

LE CLERCQ, Ch., *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, Paris, 1691.

LEGRAND, Ph.-E., *Hérodote, Histoires, Livres I-VI*, Texte établi et traduit par Ph.-E. L., Paris, 1932-1946.

LESCARBOT, M., *Les muses de la Nouvelle-France*, Paris, 1609.

LESCARBOT, M., *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, 1618.

LESCARBOT, M., *Les muses de la Nouvelle-France. Premier recueil de poèmes européens écrits en Amérique du Nord*, édité par B. EMONT, Paris, 2004.

LESCARBOT, M., *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples, édition critique de M.-Ch. Pioffet*, Lévis, 2007.

LEWIS, G. C., *An Essay on the Government of Dependencies*, Oxford, 1841.

LIDDEL, P., *European Colonialist Perspectives on Athenian Power : Before and After the Epigraphic Explosion in Interpreting the Athenian Empire*, Bodmin, 2009, pp. 13-42.

LOCKE, J., *Two treatises of government*, Londres, 1689.

LOCKE, J., *A letter concerning toleration: latin and English texts revised*, Texte édité par M. MONTUORI, La Haye, 1963.

LOCKE, J., *Deux traités du Gouvernement*, Traduit par B. GILSON, Paris, 1997

MACAULAY, T. B., *A speech of T.B. Macaulay, esq. M. P. on the second reading of the East-India Bill, in the House of Commons, 10th July*, Londres, 1833.

MACAULAY, Th. B., Minute on Indian Education in *Imperialism and Orientalism : a Documentary Sourcebook*, édité par B. HARLOW et M. CARTER, Oxford, 1996, pp. 56-62

MacDOWELL, D. M., *Demosthenes, Speeches 27-28*, Traduit par D. M. MacD, Austin, 2004.

MACHIAVELLI, N., *Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*, Florence, 1531.

MACHIAVELLI, N., *The Discourses*, vol. II, 2, Translated by L. J. WALKER, edited by B. CRICK, Harmondsworth, 1970.

MAHONEY, J. L., The classical tradition in eighteenth century rhetorical education in *History of education journal*, vol. 9, Ann Harbor, 1958, pp. 93-97.

MARTIN, B., *Biographia philosophica, being an account of the Lives, writings, and Inventions of the most eminent philosophers and mathematicians*, Londres, 1764.

MARTYR, P., *De Orbe Novo Petrio Martyris*, Paris, 1587.

MAYHEW, J., *Two Discourses Delivered October 9th*, Boston, 1760.

MAYHEW, J., *The snare broken*, Boston, 1766

MAYLEM, J., *The conquest of Louisbourg. A poem*, Newport, R.I., 1758

MEGAPOLENSIS, J., *Een kort ontwerp van de Mahakvase Indiaenen, haer Landt, Tale, Statuere, Dracht, Godes-Dienst ende Magistrature*, Alkmaar, 1644.

MEGAPOLENSIS, J., A short account of the Mohawk Indians, their country, language, stature, dress, religion and Government, thus described and recently, August 26, 1644, sent out of New Netherland in *Narratives of New Netherland, 1609-1664*, New York, 1909, pp. 163-180.

MEGAPOLENSIS, J., Account of the Mohawk Indians in *In Mohawk country. Early narratives about a native people*, édité par R. Smow et alii, Syracuse (NY), 1996, pp.38-46.

MEIGGS, R., *The Athenian Empire*, Oxford, 1972.

MEREDITH, W., *Historical Remarks on the taxation of free states*, Londres, 1778.

MEXIA, P., *Historia imperial y cesarea: en la qual en summa se contienen las vidas y hechos de todos los cesares emperadores de Roma, desde Iulio Cesar hasta el Emperador Carlos Quinto*, Anvers, 1561.

MÉZERAY, Fr. de, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, 3 Vol., Paris, 1643.

MÉZERAY, Fr. d, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant*, 3 Vol., Paris, 1685.

MONTESQUIEU, Ch. de, *L'esprit des lois*, Paris, 1748.

MONTESQUIEU, Ch. de, *L'esprit des Lois*, édition par L. VERSINI, Paris, 1995.

MONTESQUIEU, Ch. de, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Paris, 1734.

MORE, Th., *Utopia*, Londres, 1516.

MORERI, L., *Le Grand Dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Amsterdam, 1698.

MORERI, L., *Le Grand Dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, 4 vol., Paris, 1732.

MORLEY, J., *The Life of William Ewart Gladstone*, vol. 1, Londres, 1905

MORTON, Th., *New English Canaan*, Londres, 1637.

NIEBUHR, B.G., *Lectures on ancient Ethnography and Geography: Comprising Greece and her Colonies*, Boston, 1854. B.G. R. OUELLET, *Lahontan, Œuvres complètes, vol. I*, édition critique par R. O., Montréal, 1990.

- OTIS, J., *The Right of the British colonies asserted and proved*, Londres, 1764,
- OTIS, J., *Considerations on the behalf of the Colonists. In a letter to a noble Lord*, Londres, 1765.
- PAINE, Th., *Common Sense*, 1776.
- PAINE, Th., *Rights of Man, Common Sense, and Other Political Writings*, édité par M. PHILIP, Oxford – New York, 1995
- PLACES, Ed. des, *Platon, Oeuvres complètes*, Tome XI, *Les Lois*, Texte établi et traduit par Ed.d. P., Paris, 1976.
- PLUCKNETT, T. F. T., The Relations between Roman Law and English Common Law down to the Sixteenth Century: A General Survey in *The University of Toronto Law Journal*, Vol. 3, n°1, Toronto, 1939, pp. 24-50.
- POCOCK, J.G.A., *The political Works of James Harrington*, Cambridge, 1977.
- PROTAIS, Bl. et alii, *Collection de manuscrits, contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, 4. Vol., Québec, 1883-1885.
- PUFFENDORF, S. von, *De jure natural et gentium*, Francfort, 1706.
- PUFENDORF, S. von, *The law of nature and nations: or, a general system of the most important principles of morality, jurisprudence, and politics*, Londres, 1749.
- RACINE, J., *Alexandre le Grand*, Paris, 1666.
- RACINE, J., *Alexandre le Grand. Édition commentée*, Paris, 2014.
- RANKE, L., *Fürsten und Völker*, édité par W. Andreas, Wiesbaden, 1957.
- RAOUL-ROCHETTE, D., *Histoire critique de l'établissement des Colonies grecques*, Paris, 1815.
- RIENCOURT, S. de, *L'Histoire de la monarchie françoise sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1662.

ROBERTSON, W., *History of Ancient Greece, from the earliest times, till it became a Roman province*, Edimbourg, 1768.

ROBERTSON, W., *The History of America*, 4 vol., Londres, 1800

ROLLIN, Ch., *Histoire ancienne*, 13 Vol. Paris, 1733-1739.

ROLLIN, Ch., *Histoire Ancienne*, édité par M. Letronne, vol 1 et 10, Paris, 1822.

ROMILLY, J. de, *Thucydide, Guerre du Péloponnèse*, livres I-III, texte établi et traduit par J. de R., Paris, 1953-1967.

SAGARD, G., *Le grand voyage dv pays des Hvrons, situé en l’Amerique vers la Mer douce, les derniers confins de la Nouvelle France, dite Canada*, Paris, 1632.

SAINTE-CROIX, G. de, *De l’état et du sort des colonies et des Anciens peuples*, Philadelphie, 1779.

SAINTE-CROIX, G. de, *Examen critique des anciens historiens d’Alexandre le Grand*, Paris, 1810.

SHEEHAN, C. A. et MCDOWELL, G. L., *Friends of the Constitution. Writings of the “other” Federalists*, Indianapolis, 1998.

SIBERT, G. de, *Vies des empereurs Tite-Antonin et Marc-Aurèle*, Paris, 1769.

SMITH, A., *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Londres, 1776.

SMITH, A., *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, édité par R. H. CAMPBELL, A.S. SKINNER et W.B. TODD, 2 vol., Oxford, 1976

STANYAN, T., *The Grecian History*, 2 vol., Londres, 1707-1739.

STANYAN, T., *The Grecian History*, 2 vol., Londres, 1751

SYMONDS, J., *Remark upon an Essay, intituled the History of the Colonization of the free states of Antiquity*, 1778

TALLEYRAND-PÉRIGORD, Ch.-M. de, *Essai sur les avantages à retirer des colonies nouvelles dans les circonstances présentes : lu à la séance publique de 15 messidor an V*, Paris, 1840.

TAYLOR, J. R., *The Papers of John Adams*, 17 vol., Cambridge, Mass., 1977.

TIMAYENIS, T.T., *A History of Greece from the earliest times to the present*, 2. Vol., New-York, 1883.

THORNER, Th., « *A few acres of snow* ». *Documents in Canadian History, 1577-1857*, Peterborough, 1997.

TOCQUEVILLE, A. de, *De la démocratie en Amérique*, Paris, 1835.

TOCQUEVILLE, A. de, *Travail sur l'Algérie*, Paris, 1841.

TREVELYAN, C., *On the education of the people of India*, Londres, 1838.

TURGOT, A. R. J., *Lettre au Dr. Price*, Paris, 1778.

TURGOT, A. R. J., *Œuvres diverses*, vol. 2, Paris, 1844.

VAN DALE, A., *De Oraculis veterum ethnicorum*, Amsterdam, 1700.

VAN DER DONCK, A., *Bescryvingen van Nieuw-Nederlant*, Amsterdam, 1656.

VAUGHAN, W., *Golden Fleece... transported from Cabrioll Colchis, out of the Southermost Part of the Iland, commonly called the Newfoundland by Orpheus junior*, Londres, 1626.

VERA CRUZ, A. de la, *De Dominio infidelium et iusto bello*, Mexico, 1554-1555

VERA CRUZ A. de la, *Dialecta Resolutio cum Textu Aristotelis*, Madrid, 1945

VERA CRUZ, A. de la, *De Iusto Bello contra Indios*, édition critique par C. BACIERO, L. BACIERO, F. MASEDA et L. PEREÑA, Madrid, 1997.

VITORIA, Fr. de, *Political Writings*, édité par A. PAGDEN et J. LAWRENCE, Cambridge, Mass., 1991.

VITORIA, Fr. de, *On homicide & commentary on Summa theologiae II^a-II^{ae} Q. 64*.
Traduction de J. P. DOYLE, Milwaukee, 1997.

VOLNEY, C.-F., *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, vol. 2, Paris,
1803.

VOLNEY, C.-F., *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, 3 vol., Paris, 1814-1815.

VOLNEY, C.-F., *Les ruines, ou méditations sur les révolutions des empires*, Paris, 1821.

VOLTAIRE, Fr., *Essais sur les mœurs et l'esprit des nations et sur les principaux faits de
l'histoire depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIII*, Paris, 1990.

WALTZING, J.P., *Tertullien, Apologétique*, Texte établi et traduit par J. P. W., Paris, 2006.

WEIL, R., *Thucydide, Guerre du Péloponnèse*, livre IV et V, texte établi et traduit par R.
W. avec la collaboration de J. de R., Paris, 1967.

WILLIAMS, R., *The complete writings of Roger Williams*, 7 vol., New York, 1963.

WINCKELMANN, J. J., *Gedanken über die Nachahmung der griechischen Werke in der
Malerei und Bildhauerkunst*, 1755.

*Mémoire du roi à messieurs de Callières et de Champigny au sujet des affaires générales
du Canada (31 mai 1701)*, Versailles, 1701

*Relations des Jésuites : contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions
des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, 3 vol., Québec, 1858.